

Conseil Académique

# Histoire de l'Université de Lausanne

## Aspects économiques et financiers

Appointement du Secrétaire	500		
Gratification des dits	160		660
Indemnité			558 2
Salaires de l'Écrivain			200
Académie			
Pensions des Professeurs	fr	17,619	
" des Veuves de Professeurs	"	716	
Appointement du Secrétaire		400	
" du Bibliothécaire		400	
Pages des livres		4,840 8	
Autres dépenses		614 4 5	
Salaires du Bedeau		373	

**Rosanna Lorusso, Délia Nilles**  
avec la collaboration d'Eric Golay

Collège Académique

Pensions des Régens	fr	7,118	
Salaires du Conducteur de l'Horloge	"	36	
autres dépenses		3,365 3 2	

autres Collèges

Pensions des Régens	fr	1,636 4 5	
Gratifications des dits		80	

Ecoles

Pensions des Régens	fr	9,354 4 7	
Gratifications des dits		319	
Secours aux Communes pour payer leurs Régens			9,673 4 7
avancés de 1807 à 1808	fr	234	
pour 1809		2284	
			2,518







Histoire de l'Université  
de Lausanne

ÉTUDES ET DOCUMENTS  
pour servir à l'histoire de  
l'Université de Lausanne  
N° XXXIV

412-00

Rosanna Lorusso, Délia Nilles  
avec la collaboration d'Eric Golay

# Histoire de l'Université de Lausanne

Aspects économiques et financiers

Préface de Jean-Christian Lambelet

*Unil*  
UNIL | Université de Lausanne

Service des Archives



IP.00742



Editions Payot Lausanne  
Université de Lausanne  
1996

Cet ouvrage est publié avec l'appui  
du Fonds national suisse de la recherche scientifique  
et de la Société académique vaudoise.

*Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux  
à Monsieur le Professeur André Delessert pour l'intérêt constant  
qu'il a porté à cet ouvrage, ainsi que pour sa grande disponibilité  
et son immense gentillesse.*

JACQUES SCHERRER EDITEUR  
© 1997 Editions Payot Lausanne, Nadir s. a.  
ISBN 2-601-03149-2  
Imprimé en France



## Préface

Jean-Christian Lambelet

Si l'argent est le nerf de la guerre, c'est tout aussi vrai des universités. Il fut un temps et des pays où les guerres étaient financées en partie de manière privée: pour plaire au roi, par patriotisme ou par amour de Mars, tel ou tel gentilhomme levait, équipait et entretenait une compagnie, voire un bataillon. Au Moyen Age et au-delà, les universités dépendaient largement, elles aussi, d'un financement privé – du moins pour leurs dépenses courantes et, en particulier, pour la rétribution des enseignants. Au XIX<sup>e</sup> siècle encore et jusqu'au début de ce siècle-ci, les finances de cours payées par les étudiants et rétrocédées en partie aux professeurs de l'Académie lausannoise, puis de l'Université, étaient loin d'être sans importance pour eux, comme le présent ouvrage le montre. Reconnaissons que cette manière de faire avait au moins l'avantage d'inciter les enseignants à donner le meilleur d'eux-mêmes et gageons qu'une éventuelle rémunération «à la performance» ne resterait pas, aujourd'hui, sans effet sur le niveau et la qualité des enseignements universitaires.

Un peu plus d'économie de marché pourrait donc contribuer à «revitaliser» l'enseignement supérieur et la recherche, eux aussi. Il n'y a d'ailleurs pas de raison pour qu'une telle revitalisation se limite à l'introduction d'une rétribution à la performance. S'il n'est pas normal que la rémunération des enseignants dépende presque exclusivement de l'ancienneté et qu'elle soit donc largement automatique et uniforme, quels que soient les mérites ou l'absence de mérites des uns et des autres, il est tout aussi peu normal que les professeurs soient assurés, *de facto* sinon *de jure*, d'une nomination à vie. A l'heure actuelle, les mandats dans la Haute Ecole lausannoise sont en principe limités à huit ans, mais on attend toujours – du moins à notre connaissance – de voir qu'un mandat de professeur ne soit pas renouvelé pour raisons tenant clairement à des prestations insuffisantes. Certes, la suppression

effective de l'inamovibilité actuelle comporterait aussi des risques, mais une discussion des avantages et dangers d'un changement de pratique nous entraînerait trop loin et nous y renonçons donc, d'autant plus que nous en avons traité ailleurs.<sup>1</sup>

Il reste que, dans le domaine économique et financier, les hautes écoles pourraient difficilement exister aujourd'hui sans l'appui budgétaire de l'Etat. Pour différentes raisons, formation et éducation sont en bonne partie des biens dits publics, de sorte que si la création et le renouvellement du capital humain étaient laissés entièrement à l'initiative privée et au marché, il en résulterait un sous-investissement ou, si l'on préfère, une situation suboptimale du point de vue de l'intérêt collectif.<sup>2</sup> Dans la plus grande partie des Etats-Unis (mais non en Californie), les universités ou, en tout cas, les plus grandes parmi elles étaient et restent privées. Jusque dans la première moitié de ce siècle, leur financement était très largement indépendant des ressources publiques. Mais cela a changé et les dépenses d'institutions comme Harvard, Princeton ou MIT sont aujourd'hui couvertes, directement ou indirectement, mais généralement pour une part dominante, par les deniers publics. De même, les finances de cours y sont certes extraordinairement élevées, du moins selon les critères suisses, mais un système de bourses fait contre-poids, des bourses souvent alimentées par des fonds publics. Voilà qui montre bien qu'enseignement supérieur et financement collectif vont nécessairement de pair, du moins dans une large mesure, et cela même si les ressources de l'économie privée peuvent fournir un appoint non négligeable (mais qui n'est peut-être pas mobilisé pleinement dans le cas lausannois, particulièrement dans certaines facultés comme celle des HEC).

C'est dire que l'histoire économique et financière de l'Université de Lausanne est très largement celle des rapports entre la collectivité, à savoir principalement le Canton, et sa Haute Ecole. Ces rapports sont décrits et analysés en détail dans l'ouvrage de Rosanna Lorusso et de Délia Nilles, avec la collaboration d'Eric Golay.<sup>3</sup> On trouvera ci-dessous force tableaux et graphiques qui illustrent les efforts consentis par la collectivité en faveur de

<sup>1</sup> Cf. Antonio Cunha, Claudine Delapierre, Jean-Christian Lambelet, *L'Université dans la Cité - Essai d'évaluation des apports de l'Université de Lausanne à la collectivité*, publié à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de la Haute Ecole lausannoise, 1537-1987; études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXV; Université de Lausanne, 1987, 276 pp. Voir en particulier le chapitre final dont le troisième auteur avait assumé la responsabilité.

<sup>2</sup> Pour de plus amples développements, voir le chapitre 6 («Les ressources humaines») dans: J.-Ch. Lambelet, *L'économie suisse - Un essai d'interprétation et de synthèse*, Paris, Economica, mars 1993, 640 pp.

<sup>3</sup> Pour un résumé et une synthèse, voir: André Delessert, *L'Université au défi - Une histoire sociale de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Payot, 1991, en particulier le chapitre VIII, «Le financement de l'Université».

l'Université. A cet égard, une chose frappe tout particulièrement: qu'on prenne la part des dépenses d'exploitation de l'Université dans le budget total du Canton, ou qu'on rapporte ces dépenses au revenu cantonal vaudois, ou qu'on scrute l'évolution des dépenses d'investissement en faveur de notre Haute Ecole, on constate invariablement que le milieu des années soixante de ce siècle a été marqué par une poussée importante, à telle enseigne qu'on pourrait presque parler de rupture ou de saut qualitatif.

L'ouvrage de Rosanna Lorusso et de Délia Nilles ne manque évidemment pas d'analyser de très près les tenants et aboutissants de cette solution de continuité. Mais, par la force des choses, il le fait de manière impersonnelle, ne serait-ce que parce que les auteurs sont trop jeunes pour l'avoir vécue. Celui qui écrit ces lignes ne l'a pas non plus vécue, mais, s'il était absent de la scène au moment décisif, il a connu son *alma mater* à la fois avant ce tournant et après qu'il eut été pris. On lui permettra donc peut-être d'évoquer brièvement ce contraste saisissant, et cela dans l'idée d'ajouter peut-être une touche humaine et vécue aux analyses, si fouillées, qu'on lira plus loin.

Ceux et celles qui, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, voulaient étudier l'économie politique à l'Université de Lausanne, le faisaient alors à l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques (SSP).<sup>4</sup> Mais, dès leur arrivée à l'Université, ces aspirants économistes ne pouvaient manquer d'être frappés par la pauvreté ou l'absence de moyens, matériels comme non matériels, par un air de pénurie généralisée, par la vétusté de toute chose. Cette situation, qu'on retrouvait plus ou moins dans toutes les Facultés et particulièrement dans les Facultés de sciences humaines, se manifestait dans toutes les dimensions. Le plan d'études était largement fait de bric et de broc, et les enseignements proprement économiques y représentaient la portion congrue. Les professeurs spécialisés dans le domaine étaient si peu nombreux qu'utiliser le pluriel à leur endroit est presque abusif. Les assistants se comptaient sur les doigts d'une main et leur salaire était assez symbolique. Les auditoriums étaient inconfortables et sous-équipés, les ressources de la bibliothèque d'une pauvreté scandaleuse, le mot n'est pas trop fort. Le secrétariat des SSP, composé d'une ou deux personnes et qui se trouvait alors à la rue Vuillermet, faisait penser à une officine plus ou moins douteuse: on y accédait par un escalier d'une raideur invraisemblable et où il y régnait en outre une odeur *sui generis*. Dans la cave, les bibliothèques et papiers de Walras et Pareto pourrissaient doucement dans leurs caisses.

<sup>4</sup> Comme on sait, l'économie politique a été regroupée depuis lors au sein de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et, plus particulièrement, dans son Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP).

Certes, ces étudiants et étudiantes étaient très peu nombreux – car ils appartenaient aux générations à faible natalité des années de la Grande Crise –, ce qui favorisait l'esprit d'équipe, le travail en groupe, la stimulation mutuelle et une bonne atmosphère intellectuelle. Pour les mêmes raisons, les contacts avec les professeurs, dont quelques-uns étaient de vrais maîtres, étaient plus étroits et plus fertiles que ce n'est souvent le cas aujourd'hui, du moins est-ce notre impression. Quand, dans tel ou tel cours, il se produisait un petit chahut, cela restait gentil et bon enfant.

Tout cela changea assez abruptement dès environ 1962-1963, avec l'arrivée des générations plus nombreuses nées pendant la guerre. Plus ou moins soudainement, les auditoriums furent bondés et les professeurs se trouvèrent débordés, on s'arrachait les places de travail à la bibliothèque, et les chahuts devinrent quelquefois carrément méchants. Bref, l'Université de Lausanne ou, du moins, sa partie en question donnait l'impression d'un vêtement trop étroit dont les coutures étaient sur le point de sauter.

Ce fut le très grand mérite des autorités de l'époque et, tout particulièrement, de la «commission Failletaz» de se rendre compte que cela ne pouvait plus continuer comme cela et qu'il fallait prendre des décisions fondamentales. D'une part, on aurait pu décider qu'il y avait, après tout, une autre université à soixante kilomètres de distance et qu'il n'était pas inconcevable de supprimer celle de Lausanne, en tout ou en partie. Mais, d'autre part, si l'on voulait garder à la capitale vaudoise son fleuron universitaire, il s'agissait alors d'engager les moyens nécessaires non pas pour que la Haute Ecole lausannoise puisse garder son rang, mais pour qu'elle puisse y accéder.

Comme on sait, ce fut cette dernière option qui l'emporta. Aujourd'hui, trente ans plus tard, l'Université de Lausanne est méconnaissable et elle n'a plus rien de commun avec celle d'alors. Comme l'ouvrage de Rosanna Lorusso et de Délia Nilles le montre si bien, la collectivité a consenti en faveur de l'UNIL – pour utiliser ce sigle – des efforts dont on ne dira jamais assez à quel point ils furent généreux, et donc lourds. Certes, tout n'est pas parfait à l'heure qu'il est (début 1993), les crédits de fonctionnement sont passés au peigne fin et peut-être va-t-il falloir trancher dans le vif. Mais les investissements et les équipements demeurent; de ce point de vue-là, notre Université est et reste incontestablement privilégiée. Il n'était peut-être pas inutile de le rappeler et d'évoquer le travail de ceux et de celles auxquels nous en sommes redevables.

## Introduction

Depuis la transformation de l'Académie en Université en 1890, cent années se sont écoulées. Un siècle durant lequel l'Université a évolué, s'est transformée, a traversé des périodes de crise, de heurts ou, au contraire, des époques plus heureuses de développement.

Nous nous proposons, dans cet ouvrage, de parcourir ce siècle et de tenter de reconstituer les efforts financiers consentis par le Canton, et donc par la collectivité toute entière, pour son Université. Ainsi, nous nous efforcerons de cerner les principales causes de l'explosion des coûts de ces vingt dernières années, de voir dans quelle mesure les sommes attribuées à l'Université furent liées à l'évolution conjoncturelle et, par exemple, quelle a été et quelle est actuellement la charge financière d'une Université comme la nôtre dans l'économie vaudoise.

Ce travail s'inscrit dans le projet de recherche «Pour une histoire sociale de l'Université de Lausanne» qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 1985. Notre groupe, lui, s'est mis au travail une année plus tard. Divers collaborateurs ont participé à cette recherche sous la direction du Professeur Jean-Christian Lambellet: Délia Nilles a travaillé à plein-temps du 1<sup>er</sup> octobre 1986 au 31 mai 1988, Eric Golay, à mi-temps, du 1<sup>er</sup> janvier 1988 au 30 septembre 1988 et Rosanna Lorusso à plein-temps du 1<sup>er</sup> août 1988 au 31 décembre 1990.

La première étape de ce travail a été de mettre sur pied un plan de recherche et de décider des thèmes que nous allions aborder. La période plutôt longue que devait couvrir ce travail (1890-1989) nous obligeait à choisir certains aspects et à en négliger d'autres. Il nous était de toute manière impossible d'aborder un sujet aussi vaste de manière exhaustive. Ce travail n'examine pas, par exemple, le problème des fonds et fondations de l'Université, la participation de la Société académique vaudoise ou les fonds privés. Nous avons utilisé comme source principale les comptes de l'Etat de

Vaud qui nous ont permis d'obtenir des séries relativement homogènes sur la période étudiée.

Nous avons choisi de consacrer le premier chapitre de ce livre aux dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. On y trouve un aperçu général de la situation au XX<sup>e</sup> siècle. L'année 1890 (date de la création de l'Université) ne marque pas vraiment un point de rupture par rapport à la situation antérieure et il nous semble intéressant d'avoir une idée de la situation qui précéda la naissance de l'Université. Nous avons ainsi pu remonter assez loin dans le temps (jusqu'en 1809) en consultant les comptes de l'Etat de Vaud. La deuxième partie du premier chapitre traite de l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université au XX<sup>e</sup> siècle. On y analyse l'affectation des dépenses d'exploitation de 1886 à 1989. Pourquoi avoir choisi l'année 1886 comme année de départ de notre recherche consacrée à l'histoire financière et économique de l'Université de Lausanne? En fait, la consultation des comptes de l'Etat de Vaud nous a révélé que les dépenses et les recettes d'exploitation étaient séparés depuis 1886. Ce choix nous a semblé judicieux puisque cette date, se situant à peine quatre années avant la transformation de l'Académie en Université, représente la première année où il est possible de distinguer les dépenses et les recettes d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les comptes. Outre le fait de conserver une certaine cohésion sur la période étudiée, on verra mieux, s'il y a lieu, l'effet de la transformation de l'Académie en Université, en 1890. Ce chapitre aborde également la part des dépenses universitaires dans les dépenses de l'Université et dans celles de l'Etat. Cet élément nous permet de distinguer les périodes durant lesquelles l'Université bénéficiait d'une partie importante des dépenses de l'Etat ou celles où, au contraire, elle n'en recevait qu'une faible part.

Le chapitre deux est consacré à l'analyse de la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. On constatera l'importance du financement fourni par le Canton de Vaud depuis les premières années de vie de l'Université et on s'intéressera en particulier à l'apparition, en 1969, de l'aide fédérale aux universités.

Nous tentons ensuite, dans un troisième chapitre, de déterminer quelle part du revenu cantonal vaudois est consacrée au financement des dépenses de l'Université de Lausanne, ce qui nous permet de dégager les moments où l'effort économique du Canton pour son Université a été le plus intense ou au contraire le moins actif.

Le chapitre quatre analyse les dépenses d'investissement de l'Université et étudie la part de la Confédération, de l'Etat de Vaud et autres dans la couverture de ces dépenses. Nous survolons le siècle en considérant les crédits

votés par le Grand Conseil pour l'Université, puis nous nous arrêtons plus en détail sur les trente dernières années qui ont vu les prémices puis la mise en œuvre de la construction d'une nouvelle Cité universitaire sur les terrains de Dorigny. Des chiffres plus précis concernant les investissements n'existent que depuis 1969, date de la création du Bureau de construction de Lausanne-Dorigny (BUD). C'est la raison pour laquelle l'analyse de la période 1969-1989 est plus fouillée que pour les années précédentes.

Nous terminons par un essai de comparaison avec d'autres universités suisses, ce qui nous permettra de situer l'Université de Lausanne par rapport aux autres institutions en considérant la part de chaque université dans les dépenses totales en faveur des universités.

Il nous reste à signaler les deux études satellites de ce livre. A deux reprises, nous avons dû créer les instruments de travail qui nous manquaient pour poursuivre notre recherche. D'une part, nous avons besoin d'un indice des prix permettant de travailler sur toute la période avec des valeurs réelles. Délia Nilles s'est chargée de la construction d'un indice pour la période 1870-1913 (NILLES D., *Note sur la construction d'un indice de prix suisse pour la période 1870-1913*), que nous avons ensuite relié à l'indice suisse des prix à la consommation que l'Office fédéral de la statistique publie depuis 1914. Le deuxième obstacle a surgi lorsque nous avons voulu chercher la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Des données n'existant que depuis 1965 et étant lacunaires, il a fallu estimer un revenu cantonal pour toute la période (LORUSSO R., *Note sur la construction d'une série pour le revenu cantonal vaudois de 1886 à 1987*).

Ces deux travaux ont été publiés dans les Cahiers de recherches économiques du Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne, respectivement en juin 1988 et septembre 1989, et font partie intégrante de ce travail.





## CHAPITRE PREMIER

# Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne

Le premier chapitre de cet ouvrage est consacré à l'étude des dépenses d'exploitation de l'Université. Nous allons essayer de déterminer leur évolution afin de voir à quel point les événements qui l'ont touchée de l'intérieur ou de l'extérieur se reflètent dans les comptes. Bien que ce fût l'année de naissance de l'Université de Lausanne et qu'on eut procédé à quelques réformes (notamment dans le domaine de la médecine), l'année 1890 ne marqua pas de point de rupture par rapport au passé. C'est plutôt au début et vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que l'Académie fit l'objet de changements, étroitement liés aux événements politiques, et qui aboutirent à la loi sur l'Académie de 1837 et à celle de 1869. Cette dernière amorça le passage de l'Académie à l'Université. Nous avons donc choisi d'étendre nos recherches aux années avant 1890, jusqu'en 1809. Nous nous sommes arrêtés à cette date-là en raison des difficultés que nous avons rencontrées lors de la récolte des chiffres concernant le XIX<sup>e</sup> siècle; entre autres problèmes, il a souvent fallu scinder certains postes, en grouper d'autres, faire des calculs ou des totaux «à la main», etc.

### 1.1 Les données concernant les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud

C'est dans les comptes de l'Etat de Vaud<sup>1</sup> que nous avons trouvé les chiffres nécessaires à notre étude. Comme nous l'avons dit plus haut, nous les avons examinés jusqu'en 1809, ce qui nous a permis de constituer les séries qui se trouvent en annexe. Afin d'avoir une idée de la forme des

<sup>1</sup> Ceux-ci sont manuscrits jusqu'en 1842.

comptes tels qu'ils se présentent tout du moins de 1809 à 1842, on a reproduit ci-après le compte de l'année 1809 qui donne le détail des dépenses de l'Académie, ainsi que les dépenses globales du Département de l'Instruction publique et celles de l'Etat. En 1809, l'Académie «occupe» à peine sept lignes dans les comptes de l'Etat. Les rubriques de dépenses sont: pensions des Professeurs, pensions des Veuves de Professeurs, appointement du Secrétaire, appointement du Bibliothécaire, Gage des étudiants, autres dépenses et salaire du Bedeau. En 1889, soit cent quatre-vingts années plus tard, les postes sont au nombre de quarante et un.

Bien sûr, au fil des ans, la présentation des comptes a fortement évolué et le nombre de postes également. Outre l'apparition et la disparition de certaines rubriques, des postes ont été regroupés et d'autres scindés, ce qui, sur une période aussi longue, ne permet pas de suivre l'évolution de chacune des rubriques. Pour remédier à ce problème, nous avons opté pour le regroupement des postes en plusieurs catégories. Nous verrons plus loin quels ont été les critères de regroupement et les catégories retenues.

Les comptes de l'Etat de Vaud nous ont donc permis de constituer une série pour les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1809 à 1889. Dès lors, et par souci de simplification, nous appellerons cette série DUNI. Pour la même période, on a également récolté les chiffres concernant les dépenses de l'Instruction publique (DDIP) et les dépenses de l'Etat (DET). En ce qui concerne les dépenses de l'Instruction publique, elles correspondent à la rubrique VII («Instruction publique») du compte général de l'Administration des finances du Canton de Vaud. Pour les années avant 1862, on a ajouté la rubrique VIII «encouragement des sciences et de l'art», poste qui fait partie, dès 1862, de la rubrique «Instruction publique». On ne tient pas compte du poste «traitements des employés du département», poste qui apparaît au moment où le Département de l'intérieur se scinde en Département de l'intérieur et en Département de l'Instruction publique et des cultes (1862). En effet, on peut considérer que ce poste ne fait pas vraiment partie de l'Instruction publique. Les postes concernant les musées, archives cantonales, enseignements divers, etc., sont considérés comme faisant partie de l'Instruction publique. Pour la période 1809-1889, on a pris en considération les dépenses de l'Instruction publique parce qu'il nous semblait plus judicieux de comparer les dépenses de l'Université (Académie) avec les dépenses pour l'enseignement en général; on a ainsi laissé de côté les dépenses pour les cultes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les chiffres pour les dépenses de l'Instruction publique et des cultes existent néanmoins sur fichier (dès 1890).

		suite de la Dépense.		Total	
		Transport de la page 3 <sup>e</sup>		548,774	5
<b>VII Instruction publique.</b>					
	Conseil Académique				
25	Appointement du Secrétaire	f 500	660		
	Gratifications au dit	160		1,418	2
	Frais		588		
	Salaires de l'Écrivain		200		
<b>Académie</b>					
38	Pensions des Professeurs	f 17,619			
	des Vices de Professeurs		716		
	Appointement du Secrétaire		400		
	du Bibliothécaire		400	24,318	8 5
	Gages des Étudiants		4,840		
	autres dépenses		614		
	Salaires du Bureau		375		
<b>Collège Académique</b>					
38	Pensions des Régents	f 7,118			
	Salaires du Conducteur de l'Horloge		96	10,519	3 2
	autres dépenses		3,365		
<b>autres Collèges</b>					
39	Pensions des Régents	f 1,656	45		
	Gratifications au dit		80	1,716	4 5
<b>Ecoles</b>					
40	Pensions des Régents	f 9,564	47		
	Gratifications au dit		319	9,673	4 7
	Secours aux Communes pour payer leurs Régents			12,194	4 7
	annus de 1807 à 1808	f 254			
	pour 1809	2284	2,518		
				50,164	2 9
<b>VIII Bâtimens &amp; Domaines.</b>					
41	Châteaux	f 5,908	62		
	Eglises		1,889		
	Presbytères		24,582	37,578	5 7
42	Granciers		53		
	Prisons		99		
	autres bâtimens		8,245		
<b>Domaines</b>					
43	Dépenses pour la Pêche	f 3,657	54	3,675	3 4
	Établissment nouveaux		17		
				220	6

En plus du total des dépenses d'exploitation, nous avons également tous les chiffres concernant les divers postes de dépenses, et ce pour la période 1809-1989. Pour la période 1890-1989, on a les chiffres concernant les dépenses de l'Instruction publique et des cultes ainsi que les données relatives aux dépenses des cultes.

Un premier coup d'œil à ces nombreuses données nous a révélé l'existence d'une importante rupture dans la notation du compte «Université» en 1947<sup>1</sup>. En effet, le nombre de postes du compte «Université» passe d'une dizaine à une quarantaine. Ainsi, jusqu'en 1945, on trouvait les postes suivants, côté dépenses:

1. Traitements des professeurs, secrétaires, préparateurs, garçons et aides de laboratoires (TRA)<sup>2</sup>;
2. Achats d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et cliniques (MAT);
3. Vacations aux experts, frais de publicité, secrétariat et autres frais (VAC);
4. Loyers (LO);
5. Finances de cours (FIN);
6. Immatriculations – bibliothèque (IMM);
7. Fonds universitaire (FU);
8. Enseignement universitaire à l'hôpital cantonal (HOP);
9. Encouragement pour l'enseignement supérieur (EES);
10. Institut de chimie clinique (ICH);
11. Sports, divers (SP);
12. Prix et concours (PR).

Les chiffres relatifs à ces différents postes se trouvent également en annexe.

En ce qui concerne les postes à partir de 1947, nous renvoyons aux regroupements ci-dessous pour en voir le détail et à l'annexe pour les chiffres.

Pour pouvoir établir une comparaison sur toute la période choisie, nous avons donc procédé à des regroupements des postes selon leur nature. Finalement, on a retenu quatre catégories pour la période 1809 à 1989, à savoir:

TPS = traitements et prestations sociales

INV = investissements

<sup>1</sup> En fait, le changement intervient déjà en 1946 mais la notation devient uniformisée et continue à partir de 1947 seulement.

<sup>2</sup> Il s'agit de nos propres sigles.

EFF = entretien et frais de fonctionnement

DIV = divers

A partir de 1947, il est également possible de subdiviser la catégorie «traitements et prestations sociales» de la façon suivante:

TPS = T + PS  
= TP + TCE + PS

où TP = traitements du personnel  
TCE = traitements du corps enseignant  
PS = prestations sociales (voir annexe)

Il aurait été intéressant de désagréger cette catégorie sur tout l'échantillon; malheureusement, avant 1947 cette désagrégation n'est pas possible parce que les chiffres disponibles ne permettent pas de distinguer les diverses catégories de traitements.

L'année 1946 est un cas particulier. En effet, elle semble être une étape transitoire en ce qui concerne la notation adoptée. Nous n'avons pas suffisamment d'informations pour pouvoir la classer avec le groupe 1947-1989 (par exemple, on n'a pas pu distinguer ce qui est «traitement» de ce qui est «prestation sociale»). Finalement, en procédant à des comparaisons et à des regroupements, nous l'avons classée avec le groupe 1809-1945. Il est clair que, pour assurer l'homogénéité des séries (surtout lors du passage de 1945 à 1947), il a fallu classer certains postes dans telle catégorie plutôt que telle autre suggérée par la nature des postes en question.

Dès 1947, les quatre catégories de dépenses sont composées des différents postes suivants:

TPS: traitements au personnel régulier (X4)<sup>1</sup>  
traitements au personnel occasionnel (X5)  
traitements des membres du corps enseignant supérieur (X6)  
allocations de ménage (X7)  
allocations pour enfants (X8)  
allocations complémentaires (X9)  
contribution de l'Etat aux caisses de pension (X10)  
contribution de l'Etat aux caisses de pension (personnel enseignant) (X11)  
primes d'assurance contre les accidents (X12)  
autres prestations sociales (X13)

<sup>1</sup> Ce sont les notations utilisées en annexe.

contribution de l'Etat à l'AVS (X14)  
contribution de l'Etat à l'assurance-chômage (X15)

- INV: mobilier et machines de bureau (X22)  
mobilier d'exploitation et d'enseignement (X38)  
machines et matériel d'exploitation et d'enseignement (X39)  
constructions nouvelles de l'Etat (X32)  
Equipements informatiques (X45)  
Equipements informatiques (enseignement) (X46)
- EFF: entretien des immeubles (X33)  
entretien des bureaux et autres locaux (X35)  
eau, gaz, électricité (X36)  
chauffage (X37)  
frais de transport des marchandises et du matériel (X26)  
frais divers pour les véhicules à moteur (X27)  
fournitures, impression, reliure (X20)  
livres, journaux, périodiques, divers (X23)  
frais d'insertion (X21)  
indemnités et frais de commission (X30)  
consultations juridiques et expertises (X31)  
frais pour la formation professionnelle (X28)  
indemnités pour usage de véhicules privés (X19)  
frais pour les musées, bibliothèques et collections (X41)  
abonnements et taxes téléphoniques (X24)  
taxes postales (X25)  
loyers (X34)  
dépenses pour l'hygiène publique (sports) (X43)  
vacations et débours (X17)  
versements au fonds de bourses d'études (X2)  
versements aux fonds spéciaux hors bilan (X3)  
dépenses générales pour l'enseignement (= autres dépenses) (X42)
- DIV: amortissement sur dépenses hors budget (X1)  
indemnités diverses (X16)  
indemnités pour prestations diverses (X18)  
subventions cantonales (X44)  
assurances du mobilier, des machines et du matériel (X40)  
frais généraux divers (X29)

alors que de 1809 à 1946 on a:

$$\text{TPS} = \text{TRA}^1$$

$$\text{INV} = \text{MAT}$$

$$\text{EFF} = \text{VAC} + \text{LO} + \text{FIN} + \text{IMM} + \text{FU} + \text{EES} + \text{SP} + \text{PR}$$

$$\text{DIV} = \text{HOP} + \text{ICH} \text{ (correspond aux subventions cantonales).}$$

Comme nous l'avons dit, l'analyse des dépenses va se faire en deux parties: la première partie traitera de l'évolution des dépenses d'exploitation au XIX<sup>e</sup> siècle et la deuxième partie concernera la période 1886-1989. Nous allons néanmoins essayer de voir quels sont les principaux enseignements à tirer si on considère toute la période, soit 1809-1989. Si on observe les courbes des dépenses de l'Académie/Université (graphique 1.1), celle des dépenses de l'Instruction publique (graphique 1.2) et celle des dépenses de l'Etat (graphique 1.3), tout en se souvenant qu'il s'agit de valeurs nominales, on remarque dans les trois cas une forte accélération en fin de série. Ces graphiques ne donnent toutefois pas une très bonne idée de l'évolution des trois courbes durant la période considérée.

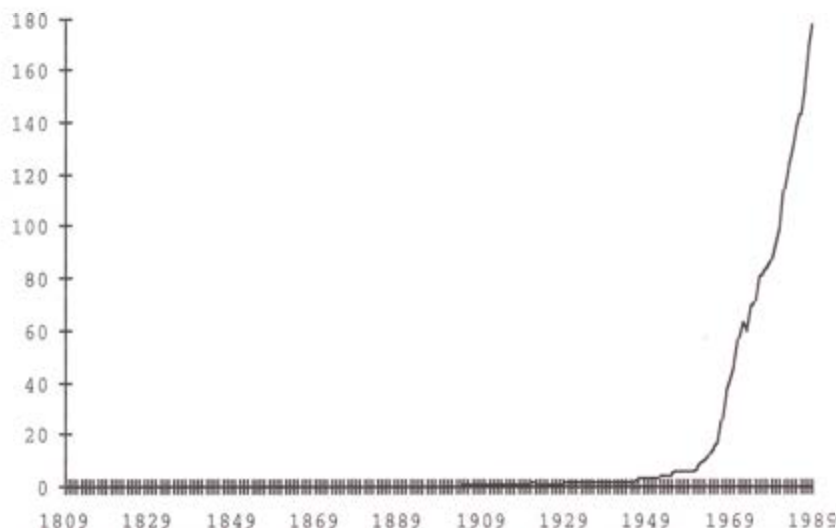


Figure 1.1 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université de Lausanne, 1809-1989, valeurs nominales (millions de francs).

<sup>1</sup> Voir pages 15 et 16 pour la signification des abréviations.

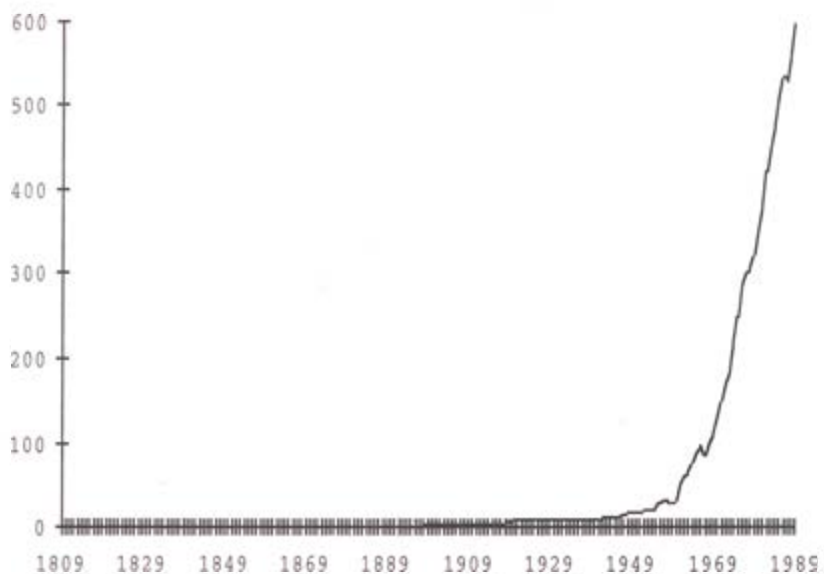


Figure 1.2 Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, 1809-1989, valeurs nominales (millions de francs).

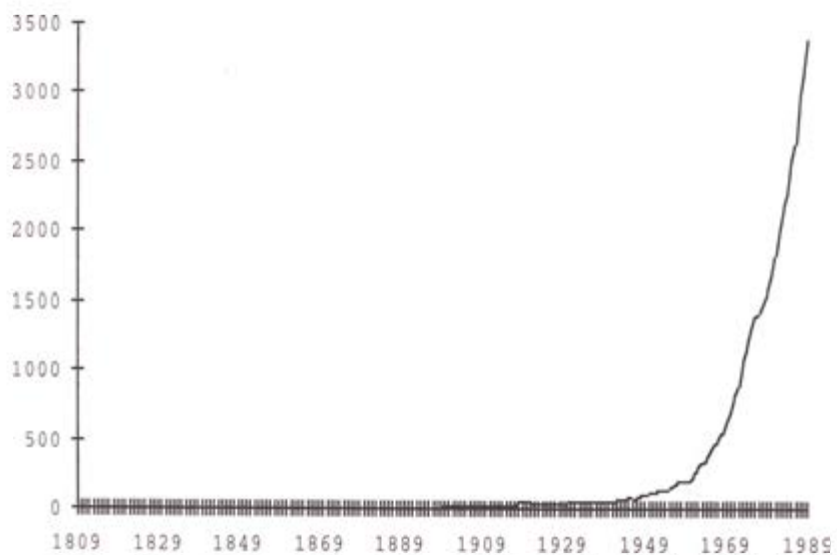


Figure 1.3 Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, 1809-1989, valeurs nominales (millions de francs).



Rien n'exprime mieux les tendances à long terme qu'une «courbe logarithmique». Le logarithme permet, de plus, de faire tenir sur le même graphique des courbes aux valeurs nominales très disparates et à forte croissance. La pente de chaque courbe, rappelons-le, exprime la croissance des courbes: une courbe qui s'apparente à une droite représente un phénomène dont la croissance est constante d'une année à l'autre. La comparaison d'une courbe à l'autre est possible, puisqu'une même croissance se traduit par une pente égale.

La figure 1.4 illustre à la fois les comportements des dépenses de l'Etat (en valeurs nominales), et ceux, comparativement, des dépenses destinées à l'Instruction publique et à l'Académie/Université.

Jusqu'à la première guerre mondiale, les dépenses de l'Etat suivent une courbe assez régulière, presque rectiligne: tout au plus remarque-t-on des pentes en légère augmentation, par paliers: c'est dire que les dépenses de l'Etat progressent, d'année en année, selon un taux pratiquement constant, en légère augmentation cependant. Après un accident manifeste au moment de la première guerre mondiale et quelques soubresauts, la courbe reprend son cheminement naturel vers 1940. Puis, trahissant l'inflation, elle commence à grimper selon un rythme prononcé qui se ralentit dans les années 1970.

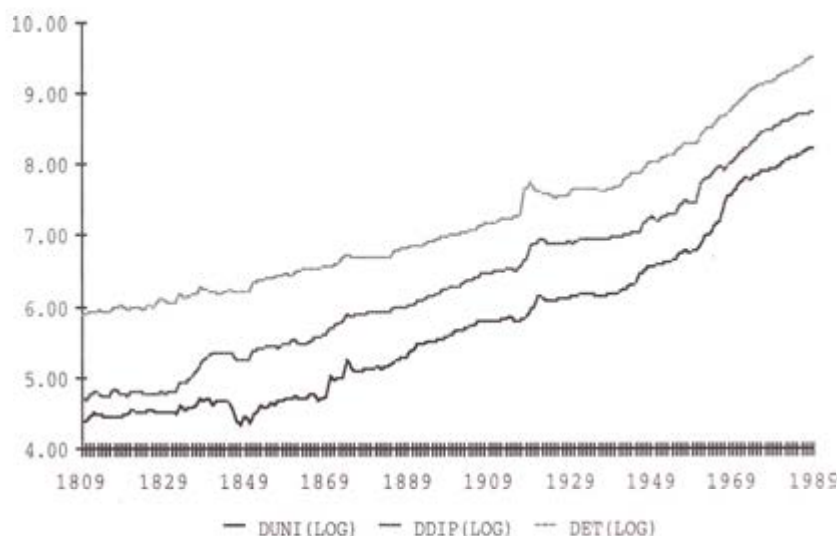


Figure 1.4 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (DUNI), du Département de l'Instruction publique (DDIP) et de l'Etat de Vaud (DET), 1809-1989, logarithmes des valeurs nominales.

Les dépenses en faveur de l'Instruction publique ont une histoire différente: plus stagnantes, semble-t-il, que celles de l'Etat jusqu'au début des années 1830, elles se rattrapent d'un bond jusque vers 1840, stagnent à nouveau, pour en définitive, se rapprocher, au moyen d'une croissance plus forte que les dépenses de l'Etat de la précédente courbe.

On mesure bien le mauvais départ de l'Académie au XIX<sup>e</sup> siècle: finances stagnantes jusqu'au début des années 1830; début de développement qui se retrouve dans un texte de loi, brusquement anéanti après 1845: les finances de l'Etat stagnent, elles aussi, après cette date, et l'Instruction publique accuse un déficit; mais c'est l'Académie qui accuse la plus forte régression. Nouvelle croissance de rattrapage après 1850, qui s'essouffle vite (en dépit d'une croissance toujours régulière des finances de l'Etat) et ne permet pas de combler le déficit des années 1840. Et enfin nouveau souffle et comblement du retard dès 1870, grâce à nouveau à une loi, celle de 1869. A partir de 1885, la croissance est plus rapide, supérieure à celle des finances de l'Etat, comparable à celle des dépenses de l'Instruction publique. Après 1920, on note un certain parallélisme (mêmes taux de croissance, presque nuls jusqu'à la seconde guerre) avec les autres courbes. Puis c'est un fort redressement à la fin des années 1940, qui n'appartient qu'à l'Université, suivi d'une croissance de type «seconde moitié du XIX<sup>e</sup>» (il faudrait corriger pour l'inflation). Après la très forte croissance inflationniste des années 1960, le taux de croissance des dépenses revient à des valeurs plus habituelles.

En plus de l'évolution des différentes catégories de dépenses, nous analyserons également l'évolution dans le temps des rapports suivants, pour la période 1809 à 1989:

- part des dépenses de l'Université dans les dépenses de l'Instruction publique (UDIP);
- part des dépenses de l'Instruction publique dans les dépenses de l'Etat (DIPET);
- part des dépenses universitaires dans les dépenses de l'Etat (UET)<sup>1</sup>.

Les graphiques suivants nous montrent comment évoluent ces rapports sur toute la période. Bien qu'une analyse en deux parties<sup>2</sup> de ces courbes soit effectuée plus loin dans ce chapitre, il est intéressant de les considérer, même sommairement, sur la longue période séparant 1809 de 1989. Nous avons rassemblé, à la figure 1.5, les trois courbes citées plus haut. Les valeurs obtenues

<sup>1</sup> Voir en annexe pour les valeurs de ces séries.

<sup>2</sup> 1809 à 1900 et 1886 à 1989.

nues pour le rapport DUNI/DET étant très petites, nous avons fait deux autres graphiques qui permettent de mieux voir l'évolution de cette courbe.

Le graphique 1.6 montre l'évolution de la part des dépenses de l'Académie/Université dans les dépenses du Département de l'Instruction publique. D'une manière très générale, on distingue plusieurs périodes: les dépenses de l'Académie représentent, en moyenne, 51,5% des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique entre 1809 et 1833; cette part tombe ensuite à 18,4% entre 1839 et 1966, puis elle s'accroît considérablement pour atteindre 38,5% en 1971. Cette hausse ne durera que quelques années puisqu'entre 1973 et 1989, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne représentent, en moyenne, 28,5% des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique.

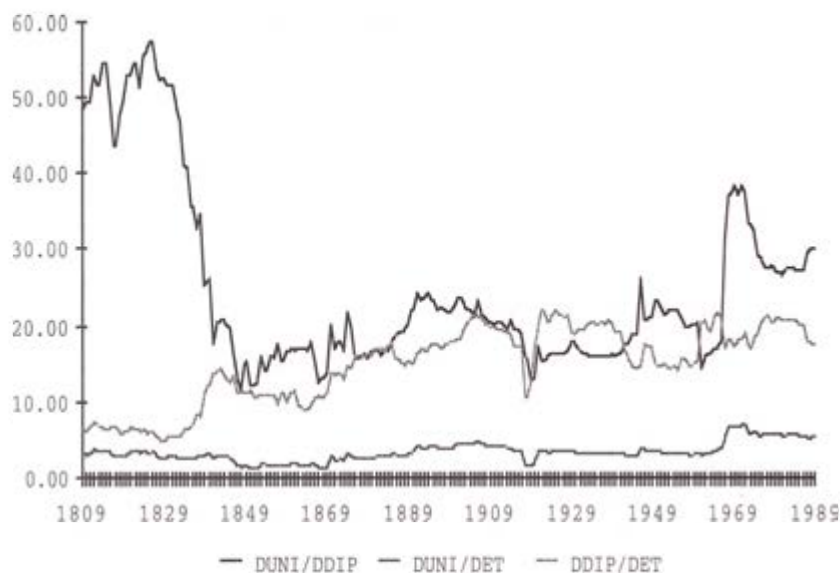


Figure 1.5 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université dans les dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique (DUNI/DDIP), dépenses d'exploitation de l'Académie/Université dans les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DUNI/DET) et dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique dans les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DDIP/DET) (en %).

Le graphique 1.7 montre l'évolution de la part des dépenses de l'Académie/Université dans celles de l'Etat de 1809 à 1989. Entre 1809 et 1845, cette part est, en moyenne, de 2,99%. Elle diminue ensuite entre 1847 et 1869 à



Figure 1.6 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université par rapport aux dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique (en %).

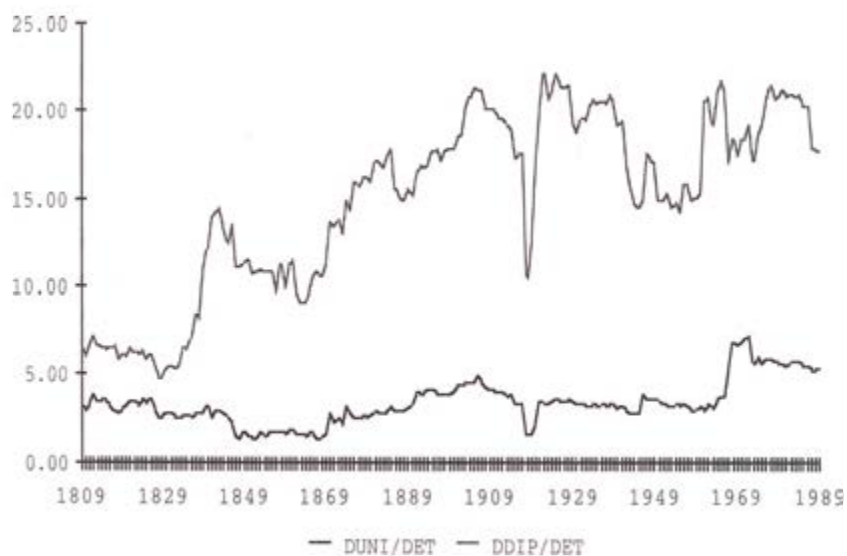


Figure 1.7 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DUNI/DET) et dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DDIP/DET) (en %).

1,58%. Dès l'année suivante, les dépenses de l'Académie ont de plus en plus d'importance dans les dépenses de l'Etat: elles en représentent 4,9% en 1906. La part se situe en moyenne à 2,77% entre 1870 et 1890, puis à 4,14% entre 1891 et 1914. La courbe suggère ensuite une forte baisse en 1918 et 1919: la part passe en effet de 3,25% en 1917 à 1,64% en 1918 et à 1,60% en 1919. Cette baisse ne durera toutefois pas. En 1921, les dépenses de l'Université de Lausanne représentent 3,44% des dépenses de l'Etat. La part va dès lors rester stable, à une moyenne de 3,29% entre 1921 et 1966. Notons cependant un incident entre 1945 et 1946; dès la fin de la seconde guerre mondiale, la part passe en effet de 2,73 à 3,9%. L'Etat consacre ainsi une plus grande part de ses dépenses à son Université. La fin de la courbe ressemble à la courbe DUNI/DDIP. La part des dépenses universitaires dans les dépenses de l'Etat passe de 3,76% en 1966 à 5,34% en 1967. Entre 1968 et 1972, elle se situe en moyenne à 6,91%, puis retombe à 5,61% entre 1973 et 1989.

Nous avons représenté la courbe DDIP/DET sur le même graphique. De 1809 à 1835, les dépenses du Département de l'Instruction publique représentent 6,08% des dépenses de l'Etat de Vaud. On constate ensuite une forte hausse. La part atteint 14,39% en 1843, puis elle retombe et se stabilise à une moyenne de 11,2% entre 1845 et 1873. L'accroissement se poursuit en dents de scie. La part atteint 17,8% en 1885, puis chute l'année suivante (15,5%). En moyenne, les dépenses d'exploitation du Département représentent 15,2% des dépenses de l'Etat de Vaud entre 1886 et 1890. Entre 1890 et 1891, la part passe de 15,09 à 16,43%. Elle poursuit ensuite sa hausse pour atteindre 21,29% en 1905. Une baisse s'amorce alors, lentement dans un premier temps, puis de manière considérable entre 1917 et 1918: la part tombe de 17,49 à 10,44%. Elle retrouve toutefois rapidement son niveau d'avant-guerre, puisque les dépenses du Département représentent 20,4% entre 1921 et 1941. La fin de la série est une succession de hausses et de baisses que nous avons résumée dans le tableau ci-dessous:

1942-1960	15,4%
1961-1966	20,6%
1967-1974	18,0%
1975-1986	20,6%
1987-1989	17,7%

Après ce survol général, nous pouvons commencer l'analyse plus fine de toutes ces données en jettant un regard sur la situation au XIX<sup>e</sup> siècle. Vu l'abondance de tableaux de données, nous les avons regroupés en annexe.

## 1.2 Le XIX<sup>e</sup> siècle

### *Préambule*

Cette partie est consacrée à l'étude des dépenses d'exploitation de l'Académie, ancêtre de l'Université, au XIX<sup>e</sup> siècle. On tentera de cerner le passé de l'Université, ainsi que les événements qui ont contribué à faire d'elle l'établissement d'enseignement supérieur que l'on connaît aujourd'hui. On s'intéressera à l'affectation des dépenses académiques, à leur poids dans les dépenses de l'Instruction publique et dans celles de l'Etat et on essayera de dégager des tendances en s'arrêtant bien sûr plus en détail sur les années qui mériteraient une attention particulière car, vu le grand nombre d'années que recouvre cette étude, il nous est impossible de nous arrêter sur chacune d'entre elles.

On va utiliser les séries concernant les dépenses d'exploitation de l'Académie (DUNI)<sup>1</sup>, les différents postes composant ces dépenses, ainsi que les dépenses de l'Instruction publique (DDIP) et celles de l'Etat de Vaud (DET). Nous renvoyons le lecteur au chapitre précédent pour les détails concernant ces différentes séries et à l'annexe du présent ouvrage pour les données numériques se rapportant au XIX<sup>e</sup> siècle, données que, rappelons-le, nous avons recueillies dans les comptes de l'Etat de Vaud.

Le poste des «traitements» (TRA) peut être assimilé sans grande erreur d'appréciation à la somme des traitements des professeurs, qui en constituent durant le XIX<sup>e</sup> siècle la presque totalité. Le reste est formé du traitement du secrétaire et du bedeau (non séparés dans les comptes, mais visibles dans la série des budgets manuscrits) et on lui a ajouté les pensions de retraite des professeurs et des veuves. Le petit montant du traitement des préparateurs est en revanche amalgamé à la plus importante «compétence des professeurs»<sup>2</sup>, soit aux montants qui leur sont alloués pour le fonctionnement de leur enseignement pratique, auxquels on a adjoint les «achats d'instruments» (au montant relativement minime) pour former le poste «matériel» (MAT) qui présente des montants à partir de 1840. «Vacations aux experts et frais généraux» constitue un troisième poste (VAC), les loyers (LO) en formant un quatrième dès 1873. Le poste FIN est constitué de la rubrique «classe intermédiaire» de 1877 à 1881, puis de la rubrique «finances d'études» dès 1886.

<sup>1</sup> On verra plus loin que nous utiliserons une série légèrement différente pour les dépenses de l'Académie lorsqu'on traitera de l'affectation des dépenses d'exploitation de l'Académie/Université.

<sup>2</sup> Ce ne sera plus le cas dès 1891, où l'ensemble des traitements sera joint à celui des professeurs dans le poste TRA.

D'autre part, on a le poste «immatriculations-bibliothèque» (IMM) et le poste «prix et concours» (PR). Le «fonds universitaire» (FU) n'apparaît qu'en 1886, alors que le poste «enseignement universitaire à l'hôpital cantonal» (HOP), lui, ne présente des valeurs non nulles que depuis 1897. Notons encore que les postes «encouragement pour l'enseignement supérieur» (EES), «institut de chimie clinique» (ICH) et «sports, divers» (SP) n'ont pas cours pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. On a vu dans la première partie de ce chapitre que les quatre catégories retenues pour la période dans son entier, soit de 1809 à 1989, étaient:

1. TPS = traitements et prestations sociales
2. INV = investissements
3. EFF = entretien et frais de fonctionnement
4. DIV = divers

En ce qui concerne le XIX<sup>e</sup> siècle, on a:

1. TPS = TRA
2. INV = MAT
3. EFF = VAC + LO + FIN + IMM + FU + PR<sup>1</sup>
4. DIV = HOP

#### *Allure générale des courbes de dépenses de l'Académie, de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud*

Maintenant que nous savons quels sont les postes qui composent les dépenses de l'Académie/Université au XIX<sup>e</sup> siècle, nous pouvons nous pencher sur l'évolution de ces dépenses tout au long du siècle et voir quelles sont les années, voire les périodes, que nous pouvons distinguer. Les événements qui ont jalonné la «vie» de l'Académie se retrouvent-ils dans les comptes? C'est ce que nous allons tenter de voir en examinant les différentes courbes.

#### *Les dépenses d'exploitation de l'Académie/Université*

Les dépenses nominales de l'Académie stagnent entre le début de notre série (1809) et 1832, comme on peut le constater à la figure 1.8. Elles s'élèvent, en moyenne, à 30 363 francs. Un effort est entrepris ensuite pour étoffer

<sup>1</sup> Dans le premier chapitre, nous avons donné la composition des quatre catégories pour la période 1809 à 1947 et pour 1947 à 1989. En ce qui concerne la période 1809-1947, la catégorie EFF incluait deux postes supplémentaires («encouragement pour l'enseignement supérieur» et «sports divers») que nous avons omis ici puisqu'ils ne présentent pas de montants au XIX<sup>e</sup> siècle. Il en est de même pour le poste «institut de chimie clinique» qui fait normalement partie de la catégorie «divers».

l'Académie en nouvelles chaires, qui est momentanément compromis par les événements politiques de 1845, sans avoir été mené à son terme. L'Académie reçoit alors ses subsides les plus bas. Entre 1845 et 1846, et en valeurs nominales toujours, les dépenses d'exploitation de l'Académie passent de 43 215 francs à 34 146 francs, soit une baisse de 21% qui caractérise une époque peu heureuse de l'Académie. En effet, elle est alors la victime passive d'un conflit qui concerne l'Eglise. La loi sur l'Instruction publique du 12 novembre 1846 marque un recul par rapport à la situation antérieure de l'Académie. Celle-ci voit le nombre de ses chaires diminuer et perd sa liberté académique.

Le niveau des dépenses de 1845 est retrouvé en 1853 et, dès lors, l'Académie sort de sa période néfaste. L'ascendance de la courbe après 1848 coïncide avec la croissance du budget de l'Etat (voir la figure 1.9 qui donne les dépenses de l'Académie du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud en logarithmes). Après un temps de disgrâce et de diminution de ses chaires, l'Académie, en obtient de nouvelles dans les années qui suivent, mais il faut attendre les effets de la loi de 1869, dès 1870, pour constater un mouvement résolument ascendant. Au graphique 1.8, on remarque en effet une pointe très prononcée en 1870 qui est l'effet direct de la loi de mai 1869, – les dépenses passent alors de 58 052 francs à 102 704 francs, soit une hausse de 77% – loi qui attribue vingt et une chaires à l'Académie.

D'autre part, on rattache à l'Académie l'Ecole spéciale de Lausanne, fondée par trois ingénieurs le 22 août 1853 en vue de former des étudiants à des professions industrielles et en génie civil. Il est inévitable qu'une institution dont on modifie d'une manière aussi dynamique les structures ne peut que voir ses coûts de fonctionnement augmenter. Cela se vérifie à nouveau quelques années plus tard: la pointe de 1874 est liée à la création de l'Ecole de pharmacie l'année précédente. Les dépenses augmentent alors de 65,2%, passant de 103 120 francs à 170 367 francs, toujours en valeurs nominales.

Dès 1884, on remarque une forte accélération de la courbe qui durera jusqu'à la fin du siècle. Cette accélération englobe l'année 1890, date de la transformation de l'Académie en Université qui voit également la création d'une Faculté de médecine. Quatre autres facultés sont mises en place à cette date: droit, lettres, sciences et théologie.



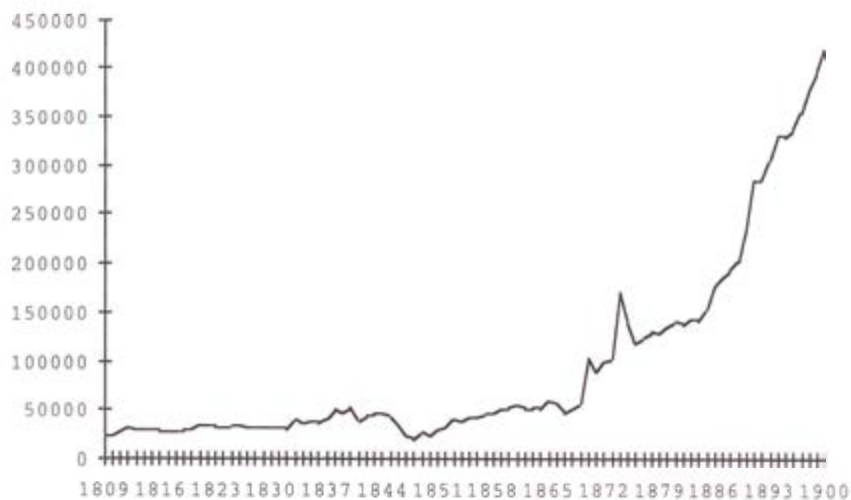


Figure 1.8 Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université, 1809-1900, valeurs nominales (francs).

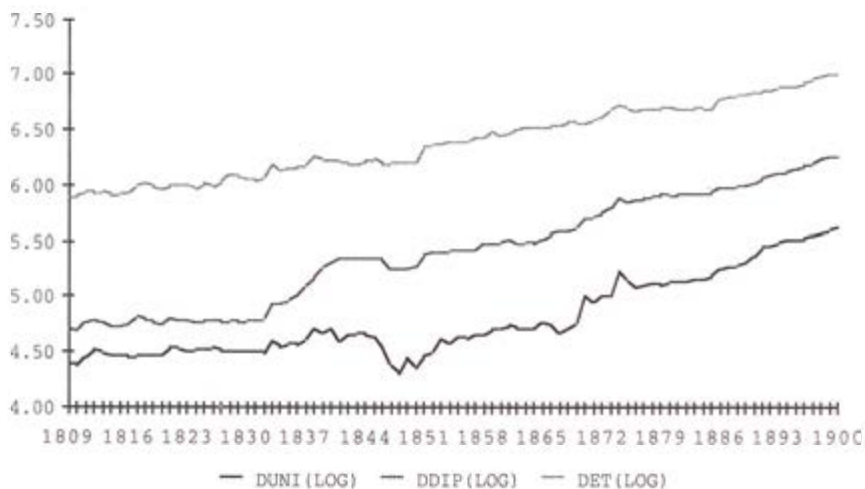


Figure 1.9 Dépenses d'exploitation de l'Académie, du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud, 1809-1900, logarithmes des valeurs nominales.

*Les dépenses du Département de l'Instruction publique*

A la figure 1.10, on remarque que l'allure générale est la même que celle de la courbe des dépenses d'exploitation de l'Académie. Le taux de croissance pratiquement nul qui caractérise le début de la série des dépenses académiques se retrouve également ici. Dès 1835, et jusque vers 1842, les dépenses pour l'Instruction publique amorcent une forte croissance; en valeurs nominales, elles passent de 92 037 francs à 220 229 francs, soit un accroissement de 139,3% en sept années. Le niveau atteint se maintient ensuite non sans une légère érosion de quatre années, de 1845 à 1848, pour amorcer ensuite une nouvelle ascension à partir de 1869.

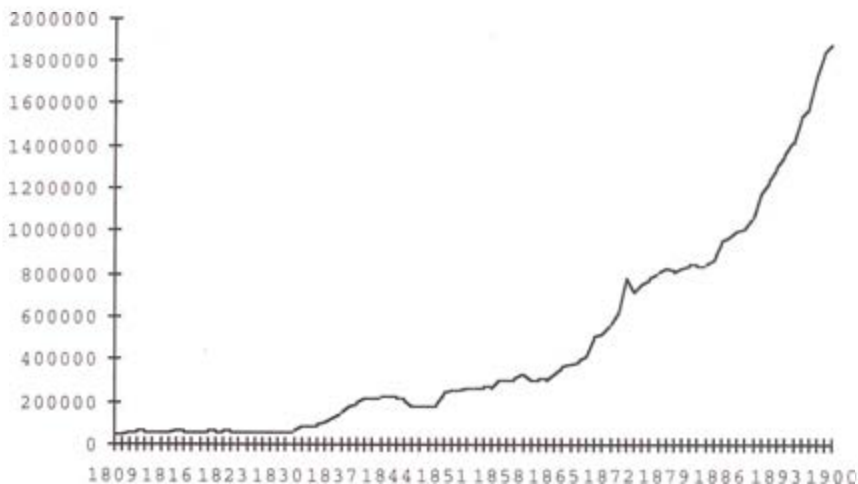


Figure 1.10 Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, 1809-1900, valeurs nominales.

Les frais supplémentaires occasionnés par la création de l'Ecole de pharmacie sont visibles à la figure 1.10, bien que la pointe soit moins marquée qu'au graphique des dépenses de l'Académie. Les dépenses pour l'Instruction publique, entre 1873 et 1874, s'accroissent de 25,8%, passant ainsi de 620 156 francs à 780 253 francs. La courbe fléchit ensuite légèrement pendant une dizaine d'années et reprend une croissance assez forte dès le milieu des années 1880 et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Les dépenses de l'Etat de Vaud*

En ce qui concerne les dépenses globales de l'Etat, on remarque au graphique 1.11 que la courbe suit une progression exponentielle qui semble bien réelle et non explicable par la seule inflation. La croissance des quarante premières années, relativement régulière, est suivie d'un fléchissement entre 1846 et 1850. En effet, pendant cette période, les dépenses de l'Etat de Vaud demeurent pratiquement inchangées, passant de 1 568 340 francs à 1 628 712 francs. Entre 1850 et 1851, les dépenses de l'Etat augmentent de 37,9%, à la suite de quoi la croissance est un peu plus élevée qu'au début de notre série.

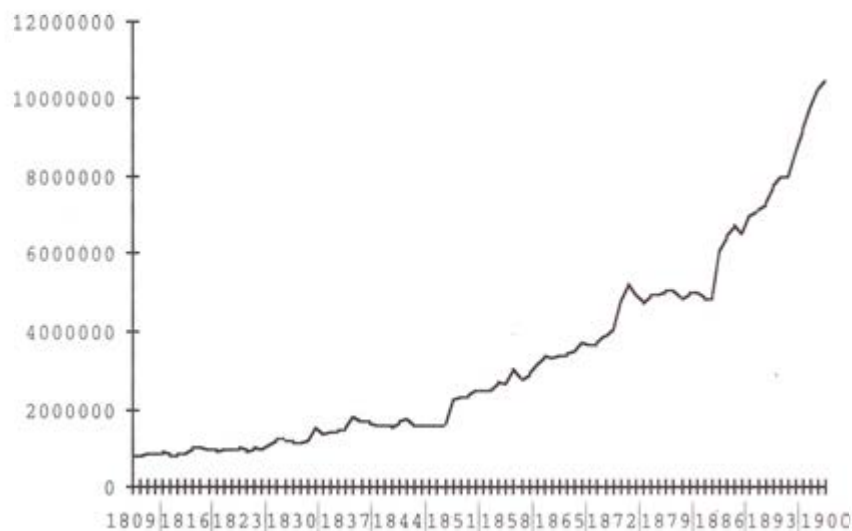


Figure 1.11 Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, 1809-1900, valeurs nominales.

Il est intéressant de relever la «pointe» de l'année 1874. Entre 1872 et 1873 déjà, les dépenses de l'Etat s'accroissent de près de 18%. L'année suivante, la hausse est de 9% et amène les dépenses de l'Etat à 5 256 660 francs. Le niveau des dépenses redescend alors à ce qu'il était en 1873 et reste stable jusqu'en 1885. Entre 1885 et 1886, l'accroissement des dépenses de l'Etat est de 25,6%, à 6 095 712 francs, alors que la fin de la série est caractérisée par une croissance plus forte des dépenses de l'Etat.

Nous avons représenté les dépenses de l'Académie, celles de l'Instruction publique et celles de l'Etat de Vaud au graphique 1.9, en utilisant les valeurs logarithmiques, comme nous l'avons fait dans la première partie de ce chapitre, pour toute la période. Cette fois-ci, le graphique se base sur la période 1809-1900 et facilite la comparaison entre les trois courbes tout en mettant en exergue les «accidents» survenus durant la période. L'accélération des dépenses de l'Instruction publique et des dépenses de l'Académie dès le début des années 1830 est particulièrement visible sur ce graphique, avec toutefois une réaction plus prononcée pour la courbe des dépenses du Département de l'Instruction publique (DDIP). Le phénomène s'inverse au milieu des années 1840. La crise qui touche l'Académie à ce moment-là se reflète d'une manière plus évidente dans la courbe des dépenses de l'Académie que dans celle des dépenses du DIP. En fait, et d'une manière générale, les événements qui ont frappé l'Académie, les différentes lois, la création de nouvelles écoles (Ecole de Pharmacie) ont eu une incidence sur l'évolution des coûts académiques. Ces événements, bien visibles sur la courbe des dépenses de l'Académie, s'estompent de plus en plus lorsqu'on remonte dans les subdivisions administratives (Département de l'Instruction publique, Etat de Vaud): la création de l'Ecole de Pharmacie, en 1874, a provoqué un saut notable dans les dépenses de l'Académie, saut qui est encore visible dans les dépenses du DIP, bien qu'il se soit fortement atténué, et qui s'amenuise encore dans la courbe des dépenses de l'Etat.

*Le poids des dépenses de l'Académie dans les dépenses de l'Instruction publique et dans celles de l'Etat*

L'analyse qui précède aurait été plus exacte si nous avions pu travailler sur des valeurs réelles qui nous auraient permis de connaître effectivement les dépenses de l'Académie/Université, du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud. En l'absence d'une courbe des dépenses rapportée à un indice suisse des prix, on se basera sur des valeurs relatives: la courbe des dépenses de l'Académie rapportées aux dépenses globales de l'Etat (DUNI/DET), celle des dépenses globales pour l'Instruction publique rapportées à ce même total (DDIP/DET), et enfin la part des dépenses de l'Académie dans les dépenses globales destinées à l'Instruction publique<sup>1</sup> (DUNI/DDIP).

<sup>1</sup> Rappelons que l'Instruction publique dépendait primitivement du Département de l'Intérieur, au sein duquel existait une Commission d'Instruction publique qui proposait au Département le budget relatif aux diverses institutions.

En prenant pour base le budget global de l'Etat (dont, rappelons-le, la croissance globale s'accroît au cours de la période), la morne courbe du coût relatif de l'Académie (DUNI/DET, cf. fig. 1.13), presque constante, trahit un accroissement des dépenses de l'Académie sensiblement proportionnel à celui des dépenses de l'Etat, et contraste avec la courbe aux forts accès de croissance des coûts relatifs de l'Instruction publique (DDIP/DET): s'il y a croissance relative des coûts (et donc de l'importance) de l'éducation dans le budget de l'Etat, ce n'est pas en raison de l'attention que l'on porte à l'Académie; l'effort primordial est ailleurs et correspond à une préoccupation plus large, plus sociale: l'élévation du niveau de connaissance général de la population et la scolarisation des masses.

*Les dépenses de l'Académie par rapport aux dépenses du Département de l'Instruction publique*

La courbe DUNI/DDIP (cf. fig. 1.12) le montre: jusque vers 1830, l'Académie occupait la presque totalité d'un maigre budget destiné à l'éducation; pour le reste du siècle, elle ne représente plus que le tiers ou le quart des dépenses (donc des préoccupations), considérablement grossies, destinées à l'éducation. A la fin du régime bernois, en effet, et jusqu'en 1830 à peu près, le gouvernement libéral s'occupe beaucoup de l'Académie (et de son collège) et moins des autres instituts d'enseignement (écoles primaires, collèges régionaux). Ceci se reflète dans la part élevée des dépenses consacrées à l'Académie. Cette part représente plus de 50% (excepté entre 1816 et 1819). Mais, dès 1826, date à laquelle le rapport DUNI/DDIP atteint un maximum de 57,37%, ce chiffre diminue constamment (en tendance) jusqu'en 1841 et même jusqu'en 1848, où les dépenses de l'Académie ne représentent plus que 11,48% des dépenses de l'Instruction publique.

Dès 1827, les autorités discutent de la création de nouvelles écoles, dans le cadre d'une réforme générale des études. De 1832 à 1837, le régime en place se propose de réviser l'ensemble des degrés de l'enseignement et, surtout, propose la réforme de l'enseignement primaire. C'est donc un effort vers une meilleure instruction en général. Après la réforme de l'enseignement primaire, c'est celle de l'enseignement secondaire; elle aboutit à la création d'une dizaine d'écoles moyennes entre 1837 et 1841. Toutes ces réformes ont pour conséquence que les dépenses consacrées à l'enseignement autre qu'académique augmentent fortement par rapport à celles consacrées à l'Académie; donc, le rapport DUNI/DDIP diminue, tandis que le rapport DDIP/DET augmente (en tendance) à partir de 1832. C'est ce que l'on peut constater en particulier au graphique 1.13.

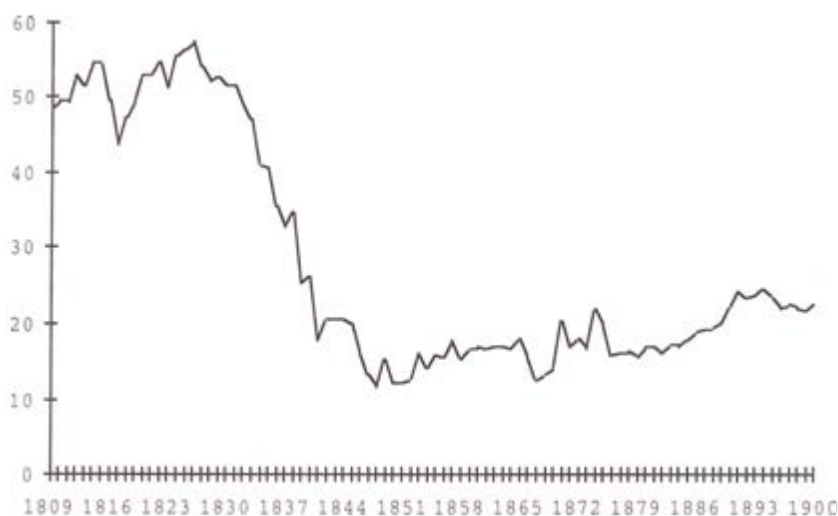


Figure 1.12 Dépenses d'exploitation de l'Académie par rapport aux dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, 1809-1900 (en %).

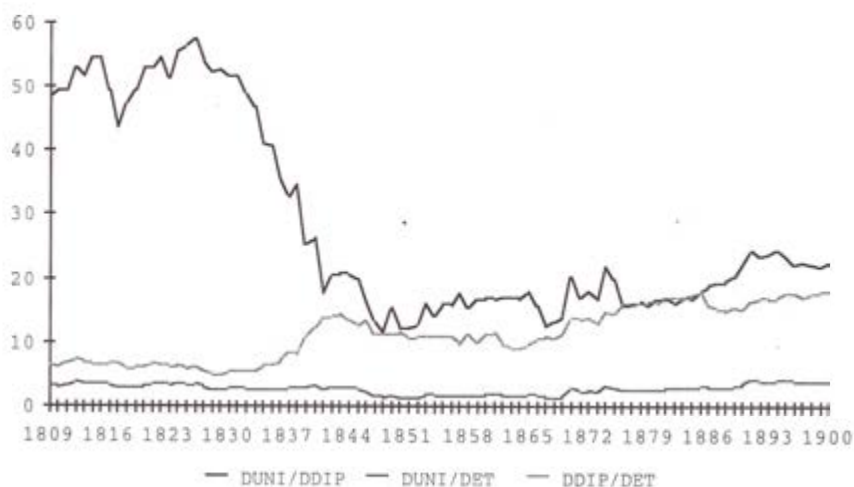


Figure 1.13 Dépenses d'exploitation de l'Académie par rapport aux dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique (DUNI/DDIP), dépenses d'exploitation de l'Académie par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DUNI/DET) et dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DDIP/DET), 1809-1900 (en %).

Le rapport DUNI/DDIP commence de nouveau à augmenter à partir de 1848, diminue dès 1861 jusqu'en 1868 où il subit un net accroissement entre 1868 et 1870 (de 13,20 à 20,31%). La Constitution de 1861 décréta la révision des lois sur l'Instruction publique et les travaux aboutirent en 1869 à une nouvelle loi sur l'Académie (due en grande partie à Louis Ruchonnet). Cette loi donna à l'Académie le statut légal qui lui permit de se développer largement:

- dédoublement de la Faculté des lettres et des sciences,
- création de l'enseignement de la zoologie, de l'anatomie et de la physiologie,
- augmentation du traitement des professeurs (il était fixe depuis 1846),
- création, en 1871, de la chaire d'économie politique.

Tout ceci entraîna bien sûr une augmentation des dépenses consacrées à l'Académie (visible notamment sur le graphique 1.9), alors que les dépenses pour l'Instruction publique en général augmentent moins fortement (voir aussi les chiffres en annexe<sup>1</sup>); d'où une hausse assez nette du rapport DUNI/DDIP. On peut même constater un saut dans la courbe pour le rapport DUNI/DET.

#### *Les dépenses de l'Académie par rapport aux dépenses de l'Etat de Vaud*

Si l'on considère la part des dépenses de l'Académie dans les dépenses de l'Etat, on remarque que, presque constante, la courbe DUNI/DET accuse pourtant quelques paliers successifs et divers accidents (cf. fig. 1.14).

Ce graphique ne tient pas compte de la courbe DUNI/DDIP pour des raisons d'échelle. Ainsi, les variations des courbes DDIP/DET et DUNI/DET sont plus marquées. Au début de notre série, soit entre 1809 et 1816, la part des dépenses de l'Académie dans les dépenses de l'Etat se situe en moyenne à 3,37%. Les deux années suivantes, 1817 et 1818, sont caractérisées par des rapports plus bas, respectivement de 2,88% et 2,75%, mais cette baisse ne durera pas puisque dès l'année suivante, le rapport remonte pour se situer à une moyenne de 3,22% entre 1819 et 1826. Entre 1826 et 1827, le rapport DUNI/DET va fortement diminuer, passant de 3,55% à 2,93%, soit une perte de 17,26 points. Cette baisse se poursuit l'année suivante (-13,96 points) pour atteindre 2,52% en 1828. Dès lors, et jusqu'en 1944, DUNI/DET va rester stable à une moyenne de 2,72% et ce malgré la loi académique de 1837 et la réorganisation de l'Académie qui a suivi (on a notamment augmenté le

<sup>1</sup> Il faut pourtant se rappeler que ces chiffres sont des chiffres nominaux.

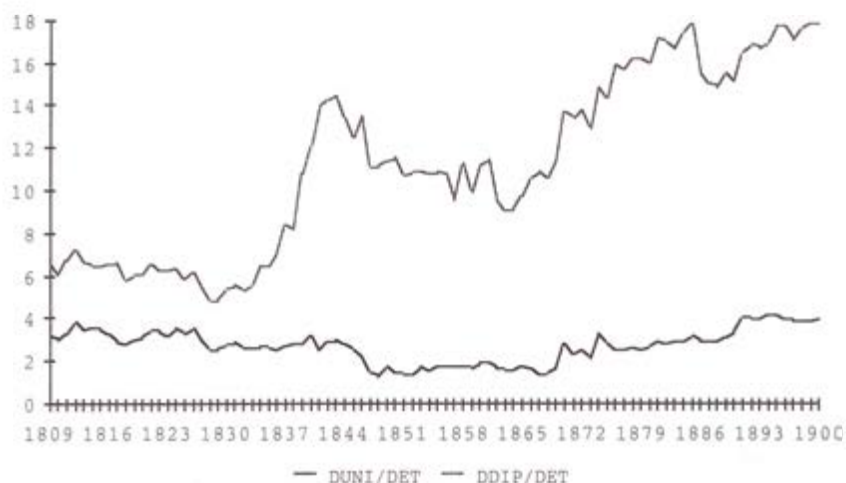


Figure 1.14 Dépenses d'exploitation de l'Académie par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DUNI/DET) et dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (DDIP/DET), 1809-1900 (en %).

nombre de chaires et surtout réorienté ses buts, la formation des pasteurs n'en étant plus le principal). Le rapport DUNI/DET tombe ensuite durablement à sa valeur la plus basse, qui se situe après le bouleversement politique de 1845 (où l'Académie, dont on reproche les coûts, est suspectée d'esprit réactionnaire et «mômier») et la loi de novembre 1846 qui frappe d'ostracisme nombre de ses professeurs, réduit le nombre des chaires prévues par l'ancienne loi (mais le budget des traitements des professeurs demeurant inchangé, il semble qu'il s'agisse davantage d'une volonté de ne pas poursuivre un plan d'extension prévu après 1837 et non encore réalisé), diminue les prestations pour le matériel et pour les bourses d'études, limite la liberté de l'établissement. En 1845, donc, la part des dépenses académiques dans les dépenses de l'Etat de Vaud s'élève à 2,49%. Entre 1846 et 1847, elle perd encore 33,03 points à 1,46%. Ce niveau va se maintenir pendant une vingtaine d'années, à une moyenne de 1,59%. S'amorce ensuite une remontée lente, mais définitive, en paliers, au lendemain de la loi de 1869 (conséquence de la nouvelle Constitution de 1861); la fourchette prévue pour les traitements est sensiblement élevée, passant de 1800-2000 francs (exceptionnellement 3000 francs) à 3200-4000 francs. Le montant total des traitements pour l'Académie passe de 40 000, 45 000, 53 000 francs dans les années pré-



cédant 1869 à 90 000, 100 000, 120 000 francs et plus dans les années qui suivent directement la loi. L'Ecole spéciale d'ingénieurs est rattachée à l'Académie; les sciences naturelles sont développées, une chaire d'Economie politique créée. Entre 1869 et 1870, la part des dépenses de l'Académie dans les dépenses de l'Etat gagne près de 75 points, passant de 1,58% à 2,77%. Le res-saut de 1874 trahit les frais extraordinaires<sup>1</sup> engagés pour la création de l'Ecole de pharmacie en 1873: le part des dépenses d'exploitation de l'Académie dans les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud passe à 3,24%. La nouvelle étape de croissance des coûts, à partir de 1881, est liée à celle du Collège propédeutique de Médecine (contrecoup d'un règlement fédéral de 1879). Le dernier palier visible correspond à la création de l'Université en 1890; entre 1890 et 1891, DUNI/DET passe de 3,35% à 3,99%, ce qui représente un accroissement important. L'étape n'est guère plus importante que les précédentes: du point de vue budgétaire, 1890 ne constitue qu'une évolution comparable aux étapes des deux décennies qui venaient de s'écouler. Les dix dernières années du siècle sont caractérisées par des dépenses académiques représentant en moyenne 3,96% des dépenses de l'Etat, comme c'était à peu près le cas au début du siècle.

Ce sont donc essentiellement des intentions politiques qui sont à l'origine du mouvement des courbes.

#### *Affectation des dépenses de l'Académie au XIX<sup>e</sup> siècle*

Nous allons examiner comment, au cours de ce siècle, se sont ventilées les dépenses de l'Académie/Université et, pour cela, nous allons utiliser les quatre catégories dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Rappelons qu'il s'agit des rubriques suivantes:

- TRA = traitements et prestations sociales
- MAT = investissements
- EFF = entretien et frais de fonctionnement
- DIV = divers

Si on fait la somme des différents postes composant ces quatre catégories, on devrait obtenir la série DUNI telle qu'elle est proposée en annexe. En fait, on constate quelques différences. Soit DUNIC<sup>2</sup> la série obtenue en sommant les différents postes de dépenses. La différence entre DUNI et DUNIC s'explique par le fait que les postes utilisés pour obtenir DUNIC sont des

<sup>1</sup> Placés dans la rubrique des «menus frais» faute de disposition légale adéquate.

<sup>2</sup> Pour DUNI calculé.

chiffres bruts. Entre 1823 et 1835 apparaissent des recettes qui expliquent la différence entre DUNI et DUNIC. Cette recette correspond à «ce que la Municipalité de Lausanne a payé pour sa part à la pension d'un professeur»<sup>1</sup>. De 1848 à 1885, la différence correspond essentiellement à des finances d'immatriculation payées par des étudiants et, à partir de 1882, également à des contributions de la commune de Lausanne. C'est la série DUNIC que nous allons utiliser pour la suite de notre analyse, c'est-à-dire pour le calcul de la part de chacune des catégories dans les dépenses globales de l'Académie (les résultats sont donnés en annexe).

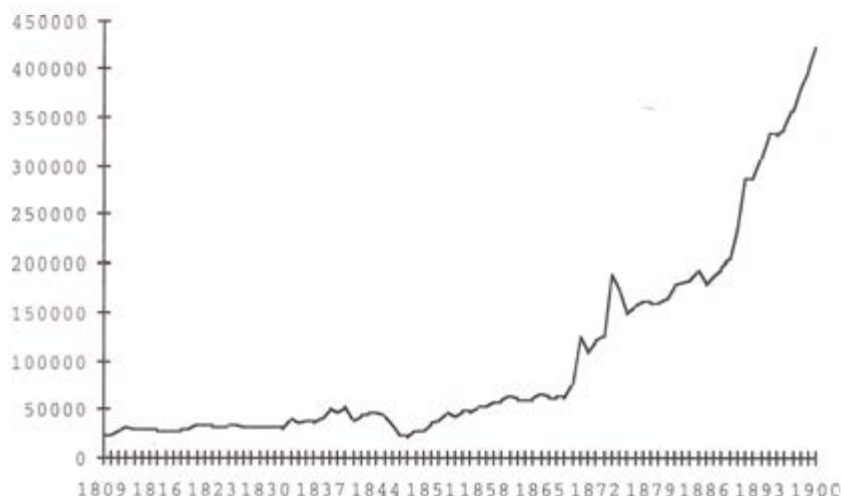


Figure 1.15 Dépenses d'exploitation de l'Académie «calculées», 1809-1900, valeurs nominales.

Le graphique 1.15 nous montre l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Académie «calculées». Il ne diffère guère du graphique 1.8 bien que les chiffres soient eux quelque peu différents (voir en annexe).

Nous avons donc calculé les parts relatives des quatre catégories ci-dessus par rapport aux dépenses de l'Académie/Université de 1809 à 1900<sup>2</sup>. En examinant l'évolution de ces rapports au graphique 1.16, on remarque des «pointes» autour des années suivantes:

<sup>1</sup> = 200 francs - 1/3% de provision = 199,33 francs.

<sup>2</sup> Nous l'avons également fait pour le XX<sup>e</sup> siècle comme nous le verrons plus loin.

1838:	loi sur l'Académie de 1837
1847:	loi sur l'Académie de 1846
1874:	création de l'Ecole de pharmacie
1891:	création de l'Université en 1890

On remarque également une chose frappante: la courbe pour TRA/DUNIC est presque l'exacte «image-inverse» de la courbe pour EFF/DUNIC. Cela signifierait que toute augmentation/diminution dans la série des traitements se reflète dans une diminution/augmentation de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement».



Figure 1.16 Quatre catégories de dépenses par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Académie/Université, 1809-1900 (en %).

En fait, il faut dire que le poste TRA et le poste EFF représentent à eux deux la part la plus importante des dépenses d'exploitation de l'Académie ce qui explique aisément qu'un changement dans l'une des courbes se reflète dans l'autre. Si on examine les parts relatives des séries originales par rapport aux dépenses de l'Université (voir en annexe), on obtient les résultats suivants:

	TRA/DUNIC(%)	EFF/DUNIC(%)
1837	70,1	29,9
1838	57,2	42,8
1839	73,9	26,1
1869	81,0	15,6
1870	78,0	19,5
1873	81,3	14,7
1874	64,4	32,3
1890	81,2	10,2
1891	65,8	25,8

Donc, en tout cas pour ces années-là, les séries TRA et EFF varient en sens inverse.

On peut souligner combien le coût de l'Académie peut s'identifier avec celui de ses professeurs. Dans la composition du budget, comme dans le compte des dépenses, la part la plus importante revient en effet aux traitements des professeurs. Si on ajoute la modeste part que représentent, comparativement, les salaires du personnel administratif et subalterne, on obtient le poste «traitements» (TRA) retenu pour l'ensemble de la période: il représente 70 à 90% du budget de fonctionnement total entre 1830 et 1890<sup>1</sup> et même 80 à 90% entre 1845 et 1873; il redescend ensuite et s'établit entre 63 et 67% durant la dernière décennie du siècle, sous le nouveau régime de l'Université, alors que croissent les dépenses de matériel, traditionnellement minimales (le plus souvent 2 à 3% du budget, s'élevant à 5, 7, 8 et même 9% lors d'années exceptionnelles, et qui se stabilisent à ces deux dernières valeurs au cours de la décennie 1890-1900).

A la figure 1.17, on remarque que, jusqu'à 1845, le budget traitements et le budget général subissent les mêmes fluctuations, dues aux aléas annuels du poste traitements (nominations, retraites, décès, suppléances provoquant presque exclusivement des variations annuelles souvent imprévisibles) et l'écart entre les deux courbes (= autres frais, notamment de matériel) demeure constant.

L'écart entre les deux courbes se rétrécit jusqu'à confusion des deux courbes après 1845: dès lors, l'Etat ne finance pratiquement plus que les traitements et l'Académie trouve bientôt dans les taxes imposées aux étudiants les ressources destinées à financer les autres postes de son budget, les aléas annuels demeurant liés aux mêmes phénomènes.

<sup>1</sup> Sauf accident très rare.

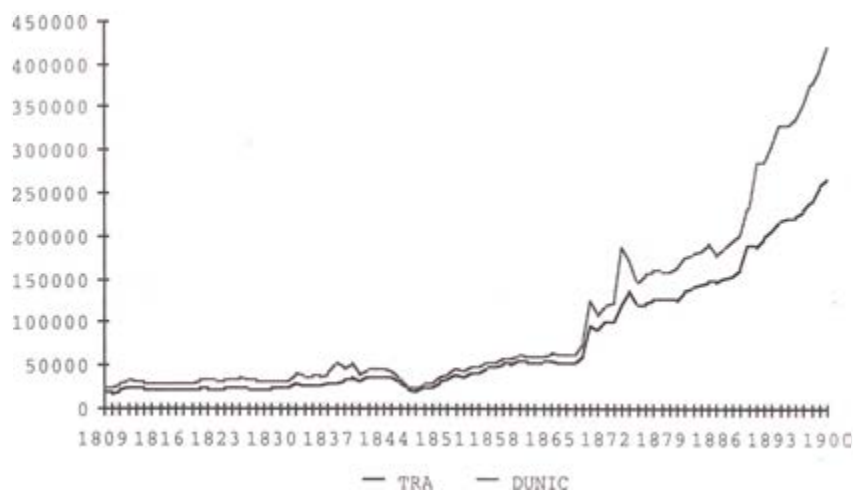


Figure 1.17 Dépenses d'exploitation de l'Académie (DUNIC) et poste «Traitements» (TRA), 1809-1900, valeurs nominales, francs.

De 1845 à 1873, les dépenses de l'Académie s'identifient pratiquement à celles de l'Académie pour les traitements, ces traitements s'identifiant pratiquement à ceux des professeurs. On peut écrire qu'en moyenne, le nouveau gouvernement ne finance plus que les traitements des professeurs. Quant aux bâtiments, décrits comme modestes, exigus et précaires, ils n'entrent pas dans le budget de fonctionnement. Remarquons enfin que tous les frais de l'Académie ne sont pas budgetés sur son compte, certains sont communs au gymnase, comme les cours de dessin et le manège. Il en est de même de certains professeurs qui partagent leur enseignement entre les deux établissements. En observant le graphique 1.16, on voit tout de suite que ce sont les postes TRA et EFF qui «mangent» la plus grande partie des dépenses d'exploitation de l'Académie. En fait, ces deux postes se partagent l'affectation des dépenses jusqu'en 1839. Le poste TPS représente, en moyenne, 71,83% des dépenses entre 1809 et 1836, le reste (28,17%) étant absorbé par le poste «Entretien et frais de fonctionnement». Dès 1840, l'apparition du poste «Achats d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et cliniques» (INV = MAT) vient en quelque sorte redistribuer le poids des différentes catégories, sans toutefois créer de gros bouleversements. La catégorie «traitements» n'est pas altérée, au contraire, par l'arrivée de cette nouvelle rubrique. Son poids dans les dépenses de l'Académie s'accroît alors que celui de la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement» diminue. Le poste

«divers», lui, n'apparaît que depuis 1897 et son poids est très faible puisqu'entre 1897 et 1900, il ne représente en moyenne que 1,43% des dépenses académiques. Une meilleure représentation est donnée au graphique 1.18 où les parts des quatre catégories ont été cumulées, ce qui met encore plus en relief le poids du poste «traitements»:

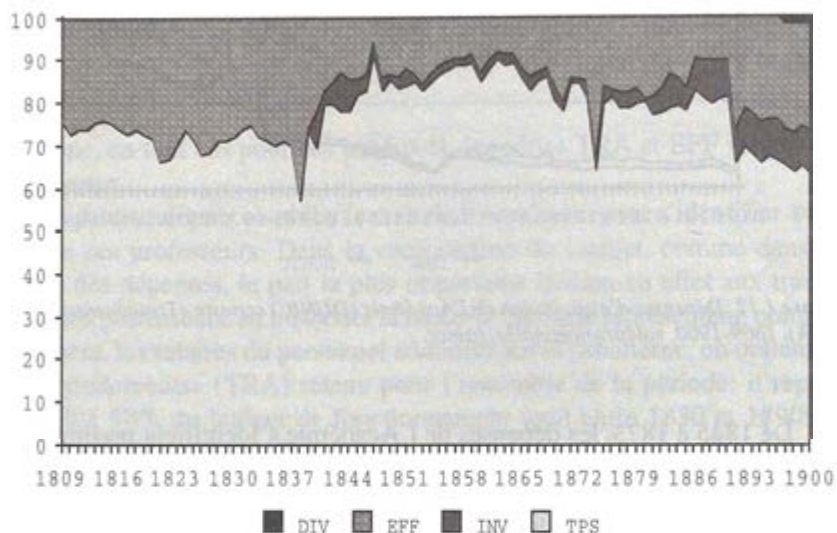


Figure 1.18 Quatre catégories de dépenses par rapport aux dépenses globales de l'Académie/Université, 1809-1900 (en %).

Le premier accident notable de la courbe TPS/DUNIC a lieu en 1838, soit une année après la loi sur l'enseignement supérieur. Quels sont les éléments qui peuvent expliquer cette modification brutale? En fait, la loi de 1837 marque un tournant car de nouvelles chaires sont créées et on procède à des changements touchant l'établissement dans ce qui était sa raison d'exister: désormais, l'Académie aura pour tâche, non seulement la formation des pasteurs, mais la préparation des hommes en vue de carrière à responsabilité. La part des traitements dans les dépenses de l'Académie tombe de 70,1% à 57,2% entre 1837 et 1838 alors que la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement» passe de 29,9% à 42,8%! Si l'on détaille les différents postes constituant les catégories TRA et EFF, on observe quelques changements susceptibles d'apporter une explication à cette modification dans la répartition du poids de ces catégories dans les dépenses d'exploitation de l'Académie:

Tableau 1	1837	1838	Accroissement
	Frs	Frs	
Professeurs, pensions et gratification à M. Develey	27 300.42	23 681.28	-13,26%
Pensions des veuves et orphelins de professeurs	380.44	381.24	0,21%
Traitement du Secrétaire	600.00	733.70	22,28%
Bibliothèque	4 660.00	3 634.02	-22,02%
Gage des étudiants	4 999.43	3 761.89	-24,75%
Autres dépenses	2 638.90	2 243.56	-14,98%
Salaire du Bedeau	564.00	470.52	-16,57%
Dépenses de l'Académie	41 143.19	34 906.21 <sup>1</sup>	
Plus, dépenses de la nouvelle Académie, dès le 1 <sup>er</sup> novembre 1838		5 473.39	
Plus, dépense pour l'organisation de la nouvelle Académie		11 169.72	
Total des dépenses de l'Académie		51 549.32	

Dans TRA, le poste «Pensions des professeurs» passe de 27 300 francs à 23 681 francs entre 1837 et 1838, soit une baisse de 13,3%. Rappelons que ce poste constitue la plus grosse partie de la catégorie TRA. En ce qui concerne les postes formant la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement» (EFF), on remarque que le poste «Bibliothèque» passe de 4660 à 3634 francs, c'est-à-dire qu'il perd 22% entre 1837 et 1838. Le deuxième poste important constituant la catégorie EFF est le poste «Gage des étudiants». Celui-ci perd 24,8%, passant de 4999,4 à 3761,9 francs. Comme on peut le voir donc, TRA et EFF diminuent tous deux entre 1837 et 1838. La forte hausse de la part de la catégorie EFF dans les dépenses d'exploitation s'explique donc essentiellement par le fait qu'on a décidé d'inclure dans ce poste les frais occasionnés par l'organisation de la nouvelle Académie qui s'élèvent à 11 170 francs (plus encore 5473 francs en raison d'un ajustement comptable<sup>2</sup>).

Au début des années 1840, le traitement moyen d'un professeur est fixé à 2000 francs, mais peut aller en des cas exceptionnels jusqu'à 3000 francs et

<sup>1</sup> Pour 1838, il s'agit des dépenses de l'Ancienne Académie, jusqu'au 30 octobre 1838.

<sup>2</sup> Dans les comptes, les dépenses de l'ancienne Académie s'élèvent à 34906,21 francs pour ce qui concerne la période se terminant le 30 octobre 1838, auxquelles on ajoute 5473,39 francs pour la nouvelle Académie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1838. En plus de cela, donc, on ajoute 11 169,72 francs pour l'organisation de la nouvelle Académie.

descendre à 800 francs pour une charge partielle. Tel instituteur enseignant le grec ne reçoit même que 200 francs et les traitements proposés semblent variables selon les disciplines et les précédents, mais aussi en raison de charges d'enseignement plus ou moins lourdes. Ainsi, pour le budget prévisionnel de 1840, on suggère de verser un minimum de 1800 francs au professeur de philosophie «vu le nombre considérable de leçons», 3000 francs au professeur de littérature latine en raison de sa qualité exceptionnelle, 1800 francs au professeur de chimie, soit le traitement des professeurs extraordinaires de chimie des dernières années, un minimum de 1500 francs («ou mieux, 2000 francs pour donner un peu de marge») à celui de sciences naturelles, et enfin d'élever à 800 francs le montant disponible (actuellement de 200 francs) pour l'enseignement du grec.

Après cet «accident» très net de l'année 1838, la part de la catégorie «Traitements» dans les dépenses d'exploitation s'accroît et atteint un maximum de 91,45% en 1847. En y regardant de plus près, on constate l'évolution suivante dans les comptes de l'Académie:

Tableau 2	1846	1847	Accroissement
	Frs	Frs	
Professeurs ordinaires et extraordinaires compris 400 fr. au recteur, le traitement du secrétaire et celui du bedeau	23 770.83	20 625.45	-13,23%
Pensions de retraite aux professeurs; anciennes pensions à des veuves de professeurs	4 598.94	656.81	-85,72%
Prix et bourses pour les étudiants; bourses pour les élèves du gymnase	3 516.23	-	-100,00%
Préparateurs et compétence des professeurs de physique et de chimie	1 150.00	797.61	-30,64%
Achats d'instruments de physique	28.45	-	-100,00%
Bibliothèque des étudiants	225.30	100.-	-55,61%
Vacations aux experts, chauffage, éclairage et menus frais	856.74	1 092.35	27,50%
Dépenses de l'Académie	34 146.49	23 272.22	-31,85%

Si l'on excepte le poste «Vacations aux experts» qui s'accroît entre 1846 et 1847 (+27,5%), tous les autres postes subissent une baisse qui va de 13,23 à 100%. Il n'est pas nécessaire de s'occuper des petits postes dont les change-



ments n'influent guère sur les montants totaux. Les dépenses de l'Académie diminuent fortement entre 1846 et 1847: près de 32% de moins en une seule année. On l'a vu, la catégorie TRA résulte de la somme des deux premiers postes ci-dessus, soit les «Professeurs ordinaires...» et «Pensions de retraite...». La baisse très nette dans ces deux postes explique en grande partie la chute des dépenses académiques. Mais comment expliquer que le poste TRA prenne plus de poids dans les dépenses globales pour l'Académie? Les frais de fonctionnement sont fortement réduits, puisque EFF perd un peu plus de 74% de sa valeur entre 1846 et 1847. On le voit au tableau ci-dessus, l'un des postes composant EFF disparaît entre les deux années; il s'agit du poste «Prix et bourses pour les étudiants...». Ce poste formant la partie la plus importante de la catégorie EFF, cela explique que le poids de cette dernière diminue au profit de la catégorie TRA. Tout ceci est une conséquence de la loi de 1846 qui représente un pas en arrière par rapport à celle de 1837.

Par la suite, la part de la catégorie TRA dans les dépenses d'exploitation de l'Académie se situe à une moyenne de 86,1% entre 1848 et 1869. On l'a vu, les traitements des professeurs (fig. 1.18) représentent la plus grande partie des dépenses de l'Académie/Université: de 75,9% à 69,7% entre 1809 et 1840; de 91,5% à 81,2% entre 1847 et 1890. Entre ces deux phases, la crise politique et ses conséquences négatives pour l'établissement supérieur, dont les chaires ne sont pas toutes maintenues et les autres moyens limés à l'extrême: le budget de 1847 est sévèrement restreint; tout semble avoir été taillé par la moitié ou bien davantage: très forte réduction dans le paiement des pensions (qui relève peut-être d'un hasard), suppression des prix et bourses pour les étudiants (qui semblent bien devoir leur retour aux nouvelles finances d'inscriptions, compensatoires, dès 1848, de la sévérité budgétaire de l'Etat). L'Académie doit en effet se tourner vers les taxes perçues auprès des étudiants pour fonctionner avec des moyens malgré tout diminués<sup>1</sup>. Le désintéret relatif de l'Etat entre 1848 et 1869 se marque clairement à la figure 1.19.

C'est la volonté du législateur et la loi de 1869 qui vont brusquement insuffler à l'institution une part presque doublée du budget cantonal, revalorisant les traitements et la dotant de nouvelles chaires et écoles, mais lui laissant, pour le reste, assurer la quasi totalité de ses frais de fonctionnement, remontés pour plusieurs postes au niveau nominal d'avant 1847. L'immense chute relative qui suit 1890 (le budget de 1874, suite à la création de l'Ecole de pharmacie, en était annonciateur), jusqu'à la première guerre mondiale, révèle à l'inverse les efforts consentis au démarrage de l'Université et

<sup>1</sup> En valeur nominale, mais aussi en valeur relative aux dépenses de l'Etat, qui ne connaissent aucun recul en 1848.



Figure 1.19 Dépenses de l'Académie/Université (DUNIC) et traitements (TRA) en pour-cent des dépenses de l'Etat de Vaud (DET), 1809-1900 (en %).

marque la transition vers un établissement de type plus moderne, dont les équipements pèsent désormais plus lourd dans le budget, comme en témoigne la figure 1.21: se situant autour de 2% dans la période précédente, et insignifiants au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les achats de matériel montent à 9 et 10% d'un budget universitaire total en notable hausse. Cet effort laisse inchangée la portion du budget de l'Etat allouée aux traitements universitaires (cf. fig. 1.19), mais le budget de l'Etat croît sensiblement à cette date (fig. 1.11), comme il avait crû après 1870; et le surplus des dépenses est pris en charge par une autre subvention, celle de la commune de Lausanne (dès 1882).

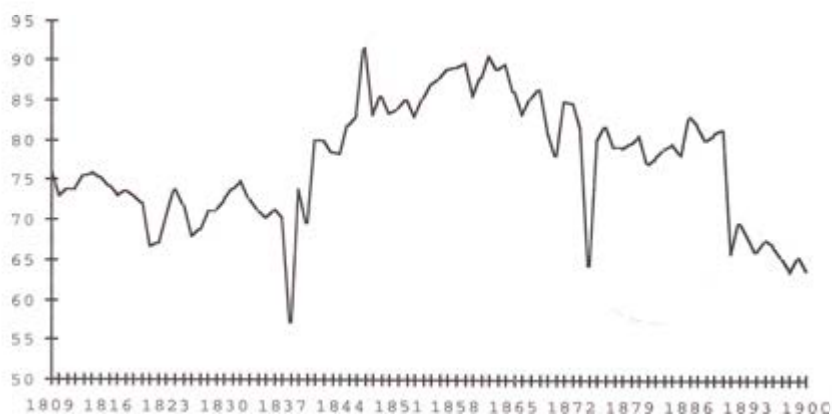


Figure 1.20 Traitements (TRA) rapportés aux dépenses d'exploitation de l'Académie/Université, 1809-1900 (en %).

Entre 1869 et 1870, la part des traitements dans les dépenses d'exploitation de l'Académie passe à 78,0% et remonte à une moyenne de 83,5% entre 1870 et 1873. On note alors une nette hausse de la part de la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement»: celle-ci passe en effet de 14,7% des dépenses académiques en 1873 à 32,3% en 1874, et ce au détriment du poste «Traitements» qui tombe à 64,4% des dépenses. L'explication est simple: il s'agit de la conséquence de la création de l'Ecole de Pharmacie.

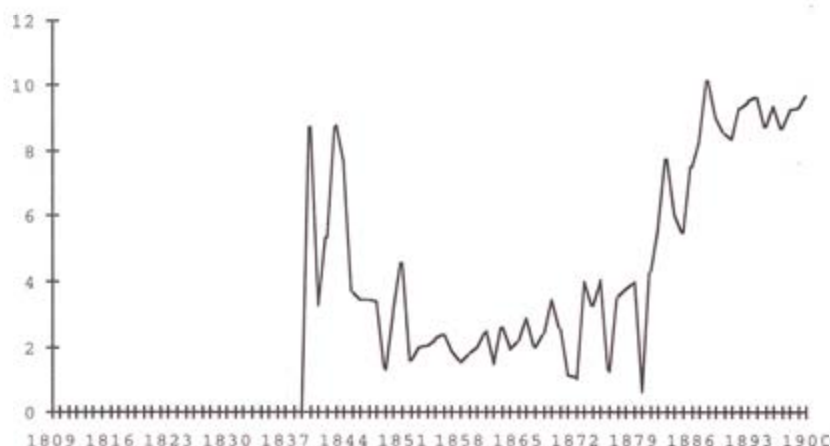


Figure 1.21 Dépenses de matériel (MAT) rapportées aux dépenses d'exploitation de l'Académie/Université, 1809-1900 (en %).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le poste «Entretien et frais de fonctionnement» est composé, on l'a vu, des postes VAC, LO, FIN, IMM, FU et PR<sup>1</sup>. Au tableau ci-dessous, on remarque que, en 1873, le poste EFF est composé uniquement des postes «Vacations aux experts,...» et «Loyer», qui augmentent tous deux entre 1873 et 1874 (ils s'accroissent respectivement de 341% et 48%). En 1874, on obtient le poste EFF en tenant compte également du poste «Bibliothèque des étudiants», ce dernier n'ayant pas un poids majeur dans la composition de la rubrique «Entretien et frais de fonctionnement». Les frais occasionnés par la création de l'Ecole de Pharmacie ne sont pas explicitement indiqués dans les comptes de l'Etat de Vaud. Ils sont inclus dans le poste EFF en tant que «menus frais». Cette augmentation du poids de la catégorie

<sup>1</sup> Vacances aux experts (VAC), loyers (LO), finances de cours (FIN), Immatriculations-bibliothèque (IMM), fonds universitaire (FU) et prix et concours (PR).

EFF dans les dépenses de l'Académie est ponctuelle puisque, dès l'année suivante, on retrouve la situation telle qu'elle était avant la création de l'École de Pharmacie.

Tableau 3	1873	1874	Accroissement
	Frs	Frs	
Professeurs ordinaires et extra-ordinaires, secrétaires et bedeau	100 491.79	120 852.97	20,26%
Pensions de retraite aux professeurs et veuves de professeurs	269.01	171.26	-36,34%
Préparateurs et compétence des professeurs de physique et de chimie	3 513.46	6 150.89	75,07%
Achats d'instruments de physique	1 452.25	—	-100,00%
Bibliothèque des étudiants	—	500.—	100,00%
Vacations aux experts, chauffage, éclairage et menus frais	11 318.75	49 916.51	341,01%
Loyer	6 900.00	10 235.00	48,33%
Dépenses de l'Académie (DUNIC)	123 945.26	187 826.63	31,85%
A déduire, finances d'immatriculation et d'études	20 824.81	17 458.74	
Dépenses nettes (DUNI)	103 120.45	170 367.89	65,21%

La part des traitements dans les dépenses de l'Académie va ensuite se stabiliser à une moyenne de 79,8% entre 1875 et 1890.

Comme conséquence de la transformation de l'Académie en Université, on constate une hausse considérable de la part de la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement» en 1891. Elle passe ainsi de 10,2% à 25,8% au détriment de la catégorie TRA qui tombe à 65,8%. Remarquons également que la catégorie MAT prend une portion plus conséquente du gâteau académique puisque, se situant à quelques exceptions près (notamment en 1840, 1843 et 1844) entre 2% et 5% des dépenses, elle monte à une moyenne de 9,2% entre 1887 et 1900. Le détail des postes composant les dépenses en 1890 et 1891 est donné au tableau ci-dessous:

<i>Tableau 4</i>	1890	1891	Accroissement
	Frs	Frs	
Traitement des professeurs ordinaires et extraordinaires, du secrétaire et du bedeau (TRA)	190 220.80	187 923.85	-1,21%
Préparateurs et compétence des professeurs (MAT)	18 174.18	23 894.01	31,47%
Achats d'instruments (MAT)	1 866.55	-	-100,00%
Vacations aux experts et autres frais (VAC)	4 042.24	3 829.09	-5,27%
Fêtes universitaires			
Décret du 6 février 1891 (VAC)		21 992.05	+100,00%
Loyers (LO)	10 150.00	10 150.00	-
Finances d'études (FIN)	6 392.85	27 222.40	325,83%
Bibliothèque des étudiants (IMM)	500.00	6 368.00	1173,6%
Abonnements et livres, fondations, frais de missions et divers (FU)	2 800.00	4 244.40	51,59%
Dépenses de l'Université (DUNI)	234 146.62	285 623.80	21,98%

Entre parenthèses, les notations que nous avons utilisées. Il faut souligner que le poste «Achats d'instrument» n'a pas disparu entre 1890 et 1891 mais que cette dépense est comptabilisée sous «Compétence des professeurs» dès 1891. D'autre part, le poste «Abonnements et livres, fondations, frais de missions et divers» change de nom et s'intitule «Fonds universitaire» en 1891.

L'évolution des postes TRA et MAT est assez faible, compte tenu de ce qui a été dit ci-dessus à propos du poste «Achats d'instruments». Par contre, la catégorie EFF «enfle» considérablement et ce pour différentes raisons. Dans les comptes, le poste «Vacations aux experts et autres frais» porte le numéro de compte 3 et, pour l'année 1891, on lui a subordonné un compte portant le numéro 3b qui concerne les «Fêtes universitaires». Le montant de ce poste est important puisqu'il s'élève à 21 992,05 francs. Si on déduit ce montant de la catégorie EFF, on obtient les parts suivantes en 1890 et 1891:

Tableau 5	1890 Frs	1891 Frs		
DUNIC	23 4147	26 3632 <sup>1</sup>		
TRA	19 0221	18 7924		
EFF	2 3885	5 1814 <sup>2</sup>		
MAT	2 0041	2 3894		
TPS/DUNIC	81,2%	71,3%	au lieu de	65,8%
EFF/DUNIC	10,2%	19,7%	au lieu de	25,8%
INV/DUNIC	8,6%	9,1%	au lieu de	8,4%

On voit ainsi qu'une partie de la «pointe» constatée en 1891 est due aux frais engendrés par l'organisation des fêtes universitaires marquant la transformation de l'Académie en Université. On peut dire qu'il s'agit de frais qui ne sont pas directement liés au fonctionnement de l'Université. Il reste néanmoins que la part de la catégorie EFF augmente encore notablement au détriment de celle des traitements, et ce bien que nous ayons refait les calculs sans tenir compte de ces frais «extraordinaires». En plus de ces derniers, l'accident de la courbe s'explique en grande partie par une hausse notable du poste «Finances d'études» (FIN). Comme on peut le voir au tableau 4, les dépenses affectées à ce poste passent de 6392,85 francs en 1890 à 27 222,40 francs en 1891, soit un accroissement de 325,8%. Ce sont ces deux mouvements qui, conjugués, modifient le poids des différentes catégories de dépenses par rapport au montant global.

Enfin, pendant la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, les dépenses sont affectées, en moyenne, à 66,08% à la catégorie «Traitements», 24,13% à la catégorie «Entretien et frais de fonctionnement», 9,22% pour ce qui concerne la catégorie INV et 0,57% pour le poste «divers».

Notons encore que le budget annuel de l'Académie peut sensiblement varier en fonction des aléas des nominations et des décès (ainsi en 1878 on explique l'excédent des dépenses par le décès de quatre professeurs et par le surcroît des coûts que représente l'appel à des professeurs extraordinaires, outre les trimestres payés aux familles et les «frais de route»); la loi prévoit en principe le nombre des professeurs, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement tous nommés en un moment donné, ce qui occasionne des fluctuations de coûts indépendantes de toute volonté politique (ainsi, en 1838, un budget théorique prévisionnel pour 1839 table sur le nombre prévu par la nouvelle

<sup>1</sup> Ce montant est obtenu en déduisant le montant des dépenses pour les fêtes universitaires (21 992,05 francs) du total des dépenses de l'Université pour l'année 1891 (285 623,80 francs).

<sup>2</sup> Catégorie EFF à laquelle on a soustrait le montant dépensé pour les fêtes universitaires.

loi de dix-sept professeurs, alors que huit seulement semblent avoir été nommés, d'où un notable excédent de 10 000 francs en fin d'exercice).

Cet examen des dépenses d'exploitation de l'Académie/Université durant le XIX<sup>e</sup> siècle montre que les événements touchant la vie de l'institution d'enseignement supérieur (création de nouvelles chaires, adaptation des traitements, etc.) se reflètent bien dans les courbes que nous avons tracées grâce aux chiffres trouvés dans les comptes de l'Etat de Vaud. Voyons maintenant, dans la troisième partie de ce chapitre, ce que nous réserve l'analyse des chiffres relatifs au XX<sup>e</sup> siècle.

### 1.3 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne au XX<sup>e</sup> siècle

#### *Préambule*

La première partie de ce chapitre a permis de situer de quelle manière le problème des données avait été résolu pour une période aussi longue. Sur la base des chiffres recueillis dans les comptes de l'Etat de Vaud, nous avons pu, dans la seconde partie, analyser l'évolution des dépenses de l'Académie au XIX<sup>e</sup> siècle et étudier l'affectation de ces dépenses. Pour cette partie, centrée sur le XX<sup>e</sup> siècle, nous souhaitons pouvoir faire une comparaison sur une longue période grâce à des chiffres exprimés en termes «réels», c'est-à-dire corrigés des variations de prix. La recherche d'un indice des prix nous a montré que nous pouvions disposer d'un indice des prix à la consommation pour la période 1914 à 1989, publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Se posa alors le problème des années avant 1914. Nous avons donc construit un indice des prix à la consommation pour la période 1870 à 1913<sup>1</sup>, que nous avons relié à l'indice de l'OFS pour obtenir une série longue couvrant la période 1870 à 1989. A titre indicatif, nous reproduisons ci-dessous cette série ainsi que son évolution depuis 1870, la base égale à cent se situant en 1914:

<sup>1</sup> NILLES D., *Note sur la construction d'un indice des prix suisse pour la période 1870-1913*, Délia Nilles, Cahiers de recherches économiques du DEEP, No 8805, Université de Lausanne, juin 1988.

*Indice des prix suisse à la consommation 1870-1989 (base: 1914 = 100)*

1870	100.70	1911	96.30	1952	234.40
1871	106.60	1912	100.00	1953	233.00
1872	106.00	1913	100.00	1954	234.30
1873	109.40	1914	100.00	1955	236.70
1874	106.00	1915	113.00	1956	240.40
1875	98.40	1916	131.00	1957	245.10
1876	99.00	1917	163.00	1958	249.60
1877	99.60	1918	204.00	1959	248.00
1878	95.90	1919	222.00	1960	251.60
1879	91.60	1920	224.00	1961	256.20
1880	96.20	1921	200.30	1962	267.20
1881	95.40	1922	163.90	1963	276.40
1882	95.00	1923	163.80	1964	285.00
1883	94.30	1924	168.80	1965	294.70
1884	90.70	1925	168.20	1966	308.70
1885	87.50	1926	162.20	1967	321.20
1886	86.60	1927	160.30	1968	328.90
1887	85.60	1928	161.00	1969	337.10
1888	84.20	1929	161.20	1970	349.30
1889	85.70	1930	158.40	1971	372.20
1890	86.60	1931	150.20	1972	397.00
1891	87.30	1932	138.50	1973	431.70
1892	85.50	1933	131.40	1974	473.80
1893	84.40	1934	129.50	1975	505.80
1894	84.20	1935	128.20	1976	514.40
1895	82.00	1936	130.40	1977	521.10
1896	81.30	1937	136.70	1978	526.50
1897	81.70	1938	137.00	1979	545.60
1898	82.40	1939	138.00	1980	567.60
1899	82.30	1940	150.80	1981	604.40
1900	85.50	1941	173.90	1982	638.60
1901	84.20	1942	193.40	1983	657.40
1902	84.70	1943	203.20	1984	676.60
1903	88.00	1944	207.50	1985	699.90
1904	87.40	1945	208.90	1986	705.10
1905	86.30	1946	207.80	1987	715.30
1906	86.00	1947	217.10	1988	728.70
1907	89.70	1948	223.60	1989	751.70
1908	89.50	1949	221.70		
1909	89.60	1950	218.10		
1910	92.00	1951	228.50		



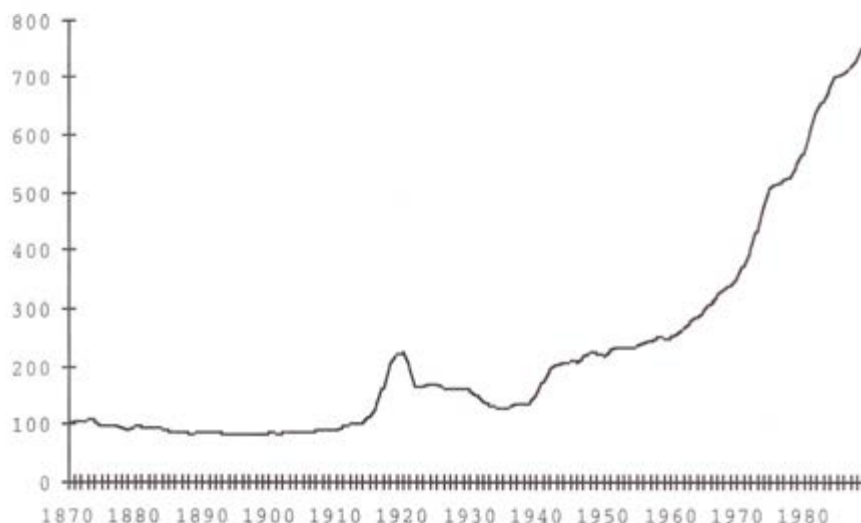


Figure 1.22 *Indice des prix suisse à la consommation, 1870 à 1989*

La première partie de ce chapitre est consacrée à l'analyse de l'évolution réelle des dépenses d'exploitation de l'Université, des quatre catégories qui les composent, et des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique et de celles de l'Etat de Vaud au XX<sup>e</sup> siècle. Les chiffres en valeurs nominales (c'est-à-dire tels qu'on les trouve dans les comptes de l'Etat de Vaud) se trouvent en annexe, ainsi que ces mêmes chiffres en valeurs réelles.

Nous allons centrer notre étude sur la période 1886 à 1989 car la date de 1886 correspond, comme nous le verrons au chapitre consacré à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université, à l'apparition des recettes dans les comptes de l'Etat de Vaud. De plus, cette date précède de quelques années le moment de la transformation de l'Académie en Université ce qui nous permettra de mieux voir, s'il y a lieu, les conséquences de ce changement.

Dans un deuxième temps, nous considérerons les dépenses de l'Université rapportées aux dépenses de l'Etat ( $DUNI/DET=UET$ )<sup>1</sup> et aux dépenses de l'Instruction publique ( $DUNI/DDIP=UDIP$ ), ainsi que ces dernières rapportées aux dépenses de l'Etat de Vaud ( $DDIP/DET=DIPET$ ). Ceci nous permettra de situer la place de l'Université dans la collectivité et dans l'économie du Canton de Vaud. Ces chiffres se trouvent également en annexe.

<sup>1</sup> Il s'agit là de notations destinées à simplifier la suite du travail.

Avant d'aller plus loin, rappelons quelques notations que nous avons déjà utilisées dans ce chapitre:

- DUNI = dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne  
 DDIP = dépenses d'exploitation de l'Instruction publique  
 DET = dépenses d'exploitation de l'ensemble des départements de l'Etat  
 UET = dépenses d'exploitation de l'Université/dépenses d'exploitation de l'Etat  
 UDIP = dépenses d'exploitation de l'Université/dépenses d'exploitation de l'Instruction publique  
 DIPET = dépenses d'exploitation de l'Instruction publique/dépenses d'exploitation de l'Etat.

Suivies d'un «R», les trois premières notations signifient que les chiffres sont exprimés en termes «réels», c'est-à-dire «déflatés» au moyen de l'indice de prix dont nous avons parlé plus haut.

Rappelons que, jusqu'en 1945, le nombre de postes concernant les dépenses d'exploitation de l'Université fluctue entre neuf et treize et qu'ensuite ce nombre s'élève à une quarantaine. En 1946, en effet, le budget de l'Etat de Vaud prend une nouvelle forme qui devrait permettre de distinguer plus clairement la nature des dépenses et des recettes de l'Etat et de les classer de la même manière dans tous les secteurs:

«La répartition des dépenses dans un cadre général permettra d'obtenir le total des dépenses et des recettes selon leur nature, la subdivision de chaque rubrique globale des recettes et dépenses par départements et enfin par services, et assurera en même temps la clarification et l'unification désirées, facilitant ainsi le contrôle des prévisions budgétaires et leur utilisation»<sup>1</sup>.

Les recettes et les dépenses sont maintenant classées par départements et par services, ce qui permet de déterminer d'une manière plus aisée une dépense ou une recette de l'Etat de Vaud selon sa nature (traitements, etc.). Cette nouvelle forme du budget permet en outre de tirer un grand nombre de renseignements sur le fonctionnement des finances de l'Etat, en particulier en ce qui concerne les statistiques demandées fréquemment par le Grand Conseil. Ce changement dans la présentation du budget rend impossible toute comparaison entre les postes de 1945 et ceux de 1946. Pour permettre une analyse cohérente sur toute la période, il a fallu procéder à des regroupements de postes en quatre catégories, soit:

<sup>1</sup> Bulletin des séances du Grand Conseil (BSGC), séance du 11 décembre 1945, p. 594.

1. Traitements et prestations sociales (TPS)
2. Investissements (INV)
3. Entretien et frais de fonctionnement (EFF)
4. Divers (DIV)

Ces précisions étant faites, voyons comment évoluent les différentes séries qui nous intéressent entre 1886 et 1989.

### Allure générale des courbes de dépenses de l'Université, du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud

#### *Les dépenses d'exploitation*

D'une manière générale, si l'on considère les dépenses d'exploitation en valeurs nominales sur toute la période (cf. fig. 1.23), on ne peut qu'être attiré par la formidable accélération des trente dernières années, accélération qui s'amorce dès le début des années soixante.

En termes nominaux, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne passent de 177 301 francs en 1886 à 178 220 096 francs en 1989,

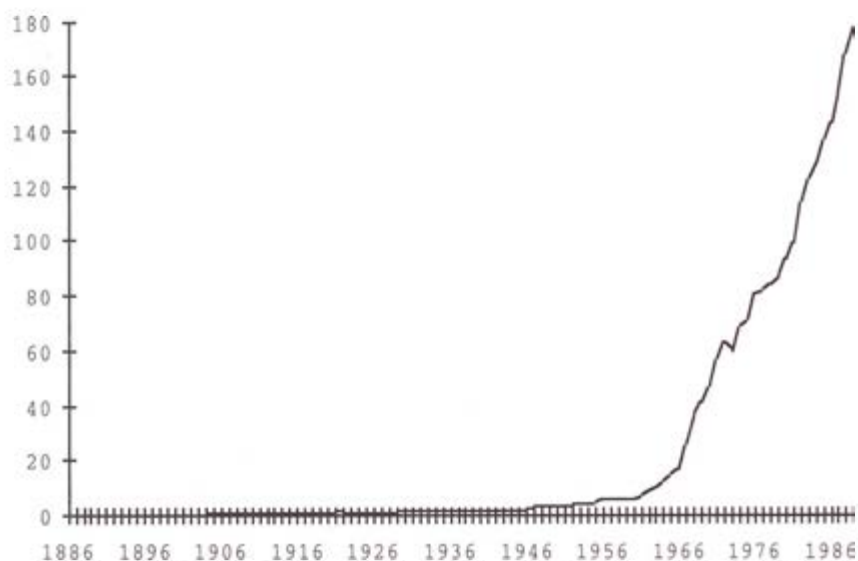


Figure 1.23 DUNI: dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989, valeurs nominales, millions de francs.

soit plus d'un siècle plus tard. L'accroissement est phénoménal puisqu'elles sont multipliées par plus de mille! Toutefois, on le voit bien au graphique 1.23, l'accélération a lieu particulièrement dès le milieu du siècle. Entre 1886 et 1950, les dépenses d'exploitation de l'Université, en termes nominaux, sont multipliées par un peu plus de vingt alors qu'entre 1950 et 1989, elles sont multipliées par quarante-cinq environ. Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution des dépenses universitaires tout au long de ce siècle, il s'agit de les considérer en termes réels, c'est-à-dire déflatées grâce à l'indice des prix à la consommation. Les chiffres se trouvant en annexe (DUNIR) permettent de tracer le graphique 1.24.

Le phénomène constaté au graphique précédent se retrouve également à la figure 1.24. L'accélération caractérisant la seconde partie du siècle est bien réelle et témoigne de l'explosion des coûts de l'enseignement supérieur. Ce graphique ne permet pas, pour des raisons d'échelle, d'observer les fluctuations de la première moitié du siècle. C'est pourquoi, nous avons tracé la courbe des dépenses universitaires de 1886 à 1958 (cf. fig. 1.25). Notons que les chiffres sont maintenant en milliers de francs. Sur cette période plus courte, on peut mieux discerner les détails qui n'apparaissent pas au graphique 1.24.

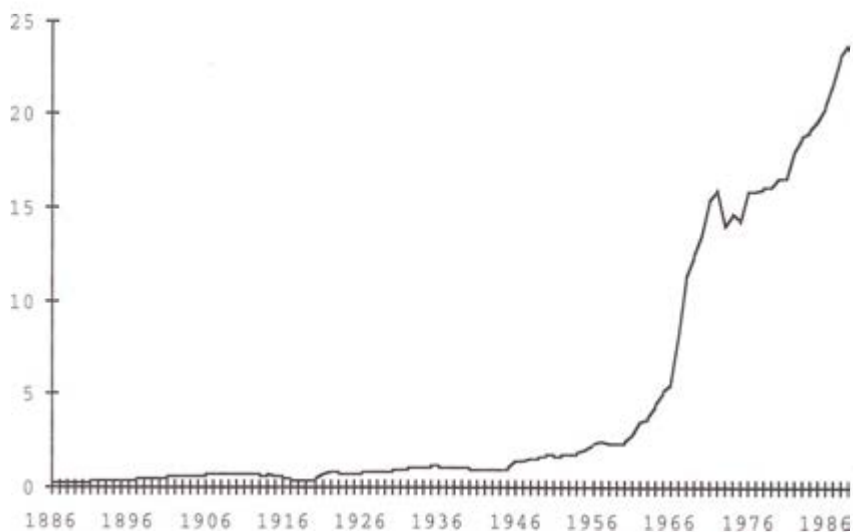


Figure 1.24. DUNIR: dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.

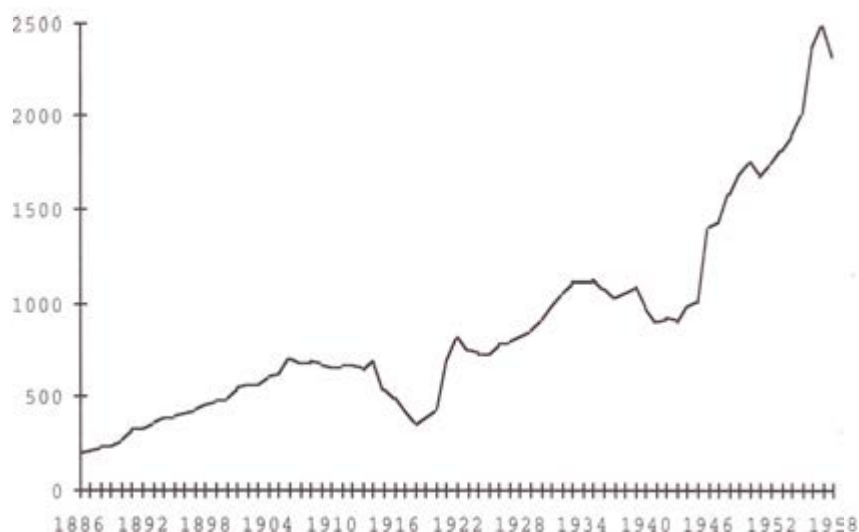


Figure 1.25 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1958, valeurs réelles, milliers de francs constants, prix de 1914.

On remarque notamment les deux «creux» des première et deuxième guerres mondiales. Entre 1914 et 1919, les dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne perdent 43,9%, passant de 697 380 à 391 359 francs, alors qu'entre 1939 et 1943, elles chutent de près de 17%, de 1 085 011 à 900 937 francs. Les taux d'accroissement des dépenses de l'Université (Tdunir), que nous avons reproduits en annexe, montrent bien la reprise qui suit les deux conflits mondiaux. De 1919 à 1922, on observe quatre taux d'accroissement positifs et importants: +10,2%, +11,3%, +59,5% et +18,0%. Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent toutefois avant la fin du second conflit puisqu'entre 1943 et 1944, elles gagnent 9,1%. La hausse se poursuit ensuite avec deux taux particulièrement importants à relever entre 1945 et 1946 (+38,3%) et entre 1947 et 1948 (+10,7%).

En ce qui concerne la seconde moitié du siècle, le même procédé nous permet de détailler l'évolution des dépenses de l'Université. Les dépenses sont cette fois exprimées en millions de francs.

On remarque que l'accélération a lieu surtout à partir de 1967. Les taux d'accroissement le confirment: entre 1966 et 1967, les dépenses d'exploitation de l'Université gagnent 44,9%. Les deux années suivantes sont aussi

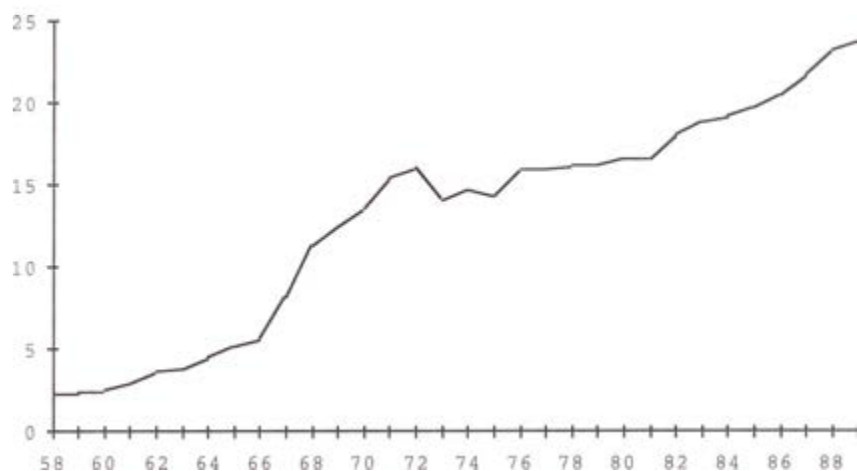


Figure 1.26 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1958 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.

marquées par une forte hausse des dépenses puisqu'elles passent de 8,1 millions en 1967 à 12,4 millions de francs en 1969. Les dépenses culminent en 1972 avec 15,9 millions pour redescendre ensuite jusqu'en 1975. Dès lors, elles reprennent une croissance régulière. Nous verrons plus loin comment nous pouvons expliquer les différents mouvements de la courbe grâce notamment à l'observation de l'évolution des catégories composant les dépenses d'exploitation de l'Université. Avant cela, nous pouvons confirmer notre première analyse en regardant le graphique suivant qui exprime les dépenses d'exploitation de l'Université en logarithmes des valeurs réelles. Nous avons tracé la tendance générale afin de mieux cerner les éventuelles ruptures par rapport à cette dernière.

Le graphique 1.27 nous montre que les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne suivent la tendance générale entre 1886 et 1914, puis s'en détachent assez nettement durant la première guerre mondiale. Dès la fin du conflit, elles reprennent une croissance conforme au trend pendant quelques années, mais ralentissent à nouveau durant la crise des années trente. La seconde guerre apparaît ensuite, bien que son effet sur les dépenses de l'Université soit moins fortement marqué que celui de la première guerre. Après une phase de croissance constante, on remarque une forte accélération des dépenses de l'Université dès le début des années soixante. La rupture par rapport au trend est manifeste et durera environ dix ans, jusqu'au début des

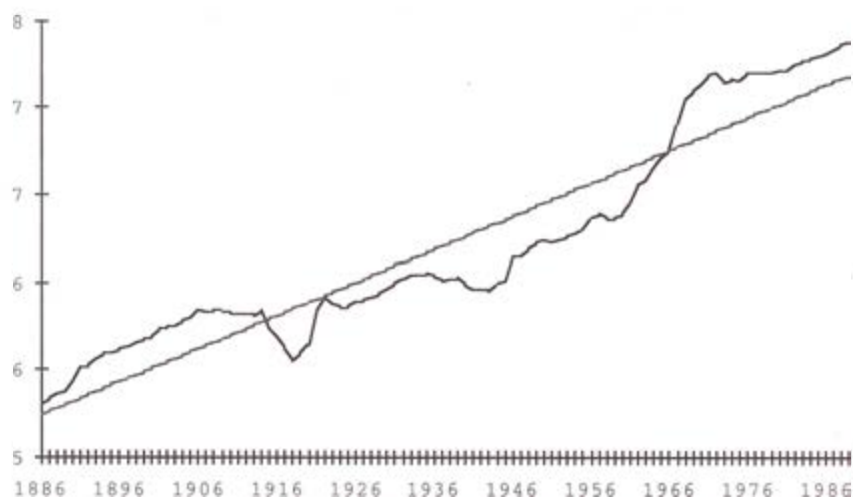


Figure 1.27 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989 (logarithmes des valeurs réelles et trend).

années septante. La courbe reprend ensuite une croissance conforme à la tendance générale.

Voyons comment l'on peut, pour toute la période étudiée, déterminer les causes des variations des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne exprimées en termes réels. Comme nous l'avons dit, nous avons dû former quatre catégories pour remédier à la fluctuation du nombre de postes tout au long du siècle. On trouvera en annexe le détail de ces catégories et, au début de ce chapitre, la manière dont elles ont été formées en rappelant l'importante rupture dans la présentation des comptes entre 1946 et 1947.

Si l'on souhaite expliquer les variations des dépenses d'exploitation de l'Université par les variations des différentes catégories qui les composent, il s'agit de tenir compte du poids de chacune des catégories dans les dépenses. Par souci de simplification, nous avons retenu les notations suivantes pour les séries ci-après, dont les chiffres sont donnés en annexe.

- TPS = Traitements et prestations sociales, valeurs nominales.
- TPSR = Traitements et prestations sociales, valeurs réelles.
- Tpsr = Taux d'accroissement du poste «Traitements et prestations sociales, valeurs réelles».
- INV = Investissements, valeurs nominales.
- INVR = Investissements, valeurs réelles.

- Tinvr = Taux d'accroissement du poste «Investissements, valeurs réelles».
- EFF = Entretien et frais de fonctionnement, valeurs nominales.
- EFFR = Entretien et frais de fonctionnement, valeurs réelles.
- Teffr = Taux d'accroissement du poste «Entretien et frais de fonctionnement, valeurs réelles».
- DIV = Divers, valeurs nominales.
- DIVR = Divers, valeurs réelles.
- Tdivr = Taux d'accroissement du poste «Divers, valeurs réelles».

D'autre part, nous avons calculé les rapports suivants:

- TPS/DUNI = Part du poste «traitements et prestations sociales» dans les dépenses d'exploitation de l'Université.
- INV/DUNI = Part du poste «investissements» dans les dépenses d'exploitation de l'Université.
- EFF/DUNI = Part du poste «entretien et frais de fonctionnement» dans les dépenses d'exploitation de l'Université.
- DIV/DUNI = Part du poste «divers» dans les dépenses d'exploitation de l'Université.

Afin d'analyser plus finement l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, il est important de considérer le poids des quatre catégories de dépenses et de voir comment elles évoluent de 1886 à 1989.

#### *Les quatre catégories de dépenses d'exploitation*

Les chiffres en annexe nous ont permis de tracer le graphique 1.28 montrant l'évolution du poids des quatre catégories de dépenses dans les dépenses universitaires.

On constate que le poste «traitements et prestations sociales» représente 82,9% des dépenses d'exploitation de l'Université (ou plutôt de l'Académie) en 1886. Les «investissements»<sup>1</sup> en représentent 7,5% et le poste «entretien et frais de fonctionnement» 9,6%. Cette prédominance du poste TPS va se poursuivre un grand nombre d'années. Se situant à une moyenne de 81,3% entre 1886 et 1890, il ne représente «plus que» 65,8% des dépenses en 1891,

<sup>1</sup> Rappelons, pour éviter toute confusion, que la rubrique «investissements» regroupe les postes tels que «mobilier et machines de bureau» et «mobilier d'exploitation et d'enseignement». Il s'agit ici de dépenses d'exploitation, à ne pas confondre avec les dépenses d'investissement de l'Université, traitées au chapitre 4.



alors que l'Université souffle sa première bougie. C'est le poste EFF qui accroît sa part puisqu'il passe de 10,2% des dépenses en 1890 à 25,8% en 1891. Au graphique 1.29, nous avons représenté les quatre catégories de dépenses en valeurs cumulées, ce qui nous permet de constater l'importance des traitements jusqu'en 1966 en tout cas.

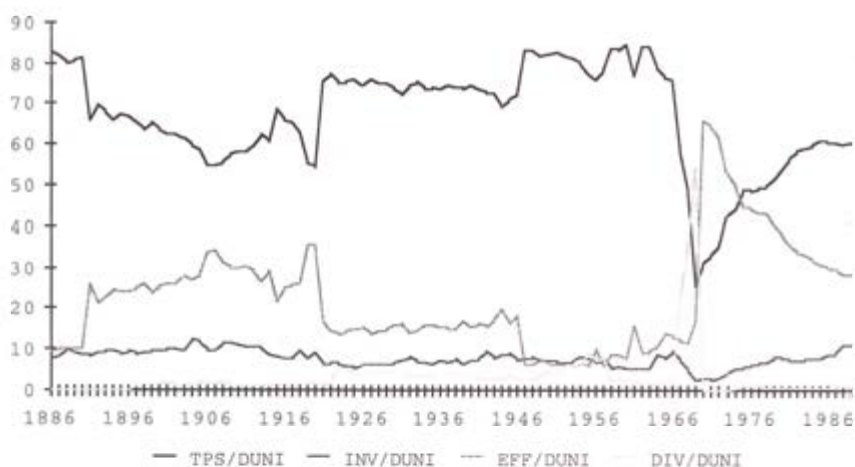


Figure 1.28 Parts relatives des quatre catégories de dépenses, 1886 à 1989 (en %).

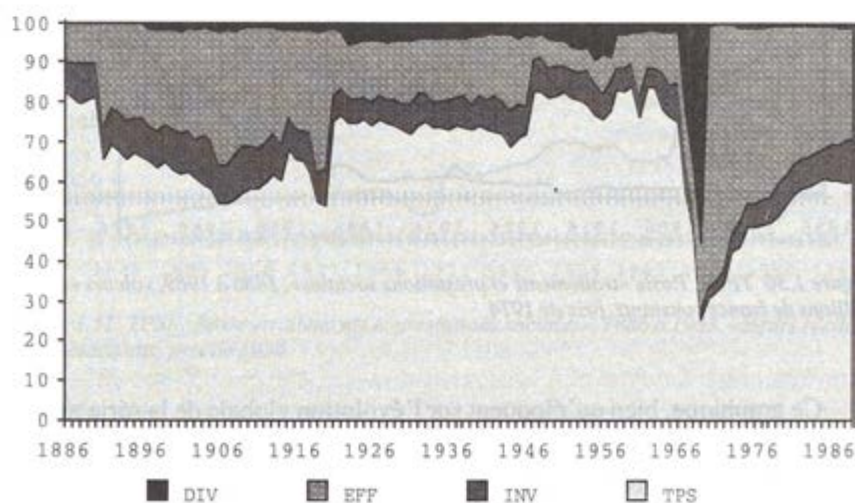


Figure 1.29 Quatre catégories de dépenses, 1886 à 1989, valeurs cumulées (en %).

En 1989, le poste «traitements et prestations sociales» représente 60,6% des dépenses, le poste «entretien et frais de fonctionnement» 27,8%, les «investissements» 10,7% et le poste «divers» 0,9%. On voit donc que la répartition des différentes catégories dans les dépenses universitaires n'a pas toujours été identique. Voyons maintenant plus en détail l'évolution du poids de ces quatre catégories en commençant par la plus importante, la catégorie «traitements et prestations sociales».

#### *Evolution de la catégorie «traitements et prestations sociales»*

Les traitements, exprimés en termes réels, évoluent fortement de 1886 à 1989. Ils passent de 169 736 francs en 1886 à 14 377 058 francs en 1989 et sont donc multipliés par plus de huitante en un siècle. Le graphique 1.30 montre bien cette hausse importante qui a lieu surtout en fin de série, à partir des années soixante.

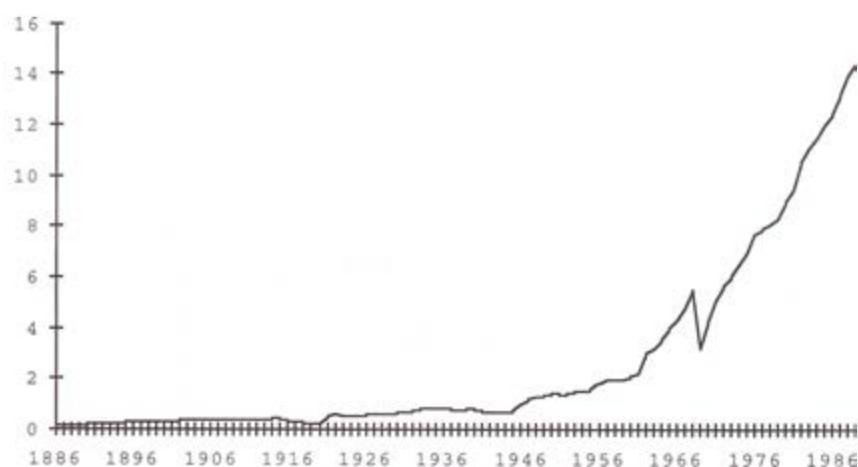


Figure 1.30 TPSR: Poste «traitements et prestations sociales», 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.

Ce graphique, bien qu'éloquent sur l'évolution globale de la série tout au long du siècle, ne nous permet pas de voir les fluctuations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, nous avons tracé un graphique pour la période 1886 à 1963 (cf. fig. 1.31) qui permet de mieux voir les mouvements de la courbe durant cette période. On remarque

que les traitements, exprimés en termes réels, s'accroissent de manière régulière entre 1886 et 1914, se situant à une moyenne de 308 245 francs. Les taux d'accroissement de cette série (voir en annexe la série Tpsr) nous permettent de voir une diminution du poste des traitements entre 1914 et 1919. Durant ces quatre années, le poste TPSR perd 48,8% (ce qui est visible à la figure 1.31) et se situe à une moyenne de 274 130 francs entre 1915 et 1920. Toutefois, cette baisse observée pendant la première guerre sera vite rattrapée puisque le poste TPSR passe de 236 813 francs en 1920 à 524 923 francs l'année suivante, soit un accroissement de 121,7%. De 1921 à 1939, le poste «traitements et prestations sociales» est, en moyenne, de 688 353 francs. Survient alors la seconde guerre mondiale dont l'effet sur ce poste apparaît également au graphique 1.31, bien que le «creux» observé soit moins prononcé que lors du premier conflit. En fait, il s'agit plutôt d'un ralentissement que d'une réelle baisse. Entre 1940 et 1945, le poste TPSR se situe en moyenne à 686 490 francs, ce qui n'est que très légèrement inférieur à la moyenne des années 1921 à 1939.

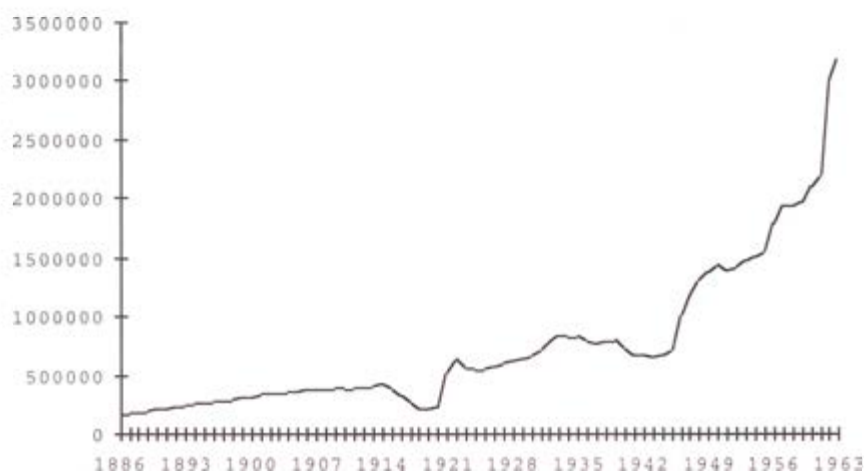


Figure 1.31 TPSR: Poste «traitements et prestations sociales», 1886 à 1963, valeurs réelles, francs constants, prix de 1914.

Les taux d'accroissement mettent ensuite en exergue la période 1946 à 1948. Les traitements et prestations sociales passent en effet de 719 708 francs à 1 311 284 francs, ce qui représente un accroissement de 82,2%! La hausse va se poursuivre avec notamment un taux d'accroissement important

entre 1961 et 1962. Le poste «traitements et prestations sociales» passe, en termes réels, de 2,2 à 3 millions de francs, soit un accroissement de 36,5%. A partir de la fin des années soixante, les traitements et prestations sociales vont augmenter de manière considérable (comme on peut le constater au graphique 1.30) si l'on excepte l'«accident» de 1969 (le poste TPSR perd 41,9% entre 1968 et 1969 et gagne 32% l'année suivante). Les deux dernières décennies voient le poste TPSR passer de 4,2 millions en 1970 à 14,4 millions de francs en 1989, soit une hausse de 242,3% et un taux de croissance annuel moyen de 6,7%.

Entre 1968 et 1969, la catégorie TPSR baisse donc considérablement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des différents postes composant la catégorie «traitements et prestations sociales» entre 1968 et 1969. Les chiffres sont en valeurs nominales.

	1968 Francs	1969 Francs	1970 Francs
Traitements au personnel régulier	2 124 835	1 445 060	1 622 834
Traitements au personnel occasionnel	5 516 969	2 701 430	4 235 898
Traitements des membres du corps enseignant supérieur	8 019 198	5 051 899	6 352 529
Allocations de ménage	443 660	216 205	295 451
Allocations pour enfants	225 638	130 622	169 934
Allocations complémentaires	516 781	390 683	909 535
Contribution de l'Etat aux caisses de pensions	268 370	175 443	217 780
Contribution de l'Etat aux caisses de pensions (personnel enseignant)	478 225	244 116	436 005
Primes d'assurance contre les accidents	697	837	1 116
Autres prestations sociales	13 250	3 900	37 495
Contribution de l'Etat à l'AVS	383 879	358 989	391 078
Catégorie «traitements et prestations sociales»	17 991 502	10 719 184	14 669 655

Parmi les différents postes qui composent la catégorie TPS, les «traitements au corps enseignant», «traitements au personnel régulier» et «traitements au personnel occasionnel» en représentent la plus grande partie (par exemple 87% en 1968). Ces trois postes baissent fortement entre 1968 et 1969, respectivement de 37%, 32% et 51% en termes nominaux. L'année suivante, ils s'accroissent fortement (+25,7%, +12,3% et +56,8%), rattrapant ainsi partiellement la chute de l'année précédente. C'est le comportement de

ces trois postes qui explique les changements de la catégorie «traitements et prestations sociales» entre 1968 et 1970.

Comme on l'a vu aux graphiques 1.28 et 1.29, cette catégorie a le poids le plus important dans les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Elle représente en effet, en moyenne, 67% des dépenses entre 1886 et 1989.

Après avoir représenté plus de huitante pour-cent des dépenses au tout début de notre série, le poste TPS tombe à une moyenne de 62% entre 1891 et 1920. Il est frappant de voir que cette rupture intervient au moment de la transformation de l'Académie en Université et cela, comme on l'a dit, au profit de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement». Après être tombée à 55,3% en 1919 et à 54,4% en 1920, la part du poste TPS dans les dépenses d'exploitation se stabilise à une moyenne de 74,6% entre 1922 et 1939. La remontée, puis la stabilisation du poids des salaires autour de 75% des dépenses, entre 1922 et 1939, est vraisemblablement due à une revalorisation des salaires au lendemain de la guerre et n'a pas du tout le caractère funeste du phénomène des années 1840. Le poids des traitements dans les dépenses diminue légèrement pendant la seconde guerre mondiale et se situe à une moyenne de 72,3% entre 1940 et 1946, avec un niveau un peu plus bas en 1944: 69,2%.

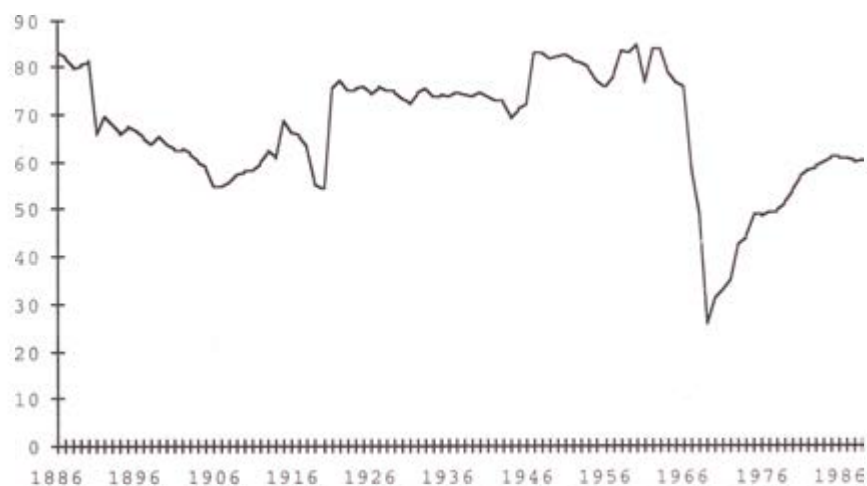


Figure 1.32 Traitements rapportés aux dépenses d'exploitation de l'Université, 1886 à 1989 (en %).

L'année suivante, le saut est manifeste. Le poids des «traitements et prestations sociales» dans les dépenses d'exploitation de l'Université revient à son niveau de 1890, représentant 83,2% des dépenses en 1947; la part du poste TPS dans les dépenses d'exploitation de l'Université s'élève, en moyenne, à 80,7% entre 1947 et 1966. Les deux années qui suivent sont très intéressantes puisqu'elles nous montrent une baisse considérable du poids des traitements dans les dépenses de fonctionnement. Celui-ci tombe en effet à 58,1% en 1967, à 48,6% en 1968 et atteint son niveau le plus bas de toute la période en 1969 avec 25,6% des dépenses. Entre 1968 et 1972, la part du poste TPS dans les dépenses de l'Université se situe en moyenne à 34,7%. A partir de 1969, les traitements vont représenter un poids de plus en plus élevé dans les dépenses universitaires et vont atteindre 60,6% de ces dernières en 1989.

L'importance des «traitements et prestations sociales» dans les dépenses universitaires fait que chaque mouvement de la catégorie TPSR se répercute dans les dépenses. Au graphique suivant, nous avons réuni les taux d'accroissement des dépenses d'exploitation et de la catégorie TPSR afin de voir si une corrélation existe. Rappelons avant tout la signification des notations que nous employons:

Tdunir = taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne

Ttprsr = taux d'accroissement de la catégorie «traitements et prestations sociales», exprimée en termes réels.

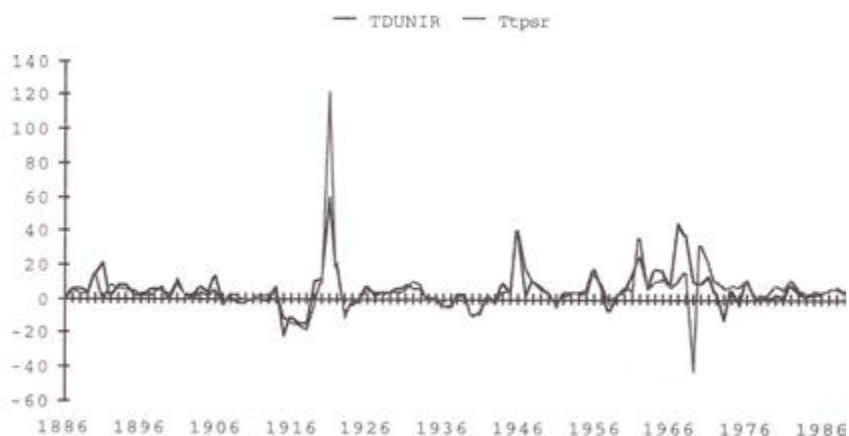


Figure 1.33 Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles et taux d'accroissement du poste «traitements et prestations sociales», 1886 à 1989.

On voit très nettement que les deux courbes évoluent d'une manière identique, sauf entre 1967 et 1970 où l'évolution de l'un des postes ne se répercute que très légèrement dans l'autre:

	Ttpsr	Tdunir
1965	12,3%	15,7%
1966	7,6%	8,9%
1967	11,0%	44,9%
1968	15,8%	38,4%
1969	-41,9%	10,1%
1970	32,1%	8,9%

En 1969, la baisse de plus de 40% du poste TPSR correspond à une hausse de 10% des dépenses de l'Université de Lausanne. Ceci confirme ce que nous avons dit sur l'année 1969: le poste «traitements et prestations sociales» perd de son importance dans les dépenses d'exploitation. Représentant 48,6% des dépenses en 1968, la catégorie TPSR n'en constitue plus que le quart en 1969. Dès lors, l'influence des traitements sur l'évolution des dépenses universitaires est amoindri. A partir de 1970, les taux d'accroissement des deux séries ne varient plus de la même manière, ce qui s'explique par le fait que c'est le poste «entretien et frais de fonctionnement» qui a le poids le plus important entre 1970 et 1974. De 1975 à la fin de la période, la catégorie «traitements et prestations sociales» est à nouveau la plus importante.

#### *Evolution du poste «entretien et frais de fonctionnement»*

Ce poste s'accroît surtout dès le milieu des années soixante et jusqu'en 1972. Entre 1964 et 1972, en effet, la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» passe, en termes réels, de 466 463 francs à 9 850 165 francs. Cet accroissement phénoménal de plus de 2000% témoigne de l'effort entrepris à cette époque pour donner à l'Université les moyens dont elle avait besoin pour assurer un enseignement de qualité et pour remplir sa mission au plan de la recherche. C'est également une conséquence du déménagement de l'Université sur le site de Dorigny, en dehors de la ville, dont nous parlons plus largement au chapitre consacré aux dépenses d'investissement. La construction de nouveaux bâtiments universitaires s'est accompagnée d'une hausse des frais d'entretien et de fonctionnement. Notons que c'est en particulier entre 1969 et 1970 que la série s'accroît le plus puisqu'elle augmente de 315,9%.

Le poste EFFR passe en effet de 2,1 à 8,9 millions de francs! C'est en particulier la hausse observée au poste «autres dépenses (pour l'enseignement)» qui explique le fort accroissement de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement». En effet, ce poste qui représente 46,5% de la catégorie EFF en 1969 et 85,2% en 1970, est, en termes nominaux, presque multiplié par huit entre 1969 et 1970.

Après 1972, le poste EFFR diminue assez nettement pour se stabiliser à une moyenne de 6 482 148 francs entre 1973 et 1989, moyenne largement supérieure à celle de la période 1886-1964 (150 521 francs).

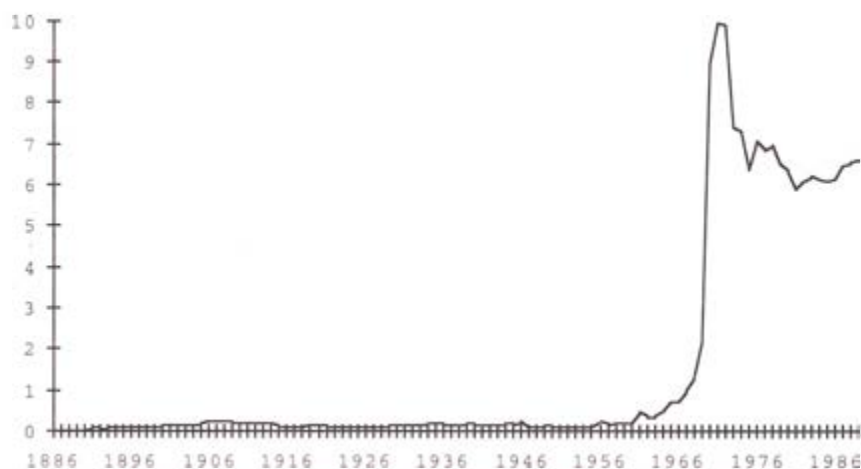


Figure 1.34 EFFR: Poste «entretien et frais de fonctionnement», 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.

Afin d'observer les fluctuations du début de la série, nous avons également fait un graphique pour une période plus courte (1886 à 1963).

Se situant à une moyenne de 23 146 francs entre 1886 et 1890, le poste «entretien et frais de fonctionnement» s'accroît d'abord fortement entre 1890 et 1891 puisqu'il gagne 206,5%, puis assez régulièrement jusqu'en 1906 où il atteint 237 878 francs, soit dix fois plus que sa valeur initiale en vingt ans. Il se situe en moyenne à 202 903 francs entre 1905 et 1914 pour ensuite chuter à 109 346 francs entre 1915 et 1918. La seconde guerre mondiale apparaît très légèrement au graphique 1.35. On note que le poste EFF a augmenté à une moyenne de 161 132 francs entre 1934 et 1943. Ce sont ensuite les mouvements des années 1944 à 1947 qui attirent l'œil. Dès 1947, et jusqu'en



1955, le poste «entretien et frais de fonctionnement» atteint une moyenne de 107 927 francs, soit un montant inférieur à celui de la première guerre mondiale. Il va alors s'accroître et se situer à 453 733 francs en 1961. Entre 1956 et 1963, le poste «entretien et frais de fonctionnement» s'élève, en termes réels, à une moyenne de 265 530 francs.

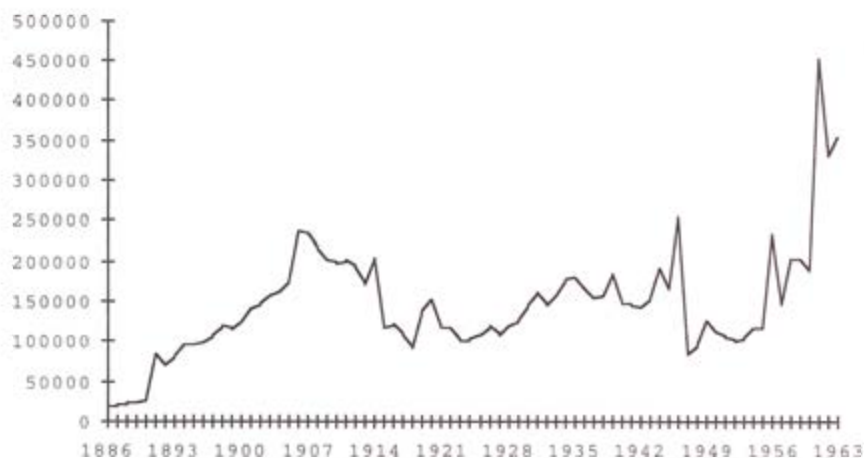


Figure 1.35 EFFR: Poste «entretien et frais de fonctionnement», 1886 à 1963, valeurs réelles, francs constants, prix de 1914.

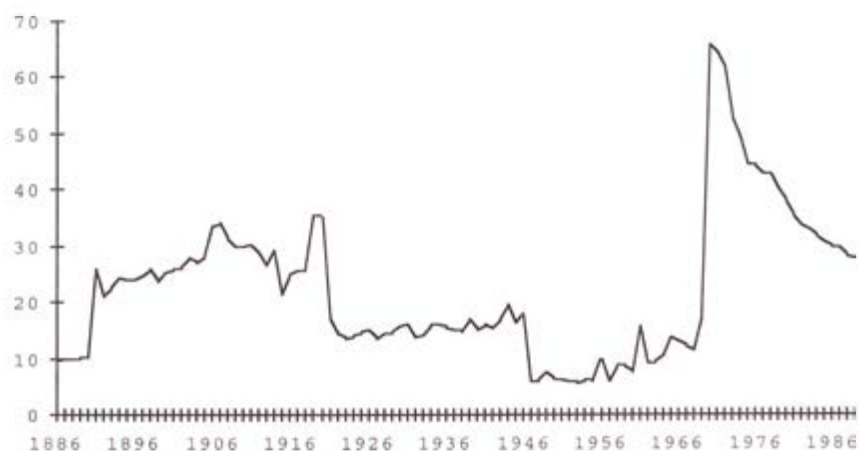


Figure 1.36 Poste «entretien et frais de fonctionnement» rapporté aux dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1989 (en %).

Le poids de cette catégorie de dépenses dans les dépenses d'exploitation universitaires est assez important puisqu'il en représente en moyenne 22,2% entre 1886 et 1989. Entre 1970 et 1976, il en constitue même plus de la moitié puisqu'il se situe à une moyenne de 54,8%, comme on peut le constater à la figure 1.36.

Au début de notre série, soit entre 1886 et 1890, le poste «entretien et frais de fonctionnement» représente en moyenne 10% des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Dès la première année de vie de l'Université, cette part s'accroît à 25,8% des dépenses en 1891 et se stabilise à une moyenne de 26,7% entre cette date et 1918. En 1919 et 1920, la part du poste EFF dans les dépenses universitaires grimpe à respectivement 35,3 et 35,0%, pour redescendre brusquement à 17,0% en 1921. Entre 1921 et 1946, elle se situe en moyenne à 15,6% des dépenses. Entre 1946 et 1947, la part passe de 18,2 à 6,0% des dépenses d'exploitation de l'Université, atteignant ainsi une période durant laquelle elle se situe à une moyenne de 9,1% entre 1947 et 1969. C'est durant cette période que ce poste a le poids le plus faible dans les dépenses universitaires: 5,7% en 1953.

Dès 1970, la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» prend une importance majeure dans les dépenses universitaires. Atteignant subitement 65,9% en 1970, part la plus haute de la série, elle redescend, comme on l'a dit plus haut, pour se situer à une moyenne de 54,8% entre 1970 et 1976 et à une moyenne de 34,2% entre 1977 et 1989. On observe toutefois que la tendance est fortement à la baisse depuis 1970 puisque la part de la catégorie EFF dans les dépenses universitaires passe de 65,9% en 1970 à 27,8% en 1989.

#### *Evolution du poste «investissements»<sup>1</sup>*

Le poste «investissements» passe, en termes réels, de 15 435 francs en 1886 à 2 534 285 francs en 1989. Il est donc multiplié par un peu plus de 163 en un siècle. Le graphique 1.37 montre le même phénomène qu'aux graphiques précédents: la catégorie INVR s'accroît fortement à partir du milieu des années soixante.

Les taux d'accroissement en annexe ( $T_{invr}$ ) nous indiquent que cette série est assez irrégulière et varie fortement d'une année à l'autre. Pour des raisons d'échelle, nous ne pouvons voir les fluctuations du début de notre série; c'est pourquoi nous avons tracé une courbe pour les années 1886 à 1963 (cf. fig. 1.38). Celle-ci nous montre que la catégorie «investissements»

<sup>1</sup> Rappelons encore une fois qu'il s'agit ici d'une catégorie de dépenses d'exploitation et non d'investissements dont nous parlerons au chapitre quatre (voir également la note page 60).

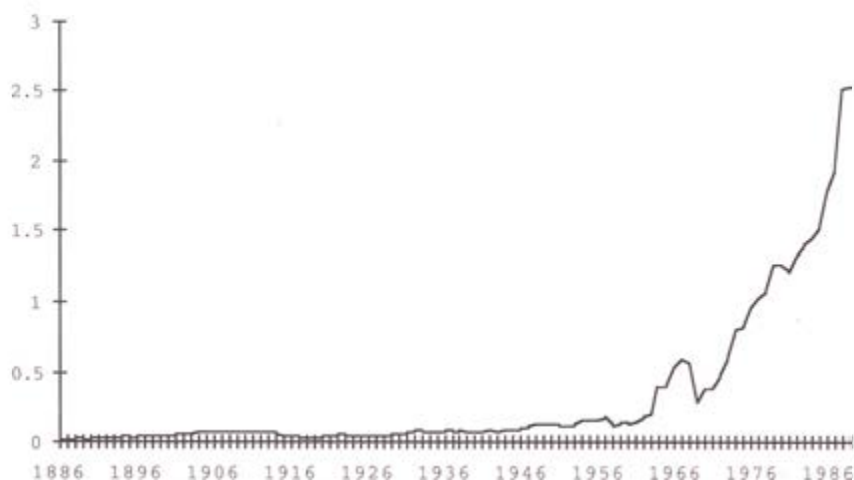


Figure 1.37 INVR: Poste «investissements», 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.

s'accroît de manière régulière jusqu'en 1903. Après quelques sursauts, la courbe se situe en moyenne à 73 100 francs entre 1904 et 1910. La baisse s'amorce alors et porte le poste INVR à une moyenne de 35 380 francs entre 1915 et 1919.

Une forte reprise a lieu entre 1919 et 1920. Le poste INVR passe de 29 282 francs à 39 486 francs, ce qui représente un accroissement de près de 35%. La hausse se poursuit alors, plus ou moins régulièrement jusqu'en 1932 où INVR atteint 85 227 francs. INVR retombe ensuite à une moyenne de 73 879 francs entre 1933 et 1943, puis augmente considérablement pour se situer en moyenne à 144 502 francs entre 1948 et 1963. Entre 1963 et 1964, INVR gagne plus de 100% à 393 042 francs. Dès lors, la série va s'accroître jusqu'en 1967 (593 496 francs), puis redescendre jusqu'en 1969 (277 051 francs).

En termes réels, le poste «investissements» perd en effet 50,7% entre 1968 et 1969. A ces deux dates, cette catégorie est formée uniquement des postes «mobilier et machines de bureau» et «machines et matériel d'exploitation et d'enseignement» qui perdent, en termes nominaux, respectivement 32,3 et 51,0%. Le second poste explique pratiquement à lui tout seul la baisse de la catégorie INV à ce moment-là puisqu'il en représente la quasi-totalité (91,4% en 1968 et 88,5% en 1969).

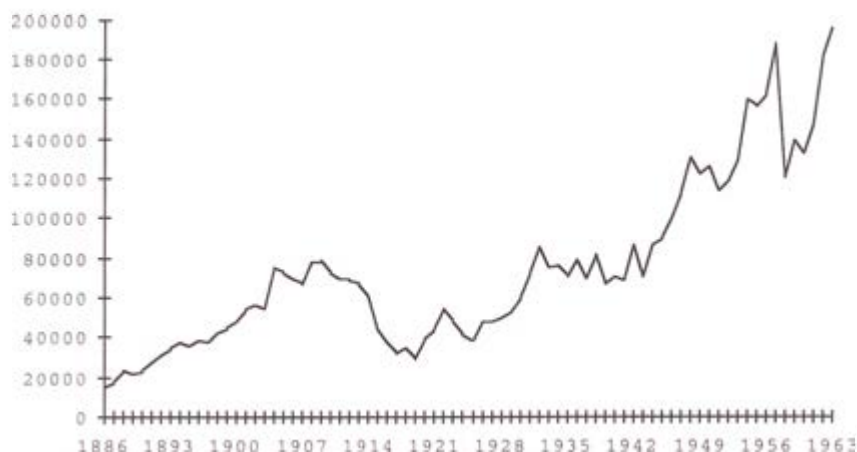


Figure 1.38 INVR: Poste «investissements», 1886 à 1963, valeurs réelles, francs constants, prix de 1914.

Dès 1970, la croissance reprend. Les taux d'accroissement ( $T_{invr}$ ) nous le confirment: le poste «investissements» s'accroît chaque année jusqu'en 1989, si l'on excepte deux années de très légère décroissance, 1980 et 1981.

La catégorie «investissements» a un poids moyennement important dans les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne: 7,7% en moyenne entre 1886 et 1989. Elles en représentent le 9,5% entre 1886 et 1920. Au graphique 1.38, on remarque à nouveau le caractère «mouvementé» de cette série. On parvient toutefois à dégager une période, de 1921 à 1957, durant laquelle les «investissements» se situent à une moyenne de 7,1%, légèrement plus basse qu'au début de notre série. Entre 1958 et 1963, la part du poste «investissements» dans les dépenses d'exploitation de l'Université tombe à 5,3%, mais remonte dès 1964 à 8,8% pour se situer à une moyenne de 8,4% entre 1964 et 1967. Elle chute ensuite à 2,2% en 1969, valeur la plus basse de notre série. Entre 1968 et 1973, elle est en moyenne de 3,3% des dépenses. La part du poste INVR dans les dépenses de l'Université augmente ensuite pour atteindre une moyenne de 8,2% entre 1978 et 1989.

Avant de considérer la dernière catégorie de dépenses, la catégorie «divers», il est intéressant de souligner que, pour ce qui concerne les trois premières catégories, nous avons constaté qu'il se passait quelque chose en 1969. La catégorie TPSR perd 41,9% et ne représente plus que 25,6% des dépenses d'exploitation de l'Université; INVR perd 50,7% et n'entre dans les dépenses de l'Université que pour 2,2%; enfin, la catégorie «entretien et frais

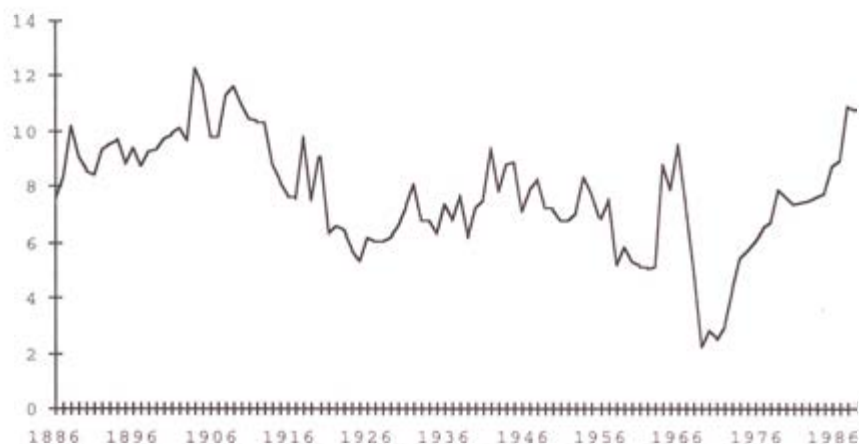


Figure 1.39 Poste «investissements» rapporté aux dépenses d'exploitation de l'Université, 1886 à 1989 (en %).

de fonctionnement» gagne elle 65,2%. Nous allons voir maintenant que les modifications apparues dans ces catégories à ce moment-là touchent également la catégorie «divers».

#### *Evolution du poste «divers»*

Ce poste est le moins intéressant puisqu'il ne représente en moyenne que 3,1% des dépenses universitaires entre 1886 et 1989. Son évolution est donnée au graphique 1.40. La pointe constatée en 1967, 1968 et 1969 rendant difficile l'observation des autres années, qui se situent à un niveau bien plus bas, nous avons, comme pour les cas précédents, tracé une courbe pour les années 1886 à 1963. Le poste «divers» n'apparaît qu'en 1897 et se situe dès lors, et jusqu'en 1922, à une moyenne de 8158 francs. De 1923 à 1939, cette moyenne passe à 36 824 francs pour redescendre ensuite à 24 541 francs entre 1940 et 1944, soit durant la seconde guerre mondiale. Dès la fin de la guerre, le poste DIVR s'accroît, à une moyenne de 38 809 francs entre 1945 et 1948, puis augmente fortement pour atteindre 206 584 francs en 1957. L'année suivante, ce poste perd 72,8% et se situe à une moyenne de 57 749 francs entre 1958 et 1963. Après la pointe de 1969, le poste «divers» retombe très bas en 1971: 2553 francs! Entre 1974 et 1977, on constate une nouvelle hausse: le poste DIVR se situe à une moyenne de 139 208 francs. Entre 1978

et 1979, le poste «divers» perd 64,8% à 53 762 francs et augmente dès lors jusqu'à la fin de la série pour atteindre 216 440 francs en 1989.

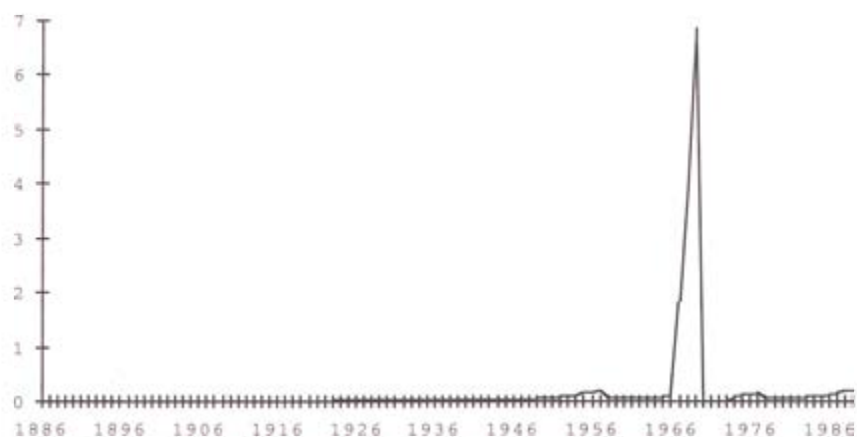


Figure 1.40 *DIVR: Poste «divers», 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs constants, prix de 1914.*

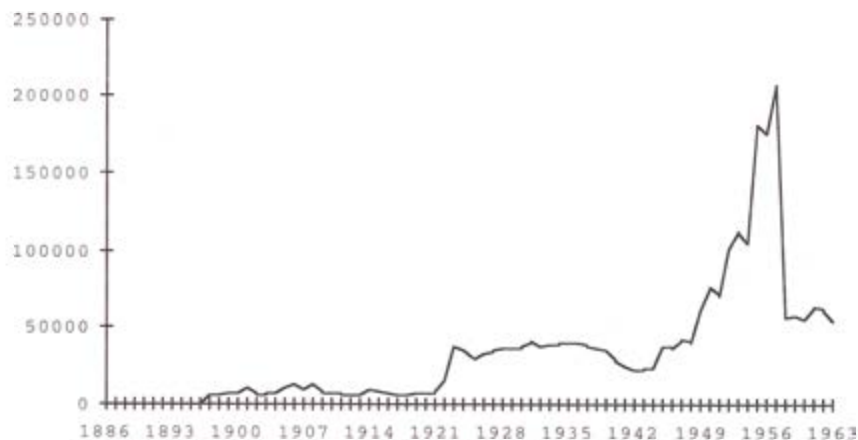


Figure 1.41 *DIVR: Poste «divers», 1886 à 1963, valeurs réelles, francs constants, prix de 1914.*

La hausse très importante des années 1967, 1968 et 1969 s'explique par un accroissement important du poste «subvention cantonale»; le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution des différents postes qui composent la catégorie «divers» à ce moment-là. Les montants sont donnés en francs courants.

	1966	1967	1968	1969	1970
Indemnités diverses	6388.-	10 035.-	9767.-	14 939.-	54 723.-
Indemnités pour prestations diverses	200.-	200.-	200.-	200.-	200.-
Frais généraux divers	1418.-	1677.-	1677.-	1109.-	1345.-
Assurances du mobilier, des machines et du matériel	19 887.-	15 028.-	640.-	390.-	9141.-
Subventions cantonales	271 870.-	5 846 882.-	12 935 752.-	22 924 969.-	--
Divers	299 764.-	5 873 822.-	12 948 036.-	22 941 607.-	65 409.-

Entre 1966 et 1969, le poste «subventions cantonales» est le plus important de la catégorie «divers» puisqu'il en représente en moyenne 97,5%. Il disparaît ensuite en 1970. C'est ce poste qui explique le «pic» de ces années. En effet, en termes nominaux, il est multiplié par 21,5 entre 1966 et 1967, puis gagne 121% l'année suivante et 77% en 1969. Entre 1966 et 1969, le poste est multiplié par 83.

Comme on l'a dit, le poste «divers» est le poste ayant le poids le plus faible dans les dépenses d'exploitation de l'Université.

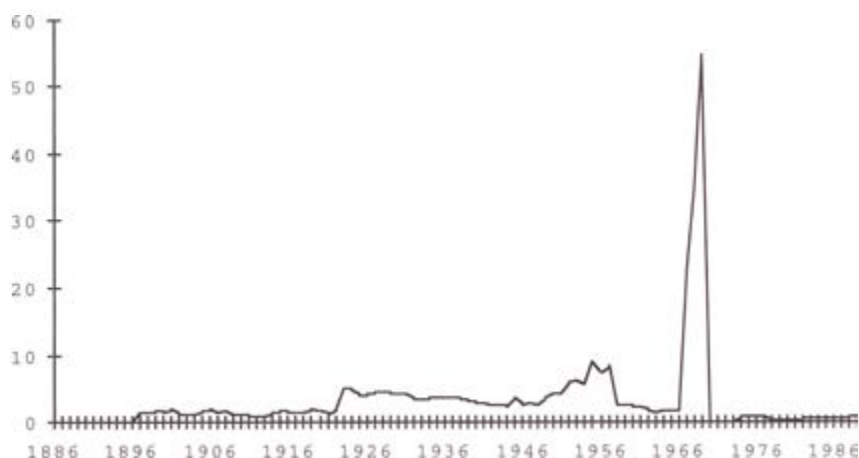


Figure 1.42 Poste «divers» rapporté aux dépenses d'exploitation de l'Université, 1886 à 1989 (en %).

Maintenant que nous avons considéré l'évolution des différentes catégories qui composent les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne entre 1886 et 1989, voyons comment on peut expliquer l'évolution de ces dépenses durant la même période.

Bien sûr, étant donnée la longueur de la période étudiée, il nous est impossible d'expliquer année par année la courbe DUNIR (Dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne). C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser aux années qui présentent un taux d'accroissement supérieur à plus ou moins 10%.

### **Evolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, de 1886 à 1989**

#### *1889-1890-1891*

Entre 1889 et 1890, DUNIR augmente de 14,5% passant ainsi, en valeurs réelles, de 236 168 francs à 270 378 francs. L'accroissement est encore plus prononcé l'année suivante puisqu'il est de 21%, portant de cette manière les dépenses à un total de 327 175 francs. Ce premier saut se produit au moment où l'on transforme l'Académie en Université. Si l'on regarde l'évolution des quatre catégories, on constate les choses suivantes: le poste TPSR qui, rappelons-le, concerne à ce moment-là les traitements des professeurs, secrétaires, préparateurs, garçons et aides de laboratoire, s'accroît de 15,2% entre 1889 et 1890, passant ainsi de 190 616 à 219 655 francs. L'année suivante, par contre, ce poste diminue de 2%, à 215 262 francs. En ce qui concerne le poste INVR (achats d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et cliniques), il s'accroît de 8,1% entre 1889 et 1890, puis de 18,3% l'année suivante. Le poste EFFR, qui regroupe plusieurs petits postes<sup>1</sup>, s'accroît de 14,2% entre 1889 et 1890 pour effectuer l'année suivante un saut de plus de 200%. En termes réels, ce poste passe de 27 581 francs à 84 543 francs. A titre indicatif, on peut donner les chiffres nominaux qui passent de 23 885 francs à 73 806 francs. Les petits postes responsables de cet important saut sont: le poste VACR (vacations aux experts, frais de publicité, secrétariat et autres frais, en termes réels) qui subit un accroissement de 533,7%, le poste FINR (finances de cours) qui augmente de 322,4%, IMMR (immatriculations-bibliothèque) qui s'accroît de 1163,3% et FUR (fonds universitaire) qui augmente de 50,4%. Ces postes, comme on l'a déjà dit, n'ont pas tous le même poids dans les dépenses de l'Université. Rappelons qu'en 1890, le poste TPS représente 81,3% de DUNI, INV constitue 8,6% de DUNI, VAC 1,7%, LO 4,3%, FIN 2,7%, IMM 0,2% et FU 1,2%. L'importance du poste TPS est donc flagrante et on peut donc affirmer que la

<sup>1</sup> Pour mémoire, de 1886 à 1946, EFF = VAC+LO+FIN+IMM+FU+EES+SP+PR.



hausse de DUNIR entre 1889 et 1890 s'explique essentiellement par une hausse des traitements. Le poste EFF, qui représente 10,1% des dépenses d'exploitation en 1890, n'influence que de moindre façon l'évolution de DUNIR. L'année suivante, on constate une nouvelle donne: TPS ne représente «plus que» 65,8% de DUNI, alors que, INV restant stable à 8,3%, on remarque que EFF a pris un poids plus important puisqu'il atteint 25,9% de DUNI. Ceci est principalement dû à l'augmentation du poste VAC dont la part aux dépenses d'exploitation passe de 1,7% en 1890 à 9% en 1891. On peut donc dire que l'accroissement de DUNIR entre 1890 et 1891 s'explique par une hausse des traitements et par un accroissement de la catégorie EFFR (entretien et frais de fonctionnement, valeurs réelles).

La période suivant la transformation de l'Académie en Université est caractérisée par une croissance stable, comme on peut le voir aux figures 1.25 et 1.27. Cette croissance se poursuit jusqu'en 1905 avec, entre 1900 et 1901, un accroissement de 11% de DUNIR qui s'explique par une hausse de 9% du poste des traitements, de 12,9% du poste INVR, de 13,2% de EFFR et de 53,2% de DIVR, ce dernier accroissement étant provoqué par une hausse de 53% du poste HOP. Si on y regarde de plus près, on constate un accroissement de FUR de 109%.

#### 1905-1906

En 1906, DUNIR s'accroît de 13,3% par rapport à l'année précédente, passant ainsi de 624 421 à 707 377 francs. La part du poste TPS dans les dépenses de l'Université tombe quant à elle à 54,7%.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1905-1906	+13,3%	5,59%	-4,27%	35,6%	29,27%
Parts relatives 1905		58,6%	11,6%	28,1%	1,7%
Parts relatives 1906		54,7%	9,8%	33,6%	1,9%

La hausse des traitements influence le comportement des dépenses d'exploitation entre 1905 et 1906, mais on peut y associer le poste EFFR qui s'accroît de 35,6% et qui a un poids assez important dans le total des dépenses. La hausse de ce poste est elle-même induite par une forte hausse du poste FINR (finances de cours) qui affiche une hausse de 41,9% entre 1905 et 1906.

Il s'ensuit alors une période de croissance à peu près nulle jusqu'en 1914. Il suffit d'observer les différentes courbes, et en particulier la fi-

gure 1.27, pour s'apercevoir que c'est l'arrivée de la première guerre mondiale qui interrompt cette croissance. En effet, les dépenses d'exploitation subissent une baisse importante durant les quatre années de conflit alors que le premier taux d'accroissement positif apparaît dès la fin de la guerre, soit entre 1918 et 1919. Les effets du conflit mondial sont ici fortement marqués:

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1913-1914	7,4%	4,6%	-8,4%	18,5%	53,3%
1914-1915	-21,9%	-11,4%	-27,7%	-42,4%	-12,0%
1915-1916	-10,4%	-14,0%	-16,0%	3,3%	-13,6%
1916-1917	-14,5%	-15,6%	-14,9%	-11,4%	-18,0%
1917-1918	-14,9%	-18,1%	9,9%	-14,0%	-12,0%
1918-1919	+10,2%	-2,8%	-15,7%	49,9%	36,2%

Entre 1914 et 1915, c'est le poste EFFR qui présente la baisse la plus prononcée avec -42,4%. Cette chute est induite par une diminution du poste VACR de 44%, de FINR (-42,5%), de IMMR (-22,9%) et de FUR (-88,5%).

Dès la fin de la guerre, l'activité reprend puisqu'on remarque une hausse des dépenses d'exploitation de plus de 10%. Cette hausse résulte de la conjonction de l'évolution des différents postes. En effet, alors que TPSR et INVR perdent respectivement 2,8 et 15,7%, EFFR et DIVR subissent une hausse de 49,9 et 36,2%. En ce qui concerne DIVR, la hausse s'explique uniquement par le poste HOP qui en est la seule composante jusqu'en 1924. La hausse de EFFR est, elle, due à une hausse de 87% du poste FINR qui est le poste dont le poids est le plus important dans la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» (73% en 1918 et 91% en 1919). On peut donc dire que c'est ce poste qui influence l'évolution de EFFR.

### 1920-1921

La reprise dès la fin de la guerre s'accroît particulièrement entre 1920 et 1921 où l'on observe le saut le plus important de la période étudiée. Les dépenses d'exploitation passent de 976 095 francs à 1 391 994 francs, soit un accroissement de 42,6%. En données corrigées des variations de prix, c'est-à-dire en données réelles, l'accroissement est de 59,5%. Cette augmentation des dépenses est due en majeure partie à une hausse du poste «traitement des professeurs ordinaires et extraordinaires,...» qui bénéficie d'une allocation supplémentaire de 63 700 francs au budget de 1921, selon le décret du 24 novembre 1921. En termes nominaux, ce poste passe de 530 460 francs en 1920

à 1 051 421 francs en 1921, soit un accroissement de 98,2%. En données réelles, l'accroissement atteint 121,7%, ce qui est considérable. C'est l'augmentation des traitements des professeurs fixée par la loi du 7 décembre 1920 et entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1921 qui explique la hausse du poste des traitements. Cette décision du Conseil d'Etat est ressentie positivement par le milieu universitaire car elle contribue à revaloriser le Professeur tout en lui assurant une meilleure situation matérielle.

La reprise se poursuit jusqu'en 1922 puisque DUNIR s'accroît de 18%, de 694 955 à 820 061 francs. DUNIR décroît ensuite légèrement et reprend une croissance à peu près stable.

### 1939-1940

Le saut suivant qu'il semble intéressant de relever a lieu entre 1939 et 1940. En effet, DUNIR décroît de 10,1% au moment où éclate la seconde guerre mondiale.

	Tdunir	Ttpr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1939-40	-10,1%	-8,9%	+5,6%	-19,6%	-17,6%
Parts relatives 1939		73,7%	6,2%	17,0%	3,2%
Parts relatives 1940		74,6%	7,3%	15,2%	2,9%

C'est l'effet conjugué d'une baisse du poste des traitements et du poste «entretien et frais de fonctionnement» qui cause la diminution des dépenses d'exploitation en cette première année du deuxième conflit mondial. Ces deux catégories sont les plus importantes puisqu'elles représentent ensemble environ 90% des dépenses universitaires à cette période. Le poste le plus important de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» est alors le poste «finances de cours et d'examens» qui en représente 66,4% et qui diminue entre 1939 et 1940. La baisse des catégories TPS et EFF est fortement liée aux événements mondiaux. L'Université dut en effet s'adapter aux exigences de la guerre et fut contrainte de réduire la durée de l'année académique. D'autre part, «la pénurie de combustible a obligé l'Université à fermer pendant tout l'hiver les auditoires XV et XVI du Palais de Rumine, la Salle Tissot, la Salle du Sénat et l'Aula»<sup>1</sup>. Comme on peut le voir, les effets de la guerre sur la vie universitaire se retrouvent bien dans les comptes.

<sup>1</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat pour 1940, Département de l'Instruction publique et des cultes, p. 12.

*1945-1946*

Les dépenses universitaires ont donc baissé durant la guerre et ce n'est qu'une fois celle-ci terminée que l'on constate une hausse des dépenses d'exploitation de 1 012 591 à 1 400 535 francs, ce qui représente un accroissement de 38,3%.

	Tdunir	Tpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1945-46	38,3%	40,4%	10,7%	53,6%	-2,6%
Parts relatives 1945		71,1%	8,9%	16,4%	3,7%
Parts relatives 1946		72,1%	7,1%	18,2%	2,6%

Là encore, la hausse du poste TPSR explique en grande partie l'accroissement des dépenses. TPSR, représentant plus de 70% des dépenses à la fin de la guerre, s'accroît de 40,4%. La catégorie «entretien et frais de fonctionnement», également importante dans les dépenses, s'accroît de plus de 50%. Si l'on regarde de plus près les postes qui la composent, on remarque que VACR s'accroît de 77%, LOR diminue de 13,3%, FINR s'accroît de 84,4%, et IMMR et SPR diminuent respectivement de 3,5 et 33,6%.

A partir de 1946, il faut rappeler que le nombre de postes augmente considérablement. Les quatre catégories demeurent les mêmes mais ne sont plus composées des mêmes postes. Il faut garder en mémoire ce problème afin d'éviter des comparaisons qui seraient biaisées. Dès 1947, donc, nous sommes en présence de 44 postes de dépenses d'exploitation, soit environ quatre fois plus qu'avant. Nous avons quatre catégories qui constituent dans la mesure du possible une continuité avec les catégories précédentes. Leur composition a été donnée dans la première partie de ce chapitre. Ayant rappelé cette coupure entre 1946 et 1947, nous pouvons poursuivre notre analyse de l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne.

*1947-1948*

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 10,7% entre 1947 et 1948, passant ainsi de 1 425 963 à 1 578 182 francs.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1947-48	+10,7%	+10,5%	+16,1%	+13,5%	-4,7%
Parts relatives 1947		83,2%	7,9%	6,0%	2,9%
Parts relatives 1948		83,1%	8,3%	6,1%	2,5%

Le poste des traitements représentant plus de 80% des dépenses d'exploitation de l'Université en 1948, on peut dire qu'il explique en grande partie la hausse des dépenses d'exploitation. Les catégories EFFR et INVR s'accroissent également, alors que seule la catégorie «divers», dont le poids dans les dépenses universitaires est faible, baisse d'environ 5%.

#### 1955-1956

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 17,4% entre 1955 et 1956, passant ainsi de 2,0 à 2,4 millions de francs.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1955-56	+17,4%	+15,1%	+3,9%	+95,7%	-3,5%
Parts relatives 1955		77,4%	7,7%	5,9%	9,0%
Parts relatives 1956		75,9%	6,8%	9,9%	7,4%

Ce cas de figure est classique. Les «traitements et prestations sociales», qui constituent les trois-quarts des dépenses universitaires à ce moment-là, gagnent 15,1%, à 1,8 millions de francs et expliquent ainsi la hausse des dépenses. Les catégories «investissements» et «entretien et frais de fonctionnement» augmentent également, et surtout la seconde qui double presque en une année. EFFR passe en effet de 119 400 francs en 1955 à 233 662 francs en 1956. Comment s'explique cette hausse? Essentiellement par la hausse observée au poste «entretien des immeubles». Comme on le verra au chapitre consacré aux dépenses d'investissement de l'Université, un grand nombre de frais dit «d'investissement» ont été portés en compte au poste «entretien des immeubles», qui est un compte d'exploitation. Pour ce poste, le budget de l'année 1956, qui était tout d'abord de 2000 francs, fut porté à 278 500 francs par le biais d'une allocation supplémentaire. Ce montant couvre, par exemple, le coût de transformation et d'aménagement des instituts de zoolo-

gie et de botanique, coût qui s'élève à 102 500 francs. Le décret qui se rapporte à cette réalisation est clair:

«Pour couvrir ce crédit, une allocation supplémentaire de même montant est allouée pour le poste 304.2.612 du budget<sup>1</sup> de l'année 1956»<sup>2</sup>.

Parmi les autres crédits qui expliquent la hausse du poste «entretien des immeubles», citons encore une somme de 89 000 francs pour la construction et l'aménagement d'un pavillon annexe pour le Laboratoire de physique sur le terrain de l'ancien jardin botanique et un crédit de 60 000 francs pour transformer, agrandir et aménager des laboratoires pour l'École de pharmacie et des locaux pour l'Institut de géographie.

### 1960-1962

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 43,7% entre 1960 et 1962, passant ainsi de 2,5 à 3,6 millions de francs. Comme on peut le voir au tableau ci-après, les quatre catégories de dépenses augmentent fortement durant ces deux années, mais c'est surtout l'accroissement de la catégorie «traitements et prestations sociales» qui explique la hausse des dépenses. Cette catégorie représente en effet 81,8% des dépenses, en moyenne, entre 1960 et 1962.

	Tdunir	Tpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1960-62	+43,7%	+42,12%	+36,9%	+74,9%	+11,1%
Parts relatives 1960		84,8%	5,3%	7,7%	2,2%
Parts relatives 1961		76,8%	5,1%	15,9%	2,2%
Parts relatives 1962		83,9%	5,1%	9,3%	1,7%

L'accroissement conjoint de toutes les catégories de dépenses témoigne du début de la période de développement de l'Université. Les différents graphiques proposés dans ce chapitre montrent que l'explosion des coûts universitaires a lieu dès les années soixante. A partir de ce moment-là, les dépenses universitaires atteignent un niveau qui n'est pas comparable avec celui qui était le leur durant la première moitié du siècle.

<sup>1</sup> Numéro de rubrique du poste «entretien des immeubles».

<sup>2</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation des instituts de zoologie et de botanique, BSGC, séance du 27 février 1956, p. 1177.

*1963-1965*

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne poursuivent leur forte croissance. Elles augmentent, en termes réels, de 35,9% entre 1963 et 1965, passant ainsi de 3,8 à 5,2 millions de francs.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1963-65	+35,9%	+24,0%	+108,5%	+98,0%	+66,4%
Parts relatives 1963		84,0%	5,1%	9,4%	1,4%
Parts relatives 1964		78,9%	8,8%	10,5%	1,8%
Parts relatives 1965		76,7%	7,9%	13,8%	1,7%

A nouveau, on observe que les quatre catégories s'accroissent. Notons que la catégorie TPSR est toujours la plus importante et qu'elle est suivie de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement», qui durant ces trois années prend de plus en plus de poids dans les dépenses universitaires, de la catégorie «investissements», dont l'accroissement entre 1963 et 1965 est le plus fort, et enfin de la catégorie «divers».

*1966-1969*

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 120,8% entre 1966 et 1969, passant ainsi de 5,6 à 12,4 millions de francs. Cet accroissement est très fort et coïncide avec le début du programme de constructions à Dorigny. On voit que les «traitements et prestations sociales» perdent du terrain au profit du poste «divers» qui devient la catégorie la plus importante des dépenses en 1969. Comme on l'a dit plus haut, il s'agit d'un incident ponctuel puisque la catégorie «divers» retombe l'année suivante à moins de 1% des dépenses, et ce de manière durable, jusqu'en 1989.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1966-69	+120,8%	-25,3%	-48,0%	+193,0%	+6908,5%
Parts relatives 1966		75,8%	9,5%	13,0%	1,7%
Parts relatives 1967		58,1%	7,3%	12,2%	22,5%
Parts relatives 1968		48,6%	5,0%	11,5%	35,0%
Parts relatives 1969		25,6%	2,2	17,3%	54,9%

Le poste «divers» est donc multiplié par près de septante entre 1966 et 1969. Les «traitements et prestations sociales» perdent plus de 25% durant la même période, alors que les «investissements» diminuent presque de moitié. On observe que, outre le poste «divers», la seule catégorie qui s'accroît est la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» qui est presque multipliée par trois en quatre ans. Ce phénomène met en évidence l'effort entrepris par les autorités pour développer l'Université. En 1969, les postes les plus importants de la catégorie EFR sont «autres dépenses (pour l'enseignement)» et «versements aux fonds de bourses d'études». Ils augmentent considérablement entre 1966 et 1969 et expliquent, avec la hausse constatée au poste «frais pour les musées, bibliothèques et collections», l'accroissement des dépenses universitaires durant cette période.

#### 1970-1971

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 13,7% entre 1970 et 1971, passant ainsi de 13,5 à 15,3 millions de francs.

	Tdunir	Ttpr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1970-71	+13,7%	+20,4%	+0,9%	+11,2%	-86,4%
Parts relatives 1970		31,1%	2,8%	65,9%	0,1%
Parts relatives 1971		32,9%	2,5%	64,5%	0,0%

La catégorie EFR a pris une importance majeure dans les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. La hausse de ces dernières s'explique donc par le comportement de cette catégorie qui gagne 11,2% entre 1970 et 1971. Les «traitements et prestations sociales» ne représentent plus qu'un tiers des dépenses universitaires, mais l'accroissement d'environ 20% de ce poste explique également la hausse des dépenses.

#### 1972-1973

Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne passent, entre 1972 et 1973, de 15,9 à 14,0 millions de francs, perdant ainsi en termes réels 12,4%. Si l'on excepte les années 1951 et 1958, il faut remonter à la seconde guerre mondiale pour observer une baisse des dépenses d'exploitation. La catégorie de dépenses la plus importante à ce moment-là est la catégorie «entretien et frais de fonctionnement».



	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1972-73	-12,4%	+6,6%	+25,2%	-25,2%	+362,1%
Parts relatives 1972		35,1%	3,0%	61,8%	0,0%
Parts relatives 1973		42,7%	4,3%	52,8%	0,1%

La hausse des catégories TPSR et INVR ne suffisent pas à compenser la baisse du poste EFFR essentiellement induite par la chute du poste «autres dépenses (pour l'enseignement)», poste qui, en 1973, représente 80% de la catégorie «entretien et frais de fonctionnement». Entre 1972 et 1973, ce poste perd, en termes nominaux, 25,8%.

### 1975-1976

Entre 1975 et 1976, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'accroissent, en termes réels, de 11,3%, passant ainsi de 14,2 à 15,8 millions de francs.

	Tdunir	Ttpsr	Tinvr	Teffr	Tdivr
1975-76	+11,3%	+10,9%	+17,7%	+10,9%	+6,5%
Parts relatives 1975		48,8%	5,7%	44,5%	1,0%
Parts relatives 1976		48,6%	6,0%	44,4%	0,9%

Les catégories TPSR et EFFR ont à peu près le même poids dans les dépenses universitaires. Elles en représentent ensemble plus du 90% et s'accroissent toutes deux de 10,9% entre 1975 et 1976. Notons que les deux autres catégories augmentent également, mais que leur influence sur les dépenses est moindre.

### Un nouvel indice pour la période 1948 à 1989

Pour la période 1948 à 1989, nous avons pu construire des séries réelles en prenant comme déflateur l'indice des dépenses de l'Etat<sup>1</sup>, et non l'indice des prix à la consommation comme nous l'avons fait pour l'analyse couvrant la période 1886-1989<sup>2</sup>. Il est plus judicieux de prendre l'indice des dépenses

<sup>1</sup> Confédération, cantons et communes.

<sup>2</sup> L'idéal aurait été un indice des dépenses de l'Etat de Vaud, mais il semblerait qu'il n'existe pas.

de l'Etat parce que l'Université, en tant qu'agent économique, se différencie des autres «consommateurs» (dans ses relations avec des «acheteurs» ou «vendeurs») et est par conséquent confrontée à un autre groupe de prix. On trouvera, en annexe, cet indice sous l'appellation PG<sup>1</sup>, ainsi que les dépenses d'exploitation déflatées avec cet indice (dunir-pg). Au graphique 1.43, nous avons représenté les dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne de 1948 à 1989 ainsi que le trend (tendance générale).

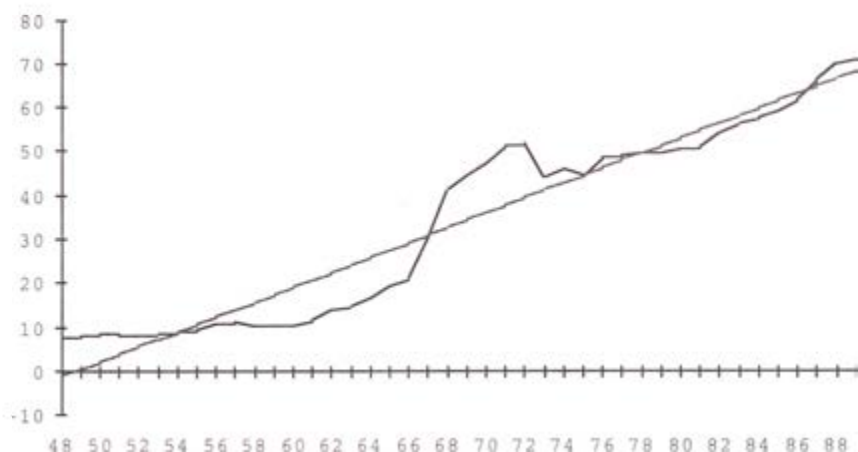


Figure 1.43 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1948 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

Le début de la série est caractérisé par une croissance stable. Les dépenses se situent à une moyenne de 8,3 millions de francs entre 1948 et 1955. Les taux d'accroissement en annexe (Tdunir-pg) montrent une légère hausse entre 1955 et 1956. Les dépenses d'exploitation gagnent 14,6% et atteignent 10,6 millions de francs en 1956. On observe alors un début de croissance dont témoignent les taux d'accroissement en annexe: +11,8% entre 1960 et 1961, +21,4% l'année suivante, +13,2% entre 1963 et 1964 et +16,3% entre 1964 et 1965. Mais, comme le suggère le graphique ci-dessus, c'est surtout entre 1966 et 1967 que les dépenses s'accroissent le plus. Elles gagnent en effet 44,1%, puis 36,5% l'année suivante. Les coûts universitaires explosent littéralement pour atteindre 41,1 millions de francs en 1968 et 51,5 millions

<sup>1</sup> Cet indice provient des «Comptes nationaux de la Suisse», publiés par l'Office fédéral de la statistique.

en 1972. Entre 1966 et 1972, les dépenses d'exploitation de l'Université sont donc presque multipliées par deux et demi. Entre 1967 et 1972, elles se situent à une moyenne de 44,2 millions de francs. L'année suivante, on constate un ralentissement qui ramène les dépenses universitaires à un niveau inférieur, soit 43,7 millions. La fin de la période est caractérisée par une croissance stable; les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne atteignent 70,5 millions de francs en 1989.

Deux éléments vont nous permettre d'analyser plus finement la période 1948 à 1989. Outre ce nouvel indice qui nous semble plus approprié, nous allons, comme évoqué dans la première partie de ce chapitre, «désagréger» le poste des traitements, ce qui nous permettra de mieux analyser les éléments qui le composent. Rappelons que cela consiste à diviser le poste TPS de la manière suivante (pour les données chiffrées, on se référera à l'annexe):

- traitements du personnel (TP)
- traitements du corps enseignant (TCE)
- prestations sociales (PS)

Le poste «traitements et prestations sociales» est donc composé de ces trois séries dont le poids fluctue entre 1948 et 1989, comme le montre le graphique 1.44.

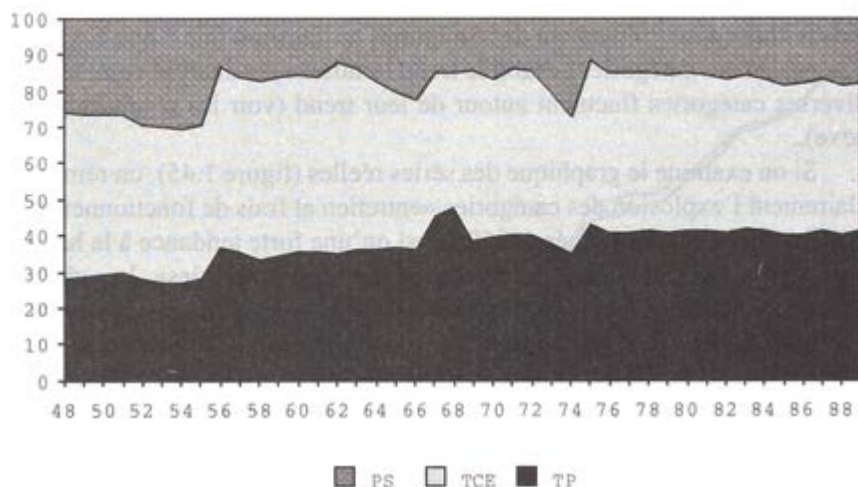


Figure 1.44 Traitements du personnel (TP), traitements du corps enseignant (TCE) et prestations sociales (PS), en pourcent de la catégorie «traitements et prestations sociales», 1948 à 1989.

En 1948, c'est la série «traitements des membres du corps enseignant» qui est la plus importante puisqu'elle représente 46,3% de la catégorie TPS. La série «traitements du personnel» représente 28,3% des «traitements et prestations sociales» et la série «prestations sociales», 25,4%. Cette proportion se maintient jusqu'en 1955. L'année suivante, les «prestations sociales» ne constituent plus que 12,8% de TPS, alors que TCE en représente plus de la moitié (50,5%) et que les «traitements du personnel» augmentent leur part à 36,7%. En 1966, on constate un accroissement des prestations sociales qui représentent alors 22,5% de la catégorie TPS et ce aux dépens de la série «traitements des membres du corps enseignant», dont la part dans TPS tombe à 40,9%. Le graphique 1.44 suggère une hausse du poids de la série «traitements du personnel» en 1967 et 1968. Elle représente 42,6% de la catégorie TPS en 1967 et 42,5% en 1968. Ce sont les «prestations sociales» qui passent à 13,9% de TPS en 1967 et à 12,9% en 1968 alors que le poids de la série «traitements des membres du corps enseignant» demeure à peu près le même. Dès 1969, le poids des trois séries est le suivant: «traitements du personnel» 38,7%; «traitements des membres du corps enseignant» 47,1% et «prestations sociales» 14,2%. Cette proportion va plus ou moins rester la même jusqu'en 1989, si on excepte l'année 1974. A cette date, la série TP représente 35,3% de la catégorie «traitements et prestations sociales», les «traitements des membres du corps enseignant» en représentent 38,2% et les «prestations sociales» 26,6%.

Grâce à l'indice PG, nous avons donc établi les séries réelles, puis calculé les taux d'accroissement des catégories en question (ainsi que des séries composant ces catégories), établi le trend (tendance) et analysé comment les diverses catégories fluctuent autour de leur trend (voir les résultats en annexe).

Si on examine le graphique des séries réelles (figure 1.45), on remarque clairement l'explosion des catégories «entretien et frais de fonctionnement» et «divers» autour des années 1969, ainsi qu'une forte tendance à la hausse, dès 1969, de la catégorie «traitements et prestations sociales». Les chiffres pour les taux d'accroissement (voir en annexe) et le graphique 1.46 montrent que ce sont à la fois les deux séries de traitements (au personnel et au corps enseignant) et la série des prestations sociales qui subissent de fortes hausses (on y reviendra ci-dessous), excepté en 1973-74 pour les traitements et en 1975 pour les prestations sociales.

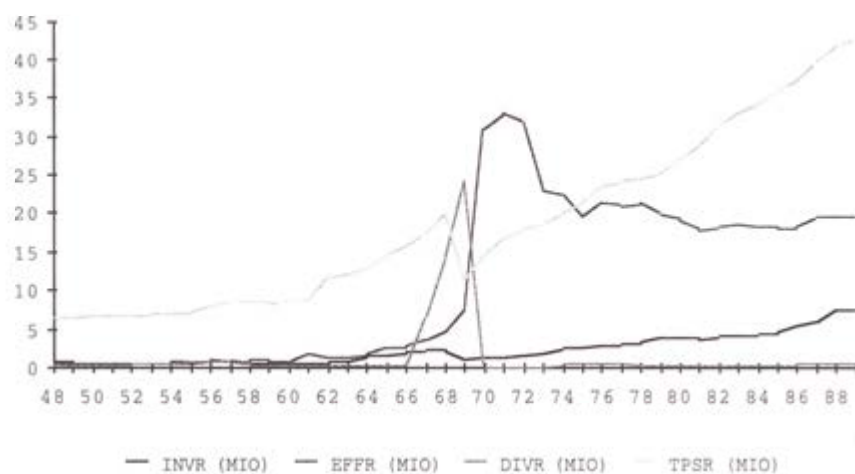


Figure 1.45 Quatre catégories de dépenses, 1948 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

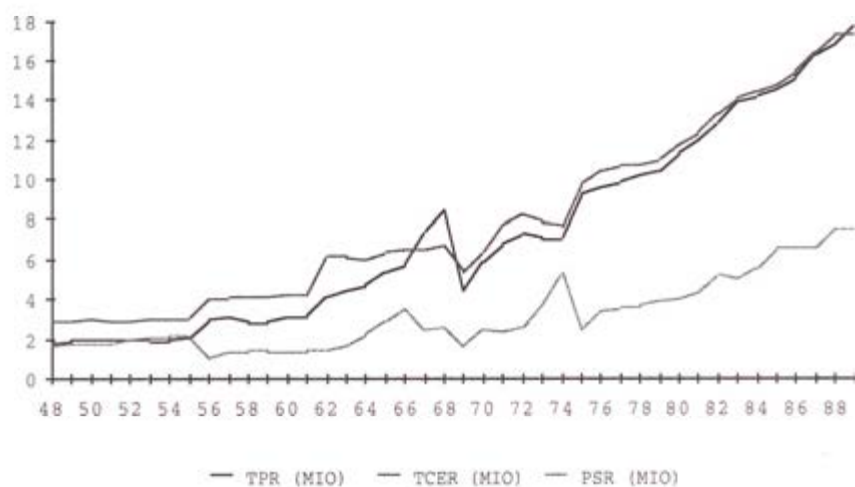


Figure 1.46 Traitements du personnel (TPR), traitements du corps enseignant (TCER) et prestations sociales (PSR), valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

### Analyse des trends

Les séries ayant donc été «déflatées» avec l'indice PG, nous allons passer en revue les différentes catégories et essayer de cerner et d'expliquer les fluctuations autour de leurs tendances respectives, en commençant par le poste «traitements du personnel».

#### Traitement du personnel (TP)

Comme le montre la figure 1.47, il n'y a pas de rupture de trend mais deux écarts par rapport à la tendance générale, autour des années 1955 et 1967, ce dernier écart se précisant vers 1962 déjà. En effet, si on regarde les taux d'accroissement, on constate qu'ils sont en général inférieurs à 10% sauf pour 1956 (+44,8%), pour 1962 (29,4%) et pour les «années-Dorigny» (c'est-à-dire à partir de 1967). Il y a un dernier saut en 1975 (+30,4%).

Que se passe-t-il en 1956? En 1955 déjà, il y a un excédent de 15% par rapport au budget des dépenses pour le personnel occasionnel. Cet excédent est justifié par l'augmentation du nombre d'assistants, en rapport avec celui des étudiants, et par l'arrêté du 18 octobre 1955 fixant les nouveaux traitements des assistants. En 1956, il y a un dépassement de 30% et de 75% respectivement pour le personnel régulier et le personnel occasionnel. Les dépassements sont justifiés par la revalorisation des traitements.

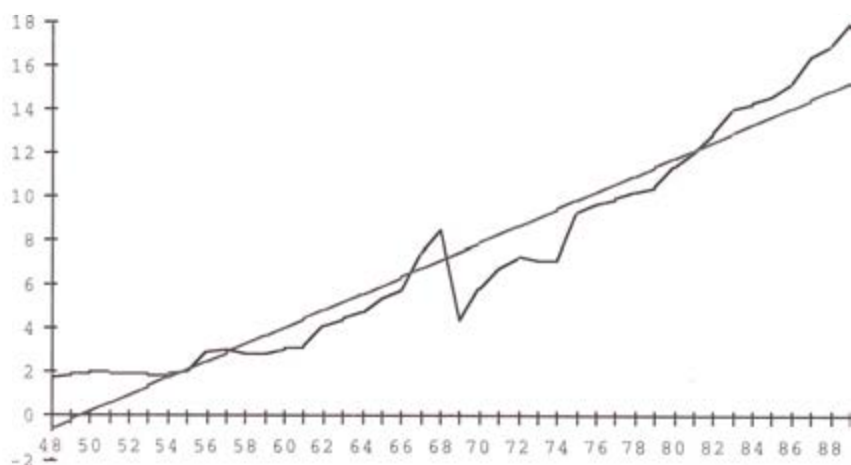


Figure 1.47 Traitement du personnel, 1948 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

En 1962, on constate un dépassement de 58% des traitements au personnel occasionnel. L'année suivante, ce dépassement est de 68%, justifié par la création de nouveaux instituts et laboratoires. Les taux de croissance élevés sont en général dus à la création de nouveaux postes. La chute du taux de croissance (-48,2%) en 1969 est due à celle des traitements au personnel régulier (-35,0%) et à celle des traitements au personnel occasionnel (-53,2%). La cause principale en est la reprise de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) par la Confédération, reprise devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Enfin, en 1975, où le taux d'accroissement est de 30,4%, les traitements au personnel régulier ont subi un accroissement de 38,2% (ayant déjà accusé une hausse notable en 1974 de 64,3%) et les traitements au personnel occasionnel un accroissement de 23,7% alors qu'en 1974, ils avaient diminué de 24,1%, cette diminution étant due à la promotion d'assistants dans le corps enseignant.

#### *Traitements des membres du corps enseignant (TCE)*

Le graphique 1.48 n'indique pas de rupture nette mais plutôt des écarts par rapport au trend au début des années 1950 et pendant les années 1960. Les fluctuations interviennent au même moment que celles pour les autres traitements (TP), à savoir en 1956, 1962, à partir de 1967 et en 1975. Les causes sont probablement les mêmes.

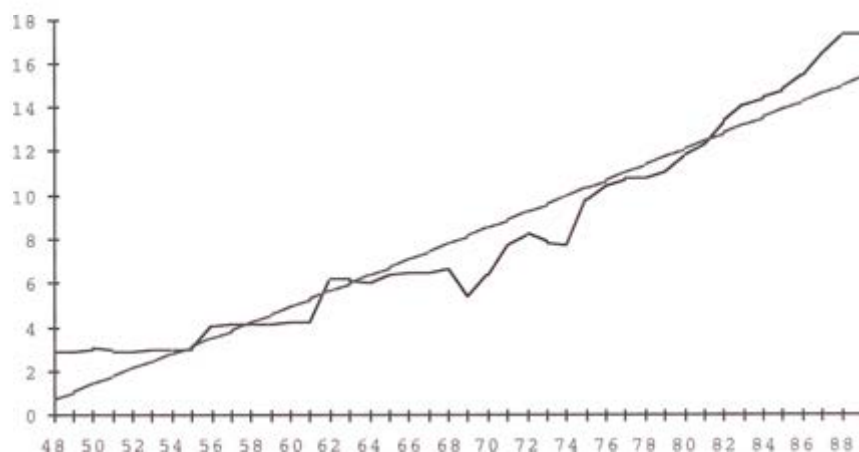


Figure 1.48 Traitements des membres du corps enseignant, 1948 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

En 1956, le dépassement de 35% par rapport au budget est justifié par la revalorisation des traitements. A cette date, le taux d'accroissement est de 33,4%, alors qu'en général il ne dépasse guère 6%.

En 1962, le taux d'accroissement est de 46,2% et le budget est dépassé de 59%. Une justification pourrait être que le nombre de professeurs ordinaires a fortement augmenté: alors que les années précédentes il augmentait de une à deux personnes, on constate onze professeurs ordinaires supplémentaires en 1962 par rapport à l'année précédente.

Les taux d'accroissement en 1967 (+17,4%) et en 1968 (+16,9%) sont la conséquence de la création de nouveaux instituts et du dédoublement de certains cours. La chute en 1969 (-39,8%) a pour cause le transfert de l'EPUL à la Confédération: alors qu'en 1968 le nombre d'enseignants était de 386, en 1969 il n'était plus que de 290.

Enfin, le taux d'accroissement de 27,2% que l'on constate en 1975 est dû à la promotion d'assistants dans le corps enseignant.

#### *Prestations sociales (PS)*

Le graphique 1.49 suggère un grand nombre de fluctuations autour du trend et de grands écarts autour des années 1956 à 1962. Contrairement aux deux séries précédentes, le taux d'accroissement des prestations sociales subit une forte baisse en 1956 (-50,4%). De 1963 à 1966, le taux est assez élevé (entre 15,4 et 36,5%) et redevient négatif en 1967 (-31,8%). Le taux est élevé en 1970, 1973 et 1974 (52,6%, 47,1% et 42,4%), négatif en 1975 (-54,5%), ce qui, rappelons-le, est un phénomène opposé à l'évolution des deux séries précédentes; il est à nouveau positif en 1976 (+41,6%).

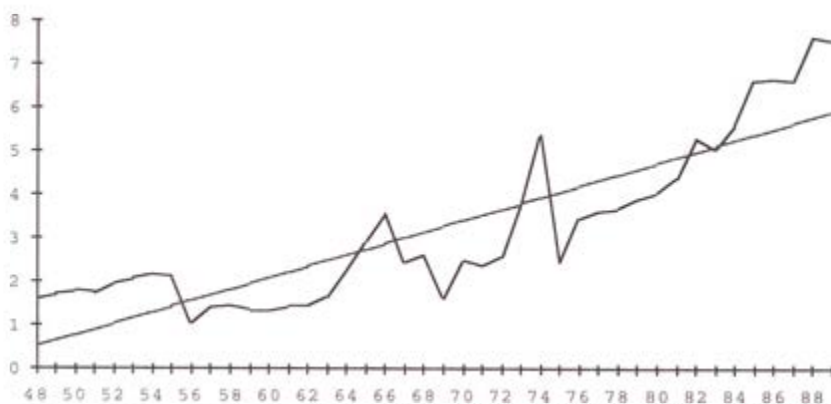


Figure 1.49 Prestations sociales, 1948 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.



En ce qui concerne les parts relatives des différentes composantes des prestations sociales, ce sont les allocations complémentaires qui ont le plus de poids, jusqu'au moment de leur disparition en 1975; viennent ensuite les contributions de l'Etat à la caisse de pensions pour le personnel enseignant. Ainsi, les fluctuations du taux d'accroissement de la catégorie «prestations sociales» semblent-elles régies par celles des allocations complémentaires, dont on donne les taux d'accroissement au tableau ci-dessous:

1956	-88,0%	1965	36,0%
1957	85,3%	1966	47,6%
1958	39,3%	1967	-69,2%
1961	26,4%	1970	119,8%
1962	-50,3%	1973	139,1%
1963	77,0%	1974	90,9%
1964	87,9%	1975	-100,0%

La poussée en 1976 (41,6%) est due à l'augmentation des contributions de l'Etat à la Caisse de pensions pour le personnel enseignant: +101,1%.

Si on regarde les parts relatives des différentes sortes d'allocations dans l'ensemble des prestations sociales, il s'avère que celle des allocations de ménage diminue. Cette part est la plus élevée en 1968 (19%); dès lors, elle diminue constamment et, en 1985, elle n'est plus que de 3,6%. Le poste «allocations de ménage» disparaît même en 1987.

La part des allocations pour enfants est plus ou moins constante (6 à 8%) sauf pour 1956, 1967 et 1975 où on enregistre des fluctuations atteignant 10%.

Comme on l'a déjà dit, la part des allocations complémentaires dans la catégorie «prestations sociales» est très élevée. En 1948, elle est de 71,4% et même de 75,6% en 1949 mais elle diminue quelque peu par la suite. De 1955 à 1956, elle chute de 68,9% à 16,6%, alors que la part de toutes les autres allocations augmente et surtout qu'apparaissent, en 1956, les allocations de ménage, ce qui explique probablement la chute des allocations complémentaires. Cette chute se reflète également dans le taux d'accroissement de ce poste qui est bien sûr négatif: -88% (en valeur réelle) en 1956. A partir de cette date, la part des allocations complémentaires augmente de nouveau, jusqu'à 38,9% en 1961, pour retomber à 19,4% en 1962 (taux d'accroissement: -50,3%). Ensuite, elle augmente de nouveau et, en 1974, dernière année d'existence, elle est de 58,7%.

La part relative des contributions de l'Etat à la caisse de pensions (personnel non enseignant) est relativement constante durant les dernières an-

nées (à peu près 15%). A la fin des années 1940, cette part est voisine de 5% seulement, avant de faire un saut à 16% en 1956 (dû à la revalorisation des traitements). Ensuite, elle diminue jusqu'à 6,7% en 1966, est d'environ 11% de 1967 à 1969, tombe encore une fois à 4,2% en 1974 et reprend peu à peu après 1974. En 1989, elle est de 15,1%.

En ce qui concerne le personnel enseignant, la part relative des contributions de l'Etat à la caisse de pensions fluctue depuis 1956 autour de 20%, plus ou moins 5%. Mais, depuis 1975, cette part semble augmenter; en 1989, elle est de 49%.

La part des primes d'assurance contre les accidents est inférieure à 1% sauf pour les années 1984 à 1989 où elle se situe à une moyenne de 5,7%. La part des «autres prestations sociales» est également inférieure à 1% (en général). Le montant de ces prestations est surtout influencé par les indemnités accordées en cas de décès.

Les contributions de l'Etat à l'AVS ont une part à peu près constante de 1948 à 1955 (~ 6%). En 1956, il y a eu une augmentation à 13,4% et, depuis, la part semble augmenter peu à peu (avec quelques fluctuations); en 1989, elle est de 23,3%.

Les contributions de l'Etat à l'assurance-chômage constituent une rubrique plutôt «jeune», apparue en 1977; leur part est de 1,1% en moyenne jusqu'ici.

### *Les investissements (INV)*

Le graphique 1.50 suggère d'importants écarts par rapport au trend dès 1958 ce qui est confirmé par les taux d'accroissement qui fluctuent. Les taux les plus élevés sont enregistrés en 1964 (+93,9%) et en 1969 (-51,7%).

C'est la série «machines et matériel d'exploitation et d'enseignement» qui constitue la part la plus importante des investissements puisqu'elle en représente environ 90% jusqu'en 1972 et est comprise depuis entre 90 et 95%, sauf en 1989 où elle représente 82,3% des «investissements». Les fluctuations des investissements sont donc essentiellement causées par celles de la série ci-dessus. Le plus fort taux d'accroissement est enregistré en 1964 (+101,9%). En effet, à cette date, il y a eu un excédent (toujours par rapport au budget) de 32%, excédent qui semble dû au fait que des décrets du Grand Conseil (ceux du 13 novembre 1963 et du 2 mars 1964) ont accordé des crédits à l'EPUL et à la clinique Cevey-Sylvana.

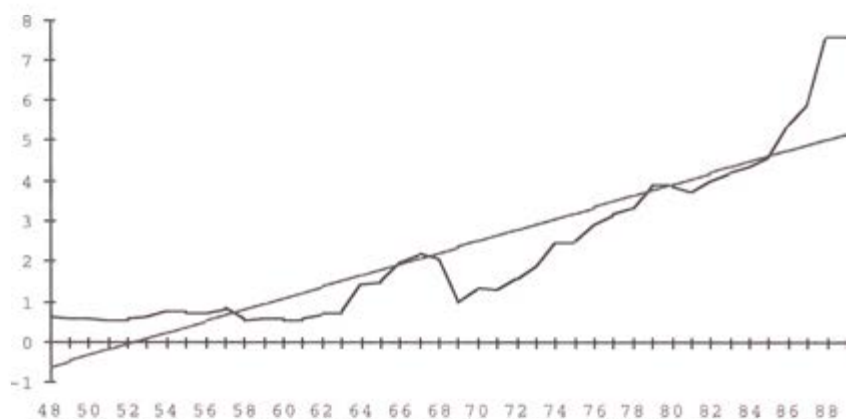


Figure 1.50 Investissements, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

#### Entretien et frais de fonctionnement (EFF)

Le graphique 1.51 suggère qu'il y a une rupture dans l'évolution de la catégorie EFF vers 1967. Dès 1968, et pendant une dizaine d'années, on observe de gros écarts par rapport au trend. En analysant les taux d'accroissement, on voit qu'ils sont très élevés, en particulier les années suivantes:

1956	90,9%	et à partir de 1967:	1967	35,1%
1961	131,8%		1968	28,9%
1965	52,9%		1969	61,7%
			1970	306,9%

En regardant les parts relatives des différentes composantes de la série «Entretien et frais de fonctionnement», on voit qu'il n'y a pas de série qui, tout au long de l'échantillon, ait constitué une part importante et/ou constante. Plusieurs séries ont un poids relativement élevé à un moment donné, mais sont, à d'autres moments, soit inexistantes soit peu importantes. Ainsi, les «versements au fonds de bourses d'études» (plus tard «...aux fonds spéciaux») constituent une part relativement importante de la catégorie EFF pendant les années 1961 à 1969 (entre 37,4% et 52,7%). Les «fournitures, impressions, reliures» sont importantes de 1948 à 1960 (entre 16% et 32,3%) mais diminuent peu à peu par la suite. La série «entretien des immeubles» a un poids plus ou moins élevé durant les années 1956 à 1967 (jusqu'à 49,5%)

mais, par la suite, ce poids diminue également; en 1989, il est de 13,9%. Les «loyers» sont relativement importants au début de la série et jusqu'en 1960 (21,7% en 1948, 27% en 1952 et 16% en 1960). En 1961, il y a une chute à 7,3% et par la suite leur poids diminue régulièrement pour tomber à 0,4% en 1989. La part de la série «frais pour les musées, bibliothèque et collections» se situe autour de 11% de 1948 à 1957 (18% en 1954) mais diminue également constamment par la suite. Enfin, la série «autres dépenses (dépenses pour l'enseignement)» était peu importante jusqu'en 1967 (le taux le plus élevé était de 7,4%). Son poids dans la catégorie EFF passe de 1,4 à 17,1% entre 1967 et 1968, puis fluctue autour de 85% entre 1969 et 1982 pour atteindre finalement 66,8% en 1989.

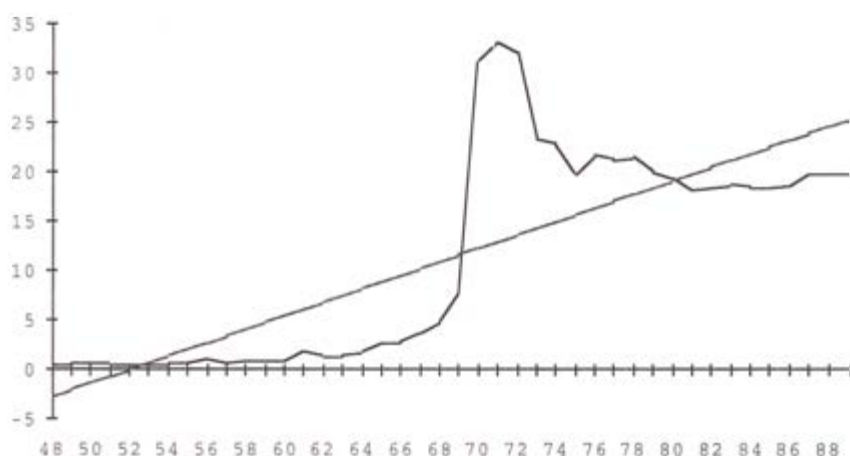


Figure 1.51 «Entretien et frais de fonctionnement», valeurs réelles, millions de francs, prix de 1970.

Donc, on peut dire que le début de l'échantillon, c'est-à-dire jusqu'en 1958-1959, semble plutôt être influencé par les séries «fournitures, impressions, reliures», «loyers» et «frais pour les musées, bibliothèque et collections», la période 1956-1959 par la série «entretien des immeubles» qui, avec la série «versements au fonds de bourses», influence donc le milieu de période, c'est-à-dire de 1958-1959 à 1968. La fin de l'échantillon, 1967-1968 à 1989, est influencée principalement par la série «dépenses d'enseignement» («autres dépenses»). Le taux d'accroissement de 1956 (90,9%) est dû à celui de la série «entretien des immeubles» qui enregistre un taux d'ac-

croissement de 182 738%, ce qui, en d'autres termes, signifie que le montant du poste en 1955 est multiplié par plus de 1900 en une année! D'autre part, la part du poste «entretien des immeubles» dans la catégorie «entretien et frais de fonctionnement» passe de 0,1% en 1955 à 49,5% en 1956.

Le taux de 1961 (131,8%) est dû à plusieurs séries, comme on peut le constater au tableau ci-dessous:

Postes	Accroissement	La part...
versement au fonds des bourses d'études	1086,3%	passe de 7,3 à 37,4% est de 30,6%
entretien des immeubles	188,8%	
frais pour les musées, ...	27,3%	est de 0,5% seulement
frais d'insertion	52,6%	
autres dépenses	25,8%	

En ce qui concerne le taux d'accroissement de la série «entretien des immeubles», il est dû à des décrets du Grand Conseil (du 20 février 1961 et du 20 novembre 1961) accordant des crédits respectivement pour l'aménagement des locaux de laboratoire de chimie clinique et pour l'aménagement d'un laboratoire de recherches sur la physique du plasma. Le fort taux d'accroissement de 1965 (52,9%) de la catégorie EFF est également dû à l'évolution de plusieurs postes plus ou moins importants:

Postes	Accroissement	La part est de...
entretien des immeubles	275,1%	29,7%
fournitures, impressions, ...	30,8%	10,2%
frais pour les musées	31,5%	5,5%
abonnements et taxes téléphoniques	56,1%	3,6%
indemnités et frais de commission	99,3%	2,7%

La poussée de 1970 (306,9%) est, elle, essentiellement due au fort taux d'accroissement de la série «autres dépenses»: +645,4%. Cette même série détermine également les taux d'accroissement de 1968 et 1969.

*Divers (DIV)*

Comme le montrent les taux d'accroissement de cette catégorie de dépenses, il se passe quelque chose essentiellement entre 1967 et 1974:

1966	8,1%	1971	-87,0%
1967	1773,8%	1972	50,9%
1968	112,4%	1973	347,5%
1969	69,3%	1974	529,8%
1970	-99,7%	1975	19,5%

Avant cette période, on remarque également quelques sauts importants:

1952	43,6%	1958	-73,3%
1955	70,3%	1964	46,6%

Si on regarde les parts relatives, on constate que ce sont les «subventions cantonales» qui constituent la part la plus importante (quand elles ne sont pas nulles) de la catégorie «divers». Ainsi, de 1948 à 1969, cette part est au plus bas en 1956 (29,8%) et atteint son maximum en 1969 (99,9%); elle est nulle entre 1970 et 1973, comprise entre 62,9 et 90,7% entre 1974 et 1977, et nulle ensuite. De 1977 à 1989, ce sont les «frais généraux» qui prennent le relais: de 31,8% en 1977 à 93,4% en 1989. Entre 1954 et 1957, les «amortissements sur dépenses» jouent également un rôle important puisqu'ils représentent de 24,5 à 68,2% de la catégorie «divers».

En 1952, les «subventions cantonales» augmentent de 51,3%; en 1955, ce sont les «amortissements sur dépenses hors budget» qui augmentent de 320,9%; en 1958 ces mêmes amortissements sont devenus nuls alors que les subventions cantonales ont diminué de 40,5%. En 1964, le taux de 46,6% est dû essentiellement à celui des subventions cantonales (48,7%) qui, lui, s'explique par un crédit accordé à la Fondation Maison pour étudiants. Il en est de même pour le taux d'accroissement constaté en 1967: les subventions augmentent de 1956,6% alors que leur part relative passe de 90,7 à 99,5% entre 1966 et 1967.

En 1968, les subventions cantonales s'accroissent de 113,1% alors que leur part dans le poste «divers» est largement majoritaire (99,9%). L'année suivante, ces mêmes subventions augmentent de 69,3%, tout en conservant le même poids dans le poste «divers». En 1970, ce poids devient nul puisqu'on

ne trouve plus de montants correspondant aux subventions cantonales dans le compte de cette année. Alors que les «indemnités diverses» augmentent de 245,8%, leur part passant de 0,1 à 83,7%, les «assurances du mobilier, ...» augmentent de 2112,6% tandis que leur part passe de 0 à 14%. Toutes les composantes du poste «divers» tombent à zéro l'année suivante, sauf les «assurances du mobilier, ...». En 1972, on retrouve des montants en regard des comptes «indemnités diverses» et «frais généraux divers» qui voient leur part s'élever respectivement à 51,5% et 26,5% de la catégorie «divers». L'année suivante, 1973, voit l'augmentation du poste «frais généraux divers» (+1264%) qui atteint ainsi 80,8% du poste «divers» contre, comme on l'a vu, 26,5% en 1972. Le taux d'accroissement que l'on peut remarquer en 1974 est dû aux subventions cantonales dont la part passe de 0 à 90,7%; il s'agit d'une subvention à l'institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer.

Après avoir examiné l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, on peut dire que les événements qui ont marqué l'Université (Académie) de Lausanne se reflètent parfaitement dans les chiffres et graphiques que nous avons proposés. Voyons maintenant ce que les dépenses universitaires représentent dans les dépenses du Département de l'Instruction publique et dans celles de l'Etat de Vaud. Cela nous permettra de mettre en évidence les périodes durant lesquelles l'enseignement supérieur a été un souci prioritaire du Canton ou celles où, au contraire, on l'a quelque peu délaissé.

#### **Part des dépenses d'exploitation de l'Université dans celles de l'Etat de Vaud et dans celles de l'Instruction publique. Part des dépenses de l'Instruction publique dans les dépenses de l'Etat de Vaud**

Grâce aux chiffres récoltés dans les comptes de l'Etat de Vaud, nous avons pu constituer trois séries pour les années 1886 à 1989. Les chiffres en valeurs nominales et en valeurs réelles se trouvent en annexe, ainsi que les taux d'accroissement de ces séries. Nous allons utiliser les notations suivantes:

- DUNIR = Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, valeurs réelles.
- DDIPR = Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, valeurs réelles.
- DETR = Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, valeurs réelles.
- Tdunir = Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne.

Tddipr = Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles du Département de l'Instruction publique.

Tdetr = Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'Etat de Vaud.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dès 1886, on se référera aux graphiques 1.24 à 1.27. Avant d'effectuer une comparaison de l'évolution des dépenses universitaires, des dépenses du Département de l'Instruction publique et des dépenses de l'Etat de Vaud, il est nécessaire de considérer ces deux dernières courbes séparément.

#### *Les dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique*

Les dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique s'accroissent considérablement entre 1886 et 1989, puisqu'elles sont multipliées par plus de septante. Le graphique 1.52 montre que l'accroissement est particulièrement prononcé en fin de période, comme c'était déjà le cas pour les dépenses universitaires. Les taux d'accroissement en annexe (Tddipr) suggèrent que la série croît assez régulièrement jusqu'en 1914, date à laquelle elle atteint 3,4 millions de francs. Signalons toutefois une accélération plus importante entre 1890 et 1891, soit pour la première année de vie de la nouvelle Université. Les dépenses du Département augmentent en effet de 10,5%.

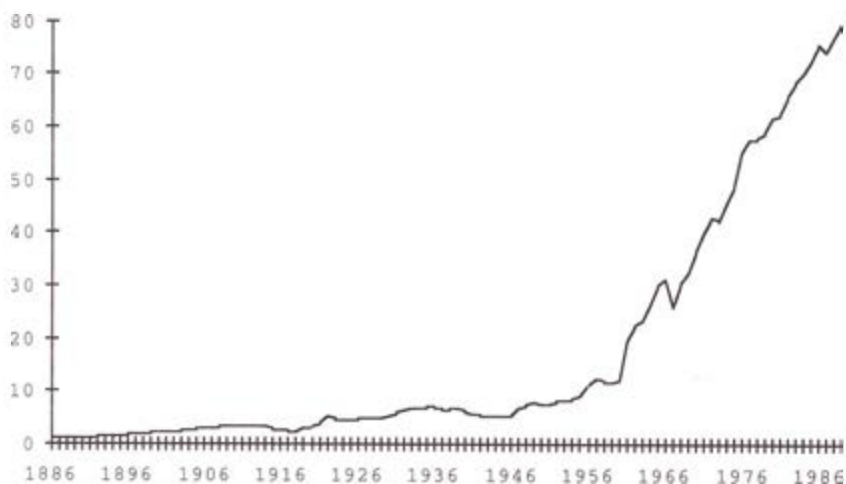


Figure 1.52 *Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique de 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.*



Les dépenses d'exploitation réelles du Département de l'Instruction publique baissent durant la première guerre mondiale, comme le montrent les taux d'accroissement:

1913-1914	+1,3%	1916-1917	-10,8%
1914-1915	-16,1%	1917-1918	+0,6%
1915-1916	-10,4%	1918-1919	+37,0%

Elles baissent jusqu'à 2,2 millions de francs en 1917 puis amorcent une reprise en 1918 déjà, bien que l'accroissement soit minime. Ce n'est qu'une fois la guerre terminée que les dépenses accélèrent d'une manière significative; avec un taux de 37% entre 1918 et 1919, les dépenses d'exploitation du Département repassent la barre des trois millions de francs. La croissance va se poursuivre et on remarque des taux importants entre 1920 et 1921 (+20,1%) et entre 1921 et 1922 (+33,1%). Cette période de forte croissance est suivie d'un ralentissement net puisque les dépenses, se situant à 5,4 millions en 1922, retombent à 4,5 millions en 1924. Durant la période de l'entre-deux guerres, les dépenses du Département croissent plus ou moins régulièrement, avec toutefois une accélération à relever entre 1930 et 1931 (+12,7%). A cette date, les dépenses atteignent 5,9 millions de francs. Elles s'accroissent ensuite pour s'élever à 7 millions en 1935. Durant la seconde guerre mondiale, les taux d'accroissement sont les suivants:

1938-1939	+0,8%	1942-1943	-3,3%
1939-1940	-8,0%	1943-1944	2,2%
1940-1941	-10,3%	1944-1945	2,2%
1941-1942	-4,1%		

Les dépenses descendent jusqu'à 5,1 millions en 1943, puis se redressent avant la fin de la guerre déjà. Toutefois, il faut attendre 1947 pour observer une réelle augmentation. Les dépenses gagnent en effet 29,4% à 6,9 millions de francs, puis continuent leur croissance. Entre 1955 et 1956, elles gagnent 24,4%, puis encore 10,2% l'année suivante. En 1957 donc, les dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique s'élèvent à 12,4 millions. Elles vont ensuite s'accroître considérablement jusqu'à la fin de la période et particulièrement entre 1960 et 1961, où, avec un taux d'accroissement de 62,6%, elles atteignent 19,6 millions de francs. La croissance est particulièrement forte entre 1955 et 1971 puisque les dépenses sont multipliées par 34 en quinze ans. Si on excepte les années 1973 et 1987 où les taux

d'accroissement sont négatifs, on remarque que les dépenses du Département augmentent jusqu'à la fin de notre période pour atteindre près de huitante millions en 1989.

#### *Les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud*

Le graphique 1.53 présente les mêmes caractéristiques que le précédent. On remarque que les dépenses de l'Etat de Vaud ont fortement augmenté depuis la fin du siècle passé. Les chiffres en annexe permettent de déterminer dans quelle proportion. Entre 1886 et 1989, les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud ont passé, en termes réels, de 7 millions à 447,9 millions de francs. Elles ont donc été multipliées par 63 en guère plus d'un siècle.

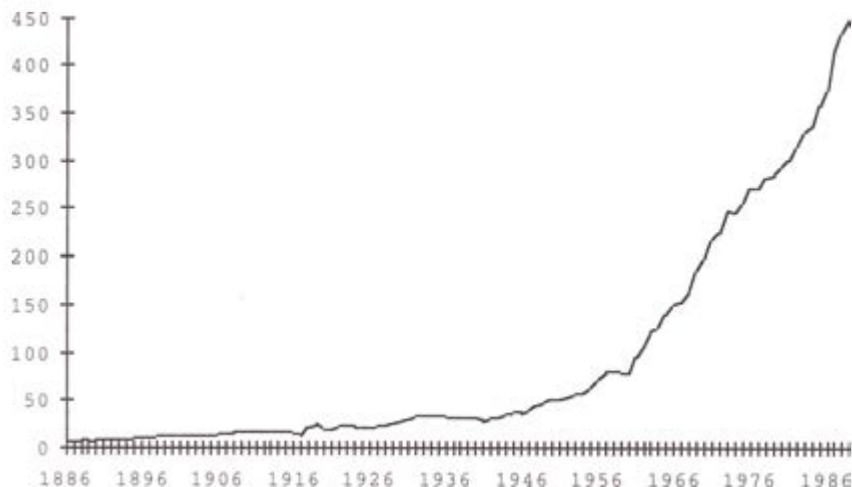


Figure 1.53 *Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud de 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.*

Les dépenses de l'Etat de Vaud croissent de manière stable jusqu'en 1914. Elles décroissent ensuite durant la première guerre mondiale passant de 17,8 millions en 1914 à 12,8 millions en 1917, soit une chute de 27,9%<sup>1</sup>. Dès 1918, la reprise est très nette. Un taux d'accroissement de 68,6% conduit les dépenses de l'Etat à 2,2 millions de francs. Les années qui suivent sont caractérisées par de forts taux d'accroissement positifs, si on excepte ce qui

<sup>1</sup> Rappelons que les calculs sont effectués à partir des chiffres non arrondis.

se passe entre 1919 et 1920 (-19,9%). Comme pour les dépenses de l'Instruction publique, un ralentissement a lieu au début des années vingt. Les dépenses de l'Etat décroissent jusqu'en 1925. La seconde guerre mondiale apparaît légèrement dans les chiffres des dépenses de l'Etat de Vaud. Seules deux années ont des taux d'accroissement négatifs. Les dépenses de l'Etat perdent en effet 1,8% entre 1939 et 1940 et 11,5% l'année suivante. La reprise a lieu dès 1942. Dès lors, les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud vont s'accroître de manière considérable. Notons toutefois un ralentissement entre 1957 et 1960. Entre ces deux dates les dépenses ne bougent pratiquement pas puisqu'elles perdent à peine 0,6%. A partir de 1961, et jusqu'en 1989, on constate un accroissement important des dépenses. Ce n'est qu'entre 1973 et 1974 qu'apparaît un taux négatif: -0,9%.

### Comparaison de l'évolution des trois courbes

Nous avons réuni sur le même graphique les dépenses d'exploitation de l'Université, les dépenses de l'Instruction publique et les dépenses de l'Etat de Vaud, en valeur réelles, ce qui, comme on peut le constater à la figure 1.54, ne donne pas de grandes indications sur les premières années du siècle, et ce en raison des grandes différences d'échelle entre les trois courbes:

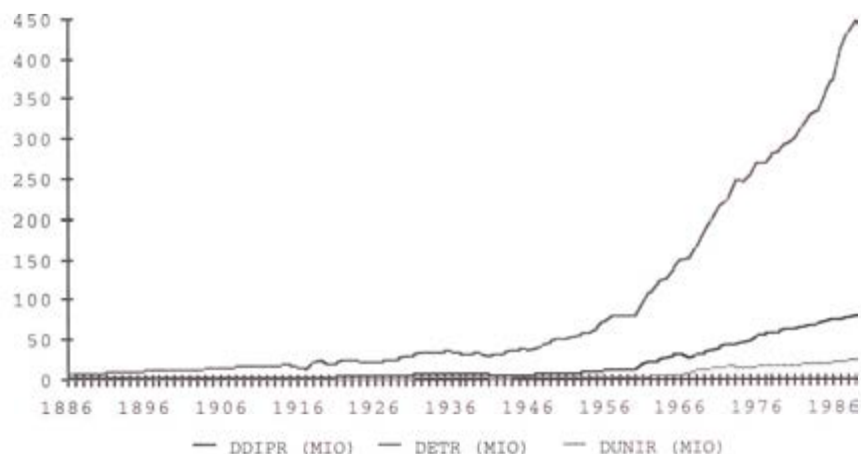


Figure 1.54 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, dépenses de l'Instruction publique et dépenses de l'Etat de Vaud de 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

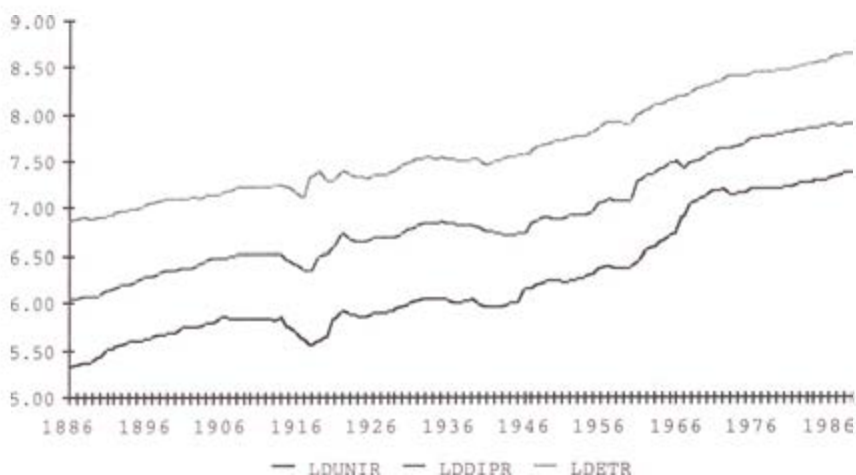


Figure 1.55 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (LDUNIR), dépenses de l'Instruction publique (LDDIPR) et dépenses de l'Etat de Vaud (LDETR) de 1886 à 1989, logarithmes des valeurs réelles.

Les logarithmes permettent de résoudre ce problème. Le graphique 1.55, représentant les mêmes courbes que le graphique précédent, mais cette fois en valeurs logarithmiques, apporte de meilleures indications quant à l'évolution des courbes.

Ce qui frappe en premier lieu, ce sont les similitudes entre les trois courbes. D'une manière générale, elles présentent toutes trois un creux lors de la première guerre mondiale, puis une accélération dès la fin de la guerre, suivie d'un ralentissement au début des années vingt. La croissance reprend ensuite jusqu'à la seconde guerre mondiale. Cette dernière est visible sur les graphiques, bien que le creux soit beaucoup moins prononcé que lors du premier conflit. On observe ensuite une accélération dès les années soixante.

Ce qui différencie les différentes courbes, c'est l'intensité des mouvements. Le cas de la première guerre mondiale est frappant: le creux est très prononcé pour ce qui concerne les dépenses d'exploitation de l'Université, moins prononcé pour les dépenses du Département et encore moins pour les dépenses de l'Etat de Vaud. Le même raisonnement vaut pour la seconde guerre mondiale dont, par ailleurs, l'effet est à peine visible sur la courbe des dépenses de l'Etat de Vaud. La fin de la période est intéressante: les «années-Dorigny» apparaissent très nettement sur la courbe des dépenses de l'Université de Lausanne. L'accélération dès le milieu des années soixante est très

nette alors qu'elle s'estompe au fur et à mesure que l'on grimpe dans la hiérarchie administrative. On la perçoit encore au niveau du Département puis très légèrement au niveau de l'Etat de Vaud.

Maintenant que nous avons une idée de l'évolution de ces différentes séries, voyons quelle est la part des dépenses d'exploitation de l'Université dans celles du Département de l'Instruction publique et dans celles de l'Etat de Vaud.

Nous avons calculé les rapports suivants, ainsi que les taux d'accroissement respectifs. Tous les résultats se trouvent en annexe.

UDIP = dépenses d'exploitation de l'Université/dépenses de l'Instruction publique.

UET = dépenses d'exploitation de l'Université/dépenses de l'Etat de Vaud.

DIPET = dépenses de l'Instruction publique/dépenses de l'Etat de Vaud.

Tudip = taux d'accroissement de la série UDIP.

Tuet = taux d'accroissement de la série UET.

Tdipet = taux d'accroissement de la série DIPET.

*Part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les dépenses du Département de l'Instruction publique*

En 1886, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne représentent 18,7% des dépenses du Département de l'Instruction publique (ci-après DIP). Comme le montre le graphique 1.56, les dépenses universitaires prennent ensuite de plus en plus d'importance puisqu'elles représentent 24,4% des dépenses du DIP en 1891, soit au lendemain de la transformation de l'Académie en Université. Un coup d'œil au taux d'accroissement de cette série en annexe (Tudip) nous permet de constater que le poids des dépenses universitaires dans celles du DIP augmente le plus entre 1889 et 1890, puisque le rapport passe de 20,1 à 22,2%. Entre 1890 et 1904, UDIP se situe en moyenne à 22,9%. Après un sursaut portant le rapport à 23,3% en 1906, le poids des dépenses universitaires dans les dépenses du Département diminue, d'abord légèrement (entre 1907 et 1917, le rapport se situe en moyenne à 20,2%), puis de manière plus importante entre 1917 et 1918. Le rapport perd en effet 15,3% et ne représente plus que 15,7% des dépenses de l'Instruction publique en 1918; il tombe même à 12,7% en 1919, valeur la plus basse de la période.

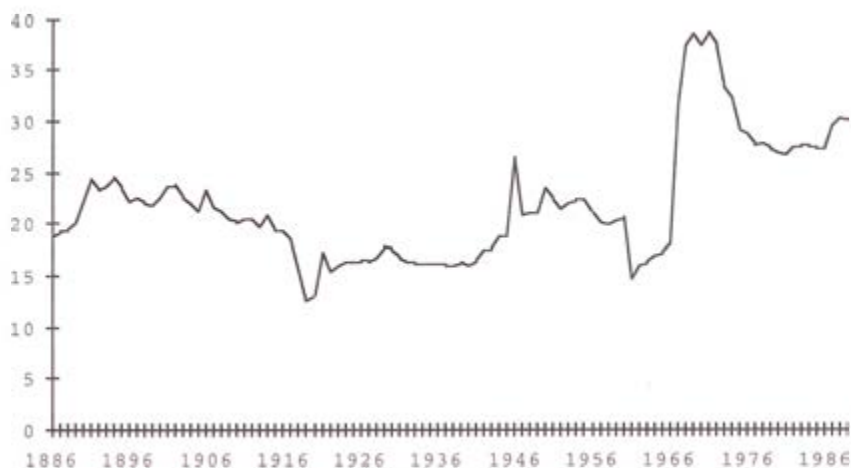


Figure 1.56 Dépenses d'exploitation de l'Université rapportées aux dépenses de l'Instruction publique (en %).

La reprise est très nette dès 1921: le rapport passe de 13,0% en 1920 à 17,3% en 1921. Ce n'est que bien plus tard, à la fin de la seconde guerre mondiale, que les dépenses universitaires reprendront le poids qu'elles avaient en 1917. Entre 1921 et 1943, elles représentent, en moyenne, 16,5% des dépenses du DIP.

Au graphique 1.56, on observe une forte hausse entre 1945 et 1946. Le poids des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les dépenses du Département de l'Instruction publique passe de 19 à 26,4%. La série Tudip en annexe montre que l'accroissement est de 38,8%. Cette hausse ne dure pas puisque dès l'année suivante, le rapport retombe à 20,7% et se stabilise à une moyenne de 21,3% entre 1947 et 1960. Une forte chute a lieu l'année suivante: les dépenses de l'Université ne représentent plus que 14,6% des dépenses du Département en 1961, soit environ le niveau de la fin de la première guerre mondiale. Le rapport remonte alors très légèrement entre 1961 et 1966. Il est en moyenne de 16,5%. On observe alors une forte accélération, très visible par ailleurs au graphique 1.56. Représentant 18% des dépenses du Département en 1966, les dépenses universitaires en constituent près du tiers l'année suivante (31,4%). Le rapport va même s'accroître jusqu'à 38,5% en 1971, son niveau le plus élevé de la série. La hausse du rapport entre 1966 et 1967 s'explique par la forte hausse des dépenses de l'Université en valeurs nominales (+50,7%) et par la baisse des dépenses du DIP (-13,5%).

Par la suite, les dépenses de l'Université perdent de plus en plus de poids dans celle du DIP, et particulièrement entre 1972 et 1977. Entre ces deux dates, le rapport passe de 37,3 à 27,5%. Il se stabilise ensuite à une moyenne de 27,3% entre 1977 et 1986. Durant les trois dernières années, on observe une légère hausse amenant les dépenses universitaires à près de 30% des dépenses du Département de l'Instruction publique en 1989.

*Part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud*

Les dépenses d'exploitation de l'Université représentent 2,9% des dépenses de l'Etat en 1886. Comme au graphique précédent, la figure 1.57 suggère une forte hausse de cette proportion entre 1890 et 1891. Le taux d'accroissement en annexe (Tuet) nous le confirme par ailleurs: le rapport gagne 19,3% entre ces deux années. Représentant 3,4% des dépenses de l'Etat en 1890, les dépenses universitaires en constituent près de 4% en 1891. Le rapport se stabilise d'ailleurs à cette valeur entre 1891 et 1900. Les dépenses universitaires prennent ensuite de plus en plus de poids dans les dépenses de l'Etat de Vaud. Elles atteignent 4,9% en 1906, puis perdent à nouveau de l'importance jusqu'en 1919, date à laquelle elles ne représentent plus que 1,6% des dépenses de l'Etat de Vaud. Remarquons que c'est en particulier entre 1917 et 1918 que la baisse est la plus forte. Le rapport passe de 3,3 à 1,6%, soit une perte de près de 50%. Un coup d'œil aux séries nominales se trouvant en annexe (DUNI et DET) nous montre que les dépenses de l'Université augmentent de 6,6% entre 1917 et 1918, alors que les dépenses de l'Etat de Vaud s'accroissent de 111%. La chute du rapport entre 1917 et 1918 s'explique donc par une forte hausse des dépenses de l'Etat.

Le rapport remonte ensuite très rapidement puisqu'il retrouve son niveau d'avant la guerre en 1921 déjà. Il demeure ensuite relativement stable entre cette date et 1939. Les dépenses de l'Université représentent alors 3,4% des dépenses de l'Etat. Survient alors la seconde guerre mondiale. Le creux observé est moins prononcé que celui de la première guerre mondiale. Le rapport tombe à une moyenne de 2,9% entre 1940 et 1945. L'année suivante, la reprise est nette: le rapport gagne 43% passant de 2,7% en 1945 à 3,9% en 1946. A nouveau, les séries nominales nous permettent de voir que les dépenses d'exploitation de l'Université augmentent de 37,6% et que celles de l'Etat perdent 3,8%. Ceci explique l'évolution du rapport UET. Ce dernier retombe ensuite légèrement et se situe à une moyenne de 3,3% entre 1947 et 1966. L'année suivante, la hausse est importante. Le rapport passe de 3,8%

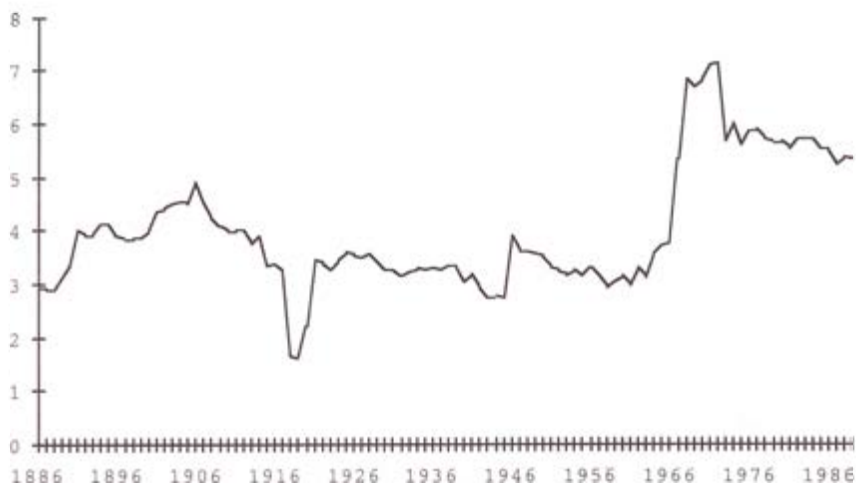


Figure 1.57 Dépenses d'exploitation de l'Université rapportées aux dépenses de l'Etat de Vaud (en %).

en 1966 à 5,3% en 1967 et gagne ainsi 41,9%, comme le montre le taux d'accroissement (Tuet) en annexe.

Comme on l'a vu lors de l'analyse du rapport précédent, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne augmentent, en valeurs nominales, de 50,7% entre 1966 et 1967. Les dépenses de l'Etat (voir la série DET en annexe), s'accroissent également, mais beaucoup moins fortement (+6,2%). Voilà pourquoi le rapport subit une telle hausse entre ces deux années. Il va s'accroître ensuite pour atteindre sa valeur maximale en 1972. Les dépenses de l'Université représentent alors 7,1% des dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud.

Le rapport diminue brusquement entre 1972 et 1973 puisqu'il se situe à cette date à 5,7%. Cette baisse s'explique de la manière suivante: les dépenses d'exploitation de l'Université perdent 4,7% entre 1972 et 1973 et les dépenses de l'Etat 20,1%.

Les dépenses d'exploitation de l'Université vont alors se stabiliser à une moyenne de 5,6% entre 1973 et 1989. Notons toutefois que le rapport est en moyenne de 5,7% entre 1973 et 1984 et qu'il tombe à 5,4% entre 1985 et 1989, d'où une certaine tendance à la baisse pour la toute fin de notre série.



*Part des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique dans les dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud*

Ce rapport est également intéressant bien qu'il ne concerne qu'indirectement les dépenses d'exploitation de l'Université. Il permet de déterminer le poids des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique dans celles de l'Etat de Vaud. En 1886, ce rapport est de 15,5%, puis il se stabilise à une moyenne de 15,1% entre 1887 et 1890. Comme dans les deux cas précédents, une hausse notable a lieu entre 1890 et 1891. Le rapport passe de 15,1 à 16,4%. Dès 1891, les dépenses d'exploitation du DIP vont prendre de plus en plus de poids dans les dépenses d'exploitation de l'Etat et atteindre 21,3% en 1905. Dès lors, elles vont perdre de l'importance jusqu'à la première guerre mondiale. Un coup d'œil aux taux d'accroissement en annexe (Tdipet) permet de voir qu'ils deviennent effectivement négatifs de manière générale à partir de 1906 et jusqu'en 1918. Entre 1914 et 1915, comme le suggère le graphique 1.58, le rapport diminue plus fortement de 18,8 à 17,2% puis on remarque une très forte baisse entre 1917 et 1918: les dépenses du DIP, qui représentent 17,5% des dépenses de l'Etat en 1917, n'en constituent plus que le 10,4% l'année suivante. Les séries nominales montrent que les dépenses du DIP augmentent de 25,9% et les dépenses de l'Etat de 111%, ce qui explique la forte baisse du rapport, ce dernier se trouvant sur toute la période étudiée à son niveau le plus bas en 1918.

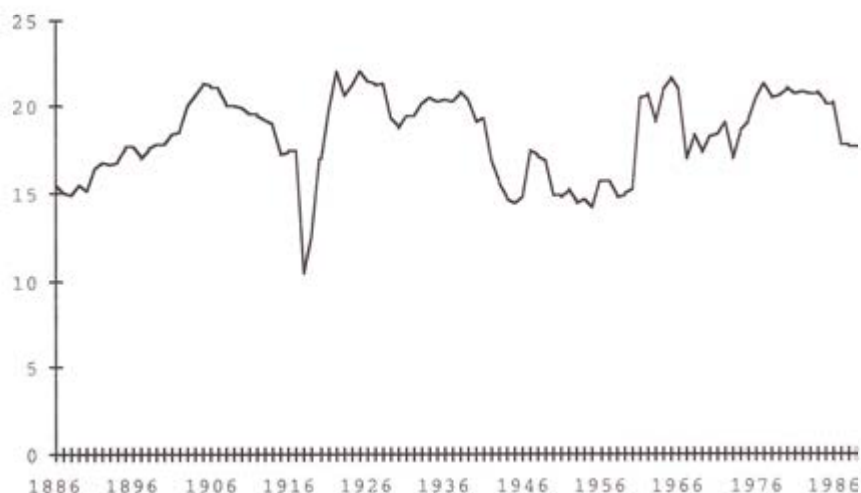


Figure 1.58 *Dépenses de l'Instruction publique rapportées aux dépenses de l'Etat de Vaud (en %).*

En quelques années, le rapport remonte et dépasse la barre des 20% en 1922. Notons qu'il est alors à son niveau le plus haut (22%). Il est frappant de voir que la part des dépenses du DIP dans les dépenses de l'Etat passe, en quatre ans à peine, de 10,4% à 22%! Cette part se stabilise à une moyenne de 20,5% entre 1922 et 1939. Dans cette période, relevons un taux d'accroissement plus important que les autres entre 1928 et 1929: le rapport passe alors de 21,4 à 19,3%, ce qui s'explique par une baisse très légère du niveau des dépenses du DIP (-1,7%) et par une hausse, plus forte, des dépenses de l'Etat (+9%).

La période de la seconde guerre mondiale est caractérisée par une baisse du rapport. Les dépenses du DIP ne représentent plus que 14,4% des dépenses de l'Etat en 1945. Si l'on excepte les années 1947 à 1949 durant lesquelles le rapport remonte à une moyenne de 17,2%, la période 1942 à 1960 est caractérisée par des dépenses du DIP représentant, en moyenne, 15,1% des dépenses de l'Etat de Vaud.

Entre 1960 et 1961, le rapport passe de 15,3 à 20,5%. Les séries nominales (DDIP et DET) montrent que les dépenses du Département de l'Instruction publique s'accroissent de 65,5% et celles de l'Etat de Vaud de 23,9%. Ceci explique la hausse du rapport qui gagne 33,6% entre 1960 et 1961 (cf. Tdipet en annexe).

La période 1961 à 1966 est caractérisée par un rapport se situant en moyenne à 20,6% et est suivie de quelques années où il se stabilise à un niveau inférieur: 18% entre 1967 et 1974. Ensuite, les dépenses du DIP prennent de l'importance dans les dépenses de l'Etat de Vaud, atteignent 21,1% en 1980, se stabilisent à une moyenne de 20,6% entre 1981 et 1986, puis redescendent à 17,7% en 1989.

### Analyse simultanée des trois courbes

Au graphique 1.59, nous avons réuni les trois courbes afin de voir si des similitudes pouvaient être mises en évidence.

La première chose qui frappe, c'est la forte chute des trois rapports entre 1916 et 1919; on constate alors les conséquences de la Première Guerre mondiale: la part des dépenses universitaires dans les dépenses du Département de l'Instruction publique (DUNI/DDIP) passe de 20,8% en 1914 à 15,7% en 1918 et même à 12,7% en 1919. Celle des dépenses universitaires dans les dépenses de l'Etat (DUNI/DET) passe de 3,9% en 1914 à 1,6% en 1918. Enfin, la part des dépenses du Département de l'Instruction publique dans les dépenses de l'Etat (DDIP/DET) passe de 18,8% en 1914 à 10,4% en 1918.

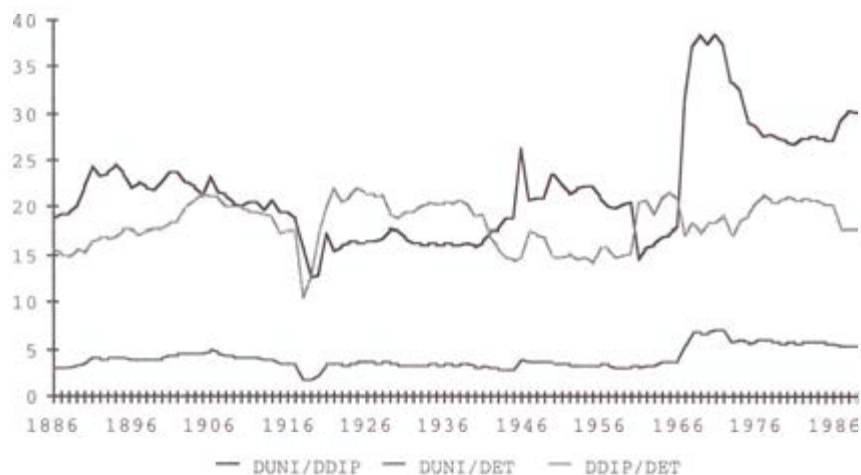


Figure 1.59 Dépenses d'exploitation de l'Université rapportées aux dépenses du Département de l'Instruction publique (DUNI/DDIP), dépenses d'exploitation de l'Université rapportées aux dépenses de l'Etat de Vaud (DUNI/DET) et dépenses du Département de l'Instruction publique rapportées aux dépenses de l'Etat de Vaud (DDIP/DET), 1886 à 1989 (en %).

En examinant les taux d'accroissement des dépenses de l'Université, de l'Instruction publique et de l'Etat qui se trouvent en annexe (tout en se rappelant que ce sont des chiffres nominaux), on voit que la chute des trois rapports de 1917 à 1918 est due avant tout à la forte hausse des dépenses de l'Etat.

	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20
DUNI	-11,7%	3,8%	6,6%	6,6%	19,9%	12,3%
DDIP	-5,1%	3,7%	10,9%	25,5%	48,4%	8,8%
DET	-3,7%	2,5%	10,6%	111,0%	23,3%	-19,2%

Dès 1966, on voit clairement les «années-Dorigny» qui se reflètent dans une forte augmentation des dépenses consacrées à l'Université; le rapport UDIP augmente fortement entre 1966 et 1971 (de 18,0 à 38,5%), tandis que UET augmente de 3,8 à 7,1%. En ce qui concerne le troisième rapport, DIPET, il passe de 20,9 à 18,4%. La situation est donc inversée. En valeurs nominales, les séries ont les taux d'accroissement suivants:

	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
DUNI	14,0%	50,7%	41,7%	12,8%	12,8%	21,1%
DDIP	8,7%	-13,5%	19,6%	9,2%	16,5%	17,2%
DET	12,6%	6,2%	10,8%	15,5%	10,5%	16,5%

On remarque que, en termes nominaux, les dépenses de l'Université de Lausanne s'accroissent fortement et en particulier entre 1966 et 1968. Entre 1966 et 1971, elles sont multipliées par 3,3. Les dépenses du Département de l'Instruction publique gagnent 54,2% durant la même période. La hausse est donc moins forte et on observe même un taux négatif entre 1966 et 1967. Quant aux dépenses de l'Etat de Vaud, elles augmentent de 75,0% entre 1966 et 1971. Si le rapport DIPET diminue durant cette période, c'est parce que les dépenses de l'Etat de Vaud augmentent plus que les dépenses pour l'Instruction publique. Les deux autres rapports augmentent considérablement et ce en raison de la forte hausse des dépenses d'exploitation de l'Université.

L'analyse de l'évolution de ces trois rapports nous a donc permis de voir que le poids des dépenses universitaires dans les dépenses de l'Instruction publique et dans celles de l'Etat a varié durant le siècle. Durant les conflits mondiaux, l'Université est délaissée au profit d'autres postes prioritaires. Puis on voit très nettement l'effort entrepris dès les années soixante pour permettre à l'Université de s'adapter aux nouvelles exigences de l'enseignement et de la recherche.

Quelles furent les ressources de l'Université de Lausanne durant le siècle et comment se sont-elles modifiées, ou plus précisément adaptées, à l'explosion des coûts dans les années soixante? C'est ce que nous allons voir au chapitre suivant.

## CHAPITRE 2

# Couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne

En 1989, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne se sont élevées à 178,2 millions de francs alors qu'un siècle auparavant, ces mêmes dépenses étaient de 0,202 million. Dans ce chapitre, nous allons essayer de déterminer l'importance et l'évolution de la part des dépenses d'exploitation de l'Université assumée par l'Etat de Vaud, par la Confédération, ou par d'autres sources. Qui couvre les dépenses d'exploitation de l'institution universitaire aujourd'hui et comment les sources de financement ont-elles évolué depuis la transformation de l'Académie en Université en 1890? En 1989, par exemple, c'est l'Etat de Vaud qui supporte l'essentiel des charges avec 131,4 millions, soit 73,8% des dépenses d'exploitation. Les subventions fédérales, elles, s'élèvent à 36,8 millions (20,6%), alors que les taxes de cours (3,2 millions ou 2%), les contributions des autres cantons (4 millions ou 2,2%) et les recettes d'exploitation (2,4 millions ou 1,4%) couvrent le reste des dépenses.

### **2.1 Evolution des postes de recettes de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989 avec quelques indications pour les années antérieures: détails de l'organisation comptable**

Les comptes étudiés<sup>1</sup> débutent en 1809. A cette date, et jusqu'en 1842, ils sont manuscrits. De 1809 à 1885, on ne retrouve que les dépenses nettes de l'Université, c'est-à-dire déduction faite des recettes affectées. Par contre,

<sup>1</sup> Comptes de l'Etat de Vaud.

les recettes de l'Etat de Vaud, elles, sont clairement indiquées dans le résumé du service ordinaire.

Voici, par ordre chronologique, les différentes rubriques dans les années après 1809.

En 1823, on voit apparaître dans les comptes une déduction de 199,34 fr. correspondant à ce que la Municipalité de Lausanne a payé pour sa part à la pension du professeur de droit naturel<sup>1</sup>. Cette déduction perdure jusqu'en 1837 avec, en 1831 et 1832, l'apparition d'une autre déduction concernant le remboursement d'un gage, provision déduite. Cette déduction touche le compte «Gages des étudiants».

Les finances d'immatriculation payées par les étudiants et les externes apparaissent pour la première fois en 1849 en tant que déduction des dépenses<sup>2</sup>. Alors qu'il s'agit de finances d'immatriculation et d'études jusqu'en 1877, on ne parle plus que de finances d'études des étudiants à partir de 1878. Dès 1882, la déduction concerne la contribution de la commune de Lausanne et la finance d'études des étudiants. Ces deux postes sont séparés dès 1885. A partir de cette date, on remarque que la contribution de la commune de Lausanne est de 7500 francs et ce durant de longues années<sup>3</sup>.

En 1886, les recettes de l'Université font leur apparition dans les comptes de l'Etat de Vaud. Il s'agit des recettes affectées aux postes de dépenses suivants<sup>4</sup>:

1. Traitements des professeurs ordinaires et extraordinaires (TRPROF)<sup>5</sup>.
2. Préparateurs et compétences des professeurs (ACHAT).
3. Achats d'instruments (ACHAT)<sup>6</sup>.
4. Vacations aux experts et autres frais (VACEXP).
5. Contribution de la commune de Lausanne<sup>7</sup>.
6. Finances d'études<sup>8</sup> (FINET).
7. Bibliothèque des étudiants<sup>9</sup> (BIBLIO).
8. Abonnements, livres, fondations, frais de missions et divers (FONDS).

<sup>1</sup> 200 francs pour l'année échue au 30 septembre 1823, moins la provision au Receveur: 1/3% de 200 francs.

<sup>2</sup> On déduit également 1/4% de provision au Receveur.

<sup>3</sup> Sauf en 1885 où la contribution est de 7484,24 francs.

<sup>4</sup> La nature exacte de ces recettes ne figure généralement pas dans les sources consultées (comptes de l'Etat de Vaud).

<sup>5</sup> Il s'agit des notations que nous avons utilisées pour faire nos calculs et nos graphiques.

<sup>6</sup> Les comptes 2. et 3. ont été réunis sous ACHAT car ils ne sont séparés dans les comptes que de 1886 à 1890.

<sup>7</sup> Pas de dépense pour ce poste.

<sup>8</sup> La dépense comprend la part des finances d'études pour les laboratoires et le cours de littérature française, attribuée aux Professeurs.

<sup>9</sup> Les dépenses de la bibliothèque des étudiants sont couvertes par les finances d'immatriculation.

Dès 1891, le poste «Traitements des professeurs» comprend aussi les préparateurs. D'autre part, les postes «Préparateurs et compétences des professeurs» et «Achats d'instruments» sont réunis en un seul poste intitulé «Compétences des professeurs». Le poste «Bibliothèque des étudiants» devient «Immatriculations, bibliothèque» et «Abonnements, livres, fondations, frais de missions et divers» s'intitule dès lors «Fonds universitaire».

En 1903, «Compétences des professeurs» devient «Achat d'instruments et de matières premières pour laboratoires et cliniques».

On constate l'apparition d'un poste intitulé «Loyers» (LOYER) dès 1909. Ce poste s'intitule «Locaux (loyer, transformations, etc.)» dès 1944.

En 1920, une recette est comptabilisée au poste «Encouragement pour l'enseignement supérieur» (ENSSUP). Ce sera la seule pour cette rubrique<sup>1</sup>.

En 1929, le poste de dépense «Equitation, escrime et sports divers» (SPORTS) fait son apparition. En 1942, il devient «Sports divers» et présente des recettes en 1943, 1944 et 1945.

En 1946, la présentation des comptes est bouleversée, comme nous l'avons déjà signalé. On constate, en effet, une rupture très nette dans la dénomination des postes de recettes qui deviennent:

1. Loyers (LOYER).
2. Produit des analyses de l'institut de bactériologie (ANALYS).
3. Remboursement de rétributions du personnel (RETR).
4. Subventions fédérales (SUBFED).
5. Autres subventions (LAUS).
6. Finances de cours, finances d'examens (FINET).

En 1948, le poste 6. ci-dessus devient «Ecolages, finances de cours et d'examens». Deux postes nouveaux apparaissent, l'un en 1952, «Remboursement sur frais divers et taxes» (REMBFD) et l'autre en 1953, «Remboursement de prestations sociales» (PREST).

Le poste «Locaux» disparaît de 1957 à 1980 avec néanmoins deux apparitions en 1974 et 1975. Un nouveau poste «Vente d'imprimés» (IMPRIM) apparaît en 1958 et 1959, et disparaît ensuite jusqu'en 1981.

Le poste «Produit des analyses de l'institut de bactériologie» s'intitule «Remboursement sur frais de laboratoires» dès 1960. Ce compte disparaît en 1970.

Un nouveau poste «Autres recettes» (REC) apparaît en 1962 et change d'appellation en 1976. Il s'agit dès lors du poste «Recettes générales diverses». Le poste «Autres subventions» n'existe plus dès 1964.

<sup>1</sup> En tant que dépense, ce poste apparaît en 1917 et disparaît en 1925.

Dès 1981, le poste «Ecolages, finances de cours, finances d'examens» comprend les finances d'inscription aux cours, les écolages pour la formation des maîtres d'éducation physique, ainsi qu'une nouvelle rubrique, la «participation des cantons non-universitaires», dont nous parlerons plus en détail un peu plus loin.

On remarque l'apparition d'un nouveau poste en 1983. Il s'agit du poste «Remboursement sur frais d'entretien des immeubles et loyers» (ENTR) dans lequel on comptabilise notamment les revenus provenant des places de parcs payantes, introduites à l'Université de Lausanne en 1985.

En 1986, le poste «Prélèvements sur des fonds spéciaux du bilan» (PFSB) apparaît. Il n'existe que pour cette année-là et concerne la suppression du Fonds pour les chaires d'honneur de l'Université.

*Notations utilisées pour toutes les rubriques de dépenses et de recettes*

Pour les différents postes entrant dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, nous avons utilisé des notations destinées à simplifier les appellations, parfois longues et peu pratiques. Nous indiquons, ci-dessous, les abréviations retenues:

- ACHAT = Achat d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et les cliniques.  
 ANALYS = Produit des analyses de l'institut de bactériologie.  
 BIBLIO = Immatriculations, bibliothèque.  
 ENSSUP = Encouragement pour l'enseignement supérieur.  
 ENTR = Remboursement sur frais d'entretien des immeubles et loyers.  
 FINET = Ecolages, finances de cours, finances d'examens, y compris la participation des autres cantons de 1981 à 1989.  
 FONDS = Fonds universitaire.  
 IMPRIM = Vente d'imprimés.  
 LAUS = Contribution de la Commune de Lausanne.  
 LOYER = Loyers.  
 PFSB = Prélèvements sur des fonds spéciaux du bilan<sup>1</sup>.  
 PREST = Remboursement de prestations sociales.  
 REC = Autres recettes.  
 REMBFD = Remboursement sur frais divers et taxes.  
 RETR = Remboursement de rétributions du personnel.

<sup>1</sup> N'apparaît qu'une seule fois dans les comptes, en 1986.



- SPORTS = Sports divers.  
SUBFED = Subventions fédérales.  
TRPROF = Traitement des professeurs ordinaires et extraordinaires, des secrétaires, des assistants, des préparateurs, garçons et aides de laboratoires.  
VACEXP = Vacances aux experts, abonnements, frais de publicité, assurances diverses, secrétariat et autres frais.

D'autre part, rappelons que DUNI = dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne.

Les chiffres bruts de ces différents postes sont donnés en annexe. Nous avons volontairement conservé la période 1886-1989 pour tous les postes car cela permet de mieux voir leur apparition et disparition dans les comptes.

Cette énumération quelque peu ennuyeuse des différents postes composant les recettes au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle a toutefois l'avantage de montrer à quel point les changements sont fréquents dans les comptes de l'Etat de Vaud. Comme on le constate, certains postes apparaissent et disparaissent selon les années, changent de dénomination, sont regroupés d'une manière aléatoire et irrégulière, ce qui rend difficile toute analyse à long terme. Nous avons donc dû, comme pour les dépenses d'exploitation, procéder au regroupement des postes dont le poids individuel est faible par rapport aux autres sources de financement.

Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, il y a une importante rupture dans la présentation des comptes de l'Université en 1946. Après avoir considéré l'évolution des différents postes, nous avons cependant décidé de ne pas considérer cette date comme celle d'une véritable rupture. En effet, les comptes affectés par ces bouleversements ne représentent qu'une faible part de la couverture des dépenses d'exploitation. Par contre, la «Loi sur l'aide aux universités» de 1968 nous semble être un élément à retenir car la situation avant et après l'introduction de cette loi n'est pas du tout la même.

## 2.2 Evolution de la couverture des dépenses d'exploitation

Avant d'effectuer le regroupement des postes du côté des recettes de l'Université, nous avons essayé de voir quel était le poids de chacun d'entre eux dans le financement des dépenses avant 1966, date à laquelle les premières subventions fédérales importantes font leur apparition dans les comptes de l'Université. Les résultats en annexe montrent que la part de ces postes est insignifiante. Pour ces calculs, nous avons omis le poste FINET,

visiblement important, et les postes ENSSUP et PFSB qui ne présentent un montant qu'une seule année<sup>1</sup>.

La part des loyers reçus dans le financement de l'Université de Lausanne demeure en dessous de 1% entre 1886 et 1965, de même que la part des recettes correspondant aux vacations d'experts, aux sports divers, ainsi que la part des remboursements sur frais divers et taxes, des ventes d'imprimés, autres recettes et remboursements sur frais d'entretien et loyer.

On peut noter la contribution de la Ville de Lausanne qui couvre environ 4% des dépenses d'exploitation de l'Université en 1886 et 1887. Cette part diminue par la suite pour passer en-dessous de 1% en 1919. Les chiffres en annexe (LAUS) montrent un montant de 15 000 francs en 1963, qui correspond en fait aux contributions de la commune pour 1961 et 1962 qui n'avaient pas été versées. Les subventions de la Ville en faveur de l'Université stoppent en 1963. Le compte de cette année-là précise que «cette subvention est supprimée dès 1963 du fait que la commune participe aux frais d'agrandissement de l'EPUL»<sup>2</sup>.

Les recettes du poste «Traitements des professeurs» représentent une part plus variable de la couverture des dépenses. En-dessous de 1% jusqu'en 1914, cette part atteint plus de 6% en 1920. Par la suite, elle varie entre 0,3% et 4%, avant de disparaître en 1946.

Les recettes affectées au poste «Achats d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et les cliniques» ont une part faible dans la couverture des dépenses, bien qu'elles dépassent 1,5% en 1904, 1918 et de 1943 à 1945.

Le compte «Immatriculations, bibliothèque» couvre entre 1% et 3,7% des dépenses d'exploitation de 1890 à 1945, avec un maximum de 4% en 1906.

La part du «Fonds universitaire» dans la couverture des dépenses d'exploitation est variable. Elle atteint 3,4% en 1894, mais se situe autrement entre 0% et 2,8%.

Entre 1946 et 1965, le poste «Remboursement de rétributions du personnel» représente un maximum de 2,3% des dépenses d'exploitation en 1964, sinon son poids est de 0% à 1,85%.

Il en est de même pour le poste «Produit des analyses de l'institut de bactériologie» qui couvre parfois un peu plus de 1% des dépenses.

Il semble donc judicieux de regrouper les recettes d'exploitation en un seul poste car, comme nous venons de le voir, le pourcentage des dépenses

<sup>1</sup> PFSB présente un montant en 1986. La série en annexe fait apparaître un montant de 1 250 000 francs en 1988 qui correspond au poste «Prélèvements sur des fonds spéciaux hors bilan».

<sup>2</sup> Comptes de l'Etat de Vaud 1963, p. 73.

couvert par ces recettes est très faible par rapport aux autres sources de financement.

Nous avons donc retenu quatre catégories de financement pour la période 1886 à 1989, à savoir:

- VAUD = Etat de Vaud.  
 SUBFED = Subventions fédérales.  
 FINET = Ecolages, finances de cours, finances d'examens, y compris la participation des autres cantons de 1981 à 1989.  
 DIV = Recettes d'exploitation et divers<sup>1</sup>.

A partir de 1981, et pour affiner l'analyse, nous pouvons subdiviser la catégorie FINET en «Ecolages, finances de cours, finances d'examens» et «participation des cantons non-universitaires». En effet, ce dernier poste couvre 2,2% des dépenses de l'Université de Lausanne en 1989 et il est intéressant de le mettre en évidence.

L'Université étant considérée comme un centre budgétaire dans les comptes et non comme une entreprise autonome, il n'existe pas pour elle de comptes de pertes et profits où il aurait été possible de trouver clairement les sources de financement de l'établissement. Pour déterminer la part de l'Etat dans la couverture des dépenses, nous avons donc procédé par différence. En d'autres termes, l'Etat couvre tout ce qui n'est financé ni par les subventions fédérales, ni par les finances d'études, ni par le poste «divers». Le montant couvert par l'Etat de Vaud (VAUD) est donc obtenu de la manière suivante:

$$\text{VAUD} = \text{DUNI-SUBFED-FINET-DIV}$$

Les valeurs nominales de ces postes se trouvent en annexe. Comme pour le chapitre précédent, les données nominales des quatre postes peuvent être corrigées des variations de prix («déflatées») au moyen de l'indice obtenu en reliant l'indice des prix à la consommation publié par l'OFS pour la période 1914-1989 à celui construit par Délia Nilles pour la période 1870-1913<sup>2</sup>. L'indice couvrant toute la période est donné au chapitre 1. Grâce à lui, on a donc pu calculer les valeurs réelles des quatre catégories retenues pour la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Ce sont ces valeurs que nous utiliserons car elles se prêtent mieux à une analyse à long terme puisqu'elles indiquent les ressources réelles absorbées par l'Uni-

<sup>1</sup> Pour la période 1886-1946, le poste DIV comprend les postes suivants: TRPROF, ACHAT, VACEXP, LOYER, LAUS, BIBLIO, FONDS, ENSSUP et SPORTS. De 1946 à 1989, il inclut les postes suivants: LOYER, PREST, REMBFD, REC, ANALYS, RETR, IMPRIM, ENTR et PFSB.

<sup>2</sup> Voir NILLES D., *Note sur la construction d'un indice de prix suisse pour la période 1870-1913*, Cahiers de recherches économiques du DEEP, No 8805, Université de Lausanne, juin 1988.

versité, indépendamment de l'inflation. Ces données se trouvent également en annexe sous les notations VAUDR, SUBFEDR, FINETR et DIVR.

Avant de passer à l'analyse des quatre catégories, considérons l'évolution de leur poids dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989.

### Analyse des parts relatives

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (DUNI) ont fortement augmenté durant ce siècle. On se référera à l'annexe pour les valeurs de DUNI et DUNIR (DUNI réelles) et au chapitre 1 lui-même pour le graphique de DUNIR. Voyons comment a évolué la part de l'Etat de Vaud dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (VUNI), ainsi que celle des subventions fédérales (SUNI), celle des finances d'études (FUNI) et celle du poste «divers» (DIVUNI), de 1886 à 1989.

$$VUNI = (VAUD/DUNI)*100$$

$$SUNI = (SUBFED/DUNI)*100$$

$$FUNI = (FINET/DUNI)*100$$

$$DIVUNI = (DIV/DUNI)*100$$

On se référera à l'annexe pour les valeurs de ces parts relatives.

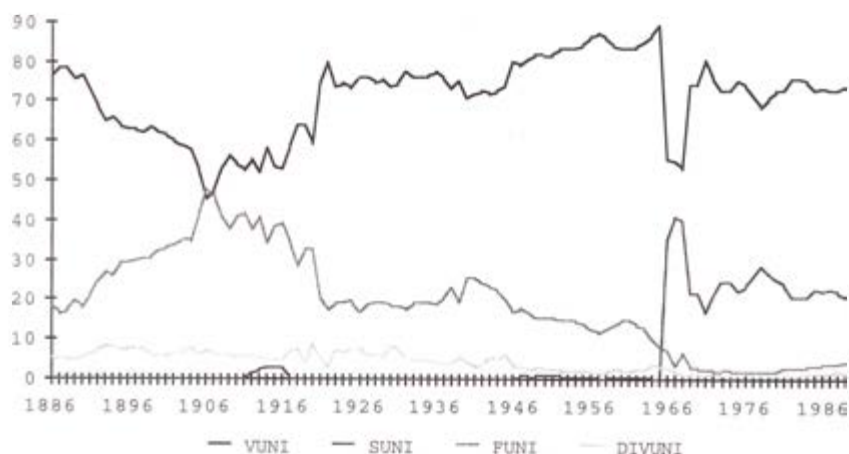


Figure 2.1 Part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne couverte par l'Etat de Vaud (VUNI), les finances d'études (FUNI), les subventions fédérales (SUNI) et par les postes «divers» (DIVUNI), 1886 à 1989 (en %).

Au graphique 2.1, on remarque que, d'une manière générale, c'est l'Etat de Vaud qui finance la plus grande partie des dépenses universitaires de 1886 à 1989. La part de l'Etat de Vaud fluctue plus ou moins en parallèle avec la plus grosse des autres sources de financement: les finances d'études de 1886 à 1965 et les subventions fédérales de 1966 à 1989. Ceci est dû au fait que la part de l'Etat de Vaud a été calculée par différence.

*Part de l'Etat de Vaud dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne*

En 1886, l'Etat de Vaud couvre 76,3% des dépenses d'exploitation de l'Académie de Lausanne. Durant les années qui précèdent la transformation de cette dernière en Université, cette part se situe en moyenne à 76,9%. Dès 1890, la part de l'Etat dans le financement des dépenses de l'Université va décroître pour atteindre la valeur la plus basse de notre série en 1906: 45,4%. Mais l'importance de l'Etat dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne va à nouveau s'accroître de manière régulière jusqu'en 1922; elle se situe en moyenne à 54,1% entre 1908 et 1916 et subit une forte accélération entre 1920 et 1921, passant de 59,1 à 74,6%. Elle atteint même 79,7% en 1922. Dès lors, la contribution de l'Etat au financement de son Université va rester plus ou moins stable entre 1923 et 1945, à une moyenne de 74,3% avec toutefois une légère baisse durant la seconde guerre mondiale (71,7% entre 1940 et 1944). Dès la fin de la guerre, la part de l'Etat dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université va s'accroître et atteindre 86,8% en 1957. Après un léger creux entre 1958 et 1960, l'accroissement se poursuit et la part atteint sa valeur la plus élevée de la série en 1965: 89,0%. En 1966, l'Etat ne finance plus que 55,2% des dépenses universitaires, puis 54,7% l'année suivante et même 53,0% en 1968. La série est ainsi retombée à son niveau des années 1908-1916 environ. Cette situation ne dure pas puisque, dès 1969, l'Etat finance à nouveau 74,2% des dépenses d'exploitation. Durant les vingt dernières années, la part de l'Etat dans le financement de son Université se situe à une moyenne de 73,4%, soit à peu près le niveau qu'elle avait durant la période de l'entre-deux-guerres.

*Part de la catégorie «finances d'études» dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne*

Jusqu'en 1966, date de l'entrée en vigueur du régime provisoire d'aide fédérale aux universités, cette catégorie de dépenses varie de manière parallèle à la série précédente, puisqu'elle est la source de financement la plus

importante de l'Université après la contribution de l'Etat de Vaud. Entre 1886 et 1890, les finances d'études couvrent 17,9% des dépenses d'exploitation de l'Académie. Contrairement à ce qui se passe pour l'Etat de Vaud, et le graphique 2.1 le montre bien, la part des finances de cours dans la couverture des dépenses s'accroît considérablement et atteint 47,6% en 1906, sa valeur la plus élevée de la série. Dès lors, la part décroît et passe même d'un seul coup de 32,3% en 1920 à 20,1% en 1921. De cette date à 1945, elle se situe en moyenne à 20,1% des dépenses. La part des finances de cours va alors diminuer à partir de 1946, et particulièrement entre 1956 et 1958, pour remonter ensuite légèrement entre 1960 et 1961. Les finances de cours couvrent en moyenne 13,7% des dépenses universitaires entre 1952 et 1962. Ce pourcentage va diminuer ensuite par à-coups, si l'on considère par exemple qu'il passe de 7,1 en 1966 à 3,1 en 1967 ou de 6,5 en 1968 à 3,0 l'année suivante. Durant les vingt dernières années, les finances de cours ne vont plus couvrir que 2,7% des dépenses d'exploitation en moyenne, avec, en 1976, la valeur la plus basse de la série: 1,8%.

*Part de la Confédération dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne*

Les chiffres en annexe montrent que les subventions fédérales sont pratiquement inexistantes avant 1966. Notons cependant qu'elles couvrent moins de 1% des dépenses d'exploitation de l'Université en 1907 et 1908, puis en moyenne 2,5% des dépenses entre 1912 et 1916 et finalement 0,4% des dépenses universitaires entre 1946 et 1965. Dès 1966, le régime provisoire d'aide fédérale aux universités entre en vigueur en attendant le régime définitif en 1969. Nous reviendrons sur cet événement si important dans la vie universitaire lausannoise lors de l'analyse des courbes réelles. Ce qui nous intéresse ici, c'est de constater l'apparition de ces importantes subventions en 1966. A cette date, la Confédération couvre 35,1% des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, puis 40,7% l'année suivante (c'est la valeur la plus élevée de la série) et 39,4% en 1968. Entre 1969 et 1989, la Confédération finance 22,7% des dépenses universitaires. Notons que la valeur la plus basse depuis l'instauration du régime provisoire en 1966 est atteinte en 1971 puisque les subsides fédéraux ne couvrent alors que 16,6% des dépenses de l'Université de Lausanne. En 1978, la part de la Confédération dans la couverture des dépenses universitaires atteint sa valeur la plus élevée des vingt dernières années: 28,5%.

*Part de la catégorie «divers» dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne*

De 1886 à 1989, la catégorie «divers» couvre en moyenne 4,13% des dépenses de l'Université de Lausanne. La part de cette catégorie de recettes fluctue considérablement durant le siècle et son analyse n'apporte pas de grands enseignements. Le tableau ci-dessous donne les périodes durant lesquelles on a pu déceler une certaine stabilité:

1886-1890	5,1%
1891-1898	7,5%
1899-1918	6,1%

En 1919, la catégorie «divers» couvre 3,7% des dépenses universitaires, puis elle en couvre 8,7% en 1920. Cette dernière valeur est la plus haute de la série. La part retombe ensuite à 5,3% en 1921 et à 2,9% en 1922. Par la suite, les périodes que nous avons pu dégager sont les suivantes:

1923-1934	6,4%
1935-1938	3,9%
1939-1945	4,7%
1946-1951	2,7%
1952-1958	1,8%
1959-1966	2,5%

Dès 1967, la part de la catégorie «divers» dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne se situe en-dessous de 2%, à une moyenne de 1,2%.

Pour résumer, on distingue plusieurs périodes:

1. En 1886, la part de l'Etat de Vaud est de loin la plus importante, avec 76%, alors que les finances d'études couvrent 18% des dépenses et que le reste est financé par le poste «divers». En 1906, les finances d'étude ont pour la première fois une part plus importante que l'Etat de Vaud dans la couverture des dépenses. Elles couvrent 47,4% des dépenses d'exploitation de l'Université contre 45,6% pour l'Etat de Vaud et 7% au poste «divers». A cette époque, l'Université est donc largement «auto-financée».

Depuis la transformation de l'Académie en Université en 1890, les effectifs ne cessent de croître jusqu'en 1907. Ceci explique, en partie, la hausse du poste «finances d'études», qui dépend bien sûr aussi du montant des finances elles-mêmes. En ce qui concerne le début du siècle, il semble néanmoins que les effectifs estudiantins soient une des principales causes de cette hausse. En effet, le nombre des étudiants et auditeurs passe de 321 en

1890-91 à 641 en été 1900, soit une augmentation de près de 100%. Par la suite, l'évolution du nombre d'étudiants et auditeurs au semestre d'été est la suivante:

	Etudiants et auditeurs au semestre d'été	Taux d'accroissement
1901	692	7,9%
1902	721	4,2%
1903	809	12,2%
1904	893	10,4%
1905	918	2,8%
1906	1263	37,6%
1907	1336	5,8%
1908	1198	-10,3%
1909	1093	-8,8%

L'augmentation des effectifs touche particulièrement la Faculté de médecine, la Faculté de droit et celle des sciences. En 1905, on assiste à une affluence considérable des étudiants russes à la Faculté de médecine, à tel point que l'on est obligé de refuser certaines inscriptions à cause de l'exiguïté des locaux: on se réjouit de l'inauguration prochaine du Palais de Rumine. En 1906, on prend des mesures pour combattre les inconvénients engendrés par les étudiants russes, de plus en plus nombreux. On leur impose les mêmes conditions d'entrée qu'en Russie en instituant un certificat d'examen de latin qui, dès 1907, est nécessaire au moment de l'immatriculation et doit avoir été obtenu dans leur pays. Les effets de ces mesures ne sont pas immédiats; c'est en 1908 que l'on constate une chute de l'effectif due aux conditions plus sévères exigées pour l'immatriculation. De plus, certains étudiants russes sont expulsés du pays à la suite d'actes répréhensibles. On peut donc dire que l'afflux d'étudiants russes en 1905 explique en partie la part importante des finances d'études dans le financement des dépenses d'exploitation de l'Université à ce moment là.

2. De 1906 à 1965, la part de l'Etat de Vaud va grandissant et atteint un maximum de 89% de la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne en 1965.

3. L'arrivée des subventions fédérales allège considérablement la participation de l'Etat au financement de son Université. En effet, la part de l'Etat de Vaud tombe de 89% en 1965 à 55% en 1966 et même à 53% en 1968. Par la suite, tout se passe comme si les fluctuations des subventions fédérales déterminaient la part de l'Etat.



Le graphique 2.2 montre les parts relatives des quatre catégories de recettes en valeurs cumulées pour la période 1886-1989. On distingue bien les trois périodes dont nous venons de parler et particulièrement l'arrivée des subventions fédérales qui ramène la contribution de l'Etat de Vaud à son niveau des deux premières décennies du siècle en 1967 et 1968. Dès 1969, et jusqu'en 1989, la part de l'Etat de Vaud se situe à une moyenne de 73,4%, soit le niveau qu'elle avait durant l'entre-deux-guerres.

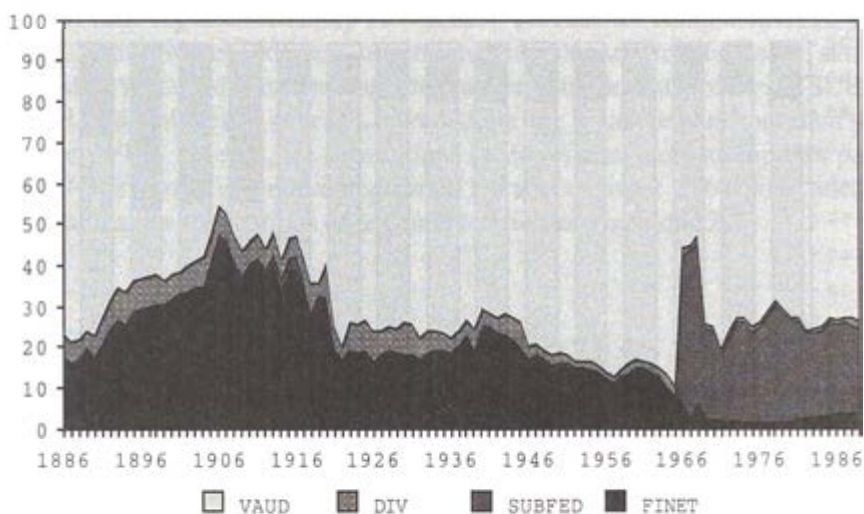


Figure 2.2 Part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne couverte par l'Etat de Vaud, les finances d'études, les subventions fédérales et par le poste « divers », 1886 à 1989, valeurs cumulées (en %).

Le graphique suivant permet un gros plan sur la période durant laquelle sont arrivées les subventions de la Confédération. La couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne se modifie de la manière suivante entre 1965 et 1969:

	VAUD	SUBFED	FINET	DIV
1965	89,0%	0,1%	8,1%	2,8%
1966	55,2%	35,1%	7,1%	2,6%
1967	54,7%	40,7%	3,1%	1,5%
1968	53,0%	39,4%	6,5%	1,2%
1969	74,2%	21,6%	3,0%	1,2%

Le poste «divers» ne cesse de décroître puisque, couvrant 2,8% des dépenses d'exploitation de l'Université en 1965, il n'en finance plus que 1,2% en 1969. Les subventions fédérales, dont on parlera de manière plus détaillée un peu plus loin, sont insignifiantes en 1965, puis couvrent soudain plus du tiers des dépenses d'exploitation l'année suivante, date de l'entrée en vigueur d'un régime provisoire de subventions. La part des subventions fédérales atteint même sa valeur la plus élevée en 1967 avec 40,7% des dépenses.

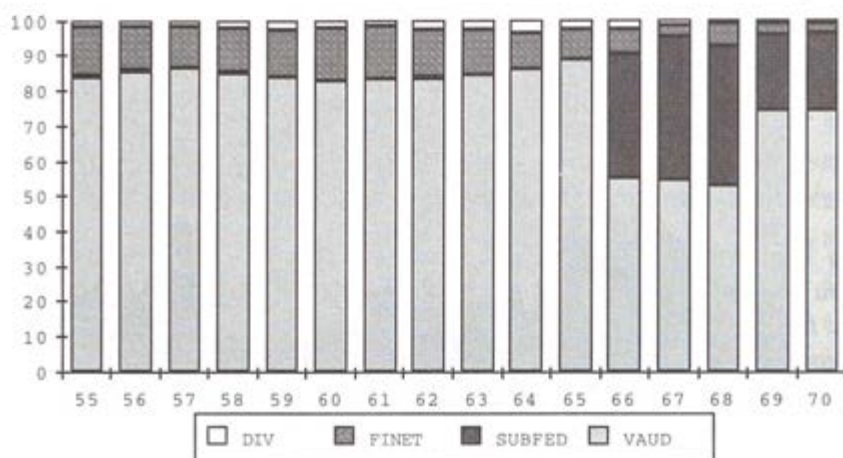


Figure 2.3 Part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne couverte par l'Etat de Vaud, les finances d'études, les subventions fédérales et par le postes «divers», 1955 à 1970, valeurs cumulées (en %).

Dès 1969, le financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne s'effectue sans grands changements si l'on excepte l'année 1971 qui voit la part fédérale au financement des dépenses d'exploitation tomber à 16,6% et celle de l'Etat de Vaud monter de ce fait à 80,2%. Durant les vingt dernières années de notre série, l'Etat de Vaud couvre en moyenne 73,4% des dépenses d'exploitation, alors que la part fédérale est de 22,7%, celle des finances d'études de 2,3% et que le reste est couvert par le poste «divers» (1,2%).

Voyons plus en détail comment évoluent les quatre catégories couvrant les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, et commençons par les subventions fédérales dont on ne peut douter de l'importance dans la vie universitaire.

*Les subventions fédérales (SUBFEDR)*

Les subventions fédérales sont pratiquement inexistantes avant 1946. En examinant les comptes de l'Etat de Vaud dès 1886, on remarque que des subventions fédérales apparaissent en 1907 et 1908, mais leur montant est faible (respectivement 780 et 559 francs) et inscrit en regard du compte «Achat d'instruments et de matières premières». On les retrouve ensuite entre 1912 et 1916 en regard du compte «Traitements des professeurs et des préparateurs». Elles représentent entre 72% et 89% des recettes comptabilisées à ce poste. Entre 1946 et 1966, les subventions fédérales sont très faibles et, si on considère les taux d'accroissement des subventions fédérales réelles (TSUB-FEDR, voir chiffres en annexe), on remarque que le saut le plus important se situe en 1966. En effet, les subventions fédérales sont alors multipliées par 350. Nous avons volontairement omis les années avant 1964 pour tracer l'évolution des subventions de la Confédération au graphique 2.4.

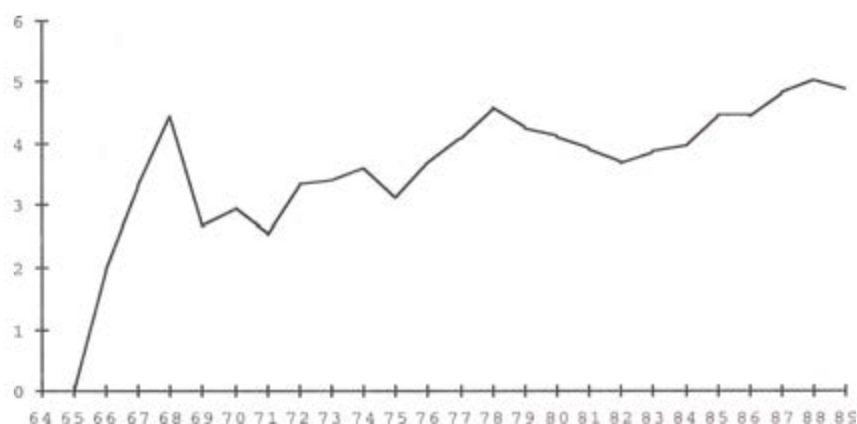


Figure 2.4 Evolution des subventions fédérales, 1964 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

Les subventions fédérales passent de 5588 francs en 1965 à 1,97 millions de francs en 1966. On retrouve ce saut important au graphique 2.5 où nous avons représenté les subventions fédérales en valeurs logarithmiques. La rupture par rapport au trend, très nette entre 1965 et 1966, traduit l'entrée en vigueur du régime provisoire d'aide fédérale aux universités, conséquence de l'adoption de la «Loi sur l'aide fédérale aux universités», entrée en

vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et accordant des subventions aux cantons pour l'enseignement supérieur.

Cet élément est capital dans la vie de l'Université de Lausanne et il est nécessaire de s'y arrêter plus longuement. Voyons comment les Chambres fédérales ont été amenées à adopter une telle loi.

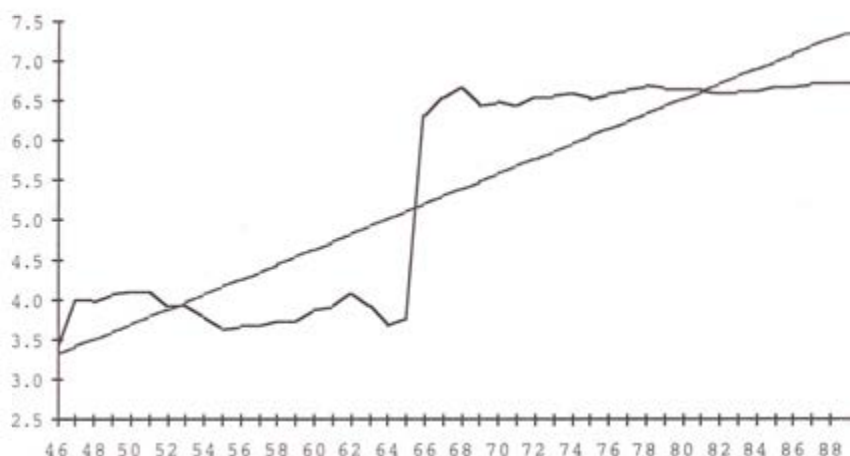


Figure 2.5 Evolution des subventions fédérales, 1946 à 1989, logarithmes des valeurs réelles, prix de 1914.

### Loi sur l'aide fédérale aux universités

L'article 27 de la Constitution fédérale autorise la Confédération à accorder une aide financière aux établissements d'enseignement supérieur<sup>1</sup>, et ce depuis la révision de la Constitution, en 1874. Malgré cet article qui date de 1874, la Confédération est pratiquement toujours restée, jusqu'en 1969, étrangère aux affaires de l'enseignement supérieur, et cela au nom de l'autonomie financière des cantons en la matière et probablement aussi pour des raisons d'économie. La Confédération fut pourtant interpellée dans ce sens en 1888 par les cantons de Bâle-Ville, Berne, Neuchâtel et Zurich qui présentèrent une demande de subside au Conseil fédéral. Celui-ci rejeta cette requête

<sup>1</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, p. 139.

principalement pour des raisons budgétaires. Une autre pétition eut lieu en 1906, mais on n'y donna aucune suite. Les raisons invoquées furent que, pour autant que l'état des finances fédérales permettraient de le faire, l'aide parviendrait prioritairement à l'enseignement primaire. La demande suivante, en 1946, concernait le développement de l'École polytechnique fédérale de Zurich et provoqua une demande parallèle: on souhaitait que la Confédération accepte de soutenir également la formation des élites universitaires en accordant des subventions aux universités cantonales. Ces deux requêtes furent toutes deux rejetées pour des raisons financières et politiques: l'EPF était du ressort de la Confédération et les universités cantonales de celui des cantons qui, jusque-là, tenaient à leur autonomie financière:

«La souveraineté scolaire représente un facteur déterminant et une garantie essentielle de la structure culturelle, politique et fédéraliste de notre pays»<sup>1</sup>.

Les circonstances d'après-guerre provoquèrent l'inquiétude des autorités fédérales qui se virent confrontées à une «pénurie de savants». Elles prirent également conscience des besoins nouveaux en matière d'enseignement et de recherche: le progrès des sciences apparaissait tel que l'on dut introduire de nouvelles méthodes d'enseignement et étendre ce dernier à de nouveaux domaines; tout ceci nécessitait, bien sûr, un équipement technique plus développé. Si on souhaitait améliorer les conditions d'enseignement et de recherche, il fallait s'attendre à un accroissement des frais de personnel car on aurait besoin de davantage de professeurs et d'assistants. De plus, on souhaitait relever les traitements afin d'attirer les meilleurs enseignants. Une motion présentée par le conseiller national Weibel le 2 mars 1960 fut adoptée par le Conseil national en tant que postulat et soumise à une «Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités». Ce postulat, accepté par le Conseil national le 21 décembre 1960, était le suivant:

«L'augmentation aussi heureuse que nécessaire du nombre des étudiants dans les universités, ainsi que l'énorme développement des sciences (notamment des sciences naturelles) exigent un nouvel agrandissement de nos universités cantonales. L'ampleur rapidement croissante de cette tâche urgente commence à dépasser les ressources des cantons. Il s'agit néanmoins, dans l'intérêt culturel et économique de l'ensemble du pays, de favoriser le fort développement des universités. Le Conseil fédéral est par conséquent invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de soumettre au parlement un projet qui

<sup>1</sup> *Idem*, p. 140.

permette d'accorder des subventions fédérales pour les frais d'agrandissement des universités cantonales»<sup>1</sup>.

Les cantons universitaires furent interrogés sur les investissements projetés dans les cinq prochaines années, mais les réponses obtenues ne suffirent pas à tirer des conclusions fermes. Ainsi, il fut proposé de mettre sur pied une commission d'experts, la «commission Labhardt», du nom du professeur qui en assura la présidence. Elle fut chargée d'élaborer un rapport détaillé sur les besoins des universités suisses.

Dans son rapport du 29 juin 1964, la Commission d'experts soulignait les problèmes d'effectifs des étudiants, en constante augmentation, ainsi que la nécessité pour le pays de soutenir l'effort de formation de ses élites:

«Des études récentes ont montré que la prospérité d'une nation dépend dans une large mesure du montant des dépenses affectées à l'instruction»<sup>2</sup>.

Selon la Commission, «le développement des effectifs est un phénomène de longue durée en rapport avec les transformations profondes qui affectent les structures de la société contemporaine»<sup>3</sup>. Les autorités fédérales virent donc s'amorcer un problème important d'effectifs et estimèrent «indispensable d'intervenir directement dans la formation du personnel technique supérieur»<sup>4</sup>; elles participèrent au coût des constructions de l'EPUL en 1961. Ce fut une étape importante dans l'évolution des rapports entre la Confédération et les cantons car cela ouvrit la voie aux discussions ultérieures concernant une participation de la Confédération aux frais des universités.

En plus des subsides de construction, il fallait, selon la Commission, que des subsides de gestion soient accordés régulièrement aux universités afin d'assurer leur développement. Il paraissait important de «subordonner l'octroi des subsides relativement à un montant global variant d'année en année selon le développement réalisé en cours d'exercice dans une université donnée»<sup>5</sup>. La Commission pensait que les cantons devaient pouvoir utiliser librement les subventions annuelles globales qui leur seraient allouées et que la meilleure manière de procéder serait de se fonder sur les dépenses supplé-

<sup>1</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales, BSGC, séance du 14 mai 1968, p. 269.

<sup>2</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, p. 97.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 70.

<sup>4</sup> Compte-rendu de l'Etat de Vaud 1961, p. 53.

<sup>5</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, p. 151.

mentaires affectées au traitement du corps enseignant et des collaborateurs scientifiques, techniques et administratifs<sup>1</sup>. L'achat des terrains, par contre, devait être entièrement supporté par les cantons. Les subsides de gestion seraient calculés selon les critères choisis par la Commission, à savoir les nouveaux besoins de l'enseignement et de la recherche et l'évolution probable du nombre des étudiants:

«Pour chaque canton, les subsides seront calculés sur le montant total des dépenses supplémentaires affectées au traitement universitaire et selon le taux de subvention légal qui varie selon la capacité financière du canton»<sup>2</sup>.

Les subventions de base seraient fixées sur la base des comptes d'exploitation de l'année précédente et les subsides de construction accordés sur demande, de cas en cas.

La conclusion de la Commission était que, considérant l'évolution prévue des dépenses des universités suisses, les cantons ne pourraient pas les supporter seuls et, puisque le pays entier bénéficiait des apports des universités, «le moment [était] venu de réformer à sa base le mode de financement des universités, et la seule mesure adéquate [consistait] à accorder des subsides fédéraux réguliers et très importants aux cantons universitaires»<sup>3</sup>. On parlait alors déjà de «participation des cantons non-universitaires» mais on y renonça pour des questions juridiques et pratiques.

Forte de ces observations, la Commission posa des principes relatifs à l'octroi des subventions. Ils sont tirés de la page 145 du «Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités»:

---

#### Principes relatifs à l'octroi de subventions

1. L'aide de la Confédération ne doit pas porter atteinte à la souveraineté cantonale et à l'autonomie universitaire.
2. Elle ne doit pas induire les cantons à restreindre leurs dépenses universitaires actuelles.
3. Elle doit être accordée à chaque université considérée comme un tout. En d'autres termes:
  - a) La Confédération subventionnera en principe tant les constructions et les installations nouvelles, que la gestion des universités. Les subsides en faveur de cette

<sup>1</sup> Comme on l'a vu, ce poste est le plus important des dépenses d'exploitation.

<sup>2</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, p. 164.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 143.

- dernière sont indispensables, dans la mesure même où la charge qu'elle représente fait de plus en plus obstacle au développement des universités.
- b) Le principe d'une aide limitée à certaines disciplines (sciences et médecine, par exemple) est à rejeter. Au cas contraire, les autres domaines seraient peu à peu relégués au second plan et leur développement apparaîtrait moins important ou moins urgent. Des mesures unilatérales risqueraient aussi de rompre l'équilibre interne des universités.
  - c) Les foyers d'étudiants et les installations sportives bénéficieront également de subsides. En vertu de l'article 27 de la constitution fédérale, les tâches qui, à une époque donnée, incombent à un canton universitaire, peuvent être l'objet d'une aide de la Confédération.
  - d) Seul l'achat de terrains sera exclu de l'aide fédérale.
4. L'aide de la Confédération doit reposer sur un système à la fois assez simple et assez souple pour permettre de modifier ultérieurement l'étendue des subsides sans en changer.
  5. Ces subsides constituent des subventions accordées aux cantons universitaires au sens de la Constitution fédérale et doivent être établis en fonction de la capacité financière de ces derniers (article 42 ter). La capacité financière sera déterminée en tenant compte des conditions particulières à chaque université.
  6. On sauvegardera le principe d'une coordination de l'enseignement supérieur en refusant l'aide fédérale aux constructions et aux installations qui sont en contradiction manifeste avec lui.
  7. Si de nouvelles universités cantonales sont fondées, elles seront subventionnées selon les principes applicables aux universités existantes (...).
- 

L'Etat de Vaud bénéficia donc d'un «régime provisoire» des subventions de la Confédération en 1966, 1967 et 1968. Ce régime fut instauré par l'arrêté fédéral du 16 juin 1966 et permit à l'Etat de Vaud de réaliser des investissements importants aussi bien pour l'Université que pour l'EPUL. Les sommes allouées aux cantons universitaires furent les suivantes, pour un total de 200 millions de francs:

1966	45 millions de francs
1967	65 millions de francs
1968	90 millions de francs

Le tableau ci-dessous montre comment fut répartie la somme de 200 millions entre les divers cantons universitaires:



	1966		1967		1968	
	Frs.	%	Frs.	%	Frs.	%
Bâle	6 474 161.-	14,4	9 354 737.-	14,4	12 980 010.-	14,4
Berne	6 317 965.-	14,1	9 132 358.-	14,1	12 666 561.-	14,1
Fribourg	4 721 210.-	10,5	6 904 774.-	10,6	9 458 157.-	10,5
Genève (+HEI)	7 047 664.-	15,7	9 959 386.-	15,3	13 927 516.-	15,5
Neuchâtel	2 930 118.-	6,5	4 308 981.-	6,6	5 867 897.-	6,5
Vaud	7 345 900.-	16,3	10 687 383.-	16,4	14 721 264.-	16,4
Zurich	8 526 414.-	18,9	12 276 590.-	18,9	17 098 432.-	19,0
Saint-Gall	1 636 568.-	3,6	2 375 791.-	3,7	3 280 163.-	3,6
Total	45 000 000.-	100,0	65 000 000.-	100,0	90 000 000.-	100,0

Source: Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales, BSGC, séance du 14 mai 1968, p. 273; et propres calculs.

Les subventions fédérales allouées pendant le régime provisoire furent déterminées selon une clé de répartition qui tenait compte du nombre de groupes de sciences (sciences morales, naturelles, technique et médecine), du nombre d'étudiants (avec une pondération prenant en compte le genre d'études suivies; en effet, un étudiant en sciences morales «coûte» moins cher qu'un étudiant d'un des trois autres groupes) et des obligations financières de certains cantons (par exemple la charge que représente l'EPUL pour le canton de Vaud). Tout d'abord, on constate que c'est le canton de Zurich qui reçoit le plus de subventions (environ 19% du total), alors que le Canton de Vaud en absorbe 16,4%. Les cantons les moins «subventionnés» sont Neuchâtel et Saint-Gall, ce dernier n'ayant à sa charge qu'une école des hautes études économiques et sociales.

Le Canton de Vaud est classé, dans l'octroi des subventions fédérales, parmi les cantons de capacité financière moyenne. Le Conseil fédéral, par arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 1963 avait classé les cantons universitaires de la manière suivante:

Cantons à forte capacité financière:	Zurich, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève.
Cantons à capacité financière moyenne:	Berne, St-Gall et Vaud.
Canton à faible capacité financière:	Fribourg.

Ce classement présentait une lacune importante: il ne tenait pas compte du chiffre de la population cantonale et pourtant «une université représente une charge beaucoup plus lourde pour un canton dont la population et la

capacité financière sont faibles, que pour un canton riche et très peuplé»<sup>1</sup>. Ainsi, un nouveau calcul fut fait, tenant compte cette fois du chiffre de la population déterminé par recensement fédéral en 1960. On peut ainsi considérer Bâle-Ville et Zurich comme des cantons à forte capacité financière, puis les cantons à capacité financière moyenne sont Berne, Genève et Vaud; finalement, Saint-Gall, Neuchâtel et Fribourg sont considérés comme des cantons à faible capacité financière. Cette répartition permet d'appliquer aux divers cantons un taux de subvention diversifié selon le groupe auquel il appartient, considérant que le plus haut taux sera réservé au dernier groupe.

L'«arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités» du 16 juin 1966 fixait donc les conditions du régime transitoire. Il est intéressant de relever les principales dispositions de cet arrêté et notamment l'article 4 qui stipule:

<sup>1</sup> Les subventions se calculent, sous réserve des dispositions de l'article 6, d'après le nombre de groupes de sciences enseignées dans chaque université et d'après le nombre des étudiants immatriculés.

<sup>2</sup> Sont considérées comme groupes de sciences les sciences morales dans leur ensemble, les sciences naturelles, la médecine et les sciences techniques.

<sup>3</sup> Le nombre des étudiants est calculé, pour toute la durée de la validité du présent arrêté, d'après le nombre moyen des étudiants immatriculés durant les semestres d'hiver 1964/1965 et d'été 1965, les étudiants en sciences naturelles, médecine et sciences techniques étant comptés double.

De plus, les subventions fédérales étaient accordées aux cantons qui pouvaient en disposer librement pour autant que «leurs dépenses d'exploitation et d'investissements dépassent la moyenne des années 1962 à 1964, d'un montant au moins égal à la subvention»<sup>2</sup>.

Le régime provisoire permit d'effectuer la transition avec le régime permanent qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969. La «Loi fédérale sur l'aide aux universités» fut adoptée par les chambres fédérales le 28 juin 1968 et le «régime définitif» permit au Canton de Vaud de couvrir les dépenses qu'il avait projetées pour les années suivantes. Ce nouveau régime s'appliqua tout d'abord à la période 1969 à 1974. Il fallait trouver un système de subventions adapté à la situation pour le régime définitif. Les cantons recevraient une sub-

<sup>1</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (Du 29 juin 1964), Département fédéral de l'Intérieur, Berne, 1964, p. 155.

<sup>2</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales, BSGC, séance du 14 mai 1968, p. 274.

vention de base tenant compte des traitements des professeurs, des frais pour les cliniques (ce que coûte la formation d'un étudiant, multiplié par le nombre d'étudiants en médecine), et enfin des dépenses liées à la formation des autres étudiants selon le groupe de sciences auquel il appartient. On retrouve ici un des critères retenus pour le calcul des subventions sous le régime provisoire. On prendrait encore en compte la capacité financière des cantons. Ceux-ci sont effet classés dans la catégorie qui correspond à leur capacité financière: le canton de Vaud étant considéré comme un canton de force financière moyenne, le montant calculé selon les principes ci-dessus serait donc augmenté d'un quart.

Les cantons recevraient également une subvention pour les investissements qui se calcule plus simplement puisqu'elle est fixée à 45% pour le canton de Vaud. Le Conseil des États modifia ce taux et le porta à 50%. De plus, et comme on l'explique au chapitre consacré aux investissements, il existe une majoration d'un cinquième pour les réalisations qui présentent un «intérêt national spécial», élément qui ajoute un peu de souplesse dans la manière de déterminer les subventions aux investissements.

L'aide fédérale aux universités souleva certaines polémiques quant à l'autonomie de ces dernières. D'aucuns pensaient que, pour rester maîtresses d'elles-mêmes, les universités devaient garder leur indépendance totale, donc également au niveau financier. Toutefois, le canton de Vaud ne pouvait plus supporter seul les frais engendrés par son Université. Rappelons qu'en 1968, le canton de Vaud était le seul canton suisse à supporter une Université complète et une Ecole polytechnique.

#### *Les finances d'études (FINETR)*

Cette catégorie de recettes comprend, rappelons-le, les écolages, les finances de cours, les finances d'examens et la participation des autres cantons de 1981 à 1989. Le graphique 2.6 nous montre l'évolution de ce poste de 1886 à 1989. En termes réels, les «finances d'études» s'élevaient à 37 547 francs en 1886 et sont multipliées par vingt-sept pour atteindre 1 010 107 francs en 1989. Ce graphique montre bien la hausse des finances d'études au début du siècle, provoquée par les raisons que nous avons exposées plus haut. La première guerre mondiale ramène les finances d'études à leur niveau de 1894, alors qu'elles avaient atteint un montant de 336 902 francs en 1906, montant qu'elles n'atteindront à nouveau qu'à la fin des années cinquante. En effet, se situant à 101 084 francs en 1918, cette catégorie de recettes va croître de manière régulière jusqu'en 1958. L'année suivante, on constate une forte accélération qui va porter les finances d'études à

483 478 francs en 1962. L'accident des années 1967 et 1968 est à relativiser puisqu'une partie des finances d'études de 1967 a été comptabilisée en 1968.

Les finances d'études retombent ensuite à 282 632 francs en 1976, puis amorcent une nouvelle hausse qui s'avère être particulièrement forte dès 1981. La catégorie FINETR passe de 313 147 francs en 1980 à 480 714 francs en 1981, soit un accroissement de 53,5%. Ceci s'explique par le fait que la catégorie FINETR comprend, dès cette date, la participation des cantons non-universitaires dont nous parlerons plus loin. Entre 1980 et 1989, le montant des «finances d'études» est multiplié par plus de trois, puisqu'il passe de 313 147 francs à 1 010 107 francs.

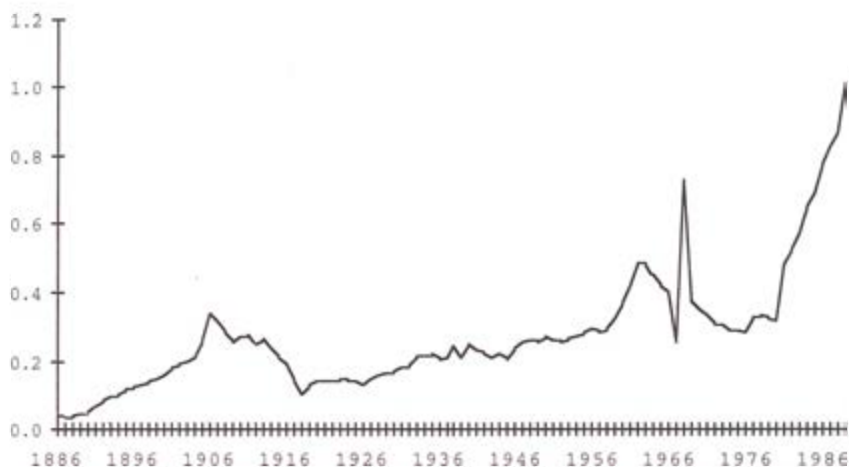


Figure 2.6 Evolution des finances d'études, 1886 à 1989, millions de francs, valeurs réelles, prix de 1914.

Nous avons tracé l'évolution des finances d'études, en utilisant cette fois les logarithmes des valeurs réelles. Le graphique 2.7 suggère deux ruptures par rapport au trend. La première au début de notre série, ce qui comprend la période de transformation de l'Académie en Université et la seconde à partir des années 1960 (et donc pendant les «années-Dorigny»). Les finances d'études, qui dépendent bien sûr du nombre d'étudiants, lequel fluctue énormément, augmentent fortement lors de la transformation de l'Académie en Université. Cette dernière attire un plus grand nombre d'étudiants étrangers car elle peut désormais décerner des grades plus variés et recherchés. Ensuite, la tendance se poursuit, grâce aux étudiants venant d'autres cantons et,

comme on l'a dit plus haut, à l'afflux d'étudiants russes. Mais une chute s'amorce dès 1907. Il s'agit là du résultat des mesures prises les années précédentes visant à rendre plus difficile l'immatriculation des étudiants russes. L'effectif estudiantin diminue surtout en médecine.

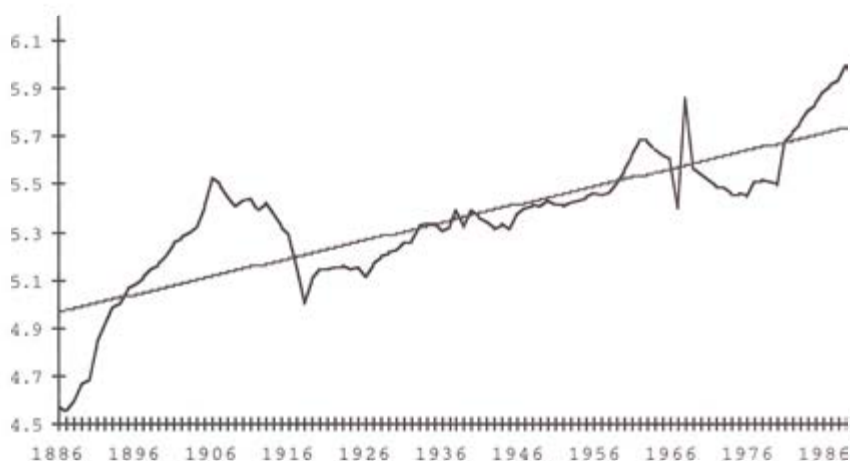


Figure 2.7 Evolution des finances d'études, 1886 à 1989, logarithmes des valeurs réelles, prix de 1914.

En 1913, ce sont les étudiants bulgares qui s'en vont combattre dans la guerre des Balkans. Ils reviendront plus nombreux au début de l'année suivante. La première guerre mondiale provoque une forte diminution des effectifs, ce qui se caractérise par une baisse très nette des finances d'études. D'autre part, on accorde des délais pour le paiement des finances d'études qui, à ce moment-là, couvraient la plus grande partie des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Celle-ci aide certains étudiants grâce aux ressources prises sur le Fonds universitaire et grâce aussi aux dons reçus. La guerre finie, on assiste à une reprise qui sera ralentie par la crise et la seconde guerre mondiale. On remarque une forte augmentation à la fin des années cinquante, puis une diminution dès 1964. Cette régression durera jusque vers les années 1980 où la reprise est très forte et est la conséquence de l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités.

### La participation des cantons non-universitaires

Un grand nombre d'étudiants fréquente des établissements d'enseignement supérieur ne dépendant pas de leur canton. En Suisse, dix-sept cantons sont non-universitaires et ce sont les autres cantons qui, jusqu'à l'introduction de l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, supportaient tous les frais de l'enseignement supérieur. L'accord intercantonal sur la participation au financement des universités des cantons non-universitaires fut mis sur pied en 1979 et soumis aux cantons. Il entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et consacra ainsi le partage des responsabilités financières vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Comme on l'a vu, le développement phénoménal observé dans l'enseignement supérieur depuis le début des années soixante avait modifié les ressources financières des universités par l'apparition d'importants subsides fédéraux: un régime transitoire fut institué et permit aux cantons de recevoir environ 200 millions de francs entre 1966 et 1968. Les cantons universitaires qui, jusqu'en 1965, fournissaient le plus gros effort matériel et financier pour l'enseignement supérieur, pouvaient dès lors compter sur une aide fédérale devenue indispensable au bon développement de l'enseignement supérieur. La Loi fédérale sur l'aide aux universités fut ensuite votée et entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969.

Etant donnée l'évolution incessante du nombre des étudiants et la charge toujours plus lourde pour les cantons universitaires, il fallait trouver un moyen d'«associer les cantons non universitaires au financement des universités cantonales»<sup>1</sup>. Ceux-ci tiraient en effet parti des avantages de la formation supérieure et de la recherche sans en ressentir le poids financier. On opta donc pour une participation financière des cantons non-universitaires<sup>2</sup> par une contribution annuelle fixe par étudiant. L'accord intervenu entre les directeurs cantonaux de l'Instruction publique et ceux des finances concernait la période 1981 à 1986 et fixait la contribution de chaque canton de la manière suivante:

1981, 1982 et 1983	Fr. 3000.-	par étudiant
1984 et 1985	Fr. 4000.-	par étudiant
1986	Fr. 5000.-	par étudiant

<sup>1</sup> Projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à signer l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, p. 463.

<sup>2</sup> Le terme «canton non-universitaire» n'est pas réellement adapté. En effet, le Canton de Vaud, par exemple, paie également pour les étudiants «vaudois» travaillant dans une autre université.

Selon les estimations, cette opération s'avérait être très positive pour le Canton de Vaud qui, une fois versée sa propre contribution aux autres cantons et compte tenu de l'adhésion de tous les cantons à cet accord, obtiendrait un montant global de près de 11 millions de francs entre 1981 et 1986<sup>1</sup>. En fait, cette estimation s'est avérée trop élevée puisque, comme le dit André Delessert à la page 273 de son ouvrage intitulé *L'Université au défi. Une histoire sociale de l'Université de Lausanne*<sup>2</sup>, le Canton de Vaud a reçu 7,5 millions de francs durant cette période grâce à l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités.

Un second accord fut établi pour les années 1987 à 1992, qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Le Conseil d'Etat fut autorisé à y adhérer par décret du Grand Conseil du 13 mai 1985. Le changement le plus important qui intervint portait sur la contribution annuelle versée pour chaque étudiant fréquentant une autre université que celle de son canton de domicile. Celle-ci fut fixée à 5000 francs pour 1987, 6000 francs pour 1988 et 1989, 7000 francs pour 1990 et 1991 et 8000 francs pour 1992.

C'est le secrétariat de la Conférence universitaire suisse qui devait se charger de «recouvrer les contributions auprès des cantons débiteurs, puis de les virer aux cantons universitaires»<sup>3</sup>. En plus des contributions financières, les cantons adhérant à cet accord s'engageaient à «assurer, dans la mesure du possible, le libre accès aux universités cantonales»<sup>4</sup> et à garantir «l'égalité de traitement des étudiants provenant de cantons signataires»<sup>5</sup>.

Cet accord modifia légèrement la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne à partir de 1981. Voyons donc quelle est la part de l'Etat de Vaud, de la Confédération, des finances d'études, des cantons non-universitaires et du poste «divers» entre 1981 et 1989.

Les valeurs ci-dessous sont extraites des comptes de l'Etat de Vaud. Elles sont exprimées en francs courants.

<sup>1</sup> Projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à signer l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, p. 468. Ce montant est le solde estimé entre les versements annuels du Canton de Vaud à d'autres cantons et les recettes annuelles provenant des autres cantons.

<sup>2</sup> Editions Payot Lausanne, 1991.

<sup>3</sup> Paragraphe 6, alinéa 1 de l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, p. 474.

<sup>4</sup> Projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à signer l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, p. 469.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

	VAUD	SUBFED	FIN <sup>1</sup>	NON-UNI	DIV
1981	72 444 624	23 615 241	1 789 436	1 116 000	905 296
1982	86 618 215	23 575 056	2 372 848	951 000	1 064 932
1983	92 497 549	25 463 541	2 796 173	949 260	1 259 494
1984	96 092 478	26 869 618	2 915 992	1 442 560	1 564 445
1985	99 414 043	31 266 923	3 006 515	1 814 960	1 746 670
1986	105 148 882	31 399 249	3 084 677	2 342 200	1 786 343
1987	112 164 534	34 550 497	3 118 146	2 775 000	1 960 633
1988	121 930 058	36 702 030	3 189 734	3 098 436	3 341 370
1989	131 443 815	36 774 024	3 620 972	3 972 000	2 409 285

Avec NON-UNI = contribution des cantons non-universitaires.

Avant de poursuivre, rappelons les valeurs prises par DUNI pour les années 1981 à 1989. Les chiffres sont également exprimés en francs courants.

	DUNI		DUNI
1981	9 987 057	1986	143 761 469
1982	114 582 036	1987	154 569 276
1983	122 965 968	1988	168 261 628
1984	128 885 115	1989	178 220 096
1985	137 249 068		

Si l'on cherche la part de chacun de ces postes par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Université, on obtient les valeurs relatives suivantes:

	VAUD/ DUNI	SUBFED/ DUNI	FIN/ DUNI	NON-UNI/ DUNI	DIV/ DUNI
1981	72,53%	23,65%	1,79%	1,12%	0,91%
1982	75,60%	20,57%	2,07%	0,83%	0,93%
1983	75,23%	20,71%	2,27%	0,77%	1,02%
1984	74,56%	20,85%	2,26%	1,12%	1,21%
1985	72,44%	22,78%	2,19%	1,32%	1,27%
1986	73,14%	21,84%	2,15%	1,63%	1,24%
1987	72,56%	22,35%	2,02%	1,80%	1,27%
1988	72,46%	21,81%	1,90%	1,84%	2,00%
1989	73,75%	20,63%	2,03%	2,23%	1,35%

<sup>1</sup> Finances d'études (FINET) auxquelles on a soustrait la contribution des cantons non-universitaires. Soulignons que, dès 1977, les comptes font apparaître une sous-rubrique de la catégorie FINET intitulée «Écolages de cours pour la formation des maîtres d'éducation physique». Elle ne représente qu'une faible part de la catégorie FINET.



La couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne est assurée, entre 1981 et 1989, par l'Etat de Vaud en majeure partie (moyenne: 73,6%), par la Confédération (21,7%), par les finances d'études (2,1%), par les autres cantons (1,4%) et par la catégorie «divers» (1,2%).

L'Université trouve ainsi, dès 1981, une autre source de financement dans la participation des cantons non-universitaires. On remarque que la contribution des autres cantons couvre 2,2% des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne en 1989, ce qui n'est pas entièrement négligeable, mais reste mince. Il est à noter que, pour ce qui concerne l'année 1989, cette catégorie est plus importante que la catégorie «finances d'études».

#### *L'Etat de Vaud (VAUDR)*

Le graphique 2.8 montre l'évolution de la contribution de l'Etat de Vaud dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne entre 1886 et 1989. En 1886, le montant couvert par l'Etat de Vaud s'élève à 156 288 francs. En un siècle, il est multiplié par 112, puisqu'il atteint 17,5 millions de francs en 1989. Ce graphique met particulièrement en évidence le fort accroissement de la fin des années soixante. Il y a une nette augmentation dans les années 1967 à 1969, qui s'explique par le transfert de l'Université à Dorigny. Cette forte hausse de la contribution de l'Etat ne nous permet pas d'avoir une idée claire de ce qui se passe durant la première moitié du siècle. C'est pourquoi, nous avons tracé une nouvelle courbe prenant en compte la période 1886 à 1951.

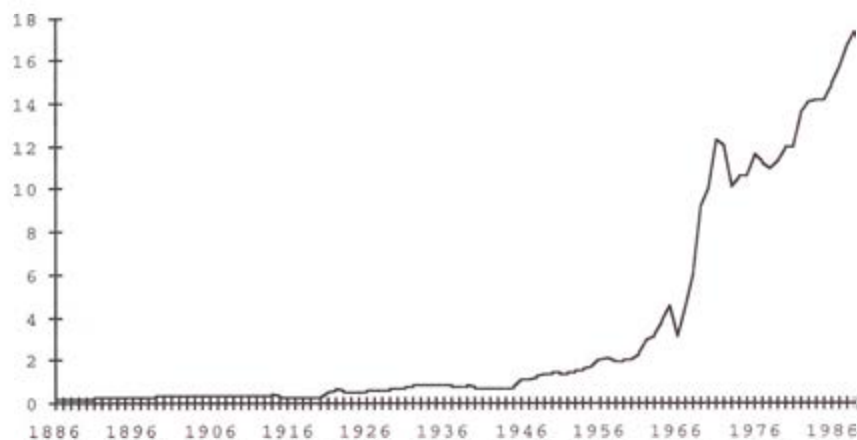


Figure 2.8 Contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1989, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

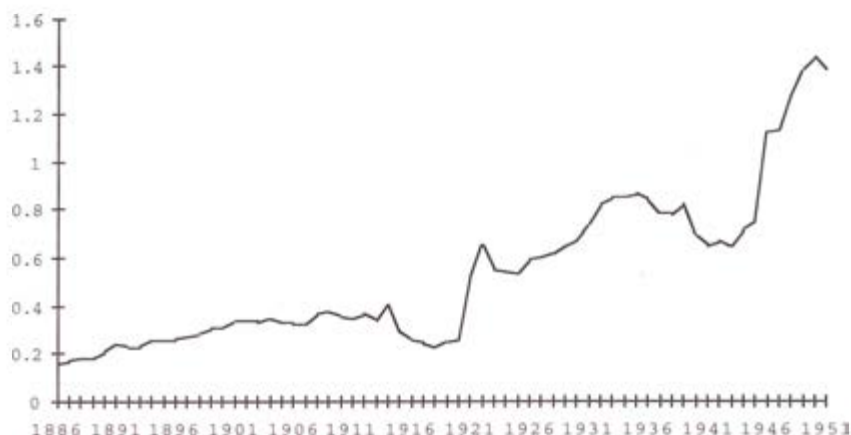


Figure 2.9 Contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1951, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

La contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne croît de manière régulière jusqu'à l'aube de la première guerre mondiale. D'un montant, de 156 288 francs en 1886, elle atteint 336 357 francs en 1913, soit un accroissement de 115,2%. Les taux d'accroissement en annexe (Tvaudr) permettent de constater un accroissement de 20,9% entre 1913 et 1914, qui porte la contribution de l'Etat à 406 542 francs. La première guerre mondiale arrive alors et est accompagnée d'une baisse de la participation de l'Etat de Vaud qui tombe à 226 835 francs en 1918, soit environ sa valeur dans les toutes premières années d'existence de l'Université. Le graphique 2.9 montre que la reprise a lieu dès la fin de la guerre et particulièrement entre 1920 et 1921 où les montants couverts par l'Etat passent de 257 299 francs à 518 186 francs, ce qui représente un accroissement de plus de 100%. Ils montent encore jusqu'à 653 808 francs en 1922. On note ensuite une légère décroissance entre 1923 et 1925, précédant une période de croissance assez stable qui va se poursuivre jusqu'en 1935. A cette date, la participation de l'Etat est de 861 447 francs. Si l'on jette un coup d'œil à l'indice des prix à la consommation, on constate qu'il diminue considérablement entre 1925 et 1935 et contribue ainsi à accentuer la hausse de la série VAUDR durant cette période. La courbe peut également être représentée en valeurs logarithmiques (voir graphique 2.10).

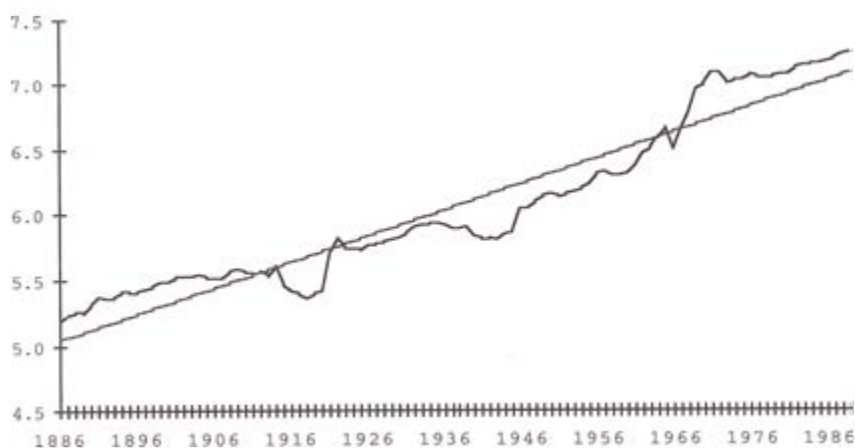


Figure 2.10 Contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1989, logarithmes des valeurs réelles.

Cette figure confirme ce que nous avons dit jusqu'ici. On remarque bien la croissance stable en début de période, puis la forte rupture par rapport au trend lors de la première guerre mondiale, la reprise marquée entre 1920 et 1921 et la croissance à nouveau stable jusqu'au milieu des années trente. Dès 1936, la participation de l'Etat diminue, avec toutefois une légère hausse entre 1938 et 1939.

La seconde rupture, un peu moins forte que la première, se situe lors de la seconde guerre mondiale, avec un taux d'accroissement de -15,5% entre 1939 et 1940. La participation de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne est alors de 688 277 francs. La reprise a lieu dès 1944 et particulièrement en 1946 (+49,2%), date à laquelle VAUDR atteint 1,1 million de francs. La décennie suivante est caractérisée par une croissance stable, mais légèrement inférieure au trend. Une première hausse est constatée entre 1955 et 1956 (+19,8%) qui porte la participation de l'Etat de Vaud à un montant de 2,1 millions de francs. Dès lors, et si l'on excepte le léger incident de 1966, la courbe accélère considérablement. Les taux d'accroissement ci-dessous sont explicites:

1960-1961	+15,5%	1966-1967	+43,4%
1961-1962	+25,4%	1967-1968	+34,1%
1963-1964	+19,9%	1968-1969	+54,2%
1964-1965	+19,3%	1970-1971	+22,2%

Ces taux d'accroissement importants amènent la participation de l'Etat de Vaud à un niveau particulièrement élevé en 1971: 12,3 millions de francs. On voit donc que la série est multipliée par près de 7,3 entre 1955 et 1971, ce qui est considérable. En 1972 et 1973, on note une décroissance qui ramène la participation de l'Etat de Vaud à environ dix millions de francs. La croissance se poursuit alors conformément au trend, comme le suggère le graphique 2.10. On notera un taux d'accroissement plus élevé que les autres entre 1981 et 1982 (+13,2%) qui porte la participation de l'Etat à 13,6 millions de francs. Celle-ci est pour la première fois supérieure à la valeur observée en 1971. En 1989, comme on l'a dit, la contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université est de 17,5 millions de francs.

L'effort de l'Etat à partir du milieu des années soixante, et particulièrement dès 1969, a été considérable. Cette date de 1969 est très importante dans la vie de l'Université de Lausanne. D'une part, comme on l'a dit plus haut, c'est à ce moment-là qu'est entré en vigueur le régime définitif d'aide fédérale aux universités. D'autre part, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a été transférée à la Confédération, ce qui a allégé de manière significative la charge financière de l'Etat. Ce dernier pouvait désormais consacrer tous ses efforts au développement de son Université et se donnait davantage de moyens au moment où il se lançait dans la construction d'une nouvelle Université sur les terrains de Dorigny<sup>1</sup>.

#### *Le poste «divers» (DIVR)*

Le poste «divers» fluctue beaucoup mais présente un intérêt moindre par rapport aux autres postes, puisqu'il ne couvre en moyenne que 4,13% des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne entre 1886 et 1989. Le graphique 2.11 montre à nouveau le phénomène que l'on a pu observer sur pratiquement toutes les courbes jusqu'ici: la forte hausse caractérisant les vingt dernières années de notre série.

Le graphique 2.12, qui représente la même courbe que le graphique 2.11, mais en valeurs logarithmiques, révèle également trois périodes de rupture par rapport au trend: la première et la seconde guerre mondiale, et les «années-Dorigny». Les taux d'accroissement (voir en annexe la série Tdivr) les plus importants se situent en 1920 (+161,8%) et en 1923 (+132,7%). Ils sont dus principalement à une hausse des recettes affectées au compte «Traitements du personnel».

<sup>1</sup> Ce sujet est abordé au chapitre 4 consacré aux dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne.

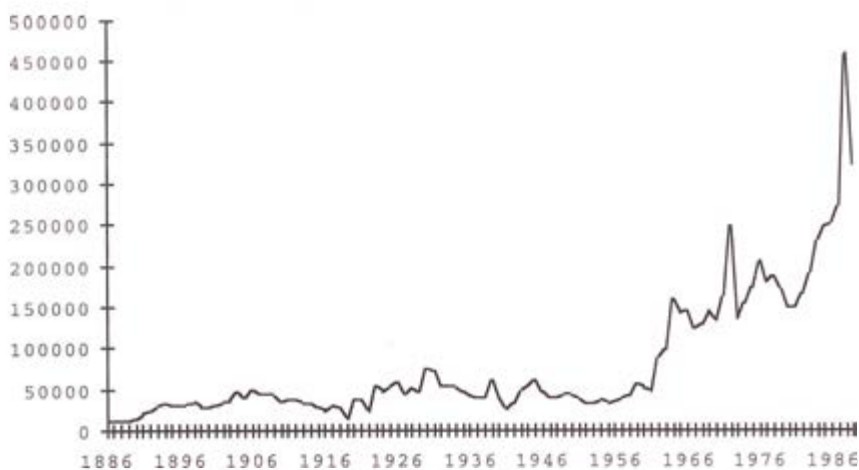


Figure 2.11 Contribution du poste «divers» au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1989, valeurs réelles, francs, prix de 1914.

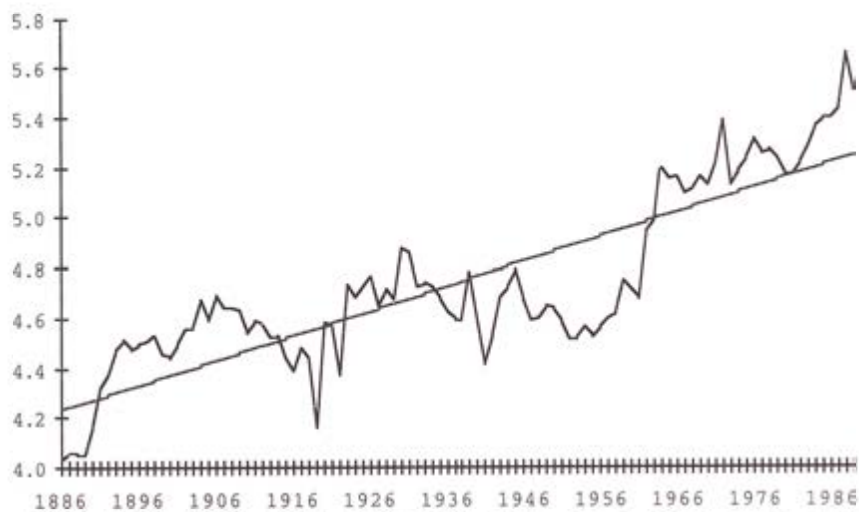


Figure 2.12 Contribution du poste «divers» au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, 1886 à 1989, logarithmes des valeurs réelles.

### Un mot sur les autres sources de financement de l'Université

Afin de pouvoir analyser la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989, nous avons décidé de nous baser sur les comptes de l'Etat de Vaud. Ceux-ci nous donnent, comme on vient de le voir, les diverses recettes d'exploitation, les finances de cours, le montant des subsides fédéraux et, par différence, la contribution de l'Etat de Vaud. Il ne faut cependant pas omettre de mentionner d'autres sources de financement qui, elles, n'apparaissent pas dans les comptes d'exploitation.

Parmi ces sources de financement, citons par exemple le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui accorde également un grand nombre de subsides à des chercheurs de l'Université. La recherche s'est fortement développée au sein des Hautes écoles et de nombreux projets sont soutenus par le Fonds national. En 1989, par exemple, les subsides accordés aux chercheurs de l'Université se sont élevés à plus de quatorze millions de francs<sup>1</sup>. L'Université dispose en outre de nombreux fonds et fondations alimentés par les dons et les legs qu'elle reçoit. Chacun de ces fonds a une destination précise et leur multiplication depuis la création de l'Université en 1890 témoigne de l'intérêt grandissant que lui porte l'opinion publique. L'Université de Lausanne est aidée également par la Société académique vaudoise (SAV), fondée en 1890 dans le but d'apporter un soutien moral et matériel à l'Université de Lausanne. Cette société à fonds privés apporte depuis la fin du siècle passé de nombreux subsides aux membres de l'Université et suscite la reconnaissance des instances universitaires «pour l'appui constant qu'elle porte à [la] vie universitaire, soit par ses dons, soit par ses conseils»<sup>2</sup>. L'aide financière se matérialise par exemple par un appareil à projections avec tous les accessoires en 1908<sup>3</sup>; on évoque même que cette Société prend parfois la place de l'Etat:

«Se substituant partiellement mais avec une grande générosité à l'Etat la Société académique vaudoise a mis à notre disposition une somme qui nous a permis de récompenser un prix de Faculté en Lettres (Fr. 200.—) et un concours en Sciences (Fr. 200.—)»<sup>4</sup>.

Son rôle a donc toujours été de soutenir la communauté universitaire, soit par des dons en nature, soit par des subsides de toutes sortes. Elle encou-

<sup>1</sup> Informations tirées du chapitre huit de l'ouvrage d'André DELESSERT intitulé *L'Université au défi. Une histoire sociale de l'Université de Lausanne*, Editions Payot Lausanne, 1991.

<sup>2</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat pour 1931, p. 11.

<sup>3</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat pour 1908, p. 21.

<sup>4</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat pour 1908, p. 9.

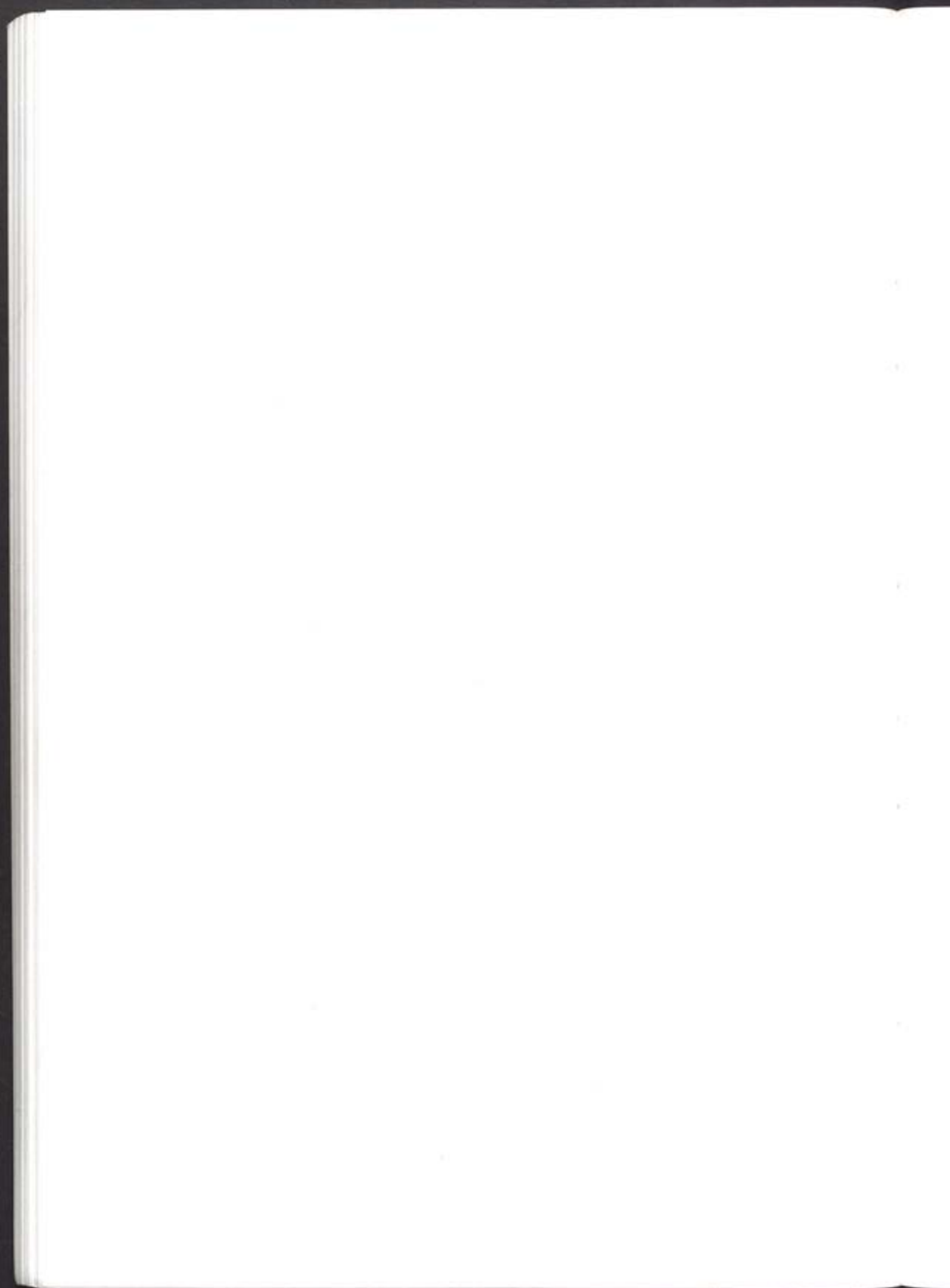
rage en outre la publication de nombreux ouvrages, ainsi que, par des prix, les travaux des professeurs et des étudiants. Alors qu'au début de son existence, la SAV participait surtout à l'achat de matériel pour la toute nouvelle Université, elle apporte aujourd'hui son aide surtout aux professeurs ou aux étudiants, ainsi qu'aux publications d'ouvrage<sup>1</sup>.

### Conclusion

Au vu des données récoltées et des graphiques correspondants, on peut dire que la «Loi sur l'aide fédérale aux universités», entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969, est incontestablement l'événement majeur en ce qui concerne la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Comme on l'a vu, ces dernières n'ont cessé d'augmenter depuis le début du siècle, à tel point que, avant 1969, on pouvait se demander comment le financement de l'institution universitaire serait assuré à l'avenir. La «Loi sur l'aide fédérale aux universités» de 1968 arriva à point nommé pour l'Etat de Vaud au moment où il s'apprêtait à supporter en grande partie les coûts du transfert de l'Université à Dorigny. Près de la moitié de ce transfert fut finalement financé par des subventions fédérales. L'arrivée de ces subsides fédéraux, puis, plus tard, la participation des autres cantons, ont contribué à l'essor de l'Université ces vingt dernières années. La fédéralisation de l'Ecole polytechnique en 1969 a également permis de soulager le Canton de Vaud au moment où le développement de l'enseignement supérieur nécessitait d'importants moyens.

Le développement de l'Université de Lausanne depuis les années soixante a donc été assuré, en grande partie, par les pouvoirs publics, et en particulier par le Canton de Vaud. Il semble intéressant d'essayer de déterminer ce que représente cette charge dans l'économie cantonale. C'est ce que nous allons voir au prochain chapitre.

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur cette société, voir notamment le séminaire d'histoire contemporaine de Valérie Favez et Laurence Hanus intitulé *La société académique vaudoise* et présenté à l'Université de Lausanne sous la direction du Professeur François Jequier, Lausanne, 20 janvier 1987.





## **Part du revenu cantonal consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987**

Ce chapitre est consacré à l'étude de la place de l'Université de Lausanne au sein de la collectivité depuis un siècle. On va déterminer quelle charge l'Université représente pour le Canton et comment les autorités, et donc la communauté toute entière, participent à son fonctionnement en mettant en évidence les années de crise ou, au contraire, les années durant lesquelles les préoccupations des autorités en matière d'enseignement supérieur ont été particulièrement développées.

On va s'intéresser à l'état de l'économie vaudoise par le biais d'un agrégat que l'on connaît généralement sous son appellation nationale: le revenu cantonal vaudois. Cet agrégat donne une bonne idée de la situation économique du Canton et, bien que le terme de «revenu cantonal» ne soit pas très usité dans les discussions politiques, il n'en reste pas moins que l'état de l'économie est perçu et influence la politique financière du gouvernement cantonal. Ainsi, en cherchant la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, on arrive à cerner la charge que représente l'enseignement supérieur pour le Canton, et ce tout au long des cent dernières années.

La première étape de ce travail a donc été de chercher les chiffres concernant le revenu cantonal vaudois. Malheureusement, ceux-ci n'existent que pour les années 1950, 1960, 1965, 1970, 1975, et 1978 à 1985<sup>1</sup>. C'est pourquoi, on a dû construire une série en nous basant sur le parallèle qui existe entre la situation suisse et la situation vaudoise<sup>2</sup>. Le canton de Vaud se

<sup>1</sup> Voir *Les revenus des cantons, analyse de la série 1965-1985*, OFS, études statistiques, Berne 1988.

<sup>2</sup> Cf. LORUSSO Rosanna, *Note sur la construction d'une série pour le revenu cantonal vaudois de 1886 à 1987*, Cahiers de recherches du Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne, N° 8906, novembre 1989.

place, à maints égards – économiques, démographiques, topographiques – dans la moyenne nationale, ce qui nous a permis de construire une série pour le revenu cantonal vaudois sur la base du revenu national en utilisant le rapport de la population vaudoise à la population suisse.

Au moment où nous avons procédé au travail évoqué ci-dessous, nous avons pu constituer une série pour le revenu cantonal vaudois jusqu'en 1987. Du temps s'est écoulé depuis, et nous souhaitions prolonger notre étude jusqu'en 1989. Nous y avons finalement renoncé car l'annuaire statistique de la Suisse 1991 ne donne aucun chiffre pour l'année 1989 et en avance un pour l'année 1988 (à titre indicatif: 19 676 millions de francs) qu'il qualifie de «donnée provisoire»<sup>1</sup>. Voilà pourquoi nous arrêterons notre analyse en 1987.

Le tableau 1 ci-après (colonne 1) donne les valeurs obtenues pour le revenu cantonal vaudois de 1886 à 1987. La seconde colonne contient la même série, mais exprimée en valeurs réelles. Nous avons utilisé, comme «déflateur», l'indice des prix à la consommation, dont les valeurs ont été données au chapitre 1. Le graphique 3.1 nous montre l'évolution du revenu cantonal vaudois réel de 1886 à 1987.

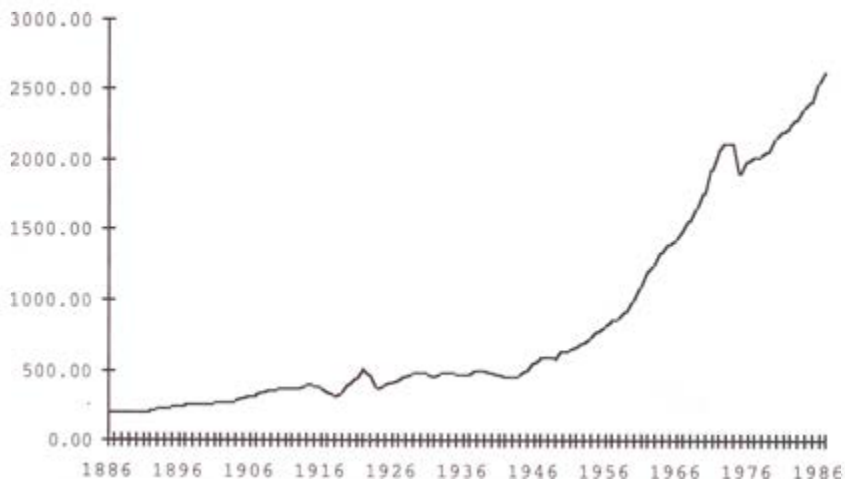


Figure 3.1 Revenu cantonal vaudois de 1886 à 1987, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

<sup>1</sup> Voir tableau des revenus des cantons, p. 114 de l'Annuaire statistique de la Suisse 1991.

*Quelle part de son revenu cantonal l'Etat de Vaud consacre-t-il à son établissement universitaire?*

Dorénavant, et pour simplifier, nous utiliserons l'abréviation «PREV» pour la «part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne». Le calcul de PREV (en %) nous donne les résultats qui se trouvent au tableau 1 (colonne 7). A la colonne 8, on a indiqué les taux d'accroissement de PREV. Au même tableau, on trouvera la série concernant le revenu cantonal vaudois en termes réels (colonne 2), avec les taux d'accroissement correspondants (colonne 3), ainsi que les chiffres, en termes nominaux (colonne 4) et en termes réels (colonne 5) de la contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (VAUDR). La colonne 6 contient les taux d'accroissement de VAUDR. L'utilisation des chiffres exprimés en termes réels, outre bien sûr le fait de laisser le rapport PREV inchangé, est plus significative.

- Colonne 1: revenu cantonal vaudois, valeurs nominales, en millions de francs.  
 Colonne 2: revenu cantonal vaudois, valeurs réelles, prix de 1914.  
 Colonne 3: taux d'accroissement du revenu cantonal réel (%).  
 Colonne 4: contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, valeurs nominales, en francs.  
 Colonne 5: contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, valeurs réelles, prix de 1914.  
 Colonne 6: taux d'accroissement de la contribution réelle de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, en termes réels.  
 Colonne 7: PREV = part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL (en %).  
 Colonne 8: taux d'accroissement de PREV.

*Tableau 1*

	1	2	3	4	5	6	7	8
1886	168	194		135345	156288		0.08	
1887	169	197	1.77	145758	170278	8.95	0.09	7.06
1888	171	203	2.87	150864	179173	5.22	0.09	2.29
1889	173	202	-0.60	152845	178349	-0.46	0.09	0.14
1890	175	202	0.10	179366	207120	16.13	0.10	16.01
1891	179	205	1.47	206771	236851	14.35	0.12	12.70
1892	183	214	4.39	194953	228015	-3.73	0.11	-7.78
1893	187	222	3.52	198273	234921	3.03	0.11	-0.47

	1	2	3	4	5	6	7	8
1894	192	228	2.92	217491	258303	9.95	0.11	6.84
1895	196	239	4.82	209072	254966	-1.29	0.11	-5.83
1896	200	246	2.92	212124	260915	2.33	0.11	-0.57
1897	203	248	1.00	221614	271253	3.96	0.11	2.93
1898	207	251	1.10	234696	284825	5.00	0.11	3.86
1899	211	256	2.06	251848	306012	7.44	0.12	5.27
1900	217	254	-1.01	261064	305338	-0.22	0.12	0.79
1901	222	264	3.88	281707	334569	9.57	0.13	5.48
1902	228	269	2.10	284249	335595	0.31	0.12	-1.75
1903	235	267	-0.79	292816	332745	-0.85	0.12	-0.05
1904	243	278	4.11	304500	348398	4.70	0.13	0.57
1905	257	298	7.11	282353	327176	-6.09	0.11	-12.32
1906	270	314	5.42	276083	321027	-1.88	0.10	-6.93
1907	286	319	1.56	290701	324081	0.95	0.10	-0.60
1908	304	340	6.53	327052	365421	12.76	0.11	5.84
1909	321	358	5.47	338316	377585	3.33	0.11	-2.03
1910	341	371	3.46	327822	356328	-5.63	0.10	-8.79
1911	353	367	-1.10	335385	348271	-2.26	0.10	-1.17
1912	361	361	-1.52	365965	365965	5.08	0.10	6.70
1913	372	372	3.05	336357	336357	-8.09	0.09	-10.81
1914	392	392	5.38	406542	406542	20.87	0.10	14.70
1915	428	379	-3.38	328212	290453	-28.56	0.08	-26.06
1916	486	371	-2.05	337751	257825	-11.23	0.07	-9.37
1917	554	340	-8.39	397895	244107	-5.32	0.07	3.35
1918	640	314	-7.69	462744	226835	-7.08	0.07	0.67
1919	752	339	7.97	553725	249426	9.96	0.07	1.84
1920	893	399	17.69	576349	257299	3.16	0.06	-12.35
1921	884	441	10.71	1037927	518186	101.39	0.12	81.92
1922	830	506	14.74	1071592	653808	26.17	0.13	9.96
1923	758	463	-8.62	900842	549965	-15.88	0.12	-7.95
1924	620	367	-20.63	910629	539472	-1.91	0.15	23.59
1925	656	390	6.18	894967	532085	-1.37	0.14	-7.11
1926	669	412	5.75	959108	591312	11.13	0.14	5.08
1927	684	427	3.45	960603	599253	1.34	0.14	-2.04
1928	736	457	7.13	988934	614245	2.50	0.13	-4.32
1929	763	473	3.54	1044850	648170	5.52	0.14	1.92
1930	755	477	0.70	1063003	671088	3.54	0.14	2.82
1931	698	465	-2.50	1102749	734187	9.40	0.16	12.21
1932	624	451	-3.05	1129717	815680	11.10	0.18	14.59
1933	625	476	5.57	1109130	844087	3.48	0.18	-1.98
1934	616	476	0.01	1100075	849479	0.64	0.18	0.63
1935	602	470	-1.28	1104375	861447	1.41	0.18	2.73
1936	602	462	-1.69	1088659	834861	-3.09	0.18	-1.42
1937	635	465	0.62	1062607	777328	-6.89	0.17	-7.47
1938	676	493	6.22	1060551	774125	-0.41	0.16	-6.25

	1	2	3	4	5	6	7	8
1939	685	496	0.60	1123988	814484	5.21	0.16	4.59
1940	727	482	-2.88	1037922	688277	-15.50	0.14	-12.99
1941	804	462	-4.10	1127694	648473	-5.78	0.14	-1.76
1942	866	448	-3.15	1292290	668195	3.04	0.15	6.39
1943	927	456	1.88	1311818	645580	-3.38	0.14	-5.17
1944	964	465	1.84	1476995	711805	10.26	0.15	8.27
1945	1037	496	6.85	1560063	746799	4.92	0.15	-1.81
1946	1155	556	11.97	2315148	1114123	49.19	0.20	33.24
1947	1293	596	7.15	2440393	1124087	0.89	0.19	-5.84
1948	1317	589	-1.10	2834437	1267637	12.77	0.22	14.03
1949	1276	576	-2.28	3057727	1379218	8.80	0.24	11.34
1950	1385	635	10.33	3115515	1428480	3.57	0.22	-6.13
1951	1474	645	1.58	3130862	1370180	-4.08	0.21	-5.58
1952	1546	660	2.24	3387788	1445302	5.48	0.22	3.17
1953	1617	694	5.22	3520354	1510882	4.54	0.22	-0.65
1954	1722	735	5.90	3710516	1583660	4.82	0.22	-1.03
1955	1845	779	6.06	4017299	1697211	7.17	0.22	1.05
1956	1966	818	4.92	4885813	2032368	19.75	0.25	14.13
1957	2092	854	4.37	5281653	2154897	6.03	0.25	1.59
1958	2163	867	1.53	4934535	1976977	-8.26	0.23	-9.64
1959	2282	920	6.18	4938787	1991446	0.73	0.22	-5.13
1960	2505	996	8.20	5182443	2059795	3.43	0.21	-4.41
1961	2793	1090	9.50	6097141	2379836	15.54	0.22	5.52
1962	3204	1199	9.99	7973394	2984055	25.39	0.25	14.00
1963	3450	1248	4.09	8876346	3211413	7.62	0.26	3.39
1964	3808	1336	7.05	10975664	3851110	19.92	0.29	12.03
1965	4122	1399	4.68	13540220	4594578	19.31	0.33	13.97
1966	4411	1429	2.16	9580275	3103426	-32.45	0.22	-33.88
1967	4771	1485	3.95	14302666	4452885	43.48	0.30	38.03
1968	5146	1565	5.33	19636602	5970387	34.08	0.38	27.29
1969	5583	1656	5.85	31029861	9204942	54.18	0.56	45.65
1970	6131	1755	5.98	35198109	10076756	9.47	0.57	3.29
1971	7179	1929	9.89	45820770	12310793	22.17	0.64	11.18
1972	8122	2046	6.07	47791886	12038258	-2.21	0.59	-7.81
1973	9079	2103	2.80	43684806	10119251	-15.94	0.48	-18.23
1974	10013	2113	0.49	50202607	10595738	4.71	0.50	4.20
1975	9606	1899	-10.13	53737889	10624336	0.27	0.56	11.58
1976	10217	1986	4.58	59816888	11628477	9.45	0.59	4.66
1977	10501	2015	1.46	58555691	11236939	-3.37	0.56	-4.76
1978	10625	2018	0.14	57686809	10956659	-2.49	0.54	-2.63
1979	11212	2055	1.83	61657139	11300795	3.14	0.55	1.29
1980	12206	2150	4.65	67870503	11957453	5.81	0.56	1.11
1981	13251	2192	1.95	72444624	11986205	0.24	0.55	-1.68
1982	14250	2231	1.78	86618215	13563767	13.16	0.61	11.18
1983	14970	2277	2.05	92497549	14070208	3.73	0.62	1.65

	1	2	3	4	5	6	7	8
1984	15960	2359	3.59	96092478	14202258	0.94	0.60	-2.56
1985	16864	2409	2.15	99414043	14204035	0.01	0.59	-2.09
1986	17905	2539	5.39	105148882	14912620	4.99	0.59	-0.38
1987	18683	2612	2.86	112164534	15680768	5.12	0.60	2.23

Les chiffres concernant PREV étant relativement «petits», il est plus intéressant de travailler avec ces derniers exprimés en pour mille (cf. colonne 1 du tableau 2). On va tenter d'expliquer l'évolution de PREV en valeur absolue entre l'année t-1 et l'année t (cf. colonne 2) en examinant la contribution des deux séries composant PREV, c'est-à-dire le revenu cantonal vaudois et la «participation de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université» (série VAUDR), toutes deux exprimées en termes réels. Pour cela, nous utiliserons le modèle suivant:

Soit  $Y_t$ , la contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL au temps t (valeurs réelles).

$Y_{t-1}$ , la contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL au temps t-1 (valeurs réelles).

$X_t$ , le revenu cantonal vaudois réel au temps t.

$X_{t-1}$ , le revenu cantonal vaudois réel au temps t-1.

PREV étant donné par  $Y_t/X_t$ , on cherche à expliquer son évolution entre t-1 et t.

Soit  $\Delta = Y_t/X_t - Y_{t-1}/X_{t-1}$ , l'accroissement de PREV entre t-1 et t.

On ajoute et on soustrait  $Y_t/X_{t-1}$ :

$$\Delta = Y_t/X_t - Y_{t-1}/X_{t-1} + Y_t/X_{t-1} - Y_t/X_{t-1}$$

Puis on regroupe

$$\Delta = (Y_t - Y_{t-1})/X_{t-1} + (Y_t/X_{t-1} - Y_t/X_t)$$

$$\Delta = (1/X_{t-1})(Y_t - Y_{t-1}) + Y_t(1/X_{t-1} - 1/X_t)$$

$$\text{Avec } \Delta_1 = (1/X_{t-1})(Y_t - Y_{t-1}) \text{ et } \Delta_2 = Y_t(1/X_{t-1} - 1/X_t)$$

Ainsi, on a  $\Delta_1 =$  contribution de Y (Etat de Vaud) à  $\Delta$  (= 0 si  $Y_t = Y_{t-1}$ )

$\Delta_2 =$  contribution de X (Revenu cantonal) à  $\Delta$  (= 0 si  $X_t = X_{t-1}$ )

Dans  $\Delta_1$ ,  $(Y_t - Y_{t-1})$  est pondéré par le revenu cantonal en  $t-1$  alors que dans  $\Delta_2$ , le changement du dénominateur  $(1/X_t - 1/X_{t-1})$  est pondéré par le numérateur en  $t$ ! Par conséquent, on utilise la formule ci-dessous, qui n'est plus exacte, mais si  $Y_t$  est «grand» par rapport à  $\Delta Y$ , l'erreur d'approximation est «petite»:

---


$$\Delta \approx (1/X_{t-1})(Y_t - Y_{t-1}) + Y_{t-1}(1/X_t - 1/X_{t-1})$$


---

Différents cas de figure vont se présenter:

*Cas A:* PREV augmente ( $\Delta > 0$ )

- A1: VAUDR augmente ( $\Delta_1 \geq 0$ ) et le revenu cantonal réel diminue ( $\Delta_2 \geq 0$ ).
- A2: VAUDR augmente ( $\Delta_1 \geq 0$ ) et le revenu cantonal réel augmente ( $\Delta_2 < 0$ ) avec  $|\Delta_2| < \Delta_1$ .
- A3: VAUDR diminue ( $\Delta_1 < 0$ ) et le revenu cantonal réel diminue ( $\Delta_2 \geq 0$ ) avec  $|\Delta_1| < \Delta_2$ .

*Cas B:* PREV diminue ( $\Delta < 0$ )

- B1: VAUDR diminue ( $\Delta_1 < 0$ ) et le revenu cantonal réel augmente ( $\Delta_2 < 0$ ).
- B2: VAUDR augmente ( $\Delta_1 > 0$ ) et le revenu cantonal réel augmente ( $\Delta_2 < 0$ ) avec  $|\Delta_2| > \Delta_1$ .
- B3: VAUDR diminue ( $\Delta_1 < 0$ ) et le revenu cantonal réel diminue ( $\Delta_2 > 0$ ) avec  $|\Delta_1| > \Delta_2$ .

Les colonnes 3 et 4 du tableau 2 ci-dessous contiennent respectivement  $\Delta_1$  et  $\Delta_2$ , alors que les colonnes 5 et 6 montrent ces mêmes chiffres en pourcentage de  $\Delta$ . Enfin, la colonne 7 indique le cas de figure qui caractérise l'année en question.

Colonne 1: PREV en pour mille.

Colonne 2: Accroissement de PREV (en pour mille), en valeur absolue =  $\Delta$ .

Colonne 3:  $\Delta_1$  = influence de VAUDR sur l'évolution de PREV.

Colonne 4:  $\Delta_2$  = influence du revenu cantonal vaudois réel sur l'évolution de PREV.

Colonne 5:  $\Delta_1/\Delta$

Colonne 6:  $\Delta_2/\Delta$

Colonne 7: cas de figure

Tableau 2

	1	2	3	4	5	6	7
1886	0.806						
1887	0.862	0.057	0.072	-0.014	126.86	-24.65	A2
1888	0.882	0.020	0.045	-0.024	227.87	-121.53	A2
1889	0.883	0.001	-0.004	0.005	-324.40	426.36	A3
1890	1.025	0.141	0.143	-0.001	100.76	-0.65	A2
1891	1.155	0.130	0.147	-0.015	113.00	-11.37	A2
1892	1.065	-0.090	-0.043	-0.049	47.97	54.04	B1
1893	1.060	-0.005	0.032	-0.036	-640.96	719.18	B2
1894	1.133	0.072	0.106	-0.030	145.60	-41.47	A2
1895	1.067	-0.066	-0.015	-0.052	22.15	78.87	B1
1896	1.061	-0.006	0.025	-0.030	-409.78	498.16	B2
1897	1.092	0.031	0.042	-0.011	135.24	-33.90	A2
1898	1.134	0.042	0.055	-0.012	129.74	-28.32	A2
1899	1.194	0.060	0.084	-0.023	141.04	-38.20	A2
1900	1.203	0.009	-0.003	0.012	-27.77	128.06	A3
1901	1.269	0.066	0.115	-0.045	174.79	-68.26	A2
1902	1.247	-0.022	0.004	-0.026	-17.50	117.14	B2
1903	1.246	-0.001	-0.011	0.010	1555.37	-1467.83	B3
1904	1.253	0.007	0.059	-0.049	830.13	-697.33	A2
1905	1.099	-0.154	-0.076	-0.083	49.42	53.86	B1
1906	1.023	-0.076	-0.021	-0.057	27.13	74.27	B1
1907	1.016	-0.006	0.010	-0.016	-159.70	257.25	B2
1908	1.076	0.059	0.130	-0.062	218.31	-104.92	A2
1909	1.054	-0.022	0.036	-0.056	-163.63	255.14	B2
1910	0.961	-0.093	-0.059	-0.035	64.08	38.06	B1
1911	0.950	-0.011	-0.022	0.011	193.13	-95.28	B3
1912	1.014	0.064	0.048	0.015	75.83	23.00	A1
1913	0.904	-0.110	-0.082	-0.030	74.85	27.36	B1
1914	1.037	0.133	0.189	-0.046	141.95	-34.71	A2
1915	0.767	-0.270	-0.296	0.036	109.58	-13.41	B3
1916	0.695	-0.072	-0.086	0.016	119.83	-22.34	B3
1917	0.718	0.023	-0.037	0.064	-158.96	273.51	A3
1918	0.723	0.005	-0.051	0.060	-1055.32	1243.29	A3
1919	0.736	0.013	0.072	-0.053	541.45	-401.47	A2
1920	0.645	-0.091	0.023	-0.111	-25.56	121.72	B2
1921	1.174	0.529	0.654	-0.062	123.77	-11.80	A2
1922	1.291	0.117	0.307	-0.151	262.76	-129.00	A2
1923	1.188	-0.103	-0.205	0.122	199.81	-118.65	B3
1924	1.469	0.280	-0.023	0.309	-8.09	110.19	A3



	1	2	3	4	5	6	7
1925	1.364	-0.104	-0.020	-0.086	19.25	81.87	B1
1926	1.434	0.069	0.152	-0.074	218.93	-107.02	A2
1927	1.404	-0.029	0.019	-0.048	-65.82	163.62	B2
1928	1.344	-0.061	0.035	-0.094	-57.85	154.00	B2
1929	1.369	0.026	0.074	-0.046	288.35	-178.49	A2
1930	1.408	0.039	0.048	-0.010	125.59	-24.71	A2
1931	1.580	0.172	0.132	0.036	77.00	21.02	A1
1932	1.810	0.231	0.175	0.050	76.05	21.55	A1
1933	1.775	-0.036	0.063	-0.096	-175.94	266.65	B2
1934	1.786	0.011	0.011	0.000	100.96	-0.96	A1
1935	1.835	0.049	0.025	0.023	51.69	47.64	A1
1936	1.808	-0.026	-0.057	0.031	216.87	-120.59	B3
1937	1.673	-0.135	-0.125	-0.011	92.31	8.26	B1
1938	1.569	-0.105	-0.007	-0.098	6.60	93.79	B1
1939	1.641	0.072	0.082	-0.009	113.61	-12.93	A2
1940	1.428	-0.213	-0.254	0.049	119.27	-22.80	B3
1941	1.403	-0.025	-0.083	0.061	329.29	-243.37	B3
1942	1.492	0.090	0.043	0.046	47.59	50.87	A1
1943	1.415	-0.077	-0.051	-0.028	65.48	35.73	B1
1944	1.532	0.117	0.145	-0.026	124.04	-21.80	A2
1945	1.504	-0.028	0.075	-0.098	-271.42	354.01	B2
1946	2.004	0.500	0.740	-0.161	147.98	-32.16	A2
1947	1.887	-0.117	0.018	-0.134	-15.31	114.29	B2
1948	2.152	0.265	0.241	0.021	91.02	7.96	A1
1949	2.396	0.244	0.189	0.050	77.59	20.59	A1
1950	2.249	-0.147	0.086	-0.224	-58.28	152.82	B2
1951	2.124	-0.125	-0.092	-0.035	73.20	27.94	B1
1952	2.191	0.067	0.116	-0.047	173.12	-69.32	A2
1953	2.177	-0.014	0.099	-0.109	-698.49	763.83	B2
1954	2.155	-0.022	0.105	-0.121	-469.88	543.69	B2
1955	2.177	0.023	0.155	-0.123	682.83	-543.83	A2
1956	2.485	0.308	0.430	-0.102	139.72	-33.17	A2
1957	2.525	0.040	0.150	-0.104	378.96	-263.10	A2
1958	2.281	-0.243	-0.208	-0.038	85.66	15.63	B1
1959	2.164	-0.117	0.017	-0.133	-14.26	113.43	B2
1960	2.069	-0.095	0.074	-0.164	-77.86	171.96	B2
1961	2.183	0.114	0.321	-0.179	281.56	-157.14	A2
1962	2.489	0.306	0.554	-0.198	181.38	-64.90	A2
1963	2.573	0.084	0.190	-0.098	224.98	-116.13	A2
1964	2.882	0.309	0.512	-0.169	165.64	-54.73	A2
1965	3.285	0.403	0.556	-0.129	138.21	-32.03	A2

	1	2	3	4	5	6	7
1966	2.172	-1.113	-1.066	-0.069	95.79	6.23	B1
1967	2.998	0.826	0.944	-0.083	114.34	-10.00	A2
1968	3.816	0.818	1.022	-0.152	124.88	-18.56	A2
1969	5.558	1.742	2.067	-0.211	118.67	-12.11	A2
1970	5.741	0.183	0.526	-0.314	287.51	-171.29	A2
1971	6.383	0.642	1.273	-0.517	198.38	-80.52	A2
1972	5.884	-0.498	-0.141	-0.365	28.35	73.27	B1
1973	4.812	-1.073	-0.938	-0.160	87.45	14.93	B1
1974	5.014	0.202	0.227	-0.023	112.10	-11.56	A2
1975	5.594	0.580	0.014	0.565	2.33	97.41	A1
1976	5.855	0.260	0.529	-0.245	203.01	-94.12	A2
1977	5.576	-0.278	-0.197	-0.084	70.80	30.22	B1
1978	5.429	-0.147	-0.139	-0.008	94.71	5.43	B1
1979	5.499	0.070	0.171	-0.098	244.09	-139.70	A2
1980	5.560	0.061	0.320	-0.244	522.03	-398.85	A2
1981	5.467	-0.093	0.013	-0.106	-14.33	114.05	B2
1982	6.078	0.611	0.720	-0.096	117.70	-15.64	A2
1983	6.179	0.100	0.227	-0.122	226.08	-121.54	A2
1984	6.021	-0.158	0.058	-0.214	-36.70	135.42	B2
1985	5.895	-0.126	0.001	-0.127	-0.60	100.59	B2
1986	5.873	-0.022	0.294	-0.301	-1310.15	1343.14	B2
1987	6.004	0.131	0.302	-0.163	230.98	-124.56	A2

*Note: tous les calculs ont été effectués à partir des chiffres non arrondis.*

Sur toute la période, on observe cinquante-six cas de figure A (accroissement de PREV) et quarante-cinq cas de figure B (PREV décroît). Parmi les cas de figure A, on a neuf cas de figure A1, quarante-deux cas A2 et cinq cas A3. En ce qui concerne les cas de figure B, on dénombre dix-sept cas B1, vingt cas B2 et huit cas B3.

La somme des  $\Delta$  donne 5,198 qui représente la différence de PREV entre 1886 (0,806‰) et 1987 (6,004‰). Ce chiffre se décompose en  $\Delta_1 = 12,329$  et  $\Delta_2 = -6,280$ . Le cas de figure caractérisant la série dans son entier est donc le cas A2. Entre 1886 et 1987 donc, la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (PREV) passe de 0,806 à 6,004‰. Durant la même période, le revenu cantonal vaudois est, en termes réels, multiplié par 13,5 (par 111,2 en valeurs nominales), alors que la contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université (VAUDR) est, elle, multipliée par

100,3 (par 828,7 en valeurs nominales). Si on exprime  $\Delta_1$  et  $\Delta_2$  en pourcent de  $\Delta$ , on obtient  $\Delta_1/\Delta = 237,19$  et  $\Delta_2/\Delta = -120,81$ , ce qui signifie que, les deux séries s'accroissant entre 1886 et 1987, la contribution de  $\Delta_1$  est supérieure à celle de  $\Delta_2$ . En d'autres termes, l'évolution du rapport VAUDR/RVDR s'explique à 66,3% par l'accroissement de VAUDR et à 33,7% par celui du revenu cantonal vaudois réel. On peut procéder de la même manière en considérant quatre périodes de vingt-cinq ans. Les résultats sont les suivants:

	$\Delta$	$\Delta_1$	$\Delta_2$	$\Delta_1/\Delta$	$\Delta_2/\Delta$
1887-1912	0,208	0,899	-0,672	431,75%	-323,10%
1913-1937	0,660	1,001	-0,170	151,69%	-25,76%
1938-1962	0,815	2,946	-1,905	361,41%	-233,65%
1963-1987	3,515	7,484	-3,533	212,91%	-100,50%

On remarque aisément que l'accroissement de PREV en valeur absolue est de plus en plus important à mesure que l'on avance dans le siècle et particulièrement durant les vingt-cinq dernières années. Comme on l'a déjà dit, PREV s'accroît de 5,198 entre 1886 et 1987 et on voit que plus de la moitié de cette augmentation (67,6%) est concentrée entre 1963 et 1987.  $\Delta_1$  étant positif sur les quatre périodes et  $\Delta_2$  étant négatif, on en déduit que les deux composantes de PREV s'accroissent sur les quatre périodes avec toutefois une influence plus ou moins forte selon les périodes. La contribution de VAUDR est légèrement plus importante que celle du revenu cantonal réel durant la période 1887-1912, elle est largement plus importante de 1913 à 1937 et elle est environ deux fois plus importante durant les deux dernières périodes.

On peut également examiner les chiffres des colonnes 5 et 6 du tableau 2 en valeur absolue. Ainsi, on remarque trente-cinq années caractérisées par une influence plus grande de la série «revenu cantonal» et soixante-six années où la série «contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne» influence davantage le rapport PREV. Les variations constatées dans PREV dépendent donc principalement de deux éléments: le niveau du revenu cantonal et le montant consacré par l'Etat à l'Université. Dans un deuxième temps, on peut apporter des explications complémentaires grâce à d'autres éléments. Le revenu cantonal, par exemple, dépend du revenu national qui a permis de l'estimer. La série

VAUD, étant trouvée par différence<sup>1</sup>, dépend de l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université, ainsi que de l'évolution des autres sources de financement de l'Université de Lausanne<sup>2</sup>.

Le graphique 3.2 montre l'évolution de la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne entre 1886 et 1987 et le graphique 3.3 nous informe sur l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université en valeurs réelles durant la même période.

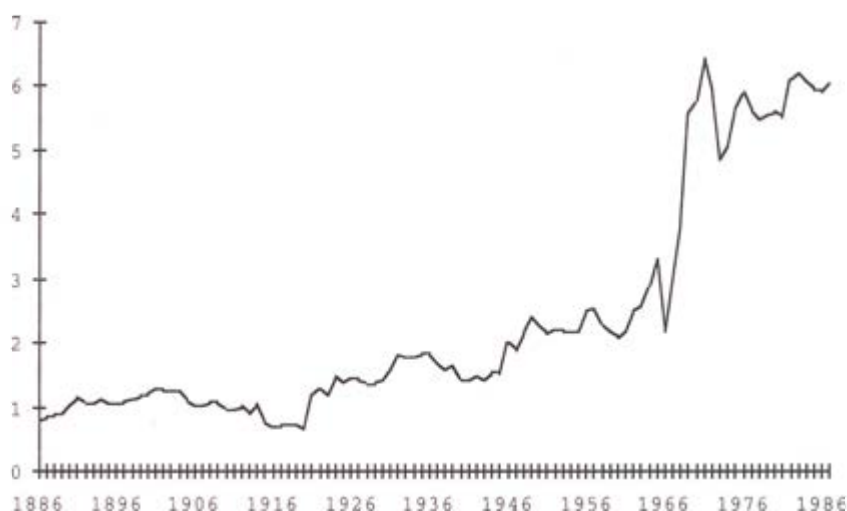


Figure 3.2 Part du revenu cantonal consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987 (en %).

On peut affiner les détails en faisant un graphique pour les années 1886 à 1958, ce qui nous permet de mieux distinguer les mouvements de la courbe durant la première moitié du siècle (graphique 3.4).

La première chose qui saute à l'œil lorsqu'on observe le graphique de PREV (figure 3.2), c'est l'«allure» de la courbe qui présente les mêmes caractéristiques que celle des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (figures 3.3 et 3.4). Ainsi, on remarque un «creux» lors de la première

<sup>1</sup> Voir chapitre 2.

<sup>2</sup> Subventions fédérales, finances d'études et poste «divers».

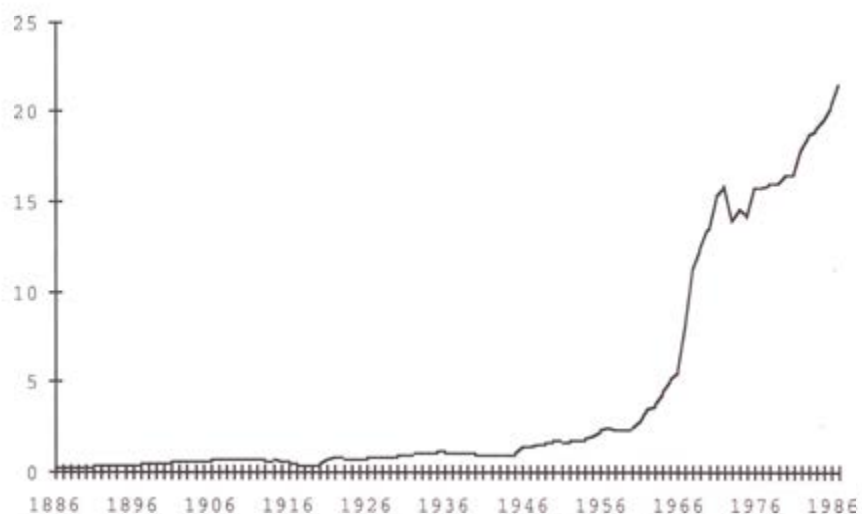


Figure 3.3 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

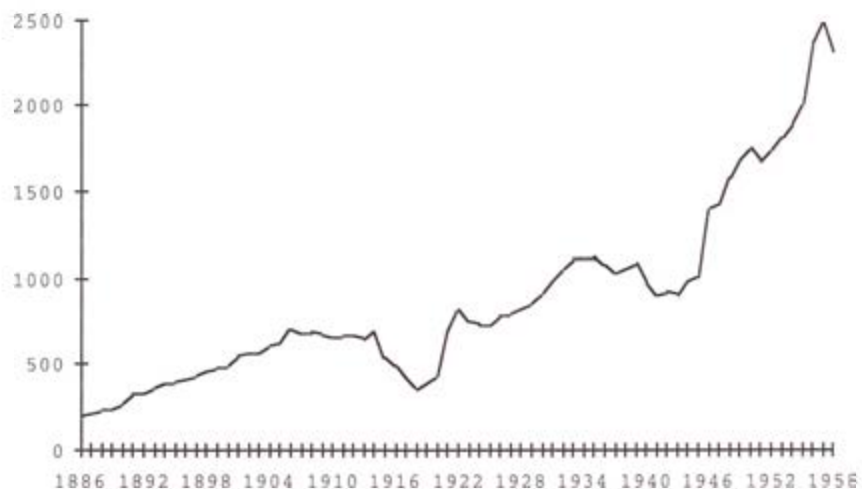


Figure 3.4 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1958, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

guerre mondiale, puis une reprise et un second «creux», moins prononcé celui-là, lors de la seconde guerre mondiale. On voit ensuite très nettement la forte augmentation, dès 1968 environ, qui caractérise les «années-Dorigny». A la figure 3.5, on a tracé le trend (tendance générale) qui nous permet de cerner les périodes de stabilité, de croissance et de déclin de la «part du revenu cantonal vaudois attribuée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne».

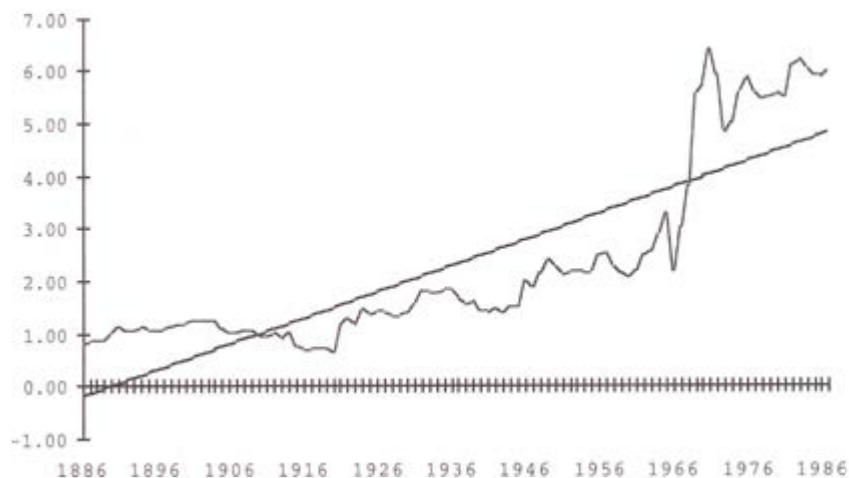


Figure 3.5 Part du revenu cantonal consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987 (en %), tendance générale.

Le début de notre série est caractérisé par une croissance faible précédant une rupture nette par rapport au trend lors de la première guerre mondiale. Dès la fin de ce conflit, on remarque une reprise de la croissance. Un fléchissement a lieu lors de la seconde guerre mondiale, bien que la rupture par rapport au trend soit moins prononcée que durant le premier conflit mondial. Les années suivantes sont caractérisées par une croissance à peu près nulle jusqu'au début des années soixante. Une accélération s'amorce alors, qui prendra son véritable essor vers 1968: ce sont les «années-Dorigny». On note ensuite un ralentissement net dès 1972 qui durera jusqu'en 1975 et qui sera suivi d'une période de croissance très faible. Nous avons calculé les moyennes de PREV sur plusieurs périodes et avons obtenu les résultats suivants:

	PREV(‰)		PREV(‰)
1886-1889	0,858	1932-1936	1,803
1891-1904	1,156	1940-1945	1,462
1906-1914	1,004	1948-1962	2,255
1916-1920	0,704	1969-1987	5,706
1924-1930	1,399		

A la figure 3.2, on remarque tout d'abord que l'Etat de Vaud consacre une part plus ou moins stable de son revenu à l'Université de Lausanne entre 1886 et 1914 environ. Cette part varie entre 0,806‰ en 1886 et 1,269‰ en 1901. Il faut signaler néanmoins le premier saut notable de PREV qui a lieu en 1890: PREV passe de 0,883‰ à 1,025‰, soit un accroissement de 16,0%. Si l'on considère les taux d'accroissement des deux composantes de ce rapport, on remarque que le revenu cantonal réel a un taux d'accroissement très faible entre 1889 et 1890 (+0,1%), ce qui veut dire que ce saut s'explique principalement par une hausse de la contribution de l'Etat de Vaud au financement de son Université; ce poste passe en effet de 178 349 francs à 207 120 francs, soit un accroissement de 16,1%. Cette hausse est induite par une augmentation des dépenses d'exploitation de l'Université (valeurs réelles) de 14,5% au moment de la transformation de l'Académie en Université. On se trouve en présence d'un cas de figure A2 et les colonnes 5 et 6 du tableau 2 montrent bien que la contribution de la série VAUDR est majeure (un changement de 100 dans PREV s'explique, selon les chiffres qui se trouvent aux colonnes 5 et 6, par une hausse de 100,8 du numérateur et de 0,7 du dénominateur)<sup>1</sup>. L'année suivante, PREV gagne encore 12,7% et atteint 1,155‰. On se retrouve à nouveau en présence d'un cas de figure A2. Là aussi, l'influence de la série VAUDR est plus importante que celle du revenu cantonal réel. La contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne (valeurs réelles) est de 236 851 francs, soit un accroissement de 14,4%. Le revenu réel, lui, ne gagne que 1,5%, à 205 millions de francs.

En 1905, PREV perd 12,3%, passant ainsi de 1,253‰ à 1,099‰. On se trouve en présence d'un cas de figure B1. La série «contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne» décroît, en termes réels, de 6,1% et atteint ainsi 327 176 francs. Le revenu cantonal réel, lui, s'accroît de 7,1%. L'évolution de ces deux séries pro-

<sup>1</sup> La différence à 100 provient du fait que l'on a changé la pondération dans  $\Delta_2$ .

voque la baisse de la «part du revenu cantonal attribuée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL». Notons que la contribution de l'une et l'autre série est à peu près identique, comme le suggèrent les colonnes 5 et 6 du tableau 2.

La figure 3.5 montre bien que, malgré les accidents que l'on vient de souligner, PREV a une croissance très faible jusqu'à l'aube de la première guerre mondiale. Celle-ci est visible à la figure 3.5 où l'on constate un «creux» qui se retrouve aux figures 3.6 et 3.7 (contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université, valeurs réelles), alors qu'il n'apparaît que très légèrement à la figure 3.1 (revenu cantonal vaudois réel). On peut donc admettre que la baisse de PREV durant le premier conflit mondial est induite essentiellement par VAUDR.

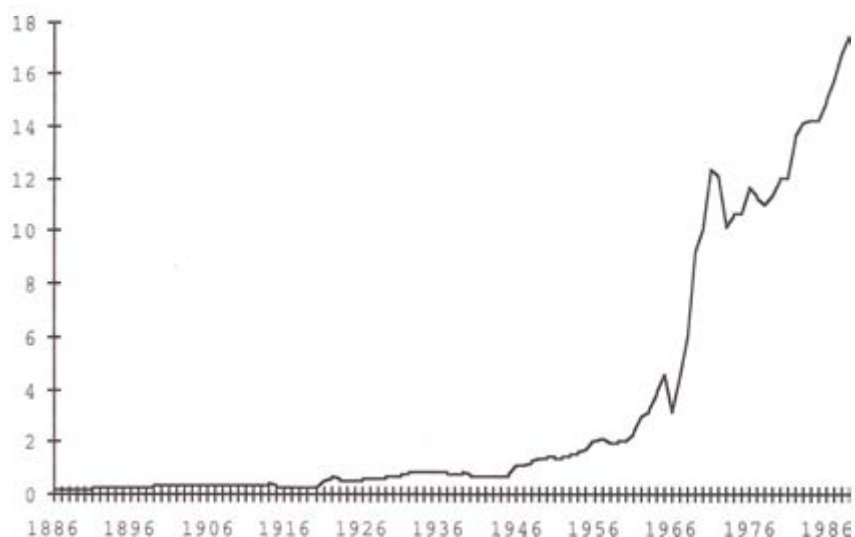


Figure 3.6 Contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

Entre 1915 et 1920, la part du revenu cantonal consacrée à l'Université est de 0,714‰ en moyenne. On peut mettre en évidence un saut important entre 1914 et 1915 (taux d'accroissement de -26,1%). Là encore, l'élément dominant est la contribution de l'Etat de Vaud au financement de l'Université qui décroît fortement (-28,6%). Les dépenses d'exploitation réelles ont, elles



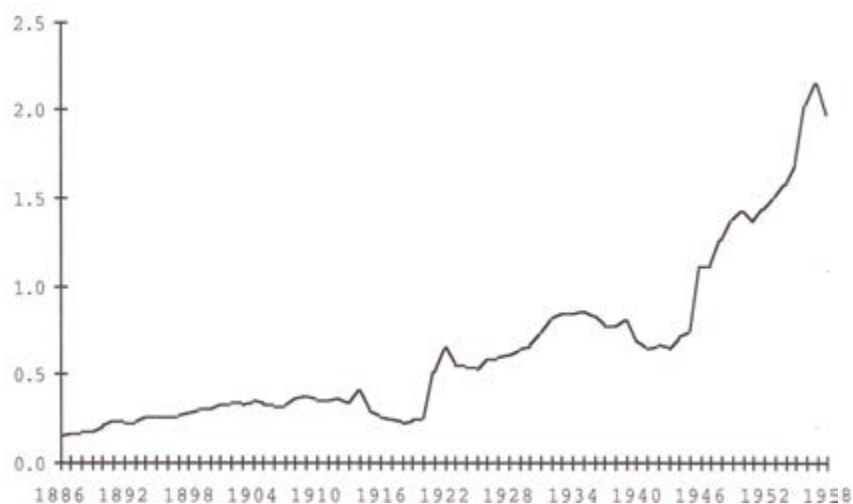


Figure 3.7 Contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1958, valeurs réelles, millions de francs, prix de 1914.

aussi, un taux d'accroissement négatif<sup>1</sup> (-21,9%). Ces dernières décroissent en fait pendant les quatre années de la guerre et il en est de même pour la contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université. PREV décroît en 1915 et 1916 et s'accroît les deux années suivantes. En ce qui concerne l'évolution de PREV entre 1915 et 1916, on voit aux colonnes 5 et 6 du tableau 2 que l'influence de VAUDR est majeure. Par contre, le phénomène s'inverse en 1917 et 1918: l'évolution du revenu cantonal réel a plus de poids sur l'évolution de PREV que les mouvements observés dans VAUDR. En fait, en 1917, VAUDR décroît mais de 5,3% seulement alors que RVD réel perd 8,4%. On retrouve le même cas de figure en 1918 avec toutefois une contribution à peu près identique des deux séries.

Entre 1919 et 1920, le revenu cantonal réel augmente de 17,7% et VAUDR n'augmente que de 3,2% tandis que la part du revenu cantonal consacrée à l'Université diminue de 12,4% (de 0,736‰ à 0,645‰). On remarque que, malgré un accroissement important de son revenu, l'Etat de Vaud n'augmente pas, bien au contraire, dans les mêmes proportions son effort financier vis-à-vis de son Université.

<sup>1</sup> Pour les chiffres relatifs aux dépenses d'exploitation réelles et à leur taux d'accroissement, on se référera à l'annexe.

Sur toute la période étudiée (1886-1987), le saut le plus important a lieu entre 1920 et 1921, puisque PREV s'accroît de 81,9% pour atteindre 1,174‰. Cette hausse considérable s'explique par un accroissement important de VAUDR (+101,4%) qui passe ainsi de 257 299 à 518 186 francs. Le revenu cantonal réel gagne 10,7%, à 441 millions de francs, mais son influence sur l'évolution de PREV est moins importante que celle de VAUDR, comme on peut le constater en observant les chiffres des colonnes 5 et 6 du tableau 2. C'est donc la contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne qui provoque ce saut important dans PREV. On se souvient que ce montant est déterminé par différence: il s'agit du total des dépenses d'exploitation auquel on a soustrait les différentes ressources financières de l'Université, c'est-à-dire les subventions fédérales, les finances d'études et le poste «divers». Tout ce qui n'est pas couvert par les postes ci-dessus est couvert par l'Etat de Vaud. On voit que, entre 1920 et 1921, les dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne s'accroissent de 59,5% et ce principalement en raison d'une augmentation des traitements des professeurs. Le poste «traitements des professeurs» passe en effet de 530 460 à 1 051 421 francs entre 1920 et 1921, en termes nominaux, soit un accroissement de 42,6%. En termes réels, l'accroissement de ce poste est de 121,7% et est à l'origine de la hausse importante de la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne.

En 1924, PREV augmente de 23,6%, à 1,469‰. On se trouve en présence d'un cas de figure A3: VAUDR diminue (-1,9%) et le revenu cantonal réel perd 20,6% à 367 millions de francs. L'évolution du revenu contribue davantage à l'évolution de PREV que VAUDR (cf. colonnes 5 et 6 du tableau 2).

Entre 1924 et 1930, PREV se maintient à une moyenne de 1,399‰. On note une accélération en 1931 et 1932 qui sont deux «années A1». VAUDR s'accroît de 9,4% en 1931, puis de 11,1% en 1932 tandis que le revenu réel diminue légèrement (-2,5 et -3,1%). La contribution de VAUDR est, dans le cas de ces deux années, supérieure à celle du revenu. Un changement de cent dans PREV est dû à 70% à une hausse de VAUDR et à 30% à une baisse du revenu cantonal réel.

Entre 1932 et 1936, PREV est en moyenne de 1,803‰. Elle commence ensuite à décroître, notamment en 1940 (-13,0%). Entre 1940 et 1945, la part du revenu cantonal attribuée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne tombe à 1,462‰, alors que VAUDR passe de 688 277 à 746 799 francs et le revenu cantonal réel de 482 à 496 millions de francs. La baisse de PREV a lieu pratiquement en une seule année, c'est-à-dire

entre 1939 et 1940 (-15,5%) et ce principalement en raison d'une baisse des dépenses d'exploitation réelles de 10,1%. On remarque ainsi l'effet de la seconde guerre mondiale sur l'Université de Lausanne. Moins marquée, il est vrai, que durant le premier conflit mondial, la baisse d'activité est néanmoins appréciable et fortement liée à ce conflit puisque, dès sa conclusion, l'activité universitaire reprend (hausse des dépenses) et la part du revenu cantonal qui est attribuée à l'Université également.

Dès la fin du second conflit mondial, on assiste à une hausse de PREV de 33,2%. Celle-ci atteint la barre des 2,0‰ alors que VAUDR s'accroît de 49,2% (les dépenses réelles de l'Université, gagnant 38,3%, expliquent cette hausse) et que le revenu réel s'accroît de 12,0%. L'année 1946, en plus de représenter la première année de paix, synonyme de reprise d'activité, est une année particulière au niveau des comptes de l'Université. En effet, comme nous l'avons évoqué aux chapitres précédents, le nombre de postes concernant les dépenses d'exploitation passe d'une dizaine, avant 1946, à plus de quarante ensuite, ce qui rend très difficile une comparaison de la situation avant et après cette date.

De 1948 à 1962, PREV se stabilise à une moyenne de 2,255‰. La hausse a lieu principalement en 1948 et 1949 où PREV gagne respectivement 14,0 et 11,3%. La cause en est, en grande partie, une augmentation de VAUDR (12,8 et 8,8%) ainsi que, plus modestement, une baisse du revenu cantonal réel. Ce qu'il est intéressant de relever ensuite, c'est la formidable hausse de PREV durant les vingt dernières années de notre série. Après quelques mouvements irréguliers caractérisés par une succession d'accroissements positifs et négatifs dès 1962, on observe que PREV se situe à une moyenne de 5,706‰ entre 1969 et 1987. Durant cette période de dix-huit ans, treize années voient une contribution de VAUDR supérieure à celle du revenu cantonal réel. VAUDR passe de 9,2 à 15,7 millions de francs, soit un accroissement de 70,3%. Les dépenses réelles s'accroissent également (+74,2%). On se trouve dans les «années-Dorigny». Bien que l'Université ait bénéficié de l'aide fédérale par le biais de subventions, l'Etat de Vaud dû augmenter sa contribution pour couvrir la hausse des dépenses engendrées par l'implantation de l'Université à Dorigny.

Plus ponctuellement, on peut s'arrêter sur quelques années intéressantes. Entre 1963 et 1964, PREV passe de 2,573‰ à 2,882‰, soit un accroissement de 12,0%. VAUDR gagne 19,9% à 3,9 millions de francs et le revenu réel s'accroît de 7,1%. On est en présence d'un cas de figure A2: la hausse de VAUDR influence davantage l'accroissement de PREV que la hausse du revenu réel. On s'en convaincra en observant les chiffres des colonnes 5 et 6. Ce cas de figure caractérise les années 1961 à 1965. Entre

1965 et 1966, par contre, la part du revenu cantonal vaudois attribuée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne perd 33,9%, passant ainsi de 3,285‰ à 2,172‰. Il s'agit ici du cas de figure B1. La contribution de VAUDR, qui perd 32,5%, est largement plus importante que celle du revenu cantonal réel qui n'augmente, lui, que de 2,2%. Comme on peut le voir aux colonnes 5 et 6 du tableau 2, l'évolution de VAUDR explique 95,8% de l'évolution de PREV entre 1965 et 1966.

Les années suivantes sont à nouveau des «années A2», en tout cas pour 1967 à 1971. PREV s'accroît de manière considérable, en particulier en 1969 où son taux d'accroissement est de 45,7%. PREV atteint alors le chiffre de 5,558‰. Cette augmentation importante est induite par un accroissement de la contribution de l'Etat de Vaud au financement de son Université: +54,2%; l'évolution du revenu réel n'a, dans ce cas précis, que peu d'importance. PREV atteint sa valeur maximale en 1971: l'Etat de Vaud consacre alors 6,383‰ de son revenu cantonal réel à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne.

Un saut important a lieu entre 1972 et 1973. PREV perd 18,2% à 4,812‰. Le revenu cantonal réel gagne 2,8% et la contribution de l'Etat de Vaud au financement des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne chute de 15,9%, à 10,1 millions de francs. Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse notable des dépenses d'exploitation réelles (-12,4%), qui passent de 15,9 à 14,0 millions de francs. Comment expliquer cette chute des dépenses? Un coup d'œil aux valeurs nominales nous indique que les dépenses d'exploitation passent de 63,2 à 60,3 millions de francs, alors que l'indice des prix qui était de 397 en 1972 atteint 431,7 en 1973. La conjonction de ces deux éléments provoque une baisse considérable des dépenses d'exploitation réelles. On peut noter que, des quatre catégories qui forment les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne<sup>1</sup>, seul EFF décroît, que ce soit en valeur nominale (-18,6% de 39,1 à 31,8 millions de francs) ou en termes réels (-25,2%). On se souvient que ce poste est le plus important à ce moment-là puisqu'il représente, en 1972 et en 1973, respectivement 61,8% et 52,8% des dépenses d'exploitation de l'Université. Plus précisément, le poste qui enregistre une baisse considérable entre 1972 et 1973 est le poste «dépenses diverses» (le plus important de la catégorie EFF), qui perd 34,7%.

Il nous semble intéressant de nous arrêter sur l'année 1975 qui est une année particulière puisque le revenu du Canton de Vaud perd 10,1% et

<sup>1</sup> TPS (traitements et prestations sociales), INV (investissement), EFF (entretien et frais de fonctionnement) et DIV (divers).

atteint, en termes réels, 1899 millions de francs. Il est important de souligner ce qui se passe à ce moment-là car l'année est particulière en ce sens que la dernière baisse du revenu cantonal réel avait été enregistrée en 1949. Dans ce cas précis, la contribution du revenu réel explique 97,4% (cf. colonne 6 du tableau 2) de l'évolution de PREV, qui gagne quant à elle 11,2%. VAUDR n'a que peu de poids puisque cette série ne s'accroît que très légèrement (+0,3%).

Par la suite, PREV va fluctuer sans grands mouvements si l'on excepte l'année 1982 (+11,2%). On est en présence d'un cas de figure A2 où la contribution de VAUDR (qui gagne 13,2%) est plus importante que celle du revenu réel qui ne gagne, lui, que 1,8%.

On voit donc que, sur la période étudiée, le Canton de Vaud consacre au maximum 6,383‰ (en 1971) de son revenu à l'Université de Lausanne. Bien que nos résultats soient conditionnels puisque se fondant sur une série pour le revenu cantonal vaudois construite sur la base de critères hypothétiques, on peut néanmoins admettre qu'ils se rapprochent de la réalité. Le problème qui semble important, c'est de mettre en lumière l'interaction entre l'activité universitaire et l'environnement économique. En d'autres termes, il s'agit de déterminer si ces chiffres sont conditionnés plutôt par le revenu cantonal, et donc par la situation économique du Canton, ou par l'activité universitaire elle-même. Ce que l'on peut affirmer, c'est que la situation est provoquée par la conjonction de ces deux éléments. Certains faits extérieurs ont influencé la vie universitaire, autant d'une manière directe (effectifs étudiants en baisse dans les périodes de conflits, mobilisation des professeurs, etc.) que d'une manière indirecte (problèmes économiques de l'Etat de Vaud qui, rappelons-le, finance en majeure partie l'établissement universitaire). Parfois, l'Etat dû refuser des demandes de postes d'enseignants nouveaux, et ce pour des raisons économiques essentiellement. Ce fut le cas par exemple lors de l'élaboration du budget 1982 dans lequel il était question de plusieurs postes supplémentaires demandés en raison de la mise en service de nouveaux bâtiments. Finalement, ce ne sont qu'un ou deux postes qui furent accordés par le Département de l'Instruction publique en raison des difficultés financières du Canton.

Il est indubitable que les deux conflits mondiaux de la première moitié du siècle ont eu une incidence notable sur la vie universitaire du Canton. Une baisse de l'effectif, conjuguée à une économie mondiale fragilisée durant les conflits mondiaux et la dépression des années trente ont provoqué une baisse des dépenses d'exploitation universitaires et, donc, de la contribution de l'Etat de Vaud à la couverture de ces dépenses. Nous avons vu dans les précédents chapitres que les dépenses universitaires avaient nettement baissé pen-

dant ces deux périodes. Ceci est confirmé par les taux d'accroissement (T<sub>dunir</sub><sup>1</sup>): ils sont de -21,9% entre 1914 et 1915, puis de -10,4%, -14,5% et -14,9% les années suivantes. Le taux d'accroissement suivant est de 10,2% entre 1918 et 1919 et marque la fin de la première guerre mondiale. Nous avons vu les raisons qui expliquaient une telle baisse des dépenses d'exploitation. Rappelons notamment la baisse de l'effectif étudiant, et particulièrement des étrangers, ainsi que la perte du change monétaire. En ce qui concerne la période de la seconde guerre mondiale, on remarque que le taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'Université est de -10,1% entre 1939 et 1940, puis de -7,2% l'année suivante. Cette fois, la baisse de l'activité de l'Université est un peu moins prononcée que lors de la première guerre et s'explique également par une baisse de l'effectif. L'enseignement est assuré bien qu'une pénurie de combustible oblige l'Université à fermer tout l'hiver certains auditoires. En 1942, on est même contraint d'interrompre les cours pendant un mois à Noël.

Il est intéressant de souligner le formidable essor financier du Canton de Vaud du début des années soixante.

«L'affirmation du rôle social de l'Etat, les investissements scolaires et universitaires, enfin la création d'un réseau autoroutier ont conduit le Canton de Vaud [...] à doubler ses dépenses en trois ans!»<sup>2</sup>

Cet explosion est visible sur plusieurs graphiques (notamment les figures 3.1 et 3.2) qui soulignent l'effort de la collectivité vis-à-vis de son Université. La part du revenu cantonal vaudois attribuée à l'Université de Lausanne passe de 0,806‰ en 1886 à 6,004‰ en 1987; aujourd'hui donc, et par rapport à la situation du début du siècle, l'Etat de Vaud consacre près de 8 fois plus de son revenu à son établissement universitaire<sup>3</sup>. Cette évolution n'a toutefois pas été constante. Entre 1886 et 1945, l'effort n'avait été «que» doublé, puis triplé jusqu'au début des années soixante. C'est donc durant les deux dernières décennies que l'effort a été le plus important, traduisant ainsi le souhait de l'Etat de participer d'une manière plus active à la formation des élites. En un quart de siècle, la part du revenu cantonal vaudois attribuée à l'Université de Lausanne a plus que doublé, en proportion, passant de 2,489‰ en 1962 à 6,004‰ en 1987.

<sup>1</sup> Voir les chiffres en annexe.

<sup>2</sup> *La grande mutation II. L'économie vaudoise contemporaine*. Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, 9<sup>e</sup> tome, 24 heures Lausanne, 1981, page 6.

<sup>3</sup> Le revenu de l'Etat de Vaud est, en termes réels 13,5 fois supérieur en 1987 qu'en 1886 (il passe en effet de 194 à 2612 millions de francs). En termes nominaux, il passe de 168 à 18 683 millions de francs (il est donc multiplié par 111,2).

## Les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne

### *Introduction*

Ce chapitre est consacré à l'analyse de l'évolution des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne. Celles-ci comprennent toutes les nouvelles constructions universitaires, les réfections et transformations apportées aux bâtiments existants, ainsi que toute acquisition de matériel durable. La nature même de ce genre de dépenses, le fait qu'elles varient considérablement d'une année à l'autre, rend difficile une analyse à long terme. Dans notre souhait de couvrir la période 1890 à nos jours, nous avons rencontré certaines difficultés dues à deux raisons essentielles. La première est liée aux sources d'informations: avant les années soixante, le clivage entre dépenses d'exploitation et dépenses d'investissement est flou. La seconde raison tient au «phénomène Dorigny». Lorsqu'on examine l'histoire de l'Université depuis sa «création» en 1890, on se rend compte que les vingt dernières années ne sont en aucun cas comparables aux précédentes, aussi bien au plan des dépenses d'exploitation qu'à celui des dépenses d'investissement. L'effort financier nécessaire à la reconstruction de l'Université sur le site de Dorigny est sans commune mesure avec celui consenti auparavant. Ces deux raisons nous ont décidés à mener cette étude en deux parties. Tout d'abord, nous parcourons le siècle au travers des exposés des motifs et des projets de décrets du Grand Conseil, ce qui nous donnera une idée assez précise des efforts consentis par l'Etat de Vaud pour son Université en matière d'investissement. Nous pourrons ainsi déterminer quels ont été les crédits accordés à l'Université depuis un siècle. En second lieu, nous nous attacherons à l'étude des «années-Dorigny» en nous basant également sur les supports très concrets que sont les exposés des motifs et projets de décrets du Conseil d'Etat, mais aussi sur les comptes de l'Etat de Vaud qui, pour cette période,

renseignent d'une manière détaillée sur les investissements consentis en faveur de l'Université.

Ce qui frappe lorsqu'on se penche sur l'histoire de l'Université de Lausanne et plus particulièrement lorsqu'on aborde le problème des dépenses d'investissement, et donc celui des bâtiments, c'est de voir rediscuté pratiquement chaque année le thème de la pénurie de locaux. Il s'agit le plus souvent d'un problème d'adaptation de l'Académie, plus tard de l'Université, aux changements extérieurs. Il semble qu'à chaque fois que l'on entrepris quelque chose pour remédier au problème de place, les nouveaux locaux ne suffisaient déjà plus. Ainsi, la difficulté de prévoir le nombre d'étudiants que l'institution devait se préparer à recevoir provoquait un décalage entre la place disponible et la place nécessaire. Quatre ans après la transformation de l'Académie en Université constatait-on par exemple un accroissement considérable du nombre d'étudiants, ce dont tout le monde se réjouissait tout en relevant que «c'[était] un progrès [...] auquel on était loin de s'attendre»<sup>1</sup>. Les illustrations de ce phénomène se répètent à l'envi tout au long du siècle.

Au début des années soixante, on apporta à ce problème de locaux une solution d'envergure, concrétisée par la construction d'une Université nouvelle. Un défi était lancé à l'Université et le choix primordial que firent les instances universitaires à ce moment-là peut être qualifié d'historique. Elles se trouvèrent en effet devant l'alternative suivante: soit donner à l'Université les moyens de se développer et d'accueillir le nombre de plus en plus important d'étudiants, soit y renoncer et la condamner à perdre la place qu'elle pourrait tenir dans le domaine de la formation supérieure.

Avant d'étudier cette période, revenons à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques années avant la transformation de l'Académie en Université.

#### 4.1 Les investissements universitaires depuis 1890

Comme on l'a dit, la caractéristique qui revient comme une sorte de fatalité lorsqu'on étudie l'histoire de l'Université de Lausanne est la pénurie de locaux. En parcourant les comptes-rendus de l'époque, ce problème revient comme un leitmotiv, au point que l'on commence à s'habituer à ce «refrain annuel»<sup>2</sup>. Déjà à l'aube de la transformation de l'Académie en Université, on

<sup>1</sup> BSGC, séance du 30 août 1894, p. 177.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 10 septembre 1897, pièces annexes, p. 700.



relevait que les locaux, peu nombreux, étaient de plus vétustes et dangereux, comme l'a relaté Laurent Tissot dans son étude intitulée «De l'Académie à l'Université»<sup>1</sup>. Il devenait donc urgent de prendre des mesures permettant à l'Université de Lausanne d'assurer ses fonctions d'enseignement et de recherche dans les meilleures conditions possibles. Les problèmes financiers de l'Etat de Vaud à ce moment-là ne permettaient malheureusement pas que l'on investisse des sommes trop importantes dans la construction de nouveaux bâtiments.

Lorsque, en 1881, on construisit le bâtiment destiné à l'anatomie et à la physiologie de l'Académie, il fut prévu d'y annexer un édifice qui abriterait les laboratoires de chimie et de pharmacie. En 1888, alors que la situation s'aggravait pour l'enseignement et la recherche dans ces branches (insuffisance de locaux, détérioration des instruments, etc), on décida de demander un crédit au Grand Conseil pour mener à bien ce projet, maintes fois différé en raison des difficultés financières du Canton de Vaud. Ainsi décida-t-on d'entreprendre la construction d'un édifice nouveau. Les laboratoires de chimie n'avaient pas que des applications académiques, mais devaient également servir la recherche dans le domaine agricole, notamment dans les secteurs viticoles et laitiers. De l'importance de la recherche en ces domaines, la Confédération en était convaincue et elle était prête à financer une partie du coût de construction du bâtiment, évalué à 376 000 francs. La somme globale nécessaire s'élevait à 416 000 francs car, pour acquérir du matériel scientifique tel que microscopes, fourneaux, etc, le Conseil d'Etat demanda au Grand Conseil une somme supplémentaire de 40 000 francs. Cette solution, privilégiant la construction d'un bâtiment neuf, allait contribuer à diminuer les frais de location encourus par l'Etat, en ce sens que ce dernier n'aurait plus à payer de loyer pour loger les laboratoires de chimie, comme il le faisait jusque-là. La Confédération participa donc pour 34 300 francs, laissant à la charge du Canton de Vaud une somme de 381 700 francs financée d'une part par un montant de 200 000 francs provenant de l'excédent de recettes de l'année 1888, et d'autre part par «quatre annuités, dont trois de 45 000 francs et une de 46 700 francs, à allouer aux budgets du département de l'Agriculture pour les années 1890, 1891, 1892, 1893»<sup>2</sup>. On a ici un exemple d'investissement destiné en partie à l'Académie et inscrit dans sa totalité au budget d'un autre Département.

<sup>1</sup> Rectorat de l'UNIL, été 1987, pages 22 et 23 en particulier.

<sup>2</sup> Exposé des motifs du projet de décret autorisant la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les laboratoires de chimie de l'Académie et ceux des Stations agricole et laitière, p. 17, BSGC 1889.

Par décret du 24 août 1889, le Grand Conseil accorda donc un montant de 416 000 francs au Conseil d'Etat pour la construction du bâtiment destiné à abriter l'Ecole de chimie. Le coût final de cet édifice, inauguré en 1894, s'éleva à 652 000 francs, d'où un dépassement du budget de 236 000 francs, et ce bien que tout soit «bien aménagé mais sans luxe»<sup>1</sup>. Ce dépassement s'expliquait principalement par la difficulté d'estimer exactement les coûts relatifs à des bâtiments aussi spécialisés, ceux-ci nécessitant qu'on les équipe d'installations parfois fort coûteuses. Ce sont donc essentiellement les aménagements intérieurs qui provoquèrent cette différence par rapport au devis, mais aussi le fait que certains travaux<sup>2</sup> (qui auraient normalement dû faire l'objet de crédits spéciaux) furent imputés au budget de construction du bâtiment de l'Ecole de chimie. Après examen des coûts, il apparut que ce dépassement était justifié et que les dépenses consenties, bien que très élevées, permettraient d'assurer pour longtemps l'enseignement de cette branche. En effet, ce n'est qu'en 1926, soit trente-deux ans après l'inauguration de l'Ecole de chimie, que l'on constata que la place commençait à manquer.

En 1883 fut construit, à la Place du Château également, un édifice destiné à abriter les auditoires et laboratoires de physique, de chimie et d'anatomie comparée. Huit ans plus tard, on déplorait déjà l'état de ses locaux («la Sous-commission<sup>3</sup> a été frappée combien [...] cet édifice est déjà délabré quoique étant de construction récente») et le manque de place («l'espace affecté à chacun des [étudiants]<sup>4</sup> est insuffisant, ils sont positivement entassés et se gênent mutuellement»<sup>5</sup>). Ceci révèle la gravité du problème qui touchait également les professeurs, ceux-ci n'ayant pas d'endroit à disposition entre les cours:

«Messieurs les professeurs n'ont comme refuge entre les cours que cette pièce [le bureau du Recteur] et ils ne peuvent s'y entretenir ou y faire un travail quelconque d'une manière un peu tranquille»<sup>6</sup>.

A cette époque, trouver un local inoccupé relevait du miracle.

Un chapitre consacré aux dépenses d'investissement passe forcément par l'étude des crédits accordés pour les locaux. La question des bâtiments a

<sup>1</sup> BSGC, séance du 16 novembre 1894, p. 125 (Rapport au Grand Conseil de la Commission chargée de rapporter sur la demande de crédit extraordinaire de 236 000 francs présentée par le Conseil d'Etat pour solder les comptes de construction et installations diverses de l'Ecole de chimie).

<sup>2</sup> Travaux de démolition et murs de soutènement (coût de ces travaux: 52 714 francs).

<sup>3</sup> Sous-commission de gestion du Département de l'instruction publique et des cultes.

<sup>4</sup> Dans le texte original, le mot «auditoires» figure en lieu et place du mot «étudiants». Il s'agit certainement d'une erreur que tend à confirmer la phrase en question ainsi que la suite du texte.

<sup>5</sup> BSGC, séance du 26 août 1891, p. 263.

<sup>6</sup> BSGC, séance du 26 août 1891, p. 265.

de tout temps préoccupé les instances dirigeantes du pays et de l'Université. Comme on l'a vu avec les exemples ci-dessus, la situation de l'Académie peu avant sa transformation en Université dépendait largement des crédits qui lui étaient accordés pour résoudre ses problèmes de place. Plus tard, on crut que le legs de Gabriel de Rumine apporterait la solution tant espérée.

### *Le legs de Rumine*

A sa mort en 1871, Gabriel de Rumine, ancien étudiant de l'Académie, légua à la ville de Lausanne une somme de 1 500 000 francs qui, une fois doublée, devait être utilisée pour l'édification d'un bâtiment d'utilité publique. Cette somme, représentant un montant considérable pour l'époque<sup>1</sup>, fut finalement attribuée à la construction d'un édifice académique non sans avoir suscité de nombreux et tortueux débats sur lesquels nous ne reviendrons pas puisque Laurent Tissot en parle largement dans l'étude précitée. A l'époque, on voyait donc dans le geste de Gabriel de Rumine la solution au problème des bâtiments:

«La question des bâtiments académiques va vraisemblablement recevoir sous peu une solution, par la convention passée entre l'Etat et la commune de Lausanne, au sujet de l'emploi du legs de Rumine, solution qui aura pour conséquence la transformation de notre Académie en Université»<sup>2</sup>.

Malheureusement, le Palais de Rumine s'avéra «déjà trop exigü lors de son inauguration»<sup>3</sup> le 3 novembre 1907 et ce en raison du retard accumulé dans la construction<sup>4</sup>, retard essentiellement provoqué par de multiples discussions concernant l'emplacement et le coût de l'édifice. En ce qui concerne le coût final de l'édifice, il est évalué par Laurent Tissot à 4 400 000 francs, dont 3 400 000 francs furent financés par le legs de Rumine et un million de francs par la commune de Lausanne. Le Conseil d'Etat débloqua quant à lui 250 000 francs pour couvrir certains frais d'ameublement. Le dépassement du coût de construction fit que l'on renonça à édifier une annexe au Palais de

<sup>1</sup> Grâce à l'indice de prix suisse à la consommation construit par Délia NILLES pour la période 1870-1913 (*Note sur la construction d'un indice de prix suisse pour la période 1870-1913*, cahiers de recherches économiques du DEEP, No 8805, Université de Lausanne, juin 1988) et à l'indice des prix à la consommation publié par l'OFS depuis 1914, nous avons pu obtenir les valeurs suivantes (1914=100): en 1871, date du legs de Rumine, l'indice est de 106,6 alors qu'il est de 715,3 en 1987. La somme léguée par Rumine représente donc 10 065 197 francs de 1987.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 24 août 1888, p. 68.

<sup>3</sup> TISSOT, Laurent, *La question des bâtiments (1890-1916)*, Rectorat, 1988, p. 10.

<sup>4</sup> Celle-ci débuta le 9 mars 1898 seulement.

Rumine, annexe qui aurait dû abriter l'École d'ingénieurs. Cette dernière fut finalement logée à l'Ancienne Académie. C'est dire que le problème des locaux demeurait au cœur des préoccupations de la toute nouvelle Université et que, encore une fois, on se trouvait confronté à un décalage entre le nombre effectif d'étudiants et la place réellement disponible pour les accueillir.

La Policlinique universitaire souffrait également du manque de place:

«Les locaux affectés à cette institution sont absolument insuffisants et ne sont pas à la hauteur des services qu'elle est appelée à rendre»<sup>1</sup>.

Le fait qu'aucun nouvel emplacement n'avait été prévu pour la Policlinique dans le programme de constructions universitaires rendait ce problème particulièrement aigu. On souhaitait tout particulièrement offrir aux professeurs de médecine légale et d'hygiène deux locaux de travail ainsi qu'un auditoire. Le crédit nécessaire à la construction d'un édifice «destiné à recevoir la Policlinique universitaire, le contrôle des boissons et denrées, les laboratoires de chimie et de bactériologie de la station laitière, les laboratoires et auditoires de zoologie et d'anatomie comparée et ceux de minéralogie»<sup>2</sup> s'élevait à 690 000 francs. La Commune de Lausanne devant participer pour 200 000 francs, il restait 490 000 francs à la charge du Canton de Vaud. L'édifice abritant la policlinique fut terminé en 1903 et bénéficiait de «tous les comforts modernes»<sup>3</sup>. Son coût final fut quelque peu supérieur à celui pressenti puisque le Conseil d'Etat dut demander au Grand Conseil une rallonge de 140 200 francs pour terminer le bâtiment qui fut inauguré en 1904. En 1920, soit 16 ans plus tard, cet édifice ne répondait plus aux exigences et était à nouveau trop exigü pour accueillir tous les services concernés et permettre aux médecins de dispenser leur soin dans de bonnes conditions. On opta pour l'acquisition d'immeubles (rue de la Solitude) mitoyens de la Policlinique, pour la somme de 170 000 francs, plus 5000 francs pour les frais encourus. Les crédits se succédèrent ensuite pour répondre aux besoins toujours croissants de la Policlinique. Citons celui du 16 novembre 1931, d'un montant de 20 000 francs pour l'aménagement du service dentaire, celui du 28 novembre 1932 (34 000 francs) utilisé pour l'aménagement du dispensaire antituberculeux et pour la réfection de la buanderie et celui de 49 300 francs destiné à diverses transformations à la Policlinique et voté par le Grand Conseil en 1934.

<sup>1</sup> BSGC, séance du 10 septembre 1897, pièces annexes, p. 700.

<sup>2</sup> Projet de décret accordant le crédit nécessaire pour construire un bâtiment à la Solitude, Lausanne. (Policlinique). BSGC, 30 novembre 1898, p. 320.

<sup>3</sup> BSGC, séance du 25 août 1904, p. 388.

L'Ecole de médecine était installée depuis 1888 dans le bâtiment de l'ancienne douane et semblait jouir de suffisamment de place à l'exception du laboratoire de physiologie. Lors de la séance du 31 août 1908, la sous-commission de gestion demanda la construction d'un bâtiment pour ce laboratoire. En outre, elle souhaitait que soit construit un bâtiment destiné aux différents services de l'Ecole d'ingénieurs. La situation était particulièrement préoccupante pour le laboratoire d'électricité bien que l'on déplora d'une manière générale la qualité des locaux et du matériel mis à la disposition de l'Ecole. C'est pourquoi, on s'intéressa en premier lieu à la construction d'un bâtiment destiné à abriter le laboratoire d'électricité industrielle. Un crédit de 62 000 francs fut débloqué le 18 mai 1911 pour élever cet édifice à proximité de l'Ecole de chimie. Au cours de la construction, certaines dépenses supplémentaires furent nécessaires, dues surtout à la construction d'un sous-sol, non prévue dans le premier devis. Afin de solder les comptes de construction de ce laboratoire, le Grand Conseil, dans sa séance du 18 novembre 1912, accorda au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire d'un montant de 11 500 francs.

L'année 1912 fut marquée par un important décret en matière d'investissement. En effet, le 24 décembre, le Grand Conseil autorisa un emprunt de huit million et demi de francs, destiné à financer un programme de constructions, notamment dans le domaine de l'enseignement. Le décret prévoyait entre autres la construction, à côté de l'Ecole de médecine, d'un bâtiment exclusivement réservé à l'Institut de physiologie de la Faculté de médecine dont le coût, évalué à 250 000 francs, comprenait aussi bien la construction du bâtiment proprement dite que les aménagements extérieurs et intérieurs. Ce crédit fut donc octroyé par décret du Grand Conseil du 26 novembre 1913 et prélevé sur l'emprunt de huit millions et demi de francs. Le bâtiment fut achevé en 1917 seulement. Ce retard provoqua une différence notable des coûts en comparaison du devis effectué, d'où la nécessité de demander un crédit supplémentaire de Fr. 30 622.80.<sup>1</sup> En outre, un crédit extraordinaire fut demandé «pour des dépenses qu'on ne pouvait pas prévoir et qui se sont présentées en cours de travaux»<sup>2</sup>. Pour l'Institut de physiologie, il s'agissait entre autres de l'ajournement, en raison de la guerre, de la construction de la Centrale thermique destinée à distribuer l'électricité, l'eau chaude et le chauffage à tous les édifices hospitaliers, et de son remplacement par une chaufferie dans les sous-sols du bâtiment. Ce

<sup>1</sup> Les crédits supplémentaires concernent les dépassements de coûts de travaux prévus par décret du Grand Conseil.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 13 janvier 1919, p. 406.

crédit extraordinaire s'élevait à Fr. 42 383.50<sup>1</sup>, ce qui portait le crédit nécessaire à Fr. 73 006.30<sup>2</sup>.

La maternité souffrait également de l'exiguïté des locaux. La première solution envisagée, solution moins onéreuse que la construction d'un édifice nouveau et proposée en 1903 déjà, était de transférer ce service dans un bâtiment existant et jouxtant l'hôpital. Finalement, le Conseil d'Etat présenta un projet de décret au Grand Conseil autorisant l'acquisition d'immeubles à Beau-Réveil à Lausanne pour y construire la nouvelle Maternité. Ce projet fut accordé par le Grand Conseil dans sa séance du 18 février 1908. Le coût d'acquisition de ces immeubles s'éleva à 260 000 francs, montant prélevé sur les capitaux de l'Etat. Toutefois, le projet de construction de la maternité s'éternisa et ce n'est qu'en 1913 que le Conseil d'Etat demanda à avoir les moyens d'exécuter les travaux de construction, c'est-à-dire une somme de 1 270 000 francs qui comprenait «Fr. 1 070 000 pour la construction des bâtiments, les honoraires des architectes et l'imprévu»<sup>3</sup> et 200 000 francs pour le mobilier. Précisons que ce montant n'était pas uniquement destiné à la maternité mais également à la construction d'un hôpital pour enfants. Comme pour l'Institut de physiologie, un crédit supplémentaire de 90 000 francs fut demandé, d'une part en raison de la hausse des prix («...tout a renchéri dans la construction dans des proportions allant de 80 à 100%, au minimum»<sup>4</sup>), d'autre part à cause d'un problème rencontré au niveau des fondations, et quelques hausses de prix constatées pour les installations d'éclairage et le mobilier. En outre, un crédit extraordinaire de 44 000 francs s'avéra nécessaire en raison de la mise en place de la chaufferie provisoire, comme on l'a déjà signalé pour l'Institut de physiologie. Parmi les crédits votés par la suite, citons celui de 8000 francs pour l'agrandissement des installations de la cuisine (14 mai 1929) suivi d'un second crédit de 170 000 francs en 1931 pour le même objet.

La situation de l'Ecole d'ingénieurs ne se présentait pas beaucoup mieux<sup>5</sup>. Locaux insuffisants, matériel inadéquat, dispersion des cours, la ren-gaine était connue. Comme on l'a dit, il était prévu de construire une annexe au Palais de Rumine pour loger cette Ecole mais ceci fut modifié par une convention entre l'Etat de Vaud et la ville de Lausanne en 1910, convention

<sup>1</sup> Un autre chiffre est avancé dans le même texte, Frs. 42 638.25.

<sup>2</sup> Fr. 73 261.05 avec l'autre chiffre.

<sup>3</sup> BSGC, séance du 13 mai 1913, p. 160.

<sup>4</sup> BSGC, séance du 13 janvier 1919, p. 410.

<sup>5</sup> Pour les détails concernant l'Ecole d'ingénieurs, voir JACCOUD Christophe, *De l'Ecole spéciale à l'EPUL. L'Université de Lausanne et la formation des ingénieurs et architectes (1853-1946)*, 1989.

selon laquelle la ville s'engageait à verser une «somme de fr. 275,000 lors de la construction d'un bâtiment spécial pour l'Ecole d'ingénieurs»<sup>1</sup>. Le problème continuait d'être étudié et devenait des plus urgents. La première partie de la solution fut trouvée lorsqu'on décida d'aménager les bâtiments des écoles supérieures de commerce en vue d'y loger une partie de l'Ecole d'ingénieurs. Le Grand Conseil accorda à cet effet une somme de 80 000 francs en date du 28 février 1918 et les étudiants purent ainsi intégrer leurs nouveaux locaux dès la rentrée académique de la même année. Le coût des travaux s'avéra toutefois considérablement plus élevé que ce qui avait été estimé, et ce en raison du renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre, et de divers travaux inattendus. Un crédit supplémentaire de 39 300 francs fut donc demandé au Grand Conseil en même temps qu'un crédit extraordinaire de 63 500 francs destiné à la construction d'un nouvel édifice dont on avait un urgent besoin, d'une part pour abriter les étudiants de plus en plus nombreux suivant les cours de dessin (55 000 francs) et, d'autre part, pour l'aménagement extérieur de ce bâtiment (8500 francs). C'est donc au total un crédit de 102 800 francs qui fut demandé au Grand Conseil auquel on proposa un projet de décret le 18 mai 1920. La somme de 55 000 francs s'avéra insuffisante en raison, encore une fois, de la hausse observée dans la rémunération de la main-d'œuvre, ainsi que de la révision du système de chauffage. Un crédit supplémentaire de 10 000 francs devait permettre la construction de ce bâtiment en annexe à l'Ecole d'ingénieurs et, c'est assez rare pour le souligner, la somme supplémentaire nécessaire fut demandée au Grand Conseil avant que les travaux ne débutent. Cette annexe fut ainsi construite juste après la guerre, dans une période peu propice à ce genre de dépenses comme en témoignait le bâtiment lui-même qui, par son aspect extérieur, portait «le cachet des années maigres de l'après-guerre»<sup>2</sup>. En 1921, le Grand Conseil vota un projet de décret concernant des transformations d'un bâtiment en vue d'y loger le Collège classique ainsi que la bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs qui ne pouvait pas être installée auprès de l'Ecole elle-même. Le crédit nécessaire pour ces deux objets fut de 90 000 francs dont 81 000 francs à la charge de l'Etat de Vaud; la somme restante, 9000 francs, fut allouée sous forme de subvention de chômage par la Confédération. Quant à l'Ancienne Académie, sa situation au début du siècle ne cessait de se dégrader comme en témoigne cette remarque de la sous-commission de gestion du Département de l'instruction publique et des cultes:

<sup>1</sup> BSGC, séance du 26 août 1913, p. 290.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 27 août 1923, p. 262.

«Nous avons été très désagréablement surpris de constater l'état désastreux du bâtiment de l'ancienne Académie [...]. Nous n'avons pas vu [...] des installations aussi primitives et aussi déplorables à tous égards»<sup>1</sup>.

Et celle-ci, quelques années plus tard:

«Les bâtiments de l'ancienne académie donnent une impression pénible par leur délabrement et l'état déplorable de leur mobilier. Ce dernier laisse supposer que le programme des facultés de droit, de théologie et de lettres pourrait être avantageusement complété par des cours de menuiserie et de sculpture sur bois»<sup>2</sup>.

Ce n'est pourtant qu'en 1921 qu'on soumit au Grand Conseil un projet de transformation de l'Académie. Ces transformations devaient s'opérer selon trois étapes<sup>3</sup>: la première, prévue pour durer une année et concernant en particulier l'aile nord, nécessitait un crédit de 355 000 francs. La seconde étape, visant à transformer le corps central du bâtiment, et la troisième, consacrée, elle, aux travaux de la partie sud du corps central, nécessitaient un crédit de 490 000 francs. Ces deux étapes étaient prévues pour durer une année chacune. C'est donc une somme totale de 945 000 francs qui fut demandée au Grand Conseil. Cette somme se répartissait comme suit<sup>4</sup>:

1° Transformation de l'ancienne Académie	Fr. 705,000.—
2° Transformation de l'ancienne école normale	Fr. 100,000.—
3° Aménagements de locaux pour la commission synodale	Fr. 30,000.—
4° Aménagement d'un auditoire pour la faculté de droit	Fr. 10,000.—
5° Construction d'une annexe à la préfecture	Fr. 100,000.—
Total	Fr. 945,000.—

Notons que cette somme de 945 000 francs comprenait 100 000 francs qui ne concernaient pas l'institution universitaire puisqu'ils étaient destinés au greffe du tribunal de Lausanne. Le financement de cette somme de 945 000 francs fut assuré par un prélèvement de 500 000 francs sur l'emprunt de 1912 et de 445 000 francs sur la fortune de l'Etat de Vaud.

En 1924, la sous-commission souleva à nouveau le problème des locaux universitaires:

<sup>1</sup> BSGC, séance du 31 août 1908, pp. 264 et 265.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 26 août 1913, p. 291.

<sup>3</sup> Pour les détails concernant les transformations apportées au bâtiment de l'Ancienne Académie, voir en particulier l'exposé des motifs relatif à ces transformations.

<sup>4</sup> BSGC, séance du 28 novembre 1921, p. 413.



«Les cadres du palais de Rumine craquent.[...] Les auditoires de la Cité sont insuffisants; il y en a quatre et il en faudrait dix. Où loger l'excédent, que ne peuvent plus contenir le palais de Rumine et les bâtiments de la Cité?»<sup>1</sup>.

On exprimait la crainte de voir le développement de l'Université se ralentir, voire s'arrêter en une période de crise généralisée et on demandait au Conseil d'Etat de poursuivre les tractations avec la commune de Lausanne afin de trouver des solutions à l'exiguïté des locaux. L'Université participa aux efforts d'économie demandés par l'Etat à ses divers services pour essayer d'atténuer les difficultés rencontrées durant la période d'après-guerre. Mais les renoncements eurent pour effet de rendre la situation des Facultés de théologie, de droit et des lettres fort difficile. Trop à l'étroit dans leurs locaux, elles ne pouvaient mettre sur pied leurs bibliothèques ou donner leurs séminaires dans des conditions acceptables. Ajoutons à cela le cas du laboratoire de physique qui souffrait du manque de place, comme l'Institut de géologie qui ne savait où installer ses nombreuses collections et sa bibliothèque. Ce problème n'était toujours pas résolu en 1929, et ce pour des raisons administratives.

En 1910, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne avaient signé une convention visant à régler la répartition des établissements officiels en ville de Lausanne. Il s'agissait notamment de trouver des locaux pour le Tribunal fédéral, le tribunal cantonal et le tribunal de district et enfin, et c'est ce qui nous intéresse en particulier, pour l'Université et certaines institutions secondaires. Cette convention stipulait que la Confédération cédait le Palais de Montbenon à la commune de Lausanne pour 800 000 francs, et que cette dernière le remettait à son tour à l'Etat de Vaud. Celui-ci donnait à la commune de Lausanne le bâtiment de l'Ecole industrielle pour 450 000 francs et le solde, soit 350 000 francs, devait être payé par l'Etat de Vaud. Toutes ces opérations avaient pour but de permettre à l'Etat de Vaud de trouver des locaux pour l'Université et de remplir ainsi une partie des engagements pris envers la commune lors de la convention du 3 août 1888 relative à l'affectation du legs de Rumine. En 1927, d'importantes modifications furent apportées à cette convention, dictées en particulier par des raisons financières (la nouvelle solution s'avérant beaucoup moins onéreuse que la première) mais aussi par un souci de rapprochement des locaux universitaires vers l'ancienne Académie et le Palais de Rumine, évitant ainsi la dispersion de l'enseignement universitaire. La difficulté lorsqu'on cherche à évaluer les dépenses prévues pour la réalisation de ces projets provient de l'amalgame

<sup>1</sup> BSGC, séance du 25 août 1924, p. 440.

qui est fait entre les diverses affectations. L'Etat évaluait ses dépenses à 855 551 francs, montant qui englobait également l'achat de mobilier pour le tribunal cantonal, la transformation de locaux de ce même tribunal et les travaux relatifs à l'enseignement secondaire. On peut néanmoins dégager une somme de 200 000 francs qui était affectée aux «travaux de transformation et de restauration de divers bâtiments, pour terminer l'aménagement des locaux nécessaires aux facultés de théologie, droit et lettres»<sup>1</sup>.

Plutôt que de construire neuf et donc cher, on opta pour des transformations et des réparations de bâtiments existants, solution qui permettait une économie assez conséquente. Ceci démontre que les différentes autorités gouvernementales eurent à cœur de considérer le moyen le plus rationnel de développer l'enseignement supérieur sans que les charges financières ne soient trop lourdes pour l'Etat.

Quant à l'Ecole d'ingénieurs, les enseignements étaient toujours comme ils étaient quarante ans auparavant: dispersés dans toute la ville de Lausanne. Une légère amélioration avait pu être observée lors de l'acquisition du collègue Gaillard à Chauderon mais il ne s'agissait que d'une solution provisoire et on attendait toujours la construction d'un bâtiment pour cette Ecole, construction pour laquelle la commune de Lausanne s'était engagée et s'engageait toujours à contribuer pour 275 000 francs; ce montant aurait été nécessaire si le projet de construire une annexe à l'Académie pour l'Ecole d'ingénieurs avait été maintenu. Le retard pris dans l'exécution d'un bâtiment neuf pour l'Ecole d'ingénieurs était dû principalement au souci qu'avait le Grand Conseil de ménager ses finances. Le Conseil d'Etat, suivant les souhaits du Grand Conseil, appuyait énergiquement sur les freins.

Dans l'esprit de l'Etat de Vaud, il était primordial de donner à l'Université les moyens de se développer et cela passait par une extension des différentes facultés et des locaux. C'est ainsi qu'en 1929, il fut intéressé par l'achat d'un bâtiment (maison Levade) situé à la Place de la Cathédrale et proche de surcroît des bâtiments universitaires de l'ancienne Académie; le prix, fixé à 130 000 francs, ne fut pas à l'entière charge du Canton puisque la «maison Levade» faisait partie d'un ensemble d'immeubles qu'on souhaitait conserver aux abords de la Cathédrale afin de ne pas dénaturer ce quartier de la ville. Le comité de restauration de la Cathédrale était prêt à verser

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret d'un échange immobilier entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne, le premier cédant à celle-ci le palais de justice sis à Montbenon, et la dite commune cédant à l'Etat de Vaud le bâtiment sis à la rue de la Mercerie dit de l'école industrielle, actuellement collège scientifique, aux conditions déterminées par la convention passée entre parties le 15 mars 1927, et accordant au Conseil d'Etat les crédits nécessaires à l'exécution de la dite convention. Printemps 1927.

30 000 francs pour contribuer à cet achat, à la condition toutefois que le rez-de-chaussée de l'immeuble soit réservé à la création d'un musée de la Cathédrale. Finalement, le montant de 140 000 francs (130 000 francs pour l'acquisition du bâtiment et 10 000 francs destinés aux premiers travaux d'aménagements) fut financé par le comité de restauration de la cathédrale (30 000 francs), par prélèvement sur le crédit accordé par le Grand Conseil le 25 juin 1927 (50 000 francs) et par prélèvement sur les capitaux de l'Etat (60 000 francs). Cet immeuble, dont l'acquisition fut autorisée par décret du Grand Conseil du 19 février 1929, pouvait par exemple servir à installer des auditoires supplémentaires pour les facultés de droit, des lettres et de théologie dès que celles-ci en exprimeraient le besoin. On faisait d'ailleurs remarquer que les deux premières facultés étaient déjà trop à l'étroit dans leurs locaux et que le nouveau bâtiment rendrait à cet égard d'énormes services. La Faculté des lettres emménagea dans la « maison Levade » qui nécessita au préalable quelques aménagements dont le coût s'éleva à 85 000 francs<sup>1</sup>. Cette somme, accordée par décret du Grand Conseil du 18 novembre 1931, comprenait un montant de 40 000 francs destiné à la construction d'un petit édifice reliant la « maison Levade » à l'École normale et destiné à abriter la bibliothèque. Dans une seconde étape, un crédit pour l'ameublement, d'un montant de 27 800 francs, fut demandé au Grand Conseil afin de permettre à la Faculté des lettres de jouir de ses nouveaux locaux dès l'automne 1933.

Dans sa séance du 26 août 1929, le Grand Conseil discuta de l'opportunité d'effectuer certains travaux dans le bâtiment de l'École de médecine, travaux dont le coût fut évalué à 22 000 francs. Il s'agissait de créer, dans les sous-sols du bâtiment, un local frigorifique destiné à conserver les corps humains dans des conditions d'hygiène acceptables. Cette réalisation fut jugée nécessaire et la somme précitée fut prélevée sur les capitaux de l'Etat.

L'administration universitaire était installée au Palais de Rumine et se trouvait à l'étroit dans ses locaux. Les professeurs ne disposaient pas de salles assez spacieuses pour y recevoir leurs étudiants ou pour y travailler dans de bonnes conditions entre les cours. Ceci contrastait fortement avec les places disponibles dans les auditoires. En effet, aussi bien l'auditoire de botanique que celui de zoologie étaient beaucoup plus grands que nécessaire. Ce dernier par exemple avait été conçu pour cent cinquante étudiants et n'était fréquenté que par une quarantaine d'entre eux. Ce décalage méritait que l'on apporte quelques modifications aux dits auditoires sous forme d'une séparation en deux parties, l'une continuant à remplir sa fonction primitive tandis que l'autre pourrait être aménagée en locaux annexes indispensables. Le coût

<sup>1</sup> Sans tenir compte de l'ameublement.

des travaux fut estimé à 47 400 francs, soit 25 700 francs pour l'auditoire de botanique et 21 700 francs pour celui de zoologie. Remarquons au passage que la critique habituelle selon laquelle les locaux étaient déjà trop exigus quelque temps après leur mise en fonction ne s'applique pour une fois pas aux auditoriums de botanique et de zoologie. Ce fait est assez rare pour le souligner. Finalement une somme de 51 900 francs<sup>1</sup> fut demandée au Grand Conseil dans sa séance du 15 mai 1934.

Au début des années trente, l'Etat de Vaud se voyait fort sollicité puisqu'on lui demandait de construire deux édifices importants. Il s'agissait d'une part d'un bâtiment pour l'Ecole d'ingénieurs dont les locaux étaient insuffisants et dispersés:

«...la nécessité d'une concentration des cours et laboratoires de l'école d'ingénieurs sur un seul point, dans des bâtiments spécialement édifiés en vue de leur destination, apparaît impérieusement à ceux qui ont parcouru les locaux dispersés, vieux et délabrés, d'une insuffisance criante, dont elle [l'Ecole d'ingénieurs] doit se contenter à l'heure actuelle»<sup>2</sup>.

Le second bâtiment était lui destiné à abriter l'Institut d'anatomie pathologique, dont on dit un peu plus tard que les «étudiants travaillent entassés les uns sur les autres...»<sup>3</sup>.

Les travaux de transformations des bâtiments universitaires de la Cité furent terminés en 1929 et procurèrent de nombreux locaux à l'Université. Ils permirent d'installer au mieux les facultés de droit et de théologie, alors que des problèmes subsistaient pour la Faculté des lettres, l'Ecole des sciences sociales et l'Ecole des HEC, problèmes qu'allaient résoudre l'utilisation de la «maison Levade» et celle des immeubles Bloch que l'Etat s'appropriait à acquérir pour une somme de 40 000 francs. Ces bâtiments se trouvaient juste en face de l'ancienne Académie et présentaient un inconvénient majeur: leur état général était déplorable. Le coût des travaux fut évalué à 15 000 francs portant ainsi le montant nécessaire à 55 000 francs. La situation financière ne permettait pas de supporter une telle charge à ce moment-là; c'est pourquoi les immeubles furent acquis par le Conseil d'Etat au nom et pour le compte de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et autres dommages.

Les investissements consentis à l'époque ne concernaient pas uniquement les bâtiments mais aussi les équipements. Conjointement à l'arrivée

<sup>1</sup> Ce montant comprend également une somme de 4500 francs destinée au remplacement du linoléum de la salle de lecture de la bibliothèque par un tapis de caoutchouc.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 24 août 1931, p. 427.

<sup>3</sup> BSGC, séance du 21 août 1933, p. 863.

d'un nouveau professeur à l'Institut de physiologie, il s'avéra par exemple nécessaire d'acquérir de nouveaux appareils scientifiques et d'aménager divers locaux afin de pouvoir les utiliser dans les meilleures conditions possibles. Un crédit de 26 168 francs fut donc demandé dans ce but au Grand Conseil dans sa séance du 8 mai 1933.

Certaines réalisations relatives à l'Ecole d'ingénieurs devenaient urgentes et c'est ainsi que, faute de pouvoir disposer de locaux adéquats, le Grand Conseil, désireux de donner à cette école les moyens de se développer, accorda un crédit de 38 000 francs au Conseil d'Etat pour le laboratoire d'hydraulique qui avait été créé en 1928 grâce à des fonds extérieurs à l'Université<sup>1</sup>. La somme demandée au Grand Conseil était destinée à développer ce laboratoire, ce qui nécessitait que l'on achète du matériel et que l'on engage du personnel supplémentaire. Ce dernier point provoquerait inévitablement une hausse des dépenses d'exploitation qui serait couverte par une demande d'allocation supplémentaire au budget, au cas où le projet de décret relatif au laboratoire hydraulique serait accordé par le Grand Conseil. Le coût du matériel s'élevait à 53 000 francs mais il fut en partie pris en charge par le Fonds des laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs qui participa pour 15 000 francs laissant ainsi un montant de 38 000 francs aux soins de l'Etat de Vaud. Le Grand Conseil vota ce crédit par décret du 28 mars 1934.

L'achat du terrain pour la construction d'un ensemble de bâtiments pour l'Ecole d'ingénieurs se concrétisa en 1935. Outre l'édification d'un bâtiment central destiné à l'enseignement pratique et abritant des auditoriums et diverses salles de cours, différentes annexes devaient être construites pour les laboratoires. Le terrain retenu se trouvait au Pavement et était assez vaste<sup>2</sup> pour assurer d'une manière durable l'avenir de l'Ecole d'ingénieurs. Le prix de ce terrain s'élevait à 450 000 francs, soit 9 francs le mètre carré et, bien que la situation financière du Canton de Vaud ne soit pas des plus favorables, le Grand Conseil vota un crédit de 452 500 francs<sup>3</sup> pour son acquisition.

En 1936, le départ à la retraite de deux professeurs et le décès d'un troisième provoqua une restructuration de l'Ecole de pharmacie sous forme d'une nouvelle répartition des chaires, ce qui nécessita la transformation de divers locaux et l'acquisition d'appareils et de manuels. La somme né-

<sup>1</sup> Le Professeur Dommer et l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs.

<sup>2</sup> 50 000 m<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Ce montant comprend 2500 francs pour les frais divers.

cessaire s'élevait à 25 000 francs et comprenait les frais d'aménagements<sup>1</sup> (15 900 francs) et les frais d'acquisition du matériel (Fr. 9104.25)<sup>2</sup>.

Des aménagements s'avèrent également nécessaires à l'École de physique de la Faculté des sciences en raison du développement incessant de cette branche. En plus des transformations de locaux rendues nécessaires par leur exigüité, ces aménagements concernaient les installations électriques du bâtiment, Place du château, qui non seulement n'étaient plus du tout adaptées aux normes officielles, ce qui augmentait les risques d'incendie, mais qui, en outre, ne répondaient plus aux besoins de l'École de physique. A ce sujet, cette dernière allait pouvoir bénéficier de matériel électrique (batteries d'accumulateurs) devenu disponible à la suite de travaux effectués au Palais de Rumine et à l'hôpital cantonal. Le coût de toutes ces modifications s'élevait à 95 000 francs<sup>3</sup>.

L'achat du terrain ainsi que la construction des bâtiments nécessaires à l'École d'ingénieurs s'avèrent être beaucoup trop onéreux pour l'Etat de Vaud (environ 5 millions de francs, dont 3 750 000 francs pour les bâtiments) qui renonça à cette réalisation. On songea à échelonner les travaux afin d'alléger la charge de l'Etat de Vaud, mais cette manière de faire fut également abandonnée pour diverses raisons<sup>4</sup>. C'est alors qu'une autre solution fut envisagée. Il s'agissait d'installer l'École d'ingénieurs dans l'hôtel Savoy (situé à proximité de l'avenue de Cour) qui pouvait offrir plus de 7000 m<sup>2</sup> de locaux. Un plan financier fut fixé qui s'articulait comme suit:

Prix du terrain	Fr. 521 466.—
Bâtiments <sup>5</sup>	Fr. 823 800.—
Total	Fr. 1 345 266.—

Ce montant fut porté à Fr. 1 365 000.—  
après divers arrangements entre l'Etat de Vaud et les propriétaires du domaine.

<sup>1</sup> Les frais d'aménagements s'élevaient au total à 23 000 francs. Par souci d'économie, une partie de ceux-ci ne s'avérant pas indispensable dans l'immédiat et évaluée à 7100 francs, fut reportée de trois ans.

<sup>2</sup> En fait, le crédit nécessaire à l'achat de matériel s'élevait à Fr. 19 404.25 dont 3300 francs furent prélevés sur le fonds D' Wander et 7000 francs sur le solde laissé par l'un des professeurs partant en retraite. On a ainsi 19 404.25 - 3300 - 7000 = 9104.25.

<sup>3</sup> Dont Fr. 66 672.50 pour les installations électriques.

<sup>4</sup> On trouvera des détails à ce sujet dans l'«exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 465 000 francs pour l'acquisition d'immeubles et leur aménagement pour l'École d'ingénieurs et autorisant la vente de ceux qui étaient précédemment affectés à cette école», BSGC, séance du 8 février 1943, p. 729 en particulier.

<sup>5</sup> En fait, les bâtiments furent évalués à 1 394 800 francs et les transformations à 571 000 francs, ce qui fixa le prix d'achat à 823 800 francs.

Transformations <sup>1</sup>	Fr. 377 000.—	
Équipement supplémentaire nécessaire aux divers laboratoires	Fr. 358 000.—	
Total		Fr. 735 000.—
Prix de revient total		Fr. 2 100 000.—

Le financement de cette opération allait se faire en partie grâce au produit de la vente des immeubles que l'Ecole d'ingénieurs libérerait en s'installant sur le domaine de Beau Regard. Il s'agissait des immeubles de Chauderon (Prix de vente: 800 000 francs, acquis par la Commune de Lausanne) et de ceux du Pavement (450 000 francs, achetés par la «Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs»<sup>2</sup>). La Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs verserait en outre une somme de 85 000 francs et la Commune de Lausanne 300 000 francs, somme légèrement plus importante que celle que la Commune s'était engagée à verser pour l'Ecole d'ingénieurs par convention avec l'Etat de Vaud<sup>3</sup>. Ces montants atteignant un total de 1 635 000 francs, l'Etat de Vaud fut sollicité pour financer la différence, soit 465 000 francs, ce qui permit aux étudiants et aux enseignants de l'Ecole d'ingénieurs de s'installer dans leurs nouveaux locaux dès l'automne 1943. Malgré la période trouble de la seconde guerre mondiale, le Grand Conseil accorda ce crédit par décret du 8 février 1943, étant donné d'une part l'urgence du problème de l'Ecole d'ingénieurs et d'autre part l'occasion qui se présentait et qui lui permettait de résoudre ce problème à moindres frais. Le déménagement de l'Ecole d'ingénieurs dans l'ancien hôtel Savoy s'avéra être la solution au manque de place relevé depuis des années, mais de nouveaux signes d'exiguïté apparurent cinq ans plus tard puisqu'on relevait que le manque de place «se fai[sai]t déjà sentir dans le laboratoire de physique»<sup>4</sup> et qu'un crédit allait être demandé au Grand Conseil pour permettre son extension. Tous les laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs ne déménagèrent pas à l'hôtel Savoy. Le laboratoire d'essais des matériaux demeura à Chauderon,

<sup>1</sup> Dont 42 000 francs pour les laboratoires.

<sup>2</sup> Cette société fut créée à l'occasion de cette transaction. En effet, le «Fonds des laboratoires» qui, depuis une dizaine d'années, permettait grâce à des apports extérieurs de suppléer aux crédits d'exploitation de l'Etat lorsque ceux-ci ne suffisaient pas à assurer l'activité des laboratoires, ne pouvait acquérir les terrains pour des raisons juridiques. C'est pourquoi cette société fut créée le 24 décembre 1942 en conservant les mêmes buts que le «Fonds des laboratoires». Elle obtint en 1946 la personnalité morale de droit public, ce qui permit à l'Etat de Vaud d'avoir un contrôle sur ses activités.

<sup>3</sup> Rappelons qu'il s'agissait d'une somme de 275 000 francs.

<sup>4</sup> BSGC, séance du 1<sup>er</sup> septembre 1948, p. 813.

ceux d'hydraulique et de géotechnique dans leur bâtiment de la route de Genève, celui d'électrotechnique resta à la Cité et celui de chimie physique à César Roux.

On l'a vu avec l'Institut de physiologie, l'arrivée d'un nouveau professeur était souvent l'occasion de demander des crédits pour du matériel et des équipements supplémentaires. Ce facteur, conjugué à un accroissement du nombre des étudiants, eut la même conséquence pour deux chaires importantes: celle de chimie minérale et analytique et celle d'électrochimie et de chimie physique. Le devis s'élevait respectivement à 20 210 francs et à 14 144 francs, ce qui portait le crédit nécessaire à 34 354 francs. Celui-ci se justifiait parfaitement au vu des conditions de travail des étudiants installés à l'Ecole de chimie. Outre les équipements et le matériel qui, comme on l'a dit, étaient insuffisants, les locaux étaient dans un état déplorable et demandaient à être rénovés de grande urgence. Le montant de 35 000 francs, que l'on pourrait considérer comme un investissement étant donnée son affectation, fut cette fois porté au budget de l'Université, au poste «Achat d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et les cliniques», que nous avons déjà traité lors de notre étude sur les dépenses d'exploitation. Ce crédit n'était toutefois que le moyen de parer au plus pressé en attendant qu'une solution à long terme soit trouvée pour l'Ecole de chimie. Il était question soit de rénover complètement le bâtiment qu'elle occupait, soit de construire un nouvel édifice près de l'Ecole d'ingénieurs, qui, dès 1946, pris le nom d'«Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne» et s'adjoint l'Ecole d'architecture et d'urbanisme, elle-même créée en 1942.

L'Université de Lausanne traversa ainsi les années de guerre. Se posa alors le problème de l'Ecole de pharmacie, créée, rappelons-le, en 1873, et qui ne disposait que d'un seul laboratoire à l'Ecole de chimie. Celui-ci ne suffisait pas aux divers enseignements qui souffraient de cette promiscuité alors qu'on prévoyait par ailleurs une hausse du nombre des étudiants. La solution préconisée par l'Université consistait à louer le troisième étage du bâtiment de la rue Vuillermet<sup>1</sup> et, moyennant diverses transformations, d'y installer les enseignements de pharmacognosie<sup>2</sup> et de microscopie. Les aménagements nécessaires furent devisés à 104 400 francs dont 77 900 francs à la charge de la Banque cantonale vaudoise, propriétaire de l'immeuble, et le solde, soit 26 500 francs<sup>3</sup>, supporté par l'Etat de Vaud.

<sup>1</sup> Ce bâtiment était déjà occupé notamment par les laboratoires de chimie minérale et de biologie expérimentale, par la bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales et par une classe gymnasiale.

<sup>2</sup> Etude des drogues, poisons, etc.

<sup>3</sup> 24 300 francs pour les travaux de transformation et 2200 francs pour le mobilier.



L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (ci-après EPUL) était donc installée dans l'ancien hôtel Savoy à l'exception de quelques laboratoires. En 1948, on envisagea de construire une annexe à ce bâtiment pour permettre l'extension des salles à disposition du laboratoire de physique. Le coût de cette annexe fut estimé à 173 000 francs, somme relativement élevée mais que justifiait le nombre toujours croissant d'étudiants inscrits à l'EPUL. La dispersion de plusieurs laboratoires, comme on l'a souligné plus haut, constituait une perte de temps indéniable et nuisait à l'efficacité de l'enseignement. Le cas du laboratoire de physique était le plus urgent à résoudre étant données les conditions de travail offertes aux étudiants et aux professeurs. L'importance de ce cours dans la formation des ingénieurs était largement reconnue et l'extension du laboratoire était considérée comme indispensable et faisant partie d'un plan d'ensemble visant à réunir sur le domaine de Beauregard tous les laboratoires relatifs à l'Ecole polytechnique et encore dispersés dans la ville. A une question de Philippe Baudraz demandant si le projet de construction de cette annexe s'inscrivait dans un plan d'ensemble, le conseiller d'Etat Pierre Oguey montra sa volonté de conduire le développement de l'Université de Lausanne de manière réfléchie et programmée:

«Au début de cette année, le Conseil d'Etat a demandé à la Commission universitaire de se réunir pour essayer de mettre un peu d'ordre dans une anarchie qui semblait presque être une tradition. En effet, au cours des quinze ou vingt dernières années, le développement de l'Université s'est fait par bribes et morceaux; des décisions ont été prises lorsqu'elles étaient indispensables, et le fait d'être pressés par la nécessité a souvent entraîné les autorités à adopter des solutions non entièrement satisfaisantes. [...] L'Université a donc été priée d'établir un plan d'ensemble des besoins de ses facultés, de manière, puisque tout ne peut être fait en une année, à pouvoir établir un ordre de priorité dans le programme des travaux. Des études ont déjà été faites et nous veillerons à ce que les propositions qui seront soumises au Grand Conseil fassent partie d'un plan général, de sorte que d'ici dix, quinze ou vingt ans, nos institutions universitaires forment un tout harmonieux»<sup>1</sup>.

Quant à l'Université, elle était toujours à la recherche de nouveaux emplacements pour permettre son extension. Le Conseil d'Etat s'intéressait notamment à la propriété du Cèdre<sup>2</sup> depuis 1946 déjà puisqu'il avait alors demandé un crédit de 1 500 000 francs au Grand Conseil pour acheter ce ter-

<sup>1</sup> BSGC, séance du 8 septembre 1948, pp. 1169-1170.

<sup>2</sup> D'une surface de 65 349 m<sup>2</sup> et située à l'avenue de Cour.

rain; malheureusement, ce projet de décret, bien qu'adopté par le Grand Conseil le 20 mai 1946, fut rejeté par le peuple en automne de la même année. Considérant l'achat de cette parcelle comme le moyen d'assurer à long terme le développement de l'Université, le Conseil d'Etat revint à la charge en 1949 et proposa un nouveau projet de décret au Grand Conseil. Les arguments avancés étaient toujours les mêmes: accroissement du nombre des étudiants et besoin de locaux et de matériel adaptés au progrès de la science. Tout ceci nécessitait bien sûr des investissements importants. Pour le Conseil d'Etat, acquérir le terrain du Cèdre, c'était prévoir des emplacements pour édifier de nouveaux bâtiments universitaires et prendre de ce fait des précautions face à la pénurie de surface à construire qui se profilait aux alentours de Lausanne. L'Etat pourrait bien sûr toujours acheter les terrains nécessaires en temps voulu, mais les prix en seraient inévitablement plus élevés. Le refus par le peuple de ratifier le projet de décret en 1946 eut pour conséquence de diminuer la surface de terrain encore disponible car le propriétaire en vendit une partie (environ 11 000 m<sup>2</sup>) à l'Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents. Il arrêta par ailleurs le prix du reste du terrain à 1 565 000 francs. L'Etat décida d'acquérir le terrain restant au prix demandé. Sa part ne s'éleva toutefois qu'à 1 265 000 francs, étant donnée la participation du Sénat universitaire et de la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs, qui fut de 300 000 francs<sup>1</sup>. Le projet de décret proposé au Grand Conseil contenait en outre une demande de crédit de 20 000 francs destinés à la mise sur pied d'un plan d'aménagement des terrains conformément aux besoins futurs de l'institution universitaire. Cette dernière somme fut inscrite au budget, en tant qu'allocation supplémentaire du poste «Entretien des immeubles» et entra ainsi dans les dépenses d'exploitation. La somme de 1 265 000 francs fut accordée par décret du Grand Conseil le 18 mai 1949 et l'acte d'achat du terrain du Cèdre fut signé le 16 mai 1950. Restait à résoudre le problème de la parcelle de terrain acquise par l'Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents (ci-dessous AMVCA). Celle-ci se situait au nord de la propriété et gênait l'utilisation rationnelle du terrain acheté par l'Etat de Vaud. Une convention fut signée entre l'AMVCA, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne, qui fixait un arrangement selon lequel l'Etat de Vaud et l'AMVCA échangeraient deux parcelles de terrain, ce qui permettrait à l'Etat de pouvoir disposer d'une surface homogène. Un projet de décret fut proposé au Grand Conseil en vue de ratifier les différentes conventions passées entre les trois parties le 5 décembre 1951.

<sup>1</sup> En contre-partie, une parcelle de terrain leur fut cédée.

L'Ecole de médecine de l'Université de Lausanne était installée depuis 1887 dans les locaux de l'Ancienne douane. Malheureusement, ces derniers ainsi que le matériel ne correspondaient plus aux besoins de cet enseignement. L'accroissement du nombre des étudiants étant considérable et une extension du bâtiment n'étant absolument pas envisageable, on opta pour la construction d'un nouvel édifice pour l'Ecole de médecine. L'emplacement de ce bâtiment suscita de multiples discussions. Il était, entre autres, question de l'installer à proximité des établissements hospitaliers, sur le terrain du Champ de l'Air, pour des raisons pratiques évidentes. Avant de se déterminer sur l'aménagement du terrain et sur celui des locaux, il avait fallu attendre l'entrée en fonction du nouveau professeur d'histologie et d'embryologie, le 15 avril 1950, afin de tenir compte de ses souhaits. L'Ecole de médecine occupait certains locaux dans différents édifices hospitaliers, parmi lesquels le bâtiment de la Polyclinique, la maternité ou encore l'hôpital Nestlé. Ceci ne concernait toutefois que les chaires scientifiques, alors que d'autres enseignements comme la dissection, la physiologie et l'histologie étaient fort mal logés. La construction d'une nouvelle Ecole de médecine correspondait à la volonté de donner à cet enseignement des salles et des laboratoires à la hauteur de sa réputation. Le nouveau bâtiment, qui allait être destiné à abriter l'Institut d'anatomie, l'Institut d'histologie et d'embryologie et divers services, fut l'objet de nombreuses études en vue d'une part de répondre aux vœux des utilisateurs et, d'autre part, de limiter les dépenses en ayant pris connaissance de tous les détails relatifs à la construction. Le devis s'éleva finalement à 6 600 000 francs et concernait aussi bien la construction elle-même que les travaux de terrassements, les aménagements extérieurs et le mobilier. Selon l'article 2 du projet de décret, «ce crédit sera[it] couvert de la manière suivante: a) par le compte «Immeubles de l'Etat» pour la valeur de l'estimation fiscale; b) par prélèvement sur le compte «Dépenses amortissables par voie budgétaire» pour le solde qui sera amorti en dix années, dès et y compris 1955»<sup>1</sup>. Après avoir admis que cette période de dix ans était trop courte, l'article 2 fut modifié comme suit: «Ce crédit sera couvert par prélèvement: a) sur le compte «Immeubles improductifs» pour les immeubles; b) sur le compte «Dépenses amortissables par voie budgétaire» pour le mobilier et le matériel. L'amortissement de la dépense interviendra dès et y compris 1955, en 50 ans pour les immeubles et en 20 ans pour le mobilier et le matériel»<sup>2</sup>. Il arrivait que les crédits demandés au Grand Conseil pour le

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 6 600 000 francs pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Ecole de médecine, BSGC, séance du 24 août 1953, p. 572.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 24 août 1953, p. 582.

Département de l'Instruction publique et des cultes en général ou pour l'Université en particulier comprennent un montant relevant d'un autre département ou d'un autre service. Ce fut le cas pour le crédit relatif à la construction de l'École de médecine qui incluait une somme de 180 000 francs destinée à l'aménagement d'un jardin pour les malades de la clinique chirurgicale. D'où la difficulté de déterminer avec précision les dépenses d'investissement concernant l'Université de Lausanne, tout du moins en ce qui concerne la période avant les années soixante.

Comme on l'a précisé plus haut, les investissements en faveur de l'Université ne concernaient pas uniquement les bâtiments mais aussi l'achat de matériel coûteux. En 1951, par exemple, différents laboratoires de la Faculté des sciences demandèrent à être équipés en microscopes. Les montants nécessaires comprenaient aussi bien l'achat de nouveaux microscopes, de loupes binoculaires et d'objectifs, que la remise en état de certains anciens appareils.

Laboratoire de botanique	Fr. 11 400.—
Laboratoire de zoologie	Fr. 14 040.—
Laboratoire de minéralogie	Fr. 7 749.60
Laboratoire d'histologie	Fr. 18 397.—
Laboratoire d'histologie (un appareil de microprojection)	Fr. 5 000.—
Total arrondi	Fr. 57 000.—

Ce montant fut amorti en dix ans et prélevé sur le compte «Amortissements sur dépenses hors budget», poste que nous avons traité dans le chapitre consacré aux dépenses d'exploitation. On a ici une illustration du flou qui existe dans le traitement de ce genre de dépenses. Aujourd'hui, les acquisitions de plus de 50 000 francs (achat de matériel tels que microscopes, microordinateurs, etc.) apparaissent au compte «Dépenses d'investissement».

Trois crédits furent soumis au Grand Conseil dans sa séance du 12 mai 1954. Le premier était un crédit de 13 800 francs destiné à l'aménagement du laboratoire de géophysique. En effet, les étudiants manquaient singulièrement de place, ce qui rendait difficile un travail de bonne qualité. On décida de loger ce laboratoire dans un local du Palais de Rumine qui était jusque-là occupé par des batteries d'accumulateurs. Le second crédit, d'un montant de 30 000 francs, concernait l'aménagement des locaux de la Policlinique universitaire, aménagements nécessaires suite à l'acquisition récente d'un microscope électronique. Cette acquisition fut par ailleurs rendue possible par des industriels et des universitaires et ne fut donc pas demandée au Grand

Conseil. Le dernier projet de décret concernait un crédit de 36 200 francs «pour l'aménagement et la transformation des laboratoires de chimie à la rue Vuillermet 2, à Lausanne»<sup>1</sup>. Les laboratoires de chimie que l'on avait installés provisoirement dans cet immeuble en 1942 pour résoudre le problème de plus en plus aigu de l'accroissement du nombre des étudiants ne pouvaient plus répondre de manière satisfaisante à l'afflux d'étudiants à peine douze ans plus tard. Les aménagements envisagés allaient permettre, à nouveau d'une manière provisoire, de donner des conditions de travail acceptables aux étudiants et aux professeurs.

Ces trois réalisations soulevèrent toutes la même inquiétude. S'agissait-il d'une manière provisoire et relativement rapide de résoudre les problèmes rencontrés, ou alors ces projets d'aménagements s'inscrivaient-ils dans un plan d'ensemble plus élaboré et visant à apporter des solutions à long terme? L'opinion générale était d'effectuer ces transformations et ces aménagements en espérant qu'ils débouchent sur des réalisations plus vastes et à plus long terme, et que ceci soit orchestré selon un plan d'ensemble préalablement établi. C'est ce qui ressort notamment de l'intervention d'Adrien Miéville:

«Une brève remarque à propos du provisoire. On nous a dit tout à l'heure l'importance qu'il y a d'établir maintenant un plan d'ensemble pour nos différents groupes universitaires. Il y a longtemps qu'on en parle mais il semble que nous marchons aujourd'hui vraiment vers une réalisation et nous sortirons ainsi de ce provisoire qui, somme toute, nous a coûté passablement d'argent. Nous avons pour ainsi dire vécu jusqu'ici à la petite semaine, au risque de déprecier la valeur de tout l'ensemble universitaire. [...] Je souhaite que cet aménagement de locaux soit le prélude à la réalisation d'autres projets importants pour l'Etat. Nous pouvons dès maintenant envisager un plan d'ensemble dont bénéficiera en tout premier lieu l'enseignement universitaire»<sup>2</sup>.

Dans cet ordre d'idée, le Conseil d'Etat elabora un plan des travaux futurs qui doterait le Canton d'un grand nombre de bâtiments et d'installations diverses et permettrait de renoncer au «provisoire»:

«Deux guerres mondiales et une crise intermédiaire ont certainement paralysé la construction des bâtiments de l'instruction publique qui n'a pas suivi, comme il aurait fallu, l'accroissement de la population du canton et l'adaptation aux besoins nouveaux de l'enseignement à tous les degrés. Par la force des choses, et non des hommes, on s'est souvent contenté, au cours de

<sup>1</sup> BSGC, séance du 12 mai 1954, p. 435.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 440 et 441.

ce dernier quart de siècle, de prendre des mesures provisoires, de pallier le plus pressé et de ne porter remède qu'aux situations devenues manifestement intolérables»<sup>1</sup>.

Les réalisations préconisées par le programme des travaux futurs s'échelonnaient sur une période de dix ans et concernaient tous les départements cantonaux. En ce qui concerne l'Université, on notait l'insuffisance des locaux et leur piteux état et on remarquait qu'une solution ne pouvait passer que par l'acquisition de terrains car, par exemple, une extension des locaux de la Cité s'avérait être impossible. Se posait alors un autre problème: celui des terrains disponibles en ville de Lausanne qui se faisaient de plus en plus rares. Si le souhait du Canton était de se doter de terrains pour pouvoir réaliser ses projets pour un très grand nombre d'années, il fallait acquérir ces terrains le plus tôt possible sous peine de voir les prix grimper à des niveaux rendant ces acquisitions inaccessibles. Le cas de l'Université fut étudié et l'idée de regrouper au même endroit les différents services et facultés fut écartée:

«La construction d'une cité universitaire autonome en dehors de l'agglomération urbaine est évidemment impossible pour de multiples raisons»<sup>2</sup>.

On préféra à ce projet celui qui consistait à créer trois centres:

«Les facultés des sciences dites morales, soit la théologie, les lettres et le droit, peuvent et doivent rester à la Cité ou dans ses abords immédiats. Un second centre, celui de la faculté de médecine et de ses instituts annexes, se trouve dans le quartier voisin des hôpitaux. Enfin, un troisième centre serait celui de l'avenue de Cour où viendraient se grouper les instituts de la faculté des sciences et toute l'Ecole polytechnique»<sup>3</sup>.

Il est frappant de lire ces remarques à peine une dizaine d'années avant la décision de déménager l'Université à Dorigny. C'est dire que, encore une fois, on était loin de s'attendre à l'accroissement du nombre des étudiants du début des années soixante. Selon le plan des travaux futurs, les réalisations devaient se dérouler en trois étapes de la manière suivante<sup>4</sup>:

<sup>1</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme général des travaux futurs, BSGC, séance du 18 mai 1954, p. 589.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 592.

<sup>3</sup> *Idem*.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 604 et 605.

	Date envisagée pour l'exécution	Coût (estima- tion) Fr.
Première étape		
<i>Ecole de médecine:</i>		
construction d'un nouveau bâtiment pour les instituts d'anatomie, d'histologie et d'embryologie	1953-1955	6 600 000.—
<i>Ecole polytechnique:</i>		
adjonction d'une salle d'exposition		
<i>Laboratoire d'électrotechnique:</i>		
construction nouvelle	1954-1955	1 700 000.—
<i>Laboratoire de chimie industrielle:</i>		
construction nouvelle		
Deuxième étape (projets à l'étude)		
<i>Faculté des sciences:</i>		
constructions nouvelles pour les enseignements donnés actuellement dans «l'Ecole de chimie», place du Château	1957-1959	
<i>Laboratoire d'essai des matériaux:</i>		
construction nouvelle	1955-1958	
<i>Laboratoire de chimie-physique:</i>		
(recherche nucléaire) construction nouvelle	1957-1959	
Troisième étape		
<i>Faculté des sciences:</i>		
construction nouvelle pour les enseignements donnés actuellement au Palais de Rumine	à partir de 1960	
<i>Institut de pharmacologie:</i>		
construction nouvelle après évacuation du laboratoire d'électrotechnique où il pourrait être logé après réalisation de la première étape	à partir de 1960	
<i>Institut de médecine légale et de police scientifique:</i>		
construction ou aménagement de locaux évacués par d'autres instituts	à partir de 1960	
<i>Ecole polytechnique:</i>		
transfert des derniers laboratoires et aménagement définitif du bâtiment central	à partir de 1960	

Des estimations furent avancées pour les crédits qui allaient être rapidement soumis au Grand Conseil. Le programme général concernait, rappelons-le, tous les départements cantonaux, pour un coût total de 134 354 486 francs. La répartition de ce montant entre les divers départements était la suivante:

Département de l'instruction publique et des cultes	13,51%
Département de l'intérieur	11,05%
Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce	1,55%
Département des travaux publics	71,63%
Département de justice et police	0,14%
Département militaire	2,12%

Si l'on excepte le département des travaux publics qui absorbait près des trois-quarts de ce montant<sup>1</sup>, la somme la plus importante était attribuée à l'Instruction publique. En termes nominaux, le coût des réalisations futures relatives à ce département s'élevait à 18 150 000 francs dont 7 550 000 francs pour l'enseignement secondaire (41,6% de la somme globale attribuée au DIPC), 2 300 000 francs pour la bibliothèque et les archives cantonales (12,7%) et 8 300 000 francs pour l'Université (45,7%). Ce dernier poste représente par ailleurs 6,18% du coût estimé pour les travaux futurs de tous les départements.

Ce programme ne donnait toutefois qu'une indication des réalisations et des aménagements à effectuer dans l'avenir et un plan plus précis, concernant aussi bien les échéances que les coûts, serait établi après des études plus approfondies. Ce programme pouvait par ailleurs subir des influences extérieures, d'ordre politique mais surtout d'ordre économique.

La Commission de gestion chargée de donner son avis sur le plan général des travaux futurs confirmait qu'une solution au problème des locaux universitaires devait être trouvée. Ceux-ci, jugés trop peu nombreux, ne répondaient en outre plus du tout aux exigences de l'enseignement. Et l'Université n'était pas la seule concernée par ce problème: la situation de l'enseignement secondaire, de la Bibliothèque cantonale et universitaire, de l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué, ainsi que celle des Archives cantonales suscitait les mêmes inquiétudes et était due, de l'avis de la Commission de gestion du DIPC, «à une sous-estimation du développement de la situation et à un manque de programme général et d'idée directrice»<sup>2</sup>. On avançait bien évidemment déjà l'idée d'une cité universitaire complètement nouvelle, mais il était clair qu'on ne pouvait envisager de la construire en ville de Lausanne où les terrains à bâtir étaient de plus en plus rares et d'une dimension insuffisante pour une réalisation d'une telle envergure.

Le programme des travaux futurs prévoyait, on l'a vu, la construction d'un bâtiment pour le laboratoire d'essai des matériaux dans les années 1955 à 1958. Ce laboratoire, installé depuis 1920 dans l'annexe de l'ancienne Ecole d'ingénieurs de Chauderon, voyait son activité augmenter considérablement et ses locaux devenir de moins en moins adaptés aux exigences. Lorsque l'Ecole d'ingénieurs déménagea à Beau Regard, le bâtiment de Chauderon fut vendu à la ville de Lausanne qui souhaita elle-même le

<sup>1</sup> Pour ce département, les réalisations concernaient essentiellement l'amélioration du réseau routier.

<sup>2</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme général des travaux futurs, BSGC, séance du 18 mai 1954, p. 621.



revendre quelque temps plus tard. C'est la raison pour laquelle il fallut trouver de nouveaux locaux pour loger le laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique et, à la solution provisoire que représentait la location de locaux, on préféra celle qui assurerait plus durablement l'avenir du laboratoire et qui, par ailleurs, faisait partie du programme des travaux futurs: la construction d'un nouvel édifice. Ou plutôt de deux édifices qui allaient, l'un abriter la section des métaux, et l'autre celle des matériaux pierreux. Le coût fut estimé en 1954 à 778 000 francs pour le premier bâtiment et à 733 000 francs pour le second, soit un total de 1 511 000 francs. Un des arguments qui, on peut le dire, contribua fortement à l'acceptation de ce projet de décret fut celui qui s'appuyait sur le chiffre d'affaire réalisé par ce laboratoire. En effet, sa vocation n'était pas uniquement universitaire mais aussi industrielle et les nombreux travaux effectués rapportaient une somme assez conséquente. On soulignait que ce chiffre d'affaire ne pourrait que s'accroître à la suite de l'installation de ce laboratoire dans des locaux adéquats.

Au Palais de Rumine se trouvaient les instituts de zoologie et de botanique qui, est-il encore nécessaire de le rappeler, manquaient singulièrement de locaux. Les aménagements envisagés comprenaient d'une part la construction d'une annexe sur le toit de l'institut de zoologie et d'autre part la création d'un laboratoire de photographie pour l'institut de botanique. Un crédit de 102 500 francs fut donc demandé au Grand Conseil, dans sa séance du 27 février 1956, pour ces deux réalisations, la première absorbant 87 500 francs du crédit global et le reste, 15 000 francs, étant imputable à l'institut de botanique. Le crédit global fut couvert par le poste du budget «Entretien des immeubles», dont nous avons déjà parlé au chapitre consacré aux dépenses d'exploitation. La dépense relative à ces deux instituts pouvait sembler inopportune étant donné le déménagement prochain des instituts de zoologie et de botanique à l'avenue de Cour, conformément au plan prévoyant trois centres universitaires à Lausanne. Pourtant, selon le programme des travaux futurs, le cas de ces deux instituts allait être pris en considération en tout dernier lieu, ce qui allait prendre encore passablement de temps. C'est pourquoi, on décida de voter le crédit demandé qui permettrait à ces deux instituts d'attendre leur déménagement dans de bonnes conditions.

Ce délai dans le déménagement des facultés des sciences sur le terrain du Cèdre posa également des problèmes au laboratoire de physique, installé trop à l'étroit dans le bâtiment de l'Ecole de chimie. Une solution devait être trouvée pour répondre rapidement aux besoins de ce laboratoire; on renonça à de simples travaux de réaménagements des locaux existants et on opta pour la construction d'un pavillon dans le jardin de l'Ecole de chimie. Ce projet, comme celui relatif à l'institut de zoologie, avait pour avantage d'envisager

les constructions avec des matériaux réutilisables le moment venu, c'est-à-dire après le déménagement des instituts et laboratoires dans les locaux prévus par le plan d'ensemble. Le pavillon en bois imaginé pour le laboratoire de physique pourrait même être transporté tel quel ailleurs pour une autre affectation. C'est dire que le souci d'économie était respecté<sup>1</sup> et que, par là, on souhaitait apporter des améliorations aux conditions de travail du milieu universitaire sans que la charge ne soit trop lourde pour l'Etat et sans trop dévier du programme des travaux futurs. Le crédit demandé au Grand Conseil s'éleva à 89 000 francs et fut également couvert par une allocation supplémentaire au poste «Entretien des immeubles».

Poursuivons dans le domaine (vaste!) des instituts et écoles trop à l'étroit dans leurs locaux. L'Ecole de pharmacie était installée dans le même bâtiment que l'Ecole de chimie depuis plusieurs années et la cohabitation se passait tant bien que mal pour autant que le nombre d'étudiants le permettait. En 1956 pourtant, force était de constater que les arrangements ne suffisaient plus et qu'une solution devait être trouvée, même provisoire. Divers aménagements, d'un coût estimé à 33 800 francs, furent ainsi proposés au Grand Conseil. Au cours de la même séance du 19 novembre 1956, le cas de l'Institut de géographie fut également soumis à la haute instance législative cantonale. Installé dans la maison Levade, il souffrait lui aussi de l'exiguïté des locaux. Le devis des aménagements s'éleva à 26 200 francs, portant ainsi le montant global du crédit demandé au Grand Conseil à 60 000 francs, somme à nouveau imputée au poste du budget «Entretien des immeubles». Peut-on, dans les différents cas présentés ci-dessus, parler d'investissements comme on l'entend aujourd'hui? La réponse est oui car, rappelons-le, les investissements ne concernent pas uniquement les constructions de nouveaux bâtiments mais également les réfections et transformations d'édifices existants, ce qui est le cas pour les instituts qui nous occupent. Inscrire ce genre de dépenses au budget d'exploitation se fait aujourd'hui aussi, mais selon des règles plus strictes. En effet, les dépenses de moins de 50 000 francs sont inscrites en tant que dépenses d'exploitation et les autres figurent dans les «dépenses d'investissement». Comme on peut le voir, la distinction faite aujourd'hui n'était pas effectuée avant le milieu des années soixante, d'où la difficulté de distinguer les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement.

En 1957, où en était donc l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne? Logée depuis 1943 dans l'ancien hôtel Savoy, elle s'y trouvait déjà

<sup>1</sup> On estimait en effet à 40 000 francs la récupération du bâtiment une fois le laboratoire de physique installé sur le terrain du Cèdre.

trop à l'étroit en 1957. La raison en était la hausse du nombre des étudiants, ceux-ci étant deux fois et demi plus nombreux que quatorze ans auparavant. Le développement industriel, technique et scientifique allait bien sûr se poursuivre et avec lui la hausse des effectifs estudiantins. La solution proposée par le Conseil d'Etat était, dans un premier temps, d'étendre le bâtiment principal en construisant une aile à l'«est» de l'édifice. C'est dans ce but que, le 27 mai 1957, le Grand Conseil accorda au Conseil d'Etat un crédit de 1 024 000 francs. Il s'agissait là du premier pas vers la réalisation d'une extension générale de l'Ecole polytechnique qui comprenait en outre, et dans un deuxième temps, la transformation de différentes salles du bâtiment principal<sup>1</sup> et l'aménagement des locaux après la mise en service de l'«aile est»; la troisième étape consistait à construire une «aile ouest» et les deux dernières étapes étaient consacrées, l'une à la construction d'une aula de cinq à six cent places, et l'autre à la réfection des diverses façades pour rendre plus harmonieux l'ensemble des bâtiments. Une demande de crédit annexe fut présentée au Grand Conseil lors de la séance du 21 mai 1957. Ce crédit, d'un montant de 55 000 francs, fut demandé pour l'installation d'un central téléphonique à l'EPUL et inscrit au poste «Abonnements et taxes téléphoniques» du budget.

Les études concernant la suite de l'extension de l'EPUL se poursuivirent de sorte que des devis précis purent être établis pour une grande partie des travaux projetés. Le fait d'entreprendre ces travaux simultanément, et non d'une manière échelonnée comme l'indiquait le plan de développement de l'ancienne Ecole d'ingénieurs, eut pour conséquence de réduire les frais qui furent estimés à 2 782 180 francs. Ils comprenaient 865 525 francs pour l'agrandissement de l'aile «ouest», 992 483 francs pour l'agrandissement des cinquième et sixième étages du bâtiment principal, 229 232 francs pour la rénovation des façades, 227 100 francs pour la chaufferie, 280 500 francs pour les honoraires, 82 000 francs pour le mobilier et 105 340 francs pour divers autres travaux. Bien sûr, ces montants étaient considérables mais une telle dépense se justifiait en regard du développement technique et industriel qui rendait le besoin en ingénieurs de plus en plus important. En 1957, la sous-commission de gestion tenait à ce sujet les propos suivants:

«Il s'agit d'un investissement nécessaire, car [...] l'équipement technique d'un pays doit revêtir à l'heure actuelle un caractère prioritaire. On ne saurait différer la tâche que notre canton s'est impartie dans le développement de notre école polytechnique»<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Surtout aux cinquième et sixième étages.

<sup>2</sup> Rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 25 novembre 1957, pp. 715 et 716.

En outre, l'image des subventions fédérales se profilait à l'horizon. Il semblait en effet normal à tous de demander à la Confédération une participation aux frais de l'Ecole polytechnique qui contribuait à la formation d'ingénieurs nécessaires au pays tout entier. Le Grand Conseil accorda donc ce crédit total de 2 782 180 francs au Conseil d'Etat par décret du 27 novembre 1957.

Il est intéressant de souligner que les dépenses en faveur de l'Université ne reflétaient pas toujours d'une manière exhaustive son activité et il suffit, pour le démontrer, de songer aux contributions du Fonds national de la recherche scientifique. La contribution de cet organisme, subventionnant un grand nombre de recherches universitaires, était un argument qui pesait relativement lourd dans la balance lorsqu'il s'agissait, par exemple, de fournir des locaux supplémentaires aux scientifiques et aux chercheurs. Ce fut le cas en 1957 lorsque le Conseil d'Etat demanda au Grand Conseil un crédit pour des agrandissements à effectuer au laboratoire de physique. Le Fonds national finançait des recherches qui nécessitaient l'emploi de matériel spécifique, ce dernier ne pouvant être employé que dans des conditions bien déterminées. Les locaux devaient donc être soit réaménagés, soit remis en état. Ce fut le cas pour le laboratoire de physique, et ce pour un coût de 23 000 francs. Deux autres crédits furent demandés au Grand Conseil lors de la même séance, l'un de 18 200 francs destiné à l'Institut de botanique et l'autre de 16 000 francs pour divers aménagements à la bibliothèque de la Faculté des lettres. Au total, c'est une somme de 57 200 francs qui fut demandée. Ce crédit fut couvert par une allocation supplémentaire au poste «Entretien des immeubles», apparaissant ainsi au budget d'exploitation. Au même poste fut également prélevée la somme de 97 000 francs accordée par le Grand Conseil l'année suivante pour aménager des locaux à l'Institut de botanique, installé au Palais de Rumine. Les recherches de cet Institut, principalement celles sur la physiologie végétale, étaient financées en grande partie par le Fonds national de la recherche scientifique, mais aussi par des subsides fédéraux pour ce qui concerne les recherches sur l'énergie nucléaire. Il fallait donc absolument créer la place nécessaire pour que ces subsides puissent être utilisés dans les conditions les plus favorables possibles. Ceci était d'autant plus nécessaire pour les travaux relatifs à l'énergie nucléaire qui nécessitaient des locaux spécialement adaptés.

La Confédération, par le biais du Fonds national de la recherche scientifique, subventionnait donc, non seulement des recherches sur la physique nucléaire, mais aussi l'enseignement de cette branche particulière. Les laboratoires de chimie-physique, qui se trouvaient dans le bâtiment de la Polyclinique universitaire depuis le début du siècle, n'offraient pas assez de place

aux chercheurs pour remplir les tâches confiées par la Confédération. Précisons que les subventions du Fonds national ne pouvaient servir à financer de nouvelles constructions ni à aménager de nouveaux locaux. C'était donc à l'Etat de Vaud de trouver une solution et d'en supporter la charge financière. Une occasion s'offrit alors à l'Université: des locaux se libéraient dans un bâtiment situé juste en face de la Polyclinique et les propriétaires souhaitaient les louer. Un arrangement fut trouvé selon lequel ces derniers procéderaient à la remise en état des lieux et l'Etat leur verserait 10 000 francs par an à titre de location. La somme de 45 000 francs demandée au Grand Conseil dans sa séance du 3 septembre 1958 concernait les installations relatives à la recherche et à l'enseignement (installations électriques, mobilier, etc.). Ce crédit fut couvert par le poste du budget «Entretien des immeubles» et permit d'attendre dans de meilleures conditions la construction de l'Institut de physique au Cèdre.

Le plan selon lequel l'Université de Lausanne allait occuper trois centres dans la ville prenait forme. En 1958, les étudiants en médecine purent ainsi prendre possession de leurs nouveaux locaux alors que le laboratoire d'essai des matériaux de l'EPUL devenait opérationnel. L'Etat de Vaud, grâce aux deux crédits accordés par le Grand Conseil en 1957, avait terminé les travaux relatifs à la première étape de l'agrandissement de l'Ecole polytechnique et entamé ceux concernant la seconde. Le moment était donc venu de demander le crédit nécessaire à la poursuite du plan d'agrandissement. Il fallait construire de nouveaux laboratoires, une aula de 630 places<sup>1</sup>, des salles d'exposition et divers autres locaux, procéder à des aménagements intérieurs et extérieurs et finalement prévoir le mobilier nécessaire. Tout ceci pour un coût estimé à 4 386 411 francs, puis ramené dans un deuxième temps, et ce à des fins d'économie rendue nécessaire par la situation financière de l'Etat, à 3 420 300 francs. Cet abattement fut obtenu en réduisant sensiblement les dimensions des constructions projetées. Par ailleurs, certains travaux furent remis à une date ultérieure ce qui porta le crédit finalement demandé au Grand Conseil à 3 121 000 francs. Ce crédit paraissait encore trop élevé à la Commission de gestion qui se prononça contre la construction immédiate de l'aula. Son édification était toutefois nécessaire car d'elle dépendait la construction de locaux tout à fait indispensables. C'est pourquoi, la Commission proposa de construire l'aula mais de renoncer à son aménagement intérieur. Cette manière d'envisager les choses ramena le crédit nécessaire à 2 757 000 francs. Le projet de décret, modifié par la commission fut finale-

<sup>1</sup> Suite à la réduction financière dont nous parlons plus loin, la capacité de l'aula fut ramenée à 500 places.

ment adopté par le Grand Conseil (décret du 9 septembre 1958). Ouvrons une parenthèse en ce qui concerne la couverture du crédit demandé au Grand Conseil. La Commission suggère que l'on pourrait «s'orienter vers un autre moyen de couverture de ces dépenses dans le cadre d'un budget spécial pour les investissements»<sup>1</sup>. Comme on l'a déjà dit plusieurs fois, la distinction entre dépenses d'exploitation et dépenses d'investissement était difficile à faire avant le début des années soixante. La Commission proposait là un moyen de distinguer ces dépenses, de nature bien différente, en les faisant apparaître dans deux budgets différents.

En 1960, un crédit fut demandé, d'une part pour terminer les travaux qui avaient été renvoyés à plus tard par la Commission<sup>2</sup> et, d'autre part, pour la construction d'un bâtiment pour le laboratoire d'électrotechnique à l'avenue de Bellerive. Le devis global de ces divers travaux s'éleva à 9 910 088 francs. La part incombant à l'Etat de Vaud fut de 2 810 088 francs, étant données les participations suivantes:

Confédération	Fr. 3 700 000.—
Société d'aide aux laboratoires	Fr. 2 400 000.—
Commune de Lausanne	Fr. 1 000 000.—

Relevons que le devis de construction de l'Institut d'électrotechnique s'élevait à 4 300 000 francs et celui de son équipement à 800 000 francs. Ces deux crédits ne suffirent pas puisque, par décret du 23 février 1965, un crédit supplémentaire de 1 100 000 francs pour la construction et de 300 000 francs pour l'équipement de cet institut fut accordé au Conseil d'Etat. Le dépassement du devis était dû au changement d'emplacement de la construction, aux problèmes – imprévisibles – de fondations, à des aménagements extérieurs supplémentaires, à des travaux demandés par des professeurs et au renchérissement du coût de la construction. Les factures définitives relatives à la construction firent apparaître un coût total de 5 600 000 francs, soit un dépassement de 1 300 000 francs par rapport au devis de construction. Le Grand Conseil ne vota qu'un crédit supplémentaire de 1 100 000 francs pour la construction, considérant que le montant de 200 000 francs relatif aux aménagements extérieurs ne se justifiait pas. En ce qui concerne le coût de l'équipement, il fut également dépassé, de 300 000 francs en raison du renchérissement et de l'apparition de nouveaux besoins.

<sup>1</sup> Rapport de la commission de gestion du Département de l'Instruction publique et des cultes, BSGC, séance du 3 septembre 1958, p. 1471.

<sup>2</sup> Il s'agissait notamment d'aménager l'intérieur de l'aula, différentes salles d'exposition et de réunions, ainsi que les accès extérieurs et d'équiper un certains nombres de laboratoires.

Ainsi, les travaux relatifs à l'agrandissement de l'EPUL seraient terminés et permettraient à cette Ecole d'accueillir mille étudiants, répondant ainsi à la demande toujours plus importante d'ingénieurs. La participation de la Confédération était perçue moins comme un simple apport financier que comme un acte de «reconnaissance»<sup>1</sup> de l'Ecole polytechnique. La Confédération, appuyant financièrement le développement de l'EPUL, montrait par là l'intérêt qu'elle portait à cet établissement. Cet appui financier était, d'autre part, considéré comme une «brèche [...] dans les finances fédérales»<sup>2</sup>. En d'autres termes, on espérait que d'autres subventions fédérales allaient dorénavant parvenir à l'Ecole polytechnique à la suite de celles accordées pour son agrandissement.

Nous nous souvenons que, par décret du 31 août 1953, le Grand Conseil avait accordé au Conseil d'Etat un crédit de 6 600 000 francs pour construire et équiper une Ecole de médecine. Le projet initial subit toutefois quelques modifications et un crédit complémentaire fut jugé nécessaire pour l'aménagement de certains locaux et l'acquisition de matériel et d'équipement. La somme demandée, 548 400 francs, fut jugée trop élevée et ramenée à 188 400 francs. Le second facteur justifiant cette demande de crédit complémentaire était la hausse du niveau des prix survenue depuis l'établissement du premier devis. Un crédit de 289 000 francs<sup>3</sup> était donc nécessaire pour couvrir ces hausses. Au total, le Conseil d'Etat demanda donc au Grand Conseil un crédit de 477 400 francs<sup>4</sup> qui lui fut accordé le 9 septembre 1958. En tenant compte du premier crédit, le devis global de l'Ecole de médecine s'élevait donc à 7 077 400 francs. N'oublions pas cependant que la somme demandée au départ avait été diminuée au détriment des équipements et qu'il fallait songer à demander des crédits à ce sujet au fur et à mesure des besoins. La nouvelle Ecole de médecine, terminée en 1959 au lieu de 1955 comme prévu, n'apporta qu'une amélioration toute relative à la pénurie de locaux car le nombre d'étudiants ne cessait de croître.

Le 3 septembre 1958, un crédit de 75 000 francs pour des travaux à la chaufferie de l'Ecole de chimie et de physique fut demandé au Grand Conseil. Ce dernier ayant accordé cette demande, le montant fut prélevé sur le compte d'exploitation «Entretien des immeubles». Relevons aussi, à la fin des années cinquante, le crédit de 35 000 francs demandé le 31 août 1959

<sup>1</sup> C'est le terme exact utilisé par la Commission de gestion.

<sup>2</sup> Intervention de Marius Weiss, BSGC, séance du 13 décembre 1960, p. 937.

<sup>3</sup> Ce montant représente le 5% (estimation de la hausse du niveau des prix depuis 1953) de 5 777 000 francs (partie du crédit de 6 600 000 francs relative à la construction proprement dite, soit les terrassements généraux: 463 000 francs, les aménagements extérieurs: 593 000 francs et le bâtiment lui-même: 4 721 000 francs).

<sup>4</sup> Fr. 188 400.— + Fr. 289 000.—.

pour la rénovation de l'atelier et l'achat de machines destinées à la préparation de lames microscopiques du laboratoire et du musée de géologie et de pétrographie. Ce montant fut attaché au poste d'exploitation «Machines et matériel d'exploitation».

Lors de la séance du 7 septembre 1959, le Conseil d'Etat proposa au Grand Conseil un projet de décret concernant le laboratoire de physique. Celui-ci nécessitait certains aménagements ainsi que l'installation d'appareils indispensables aux travaux confiés à ce laboratoire par le Fonds national de la recherche scientifique. On a ici une nouvelle illustration de subventions à la recherche qui «obligent» l'Etat de Vaud à débloquer des crédits pour donner à l'Université les moyens de mener à bien la dite recherche. Le crédit nécessaire s'élevait à 92 000 francs et fut couvert par allocation au poste du budget d'exploitation «Entretien des immeubles».

Un crédit de 77 000 francs fut demandé au Grand Conseil dans sa séance du 28 novembre 1960 pour la construction et l'aménagement de locaux destinés au laboratoire et au musée de zoologie de l'Université de Lausanne. Le laboratoire de zoologie, installé au Palais de Rumine, se trouvait en effet trop à l'étroit dans ses locaux et le musée n'avait, lui, plus assez de place pour loger ses collections, de plus en plus importantes. On projeta donc de construire une galerie qui accueillerait les collections du musée et libérerait en même temps des locaux pour le laboratoire de zoologie. Le montant nécessaire fut également couvert par allocation au poste «Entretien des immeubles».

Les travaux se poursuivaient donc selon le plan qui avait été établi en 1953 avec toutefois passablement de retard en raison d'autres priorités, mais aussi à cause des difficultés financières du Canton. Rappelons que l'Institut de chimie partageait ses locaux de la Place du Château avec, entre autres, l'Institut de physique et que la construction d'un bâtiment pour ce dernier n'était pas envisagée dans l'immédiat. Son départ de l'«Ecole de chimie» aurait libéré des locaux et permis ainsi aux divers services s'y trouvant (laboratoires de chimie minérale et analytique, de chimie organique, de l'Ecole de pharmacie et de l'Institut de police scientifique) de travailler dans de meilleures conditions. Il fallait donc trouver une solution, en particulier pour le laboratoire de chimie organique qui, contrairement aux autres laboratoires, n'avait jamais subi d'aménagements. Cette solution, dont le coût fut évalué à 291 300 francs, consistait en l'aménagement de dépôts situés au sous-sol du bâtiment. La somme nécessaire fut également inscrite au poste «Entretien des immeubles».

La situation en 1961 était devenue alarmante pour la Faculté des sciences et notamment pour les instituts de chimie et de physique, dont le



transfert dans la propriété du Cèdre se faisait attendre. Le Conseil d'Etat avait en effet modifié l'ordre de certaines réalisations par rapport à ce qui avait été prévu dans le programme des travaux futurs établi en 1953; il prévoyait néanmoins de demander les crédits nécessaires à la construction d'un bâtiment pour l'Institut de physique et à la transformation de l'Ecole de chimie.

En 1961, l'Etat de Vaud se porta acquéreur d'un bâtiment situé à la rue Charles-Vuillermet. Certains laboratoires de l'Ecole de chimie et de l'Ecole de pharmacie y étaient logés depuis une quinzaine d'années moyennant une location versée au propriétaire de l'immeuble, la Banque cantonale vaudoise. Cette dernière souhaitant vendre cet immeuble, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de décret lui accordant un crédit de 280 000 francs pour l'achat de ce bâtiment qui lui permettrait de disposer de locaux supplémentaires pour la Faculté des sciences. Le bâtiment de la Place du Château, où étaient installés l'Ecole de pharmacie et certains laboratoires de chimie et de physique, n'offrait plus assez de place pour l'enseignement et la recherche dans ces branches, et ce malgré les différents crédits qui, d'une manière provisoire, avaient apporté de meilleures conditions de travail aux professeurs, chercheurs et étudiants. Pourtant, le nombre de plus en plus important d'étudiants rendait ces aménagements très rapidement inadaptés à la situation. En attendant le moment encore lointain (quatre ans) de la construction d'un bâtiment pour l'Institut de physique, une solution devait être trouvée. Elle fut concrétisée par un projet de décret proposé au Grand Conseil et selon lequel des locaux seraient provisoirement aménagés pour l'Ecole de pharmacie et l'Ecole de chimie dans un bâtiment nouvellement construit mais destiné à une utilisation ultérieure différente. Le devis de ces divers aménagements fut évalué à 832 000 francs et se répartissait comme suit:

Ecole de pharmacie	Fr. 120 000.—
Laboratoires de chimie	Fr. 510 000.—
Laboratoire de physique <sup>1</sup>	Fr. 77 000.—
Aménagement et équipement de ce dernier	Fr. 125 000.—

Une partie de cette somme<sup>2</sup> concernait des équipements et des installations qui pouvaient être récupérés lors du transfert définitif de ces laboratoires. Cette solution s'avérait être encore une fois une solution provisoire, mais c'était la seule manière d'offrir rapidement des conditions de travail

<sup>1</sup> Le laboratoire de physique allait, lui, être installé, après divers aménagements, dans l'immeuble Cité-Derrière 16.

<sup>2</sup> Environ 425 000 francs selon les estimations.

acceptables aux professeurs et aux étudiants, particulièrement pour l'Institut de physique qui attendait depuis fort longtemps (1914!) de pouvoir s'installer dans un nouvel édifice. Un crédit de 832 000 francs fut donc accordé par décret du Grand Conseil du 4 décembre 1961.

L'Institut de physiologie de la Faculté de médecine, installé à la rue du Bugnon depuis 1917, ne répondait plus aux exigences de l'enseignement et de la recherche en raison de l'accroissement considérable du nombre des étudiants se destinant à une carrière médicale. L'exposé des motifs relatif à la demande de crédit pour l'agrandissement de cet institut avance les chiffres suivants<sup>1</sup>:

	Nombre d'étudiants de la Faculté de médecine	Accroissement
1930	185	
1940	382	106,5%
1950	503	31,7%

En vingt ans, le nombre des étudiants fréquentant la Faculté de médecine fut multiplié par 2,7. Si l'on ajoute à cela l'importance de plus en plus considérable de la physiologie dans l'enseignement de la médecine, on constate qu'il devenait nécessaire d'effectuer des agrandissements notamment pour les travaux pratiques dont l'unique salle utilisée depuis 1915 ne suffisait plus. Un plan de transformation du bâtiment fut donc établi pour un coût total de 910 000 francs. En plus de cette somme, un montant de 190 000 francs fut demandé au Grand Conseil dans sa séance du 13 novembre 1962 pour l'acquisition de matériel et d'équipements modernes. Le montant total de 1 100 000 francs fut accordé par décret du Grand Conseil du 19 novembre 1962.

Jusqu'ici, on l'a vu, les crédits destinés à l'agrandissement de l'Ecole polytechnique s'étaient élevés à 9 257 998 francs<sup>2</sup>. Un crédit complémentaire fut demandé au Grand Conseil et accordé par ce dernier le 13 mai 1963. Il s'agissait d'un montant de 560 000 francs ventilé comme suit<sup>3</sup>:

— suppléments pour travaux de construction	Fr.	390 294.—
— dépenses d'équipement à rembourser à l'EPUL	Fr.	117 706.—
— équipement complémentaire à acheter	Fr.	52 000.—

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation de l'Institut de physiologie, BSGC, séance du 13 novembre 1962, p. 142.

<sup>2</sup> 1 024 000 francs (décret du 27.5.57), 2 782 000 francs (27.11.57), 2 750 000 francs (9.9.58) et 2 701 998 francs (13.12.60).

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'agrandissement du bâtiment de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 7 mai 1963, p. 98.

Avec ce crédit, l'agrandissement et l'aménagement de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne seraient ainsi menés à leur terme.

Les étudiants en astronomie de l'Université de Lausanne disposaient, depuis 1951, d'un observatoire situé dans les hauts de la ville de Lausanne, et plus précisément aux abords du stade olympique. Ils y effectuaient un grand nombre de travaux pratiques dans des locaux devenus insuffisants en raison de l'accroissement du nombre des étudiants intéressés par cette discipline. La proximité du stade olympique comportait également un certain nombre d'inconvénients provoqués par l'éclairage de ce dernier qui rendait toute observation du ciel impossible. La solution préconisée fut de reconstruire un nouvel observatoire sur un emplacement adéquat. Au même moment, l'Université de Genève construisait son propre institut d'astronomie (pour un coût approximatif de deux millions et demi de francs) sur un terrain situé à la limite du canton de Vaud. Une collaboration entre les deux universités semblait être la meilleure solution du point de vue pratique (utilisation commune de locaux, collaboration bénéfique des chercheurs et des étudiants) mais aussi du point de vue économique puisque le Canton de Vaud ne participerait qu'à la construction d'un seul pavillon avec coupole pour un coût de 200 000 francs, y compris des équipements complémentaires. Ce crédit fut accordé par décret du Grand Conseil du 13 mai 1963.

#### 4.2 L'acquisition de la propriété Dorigny, une décision historique

Lorsqu'en été 1963, l'hoirie Hoyos offrit à la commune de Lausanne les terrains qu'elle possédait à l'ouest de la ville, ce fut, pour l'Université, une chance de voir enfin résolus ses problèmes de pénurie de locaux. La commune transmis cette offre au Conseil d'Etat afin de permettre à l'Etat de Vaud de s'en porter acquéreur et d'en profiter «à des fins d'intérêt général»<sup>1</sup>. L'Université étouffait dans ses locaux de la Cité. Le problème s'avérait être de plus en plus urgent et nécessitait que l'on trouve rapidement une solution à long terme:

«La question des locaux d'enseignement, insuffisants en nombre et en dimension, continue à poser des problèmes qui ne se satisfont plus de solutions de fortune»<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret concernant l'acquisition de la propriété de l'hoirie Hoyos à Dorigny (N° 98), août 1963, p. 1.

<sup>2</sup> Compte rendu du Conseil d'Etat 1963, p. 49.

Afin de trouver rapidement un remède à cette situation, il fallut tout d'abord déterminer avec précision les symptômes. A cet effet, le Conseil d'Etat nomma, en octobre 1963, une Commission d'étude pour le développement de l'Université de Lausanne, chargée de déterminer les «besoins de l'Université en locaux et bâtiments de toute sorte en vue d'une reconstruction partielle sur des nouveaux emplacements»<sup>1</sup>.

On pensait donc déjà que l'Université ne pourrait pas continuer à vivre dans ses locaux et que l'extension que l'on prévoyait ne pourrait se produire que si l'on déplaçait l'Université sur un site nouveau. Les terrains proposés par l'hoirie Hoyos firent l'objet de toute sorte de projets, parmi lesquels un quartier résidentiel de luxe. Dans son exposé des motifs concernant l'acquisition de la propriété de l'hoirie Hoyos, en août 1963, le Conseil d'Etat, invoquant l'exiguïté des locaux abritant l'Université de Lausanne et particulièrement les facultés des sciences morales, suggéra au Grand Conseil la «création d'une cité universitaire»<sup>2</sup> sur le site de Dorigny. Le coût total des terrains, y compris les bâtiments (château, ferme et grange avec écuries, fontaine couverte datant de 1848) s'élevait à 22 045 000 francs. Ce montant fut accordé par décret du Grand Conseil du Canton de Vaud le 4 septembre 1963, si bien que le Canton de Vaud devint propriétaire d'un terrain d'une surface de 268 389 m<sup>2</sup>.

La décision de déménager à Dorigny eut comme conséquence de remettre en question la réalisation de certains travaux projetés dans le «programme des travaux futurs» élaboré en 1953. Celui-ci mentionnait par exemple la construction d'un bâtiment pour l'Institut de physique sur le terrain des Cèdres. La perspective d'une utilisation de ce terrain par l'EPUL et du déménagement de la Faculté des sciences à Dorigny poussa l'Université à abandonner ce projet. La situation de l'Institut de physique était toutefois devenue précaire en raison du manque de locaux; c'est pourquoi la solution provisoire suivante fut trouvée: un immeuble se construisait à la Place du Tunnel et certains locaux pouvaient être loués par l'Université pour y loger une partie de la physique théorique et le laboratoire de physique expérimentale. Les aménagements nécessaires furent pris en charge par les propriétaires de l'immeuble en ce qui concerne les locaux consacrés à la physique théorique. Par contre, un crédit de 163 000 francs s'avéra nécessaire pour l'équipement et l'aménagement des locaux pour le laboratoire de physique expérimentale. Ce montant fut inscrit au budget d'exploitation au poste «Entretien des immeubles».

<sup>1</sup> Compte rendu du Conseil d'Etat 1964, p. 52.

<sup>2</sup> Exposé des motifs et projet de décret concernant l'acquisition de la propriété de l'hoirie Hoyos à Dorigny (N° 98), août 1963, p. 2.

Les crédits d'investissement relatifs à l'Ecole polytechnique se poursuivaient et concernaient également les acquisitions d'équipement coûteux. Ce fut le cas lorsque, par décret du 2 mars 1964, le Grand Conseil accorda un crédit de 2 400 000 francs pour acheter une nouvelle calculatrice électronique pour le centre de calcul de l'EPUL, l'ancienne n'étant plus adaptée aux exigences des utilisateurs. Ce montant, comprenant 100 400 francs pour l'installation de la machine, fut inscrit au poste «dépenses d'investissements» des comptes de l'Etat de Vaud.

Parmi les investissements importants relatifs à l'Ecole polytechnique, citons l'achat de dix pavillons (sur un total de vingt-deux) construits sur le terrain des Cèdres pour l'Exposition nationale de 1964. Le coût de chacun des pavillons fut fixé à 55 000 francs. Deux d'entre eux allaient être attribués à l'Institut de physique technique et les huit autres allaient abriter le nouvel Institut de chimie physique. C'est un crédit total de 1 690 000 francs qui fut demandé au Grand Conseil pour l'achat des pavillons, leur remise en état et divers travaux techniques à effectuer ainsi que pour leur aménagement et leur équipement. Ce crédit fut accordé par décret du 23 février 1965.

Au début des années soixante, l'Université continuait à vivre dans les locaux trop étroits de la Cité et les problèmes devenaient de plus en plus pressants pour les facultés morales et en particulier pour la Faculté de droit et son Institut de droit comparé, logé provisoirement dans des locaux trop étroits. Cet institut, soutenu financièrement par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, pouvait être installé de manière adéquate dans un immeuble, situé à la place de la Cathédrale 5a, qu'il s'agissait de reconstruire et d'aménager pour un coût total s'élevant à 620 000 francs. Ce crédit fut accordé par décret du Grand Conseil du 23 février 1965.

Ce problème concernait également le laboratoire de chimie minérale et analytique. L'afflux d'étudiants conjugué à la vétusté des locaux rendait impossible un enseignement de qualité. Une extension de ce laboratoire devenait donc nécessaire et fut envisagée en deux étapes: tout d'abord les transformations de l'Ecole de chimie, dont le coût fut estimé à 563 000 francs, puis les transformations du bâtiment de la rue de la Barre. Le Conseil d'Etat demanda au Grand Conseil de lui accorder, dans un premier temps, un crédit de 563 000 francs, augmenté de 30 000 francs destinés à couvrir les frais d'étude de la deuxième étape. Ce montant de 593 000 francs fut accordé par le Grand Conseil le 10 mai 1965. En ce qui concerne la deuxième étape, le Conseil d'Etat avait besoin d'un montant de 1 118 000 francs auquel il fallait ajouter 40 000 francs, complément à la première étape des travaux effectués à l'Ecole de chimie<sup>1</sup>. Au total, c'est donc une somme de 1 751 000 francs<sup>2</sup> qui

fut accordée au Conseil d'Etat afin que l'«Université s'adapte sans cesse aux exigences nouvelles dans le domaine de l'enseignement comme dans celui de la recherche scientifique»<sup>1</sup>.

La Commission d'étude pour le développement de l'Université, appelée aussi «Commission Faillettaz»<sup>4</sup> déposa, en février 1965, son rapport sur les besoins de l'Université et sur la manière la plus efficace de tirer parti des terrains de Dorigny. Le point saillant de ce rapport était que la Commission «opte[ait] catégoriquement pour la construction à Dorigny d'un Centre universitaire entièrement nouveau»<sup>5</sup>. La situation précaire des universités était générale dans le pays. Dans ce contexte, il fallait développer l'Université de Lausanne et la doter de moyens susceptibles de lui permettre de répondre à la demande de plus en plus pressante de main-d'œuvre qualifiée et de cadres supérieurs. Ce qui caractérisait l'Université de Lausanne au début des années soixante était son occupation totale des locaux mis à sa disposition. En d'autres termes, il n'y avait aucun moyen de lui permettre de s'étendre dans les lieux qu'elle occupait. La saturation était totale et la seule solution envisageable était qu'elle soit «reconstruite de toutes pièces»<sup>6</sup>. La situation était perçue d'une manière très pessimiste par la Commission de gestion:

«Malgré tous les efforts financiers du canton, il reste encore des facultés qui n'ont pas bénéficié de son aide et qui souffrent encore de pénurie et d'exiguïté de locaux, d'insuffisance des laboratoires et des bibliothèques, pour un nombre toujours croissant d'étudiants; tout cela donne une impression alarmante pour l'avenir de notre "Alma mater"»<sup>7</sup>.

L'Etat, qui venait d'acquérir la somptueuse propriété de Dorigny, possédait là la solution du problème. La Commission de gestion pensait toutefois que ce terrain devait «être étendu, de manière à recevoir dans l'avenir une cité universitaire digne de ce nom, avec les bâtiments nécessités par l'ensei-

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le laboratoire de chimie minérale et analytique de l'Université, deuxième étape (No 271), automne 1965, p. 3.

<sup>2</sup> Fr. 593 000.- + Fr. 1 118 000.- + Fr. 40 000.-

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le laboratoire de chimie minérale et analytique de l'Université, deuxième étape (No 271), automne 1965, p. 5.

<sup>4</sup> M. Emmanuel Faillettaz, administrateur-délégué du Comptoir suisse, était le Président de cette Commission également composée de représentants de l'Etat, de la commune de Lausanne, de l'UNIL, de l'EPUL et d'étudiants de l'économie auxquels étaient adjoints des architectes.

<sup>5</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de parcelles de terrain à Dorigny et pour couvrir les frais d'études de la mise en valeur de ces terrains (No 266), automne 1965, p. 2.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>7</sup> BSGC, séance du 31 août 1965, p. 1022.

gnement et le logement des étudiants, sans oublier les terrains de sport, inexistant à l'heure actuelle»<sup>1</sup> et qu'il était «de toute nécessité et de toute urgence que l'Etat achète ou acquière par échange les importantes parcelles qui jouxtent sa campagne et sans lesquelles il serait téméraire, voire inopportun d'entreprendre la construction»<sup>2</sup>. On envisagea donc d'acquérir certaines parcelles de terrain supplémentaires afin d'offrir à la toute nouvelle Université une surface adéquate. Les efforts demandés au Canton étaient très importants, et on s'en rendait compte, mais le rôle moteur de l'enseignement supérieur dans le développement du pays s'affirmait et justifiait que l'on sollicite ainsi le Canton. Il en allait de son avenir et de celui du pays tout entier. Le 8 janvier 1965, le Conseil d'Etat acquit deux parcelles d'une surface totale de 85 790 m<sup>2</sup> afin d'agrandir l'emplacement de la future Cité universitaire. Cette acquisition, effectuée par voie d'échange<sup>3</sup>, porta la surface du site de Dorigny à 354 179 m<sup>2</sup> et coûta à l'Etat de Vaud la somme de 11 085 533 francs (10 850 533 francs auxquels s'ajoutaient divers frais de mutation et de notaires).

Par décret du 16 novembre 1965, le Grand Conseil accorda un crédit de 1 944 000 francs pour la construction d'un stand d'essai et pour l'agrandissement du laboratoire de machines hydrauliques de l'EPUL. Le crédit demandé au Grand Conseil se répartissait comme suit: 1 120 000 francs pour la construction du stand d'essai, 2 000 000 de francs pour son équipement, 1 000 000 de francs pour l'agrandissement du laboratoire de machines hydrauliques et 600 000 francs pour les frais d'étude, soit un montant total de 4 720 000 francs. Après déductions de différentes subventions estimées à 2 776 000 francs et provenant de la protection civile, du Fonds pour l'encouragement par la Confédération des recherches scientifiques et techniques, de la Société d'aide aux laboratoires de l'EPUL et de constructeurs de machines hydrauliques, l'investissement de l'Etat de Vaud s'éleva à 1 944 000 francs.

Les enseignements de zoologie, de botanique et de biologie végétale se donnaient toujours au Palais de Rumine. On se souvient que divers crédits avaient été accordés à ces instituts pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles en attendant leur déménagement à Dorigny. La situation devenait de plus en plus alarmante en raison notamment de l'accroissement du nombre des étudiants. Les auditoriums de biologie et de

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 1023.

<sup>2</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de parcelles de terrain à Dorigny et pour couvrir les frais d'études de la mise en valeur de ces terrains (N° 266), automne 1965, p. 3.

<sup>3</sup> L'Etat de Vaud acheta trois parcelles pour la somme de 10 303 696 francs. Il les échangea contre les deux parcelles qu'il souhaitait acquérir, estimées à 10 850 533 francs, avec versement d'une soulte de 546 837 francs (différence de valeur entre les terrains échangés).

zoologie, qui, offrant trop de places, avaient été scindés en deux parties en 1934, ne pouvaient plus répondre aux besoins. L'argument «Fonds national suisse de la recherche scientifique» était encore une fois avancé: le canton bénéficiant de subsides fédéraux pour la recherche se devait d'offrir les locaux adéquats à ses chercheurs. Par décret du 23 novembre 1965, le Grand Conseil accorda un crédit de 2 050 000 «pour la construction d'un pavillon de botanique et pour l'aménagement de laboratoires au Palais de Rumine pour la Faculté des sciences»<sup>1</sup>. La solution retenue consistait en la construction d'un institut dans le jardin botanique de Montriond pour la biologie, ce qui libérerait de la place au Palais de Rumine pour la biologie végétale et pour la zoologie. En outre, il fallait compléter l'équipement scientifique du laboratoire de botanique. Le coût des travaux et de l'équipement s'élevait à 1 710 000 francs. Le réaménagement des locaux pour les deux enseignements demeurant au Palais de Rumine ainsi que leur équipement nécessitaient une somme de 340 000 francs. Bien que cette solution apparaisse comme une manière durable de résoudre les problèmes d'exiguïté des locaux, on peut noter que le mode de construction (éléments préfabriqués) lui conférait plutôt un caractère provisoire.

La Commission de gestion relevait «la grande misère de la Faculté des sciences»<sup>2</sup>. Elle ajoutait:

«Nous osons espérer que le département saura faire face à la situation, même par des palliatifs, dans un avenir très proche, car les réalisations de Dorigny sont encore relativement lointaines. L'aide à la Faculté des sciences est urgente, car nous ne saurions admettre le sacrifice de quelques volées d'étudiants dans la béate expectative de Dorigny et de son évolution»<sup>3</sup>.

Le 23 novembre 1965, le Grand Conseil accorda un crédit important, de 2 900 000 francs pour agrandir le laboratoire d'essai des matériaux de l'École polytechnique. On se souvient que ce dernier, après avoir occupé les locaux de Chauderon pendant près de quarante ans, occupait depuis 1958 un bâtiment situé à Bellerive. L'accroissement du nombre des étudiants, le développement de la science, l'acquisition de nouveaux appareils pour l'enseignement et la recherche, et l'augmentation du nombre des essais effectués pour l'industrie sont autant de facteurs qui provoquèrent un encombrement des locaux, rendant ainsi de plus en plus difficile le travail des étudiants, des pro-

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de locaux pour la Faculté des sciences, BSGC, séance du 16 novembre 1965, p. 266.

<sup>2</sup> Rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 5 septembre 1966, p. 607

<sup>3</sup> *Idem.*



fesseurs, des assistants et des chercheurs. Il fallait donc agrandir les locaux mis à disposition de ce laboratoire. On opta pour la construction d'un «bâtiment à l'ouest, ainsi que d'une liaison, au sud, entre l'ancien et le nouveau bâtiment»<sup>1</sup>. Le coût des travaux, de près de trois millions de francs, comprenait 2 259 000 francs pour la construction et les transformations. Notons que la somme demandée au Grand Conseil s'élevait à 2 945 000 francs et que celui-ci n'accorda «que» 2 900 000 francs. Ce sont essentiellement les frais affectés aux aménagements extérieurs qui furent réduits.

Les investissements relatifs à l'École polytechnique concernaient également les équipements. Le Grand Conseil, par décret du 16 mai 1966, décida de consacrer une somme de 687 100 francs à l'acquisition de matériel nécessaire à la formation des ingénieurs; il s'agissait d'appareils pour la photogrammétrie (272 000 francs) et pour la mesure électronique des distances (125 000 francs), d'équipements divers pour le laboratoire de physique technique (230 100 francs) et d'équipements complémentaires pour l'Institut d'électrochimie et de radiochimie (60 000 francs).

Il est intéressant de relever ici le crédit accordé pour «l'aménagement d'une bibliothèque et de locaux pour l'Institut de physique expérimentale de l'Université»<sup>2</sup>. Le problème de la pénurie de locaux de l'Institut de physique avait failli être plusieurs fois résolu. On se souvient notamment que le projet de construction de l'Institut de physique avait été retardé par l'achat de la propriété de Dorigny par l'Etat de Vaud. Toutefois, il était urgent de remédier à l'exiguïté des salles et en particulier à celle du laboratoire de physique expérimentale qui avait grand besoin d'une bibliothèque et de locaux pour ses étudiants, professeurs et assistants de plus en plus nombreux. La solution préconisée fut d'installer la bibliothèque de l'Institut de physique dans le bâtiment de l'École de chimie (80 000 francs) et de procéder à des transformations dans l'immeuble situé à la Place du Tunnel 19, afin d'y installer les travaux pratiques de physique (106 000 francs). Ces derniers se trouvaient ainsi à proximité de l'Institut de physique expérimentale qui, rappelons-le, était installé depuis 1965 à la Place du Tunnel 21. La somme totale nécessaire, 186 000 francs, fut prélevée sur le compte d'exploitation «Entretien des immeubles». Ceci montre encore une fois le flou qui existe entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation.

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement du laboratoire d'essai des matériaux de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 17 novembre 1965, p. 485.

<sup>2</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement d'une bibliothèque et de locaux pour l'Institut de physique expérimentale de l'Université, BSGC, séance du 14 novembre 1966, p. 23.

Le 11 mars 1965, le Département de l'Instruction publique et des cultes accorda à l'EPUL l'autorisation de «transformer la section de géomètres en une section d'ingénieurs ruraux»<sup>1</sup>. Cette modification engendra des coûts supplémentaires liés à l'accroissement du nombre des enseignants et à l'acquisition de matériel et de locaux. Les deux premiers points avaient déjà été résolus, puisque, d'une part les cours étaient parfois les mêmes qu'en génie civil, ce qui limitait le nombre de postes supplémentaires nécessaires, et d'autre part, on s'en souvient, le Grand Conseil avait accordé un montant de 397 000 francs par décret du 16 mai 1966 pour compléter l'équipement de l'EPUL. Le dernier point restait à résoudre et résultait là aussi de l'accroissement du nombre des étudiants et du matériel nouvellement acquis. De nouveaux locaux étaient surtout nécessaires pour le matériel de photogrammétrie. On décida donc de construire un bâtiment pour l'Institut de photogrammétrie à proximité du Centre de calcul de l'EPUL. La solution adoptée n'était que provisoire, puisque le bâtiment s'avérait être démontable. Le Grand Conseil accorda le crédit nécessaire (400 000 francs) par décret du 21 février 1967. Ce montant fut prélevé sur le compte de dépenses d'investissement.

Après le décret accordé pour l'agrandissement du laboratoire d'essai des matériaux de l'EPUL, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil une demande de crédit pour le laboratoire d'essai des matériaux pierreux. Celui-ci avait été mis en service en 1958, non sans que le projet ait subi un certain nombre de modifications à des fins d'économie. L'accroissement du nombre des étudiants justifiait maintenant l'agrandissement du bâtiment, mais ce n'était pas là le seul argument. Il fallait également développer la recherche dans le domaine des matériaux. Le coût de l'extension du bâtiment ainsi que des quelques transformations qui y furent apportées s'élevait à 3 417 000 francs. Celui du mobilier s'élevait à 194 500 francs. Le crédit demandé au Grand Conseil comprenait également les travaux extérieurs (92 500 francs), les études spéciales (75 000 francs), les frais divers (51 000 francs) et l'équipement du laboratoire (950 250 francs), soit un crédit total nécessaire de 4 780 250 francs, accordé par décret du Grand Conseil du 21 février 1967 et prélevé sur le compte des dépenses d'investissement. Ce montant était important et on peut imaginer que le fait d'avoir réduit le premier crédit destiné à la construction du bâtiment contribua à «gonfler» le second, comme le relève Pierre Payot:

«Le crédit de 778 000 francs demandé en 1954 pour la construction du laboratoire, avait été raboté et les plans initiaux modifiés. La disproportion

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'Institut de photogrammétrie de l'EPUL, BSGC, séance du 14 février 1967, p. 1299.

entre le montant du devis relatif à la construction principale – 778 000 francs – et celui qui nous est demandé aujourd'hui – 4 700 000 francs – montre le gaspillage qui peut résulter, à l'occasion, de ces rabotages de crédits qu'on nous présente comme des économies»<sup>1</sup>.

Une entreprise de l'envergure de celle envisagée (la construction de la Cité universitaire de Dorigny), nécessitait que l'on mette en place une structure solide, une fondation bien assise pour cet édifice aux proportions impressionnantes. C'est pourquoi le Conseil d'Etat institua, en novembre 1965, une communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny, chargée, entre autres, d'élaborer le plan directeur de la Cité universitaire de Dorigny<sup>2</sup>. A ce propos, il est intéressant de souligner qu'un tel plan directeur était souhaité depuis une vingtaine d'années:

«Ce qui trop souvent a manqué dans le développement de notre Université, c'est le plan d'ensemble, plan directeur, prévoyant mieux l'extension logique et progressive des divers bâtiments»<sup>3</sup>.

Les frais de fonctionnement de la communauté de travail furent évalués à 500 000 francs pour une période de deux ans. Ajoutés au montant nécessaire à l'acquisition des parcelles supplémentaires (voir plus haut), c'est une somme de 11 585 500 francs qui fut demandée au Grand Conseil. Ce montant, considérable, prit des proportions moins vertigineuses lorsqu'on évoqua la possibilité d'une aide fédérale, dont l'apparition se faisait de plus en plus certaine. Le montant attribué à l'acquisition de parcelles de terrain, soit 11 085 500 francs<sup>4</sup> fut inscrit au chapitre immobilier de l'Etat de Vaud et n'apparut de ce fait pas dans les dépenses d'investissement pour l'Université. La somme de 500 000 francs destinée à couvrir les frais d'étude de la mise en valeur des terrains de Dorigny fut portée au budget du Département de l'Instruction publique et des cultes, au poste «Entretien des immeubles», à raison de 250 000 francs en 1966 et 250 000 francs en 1967.

La Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny remit son rapport au Conseil d'Etat en juillet 1967. On y précisait la répartition des bâtiments sur le terrain: à l'ouest, l'EPUL, puis en se dirigeant

<sup>1</sup> BSGC, séance du 14 février 1967, pp. 1310-1311.

<sup>2</sup> Les tâches de la Communauté de travail étaient notamment les suivantes: « – établir le programme de la future Cité universitaire; – élaborer le plan directeur fonction de ce programme, en tenant compte des terrains actuellement disponibles et de ceux susceptibles d'être affectés à l'Université; – préparer les propositions pour la suite à donner aux études en vue de la réalisation». (Rapport de la communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny, pp. x et xi). Cité dans: BSGC, No 28, séance du 17 novembre 1965, p. 499.

<sup>3</sup> BSGC, séance du 30 mai 1945, p. 506.

<sup>4</sup> Montant arrondi.

vers l'est, les sciences exactes, les locaux communs et les facultés des sciences humaines. Les sports se situaient au sud, au bord du lac. Ce rapport était accompagné du plan directeur qui préconisait en priorité la construction de l'Institut de physique et celle du Collège propédeutique de la Faculté des sciences. A la lecture de ce rapport, le Conseil d'Etat émit quelques réserves concernant notamment l'augmentation du nombre des étudiants<sup>1</sup>, l'ampleur financière de la réalisation<sup>2</sup> et le financement des installations sportives<sup>3</sup>. Il décida de créer un organe de coordination entre lui-même et l'Université, organe chargé de préparer les programmes et de les exécuter. Une fois le plan directeur établi, il fallut demander au Grand Conseil une somme destinée à couvrir les frais d'études préliminaires, nécessaires pour permettre une utilisation optimale des crédits. Un premier crédit de 4 400 000 francs fut donc accordé par décret du Grand Conseil du 13 décembre 1967 afin de financer ces études. Cette somme se répartissait comme suit:

Organe de coordination	Fr. 200 000.—
Etudes d'infrastructure	Fr. 3 300 000.—
Etudes d'architecture	Fr. 700 000.—
Etudes pour l'EPUL	Fr. 100 000.—
Voyages d'études, rétributions de commissions et d'experts, imprévus et divers	Fr. 100 000.—
Total	Fr. 4 400 000.—

Les membres de l'organe de coordination ne touchaient pas de traitement (et c'est encore le cas aujourd'hui), mais une somme de 200 000 francs leur fut allouée pour couvrir les frais de séances et rétribuer les collaborateurs. Notons que, pour ces études préliminaires, on préféra tenir compte de l'Ecole polytechnique car sa reprise par la Confédération, bien que pratiquement certaine, n'était pas encore officiellement décidée.

C'est en effet l'année suivante, le 14 mars 1968, que fut conclue la convention entre la Confédération et le Canton de Vaud, relative à la reprise de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne par la Confédération. Par cette convention entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969, l'EPUL, issue de l'Ecole spéciale d'ingénieurs, devenait fédérale cent-seize ans plus tard. Les ressources financières du Canton n'auraient pas permis le développement adéquat de l'Ecole parallèlement à celui de l'Université. Ce transfert soula-

<sup>1</sup> En effet, contrairement à ce qui était indiqué dans le rapport, le Conseil d'Etat voyait plutôt un ralentissement dans l'accroissement du nombre d'étudiants.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat préconisait des études plus poussées afin de déterminer le coût final du projet.

<sup>3</sup> Le Conseil d'Etat voyait un partage entre le canton et la Confédération.

geait donc considérablement l'Etat de Vaud qui pouvait dès lors se consacrer entièrement à l'essor de l'Université. La situation de l'EPUL devenait toutefois fort alarmante. Afin de pouvoir accueillir le nombre de plus en plus important d'étudiants, il fallait trouver de nouveaux locaux, et ce de manière urgente. La surface estimée nécessaire «recouvr[ait] à elle seule la surface complète de la propriété du Cèdre»<sup>1</sup>. Il fallait donc également songer à une solution vaste pour l'Ecole polytechnique, solution qui fut concrétisée par l'achat par la Confédération d'un terrain situé à Dorigny et appartenant à la ville de Lausanne. Le transfert de l'Ecole polytechnique à Dorigny devait s'effectuer dans un délai de vingt-cinq ans.

En ce qui concerne la Cité universitaire de Dorigny, il apparut que la construction des deux bâtiments de la Faculté des sciences présentait une urgence particulière, à tel point que l'on pensait devoir recourir à un *numerus clausus* au cas où l'un de ces bâtiments ne serait pas mis à disposition de la Faculté des sciences pour l'automne 1969. Le Grand Conseil adopta donc le plan directeur de la Cité universitaire de Dorigny le 13 décembre 1967 et accorda au Conseil d'Etat une somme de 4 400 000 francs pour couvrir les frais d'études préliminaires. A la suite de cela, ce dernier institua, en date du 16 janvier 1968, un comité directeur de trois membres<sup>2</sup>, ainsi qu'un bureau de construction de l'Université (BUD) qui fut chargé du transfert de l'Université sur le site de Dorigny. Ce bureau s'attacha en particulier «aux questions d'infrastructure, aux problèmes d'achat de terrains et surtout à l'élaboration d'un projet du Collège propédeutique pour la Faculté des sciences»<sup>3</sup>.

Le Comité appuya l'avis général, c'est-à-dire construire en premier lieu le Collège propédeutique de la Faculté des sciences. Tout en offrant de meilleures conditions de travail aux sciences, la construction de ce bâtiment permettrait également de libérer des locaux à la Cité et de donner de cette manière de l'espace aux facultés qui devaient encore attendre quelque temps leur transfert à Dorigny. Avant d'entreprendre la construction du Collège propédeutique, il fallait songer aux travaux d'infrastructure, tels que voies d'accès, canalisations d'eau et de gaz, etc., nécessaires à la bonne marche des travaux. Le coût de ces travaux fut évalué à un million de francs dont la moitié était susceptible d'être financée par la Confédération en vertu de la loi fédérale d'aide aux universités (LAU) qui allait être votée en juin par le

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la convention entre la Confédération et l'Etat de Vaud pour la reprise de l'EPUL par la Confédération, BSGC, séance du 7 mai 1968, p. 124.

<sup>2</sup> M. Emmanuel Faillettaz, président du Comptoir suisse, M. Jean-Emmanuel Dubochet, ingénieur en chef du Bureau de construction des autoroutes et M. Roger Givel, directeur de l'Union Vaudoise de crédit.

<sup>3</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat, 1968, p. 61.

Conseil national. Le Grand Conseil accorda donc un crédit de 500 000 francs au Conseil d'Etat par décret du 15 mai 1968.

*Les subventions fédérales relatives aux constructions.*

Comme on l'a indiqué dans le chapitre consacré à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université, la loi fédérale d'aide aux universités entra définitivement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969, après avoir existé trois ans sous forme de régime provisoire. Le 23 mars 1960, le conseiller national Weibel présenta une motion proposant l'octroi de subsides fédéraux aux universités, motion qui, ne soulevant aucune opposition, fut transformée en postulat et soumise à l'examen d'une «Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités». Celle-ci présenta son rapport le 29 juin 1964. On y trouve de nombreuses indications sur les subsides de gestion, mais aussi sur les subsides de construction qui nous intéressent plus particulièrement dans ce chapitre. De l'avis de la Commission, il apparaissait plus judicieux d'octroyer les subventions de construction «de cas en cas»<sup>1</sup>, c'est-à-dire pour chaque réalisation. Nous reproduisons ci-dessous, d'une manière exhaustive, les critères retenus pour la détermination des projets ayant droit à la subvention.

«Selon la commission, l'aide fédérale doit porter sur toutes les constructions et installations destinées à l'enseignement supérieur,

1. qu'il s'agisse de bâtiments nouveaux ou de transformations;
2. qu'un bâtiment soit appelé à en remplacer ou compléter un ou plusieurs autres;
3. que le coût en soit élevé ou non. Il ne s'agit pas, en effet, de subventionner seulement les projets de grande envergure. En revanche, il n'est pas prévu de subsides pour les travaux d'entretien;
4. quel que soit le but de la construction projetée (enseignement, recherche, administration centrale, logement des étudiants, sports universitaires);
5. que le canton soit lui-même le maître de l'ouvrage ou que celui-ci soit entrepris par un tiers avec son assentiment (par ex. par une société coopérative constituée en vue de créer une maison d'étudiants); toutefois, la subvention devrait toujours être versée au canton;
6. que la construction ou l'installation serve exclusivement ou partiellement à des fins universitaires (cliniques médicales, bibliothèques

<sup>1</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, Berne, 1964, p. 146.

publiques, installations sportives); mais, dans tous les cas, l'aide de la Confédération devra être limitée à la portion des dépenses ayant un caractère proprement universitaire.»<sup>1</sup>

Les achats de terrains ne seraient pas subventionnés par la Confédération pour ne pas créer de disparités entre les cantons. En effet, le prix du sol varie fortement d'un canton à l'autre, ainsi qu'à l'intérieur d'un même canton. En outre, le choix de l'emplacement des bâtiments doit être laissé au soin des autorités locales selon la politique suivie. Le taux de subvention s'appliquerait donc aux dépenses de construction proprement dites, aux travaux d'aménagements extérieurs et aux frais engendrés par les installations, nécessaires aux travaux universitaires (chaises, tables, matériel scientifique durable, etc.). Ce taux serait identique quelle que soit la destination de l'objet subventionné. Par contre, il serait tenu compte de la capacité financière du canton<sup>2</sup>. La détermination du taux n'est pas issue d'un calcul complexe, mais plutôt d'une appréciation de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités. Son avis est que «la Confédération devrait participer à [la couverture des dépenses annuelles affectées aux universités cantonales] pour la moitié»<sup>3</sup>. Cette participation permettrait d'inciter les cantons à développer leur haute école dans des proportions qu'ils n'auraient pu assumer seuls. La Commission évalua les taux de subsides de construction et d'installation à 60% pour les cantons ayant une forte capacité financière, à 70% pour les cantons à capacité financière moyenne et à 80% pour les cantons à faible capacité financière. Les subsides de construction, comme on l'a dit, sont des subsides uniques, par opposition aux subsides de gestion qui sont des subsides périodiques. Selon l'avis de la Commission toujours, ils devraient être accordés sur demande, pour chaque projet séparément et avant le début des travaux.

Dans sa séance du 18 novembre 1968, le Conseil d'Etat présenta un projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain nécessaires à la construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny. On l'a vu, jusque-là l'Etat de Vaud avait dépensé une somme de 33 130 500 francs<sup>4</sup> pour l'acquisition d'une surface totale de 354 179 m<sup>2</sup>. Ce nouveau projet de décret visait en fait à rembourser au Fonds d'acquisition des immeubles les avances faites pour financer l'acquisition de plusieurs par-

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Voir chapitre 2, p. 110, pour la manière dont est déterminée la capacité financière des cantons.

<sup>3</sup> Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités, (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'Intérieur, Berne, 1964, p. 157.

<sup>4</sup> Décrets du 4.9.63 (22 045 000 francs) et du 23.11.65 (11 085 500 francs).

celles de terrain (d'une surface de 91 404 m<sup>2</sup>) et de couvrir les dépenses à venir, en 1968 et 1969. Ce Fonds, créé en 1961, agissait en fait comme un «réservoir où l'Etat puise au fur et à mesure des besoins, en lui restituant les sommes utilisées»<sup>1</sup>. La somme demandée fut de 6 500 000 francs et elle fut inscrite au compte «Immeubles de l'Etat». Un crédit complémentaire de 17 030 000 francs fut par ailleurs demandé au Grand Conseil dans sa séance du 11 novembre 1969 pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain d'une surface de 216 748 m<sup>2</sup>. Là aussi, il s'agissait d'une simple formalité visant à rembourser les avances faites par le «Fonds d'acquisition des immeubles de l'Etat». Afin d'agrandir le site de Dorigny, le Conseil d'Etat continuait à acquérir des parcelles de terrain.

Selon l'Université de Lausanne, la priorité dans les constructions devait être donnée au Collège propédeutique de la Faculté des sciences. Elle estimait en effet intéressant de concentrer en un même lieu les enseignements de mathématiques, physique, chimie, biologie et sciences de la terre. Cet intérêt était aussi d'ordre économique puisqu'on pensait ainsi réduire le nombre d'auditoires nécessaires. C'est un bâtiment offrant 1200 places dans ses auditoires (quatre fois 300 places) et 950 places dans les laboratoires que l'on projeta finalement de construire sur une parcelle de terrain appartenant encore à la Commune de Lausanne. C'est pourquoi, il s'agissait de demander au Grand Conseil les fonds nécessaires à l'acquisition de cette parcelle. Pour tout ce qui concerne les relations entre l'Université et la Confédération quant aux problèmes relatifs à la loi fédérale sur l'aide aux universités, le Conseil suisse de la Science (CSS) était l'organe consultatif du Conseil fédéral. La Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités avait d'ailleurs suggéré dans son rapport du 29 juin 1964 que soit institué un «organe particulier, chargé du subventionnement et composé de manière à favoriser la collaboration intercantonale et à ne pas compromettre l'autonomie des universités»<sup>2</sup>. Lorsqu'il s'agissait de demander une subvention à la Confédération, le Conseil d'Etat devait donc consulter le CSS qui donnait son préavis. Celui-ci fut favorable en ce qui concerne le Collège propédeutique (CP). Lors de la séance du 24 février 1969, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de décret ainsi que l'exposé des motifs relatifs à la construction du «premier bâtiment de la Cité universitaire vaudoise»<sup>3</sup>. Le coût de construction du

<sup>1</sup> Intervention de M. Alain Barraud, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 11 novembre 1969, p. 214.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 169.

<sup>3</sup> Annexe à l'exposé des motifs et projet de décret (No 154) accordant un crédit pour l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain nécessaires à la construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 18 novembre 1968, p. 93.



CP s'établit à 23 millions de francs, dont 9 600 000 francs pour le gros-œuvre, 5 300 000 francs consacrés aux installations techniques, 2 900 000 francs pour le second-œuvre, puis 300 000 francs pour les aménagements extérieurs et 4 900 000 francs pour les aménagements intérieurs (équipement des auditoires, des laboratoires, de la bibliothèque, etc.). Ce montant ne comprenait pas l'inventaire, soit l'appareillage scientifique, le matériel d'enseignement, etc. En fait, une partie du matériel utilisé à la Cité fut transféré à Dorigny et, pour le reste, l'Université présenta un budget séparé.

D'autre part, les travaux d'infrastructure commencèrent le 11 novembre 1968 avec un devis de 3 381 000 francs. Si l'on tient compte du crédit de un million de francs accordé par le Grand Conseil au printemps 1968, il s'avérait nécessaire de débloquer une nouvelle somme de 2 281 000 francs. Ce montant fut demandé au Grand Conseil dans le même décret que le montant nécessaire à la construction du CP. Il en fut de même pour la dépense prévue pour les aménagements sportifs (363 000 francs). Le financement de cette somme globale de 25 644 000 francs<sup>1</sup> fut facilité par la LAU (loi fédérale sur l'aide aux universités du 28 juin 1968) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Cette loi «prévo[yait] l'octroi aux cantons universitaires de subventions pour les investissements, à l'exception des acquisitions de terrains. Ces subventions [étaient] calculées en pourcentage des dépenses d'investissement avec un taux de 50% pour les cantons de force financière moyenne, catégorie dans laquelle entr[ait] le Canton de Vaud. De plus, les subventions [pouvaient] être majorées de suppléments extraordinaires d'un cinquième au maximum si un investissement revêt[ait] un intérêt national spécial (art. 12, al. 3 de la loi fédérale)»<sup>2</sup>.

Le financement du Collège propédeutique s'effectua donc de la manière suivante:

	<i>Financement</i>	<i>Coût</i>
Collège propédeutique		Fr. 23 000 000.—
Confédération (60%) <sup>3</sup>	Fr. 13 800 000.—	
Vaud (40%)	Fr. 9 200 000.—	
Infrastructure		Fr. 2 281 000.—
Confédération (60%)	Fr. 1 368 600.—	
Vaud (40%)	Fr. 912 400.—	
Installations sportives		Fr. 363 000.—
Confédération (50%)	Fr. 181 500.—	
Vaud (50%)	Fr. 181 500.—	

<sup>1</sup> Fr. 23 000 000.— + Fr. 2 281 000.— + Fr. 363 000.—.

<sup>2</sup> Projet de décret accordant un crédit pour la construction du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de Lausanne-Dorigny. Séance du Grand Conseil du 24 février 1969, p. 927.

<sup>3</sup> Car le CP étant le premier Collège propédeutique de Suisse, il revêtait un intérêt national spécial et bénéficiait ainsi d'un cinquième de subvention fédérale supplémentaire.

En fait, l'urgence du projet (si l'Université ne pouvait prendre possession du CP pour l'automne 1970, elle se verrait obligée d'opérer un *numerus clausus* peu souhaitable) fit que l'on n'attendit pas les conclusions des négociations relatives à l'octroi des subsides fédéraux pour commencer les travaux.

Le montant pris en charge par le Canton s'élevait à 10 293 900 francs<sup>1</sup>, montant qui fut accordé par décret du Grand Conseil du 26 février 1969.

L'édification du nouveau bâtiment destiné à abriter les diverses sections de la Faculté des sciences créa des frais liés à l'acquisition de matériel d'enseignement et de laboratoire (inventaire). Etant donné que le CP offrirait plus de place que nécessaire, en tous cas en ce qui concerne les premières années de son exploitation, il fut décidé de l'équiper progressivement, c'est-à-dire de «prévoir (plutôt) l'équipement suffisant à son fonctionnement pendant les premières années, quitte à compléter le matériel lorsque l'occupation du Collège le justifiera»<sup>2</sup>. Le coût de l'inventaire fut évalué à 2 700 000 francs, montant couvert à 60% par la Confédération, en vertu de la LAU et de l'intérêt national spécial que revêtait le Collège propédeutique. Le 9 septembre 1969, le Grand Conseil accorda un crédit de 1 080 000 francs au Conseil d'Etat pour financer le 40% de l'acquisition de l'inventaire du Collège propédeutique.

Parallèlement à la construction du Collège propédeutique, on continuait à transformer l'Institut de chimie minérale et analytique de la Cité. Deux crédits, d'un montant total de 1 751 000 francs, avaient déjà été accordés<sup>3</sup> et avaient permis de donner un peu d'air à l'enseignement dans cet institut. L'accroissement du nombre d'étudiants entraînant un besoin accru d'assistants, il s'avéra nécessaire d'envisager certains aménagements et des réfections de laboratoires dont l'état ne permettait plus de travailler dans de bonnes conditions. Ces laboratoires manquaient également d'équipements qui furent devisés à 160 000 francs. Ajoutés aux frais pour l'aménagement des locaux, soit 725 000 francs, cela faisait une somme globale de 885 000 francs, dont, en vertu de la LAU, le Canton de Vaud finançait la moitié, soit 442 500 francs. Ce montant fut accordé par décret du Grand Conseil du 24 novembre 1969.

Les montants consacrés à la transformation et à l'aménagement des locaux de chimie de la Cité pouvaient sembler exagérés au moment où l'on songeait à transférer toute l'Université à Dorigny. N'oublions pas cependant

<sup>1</sup> Fr. 9 200 000.— + Fr. 912 400.— + Fr. 181 500.—.

<sup>2</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de matériel d'enseignement pour la Faculté des sciences, N° 207, séance du Grand Conseil de septembre 1969, p. 1.

<sup>3</sup> Décrets du 10.5.65 (593 000 francs) et du 17.11.65 (1 158 000 francs).

que le transfert de l'Institut de chimie allait prendre encore un certain nombre d'années puisque la construction du bâtiment de chimie était programmée parmi les dernières si l'on se réfère au plan directeur établi en 1967 par la communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny. Le temps relativement long nécessaire à la réalisation de la nouvelle Cité universitaire exigeait qu'on se préoccupe des problèmes rencontrés par les écoles et instituts dont le déménagement sur le nouveau site ne se ferait pas dans l'immédiat.

Quant à l'Institut de physiologie, on relevait que l'afflux d'étudiants en médecine créait des problèmes de locaux qu'il serait possible de résoudre en aménageant une partie du dernier étage du bâtiment situé à la rue du Bugnon. Le Grand Conseil, par décret du 19 novembre 1962, avait accordé un crédit de plus d'un million de francs pour permettre la transformation de cet institut qui ne répondait plus aux exigences en raison de l'accroissement du nombre des étudiants. Les aménagements effectués ne concernaient pas la partie ouest du bâtiment qui avait été gardée en réserve pour une éventuelle extension ultérieure de l'institut. L'accroissement du nombre des étudiants se poursuivait et était de bonne augure puisque le pays manquait de médecins. Il fallait donc donner à la Faculté de médecine les moyens de former les étudiants en médecine en aménageant de nouveaux locaux. Le coût total de ce projet s'élevait à 310 000 francs. La part de l'Etat de Vaud fut de 155 000 francs en raison d'une subvention de la Confédération de 50% de la somme totale. L'exposé des motifs soulignait que la Confédération participait au coût de ce projet en accordant des subventions pour investissements. Malgré cela, le montant à la charge du Canton fut inscrit au budget d'exploitation de l'Etat au poste «Entretien des immeubles». M. André Feignoux, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de décret proposé au Grand Conseil, pensait que cette manière de procéder se justifiait en raison de la «modicité de la dépense»<sup>1</sup>. Cinq ans plus tard, l'afflux d'étudiants impliquant un besoin plus important en assistants et donc en places de travail et la restructuration des études de médecine nécessitant l'augmentation du nombre des professeurs, le Conseil d'Etat demanda un crédit au Grand Conseil afin de construire une annexe au bâtiment abritant l'Institut de physiologie. Le coût de cette annexe fut évalué à 2 500 000 francs, financés par la Confédération (48%) et par le Canton de Vaud (52%, soit 1 300 000 francs). Ce montant fut accordé par décret du Grand Conseil du 26 mai 1975.

<sup>1</sup> Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret accordant un crédit pour des travaux de transformation à l'Institut de physiologie, BSGC, séance du 19 novembre 1969, p. 367.

Alors que se poursuivait la construction du Collège propédeutique qui allait être terminé pour la rentrée universitaire de l'automne 1970, les besoins en infrastructure devenaient pressants afin notamment de permettre l'exploitation des bâtiments. On avait besoin d'une «route d'accès au domaine de l'Université et d'un tronçon de caniveaux dans la zone de la Faculté des sciences»<sup>1</sup>. Cette route, dite «Route de la Sorge», permettrait l'accès à l'Université par le Nord. Son coût de construction fut évalué à 1 750 000 francs. D'autre part, on avait besoin de «caniveaux» permettant d'alimenter en fluides<sup>2</sup> et en énergie<sup>3</sup> le CP et le Bâtiment des sciences physiques (BSP) qui serait terminé à la fin de l'année 1972. Le coût de construction de ces caniveaux s'élevait à 3 200 000 francs. Ajouté au coût de construction de la route d'accès à Dorigny, c'est une somme de 4 950 000 francs qui était nécessaire. Une nouvelle fois, la LAU permettait de ne demander au Grand Conseil que la moitié de cette somme, soit 2 475 000 francs, somme qui fut accordée au Conseil d'Etat le 9 septembre 1970.

L'acquisition de parcelles à Dorigny se poursuivait. Plus de 80 000 m<sup>2</sup> venaient d'être achetés par «l'entremise du Fonds d'acquisition d'immeubles»<sup>3</sup> et on souhaitait rembourser ces avances. Il s'agissait de parcelles composant la zone sportive et dont l'investissement fut l'objet d'une convention entre l'Etat de Vaud et la Confédération qui se partageaient la propriété des terrains. La participation de la Confédération s'élevait à 9 362 190 francs et celle de l'Etat de Vaud à 3 521 750 francs. Cette somme fut accordée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil et prélevée sur le compte «Immeubles de l'Etat»; elle n'apparut de ce fait pas en tant que dépense d'investissement.

Après le Collège propédeutique, on entreprit les études concernant le bâtiment des sciences physiques, celui de sciences humaines et des locaux communs (bibliothèque, administration et restaurants universitaires). Les crédits qui avaient été accordés jusque-là pour les études de mise en valeur des terrains, d'infrastructure et d'architecture étaient épuisés. Il s'agissait d'un montant de 4 900 000 francs (500 000 francs et 4 400 000 francs), augmenté de 1 750 000 francs (subventions fédérales accordées pour les dépenses d'investissement effectuées après le 1<sup>er</sup> janvier 1969), soit 6 650 000 francs.

Les nouvelles études nécessaires furent évaluées à 4 700 000 francs et comprenaient les études d'architecte (1 800 000 francs), des spécia-

<sup>1</sup> Projet de décret accordant un crédit pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny et exposé des motifs, séance du Grand Conseil du 7 septembre 1970, p. 731.

<sup>2</sup> Eau potable, eau de refroidissement pour la climatisation, eau surchauffée (chauffage à distance et production d'eau chaude), vapeur et eau condensée (locaux communs), air comprimé, électricité, courant faible (téléphone et signalisation) et gaz.

<sup>3</sup> Projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de parcelles pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 16 novembre 1970, p. 125.

listes (1 300 000 francs), l'étude d'automatisation de la bibliothèque (500 000 francs), de chauffage (300 000 francs, dont la moitié prise en charge par la Confédération), l'étude des aménagements sportifs (100 000 francs à partager avec l'EPFL) et des rives du lac qu'il s'agissait d'assainir (50 000 francs, dont la moitié prise en charge par la Confédération). Enfin, il s'agissait d'étudier la nature des terrains par des sondages (250 000 francs). En ajoutant 125 000 francs destinés à couvrir les frais imprévus, on obtenait un montant de 4 700 000 francs financé à 50% par la Confédération en vertu de la LAU. Un crédit de 2 350 000 francs, représentant la part vaudoise, fut accordé par décret du Grand Conseil le 19 mai 1971.

Le plan directeur de 1967 prévoyait la construction des bâtiments universitaires dans l'ordre suivant: 1. Le Collège propédeutique (inauguré le 12 novembre 1970). 2. Le bâtiment des sciences physiques. 3. Le bâtiment des facultés des sciences humaines. 4. La Faculté des sciences.

Le temps était donc venu de songer au bâtiment des sciences physiques qui allait résoudre le problème de l'exiguïté des locaux, vieux de plus d'un demi-siècle. Le coût du bâtiment fut «estimé à 17 900 000 francs et celui de son équipement en matériel et machines nécessaires à l'enseignement et à la recherche à 4 000 000 francs»<sup>1</sup>. Le manque de place dans les auditoriums et dans les laboratoires perturbait à tel point la situation que certains enseignements ne pouvaient se donner et, bien que la mise en exploitation du Collège propédeutique ait permis d'absorber les première et deuxième années de physique, il devenait urgent de donner à la recherche les moyens dont elle avait le plus grand besoin.

Comment financer le bâtiment des sciences physiques? Au total, entre le coût du bâtiment lui-même et ce que l'on appelle l'inventaire<sup>2</sup>, une somme de 21 890 200 francs était nécessaire. La Confédération finança la moitié de ce montant, soit 10 945 100 francs, la même somme étant demandée au Grand Conseil.

En fait, l'estimation du coût de construction du bâtiment des sciences physiques devait être soumise à vérification, ce qui fut fait. Le devis définitif fit apparaître une réduction de 100 000 francs par rapport au devis estimatif<sup>3</sup>. Il en fut de même pour l'inventaire qui fut estimé à 3 990 000 francs. Le coût de la réalisation représenta finalement un investissement de 21 790 000 francs, portant ainsi la part vaudoise à 10 895 000 francs. Ce crédit fut accordé par décret du Grand Conseil du 19 mai 1971. Le chantier du bâtiment des sciences

<sup>1</sup> Projet de décret accordant un crédit destiné aux sciences physiques de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 17 mai 1971, p. 380.

<sup>2</sup> Appareillage scientifique, matériel d'enseignement, etc.

<sup>3</sup> 17 800 000 francs au lieu de 17 900 000 francs.

physiques (BSP) fut ouvert en juillet et la construction proprement dite commença en mars 1972. L'enseignement de la physique retrouvait ainsi une cohésion puisqu'il était jusqu'ici réparti dans une dizaine d'endroits différents de la ville! La construction du BSP nécessita la réalisation de nouveaux travaux d'infrastructure dans la zone de la Faculté des sciences (coût estimé: 3 039 000 francs). D'autre part, on souhaitait aménager une décharge au bord du lac afin d'y entreposer la terre résultant des travaux sur le site (85 000 francs), entreprendre la première étape du reboisement visant à compenser une zone déboisée (190 000 francs) et aménager le carrefour entre la route cantonale et la route de la Sorge (200 000 francs)<sup>1</sup>. Au total donc, le crédit demandé s'élevait à 3 860 000 francs compte tenu d'un poste «divers et imprévus» de 346 000 francs. Les coûts relatifs à l'infrastructure de la zone de la faculté des sciences, notamment en ce qui concerne l'accès aux installations sportives et l'escalier d'entrée dans le caniveau, ainsi que ceux concernant l'aménagement d'une décharge et le reboisement, seraient certainement partagés avec l'EPFL, ce qui ramènerait la part de l'Etat à une somme d'environ 3 millions. D'autre part, en vertu de la LAU, le Canton de Vaud recevrait 50% de cette somme en subventions fédérales. La somme demandée au Grand Conseil fut donc de 1 500 000 francs, montant accordé par décret du 15 septembre 1971. Ce même jour, le Grand Conseil du Canton de Vaud accorda un crédit de 1 520 000 francs au Conseil d'Etat pour participer à l'acquisition d'une calculatrice commune à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et à l'Université. Le dernier ordinateur de l'Université et de l'Ecole polytechnique avait été acheté en 1964 mais il était devenu nécessaire de le changer car sa capacité de mémoire ne suffisait plus et son taux d'utilisation était devenu maximal. Les deux parties (l'UNIL et l'EPFL) financèrent l'achat de l'ordinateur en commun, au prorata de leur taux d'utilisation (10-15% pour l'UNIL) mais se chargèrent chacun de leur réseau propre et de leurs terminaux.

Un plan de répartition fut mis sur pied et, sur la somme totale de 15 884 000 francs nécessaire à l'acquisition de l'ordinateur, la part de l'EPFL fut de 12 847 000 francs et celle de l'UNIL de 3 038 300 francs, somme arrondie à 3 040 000 francs. Grâce à la subvention fédérale de 50%, la part de l'Etat de Vaud fut finalement ramenée à 1 520 000 francs.

Les étudiants de l'Université et de l'EPFL pratiquaient leur activité sportive un peu partout dans la ville de Lausanne et on pensait qu'il devenait nécessaire de construire un Centre sportif à Dorigny, d'autant plus que les

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne l'aménagement du carrefour entre la route cantonale et la route de la Sorge, les travaux furent effectués par le Service cantonal des routes. Ces 200 000 francs représentent la participation du BUD (37,5%).

cantons devaient, selon la nouvelle loi fédérale, donner une formation universitaire aux futurs maîtres de sports. Un programme sur cinq ans prévoyait une salle omnisports, un terrain d'athlétisme, quatre courts de tennis et des terrains de football. Au total, le montant nécessaire était de 8 410 000 francs<sup>1</sup>, dont la moitié était à la charge de l'EPFL. Sur la somme de 4 205 000 francs incombant à l'Etat de Vaud, ce dernier reçut la moitié en subventions fédérales, ce qui ramena le crédit demandé au Grand Conseil à 2 102 500 francs. Ce crédit fut accordé par décret du Grand Conseil en date du 9 mai 1972 et les travaux débutèrent en février 1973. Ce crédit permit donc d'entamer la première étape relative à l'aménagement de la zone sportive de Dorigny.

Le transfert de la bibliothèque centrale et universitaire à Dorigny fut l'occasion de songer à son automatisation. L'accroissement conjugué du nombre d'ouvrages et du nombre d'utilisateurs nécessitait une restructuration du système de gestion des bibliothèques. En effet, l'utilisation de l'ordinateur dans ce domaine contribuerait à gérer les bibliothèques d'une manière plus rapide et plus rationnelle, tout en favorisant les échanges avec d'autres bibliothèques. Le 19 mai 1971, un crédit de 250 000 francs (part vaudoise d'un montant global de 500 000 francs) avait été accordé pour financer des études concernant cette automatisation. Ce premier crédit étant épuisé, une seconde somme fut demandée, d'un montant de 1 250 000 francs qui bénéficia d'une subvention fédérale de 50%. Le Grand Conseil accorda donc au Conseil d'Etat un crédit de 625 000 francs pour sa part au financement des études sur l'automatisation de la bibliothèque, le 30 mai 1973.

En 1973, le site de Dorigny possédait donc un bâtiment opérationnel, le Collège propédeutique de la Faculté des sciences, et un autre, en construction: le bâtiment des sciences physiques. Le plan directeur adopté par le Grand Conseil en 1967 prévoyait que l'on s'intéresse ensuite aux facultés des sciences morales et aux locaux communs tels que la bibliothèque, les restaurants et les bâtiments destinés à abriter l'administration. Les bâtiments des facultés des sciences morales allaient être construits à l'est du site de Dorigny et devaient abriter les facultés de théologie, de droit, des lettres, l'Ecole de français moderne, l'Ecole des hautes études commerciales et celle des sciences sociales et politiques. La bibliothèque, les restaurants et le bâtiment de l'administration allaient, eux, être édifiés au centre du site. Il fut prévu de s'occuper tout d'abord de la première étape concernant les facultés des sciences humaines, puis de la bibliothèque centrale et des locaux communs, enfin du second bâtiment pour les sciences morales:

<sup>1</sup> Salle omnisports (4 589 500 francs), terrain d'athlétisme (2 237 500 francs), frais communs (1 296 500 francs) et quatre courts de tennis (286 500 francs).

«La division en trois étapes du projet complet rend sa réalisation supportable pour les capacités financières du Canton, tout en donnant à l'Université la possibilité d'assurer ses enseignements et ses recherches avec le minimum de perturbation»<sup>1</sup>.

La première étape débuta en automne 1975. Comme pour le Collège propédeutique et le bâtiment des sciences physiques, certains travaux d'infrastructure s'avérèrent nécessaires afin d'alimenter le Bâtiment des Facultés des sciences humaines (ci-après BFSH1) en fluides et en énergie. Il s'agissait de poursuivre la réalisation des caniveaux techniques (coût estimé: 5 000 000 francs, dont 4 250 000 francs représentaient la part du Canton de Vaud), de réaliser un passage pour piétons sous la «Route du lac» ainsi qu'une passerelle sur la Sorge, et d'aménager un chemin le long de la Chamberonne (coût estimé: 1 145 000 francs); enfin, il fallait construire une route mitoyenne entre l'Université et l'EPFL (357 000 francs). Au total, donc, c'est une somme de 5 752 000 francs qui incombait au Canton de Vaud. Grâce aux subventions fédérales représentant le 50% des investissements que le Canton consacre au développement de son Université, un crédit de 2 876 000 francs fut finalement demandé au Grand Conseil et accordé par ce dernier le 19 novembre 1973.

Le Bâtiment des sciences physiques fut inauguré le 14 février 1974. Sa construction avait duré un peu plus de deux ans contre dix-huit mois pour le Collège propédeutique. La salle omnisports, elle, fut inaugurée le 16 octobre de la même année. On s'intéressa donc à la suite du programme, soit la première étape des sciences humaines. Les facultés et écoles des sciences humaines présentant les mêmes besoins en locaux (auditoires, salles de séminaires, bureaux), il fut décidé de construire un seul bâtiment pour toutes ces facultés, ce qui, en rationalisant les locaux, permettrait une économie appréciable, autant au plan financier qu'en ce qui concernait la surface nécessaire. Le budget de construction se répartissait en trois chapitres: 1. Construction de la première étape (bâtiment, équipement, mobilier, inventaire et abris): 38 600 000 francs; 2. Central téléphonique pour l'ensemble de la Cité universitaire: 2 100 000 francs; 3. Infrastructure générale (routes, places de parc, canalisations, aménagements extérieurs et plantations): 7 800 000 francs, soit un total de 48 500 000 francs. Certaines dépenses n'étaient pas considérées comme des investissements et ne pouvaient de ce fait pas être subven-

<sup>1</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan directeur des Facultés des sciences morales, de la Bibliothèque universitaire centrale et des locaux communs de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, adopté par le Conseil d'Etat le 28 septembre 1973, p. 83.



tionnées par la LAU. Il s'agissait notamment des taxes et des contributions. Le financement de ces 48,5 millions se fit de la manière suivante<sup>1</sup>:

	Coût total	Etat de Vaud	Confédération	Protection civile
1. Construction BFSH1	37 600 000.—	19 552 000.—	18 048 000.—	
taxes	450 000.—	450 000.—		
abris	550 000.—	154 000.— <sup>2</sup>		396 000.—
2. Central téléphonique pour l'ensemble de la Cité	2 100 000.—	1 092 000.— (52%)	1 008 000.— (48%)	
3. Infrastructure générale	7 800 000.—	4 056 000.— (52%)	3 744 000.— (48%)	
TOTAL	48 500 000.—	25 304 000.—	22 800 000.—	396 000.—

Notons que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1974, la Confédération ne subventionna plus que 48%, et non plus 50% comme c'était le cas jusqu'alors, des investissements consacrés par l'Etat de Vaud au transfert de son Université.

Le Grand Conseil, par décret du 26 février 1975, accorda au Conseil d'Etat un crédit de 25 304 000 francs pour la réalisation du BFSH1. Les sciences humaines, qui occupaient jusque-là une quinzaine de locaux répartis dans la ville, retrouvaient ainsi une unité bénéfique sur le site de Dorigny.

Depuis juillet 1972, le Comité directeur chargé du transfert de l'Université sur le site de Dorigny s'occupait également de l'exploitation et de l'entretien des bâtiments, des aménagements extérieurs, des installations et des équipements de la Cité universitaire. Avant la création de ce Comité, le 16 janvier 1968, les frais de planification et d'études étaient couverts par les crédits du 22 novembre 1965 (500 000 francs) et du 13 décembre 1965 (4 400 000 francs). L'EPFL avait participé à certaines études, à raison de 60% pour les dépenses d'honoraires du Collège propédeutique et les travaux d'infrastructure et de 50% pour d'autres études. Par contre, certaines études n'avaient pas bénéficié des subventions fédérales; il s'agissait notamment des «- dépenses intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1969 (date d'entrée en vigueur de la LAU);- indemnités versées aux exploitants agricoles des terrains sur lesquels les ouvrages de la Cité universitaire ont été réalisés;- taxes et émoluments divers (taxes de raccordement, frais d'enquête, permis de construire, primes d'assurances);- frais propres du maître de l'ouvrage (sa-

<sup>1</sup> Projet de décret accordant un crédit pour la construction de la première étape des Facultés des sciences humaines de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 24 février 1975, p. 1100.

<sup>2</sup> 28% à la charge de l'Etat de Vaud et 72% subventionnés par la protection civile.

lares et frais généraux du BUD)»<sup>1</sup>. En vertu de la loi fédérale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972, modifiant la loi sur l'aide aux universités, «une subvention [pouvait] être allouée pour des frais de planification et d'études de projets lorsque les travaux avaient pour objet un plan d'ensemble»<sup>2</sup>.

Les deux crédits mentionnés ci-dessus (500 000 francs et 4 400 000 francs) ayant été utilisés, il s'avérait indispensable de débloquer de nouvelles sommes pour le BUD, maître de l'ouvrage de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny. Le budget du BUD concernant le second semestre de 1974 et l'année 1975 fut évalué à 900 000 francs, montant qui fut accordé par le Grand Conseil par décret du 10 septembre 1974.

Le 12 novembre 1975, le Conseil d'Etat soumit au Grand Conseil un «projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement de la rive du lac à Dorigny et pour la création d'un Centre sportif cantonal». Ce crédit de 5 500 000 francs se répartissait de la manière suivante:

1. Gros-œuvre (ouvrages de rives et comblement)	Fr. 4 500 000.—
2. Travaux d'infrastructure (canalisations, terre végétale)	Fr. 550 000.—
3. Aménagements paysagers (surfaces vertes, arborisation, roselière, chemin à piétons)	Fr. 450 000.—

Le but visé était d'assainir la rive du lac devant le Centre sportif et, par comblement (grâce en grande partie à la terre provenant des chantiers de Dorigny), de gagner des terrains, alors disponibles pour le Centre sportif qui comprenait déjà une salle omnisports et plusieurs terrains de football. Le prix du terrain devenait de ce fait beaucoup plus avantageux (environ moitié moins cher). L'utilisation commune des installations sportives par les élèves du gymnase et les étudiants de l'Université et de l'EPFL, étant donnée la complémentarité des horaires, rendait optimal le taux d'occupation des installations, d'où une économie notable dans les investissements. Toutefois, un comité fut constitué contre l'aménagement de la rive du lac, après avoir recueilli plus de 40 000 signatures. Il relevait surtout le risque de voir le site de Dorigny détérioré par les aménagements envisagés par l'Etat, alors que ce dernier pensait que le projet contribuerait au contraire à assainir la rive du lac, tout en créant des espaces sportifs importants et en ménageant les finances de l'Etat, puisque, on l'a dit, la terre provenant des chantiers de Dorigny serait utilisée pour le comblement de la rive lacustre. Bien que ce

<sup>1</sup> Projet de décret accordant un crédit pour financer la construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 3 septembre 1974, p. 624.

<sup>2</sup> *Idem.*

crédit de 5 500 000 francs fut accordé par décret du Grand Conseil le 18 novembre 1975, il ne fut pas utilisé puisque le projet fut rejeté lors de la votation populaire des 25 et 26 septembre 1976 par 62 360 voix contre 18 168. La terre provenant des chantiers de Dorigny fut donc stockée sur les terrains de la zone sportive et, en 1980, il devint indispensable de libérer cette décharge en raison de la construction prochaine du terrain d'athlétisme sur cette zone. Ce sont environ 24 000 mètres cubes de terre qui furent évacués en définitive pour un coût de 351 000 francs, financé par décret du Grand Conseil du 19 mai 1980. Ce montant fut prélevé sur le compte «dépenses d'investissement» et il fut entièrement à la charge de l'Etat de Vaud. Ce dernier estimait en effet qu'il n'était pas approprié de demander une aide fédérale pour une dépense liée à une réalisation pour laquelle les comptes avaient été bouclés avant la votation populaire du mois de septembre 1976.

Le transfert de l'Université à Dorigny lui donna un souffle nouveau et lui permit ainsi de s'adapter à l'accroissement du nombre des étudiants. Son rayonnement grandissait et son importance s'affirmait, de sorte que le site de Dorigny devint propice à de nouvelles réalisations. C'est ainsi que «le siège de l'Institut suisse de droit comparé [fut] attribué au Canton de Vaud»<sup>1</sup> et qu'on songea à le construire «dans le périmètre de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, à proximité du Bâtiment des sciences humaines»<sup>2</sup>. Pourquoi à Lausanne? Le premier élément ayant eu son importance dans cette décision était la perspective de pouvoir construire un bâtiment neuf et de bénéficier en même temps de l'apport scientifique de l'Institut universitaire de droit comparé existant déjà à Lausanne depuis 1962. Le second élément était le délai relativement court que nécessitait la construction de ce bâtiment (dix-huit mois) et ce en raison de l'intégration de ce projet dans le programme de construction de Dorigny. Pour ce qui concerne la construction et l'exploitation de ce nouveau bâtiment, des conventions furent passées entre le Canton de Vaud, siège de l'institut, et la Confédération:

«Le Canton est le maître de l'ouvrage. Il construit et aménage l'Institut. Il reste propriétaire du sol et du bâtiment. Les frais de construction et d'aménagement sont supportés par moitié par la Confédération et le Canton. Le Canton se charge, pour le compte et aux frais de la Confédération, de l'exploitation technique et de l'entretien courant du bâtiment. La Confédération supporte entièrement le coût de l'exploitation scientifique de l'Institut»<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de l'Institut suisse de droit comparé (N° 148), printemps 1976, p. 5.

<sup>2</sup> Compte-rendu du Conseil d'Etat, 1975, p. 39.

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de l'Institut suisse de droit comparé (N° 148), printemps 1976, p. 5.

Le coût de construction de l'Institut suisse de droit comparé fut estimé par le BUD à 7 000 000 de francs, dont la moitié à la charge du Canton de Vaud. Le Grand Conseil accorda donc un crédit de 3 500 000 francs au Conseil d'Etat en date du 10 mai 1976.

Nous nous souvenons que le plan directeur de 1967 prévoyait la construction du bâtiment des sciences chimiques en tout dernier lieu. C'est la raison pour laquelle plusieurs crédits avaient déjà été accordés par le Grand Conseil<sup>1</sup> pour la réfection des locaux de l'Ecole de chimie à la Cité afin de permettre à cet enseignement d'être dispensé dans les meilleures conditions possibles. Au total, une somme de 2 193 500 francs avait été accordée pour des travaux à effectuer en trois étapes. Il restait, sur le crédit de la deuxième étape, un solde de 54 187 francs qui demeurait disponible pour la suite des travaux. La situation de l'Ecole de chimie était devenue très précaire:

«Dans plusieurs bureaux et laboratoires, il y a un manque manifeste de place, et les conditions hygiéniques laissent à désirer. L'air vicié par les gaz et les acides n'est évacué qu'insuffisamment. De plus, la sécurité de travail est insuffisante»<sup>2</sup>.

Les travaux de réfection des locaux de l'Ecole de chimie s'avéraient donc être de la plus grande urgence; leur coût fut évalué à 1 558 300 francs. En outre, il agissait de transférer à Dorigny le deuxième cycle de chimie organique, ce qui nécessitait également quelques «transformations dans les locaux annexes des laboratoires de l'Institut de chimie organique au Collège propédeutique et l'acquisition d'un équipement de base complémentaire»<sup>3</sup>. Le coût de ce transfert fut estimé à 452 000 francs, ce qui porta le total des coûts à 2 010 300 francs. Après déduction de la subvention fédérale de 48% et prise en compte du solde de 54 187 francs, la charge du Canton s'éleva à 991 169 francs, arrondis à un million de francs, accordé par décret du Grand Conseil le 10 mai 1976.

<sup>1</sup> Le 10 mai 1965 (593 000 francs), le 17 novembre 1965 (1 158 000 francs) et le 24 novembre 1969 (442 500 francs).

<sup>2</sup> Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret accordant un crédit pour la réfection de locaux à l'Ecole de chimie et le transfert du 2<sup>e</sup> cycle de chimie organique à Dorigny, BSGC, séance du 4 mai 1976, p. 123.

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la réfection de locaux à l'Ecole de chimie et le transfert du 2<sup>e</sup> cycle de chimie organique à Dorigny, N° 149, printemps 1976, p. 9.

*L'infrastructure technique*

Dans le domaine de la climatisation des bâtiments de la Cité universitaire, l'économie fit loi. Des études menées dès la fin des années soixante par l'Université et l'EPFL conjointement démontrèrent que l'utilisation de l'eau du lac à des fins de refroidissement s'avérait être la solution la plus économique. Il fut en outre décidé de ne climatiser que les locaux à forte occupation, comme les auditoriums, et les locaux spéciaux, comme certains laboratoires. Les matériaux utilisés dans la construction des bâtiments du nouveau site universitaire furent soigneusement étudiés afin d'offrir la meilleure protection thermique possible. Toutes ces résolutions avaient été appliquées aux bâtiments déjà construits (Collège propédeutique et bâtiment des sciences physiques) ou en construction (premier bâtiment des facultés des sciences humaines). L'utilisation de l'eau du lac, solution non seulement économique mais aussi non polluante, nécessitait que l'on construise une station de pompage, dont le coût fut estimé à 4 200 000 francs, financé par moitié par l'UNIL et l'EPFL. Grâce aux subventions fédérales (48%), la somme finalement demandée au Grand Conseil fut de 1 092 000 francs, somme accordée par décret du 17 novembre 1976. Des discussions s'engagèrent sur l'opportunité d'une telle construction et surtout sur le moment choisi pour sa réalisation. D'aucuns pensaient qu'il serait plus judicieux d'attendre que le développement du complexe universitaire soit plus avancé pour réfléchir à la question. De plus, il serait plus judicieux d'attendre que la situation financière du Canton s'améliore pour entreprendre une réalisation qui n'était pas de toute urgence. On considérait donc ce projet comme prématuré, et son renvoi comme un moyen de soutenir les efforts d'économie du Canton. Selon le Conseil d'Etat, la solution préconisée, la construction d'une station de pompage, présentait l'avantage d'être plus économique au fur et à mesure de l'accroissement des besoins. Le projet de décret fut donc adopté.

Les problèmes d'infrastructure technique ne s'arrêtèrent pas là. A nouveau, l'UNIL et l'EPFL mirent leurs efforts en commun pour trouver la solution la plus économique au problème d'alimentation en énergie des bâtiments des Hautes Ecoles. On opta pour la construction d'une station de transformation électrique accompagnée de la mise sur pied d'un réseau de distribution. Le coût estimé par le Bureau des constructions fédérales fut le suivant<sup>1</sup>:

<sup>1</sup> Projet de décret accordant un crédit pour la construction d'une station de transformation d'électricité pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 9 novembre 1976, p. 129.

<i>Travaux ou équipement</i>	<i>Coût Fr.</i>	<i>Part EPFL Fr.</i>	<i>Part UNIL Fr.</i>
Travaux préparatoires (pieux) et bâtiment	2 200 000.—	1 467 000.— 2/3	777 000.— 1/3
Équipement technique (deux transformateurs)	2 220 000.—	1 110 000.— 50%	1 110 000.— 50%
Câble d'amenée du courant 50 kv	840 000.—	420 000.— 50%	420 000.— 50%
TOTAL	5 260 000.—	2 997 000.—	2 263 000.—

Le montant incombant à l'Etat de Vaud s'élevait donc à 1 176 760 francs<sup>1</sup> (arrondis à 1 180 000 francs) accordés par décret du Grand Conseil le 17 novembre 1976. Par la suite, des pourparlers furent engagés avec le Service intercommunal de l'électricité et un nouvel accord fut adopté. Ainsi, l'investissement total se monta finalement à 3 866 000 francs et la part du Canton à 1 933 000 francs. Ce dernier chiffre bénéficiant de l'aide fédérale (48%), c'est une somme de 1 005 160 francs qui finalement incombait à l'Etat de Vaud, soit 171 600 francs de moins que la solution précédente.

Les travaux se poursuivaient à Dorigny et, à la rentrée d'octobre 1977, la plus grande partie des étudiants y travaillait. Plusieurs bâtiments étaient opérationnels et abritaient environ 2400 étudiants sur 3500 au total, non compris les étudiants en médecine<sup>2</sup>. Il s'agissait du Collège propédeutique, du bâtiment des sciences physiques et du premier bâtiment des facultés des sciences humaines, inauguré le 15 novembre 1977.

Le moment était venu de songer à la construction des bâtiments communs (bibliothèque, restaurants, réfectoires, cafétérias, administration et Rectorat, aula<sup>3</sup>) au centre du site universitaire, entre la zone des sciences (Collège propédeutique, bâtiment des sciences physiques) et celle des sciences humaines. Les locaux communs, dès leur achèvement, présenteraient un surplus de place qui serait utilisé pour l'enseignement et la recherche dans le do-

<sup>1</sup> 52% de 2 263 000 francs, la Confédération prenant le reste (48%) à sa charge en vertu de la loi sur l'aide aux universités.

<sup>2</sup> Tout au long des exposés des motifs et des projets de décrets, on dit laisser de côté les problèmes inhérents à cette faculté car on prévoyait, dès les premières discussions relatives au transfert de l'Université à Dorigny, de la laisser près des hôpitaux, et ce pour des raisons pratiques.

<sup>3</sup> Notons qu'à ce jour, les locaux communs ont tous été construits, à l'exception de l'aula qui était prévue pour accueillir un millier de personnes et devait être utilisée pour les grandes manifestations universitaires. Aujourd'hui, celles-ci ont lieu à la Grange de Dorigny. La construction de l'aula demeure toutefois prévue, mais sa réalisation est sans cesse repoussée car elle n'est pas considérée comme de première urgence, contrairement aux locaux pour l'enseignement et la recherche.

maine des sciences humaines en attendant le deuxième bâtiment prévu par le plan directeur (BFSH2). Le coût de construction et d'équipement de la bibliothèque universitaire centrale, des restaurants et de l'administration générale fut évalué à 57 800 000 francs<sup>1</sup>. En ce qui concerne le financement, la Confédération participa à raison de 48%, mais sur la somme de 56 800 000 francs seulement car les taxes diverses telles que permis de construire, etc., ne bénéficiaient pas de l'aide fédérale. Ces dernières furent évaluées à un million de francs. Il restait donc à la charge du canton la somme de 29 540 000 francs<sup>2</sup>, à laquelle il fallait ajouter les taxes précitées incombant entièrement au Canton de Vaud, soit finalement un montant de 30 540 000 francs. Le Grand Conseil accorda ce montant par décret du 16 novembre 1977. Il fut financé d'une manière un peu particulière. Tout d'abord par un montant de 23 440 000 francs prélevé sur le compte «dépenses d'investissement», puis par un «transfert de 7 100 000 francs du solde disponible du décret du Grand Conseil du 26 février 1975 accordant un crédit pour la construction de la première étape des Facultés des sciences humaines de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny»<sup>3</sup>. Ainsi, l'administration serait regroupée en un seul endroit, à Dorigny, au lieu d'être dispersée en huit lieux différents de la ville.

On se souvient que le Grand Conseil avait accordé trois crédits, d'un montant total de 5 800 000 francs<sup>4</sup>, destinés à financer les frais de planification et d'étude. La LAU du 28 juin 1968 n'autorisait pas de subventions fédérales pour ce genre de frais, si bien qu'une nouvelle loi, du 17 décembre 1971, corrigea ce fait:

«Une subvention peut être allouée pour des frais de planification et d'études de projets indépendamment de la réalisation des investissements, lorsque les travaux ont pour objet un plan d'ensemble ou un projet d'investissement touchant une grande partie d'une université»<sup>5</sup>.

Le Conseil d'Etat demanda une aide fédérale en mai 1975, aide accordée trois ans plus tard. Il s'agissait d'une somme de 566 785 francs répartie sur les deux derniers crédits pour les frais d'études et de planification (4 400 000 et 900 000 francs). Pour permettre le financement des frais propres du BUD

<sup>1</sup> 48,9 millions pour les constructions et 8,9 millions pour l'inventaire. Le coût de l'aula ne figure pas dans ce crédit.

<sup>2</sup> 52% de 56,8 millions de francs.

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de la bibliothèque universitaire centrale, des restaurants et de l'administration générale de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny (No 259), automne 1977, p. 14.

<sup>4</sup> 500 000 francs (22 novembre 1965), 4 400 000 francs (13 décembre 1967) et 900 000 francs (10 septembre 1974).

<sup>5</sup> Projet de décret accordant un crédit pour financer les frais propres du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny, séance du Grand Conseil du 4 septembre 1978, p. 938.

pour la période du premier juillet 1976 au 31 décembre 1981, une somme de 1 865 000 francs était nécessaire. La subvention fédérale ne fut cependant pas calculée sur cette somme, mais sur 1 220 950 francs car, à nouveau, certains frais ne bénéficiaient pas de l'aide fédérale<sup>1</sup>. La subvention fut donc de 586 000 francs, ce qui porta la part de l'Etat de Vaud à 1 279 000 francs<sup>2</sup>, crédit accordé par décret du Grand Conseil du 6 septembre 1978.

Les devis concernant les coûts de construction des bâtiments et les coûts de réalisation des travaux d'infrastructure étaient basés sur les prix courants. En 1978, il s'avéra nécessaire de demander un crédit additionnel au Grand Conseil afin de couvrir la hausse des prix et des salaires intervenue depuis l'octroi du crédit concernant le bâtiment des sciences physiques. L'indice des prix de la construction augmenta de 21,8%. Au niveau des prix et des salaires d'avril 1971, lorsque fut demandé le crédit pour la construction et l'équipement du bâtiment des sciences physiques, l'investissement s'élevait à 21 790 000 francs. Le coût effectif final fut de Fr. 23 486 357.15. Après déduction des taxes non subventionnables (Fr. 114 423.60), il restait une somme de Fr. 23 371 933.55 qui devait être financée à 50% par la Confédération et à 50% par le Canton de Vaud, ce dernier prenant également en charge les taxes non subventionnables. Le montant à la charge du Canton fut finalement de Fr. 11 800 390.40<sup>3</sup>. Le crédit du 10 mai 1971 (10 895 000 francs) accordé par le Grand Conseil pour financer la part du Canton de Vaud dans la construction du bâtiment des sciences physiques ne suffit donc pas et on dut demander un crédit additionnel de Fr. 905 390.40. Le même raisonnement appliqué aux travaux d'infrastructure fit apparaître un supplément de crédit à demander de Fr. 288 638.65.

Au total, donc, le Conseil d'Etat demanda une somme, arrondie, de 1 194 100 francs<sup>4</sup> pour financer les dépassements de dépenses occasionnés par les hausses des prix et des salaires. Cette demande fut accordée par décret du Grand Conseil du 6 septembre 1978.

Jusqu'ici, nous avons surtout considéré les investissements relatifs à de nouvelles constructions universitaires ainsi que des montants destinés à couvrir les frais de planification et d'études. Il existe toutefois une autre sorte d'investissement qui concerne l'acquisition de matériel durable.

Par décret du 22 mai 1979, le Grand Conseil du Canton de Vaud accorda un crédit pour l'acquisition d'un microanalyseur ionique afin de permettre

<sup>1</sup> Il s'agit ici des traitements des fonctionnaires cantonaux et employés du service d'exploitation.

<sup>2</sup> 1 865 000 francs auxquels on a soustrait le montant de la subvention fédérale.

<sup>3</sup> 50% de Fr. 23 371 933.55, plus les taxes (Fr. 114 423.60).

<sup>4</sup> Fr. 905 390.40 + Fr. 288 638.65 = Fr. 1 194 029.05.



aux chercheurs de la Faculté des sciences de disposer d'une méthode d'analyse complémentaire à celle rendue possible par la microsonde électronique qu'ils possédaient déjà. Outre le fait de permettre à la recherche de progresser, l'achat d'un tel appareil revêtait un réel intérêt puisqu'il n'en existait pas d'autre en Suisse. Les frais d'exploitation du microanalyseur furent évalués à 75 000 francs par an et tenaient compte, en plus des frais d'entretien de la machine, de l'engagement d'un technicien spécialisé. Les dépenses d'investissement<sup>1</sup>, elles, s'élevaient à 1 453 000 francs. En vertu de la LAU et de l'une de ses clauses selon laquelle la subvention fédérale pouvait être majorée d'un cinquième lorsque l'investissement présentait un intérêt national spécial, la subvention fédérale passa de 48% à 57,6%. Le montant du crédit demandé au Grand Conseil pour couvrir la part cantonale s'élevait donc à 616 000 francs, soit 42,4% de 1 453 000 francs. Cette somme était assez considérable, mais il faut souligner que le nouvel appareil allait également être mis à la disposition des autres universités suisses. Certains utilisateurs s'étaient déjà manifestés: l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Genève et celle de Zürich. Le montant nécessaire à l'acquisition du microanalyseur ionique fut porté au budget d'investissement en raison de «- l'importance de l'appareil et l'enrichissement du patrimoine qu'il constitue pour [le] canton; - l'importance du crédit demandé, qui ne doit pas être cachée au Grand Conseil; - la possibilité de bénéficier, comme pour les autres investissements de Dorigny, d'une subvention fédérale, et même d'une subvention fédérale accrue de 48% à 57,6%, soit d'un cinquième, vu l'intérêt national spécial de cet achat»<sup>2</sup>.

Après le Collège propédeutique, le bâtiment des sciences physiques et les locaux communs, le temps était venu de s'intéresser au bâtiment de biologie car les divers instituts étaient encore dispersés dans la Ville de Lausanne, compliquant ainsi considérablement le travail des étudiants, des professeurs et des assistants. Si l'on ajoute à cela l'exiguïté des locaux et le manque de sécurité, on ne peut que souligner l'urgence de s'intéresser à cette section de la Faculté des sciences. Le coût de la réalisation fut évalué à 31 550 000 francs, montant qui se subdivisait ainsi:

A. Bâtiment	Fr. 25 760 000.—
B. Terrain d'expérimentation et infrastructure	Fr. 2 990 000.—
C. Inventaire scientifique	Fr. 2 800 000.—

<sup>1</sup> Coût de l'appareil, travaux d'installations et divers.

<sup>2</sup> Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition d'un microanalyseur ionique à l'intention de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne (N° 88), BSGC, séance du 15 mai 1979, p. 415.

En ce qui concerne le financement, l'aide fédérale de 50% s'appliqua au montant total (31 550 000 francs) diminué des taxes diverses (450 000 francs), soit 31 100 000 francs. La Confédération finança donc 15 550 000 francs et le Canton 16 000 000 de francs<sup>1</sup>. Le crédit fut accordé par décret du Grand Conseil du 17 septembre 1980 et les travaux commencèrent en janvier 1981. Le bâtiment se situait à proximité du Collège propédeutique et du bâtiment des sciences physiques, à l'endroit exact prévu par le plan directeur de 1967. Il abriterait bientôt les instituts de biologie animale, de botanique systématique et de géobotanique, de biologie et de physiologie végétale, de zoologie et d'écologie animale.

Lorsque l'Etat devint propriétaire des terrains de Dorigny, il reprit également les bâtiments qui s'y trouvaient déjà. Il s'agissait d'un château, d'une maison d'habitation avec une grange et une fontaine couverte. Le fermier quitta le domaine en 1980 et on décida d'affecter ces bâtiments à de nouvelles utilisations: le BUD s'installa au Château et s'y trouve aujourd'hui encore; la ferme accueille le Centre de recherches européennes, ainsi que la Fondation Jean Monnet<sup>2</sup>. L'affectation de la grange était, elle, encore à l'étude. Certains travaux s'avérèrent nécessaires à la ferme, aussi bien pour le bâtiment lui-même que pour les aménagements intérieurs. Le coût fut évalué à 1 200 000 francs et le financement se présenta de la manière suivante, compte tenu de certains frais non subventionnables par la Confédération<sup>3</sup>:

	Total	Etat de Vaud	Confédération
Entretien et mise en état	370 000.—	370 000.—	
Transformation	600 000.—	330 000.—	270 000.—
		55%	45%
Mobilier	80 000.—	44 000.—	36 000.—
		55%	45%
Aménagements extérieurs et raccords techniques	150 000.—	83 000.—	67 000.—
		55,3%	44,7%
TOTAL	1 200 000.—	827 000.—	373 000.—

C'est donc un montant de 827 000 francs qui fut demandé au Grand Conseil et accordé par ce dernier par décret du 18 mai 1981. Les travaux furent achevés à la fin de l'année.

<sup>1</sup> 15 500 000 francs plus les taxes (450 000 francs).

<sup>2</sup> Créée en 1978 par Jean Monnet, elle contient toutes ses archives ainsi que la totalité de sa bibliothèque personnelle.

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien et de transformation de l'habitation de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud (N° 264), printemps 1981, p. 6.

Le crédit accordé jusque-là au maître de l'ouvrage (le BUD) afin de planifier, coordonner et diriger les travaux relatifs au transfert de l'Université à Dorigny était épuisé. Le dernier crédit, d'un montant de 1 279 000 francs, avait été accordé par décret du Grand Conseil du 6 septembre 1978 et était destiné à couvrir les frais propres du BUD. Un nouveau crédit s'avéra nécessaire pour la période 1982-1986, crédit de 1 650 000 francs qui fut accordé par décret du Grand Conseil du 11 mai 1982.

Comme on l'a dit, les locaux communs, qui étaient en construction, allaient présenter un surplus de place que l'on pensait utiliser pour installer provisoirement la Faculté des lettres, une partie de celle-ci occupant, depuis 1977 déjà, le premier bâtiment des sciences humaines. Le transfert de la Faculté des lettres allait susciter certains frais<sup>1</sup> qui furent estimés à 2 200 000 francs, dont 1 210 000 francs (55%) à la charge du Canton de Vaud. Ce montant fut accordé au Conseil d'Etat par décret du Grand Conseil du 11 mai 1982. On peut se demander si ces déménagements provisoires (qui ne concernaient pas uniquement la Faculté des lettres mais un bon nombre d'autres instituts) ne créeraient pas de coûts supplémentaires. La politique suivie par le Conseil d'Etat était d'occuper un bâtiment neuf dans sa totalité, quitte à devoir accueillir des utilisateurs temporaires. Cela permettait d'étaler les investissements tout en offrant de meilleures conditions de travail aux facultés et instituts dans le besoin. Dans ce cas précis, il s'agissait de réunir le plus tôt possible les différentes sections de la Faculté des lettres à Dorigny afin de remédier au problème posé par la dispersion des cours.

Parmi les investissements consentis par le Canton de Vaud à cette époque figurait un montant de 453 400 francs<sup>2</sup> destiné à «l'amélioration de l'équipement scientifique de l'Institut d'histologie et d'embryologie de la Faculté de médecine»<sup>3</sup>. Il s'avéra en effet nécessaire d'acquérir deux microscopes électroniques pour que les étudiants en médecine puissent bénéficier d'un enseignement de qualité et que la recherche s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Le microscope électronique utilisé par cette faculté jusque-là présentait à cet égard d'importantes lacunes. La somme nécessaire à cet achat s'élevait à 824 378 francs dont 50 000 francs pour les frais de travaux d'installation. En vertu de la LAU, cette somme bénéficia

<sup>1</sup> Recatalogage des livres et collections de périodiques de la Faculté (coût estimé: 1 500 000 francs) et transformations à effectuer dans le bâtiment des sciences humaines (coût estimé: 700 000 francs). Il fallait également transformer le réfectoire, y compris la cuisine, du BFSH en bureaux et installer de nouveaux locaux pour les professeurs et pour les séminaires.

<sup>2</sup> Accordé par le Grand Conseil le 13 décembre 1982.

<sup>3</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'amélioration de l'équipement scientifique de l'Institut d'histologie et d'embryologie de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, automne 1982.

d'une subvention fédérale de 370 970 francs, soit le 45% de la somme totale, laissant à la charge de l'Etat de Vaud un montant arrondi de 453 400 francs.

### *L'équipement informatique de l'Université de Lausanne*

Entre 1971 et 1983, l'Université utilisa un ordinateur central exploité en commun avec l'EPFL et qui se trouvait au Centre de calcul de l'EPFL, à l'avenue de Cour. Au début de 1983, le Centre de calcul déménagea sur le site de Dorigny et on fit l'acquisition d'un nouvel ordinateur. Le droit d'utilisation de l'Université fut réglé par une convention avec l'EPFL: contre une utilisation de 20% des ressources du Centre de calcul, l'Université versait annuellement 500 000 francs. Cette convention ayant été signée pour cinq ans, le crédit nécessaire s'élevait à 2 500 000 francs. Il y était stipulé que l'Université verserait de plus 25 000 francs par pour-cent d'utilisation supplémentaire. L'Université souhaitait en outre développer son propre réseau informatique ce qui nécessitait un crédit de 1 780 000 francs, portant ainsi le montant total nécessaire à 4 280 000 francs. La Confédération participant à ce moment-là pour 45% dans les investissements que le Canton consacre à son Université, c'est finalement une somme de 2 354 000 francs qui restait à la charge du Canton de Vaud, somme qui fut accordée par décret du Grand Conseil en date du 22 février 1983. La Confédération, qui devait participer pour 1 926 000 francs<sup>1</sup>, ne versa finalement que 1 701 000 francs, créant ainsi un excédent de dépenses de 225 000 francs.

L'informatique prenait une importance de plus en plus marquée dans la société surtout par l'arrivée, sur le marché, des micro-ordinateurs. L'Université, pour assurer le développement de son infrastructure informatique, se devait de suivre le mouvement avec des moyens adaptés aux besoins. Les objectifs étaient les suivants: tout d'abord mettre sur pied un réseau local, ce qui nécessitait un crédit supplémentaire d'un million de francs. Supplémentaire car, on l'a vu, une somme de 2 354 000 francs avait été accordée le 22 février 1983 par le Grand Conseil pour couvrir la part de l'Etat de Vaud dans le développement informatique de l'Université. Dans la somme totale était donc inclus un montant destiné à développer le réseau local, mais ce montant s'avérait insuffisant. D'où la nécessité d'un crédit supplémentaire d'un million de francs. Le deuxième objectif visé était d'augmenter la capacité des systèmes (frais supplémentaires: 700 000 francs). D'autre part, il fallait 300 000 francs supplémentaires pour créer une salle de travaux pratiques sur micro-ordina-

<sup>1</sup> Fr. 4 280 000.— moins Fr. 2 354 000.—.

teurs et un atelier de génie logiciel pour des étudiants post-grade en informatique et organisation, programme créé en 1984 et attribué à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne. Enfin, une somme de 300 000 francs permettrait d'assurer la formation de base des étudiants de la Faculté des sciences.

Par décret du 25 février 1985, le Grand Conseil accorda au Conseil d'Etat une somme de 1 286 000 francs représentant la part vaudoise d'une somme de 2 300 000 francs destinée à l'acquisition d'équipements informatiques pour l'Université de Lausanne. La Confédération participa donc pour 44,1% à ce montant qui se justifiait de la manière suivante:

Extension du réseau local	Fr. 1 000 000.—
Augmentation de la capacité	Fr. 700 000.—
Etudes post-grades en informatique	Fr. 300 000.—
Faculté des sciences	Fr. 300 000.—
TOTAL	Fr. 2 300 000.—

Ce montant permit de couvrir les objectifs à court terme (jusqu'en 1985) du développement informatique à l'Université de Lausanne. Cette dernière obtenait ainsi le matériel d'enseignement lui permettant d'assurer la formation d'un grand nombre de personnes dans le domaine informatique.

### *Le problème du transport*

Reconstruire l'Université de Lausanne de toutes pièces, c'était, on l'a vu, l'unique solution lui permettant de s'étendre et de remplir sa fonction de formation et de recherche. Les terrains de Dorigny se prêtaient parfaitement à ce projet, bien que leur situation, en marge de la ville, ne laisse apparaître un problème qui allait devenir de plus en plus important: celui du transport. Plusieurs études avaient déjà été menées afin de déterminer la solution la plus avantageuse et la plus efficace. Il fut néanmoins nécessaire d'entreprendre des études plus approfondies en effectuant une analyse comparative, puis en procédant aux études relatives à l'insertion des différents projets choisis dans le milieu urbain et en évaluer les coûts.

Les frais engendrés par ces études furent évalués à 1 250 000 francs, dont le financement fut partagé entre l'Etat de Vaud (950 000 francs), l'EPFL (200 000 francs) et les transports publics de la région lausannoise (100 000 francs). Le montant incombant à l'Etat de Vaud, 950 000 francs,

soit 76% des frais totaux d'études, fut accordé par le Grand Conseil le 23 février 1983. Ce montant ne figure pas dans les dépenses d'investissement relatives à l'Université de Lausanne, mais sous «autres investissements» du Département des travaux publics. N'entrant pas dans notre série consacrée aux dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, il nous a cependant semblé intéressant de parler, même sommairement, de cette réalisation étroitement liée à l'Université de Lausanne. Les études conduisirent à la décision de construire un tramway qui, outre le fait de permettre aux étudiants, aux enseignants et au personnel administratif de l'Université de Lausanne et à ceux de l'Ecole polytechnique fédérale de se rendre plus aisément sur leur lieu de travail, desservirait également le sud-ouest de la ville et prendrait ainsi une dimension plus large que le simple cadre universitaire. L'investissement total (non compris le crédit d'étude ci-dessus) s'élevait à 135 millions de francs financés par la Confédération, propriétaire de l'EPFL, (1/3, soit 45 millions de francs)<sup>1</sup> et par le Canton de Vaud (2/3, soit 90 millions de francs). La part incombant au Canton devait être prise en charge par l'Etat de Vaud (65% de 90 millions, soit 58,5 millions) et par les communes concernées<sup>2</sup> (35% de 90 millions, soit 31,5 millions). La somme de 58,5 millions à la charge du Canton de Vaud fut accordée par décret du Grand Conseil du 3 décembre 1985 et figure, comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans les dépenses d'investissement relatives aux «autres investissements» du Département des travaux publics<sup>3</sup> et non pas dans les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne.

Le 9 mai 1983, le Grand Conseil accorda au Conseil d'Etat un crédit complémentaire de 1 315 000 francs destiné à couvrir le dépassement constaté lors de la clôture des comptes relatifs à la construction du bâtiment des facultés des sciences humaines. La raison de ce dépassement fut essentiellement le coût de construction du bâtiment à proprement parler qui s'avéra supérieur à celui estimé (38 795 000 francs au lieu de 35 860 000 francs), et ce en raison tout particulièrement de l'état des terrains. Les autres postes<sup>4</sup> présentaient, eux, des dépenses inférieures à celles budgétisées (au total, environ 1 546 000 francs de moins) ce qui compensait partiellement la hausse consta-

<sup>1</sup> Il est intéressant de remarquer que la Confédération n'était pas tenue de participer au financement du tramway lausannois et que ce n'est qu'après de multiples discussions que le montant de 45 millions fut arrêté. En quelques mois en effet, la participation fédérale fut fixée tout d'abord à 20 millions, puis à 33 millions pour enfin atteindre 45 millions. Il s'agit là d'une contribution ponctuelle destinée au financement de l'investissement. La Confédération ne participe en aucune manière aux frais d'exploitation.

<sup>2</sup> Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne et Renens.

<sup>3</sup> Il est intéressant ici de signaler que ce montant (58 500 000 francs) représente, en 1985, le 8% de la somme des crédits relatifs au Département des travaux publics.

<sup>4</sup> Inventaire, central téléphonique, infrastructures.

tée au niveau du bâtiment lui-même. Au total, c'est-à-dire la construction du bâtiment, l'inventaire, le central téléphonique et les travaux d'infrastructures, les dépenses se montèrent à 49 999 000 francs au lieu de 48 500 000 francs (+ 3,09%). Après prise en compte des subventions fédérales et des subventions provenant de la protection civile pour les abris, la part vaudoise, budgétisée à 25 304 000 francs, fut de 26 619 000 francs, soit 1 315 000 francs de plus.

On se souvient que le Grand Conseil avait voté, le 18 mai 1981, un crédit de 827 000 francs destiné à financer une première étape de travaux visant à transformer l'habitation de la ferme de Dorigny pour permettre son utilisation par le Centre de recherches européennes et par la Fondation Jean Monnet. Soulignons que cette dernière ne verse aucun loyer à l'Etat de Vaud et que celui-ci lui alloue, dès 1985, une subvention annuelle de 150 000 francs. Afin de mener à bien la deuxième étape de travaux, un second crédit fut souhaité par le Conseil d'Etat pour transformer la grange de Dorigny en y créant «deux salles polyvalentes appropriées aux activités et animations culturelles de la communauté universitaire»<sup>1</sup>. Le coût de ce projet fut évalué à 1 660 000 francs. La Confédération participa au financement de cette somme diminuée de certains frais ne bénéficiant pas de l'aide fédérale<sup>2</sup>, ce qui porta le montant à la charge du Canton de Vaud à 994 000 francs<sup>3</sup>, accordés par décret du Grand Conseil du 9 mai 1983. Ainsi, l'Université pourrait bientôt disposer d'un lieu apte à accueillir diverses activités culturelles extra-universitaires, tels les spectacles, conférences ou expositions artistiques.

L'année 1983 fut surtout marquée par l'octroi par le Grand Conseil d'un gros crédit destiné à la construction du second bâtiment des facultés des sciences humaines (ci-après BFSH2). La réalisation de ce bâtiment permettrait de réunir à Dorigny la totalité des étudiants en sciences humaines. Certaines facultés étaient en effet encore dispersées en ville de Lausanne ou occupaient des locaux provisoires dans le premier bâtiment des facultés des sciences humaines (BFSH1), opérationnel depuis 1977, et dans le bâtiment abritant la Bibliothèque et les restaurants. Ce nouveau bâtiment allait en outre accueillir provisoirement la Section des sciences de la terre de la Faculté des sciences, dont les conditions de travail au Palais de Rumine

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien et de transformation de la grange de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud (N° 106), séance du Grand Conseil du printemps 1983, p. 2.

<sup>2</sup> Il s'agissait des travaux d'entretien et de mise en état de la toiture (coût évalué: 180 000 francs).

<sup>3</sup> 1 660 000 francs, moins 180 000 francs = 1 480 000 francs. La participation de la Confédération est de 45% de ce montant, soit 666 000 francs. Reste à la charge du Canton: 1 660 000 francs moins 666 000 francs, soit 994 000 francs.

n'étaient plus satisfaisantes. En même temps que la construction propre du bâtiment, il était nécessaire d'effectuer des travaux d'infrastructure, des réaménagements, ainsi que de créer de nouvelles places de parc. Le budget de construction du BFSH2 se répartissait comme suit:

1. Construction du bâtiment	Fr. 69 040 000.—
2. Infrastructures	Fr. 5 610 000.—
3. Inventaires (y compris parking)	Fr. 4 100 000.—
TOTAL	Fr. 78 750 000.—

Les subventions fédérales, alors de 45% du montant total de l'investissement, ne s'appliquaient qu'au montant ci-dessus diminué des frais non subventionnables, évalués à 1 850 000 francs. La participation de la Confédération fut donc de 34 605 000 francs<sup>1</sup>, portant celle de l'Etat de Vaud à 44 145 000 francs<sup>2</sup>, montant demandé au Grand Conseil et accordé par ce dernier le 21 novembre 1983.

L'année 1983 vit donc la mise en service du bâtiment de biologie et le démarrage des travaux d'aménagement de la grange.

#### *L'Institut d'astronomie de Sauverny*

L'observatoire de Sauverny fut construit en 1966 par le Canton de Vaud et le Canton de Genève conjointement. La collaboration dans ce domaine réduisit considérablement les investissements de chacun des cantons puisque ces derniers renonçaient ainsi à réaliser chacun leur propre observatoire.

Au début des années huitante, l'augmentation du personnel et du nombre d'étudiants en astronomie de l'Université de Lausanne provoqua une pénurie de locaux pour l'enseignement et la recherche, d'où la nécessité d'envisager la construction d'une aile nouvelle. Le coût de cet agrandissement fut estimé par le Département des travaux publics de Genève à 4 929 500 francs. Si l'on tient compte d'une subvention de 100 000 francs de la protection civile relative aux abris, c'est une somme de 3 929 500 francs qui devait être prise en charge par les deux cantons. La part vaudoise, arrondie, s'élevait donc à 1 965 500 francs auxquels il fallait ajouter 174 500 francs représentant des frais de mobilier et d'équipement à l'entière charge du Canton de Vaud, soit un total de 2 140 000 francs. Cette somme bénéficia d'une subvention fédé-

<sup>1</sup> Fr. 78 750 000.— moins Fr. 1 850 000.— = Fr. 76 900 000.—. Le 45% de cette somme nous donne bien Fr. 34 605 000.—.

<sup>2</sup> 55% de Fr. 76 900 000.—, plus les frais non subventionnables.



rale de 44,1%, ce qui ramena la somme demandée au Grand Conseil à 1 197 000 francs, montant arrondi à 1 200 000 francs et accordé par décret du 28 mai 1984.

#### *Acquisition d'un spectromètre de résonance magnétique nucléaire*

Le 5 septembre 1984, le Grand Conseil accorda un crédit de 485 000 francs au Conseil d'Etat (sur un investissement total de 867 500 francs) pour l'acquisition d'un spectromètre destiné à la Faculté des sciences et plus particulièrement aux instituts de chimie organique et de chimie minérale et analytique. L'Université de Lausanne avait déjà acquis plusieurs appareils de ce genre en 1967, 1972 et 1974, puis deux autres, en 1979. L'achat d'un spectromètre tel que celui proposé améliorerait considérablement le travail de recherche en temps et en qualité. Il devait servir entre autres à déterminer la structure des molécules et permettre à l'Université de Lausanne de demeurer à la pointe de la recherche dans cette discipline. Le renouvellement fréquent des appareils se justifiait par le développement technique incessant dans ce domaine. Le coût de l'appareil fut évalué à 773 000 francs et celui des travaux nécessaires à son installation<sup>1</sup> à 94 500 francs, soit un total de 867 500 francs, dont le 44,1% à la charge de la Confédération en vertu de la LAU. Cet investissement fut demandé au Grand Conseil car il dépassait la somme de 500 000 francs, limite au-dessous de laquelle les objets étaient directement prélevés sur le budget annuel. La somme de 485 000 francs, à la charge de l'Etat de Vaud, fut inscrite au budget d'investissement.

#### *Le logement*

Le transfert à Dorigny de l'Université, sa situation géographique, le fait qu'elle attire un grand nombre d'étudiants d'autres cantons et d'autres pays, l'accroissement constant du nombre d'étudiants, rendait indispensable la construction d'une maison pour étudiants dont le nombre ne cessait d'augmenter, alors que celui des chambres, lui, ne s'était guère accru. Par ailleurs, le prix des logements les rendait parfois inaccessibles aux étudiants. Le 8 juin 1984, un crédit de 64 000 francs fut accordé au Département de l'instruction publique et des cultes pour l'étude de l'avant-projet de construction de loge-

<sup>1</sup> Aménagements de la climatisation et des laboratoires avec mobilier supplémentaire et nouvelle distribution des fluides.

ments pour étudiants. Le coût des travaux fut évalué à 16 507 200 francs, dont 37,2% (6 150 000 francs) à la charge de la Coopérative immobilière du personnel fédéral<sup>1</sup> (CIPEF) et 62,8% (10 357 200 francs) à la charge du Canton. A ce moment-là, on en était encore à l'étape des études préliminaires et leur coût s'élevait au 7% du coût des travaux de construction, soit à 430 000 francs pour les appartements de la CIPEF et à 725 000 francs pour les logements pour étudiants, auxquels il convenait d'ajouter 15 000 francs pour des études préliminaires et juridiques. Au total, donc, c'est une somme de 740 000 francs<sup>2</sup> qui fut nécessaire pour les études concernant les logements pour étudiants. La Confédération participa pour 44,1%, ce qui porta la part du Canton de Vaud à 414 000 francs, montant accordé par décret du Grand Conseil le 5 septembre 1984. L'idée de créer un «campus» universitaire à Dorigny avait été repoussée dès la conception de la nouvelle Université et cette réalisation confirmait ce choix puisqu'on projetait la construction d'un bâtiment comptant 122 chambres à peine.

Le terrain des Ochettes, sis sur la commune de Chavannes-près-Renens, semblait se prêter parfaitement à ce genre d'entreprise. Le coût de construction, évalué à 10 954 600 francs, fut financé par l'Etat de Vaud et la Confédération. Si l'on tient compte de la capitalisation du loyer<sup>3</sup>, de la subvention fédérale (LAU) et du crédit d'étude déjà accordé par le Grand Conseil en septembre 1984, c'est une somme de 1 747 600 francs que devait supporter le Canton de Vaud. Le Grand Conseil accorda cette somme au Conseil d'Etat par décret du 4 décembre 1985.

Sur le site de Dorigny, la construction du second bâtiment des Facultés des sciences humaines se poursuivait et allait bientôt permettre à la Faculté des lettres de s'y installer et d'être enfin groupée puisque, jusqu'ici, elle occupait divers locaux au BFSH1 et au bâtiment central. Lors de leur mise en exploitation, tous les bâtiments de la nouvelle Cité universitaire de Lausanne-Dorigny présentaient plus de place que nécessaire et on en profita pour loger provisoirement certaines facultés qui, se trouvant soit trop à l'étroit à la Cité, soit y occupant des locaux vétustes, devaient patienter encore quelque temps avant leur installation à Dorigny. Ces affectations provisoires provoquèrent des frais supplémentaires puisqu'il fut nécessaire de réaménager certains locaux et d'acquérir des équipements pour la recherche et l'enseignement, aussi bien pour accueillir une faculté à titre provisoire que pour réaménager les locaux lorsque cette faculté quittait les lieux. Ce fut le cas

<sup>1</sup> La CIPEF désirait construire 29 appartements de 4 pièces.

<sup>2</sup> Ce montant comprend les 64 000 francs accordés le 8 juin 1984 par le Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> Il s'agit du loyer des chambres et des garages, diminué des frais d'exploitation (entretien, etc.) pour une année.

lorsque la Faculté des lettres quitta le BFSH1 pour s'installer dans le bâtiment qui lui était attribué, le BFSH2.

Le coût des transformations que ce transfert provoqua fut évalué à un million de francs. Au BFSH2, d'autre part, quelques travaux complémentaires s'avèrent nécessaires, d'un coût total de 2 500 000 francs: il s'agissait des aménagements provoqués par l'installation au BFSH2 de l'Ecole de français moderne, installation qui n'était pas prévue au départ. En outre, il fallait accélérer les travaux de construction du BFSH2 afin de pouvoir disposer du bâtiment dès la rentrée d'octobre 1987, et de pouvoir effectuer les aménagements au BFSH1 pour la même date. Un complément de crédit de 500 000 francs fut par ailleurs sollicité afin d'équiper en matériel scientifique la section des Sciences de la terre de la Faculté des sciences, installée provisoirement au BFSH2. Un autre crédit de 1 100 000 francs fut demandé pour l'acquisition d'équipements audiovisuels pour la Faculté des lettres. Des travaux de catalogue nécessitèrent l'octroi d'un crédit de 2 500 000 francs, alors que ceux engendrés par l'extension et la transformation des locaux précédemment occupés par une partie de la Faculté des lettres, y compris la transformation des restaurants universitaires, furent évalués à 4 millions de francs. Finalement, 300 000 francs furent demandés pour l'aménagement de locaux pour l'informatique au Collège propédeutique. Au total, le crédit complémentaire s'éleva à 11 900 000 francs. La subvention fédérale était alors de 50% mais ne s'appliquait pas à la totalité de la somme. Certains frais n'étaient pas subventionnables (700 000 francs), ce qui porta la somme à la charge de l'Etat à 6 300 000 francs<sup>1</sup>. Elle fut octroyée par décret du Grand Conseil du 24 novembre 1986.

L'informatique utilisée pour l'enseignement et pour la recherche à l'Université de Lausanne bénéficia de nombreux crédits accordés conjointement par l'Etat de Vaud et la Confédération. Par le biais de diverses demandes de crédit, parfois entièrement consacrées au développement informatique (décret du 22 février 1983, 4,28 millions de francs, et du 25 février 1985, 2,3 millions de francs<sup>2</sup>), parfois comprises dans une demande plus importante (décret du 21 novembre 1983 accordant un crédit pour la construction du BFSH2 et comprenant un montant de deux millions pour le matériel informatique), l'Etat de Vaud participa considérablement au développement de l'informatique à l'Université de Lausanne. L'effort devait cependant être poursuivi pour permettre aux usagers de disposer du matériel adéquat pour

<sup>1</sup> L'Etat de Vaud avait à sa charge la moitié de la somme subventionnable (11 200 000 francs), soit 5 600 000 francs, auxquels il fallait ajouter les frais non subventionnables (700 000 francs).

<sup>2</sup> Part cantonale: 1 286 000 francs.

l'enseignement et la recherche. L'Université avait besoin de son propre réseau informatique, elle qui jusque-là profitait des services du Centre de calculs de l'EPFL. Le développement des besoins était tel que l'Université devait s'équiper en vue d'assurer la qualité de la recherche effectuée en ses murs et d'être en mesure de donner à ses étudiants la formation adéquate. L'investissement total nécessaire s'élevait à 5 150 000 francs<sup>1</sup> et concernait le matériel à proprement parler. Ce montant tenait compte du crédit de deux millions de francs accordé le 21 novembre 1983. Le financement du solde (3 150 000 francs) s'effectua de la manière suivante: la subvention fédérale s'appliqua à trois millions de francs car les 2 millions accordés par décret du 21 novembre 1983 avaient déjà bénéficié de la subvention fédérale<sup>2</sup>. On arrivait ainsi au total subventionnable de cinq millions de francs. Le taux déterminant pour la subvention fédérale étant de 50%, la part de la Confédération s'éleva à 1 500 000 francs et celle de l'Etat de Vaud à 1 390 000 francs<sup>3</sup>, compte tenu d'un montant de 260 000 francs provenant de la dissolution du «Fonds de l'ordinateur». Le Grand Conseil accorda ce crédit au Conseil d'Etat par décret du 24 novembre 1986 pour financer la part de l'Etat de Vaud au développement informatique de l'Université de Lausanne. Les études permirent de définir de manière précise les travaux à effectuer et le coût de leur réalisation.

L'année 1987 fut marquée essentiellement par la mise en service du second bâtiment des Facultés des sciences humaines (BFSH2), et par la fin du programme de construction relatif à ces facultés. Parmi les derniers crédits accordés par le Grand Conseil pour l'Université de Lausanne de Dorigny, citons encore un montant de 6,2 millions de francs accordé par décret du Grand Conseil du 3 mars 1988 pour couvrir la part vaudoise d'un montant total de 12 millions de francs pour la construction de l'Institut de biochimie à Epalinges; cet institut, créé en 1959, occupait un bâtiment de la rue du Bugnon et collaborait avec d'autres institutions (par exemple l'ISREC<sup>4</sup>) qui se consacraient, notamment, à la recherche contre le cancer. En 1976, on décida de déménager l'Institut de biochimie à Epalinges où il serait logé avec ces autres institutions, favorisant ainsi la collaboration entre instituts. Depuis 1976, l'Université de Lausanne payait donc un loyer pour loger son Institut de biochimie qui avait maintenant besoin de locaux supplémentaires; par

<sup>1</sup> Dont cinq millions de francs étaient subventionnables.

<sup>2</sup> Celle-ci s'était élevée à 900 000 francs car, à ce moment-là, la Confédération prenait en charge le 45% des investissements consacrés par le Canton à son Université.

<sup>3</sup> Fr. 1 500 000.— + Fr. 150 000.— (part non subventionnable) – Fr. 260 000.— («Fonds de l'ordinateur»).

<sup>4</sup> Institut suisse pour la recherche contre le cancer.

ailleurs, sa présence empêchait les autres institutions de s'étendre conformément à leur besoin. On décida donc de construire un bâtiment pour l'Institut de biochimie à Epalinges; cette solution avait l'avantage de maintenir la collaboration indispensable de l'Institut avec les autres institutions et de donner ainsi à la recherche et à l'enseignement dans ce domaine les moyens nécessaires. Un crédit complémentaire de 35 000 francs fut accordé par décret du Grand Conseil du 12 septembre 1989, portant ainsi le coût estimé de la réalisation à 12,35 millions de francs.

Le programme devait se poursuivre, selon le plan directeur de 1967, par divers bâtiments pour la Faculté des sciences, qui, déjà dotée du Collège propédeutique, du bâtiment des sciences physiques et du bâtiment de biologie, attendait l'édification de quatre autres bâtiments. Le choix se porta en priorité sur le bâtiment destiné à l'Ecole de pharmacie dont les conditions de travail ne répondaient plus aux besoins. Cette école avait été installée à la place du Tunnel, dès sa création en 1873, et avait déménagé déjà trois fois depuis. En 1988, les locaux qu'elle occupait étaient trop exigus pour le nombre d'étudiants intéressés par cette science. Le coût du bâtiment fut estimé à 38,25 millions de francs<sup>1</sup>. Le taux de subvention fédéral de 50% s'appliqua à ce montant diminué des taxes non subventionnables. Le Grand Conseil accorda donc un crédit de 19,8 millions de francs<sup>2</sup> destiné à couvrir la part vaudoise du montant nécessaire à la construction du bâtiment de l'Ecole de pharmacie.

Enfin, citons encore le crédit de 4,11 millions accordé par décret du Grand Conseil du 6 décembre 1989 pour la construction de la seconde salle omnisports et de deux annexes. Le coût total de cette réalisation, nécessaire en raison de la hausse du nombre d'étudiants, s'élevait à 16 millions de francs. La Confédération, propriétaire de l'Ecole polytechnique, en prit la moitié à sa charge, laissant ainsi un montant de 8 millions à la charge du canton. Cette dernière somme se répartissait de la manière suivante: le coût de la salle omnisports fut évalué à 5,81 millions, celui du remplacement de deux édifices existants, utilisés jusque-là comme vestiaires et comme locaux de surveillance et de dépôt de matériel, à 1,515 millions de francs, celui des travaux d'infrastructure à 0,25 millions de francs et celui des «frais communs» à 0,425 millions. Selon la Loi sur l'aide aux universités (LAU), la Confédération devait participer au financement de ces 8 millions par une subvention de

<sup>1</sup> Le bâtiment lui-même fut devisé à 32,74 millions, l'équipement et le mobilier à 3,2 millions et les travaux d'infrastructure à un peu plus de 2,3 millions.

<sup>2</sup> Les taxes non subventionnables s'élevaient à 1,35 million, la somme subventionnable était de 36,9 millions. La Confédération participa donc pour 18,45 millions et l'Etat de Vaud pour 19,8 millions (18,45 millions + 1,35 millions).

50%. Toutefois, ce taux ne s'appliqua qu'à la somme de 7,78 millions en raison d'un montant non subventionnable de 0,22 million. Le Canton de Vaud eut donc à sa charge 50% de 7,78 millions, soit 3,89 millions, plus 0,22 million, c'est-à-dire 4,11 millions de francs.

Aujourd'hui, l'Université de Lausanne se développe donc comme prévu, en tout cas au niveau des investissements. La construction de la nouvelle Université sur le site de Dorigny a permis de répondre efficacement aux besoins de plus en plus importants de l'enseignement et de la recherche. Ce développement nécessite, comme on l'a vu, des dépenses d'investissement assez importantes, mais aussi plus de personnel, que ce soit au plan de l'enseignement ou au plan administratif et technique. La pénurie dans ce domaine est relevée en 1987 par la Commission de gestion qui souligne que « l'Université souffre du manque d'un certain nombre de postes qui lui sont indispensables »<sup>1</sup>. Le terme de « cri d'alarme »<sup>2</sup> employé à ce sujet démontre la gravité du problème, dont le Conseil d'Etat a pris conscience puisque de nouveaux postes ont été créés à l'Université depuis plusieurs années. Toutefois l'effort devrait être soutenu pour répondre efficacement aux besoins.

### 4.3 Evolution des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne dès la fin des années soixante

Cette partie est consacrée à l'étude des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne pour la période que l'on a appelée les « années-Dorigny ». On l'a vu, la construction d'une nouvelle Université fut la solution au problème posé par la hausse du nombre des étudiants. Cet afflux peut s'expliquer par différents facteurs: dès la seconde guerre mondiale, on constata une hausse considérable du nombre des naissances; il est dès lors normal de retrouver cette poussée démographique quelque vingt-ans plus tard, au moment où ces personnes atteignent l'âge d'entrée à l'Université. Le second facteur est lié à la démocratisation des études, autrement dit à l'accès facilité aux études supérieures. Entre 1950 et 1970, le nombre des étudiants de l'Université de Lausanne a été multiplié par 2,6, passant de 1146 à 3020<sup>3</sup>:

<sup>1</sup> Sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'Instruction publique et des cultes, BSGC, séance du 8 septembre 1987, p. 1425.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 1426.

<sup>3</sup> Etudiants aux semestres d'hiver. Source: ROBERT, Olivier, « Statistiques des Etudiants et Auditeurs de l'UNIL 1890-1987 », Rectorat de l'Université de Lausanne, janvier 1988.

	Nombre des étudiants de l'UNIL	Taux d'accrois- sement (%)		Nombre des étudiants de l'UNIL	Taux d'accrois- sement (%)
1950	1146		1961	1875	10.23
1951	1166	1.75	1962	2166	15.52
1952	1169	0.26	1963	2200	1.57
1953	1212	3.68	1964	2398	9.00
1954	1208	-0.33	1965	2605	8.63
1955	1290	6.79	1966	2774	6.49
1956	1367	5.97	1967	2934	5.77
1957	1350	-1.24	1968	3055	4.12
1958	1456	7.85	1969	3126	2.32
1959	1592	9.34	1970	3020	-3.39
1960	1701	6.85			

Les taux d'accroissement permettent de mieux cibler les années qui ont connu la hausse la plus importante. Entre 1950 et 1960, le nombre des étudiants s'est accru de 48,4% alors qu'il gagne 77,5% entre 1960 et 1970. C'est surtout entre 1960 et 1965 que l'accroissement est le plus important puisque le nombre des étudiants est multiplié par 1,53 en cinq ans. On observe toutefois que l'accélération s'amorce déjà dans la fin des années cinquante:

	Nombre des étudiants de l'UNIL	Taux d'accrois- sement (%)
1950	1146	
1955	1290	12,6
1960	1701	31,9
1965	2605	53,1
1970	3020	15,9

Relevons encore que le nombre des étudiants s'accroît particulièrement entre 1960 et 1962 puisqu'il passe de 1701 à 2166, gagnant ainsi 27,3% en deux ans. Le graphique 4.1 permet de visualiser cette très forte hausse du nombre des étudiants de l'Université de Lausanne.

L'accroissement du nombre des étudiants posa un grand nombre de problèmes aux instances dirigeantes de l'Université, notamment en ce qui concernait les locaux disponibles. Elles se trouvèrent en effet confrontées à l'alternative suivante: soit obtenir pour l'Université les moyens d'accueillir un nombre toujours plus important d'étudiants, soit la laisser périlcliter et donc la condamner à un rôle amoindri dans le domaine de l'enseignement supérieur.

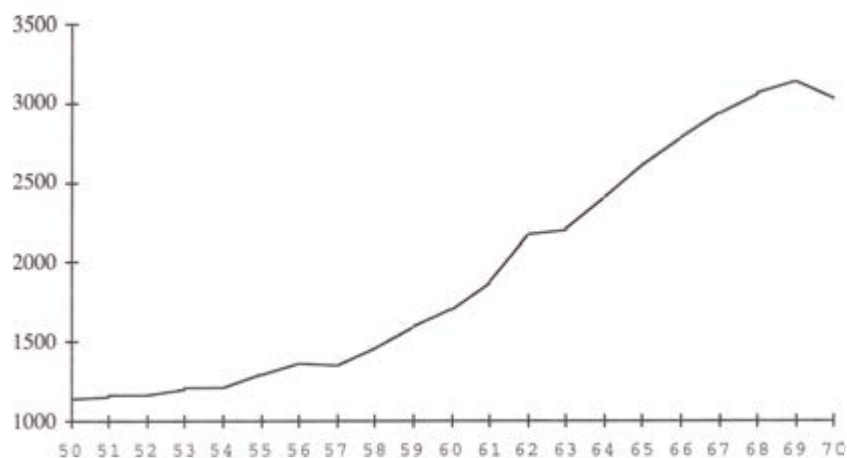


Figure 4.1 Nombre des étudiants de l'Université de Lausanne: semestres d'hiver, de 1950 à 1970.

Contrairement aux solutions généralement provisoires qui avaient été apportées jusque-là au problème de pénurie de locaux, il s'agissait d'entreprendre une réalisation susceptible de répondre aux besoins de l'Université. Plutôt que de poursuivre les aménagements de locaux existants, on décida donc de construire une nouvelle Université sur le site de Dorigny, en dehors de la ville. Ce choix, primordial pour le développement de l'Université et donc du Canton tout entier, peut être qualifié d'historique. On donnait ainsi à l'Université les moyens d'accueillir et de former tous les étudiants, sans avoir à appliquer un *numerus clausus* qui, si la Cité universitaire n'avait pas été construite, aurait certainement fait son apparition.

Le déménagement de l'Université fit donc gonfler de manière considérable les dépenses d'exploitation de l'Université. Toutefois, le choix de reconstruire une Université nouvelle à Dorigny provoqua surtout une formidable hausse des dépenses d'investissement. Il est très difficile d'obtenir des données relatives aux dépenses d'investissement avant la «période Dorigny». Ce n'est en effet que depuis janvier 1968 avec l'institution du Comité directeur et de son organe d'exécution, le Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD), que des chiffres précis peuvent être articulés. Les investissements universitaires avant cette date sont difficiles à cerner car le clivage entre dépenses d'exploitation et dépenses d'investissement n'était pas toujours bien défini.



Deux sources nous ont permis de mener à bien cette étude. Pour la période 1966 à 1989, les comptes de l'Etat de Vaud renseignent sur l'évolution de la part vaudoise aux investissements universitaires. Cette source à l'avantage de nous permettre de déterminer la part des investissements universitaires dans les investissements du Département de l'Instruction publique et des cultes et dans les investissements de l'Etat. Ce sont ces chiffres que nous utiliserons dans la première partie de cette section. L'inconvénient que nous avons rencontré lors de la consultation des comptes de l'Etat de Vaud est d'une part l'absence de chiffres relatifs à la participation de la Confédération, et d'autre part la difficulté de déterminer quels sont les postes qui sont considérés comme des dépenses universitaires car les comptes ne présentent pas de classification homogène sur toute la période. Nous avons donc également eu recours aux informations fournies par le bureau de construction de l'Université de Lausanne. Cette source nous a permis, dans la seconde partie du travail, d'établir des graphiques qui font apparaître la participation de la Confédération dans le financement des investissements de l'Université de Lausanne.

**Première partie: Evolution des investissements en faveur de l'Université (part vaudoise) et part de ces dépenses dans les dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes et dans celles de l'Etat de Vaud**

La série que nous avons obtenue est donc issue des comptes de l'Etat de Vaud et ne tient compte ni de l'EPUL, ni des dépenses d'entretien qui figurent dans les dépenses d'exploitation, ni des achats de terrains, dont nous avons toutefois parlé dans le premier volet de ce chapitre.

Les postes qui composent les dépenses d'investissement en faveur de l'Université sont les suivants:

- 1<sup>1</sup>. Construction.
2. Développement de l'équipement informatique.
3. Acquisition d'équipements informatiques.
4. Acquisition d'un spectromètre.
5. Microanalyseur ionique.
6. Institut d'histologie et d'embryologie – Microscope électronique.

<sup>1</sup> Il s'agit de notre propre numérotation.

7. Institut de droit comparé – Construction.
8. Ecole de chimie – Réfection, transformation et transfert à Dorigny.
9. Institut de physiologie de la Faculté de médecine – Agrandissement.
10. Achat calculatrice électronique Université.
11. Institut de botanique, aménagement.
12. Ecole de médecine.
13. Laboratoire de géophysique.
14. Faculté des sciences, transformations.
15. Institut d'astronomie de Sauverny – Agrandissement.
16. Construction de logements pour étudiants aux Ochettes.
17. Institut de biochimie – extension.

	Dépenses d'investissement de l'UNIL	1	2	3	4
1966	2023269.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1967	2142465.90	0.00	0.00	0.00	0.00
1968	2888910.81	2600000.00	0.00	0.00	0.00
1969	5245953.40	5216270.00	0.00	0.00	0.00
1970	8282631.95	8282631.95	0.00	0.00	0.00
1971	7732317.40	7473000.00	0.00	0.00	0.00
1972	7048860.07	4873371.17	0.00	0.00	0.00
1973	6734010.50	6700912.50	0.00	0.00	0.00
1974	4300648.12	4300648.12	0.00	0.00	0.00
1975	7478347.35	7056837.95	0.00	0.00	0.00
1976	7283816.80	6819094.70	0.00	0.00	0.00
1977	7754672.65	7754672.65	0.00	0.00	0.00
1978	6146833.55	5989711.65	0.00	0.00	0.00
1979	6523713.95	6391250.35	0.00	0.00	0.00
1980	9913626.95	9899706.95	0.00	0.00	0.00
1981	11704253.95	10267876.35	0.00	0.00	0.00
1982	12185661.65	11888985.05	0.00	0.00	0.00
1983	15355477.75	13713720.65	1215745.40	0.00	0.00
1984	12021459.50	11397281.85	314939.70	0.00	153528.00
1985	13987185.30	12040103.95	275000.00	733221.20	285193.15
1986	13695896.30	11901583.30	275000.00	375263.95	47789.10
1987	16206928.20	14499799.15	275000.00	188230.70	0.00
1988	12645386.85	10631424.40	1071794.10	0.00	0.00
1989	10545873.70	9503945.85	23875.85	0.00	0.00

	5	6	7	8	9	10
1966	0.00	0.00	0.00	27435.00	0.00	0.00
1967	0.00	0.00	0.00	1292379.45	0.00	0.00
1968	0.00	0.00	0.00	195641.10	0.00	0.00
1969	0.00	0.00	0.00	29683.40	0.00	0.00
1970	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1971	0.00	0.00	0.00	278051.15	0.00	0.00
1972	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2153404.25
1973	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	27576.00
1974	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1975	0.00	0.00	0.00	0.00	421509.40	0.00
1976	0.00	0.00	0.00	0.00	464722.10	0.00
1977	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1978	0.00	0.00	0.00	138084.80	19037.10	0.00
1979	0.00	0.00	0.00	53019.60	79444.00	0.00
1980	0.00	0.00	0.00	13920.00	0.00	0.00
1981	0.00	0.00	1341060.65	95316.95	0.00	0.00
1982	0.00	0.00	296676.60	0.00	0.00	0.00
1983	0.00	426011.70	0.00	0.00	0.00	0.00
1984	55181.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1985	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1986	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1987	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1988	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1989	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	11	12	13	14	15	16	17
1966	1125834.00	0.00	0.00	0.00	0.00	870000.00	0.00
1967	817586.61	0.00	0.00	0.00	32499.84	0.00	0.00
1968	77890.00	7470.50	3381.55	4527.66	0.00	0.00	0.00
1969	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1970	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1971	-18733.75 <sup>1</sup>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1972	22084.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1973	5522.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1974	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1975	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1976	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1977	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

<sup>1</sup> Il s'agit d'une recette.

	11	12	13	14	15	16	17
1978	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1979	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1980	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1981	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1982	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1983	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1984	0.00	0.00	0.00	0.00	90889.10	9639.85	0.00
1985	0.00	0.00	0.00	0.00	396930.00	256737.00	0.00
1986	0.00	0.00	0.00	0.00	503729.95	592530.00	0.00
1987	0.00	0.00	0.00	0.00	275171.15	968727.20	0.00
1988	0.00	0.00	0.00	0.00	6765.00	935403.35	220860.00
1989	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	419880.30	598171.70

Comme on peut le voir, les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne passent, en termes nominaux, de 2,02 millions de francs en 1966 à 16,2 millions de francs en 1987, soit un accroissement de 701% (graphique 4.2). Leur volume a donc été multiplié par huit en vingt ans. Elles retombent ensuite à 10,5 millions en 1989. D'une manière générale, on remarque que la courbe subit une accélération dès 1968, puis se stabilise à une moyenne de 6,9 millions de francs entre 1970 et 1979, avec un incident à relever toutefois en 1974 où les dépenses d'investissement chutent de 36,1% passant ainsi de 6,7 à 4,3 millions de francs. Cette baisse est rattrapée l'année suivante puisque les dépenses d'investissement de l'UNIL s'accroissent de 73,9% pour atteindre, toujours en termes nominaux, 7,5 millions de francs en 1975. Dès 1979, une seconde accélération amène les dépenses d'investissement à 15,3 millions de francs en 1983. Entre 1984 et 1986, les dépenses se situent à un niveau légèrement plus bas, à une moyenne de 13,2 millions, puis elles remontent pour atteindre 16,2 millions en 1987, ce qui représente un accroissement de 18,3% par rapport à 1986.

On remarque ensuite une forte baisse entre 1987 et 1989. Les dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne tombent en effet à 10,5 millions en 1989, soit une diminution de 34,9%.

Afin de mieux cerner l'évolution des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, nous avons tracé la même courbe avec les chiffres exprimés en termes réels, c'est-à-dire dégagés de l'effet des prix (figure 4.3). Pour cela, nous avons utilisé l'indice zurichois de la construction.

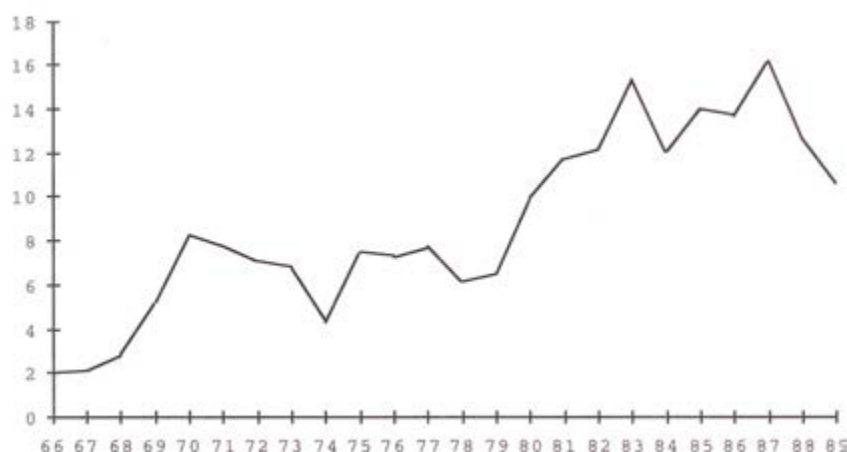


Figure 4.2 Dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne (part de l'Etat de Vaud), 1966 à 1989, valeurs nominales, millions de francs.

	Indice zurichois de la construction (1966=100)	Dépenses d'investissement de l'UNIL, valeurs réelles	Taux d'accroissement (%)
1966	100.00	2023269	
1967	101.20	2117061	4.64
1968	102.10	2829491	33.65
1969	104.00	5044186	78.27
1970	117.60	7043054	39.63
1971	132.20	5848954	-16.95
1972	146.30	4818086	-17.62
1973	160.90	4185215	-13.14
1974	175.00	2457513	-41.28
1975	168.10	4448749	81.03
1976	157.10	4636421	4.22
1977	161.70	4795716	3.44
1978	166.80	3685152	-23.16
1979	172.40	3784057	2.68
1980	188.30	5264805	39.13
1981	205.30	5701049	8.29
1982	219.20	5559152	-2.49
1983	210.30	7301701	31.35
1984	210.30	5716338	-21.71
1985	214.90	6508695	13.86
1986	221.30	6188837	-4.91
1987	225.70	7180739	16.03
1988	235.50	5369591	-25.22
1989	248.00	4252368	-20.81

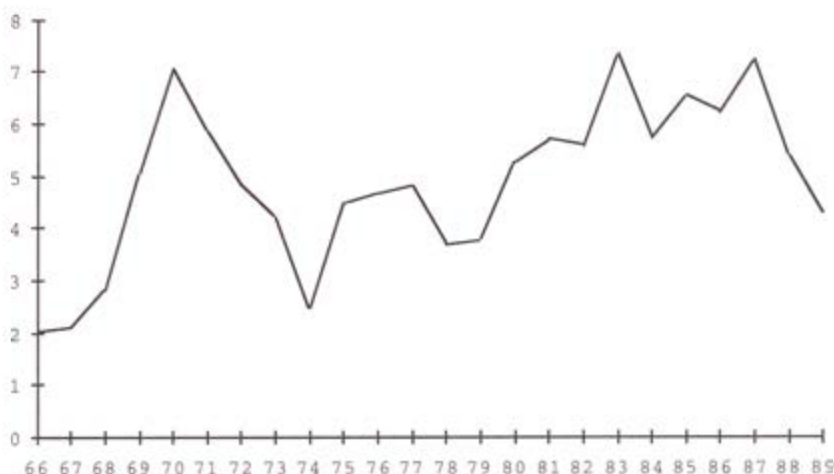


Figure 4.3 Dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne (part de l'Etat de Vaud), 1966 à 1989, valeurs réelles, millions de francs (prix de 1966).

Ce graphique, considéré dans son ensemble, suggère plusieurs périodes: la première couvre les années 1969 à 1973 environ et est caractérisée par des dépenses d'investissement importantes se situant en moyenne à 5,39 millions de francs; la seconde concerne les années 1974 à 1979 durant lesquelles les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne tombent à une moyenne de 3,97 millions de francs; la troisième période, enfin, couvrant les années 1980 à 1987, voit une hausse des dépenses d'investissement qui se situent en moyenne à 6,18 millions. De 1966 à 1989, les dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne, cette fois-ci exprimées en termes réels, ont passé de 2,02 à 4,25 millions de francs, soit une hausse de plus de 100%. L'accroissement est encore plus important entre 1966 et 1987 puisque les dépenses d'investissement réelles de l'Université de Lausanne, passant de 2,02 à 7,18 millions de francs, sont pratiquement multipliées par 3,5 en vingt ans.

Se situant aux alentours de deux millions de francs en 1966, elles augmentent considérablement pour atteindre un peu plus de sept millions en 1970, soit à peine quatre ans plus tard. Les taux d'accroissement de cette série à ce moment-là montrent à quel point cet accroissement a été important: il est de 78,3% entre 1968 et 1969 et de 39,6% entre 1969 et 1970, ce que l'on peut aisément voir au graphique 4.3. En fait, c'est là le reflet de la mise en route du «programme Dorigny». Les dépenses sont essentiellement liées à la construc-

tion du Collège propédeutique, premier édifice du site de Dorigny. Les quatre années suivantes sont caractérisées par des taux négatifs, lesquels portent les dépenses d'investissement en faveur de l'Université à leur niveau le plus bas (si l'on excepte les deux premières années de la série) en 1974. La rupture par rapport au trend est très nette à cette date-là comme on peut le voir au graphique 4.8 plus loin. Le Bâtiment des sciences physiques (BSP) est inauguré le 14 février 1974 et les dépenses d'investissement en faveur de l'Université sont comme suspendues jusqu'à l'année suivante qui voit le Grand Conseil accorder plus de vingt-cinq millions pour la construction de la première étape des Facultés des sciences humaines (BFSH1). Le taux d'accroissement des dépenses d'investissement réelles entre 1974 et 1975 est éloquent: + 81,03%. De 1975 à 1977, les dépenses d'investissement de l'UNIL restent à peu près stables, à une moyenne de 4,63 millions de francs. Le BFSH1 est inauguré le 15 novembre 1977, un jour avant l'adoption par le Grand Conseil d'un décret accordant un crédit de 30,54 millions de francs pour la construction des locaux communs. Les dépenses destinées à cette réalisation s'étalent de 1979 à 1983, ce qui est visible au graphique 4.3 où l'on remarque un net accroissement de la courbe, également causé par la construction du bâtiment de biologie. On constate ensuite un ralentissement assez net en 1984, suivi d'une reprise en 1987 et d'une forte baisse en 1988 et 1989.

**Le poids des dépenses d'investissement universitaires dans les dépenses du Département de l'Instruction publique et des cultes et dans celles de l'Etat de Vaud (1966 à 1989)**

Avant d'étudier l'évolution de la part des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne dans celles du Département de l'Instruction publique et des cultes et dans celles de l'Etat de Vaud, nous allons voir comment évoluent les dépenses d'investissement du DIPC entre 1966 et 1989. Ci-dessous, on trouvera les chiffres obtenus en consultant les comptes de l'Etat de Vaud.

Soit:

- INVDIPC = Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes, valeurs nominales.  
 INVDIPCR = Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes, valeurs réelles (prix de 1966).  
 Tinvdipcr = Taux d'accroissement des dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes, valeurs réelles (prix de 1966).

	INVDIPC	INVDIPCR	Tinvdipcr
1966	6039028	6039028	
1967	7771524	7679371	27.16
1968	9201427	9012172	17.36
1969	12436912	11958569	32.69
1970	14705705	12504851	4.57
1971	15445254	11683248	-6.57
1972	15958083	10907780	-6.64
1973	24550516	15258245	39.88
1974	23716945	13552540	-11.18
1975	22551389	13415461	-1.01
1976	30800974	19605967	46.14
1977	35731891	22097644	12.71
1978	24594764	14745062	-33.27
1979	25309392	14680622	-0.44
1980	29204552	15509587	5.65
1981	29858772	14543971	-6.23
1982	30378539	13858822	-4.71
1983	34502707	16406423	18.38
1984	32899110	15643894	-4.65
1985	37239187	17328612	10.77
1986	38086440	17210321	-0.68
1987	37515803	16621977	-3.42
1988	43860062	18624230	12.05
1989	44061085	17766566	-4.61

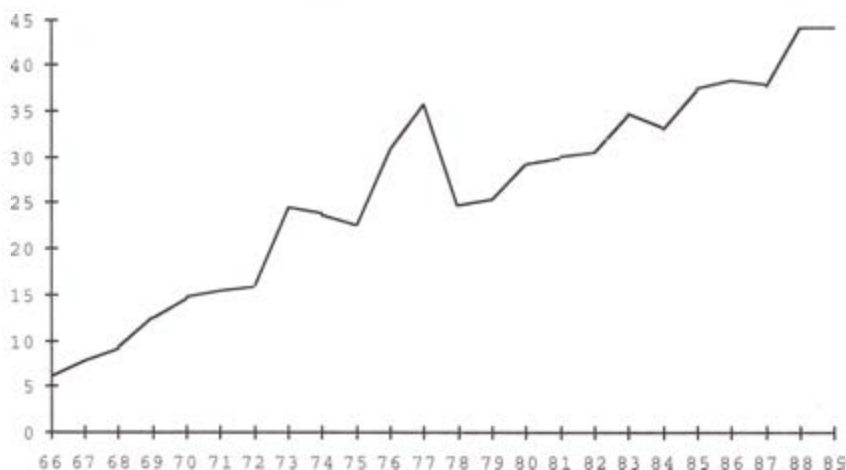


Figure 4.4 Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes, 1966 à 1989, valeurs nominales, millions de francs.



Les dépenses d'investissement du DIPC présentent les mêmes caractéristiques que les dépenses d'investissement en faveur de l'Université au début de notre série, mais avec une accélération moins prononcée. Ensuite, jusqu'en 1978, on constate deux périodes d'accélération (1973 et 1976-1977) suivies de décélérations nettes (1974-1975 et 1978). Dès lors, les dépenses d'investissement s'accroissent pour atteindre 44,06 millions de francs en 1989. En termes nominaux, les dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes s'accroissent de manière régulière entre 1966 et 1972 avec toutefois une croissance presque nulle entre 1970 et 1972, date à laquelle elles atteignent 15,96 millions de francs. Par rapport à 1966 (6,04 millions), l'accroissement est de 164%, c'est-à-dire que les dépenses d'investissement du DIPC ont été multipliées par plus de deux et demi en six ans. On remarque deux accélérations en 1973 et en 1976-1977, chaque fois suivies d'une période de forte décroissance. Essayons de préciser l'analyse en nous appuyant cette fois-ci sur les dépenses d'investissement du DIPC exprimées en termes réels et regardons le graphique 4.8 qui représente ces dépenses en valeurs logarithmiques. Après avoir tracé la tendance générale, on remarque très bien l'accélération en début de série, puis les deux ruptures citées plus haut. Dès 1978, la croissance suit le trend sans incidents notables.

Le graphique suivant nous donne la courbe des dépenses d'investissement du DIPC en termes réels.

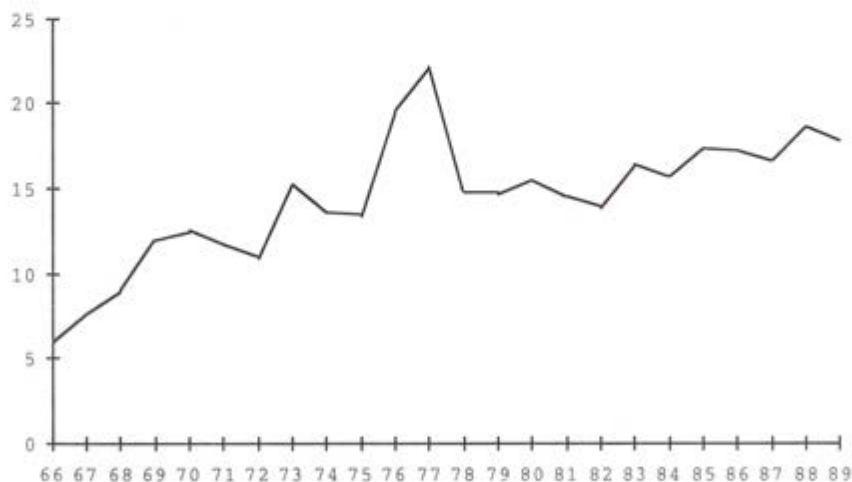


Figure 4.5 Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes, 1966 à 1989, valeurs réelles (prix de 1966).

On constate que, sur toute la période, la croissance est plus faible qu'en termes nominaux. Se situant à 6,04 millions en 1966, les dépenses d'investissement du DIPC atteignent 17,77 millions de francs en 1989, soit un accroissement de 194,2%. Mais voyons plus en détail comment elles évoluent sur la période qui nous intéresse. Le graphique 4.5 suggère une forte croissance en début de série. Les dépenses d'investissement du Département passent, en termes réels, de 6,04 millions en 1966 à 12,50 millions en 1970, soit un accroissement de 107,1%. Le fait que les dépenses d'investissement du DIPC doublent en quatre ans s'explique essentiellement par une hausse des dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne qui, en termes réels, passent de 2,02 à 7,04 millions de francs pendant la même période. De plus, comme on le verra plus loin, les dépenses d'investissement de l'Université représentent en moyenne 38,2% des dépenses d'investissement du DIPC entre 1966 et 1970 ce qui démontre l'importance de l'enseignement supérieur dans les préoccupations du DIPC. Cette hausse s'explique donc en grande partie par les coûts engendrés par la construction du Collège propédeutique, premier édifice du nouveau site de Dorigny. Entre 1970 et 1972, les dépenses d'investissement du DIPC régressent légèrement, ce qui est également le cas pour les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, ces dernières subissant toutefois une baisse beaucoup plus prononcée. En 1973, les deux séries ne varient plus de la même manière. Les dépenses d'investissement du DIPC augmentent de 10,91 à 15,26 millions de francs (+39,88%) alors que celles en faveur de l'Université de Lausanne tombent de 4,82 à 4,19 millions (-13,14%). En 1973, ces dernières représentent 27,4% des dépenses d'investissement du DIPC. On l'a vu, la baisse des dépenses d'investissement en faveur de l'UNIL entre 1972 et 1973 s'explique par le fait qu'un montant important consacré à l'achat de la calculatrice électronique en 1972 ne figure plus dans les comptes en 1973 et que ce montant est plus important que la hausse observée au poste «construction Dorigny». Si les dépenses d'investissement du DIPC augmentent entre 1972 et 1973, c'est en raison des variations observées aux autres postes et notamment au poste «subventions aux communes pour constructions» (enseignement primaire)<sup>1</sup> et au poste «Centre secondaire du Nord Vaudois», qui gagne 83,4% entre 1972 et 1973.

En 1975, la situation s'inverse. Alors que les dépenses de l'UNIL s'accroissent considérablement (+81,03% en termes réels), celles concernant le DIPC perdent 1,01% à 13,42 millions. Nous avons vu que la hausse concer-

<sup>1</sup> Ce poste passe, en termes nominaux, de 4,99 millions de francs en 1972 à 11 millions en 1973, soit un accroissement de 120%; en outre, il représente 44,8% des dépenses d'investissement du DIPC en 1973.

nant l'UNIL était liée, à ce moment-là, à la construction de la première étape du bâtiment des sciences humaines. Quant à la baisse des dépenses du DIPC, elle s'explique principalement par une forte diminution des dépenses d'investissement du Centre secondaire du Nord vaudois (CESSNOV). En 1974, ce poste était le plus important des dépenses d'investissement du DIPC.

Le second incident notable a lieu en 1976 et 1977. Les dépenses d'investissement du DIPC passent de 13,42 millions en 1975 à 19,61 millions en 1976 (+46,1%) et à 22,10 millions en 1977, valeur la plus haute de la série en termes réels. On remarque au graphique 4.3 que les dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne demeurent stables durant cette période, ce qui nous fait chercher ailleurs les raisons de cette considérable hausse des dépenses du DIPC. En observant les comptes de l'Etat de Vaud, on constate que cela est dû aux dépenses consenties pour le Centre secondaire de l'Est vaudois (CESSEV) qui représentent, en 1976, 34,4% des dépenses du DIPC, contre seulement 5,4% l'année précédente. Elles augmentent en effet fortement, de 1 208 529 à 10 606 803 francs (valeurs nominales). Ce poste devient ainsi le plus important devant les « constructions scolaires primaires » (29,2% des dépenses d'investissement du DIPC) et les dépenses en faveur de l'Université (23,6%). L'année suivante, on continue à sentir les effets des travaux au CESSEV, ainsi que ceux du site de Dorigny. Suit alors une chute considérable des dépenses d'investissement du Département qui atteignent 14,75 millions en 1978, soit une baisse de 33,27% principalement causée par une baisse des dépenses relatives au CESSEV. Les dépenses pour l'UNIL diminuent également mais moins fortement. Les dépenses consacrées au DIPC vont évoluer par la suite de manière régulière comme on peut le constater aux graphiques 4.5 et 4.8 (trend).

L'accélération des dépenses d'investissement de l'Université entre 1979 et 1980, que l'on peut voir au graphique 4.3, ne se répercute pas sur les dépenses du DIPC. On voit au graphique 4.8 que cette accélération n'apparaît que très légèrement sur la courbe des dépenses du DIPC alors qu'elle est très nette sur la courbe des dépenses de l'UNIL. Cette hausse importante des dépenses de l'UNIL, liée à la construction des bâtiments communs (bibliothèque centrale, restaurants), du bâtiment de biologie et de l'Institut de droit comparé, est cependant compensée par une diminution des frais engendrés par la construction et les études relatives au CESSEV et de ceux liés à la rénovation et à l'aménagement intérieur du gymnase du Bugnon. Les dépenses du DIPC augmentent donc mais relativement moins que celles en faveur de l'UNIL (5,65% contre 39,13%).

Considérons maintenant l'évolution des dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud. Soit les chiffres suivants, obtenus dans les comptes de l'Etat de Vaud, avec

- INVET = Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud, valeurs nominales.  
 INVETR = Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud, valeurs réelles (prix de 1966).  
 Tinvetr = Taux d'accroissement des dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud, valeurs réelles (prix de 1966).

	INVET	INVETR	Tinvetr
1966	62367860	62367860	
1967	70309920	69476206	11.40
1968	72416538	70927069	2.09
1969	76923316	73964727	4.28
1970	81897332	69640588	-5.85
1971	81101239	61347382	-11.91
1972	100622834	68778424	12.11
1973	119147970	74050945	7.67
1974	141220766	80697581	8.98
1975	158041081	94016110	16.50
1976	152377032	96993655	3.17
1977	140921505	87149972	-10.15
1978	124729578	74777925	-14.20
1979	132506128	76859703	2.78
1980	137342681	72938227	-5.10
1981	151398007	73744767	1.11
1982	158133989	72141418	-2.17
1983	147134751	69964218	-3.02
1984	135939575	64640787	-7.61
1985	135050669	62843494	-2.78
1986	149405840	67512806	7.43
1987	153286831	67916185	0.60
1988	174177562	73960748	8.90
1989	197081197	79468225	7.45

En ce qui concerne le graphique tracé à l'aide des chiffres nominaux (figure 4.6), on peut dire les choses suivantes: de 1966 à 1970, les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud s'accroissent de manière régulière de 62,37 à 81,10 millions de francs, puis, après une très légère baisse en 1971, elles augmentent considérablement puisqu'elles atteignent 158,04 millions en 1975. En termes nominaux, les dépenses d'investissement de l'Etat de

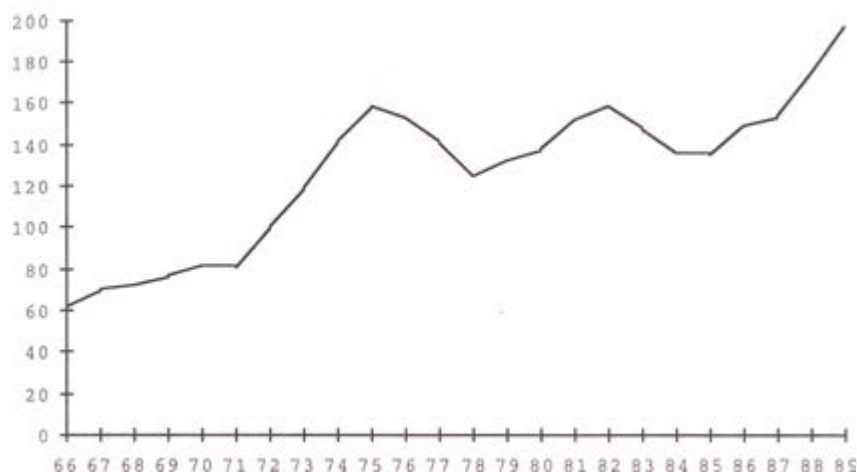


Figure 4.6 Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989, valeurs nominales, millions de francs.

Vaud doublent donc en quatre ans. Elles retombent ensuite à 124,73 millions en 1978 pour reprendre leur croissance dès 1979 et jusqu'en 1982 où elles atteignent leur valeur maximale, 158,13 millions de francs. On observe alors une nouvelle chute jusqu'en 1985, date à laquelle les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud reprennent leur croissance. D'une manière générale, on remarque donc que l'accélération la plus importante a lieu dès 1971: entre 1974 et 1989, les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud se situent en moyenne à 149,30 millions de francs contre 84 millions entre 1966 et 1973.

Le graphique 4.7 montre la courbe des dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud en termes réels. Comme précédemment, nous avons utilisé comme déflateur l'indice zurichois de la construction.

Le début de la série est relativement stable et se situe à une moyenne de 69,28 millions de francs entre 1966 et 1970. Après une baisse en 1971 de 11,91%, il est surtout intéressant de relever l'accélération entre 1971 et 1976. En termes réels, les dépenses passent de 61,35 à 97 millions, soit un accroissement de 58,11% qui porte les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud à leur valeur maximale en 1976. Suit alors une chute considérable jusqu'en 1978: en deux ans, les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud exprimées en termes réels perdent 22,9% à 74,78 millions. Entre 1978 et 1982, elles restent stables, à une moyenne de 74,09 millions de francs. Une baisse considérable s'amorce ensuite jusqu'en 1985. A nouveau, en trois ans,

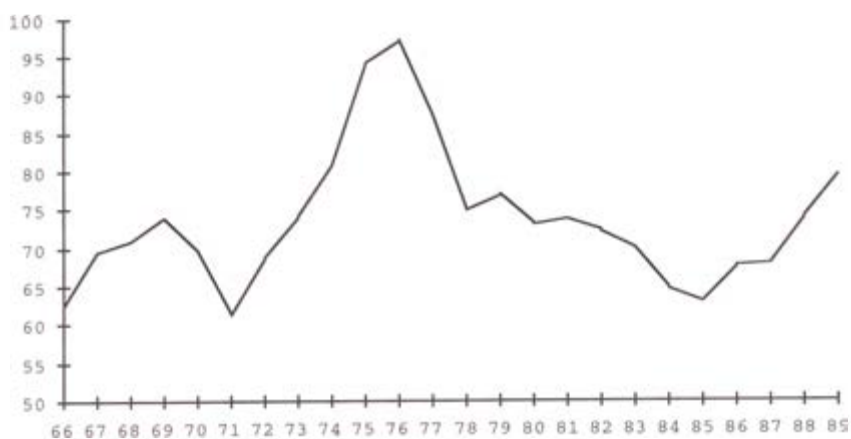


Figure 4.7 Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud, 1966 à 1987, valeurs réelles (prix de 1966).

les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud perdent 12,88% et atteignent une des valeurs les plus basses de la série en 1985, soit 62,84 millions. Les dernières années sont caractérisées par une hausse des dépenses d'investissement de l'Etat qui atteignent près de 80 millions de francs en 1989.

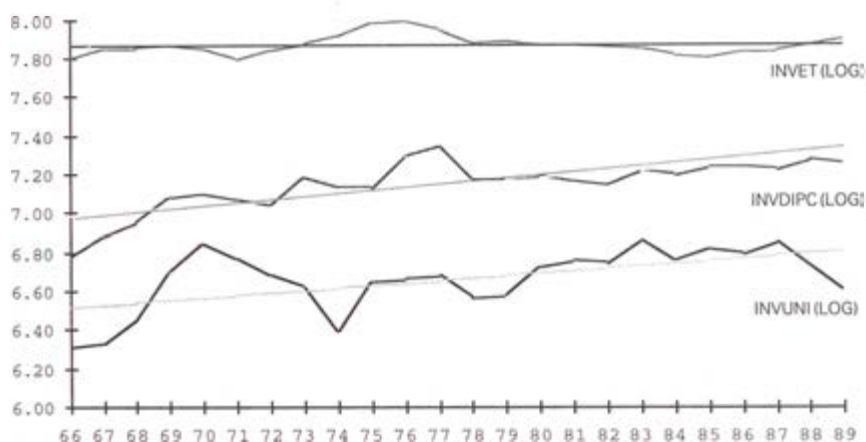


Figure 4.8 Dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, du Département de l'Instruction publique et des cultes et de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989, logarithmes des valeurs réelles (prix de 1966).

On a regroupé, au graphique 4.8, les dépenses d'investissement en faveur de l'Université, celles du DIPC et celles de l'Etat de Vaud, et avons tracé les tendances générales afin de voir s'il existe des ruptures par rapport à celles-ci. Concernant l'Université, on remarque nettement l'accélération des dépenses d'investissement dès 1968, puis la décélération caractérisant l'année 1974. Dès 1975, les dépenses d'investissement en faveur de l'Université suivent le trend, avec néanmoins une croissance ralentie entre 1977 et 1980.

Avant d'en arriver à ce qui nous préoccupe dans cette section, à savoir le poids des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne dans celles du DIPC et dans celles de l'Etat de Vaud, il nous a semblé intéressant de voir ce que représentent les investissements universitaires par rapport aux autres investissements de l'Etat. Les dépenses d'investissement de l'exercice 1989 (parts de l'Etat de Vaud) sont les suivantes pour les divers départements:

	%	Valeurs nominales
1. Justice, police et affaires militaires (JUST et MIL) <sup>1</sup>	9,12	17 983 152
2. Instruction publique et cultes (DIPC)	22,36	44 061 085
3. Intérieur et santé publique (INT)	6,02	11 873 945
4. Prévoyance sociale et assurances (PREV)	4,85	9 555 562
5. Agriculture, industrie et commerce (AGRIC)	12,28	24 195 402
6. Travaux publics (TRAV)	45,37	89 412 051
Total Etat de Vaud	100,0	197 081 197

On voit donc que, avec 22,36%, l'Instruction publique occupe la seconde place dans la part des investissements de l'Etat de Vaud derrière les travaux publics (45,37%) et devant l'agriculture, l'industrie et le commerce (12,28%). La rubrique «Instruction publique et cultes» est elle-même subdivisée en plusieurs rubriques: a) constructions scolaires – subventions, b) enseignement secondaire, c) enseignement supérieur et d) autres investissements.

Les dépenses universitaires représentent, avec 10,54 millions, 23,93% des dépenses d'investissements du Département de l'Instruction publique et des cultes en 1989. Elles regroupent les postes suivants:

i) Construction	Fr. 9 503 945.85
ii) Equipement informatique	Fr. 23 875.85
iii) Construction de logements pour étudiants aux Ochettes	Fr. 419 880.30
iv) Institut de biochimie	Fr. 598 171.70

<sup>1</sup> Abréviations utilisées plus loin.

En 1989, la construction à Dorigny représente la quasi-totalité des dépenses d'investissement en faveur de l'Université de Lausanne (95,54%) et 21,57% des dépenses d'investissement de l'«Instruction publique et des cultes», ainsi que 4,82% des dépenses d'investissement totales de l'Etat de Vaud. Le poste «construction» de la rubrique «enseignement supérieur» fait partie des postes les plus élevés du budget d'investissement de l'Etat en 1989. Notons qu'un poste fait cavalier seul avec un montant de loin le plus élevé. Il s'agit de celui relatif au tramway dans le sud-ouest lausannois (TSOL) qui présente, en 1989, un montant de 41,5 millions de francs. Cette dépense pourrait d'ailleurs être imputée également à l'Université de Lausanne puisque c'est au départ pour la desservir, elle et l'Ecole polytechnique, que la construction du TSOL a été décidée. Rappelons au passage que le «TSOL» est un poste du Département des travaux publics.

#### **Part des dépenses d'investissement des différents départements dans celles de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989**

Le tableau ci-après montre la part de chaque département dans les dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud de 1966 à 1989. Représentant près des trois-quarts des investissements de l'Etat de Vaud en 1966, le département des travaux publics (ci-après DTP) est celui pour lequel l'effort de l'Etat est le plus important. Loin derrière, seuls le Département de l'Instruction publique et des cultes, le Département de l'Intérieur et celui de l'agriculture représentent entre 6 et 10% des investissements de l'Etat de Vaud. La prédominance du DTP va se poursuivre bien que sa part aux dépenses globales diminue d'année en année au profit des trois départements cités ci-dessus. En 1974, les investissements du DTP ne représentent plus que 36,3% des dépenses d'investissement de l'Etat alors qu'on remarque la part de plus en plus importante du Département de l'Intérieur (30,6%) et du DIPC (16,8%). Le Département de l'Intérieur devient le poste présentant la plus grande dépense d'investissement en 1976 avec 35,2% des dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud. Si l'on excepte l'année 1979, le Département de l'Intérieur conservera cette importance jusqu'en 1982. En 1983, les dépenses d'investissement du DTP représentent près de 35% des dépenses d'investissement de l'Etat contre 23,5% pour le DIPC et 20,7% pour le Département de l'Intérieur. Cette situation demeurera inchangée jusqu'en 1989 avec une reprise des investissements relatifs aux travaux publics en 1988 et 1989 qui s'explique essentiellement par les dépenses engagées dans la construction du



«TSOL». Quant au DIPC, on voit que sa part aux dépenses d'investissement de l'Etat passe de 9,7% en 1966 (valeur la plus basse) à 22,4% en 1989, la plus haute valeur étant atteinte en 1985 (27,6%). On remarque que la part des dépenses d'investissement du DIPC dans celles de l'Etat augmente dès 1966 et particulièrement entre 1968 et 1969 où elle passe de 11,6 à 16,2%. Atteignant 19,0% en 1971, elle retombe ensuite à 15,9% en 1972 et poursuivra cette évolution irrégulière pendant plusieurs années. La forte hausse de 1977 témoigne de l'effort entrepris à l'occasion de l'édification de la première étape des sciences humaines (BFSH1). La part des dépenses d'investissement du DIPC dans celles de l'Etat se stabilise à une moyenne de 19,8% entre 1978 et 1982. Elle augmente ensuite nettement à 23,4% en 1983 et atteint, comme on l'a dit, sa valeur maximale en 1985. En 1989, les dépenses d'investissement du DIPC sont, avec 22,4% des dépenses de l'Etat de Vaud, l'une des préoccupations majeures de ce dernier.

	JUST	DIPC	INT	AGRIC	MILIT	TRAV	FIN	PREV
1966	0.10	9.68	9.45	6.83	0.04	73.89	0.00	0.00
1967	0.72	11.88	10.46	12.43	0.00	64.51	0.00	0.00
1968	0.00	11.58	20.00	8.15	0.00	60.26	0.00	0.00
1969	0.18	16.17	17.99	10.28	0.00	55.38	0.00	0.00
1970	0.75	17.96	17.11	8.60	0.00	54.69	0.88	0.00
1971	1.19	19.04	21.86	11.16	0.00	44.90	0.00	1.84
1972	1.30	15.86	21.21	6.30	0.00	52.35	0.27	2.71
1973	5.70	18.77	22.96	7.19	0.00	42.28	0.00	3.10
1974	4.57	16.79	30.64	8.83	0.00	36.32	0.00	2.84
1975	4.01	14.27	35.54	8.84	0.00	35.92	0.00	1.41
1976	1.76	20.21	35.18	5.38	0.00	35.15	0.00	2.32
1977	1.49	25.36	33.02	7.96	0.00	30.10	0.00	2.06
1978	1.41	19.72	35.43	7.61	0.00	33.56	0.00	2.27
1979	1.94	19.10	32.36	7.71	0.00	36.79	0.00	2.09
1980	0.88	21.26	36.02	8.32	0.00	30.80	0.00	2.72
1981	3.03	19.72	37.69	9.18	0.00	28.93	0.00	1.46
1982	3.79	19.21	34.30	11.20	0.00	30.30	0.00	1.20
1983	4.32	23.45	20.71	13.45	0.00	34.49	0.00	3.58
1984	6.34	24.20	12.32	14.86	0.00	35.68	0.54	6.06
1985	6.05	27.57	11.49	17.11	0.00	30.00	1.13	6.65
1986	5.80	25.49	10.07	16.08	0.00	35.70	0.02	6.85
1987	4.51	24.47	9.73	16.77	0.00	37.11	0.00	7.40
1988	6.11	25.18	7.45	13.23	0.00	42.39	0.00	5.65
1989	9.12	22.36	6.02	12.28	0.00	45.37	0.00	4.85

Le graphique ci-dessous montre la part de chaque département dans les investissements totaux de l'Etat.

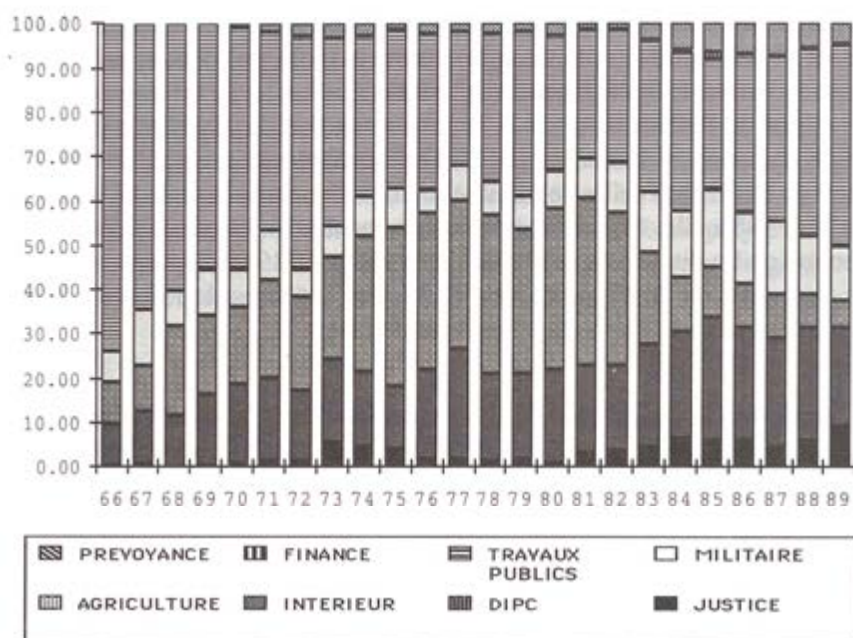


Figure 4.9 Part des dépenses d'investissement des différents départements dans celles de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989 (en %).

On peut donc affirmer que l'Université de Lausanne bénéficie d'un effort particulièrement important de la part de l'Etat de Vaud en matière d'investissement.

Voyons comment a varié cet effort depuis la fin des années soixante.

Soit:

INVUDIP = Dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne par rapport à celles du Département de l'Instruction publique et des cultes.

INVUET = Dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne par rapport à celles de l'Etat de Vaud.

INVDIPET = Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes par rapport à celles de l'Etat de Vaud.

	INVUDIPC %	INVUET %	INVDIPET %
1966	33.50	3.24	9.68
1967	27.57	3.05	11.05
1968	31.40	3.99	12.71
1969	42.18	6.82	16.17
1970	56.32	10.11	17.96
1971	50.06	9.53	19.04
1972	44.17	7.01	15.86
1973	27.43	5.65	20.61
1974	18.13	3.05	16.79
1975	33.16	4.73	14.27
1976	23.65	4.78	20.21
1977	21.70	5.50	25.36
1978	24.99	4.93	19.72
1979	25.78	4.92	19.10
1980	33.95	7.22	21.26
1981	39.20	7.73	19.72
1982	40.11	7.71	19.21
1983	44.51	10.44	23.45
1984	36.54	8.84	24.20
1985	37.56	10.36	27.57
1986	35.96	9.17	25.49
1987	43.20	10.57	24.47
1988	29.83	7.26	25.18
1989	23.93	5.35	22.36

Entre 1966 et 1989, la part des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne dans celles du Département de l'Instruction publique et des cultes (ci-après DIPC) a été, en moyenne, de 34,37% (graphique 4.10). Se situant autour de ce chiffre les premières années de notre série, cette part atteint 56,32% en 1972, soit le chiffre le plus haut de la période considérée. A cette date-là, donc, les dépenses d'investissement consenties pour l'Université de Lausanne représentent plus de la moitié des dépenses d'investissement du DIPC. Par la suite, la courbe amorce une baisse jusqu'en 1974, date à laquelle la part des dépenses d'investissement de l'Université dans celles du DIPC atteint sa valeur la plus faible: 18,13%. Le saut est considérable l'année suivante puisque la part passe à 33,16%; elle se stabilise ensuite à une moyenne de 24,03% entre 1976 et 1979, date à laquelle une hausse s'amorce portant la part des dépenses d'investissement de l'Université dans celles du DIPC à une moyenne de 39,58% entre 1981 et 1987. La part des dépenses de l'Université de Lausanne dans celles du Département de l'Instruction publique et des cultes tombe ensuite à moins de 30% en 1988 et 1989.

Les trois phases observées au graphique 4.10 se retrouvent au graphique donnant la part des dépenses d'investissement universitaires dans celles de l'Etat de Vaud (graphique 4.11). En moyenne, la part des dépenses d'investissement universitaires dans les dépenses d'investissement de l'Etat est de

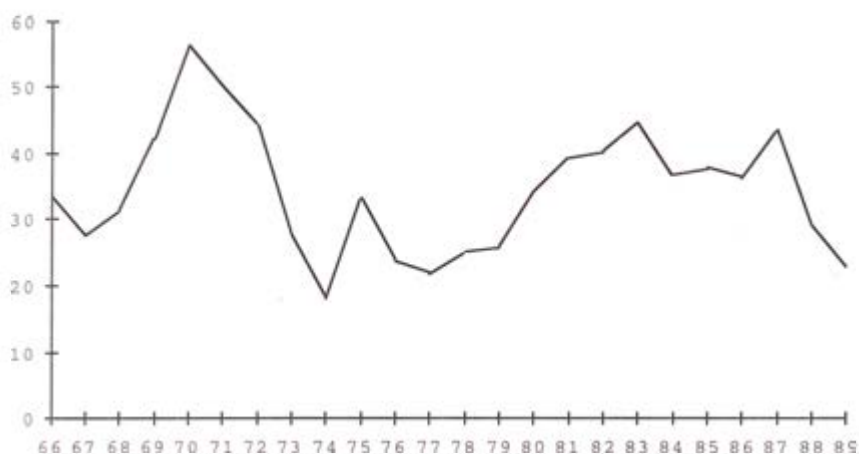


Figure 4.10 Dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne par rapport à celles du Département de l'Instruction publique et des cultes, 1966 à 1989 (en %).



Figure 4.11 Dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne par rapport à celles de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989 (en %).

6,75% entre 1966 et 1989. On observe nettement l'importante hausse à partir de 1969. Auparavant, entre 1966 et 1968, la part se situe à une moyenne de 3,43%. En 1970 et 1971, elle atteint respectivement 10,11 et 9,53% pour redescendre ensuite au plus bas, en 1974, à 3,05%, son niveau de 1967. La part va ensuite augmenter plus ou moins régulièrement avec deux sauts notables: le premier entre 1979 et 1980 (la part passe de 4,92 à 7,22%) et le second entre 1982 et 1983 (augmentation de la part de 7,71 à 10,44%). Elle se stabilise ensuite à une moyenne de 9,88% entre 1983 et 1987, en atteignant son maximum à cette date: 10,57%. Les deux dernières années sont caractérisées par une forte diminution de la part des dépenses d'investissement universitaires dans les dépenses d'investissement de l'Etat. En effet, cette part chute à 7,26% en 1988 et même à 5,35% en 1989.

Le dernier rapport qu'il est intéressant d'examiner est celui des dépenses d'investissement du DIPC dans celles de l'Etat de Vaud (graphique 4.12). En fait, nous en avons déjà parlé plus haut ce qui nous permet d'être un peu plus sommaires. A première vue, la courbe s'accroît d'une manière plus constante que les deux précédentes. Sur toute la période considérée, le rapport se situe en moyenne à 19,27%. On peut relever une hausse importante entre 1968 (12,71%) et 1969 (16,17%), puis, alors que le rapport tombe à 14,27% en 1975, il remonte considérablement les deux années suivantes, à 20,21 et 25,36%. Il se stabilise ensuite à une moyenne de 19,80% entre 1978 et 1982 pour atteindre son maximum en 1985 (27,57%).

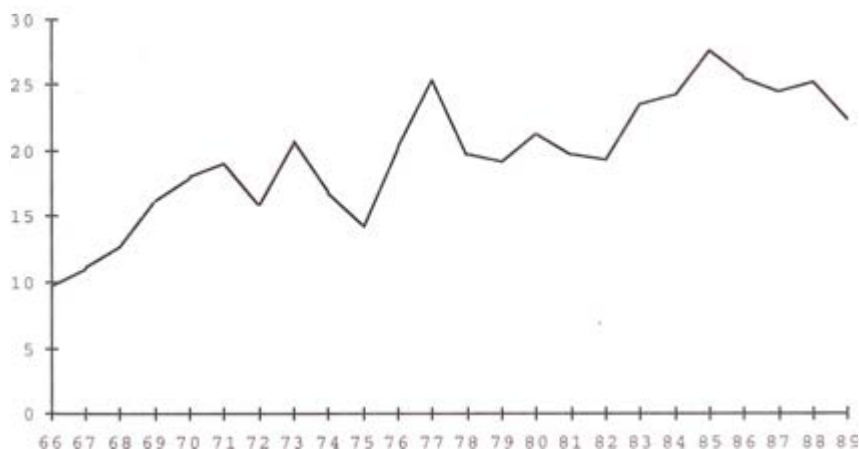


Figure 4.12 Dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique et des cultes par rapport à celles de l'Etat de Vaud, 1966 à 1989 (en %).

Ainsi, nous avons vu quelle était l'évolution des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, du Département de l'Instruction publique et des cultes ainsi que de l'Etat de Vaud. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, les comptes de l'Etat de Vaud nous donnent uniquement la part vaudoise de ces dépenses. Voyons maintenant plus en détail l'évolution des dépenses d'investissement en faveur de l'Université en prenant comme source le Bureau de construction de l'Université qui nous informe sur la participation fédérale.

**Deuxième partie: Evolution des investissements en faveur de l'Université (part vaudoise et part de la Confédération), selon les chiffres transmis par le Bureau de construction de l'Université**

Comme on l'a dit, les chiffres concernant les dépenses d'investissement que l'on trouve dans les comptes de l'Etat de Vaud ne correspondent pas toujours à ceux que nous ont transmis les responsables du BUD. D'autre part, ils ne nous informent pas sur la participation de la Confédération. Nous avons vu dans le chapitre relatif à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université que le Canton de Vaud obtint, dès 1966, l'aide de la Confédération aussi bien pour couvrir les dépenses d'exploitation que pour les investissements universitaires, pour lesquels les subsides fédéraux sont environ de 50% de l'investissement total.

Nous avons donc utilisé les chiffres du Bureau de construction de l'Université pour examiner plus en détail l'évolution des dépenses d'investissement de l'Université, en tenant compte cette fois de la participation de la Confédération, et pour voir si les prévisions du plan directeur ont été (et seront) respectées. Le tableau ci-dessous nous donne les dépenses d'investissement totales en faveur de l'Université, la part incombant à la Confédération et celle à la charge du Canton. Grâce à l'indice zurichois de la construction, nous obtenons les investissements réels (colonnes 5,6 et 7).

1. Dépenses d'investissement totales (milliers francs).
2. Part vaudoise (milliers francs).
3. Part de la Confédération et autres (milliers francs).
4. Indice zurichois de la construction.
5. Dépenses d'investissement totales, francs constants, prix de 1988.

6. Part vaudoise, francs constants, prix de 1988.
7. Part de la Confédération et autres, francs constants, prix de 1988.
8. Dépenses d'investissement totales, francs constants, prix de 1988; montants cumulés.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1968	2057	1029	1028	102.10	4745	2373	2371	
1969	12033	5662	6371	104.00	27248	12821	14427	27248
1970	16605	7800	8805	117.60	33252	15620	17632	60500
1971	15071	6850	8221	132.20	26847	12203	14645	87348
1972	10164	4362	5802	146.30	16361	7022	9340	103709
1973	11707	5245	6462	160.90	17135	7677	9458	120843
1974	10143	4525	5618	175.00	13650	6089	7560	134493
1975	12993	5465	7528	168.10	18203	7656	10546	152696
1976	15605	6404	9201	157.10	23393	9600	13793	176088
1977	22461	7294	15167	161.70	32712	10623	22089	208800
1978	14011	6139	7872	166.80	19782	8667	11114	228582
1979	11158	6010	5148	172.40	15242	8210	7032	243824
1980	19039	10068	8971	188.30	23811	12592	11220	267635
1981	22034	11780	10254	205.30	25275	13513	11762	292911
1982	23257	12186	11071	219.20	24986	13092	11894	317897
1983	26698	13714	12984	210.30	29897	15357	14540	347794
1984	20783	11452	9331	210.30	23273	12824	10449	371068
1985	20787	12040	8747	214.90	22780	13194	9585	393847
1986	20808	11902	8906	221.30	22143	12666	9477	415990
1987	26424	14500	11924	225.70	27571	15130	12442	443562
1988	21546	11770	9776	235.50	21546	11770	9776	465108

La figure ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'investissement depuis 1969. Elle nous permet de constater l'impact financier du déménagement de l'Université de Lausanne à Dorigny. Il ne fait aucun doute que la situation n'est en aucun cas comparable à ce qu'ont été les investissements universitaires avant 1969. L'effort de l'Etat de Vaud et de la Confédération pendant les «années-Dorigny» a été considérable, pour ne pas dire gigantesque, comme on peut le constater à la figure 4.13, tracée à partir des données actualisées grâce à l'indice zurichois de la construction.

Le pic de 1969-1971 correspond essentiellement à la construction du premier bâtiment de Dorigny, le Collège propédeutique. Les dépenses d'investissement diminuent ensuite et ce bien que l'on construise le bâtiment des sciences physiques. Les montants engagés pour celui-ci se répartissent d'une manière plus homogène contrairement au Collège propédeutique pour lequel

INVESTISSEMENTS DU BUREAU DE CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ  
(MILLIERS DE FRANCS CONSTANTS, PRIX DE 1988)

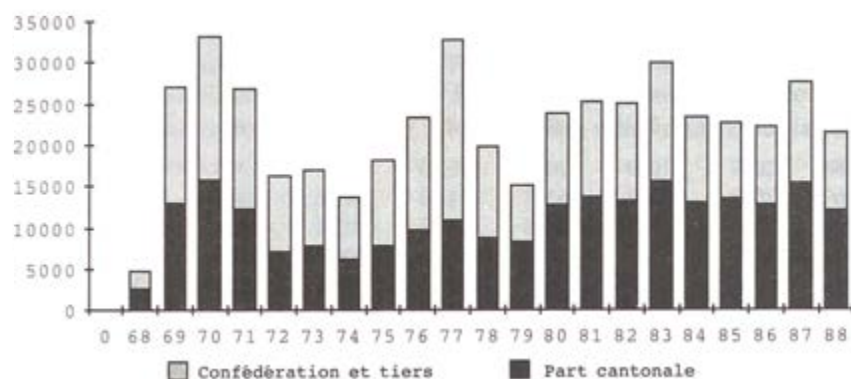


Figure 4.13 Dépenses d'investissement pour l'Université de Lausanne de 1969 à 1988, valeurs réelles (prix de 1988).

plus de la moitié du crédit a été dépensée en 1970. Le second sommet coïncide avec l'édification de la première étape pour les facultés des sciences humaines (ci-après BFSH1). Les montants sont pour la plupart engagés entre 1975 et 1978. On peut en particulier relever que plus du tiers du crédit est dépensé en 1977, ce qui explique la hausse observée à la figure 4.13. Le creux qui suit caractérise deux années durant lesquelles les montants dépensés sont assez faibles; il s'agit en particulier du solde relatif au BFSH1 et des premiers montants nécessaires à la réalisation des locaux communs et du bâtiment du Rectorat et de l'administration. C'est à partir de 1980 et en particulier en 1983 que les montants engagés pour ces derniers sont les plus importants. Si on ajoute les deux autres réalisations majeures que sont l'Institut suisse de droit comparé et le bâtiment de biologie, et une moins importante financièrement, le réaménagement de la ferme de Dorigny, on s'explique aisément la hausse observée à la figure 4.13 au début des années huitante. D'autre part, les premiers crédits relatifs au second bâtiment pour les sciences humaines sont engagés dès 1983. Assez faibles la première année, ils sont considérables dès 1984 et particulièrement en 1986 et 1987 où ils dépassent chaque année vingt millions de francs. On trouvera en annexe les dépenses d'investissements du BUD, objet par objet.

Il est utile de relever que la figure 4.13 ainsi que les chiffres dont nous disposons ne révèlent pas vraiment la réalité puisque la Confédération verse



ses subsides avec quelque fois plusieurs années de retard. On devrait donc, si on parvenait à reconstituer l'aide fédérale pour chaque année, décaler les chiffres relatifs aux subventions fédérales de quelques années vers la gauche du graphique pour obtenir la part réelle de la Confédération.

### Les prévisions ont-elles été respectées?

Il n'était pas facile de formuler une évaluation des coûts pour une entreprise de l'envergure de celle de la Cité universitaire de Dorigny. Comme il a été dit dans la première partie de cet exposé, la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny rendit son rapport en 1967. Celui-ci comprenait un plan directeur qui analysait les besoins futurs de l'Université, étudiait l'implantation des bâtiments sur le site et le problème de l'infrastructure, formulait des suggestions quant à l'organisation des facultés et établissait un plan financier. Notre but est de voir dans quelle mesure les prévisions qui ont été faites dans le plan directeur de 1967 sur le coût de réalisation de la Cité universitaire de Dorigny ont été réalisées.

Le plan directeur établi en 1967 prévoyait des constructions selon deux échéances: la première en 1977 (plan sur 10 ans) et la seconde en 1992 (plan sur 25 ans). Ces périodes relativement longues expliquent la difficulté d'effectuer des prévisions financières. La première phase consistait bien sûr à évaluer les besoins en surface de la nouvelle Université. Afin de déterminer le nombre d'étudiants prévu en 1977 et 1992, on s'appuya sur les estimations, datant de 1964, de la Commission fédérale d'experts pour une aide aux universités, appelée aussi «Commission Labhardt», que l'on modifia légèrement à la hausse au vu des derniers chiffres observés. On évalua le nombre d'étudiants (y compris les auditeurs, mais sans les étudiants de l'EPUL et de la Faculté de médecine) à 3700 en 1977 et à 7000 en 1992. Ces chiffres permirent d'évaluer les besoins en surfaces, qui, multipliés par 5,5 (hauteur moyenne) donnaient les mètres cubes à construire. Le prix au mètre cube de la construction, y compris l'ameublement, fut fixé à 280 francs pour les sciences morales, 330 francs pour les sciences et 270 francs pour les locaux communs<sup>1</sup>. Les estimations du plan directeur comprenaient en outre le coût des infrastructures ainsi que celui des installations sportives.

Pour la période 1967<sup>2</sup>-1977, il était prévu d'engager 275 millions de francs, soit 27,5 millions de francs par année, arrondis à 30 millions. 45% de

<sup>1</sup> Il était tenu compte d'une climatisation partielle, soit 30% pour les sciences morales et les sciences et 10% pour les locaux communs.

<sup>2</sup> Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

ce montant allait être financé par les subventions fédérales et 55% par l'Etat de Vaud, soit une charge de 16,5 millions de francs par an pour ce dernier. Pour la période allant jusqu'en 1992, la somme estimée s'élevait à 260 millions de francs, soit environ un total de 17 millions par an.

Le plan directeur donne, en page 106, un résumé de l'estimation du coût de construction que nous avons reproduit ci-dessous tel quel. Seuls les montants, initialement en francs ont été convertis en millions de francs:

	10 ans 1977	25 ans 1992	Total
Bâtiments: facultés, locaux communs: les bâtiments sont prévus meublés, avec une climatisation partielle; les appareils et installations scientifiques et spécifiques à la recherche ne sont pas compris	182	187	360
Infrastructure: elle ne comprend pas les raccords et les aménagements des routes cantonales bordant les terrains	85	57	142
Sports (UNI-EPUL): bâtiments équipés et aménagements extérieurs	8	16	24
Total	275	260	535

Notons que «les taxes, intérêts et émoluments ne sont pas compris; les frais d'exploitation n'ont pu être calculés; le prix des terrains ne fait pas partie de l'estimation»<sup>1</sup>. L'estimation globale de l'installation de l'Université de Lausanne dans le magnifique cadre de Dorigny s'élevait donc à 535 millions de francs, soit plus d'un demi-milliard.

Pour répondre à notre première interrogation, à savoir si les prévisions ont été respectées, il faut construire un second graphique à partir des mêmes données que ci-dessus mais en les cumulant.

La courbe supérieure nous donne les investissements totaux et l'autre nous informe sur la part à la charge du Canton de Vaud. Le plan directeur prévoyait d'atteindre 275 millions de francs en 1977, date d'échéance du plan dit «sur dix ans». La courbe que nous avons tracée se situe au-dessous des prévisions. Les dépenses d'investissement s'élèvent, à ce moment-là, à

<sup>1</sup> *Op. cit.*

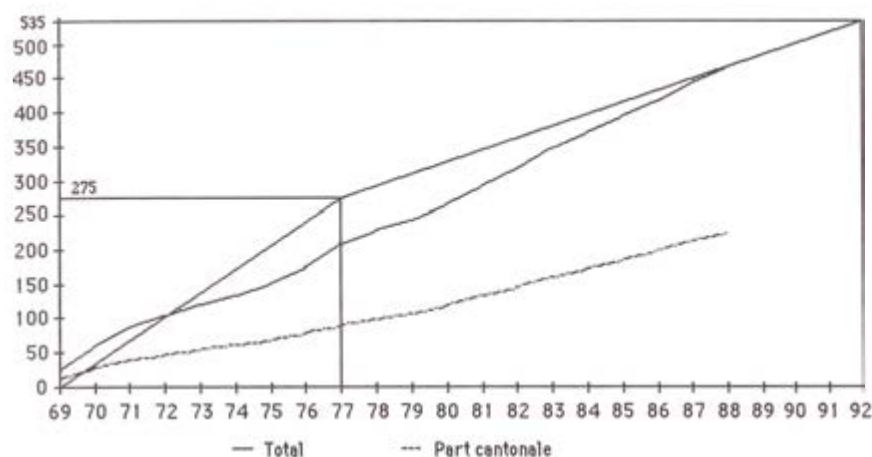


Figure 4.14 Dépenses d'investissement pour l'Université de Lausanne de 1969 à 1988, valeurs réelles, montants cumulés et prévisions selon le plan directeur de 1967.

208,8 millions de francs et ne représentent donc que 75% des prévisions. Le retard est manifeste. Le plan «sur quinze ans» fixe, lui, les investissements à 535 millions de francs en 1992. On remarque que le plan directeur a prévu un ralentissement dans le rythme annuel d'investissement pour la seconde période, 1977 à 1992. Au contraire, les investissements en faveur de l'Université s'accélérent pour «rattraper» le retard pris durant la première période. En 1988, elles atteignent 465,1 millions de francs et rejoignent ainsi les prévisions du plan directeur. Si les investissements universitaires devaient se poursuivre au rythme adopté depuis le début des années huitante, on peut dire que le demi-milliard serait atteint un peu avant l'échéance, bien que l'Université ne soit pas terminée.

Il est indéniable que les choix pris au début des années soixante ont fortement modifié le visage financier de l'Université de Lausanne. Les moyens accordés pour les investissements universitaires depuis 1969 ont été considérables et ont permis à l'Université de se développer et de conserver sa place dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. La construction d'une nouvelle Université, l'édification d'un grand nombre de bâtiments était la seule solution permettant d'accueillir le nombre toujours plus important d'étudiants. L'effort au niveau des investissements s'est accompagné inévitablement d'une hausse des dépenses d'exploitation, comme on l'a vu plus haut. Le Canton de Vaud savait donc, au moment où il prit la décision de

déménager l'Université de Lausanne à Dorigny, qu'une page se tournait et que sa charge financière s'accroîtrait. Heureusement, l'aide fédérale et la reprise de l'Ecole polytechnique par la Confédération ont fortement contribué à alléger cette charge.

Lorsqu'on étudie l'histoire de l'Université à travers les crédits accordés pour ses bâtiments, on ne peut qu'être frappé par le souci permanent de ménager la bourse de l'Etat en évitant de construire des bâtiments trop luxueux. On compare d'ailleurs l'Université à «une grande dame qui n'a ni bijoux ni manteau de fourrure...»<sup>1</sup>. On ne compte plus le nombre d'exposé des motifs relatifs aux bâtiments universitaires qui font référence à ce thème. Dans la plupart des cas, on souligne que le bâtiment en question a été construit de façon à tenir compte des besoins de l'enseignement, tout en soulignant l'absence de luxe:

«De nouveaux bâtiments ont été construits, sans luxe, mais avec ce que l'on est convenu d'appeler tout le confort moderne...»<sup>2</sup>.

C'est sans doute la crainte d'essuyer des critiques sur l'utilisation des fonds qui fait parler les instances dirigeantes de l'Université de cette manière. Il est capital pour elles de montrer au peuple et au Grand Conseil que les crédits sont utilisés au plus juste et qu'aucune fantaisie ne passe la porte de l'Université.

A l'heure actuelle, l'Université continue de s'accroître en raison du nombre toujours plus important d'étudiants. L'un des éléments que l'on peut mettre en évidence est la proportion de femmes à l'Université; celle-ci augmente sensiblement depuis 1966 comme on peut le voir au tableau ci-dessous, tiré de l'ouvrage de André Delessert intitulé *L'Université au défi. Une histoire sociale de l'Université de Lausanne*<sup>3</sup>:

	Population estudiantine totale (semestre d'hiver)	Taux d'accroissement (%)	Etudiantes	% d'étudiantes
1975	4525		1626	35,9
1976	4636	2,5	1726	37,2
1977	4796	3,5	1804	37,6
1978	5058	5,5	1936	38,3
1979	5233	3,5	2078	39,7
1980	5493	5,0	2231	40,6

<sup>1</sup> BSGC, séance du 29 août 1960, p. 907.

<sup>2</sup> BSGC, séance du 13 janvier 1919, p. 406.

<sup>3</sup> Editions Payot Lausanne, 1991.

	Population estudiantine totale (semestre d'hiver)	Taux d'accroissement (%)	Etudiantes	% d'étudiantes
1981	5728	4,3	2391	41,7
1982	5855	2,2	2527	43,2
1983	6086	3,9	2671	43,9
1984	6338	4,1	2815	44,4
1985	6420	1,3	2891	45,0
1986	6451	0,5	3000	46,5
1987	6519	1,1	3063	47,0
1988	6692	2,7	2132	46,8
1989	6985	4,4	3298	47,2

On le voit, l'effectif féminin prend de plus en plus d'importance dans l'effectif total, ce dernier ne cessant lui-même d'augmenter. Il faut donc continuer de développer les capacités d'accueil. Le plan directeur de 1967 prévoyait la construction de la Cité universitaire de Dorigny en vingt-cinq ans. Dans la réalité, les constructions futures sont les bâtiments pour la pharmacie<sup>1</sup> (1991), la chimie (1994), les sciences de la terre (1996) qui sont aujourd'hui installés au BFSH2 et, finalement, le bâtiment destiné à l'informatique et aux mathématiques, qui serait terminé en 1997. Ces prévisions qui, à quelques années près, concordent avec celles du plan directeur sont optimistes puisque le «programme-Dorigny» serait ainsi terminé avant la fin du siècle. Il faudrait pour cela soutenir l'effort qui a été fourni depuis le début des années huitante.

Pour mener à bien l'analyse des dépenses d'investissement consacrées à l'Université durant les cent dernières années, nous avons choisi de consulter les bulletins des séances du Grand Conseil afin d'avoir des renseignements homogènes sur toute la période considérée. Ce qui nous a particulièrement frappé, c'est l'évolution de l'image de l'Université tout au long du siècle. Les crédits demandés pour l'Université étaient autrefois âprement discutés: les montants demandés semblaient être trop importants pour un objet dont on ne mesurait que difficilement l'importance. Quelque chose s'est passé au sein du milieu politique: aujourd'hui, un grand nombre de crédits d'investissement sont votés à l'unanimité par le Grand Conseil. On tergiverse beaucoup moins qu'avant lors des discussions relatives à l'octroi desdits crédits. Notre souhait était de parcourir la distance séparant la «création de l'Université» de l'époque actuelle et de voir quelle a été l'évolution des crédits d'investissements accordés à l'Université. Cette optique nous a malheureusement empê-

<sup>1</sup> On l'a vu, le crédit a été accordé par décret du Grand Conseil du 10 mai 1988.

chés de nous arrêter plus en détail sur chaque objet, mais les renseignements récoltés pourront sans aucun doute servir à d'autres recherches relatives aux investissements universitaires.

En conclusion à ce chapitre, il est intéressant de relever que la construction de l'Université de Lausanne a contribué au développement de la ville, de la région et du Canton. Les investissements consentis ont notamment permis à l'Université d'accueillir un grand nombre d'étudiants provenant d'autres régions (que ce soit d'autres cantons ou d'autres pays). Ces nouveaux consommateurs, de plus en plus nombreux, contribuent d'une manière sensible au bon développement de l'économie cantonale et lausannoise. D'autre part, la construction d'un nouveau bâtiment à Dorigny constitue un bon outil de relance lorsqu'on se trouve en période de récession. A propos de la construction du BFSH2, on fait remarquer par exemple qu'«en ces périodes de difficultés économiques, cette injection dans l'industrie vaudoise n'est pas à dédaigner»<sup>1</sup>. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer ce qui se passe durant les années de récession, les années 1975-1976 et 1982. La première récession a vu la décision de construire le BFSH1 et la seconde est suivie, en 1983, des premiers crédits relatifs à l'édification du BFSH2. Bien sûr, ces deux réalisations étaient prévues dans le plan directeur de 1967, mais le moment choisi pour leur construction permet de confirmer notre hypothèse.

Pour avoir plus de détails sur les investissements universitaires durant le siècle, on se référera par exemple à l'étude de Laurent Tissot «la question des bâtiments»<sup>2</sup> qui couvre la période 1890 à 1916 et qui met l'accent sur le problème (endémique) de la pénurie des locaux. Les travaux de François Wisard et de Marianne Berlinger (cette dernière s'intéressant aux mécanismes qui débouchèrent sur la décision de construire une Université nouvelle sur le site de Dorigny) apportent un grand nombre d'éléments susceptibles d'étayer cette étude.

<sup>1</sup> Rapport de la commission chargée de rapporter sur le projet de décret accordant un crédit pour la construction du bâtiment de la deuxième étape des facultés des sciences humaines de l'Université de Lausanne-Dorigny (BFSH2), BSGC, séance du 15 novembre 1983, p. 188.

<sup>2</sup> Rectorat, Université de Lausanne, octobre 1988.

## CHAPITRE 5

# Analyse comparative

### Préambule

Nous voici arrivés au dernier chapitre de cet ouvrage consacré à l'histoire financière de l'Université de Lausanne. Jusqu'ici, nous avons étudié l'évolution de divers paramètres financiers concernant l'Université de Lausanne afin de voir dans quelle mesure les événements extérieurs se reflètent dans les comptes et quels ont été les moments importants de la vie universitaire lausannoise.

Afin de mieux situer l'Université de Lausanne dans le contexte national, nous allons consacrer ce dernier chapitre à une étude comparative qui nous permettra d'évaluer l'importance de l'Université lausannoise dans le milieu universitaire suisse. Ainsi que nous l'avons souligné dans l'introduction de cet ouvrage, l'approche que nous avons adoptée pour notre recherche est relativement nouvelle. L'idéal aurait été de pouvoir bénéficier de recherches identiques effectuées pour d'autres universités et de comparer ainsi des séries issues de sources comparables. Les chiffres que nous avons recueillis pour les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne sont, rappelons-le, issus des comptes de l'Etat de Vaud pour toute la période considérée. Une telle série n'existant pas pour les autres cantons, nous avons décidé de nous appuyer sur les statistiques universitaires existantes. Toutefois, la prudence s'impose lorsqu'on souhaite comparer ces statistiques car «les diverses données numériques concernant chaque université sont calculées différemment»<sup>1</sup>. Nous avons donc opté pour la solution qui consiste à abandonner les données qui nous ont permis de mener à bien cette recherche jusqu'ici et de

<sup>1</sup> Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à signer l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités (deuxième débat), BSGC, séance du 27 mai 1980, p. 601.

tenter des comparaisons en nous fondant sur des sources identiques. Les chiffres relatifs à l'Université de Lausanne qui vont apparaître dans ce chapitre ne sont donc pas identiques à ceux utilisés jusqu'ici, les différences provenant de la diversité des paramètres retenus pour leur évaluation. C'est à ce prix que nous parviendrons à tenter une comparaison entre l'Université de Lausanne et les autres universités suisses.

### Les universités suisses

Il y a aujourd'hui en Suisse sept universités qui sont celles de Bâle, Berne, Genève, Zurich, Lausanne, Fribourg, et Neuchâtel. D'autre part, lorsqu'on parle de «hautes écoles», on considère également l'Ecole de Saint-Gall (école des hautes études économiques et sociales) et les écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne.

L'Université de Bâle est la plus ancienne puisqu'elle fut fondée en 1460 par le pape Pie II. Celle de Zurich, devenue Université en 1833, est issue d'une école fondée par Zwingli en 1523, alors que l'Université de Berne vient d'une école de théologie existant depuis 1528, transformée en Académie au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis en Université en 1834. L'Université de Genève, créée en 1873 est issue de l'Académie fondée en 1559 par Calvin. La Faculté de droit de l'Université de Fribourg trouve, elle, son origine dans l'Académie de droit existant dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette dernière fut transformée en Université en 1889. L'Université de Lausanne, comme on l'a évoqué dans cet ouvrage, existe depuis 1890; elle vient d'une école de théologie fondée en 1537 et transformée en Académie par la suite. L'Université de Neuchâtel est la plus jeune puisqu'elle a acquis ce statut en 1909 seulement; elle est issue de l'Académie fondée en 1838. L'Ecole de Saint-Gall existe depuis 1898, alors que l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a été créée en 1854. Les origines de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne remontent, elles, à 1853, date de l'ouverture de l'Ecole spéciale de Lausanne. Celle-ci devint l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne en 1946, puis fut reprise par la Confédération en 1969.

Ce survol sommaire des origines des diverses hautes écoles nous permet de constater que «la plupart des universités actuelles sont issues d'institutions plus anciennes»<sup>1</sup>. Elles remontent toutes assez loin et présentent des caractéristiques qui leur sont propres. Le bagage particulier acquis par cha-

<sup>1</sup> Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités (Du 29 novembre 1965). Feuille fédérale. Berne, le 16 décembre 1965, 117<sup>e</sup> année, Volume III, p. 378.



cune d'elle en fait des institutions ayant leur propre identité. Elles diffèrent par leur dimension, leur mode de financement, par la manière dont elles sont organisées et divisées (facultés), par les matières enseignées, le nombre d'instituts qui y sont rattachés et enfin par leur capacité d'accueil et le nombre de grades décernés. Signalons encore que Lausanne, Berne, Zurich, Bâle et Genève sont des universités complètes qui comprennent une faculté de médecine.

### Analyse comparative

Pour ce chapitre, nous avons donc consulté les annuaires statistiques de la Suisse dès 1900. Ils nous ont fourni les renseignements qui suivent et qui ne couvrent malheureusement pas tout le siècle comme nous l'aurions souhaité. Nous avons choisi, dans une première partie, d'examiner la période 1907 à 1923 qui englobe la première guerre mondiale. Dans les précédents chapitres, nous avons souligné la forte baisse de régime pendant le premier conflit mondial. L'analyse de la période sus-mentionnée permettra de considérer le comportement des autres cantons vis-à-vis de leur université en temps de guerre. Dans un second temps, nous aborderons la période que nous avons baptisée «les années-Dorigny», puisqu'elle correspond à la réalisation de la nouvelle Cité universitaire pour l'Université de Lausanne. Il s'agit d'une période qui a vu une explosion des coûts de l'enseignement supérieur et nous verrons quels ont été les établissements les plus touchés par la hausse des dépenses.

Considérons donc dans un premier temps la situation lors de la première guerre mondiale.

#### 5.1 La période 1907-1923

Pour ce début de siècle, nous avons trouvé dans les annuaires statistiques de la Suisse de 1917 à 1923, des données qui nous ont permis de reconstituer le tableau ci-après (tableau 5A). Il s'agit des dépenses des cantons pour les universités, libellées en francs courants. Le tableau 5B, lui, donne la part des dépenses des cantons pour les universités dans les dépenses totales des cantons pour les universités, en pourcents. A cette époque, les établissements universitaires considérés comme tels étaient les universités de Bâle, Zurich, Berne, Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel. Grâce à ces données, nous avons déterminé quels sont les cantons qui dépensent le plus pour leur uni-

versité durant cette période. En 1907, par exemple, c'est le Canton de Berne qui dépense le plus pour son Université avec 949 057 francs, soit 26,9% de l'ensemble des dépenses. Il devance largement les autres cantons puisque le deuxième, le Canton de Genève, ne dépense «que» 678 163 francs pour son Université, soit 19,2% du total.

Tableau 5A Dépenses des cantons pour les universités, francs courants

	BS	ZH	BE	GE	LS	FR	NE	Total
1907	413309	466017	949057	678163	448765	362435	212429	3530175
1908	427294	493325	1002376	692472	469978	354386	208359	3648190
1909	478493	532017	997458	719750	468952	368838	207913	3773421
1910	526257	563519	1080618	721082	467948	362006	229558	3950988
1911	530225	602148	1103215	744048	492556	363567	253364	4089123
1912	550242	631576	1102829	734639	664315	355754	256054	4295409
1913	577392	672820	1147232	766246	649210	361427	265125	4439452
1914	578157	688029	1224838	696523	697354	367224	272795	4524920
1915	607142	683379	1261822	691496	712787	363329	270339	4590294
1916	732492	710895	1317962	717802	639141	374393	274600	4767285
1917	759947	736239	1369625	730696	679806	395875	281037	4953225
1918	906644	1070175	1460266	757196	724419	387935	229893	5536528
1919	998701	1469220	1912782	1051570	868819	395129	251696	6947917
1920	1690349	1531717	2024320	1710992	976095	567915	285441	8786829
1921	2079746	1663691	1964238	1706974	1391994	564607	377864	9749114
1922	2155557	1703208	2243585	1633154	1344081	579947	364911	10024443
1923	2148823	1645471	2455109	1616409	1226232	561584	351158	10004786

Note: les abréviations suivantes sont conservées dans les prochains tableaux: BS = Bâle, ZH = Zurich, BE = Berne, GE = Genève, LS = Lausanne, FR = Fribourg, NE = Neuchâtel.

Le Canton de Vaud, avec 12,7% du total vient en quatrième position derrière Zurich. Bâle, Fribourg et Neuchâtel ferment la marche avec respectivement 11,7%, 10,3% et 6% des dépenses totales. Entre 1907 et 1923, la part des dépenses des cantons pour les universités est en moyenne de 15,3% pour Bâle, 15,8% pour Zurich, 25,9% pour Berne; Genève, avec 16,9%, précède Lausanne qui, avec 13,3% est suivie de Fribourg (7,8%) et de Neuchâtel (5,1%). On constate ainsi que le Canton de Vaud fait partie des cantons qui dépendent le moins pour leur université, du moins en ce premier quart de siècle et en moyenne. Ce mauvais «classement» est connu des instances dirigeantes du pays qui le déplorent:

«L'enseignement supérieur est le couronnement de l'édifice scolaire du canton de Vaud. C'en est l'épine dorsale. C'est lui qui, en effet, forme le plus grand nombre de nos magistrats, donne à notre pays l'orientation intellectuelle nécessaire. Il nous demande sans doute de lourds sacrifices, mais si nous avons le temps de faire un examen comparatif, nous verrions qu'en définitive le Canton de Vaud dépense moins pour son université que d'autres cantons aussi importants»<sup>1</sup>.

On peut toutefois dégager quelques années où l'effort vaudois s'est avéré plus important relativement aux autres cantons. En 1914 et 1915, le Canton de Vaud se trouve juste derrière Berne. Ce dernier dépense 1 224 838 francs en 1914 et le Canton de Vaud 697 354 francs. Bien que la différence soit conséquente, il n'en reste pas moins que le Canton de Vaud dépasse les cantons de Zurich et de Genève, de peu il est vrai, démontrant ainsi son souci de ne pas négliger son Université. Malheureusement, cette situation ne dure pas. Dès 1916, le Canton de Vaud se laisse distancer par Berne, Zurich, Bâle et Genève, ne laissant derrière lui que les cantons de Fribourg et Neuchâtel, qui n'ont à leur charge que des universités incomplètes. Cette situation dure jusqu'en 1923.

Tableau 5B Part des dépenses des cantons pour les universités dans les dépenses totales des cantons pour les universités (%).

	BS	ZH	BE	GE	LS	FR	NE	%
1907	11.71	13.20	26.88	19.21	12.71	10.27	6.02	100.00
1908	11.71	13.52	27.48	18.98	12.88	9.71	5.71	100.00
1909	12.68	14.10	26.43	19.07	12.43	9.77	5.51	100.00
1910	13.32	14.26	27.35	18.25	11.84	9.16	5.81	100.00
1911	12.97	14.73	26.98	18.20	12.05	8.89	6.20	100.00
1912	12.81	14.70	25.67	17.10	15.47	8.28	5.96	100.00
1913	13.01	15.16	25.84	17.26	14.62	8.14	5.97	100.00
1914	12.78	15.21	27.07	15.39	15.41	8.12	6.03	100.00
1915	13.23	14.89	27.49	15.06	15.53	7.92	5.89	100.00
1916	15.36	14.91	27.65	15.06	13.41	7.85	5.76	100.00
1917	15.34	14.86	27.65	14.75	13.72	7.99	5.67	100.00
1918	16.38	19.33	26.38	13.68	13.08	7.01	4.15	100.00
1919	14.37	21.15	27.53	15.14	12.50	5.69	3.62	100.00
1920	19.24	17.43	23.04	19.47	11.11	6.46	3.25	100.00
1921	21.33	17.07	20.15	17.51	14.28	5.79	3.88	100.00
1922	21.50	16.99	22.38	16.29	13.41	5.79	3.64	100.00
1923	21.48	16.45	24.54	16.16	12.26	5.61	3.51	100.00

<sup>1</sup> BSGC, séance du 25 août 1924, p. 438.

Le graphique 5.1 montre quels sont les cantons qui dépensent le plus pour leur université entre 1907 et 1923. On y remarque la large prédominance du canton de Berne, qui tend toutefois à s'amoindrir en fin de période, au profit notamment du Canton de Bâle. En fait, Berne est le canton qui dépense le plus pour son Université tout au long de la période considérée, sauf en 1921 où il se fait dépasser par Bâle.

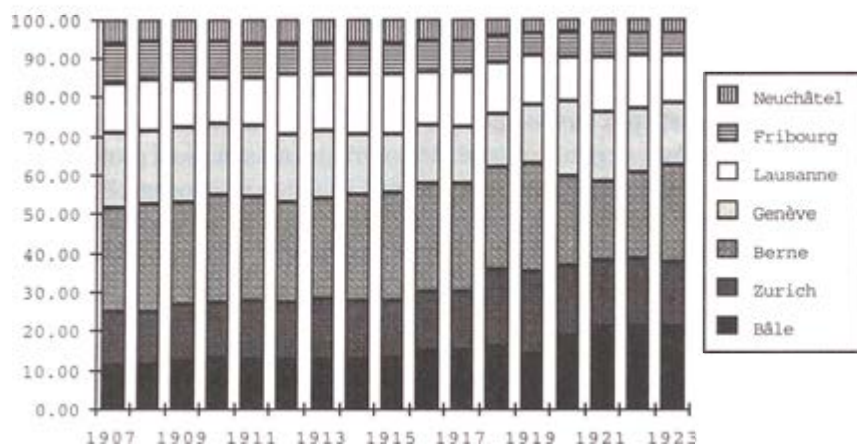


Figure 5.1 Part des dépenses des cantons pour les universités dans les dépenses totales des cantons pour les universités (%), 1907 à 1923.

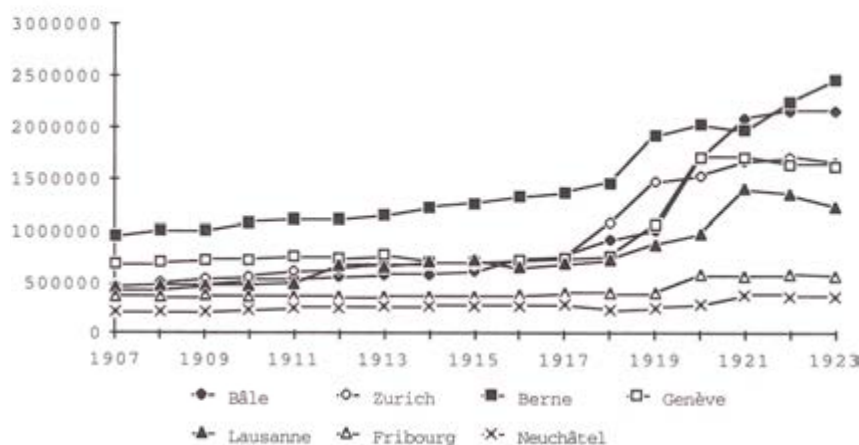


Figure 5.2 Dépenses des cantons pour les universités, francs courants, 1907-1923.

A la figure 5.2, nous avons représenté les dépenses des cantons pour les universités en francs courants. Le graphique montre une accélération des dépenses de tous les cantons pour leur université à partir de 1919 environ. Cette accélération n'a toutefois pas lieu au même moment pour chaque établissement. C'est ce que nous verrons plus en détail un peu plus loin.

Tableau 5C Dépenses des cantons pour les universités, francs constants (prix de 1914)

	Indice	BS	ZH	BE	GE	LS	FR	NE
1907	89.7	460768	519528	1058035	756035	500295	404052	236822
1908	89.5	477423	551201	1119973	773712	525115	395962	232803
1909	89.6	534032	593769	1113234	803292	523384	411650	232046
1910	92.0	572018	612521	1174585	783785	508639	393485	249520
1911	96.3	550597	625283	1145602	772636	511481	377536	263099
1912	100.0	550242	631576	1102829	734639	664315	355754	256054
1913	100.0	577392	672820	1147232	766246	649210	361427	265125
1914	100.0	578157	688029	1224838	696523	697354	367224	272795
1915	113.0	537294	604760	1116657	611943	630785	321530	239238
1916	131.0	559154	542668	1006078	547940	487894	285796	209618
1917	163.0	466225	451680	840261	448280	417059	242868	172415
1918	204.0	444433	524596	715817	371175	355107	190164	112693
1919	222.0	449865	661811	861614	473680	391360	177986	113377
1920	224.0	754620	683802	903714	763836	435757	253533	127429
1921	200.3	1038316	830600	980648	852209	694955	281881	188649
1922	163.9	1315166	1039175	1368874	996433	820062	353842	222642
1923	163.8	1311858	1004561	1498846	986819	748615	342847	214382

Afin de mieux évaluer l'évolution des dépenses des cantons pour les universités durant la période 1907 à 1923, nous avons actualisé les données du premier tableau aux prix de 1914. Nous avons ainsi obtenu les chiffres consignés au tableau 5C. Graphiquement, l'évolution des dépenses réelles des cantons pour les universités est représentée à la figure 5.3.

Ce qui frappe lorsqu'on regarde ce graphique, et si l'on excepte la baisse des dépenses durant la guerre, c'est la réaction de l'Université de Lausanne entre 1911 et 1912. En effet, toutes les courbes évoluent de manière assez monotone entre 1907 et le début du conflit mondial, sauf les dépenses du Canton de Vaud pour son Université. Celles-ci s'accroissent de près de 30% (c.f. tableau 5D, taux d'accroissement des dépenses réelles), alors que les dépenses des autres cantons perdent toutes entre 0,1 et 5,8% (sauf Zurich qui

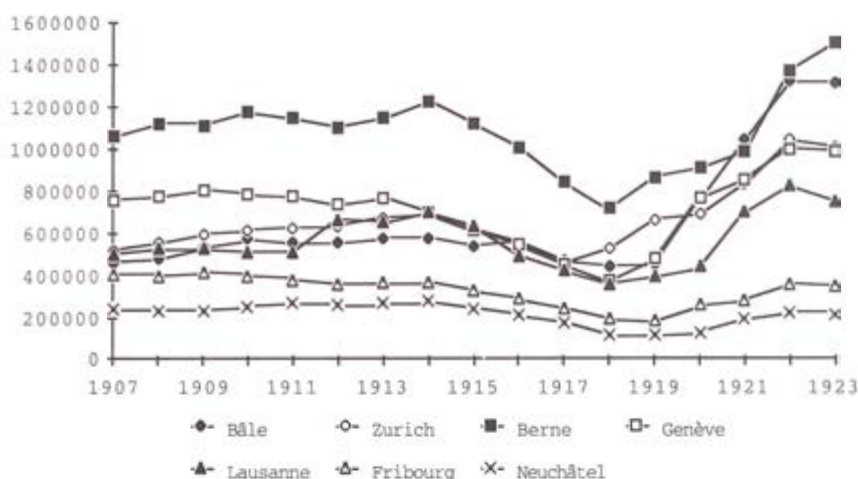


Figure 5.3 Dépenses des cantons pour les universités, francs constants (prix de 1914), 1907 à 1923.

n'augmente toutefois que d'un pourcent). Les dépenses du Canton de Vaud en faveur de l'Université de Lausanne deviennent alors les plus importantes après celles des cantons de Berne et de Genève. On constate ainsi un effort du Canton pour essayer de rejoindre les cantons les plus «généreux». La figure 5.3 montre que la guerre aura pour effet de redonner au Canton de Vaud la place qu'il occupait en 1911: celle d'un canton figurant parmi ceux qui dépensent le moins pour leur université.

Le graphique 5.3 permet donc d'observer de manière très nette le creux de la première guerre mondiale, creux que nous avons déjà signalé lors de notre analyse précédente, aussi bien en ce qui concerne l'évolution des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne que pour la couverture de ces dépenses. Ce phénomène n'est pas particulier à l'Université de Lausanne. La forte baisse des dépenses des cantons pour les universités durant la première guerre s'explique par la hausse considérable du niveau des prix. Ceux-ci passent en effet de 100 en 1914 à 204 en 1918, puis augmentent encore jusqu'en 1920 et amorcent ensuite une baisse dès 1921. On remarque que les taux d'accroissement des dépenses réelles des cantons pour les universités (tableau 5D) sont globalement négatifs entre 1914 et 1918. Les dépenses du Canton de Bâle pour son Université passent, en termes réels, de 578 157 francs en 1914 à 444 433 francs en 1918, soit une baisse de 23,1%. Ce chiffre est également négatif pour toutes les autres universités: il

est de -23,8% pour l'Université de Zurich, -41,6% pour celle de Berne, -46,7% pour celle de Genève, -49,1% pour l'Université de Lausanne, -48,2% pour celle de Fribourg et -58,7% pour l'Université de Neuchâtel. Les baisses sont donc considérables, en particulier pour les universités de Berne, Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel. On remarque que seules les dépenses cantonales en faveur de l'Université de Neuchâtel diminuent davantage que celles en faveur de l'Université de Lausanne.

Le graphique 5.4 a été construit à partir des mêmes données que celles utilisées au graphique 5.3, mais nous y avons fait figurer les logarithmes de ces valeurs, ce qui présente l'avantage de voir l'évolution de chaque courbe et notamment la forte baisse concernant l'Université de Neuchâtel.

La reprise n'a pas lieu au même moment pour chacune des universités. Elle commence en 1918 déjà pour l'Université de Zurich. En effet, les dépenses du Canton de Zurich en faveur de son Université passent de 451 680 francs en 1917 à 524 596 francs en 1918, soit un accroissement de 16,1%. Tous les autres cantons augmentent leurs dépenses en faveur de leur université dès 1919, à l'exception du Canton de Fribourg. En effet, les dépenses du Canton de Fribourg pour son Université chutent encore de 6,4% entre 1918 et 1919 et ce n'est que l'année suivante qu'elles augmentent (+42,5%).

Les années qui suivent sont caractérisées par un effort soutenu des divers cantons pour revenir au niveau d'avant-guerre. Le Canton bâlois fait un effort particulièrement important entre 1919 et 1920 puisque ses dépenses en faveur de l'Université augmentent de 67,7% et atteignent 754 620 francs, soit un niveau largement supérieur à celui d'avant la guerre. Le Canton de Zurich, on l'a dit, a accru son effort avant la fin de la guerre déjà. La baisse accumulée durant le conflit est rattrapée en 1920 puisque les dépenses de ce canton atteignent à ce moment-là 683 802 francs. L'effort de rattrapage du Canton de Berne s'opère lui plus lentement. Après une hausse notable entre 1918 et 1919 (+20,4%), il faut attendre 1922 pour constater un effort important (+39,6%) qui porte les dépenses du Canton de Berne pour son Université à 1 368 874 francs. Le Canton de Genève entreprend, lui, son effort dès la fin du conflit mondial et dépasse son niveau de 1914 en 1920 déjà avec 763 836 francs. Le Canton de Vaud accroît ses dépenses surtout entre 1920 et 1921 (+59,5%) bien qu'il ait réagi dès la fin de la guerre déjà. En 1921, les dépenses du Canton de Vaud en faveur de l'Université de Lausanne atteignent 694 955 francs, soit pratiquement le niveau de 1914. En ce qui concerne l'Université de Fribourg, on remarque que le niveau d'avant-guerre (367 224 francs en 1914) n'est pas rejoint jusqu'à la fin de notre série. On s'en approche en 1922 (353 842 francs) mais l'effort diminue dès l'année suivante. La situation est identique pour l'Université de Neuchâtel.

Tableau 5D Taux d'accroissement des dépenses réelles des cantons pour les universités (%).

	BS	ZH	BE	GE	LS	FR	NE
1908	3.61	6.10	5.85	2.34	4.96	-2.00	-1.70
1909	11.86	7.72	-0.60	3.82	-0.33	3.96	-0.33
1910	7.11	3.16	5.51	-2.43	-2.82	-4.41	7.53
1911	-3.74	2.08	-2.47	-1.42	0.56	-4.05	5.44
1912	-0.06	1.01	-3.73	-4.92	29.88	-5.77	-2.68
1913	4.93	6.53	4.03	4.30	-2.27	1.59	3.54
1914	0.13	2.26	6.76	-9.10	7.42	1.60	2.89
1915	-7.07	-12.10	-8.83	-12.14	-9.55	-12.44	-12.30
1916	4.07	-10.27	-9.90	-10.46	-22.65	-11.11	-12.38
1917	-16.62	-16.77	-16.48	-18.19	-14.52	-15.02	-17.75
1918	-4.67	16.14	-14.81	-17.20	-14.85	-21.70	-34.64
1919	1.22	26.16	20.37	27.62	10.21	-6.40	0.61
1920	67.74	3.32	4.89	61.26	11.34	42.45	12.39
1921	37.59	21.47	8.51	11.57	59.48	11.18	48.04
1922	26.66	25.11	39.59	16.92	18.00	25.53	18.02
1923	-0.25	-3.33	9.49	-0.96	-8.71	-3.11	-3.71

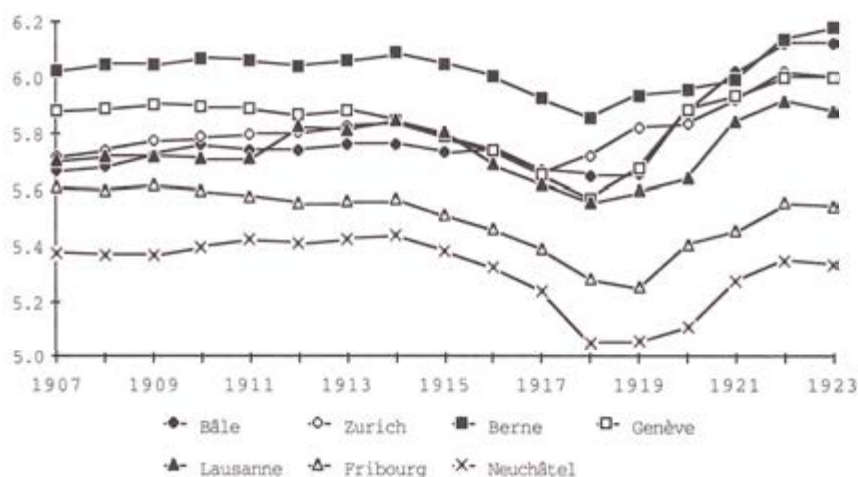


Figure 5.4 Dépenses des cantons pour les universités, logarithmes des valeurs réelles (prix de 1914), 1907 à 1923.

On voit donc que l'effet de la guerre est moins prononcé pour les universités de Bâle et de Zurich que pour les autres universités. La reprise est à peu



près identique pour chaque canton sauf pour les universités de Fribourg et Neuchâtel, cette dernière ayant, par ailleurs, subi d'une manière particulièrement forte les effets de la guerre.

## 5.2 La période 1958-1987

Ce sont les annuaires statistiques de la Suisse et divers numéros de la «Vie économique»<sup>1</sup> qui nous ont permis d'établir le tableau relatif aux dépenses des hautes écoles pour la période 1958 à 1987 (tableau 5E). De 1958 à 1965, nous ne disposons que des dépenses globales, soit de la somme des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement. Pour la période 1966 à 1987, nous avons pris en compte aussi bien les dépenses d'exploitation que les dépenses d'investissement des sept universités suisses, de l'école des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall et des deux écoles polytechniques (Zurich et, depuis 1969, celle de Lausanne, qui jusque-là est comprise dans les chiffres relatifs à l'Université de Lausanne). Notons que, pour des raisons de clarté, nous avons omis l'Ecole de Saint-Gall dans les graphiques qui suivent. Les données relatives à cette école figurent toutefois dans les divers tableaux proposés.

Le chiffre concernant l'Université de Lausanne comprend 30% des dépenses des hôpitaux universitaires. Les chiffres concernant l'Université de Genève comprennent également l'Ecole d'architecture. Toutes les données qui suivent sont exprimées en milliers de francs.

### 1 Dépenses de l'ensemble des universités suisses

Voyons dans un premier temps comment évoluent les dépenses totales des hautes écoles entre 1958 et 1987. Le tableau 5E donne ces dépenses en valeurs nominales (milliers de francs). Elles comprennent aussi bien les dépenses d'exploitation que les dépenses d'investissement.

Entre 1958 et 1987, les dépenses globales des universités suisses, exprimées en valeurs nominales, ont été multipliées par 16,6 passant de 153,3 millions à 2,6 milliards de francs. C'est surtout durant les années soixante, et jusqu'à la moitié des années septante, que l'augmentation des dépenses a été

<sup>1</sup> «La vie économique», Berne, janvier 1969 à mai 1989. Les références exactes sont données en annexe.

Tableau 5E Dépenses globales des hautes écoles, milliers de francs courants

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	19576	18676	3323	15069	17044	2127	26657	49247		1597	153316
59	23300	21000	3300	16800	17900	2200	26500	37200		2400	150600
60	26900	23100	3500	17800	16500	2200	31700	37200		3000	161900
61	27100	26400	4100	22900	19400	2500	34000	37900		4400	178700
62	31200	28600	4600	29300	23600	3700	37000	44900		5400	208300
63	35400	36600	5000	32500	25800	3300	46300	53800		7100	245800
64	41800	43700	5900	36600	32500	5800	47300	76200		3700	293500
65	48200	46100	8100	42800	35900	5100	52200	69600		4000	312000
66	54922	56431	17445	51353	52146	6596	59856	97246		5331	401326
67	64491	61775	17605	63221	46517	11958	65538	117291		8038	456434
68	67347	62111	18396	82338	52245	12612	72020	146497		8588	522154
69	70756	82214	20115	91671	46312	13936	88755	160320	24202	7451	605732
70	82419	92780	18443	113382	55034	19353	106239	205738	33966	8429	735783
71	101925	134576	25660	132638	65742	17522	164688	231950	44723	9986	929410
72	134390	159806	32295	148878	71904	18496	171799	264969	53769	12602	1068908
73	124854	214317	38666	181765	86870	19827	209382	316709	69943	14724	1277057
74	135064	212667	38789	216133	96922	21180	276612	327014	98140	16783	1439304
75	138161	210076	38928	232059	112322	22430	299909	305307	107685	18235	1485112
76	138169	208162	44582	242096	129500	20887	314774	306368	145704	19106	1569348
77	143852	201367	42926	252092	130773	22994	339902	300978	148516	19948	1603348
78	153515	206908	44853	262760	119679	26321	374137	298333	151530	20283	1658319
79	157199	215023	44179	280389	133773	29785	348316	310012	144459	21436	1684571
80	170216	244790	48764	303267	151094	31556	394137	309243	132450	23316	1808833
81	189297	285687	59349	327154	170005	32639	440834	326684	139592	26522	1997763
82	203990	292253	61567	341998	198034	34920	485811	343658	139548	28388	2130167
83	221304	313580	63391	366132	212291	38812	515824	362375	149294	29354	2272357
84	225206	311225	64420	384243	223165	46593	482876	392095	168306	31664	2329793
85	224842	340154	72125	411155	238684	52057	502811	402540	185484	33965	2463817
86	235584	368035	75229	439209	250939	56704	492217	422109	210977	38203	2589206
87	210378	304340	81720	410577	229827	52219	509662	474403	234938	42378	2550442

Note: EPFZ = Ecole polytechnique fédérale de Zurich, EPFL = Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et St-G = Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

la plus forte. Ces dernières ont, en effet, été multipliées par 9,4 entre 1958 et 1974, puis par 1,8 entre cette date et 1987. Le graphique 5.5 montre bien l'accélération des années soixante, puis le ralentissement à partir de 1975.

Afin de voir si ce phénomène se retrouve dans chaque haute école, il faut tout d'abord déterminer quel est le poids de chacune d'entre elles dans les dépenses globales. Le tableau ci-après (tableau 5F) donne la part des dépenses des dix hautes écoles (dépenses d'exploitation et dépenses d'investissement) dans les dépenses globales totales. On remarque que, à elles deux, l'Université de Zurich et l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), représentent 49,5% des dépenses globales en 1958. L'EPFZ est de loin la haute école la plus chère puisque ses dépenses représentent à cette date plus de 30% des dépenses universitaires totales. Un second groupe se détache qui rassemble les universités de Bâle, Berne, Genève et Lausanne. Celles-ci représentent entre 9,8 et 12,8% des dépenses globales. Enfin, les universités de Fribourg et de Neuchâtel, ainsi que l'École des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall, ne constituent que 1,0 à 2,2% des dépenses globales des universités suisses. On constate ainsi, comme on pouvait s'en douter, que les universités n'ayant pas de faculté de médecine à charge (Fribourg et Neuchâtel) ont des dépenses moins importantes que les autres.

L'EPFZ va garder sa première place jusqu'en 1975. A partir de cette date, c'est l'Université de Zurich qui devient l'institution d'enseignement supérieur la plus coûteuse. L'Université de Genève, quant à elle, prend une place de plus en plus importante puisque sa part dans les dépenses globales passe de 9,8% en 1958 à 16,1% en 1987. La situation à cette date est donc la suivante. Derrière l'Université de Zurich, on trouve l'EPFZ, l'Université de Genève, celle de Berne, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, puis l'Université de Lausanne, celle de Bâle, de Fribourg et de Neuchâtel. Enfin, l'École des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall ferme la marche avec 1,7% des dépenses universitaires totales. Le nombre d'étudiants de ces établissements est le suivant en 1986-1987<sup>1</sup>:

BS	BE	FR	GE	UNIL	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOTAL
6675	9001	5358	11265	6435	2257	18653	10263	3170	3198	76275
<i>Parts dans le total</i>										
8,8%	11,8%	7,0%	14,8%	8,4%	3,0%	24,4%	13,5%	4,2%	4,2%	

Avec 24,4% des étudiants totaux, l'Université de Zurich est celle qui en accueille le plus en 1987. Sa situation d'«université la plus coûteuse» se jus-

<sup>1</sup> Source: Annuaire statistique de la suisse 1989, p. 293.

tifie donc puisqu'un étudiant sur quatre étudie dans cette université. Bien que l'Université de Genève accueille mille étudiants de plus que l'EPFZ, cette dernière présente des dépenses plus élevées en raison des besoins en matériel scientifique plus importants. 11,8% des étudiants totaux étudient à l'Université de Bâle dont les dépenses représentent par ailleurs 11,9% des dépenses totales. Ce qui frappe, c'est que l'EPFL n'accueille, elle, qu'un peu plus de 4% des étudiants des hautes écoles, mais absorbe par contre 9,2% des dépenses totales. C'est à nouveau le caractère technique de cette école qui explique en grande partie ce décalage. Le cas de Fribourg et de Neuchâtel est également caractéristique et trouve une explication dans le fait que ces deux hautes écoles n'ont pas de faculté de médecine. L'Université de Fribourg accueille par exemple 7% des étudiants totaux, mais ses dépenses ne représentent que 3,2% des dépenses totales. En ce qui concerne l'Université de Lausanne, on remarque que ses dépenses constituent 9% des dépenses totales et que 8,4% des étudiants totaux y sont inscrits.

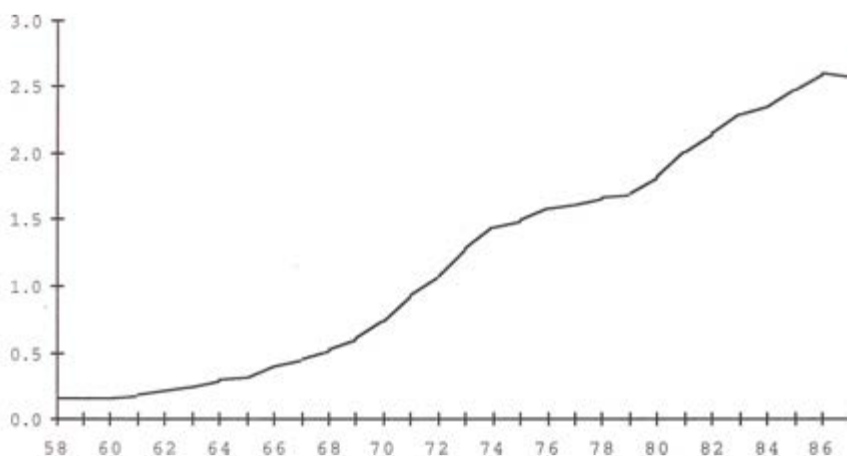


Figure 5.5 Dépenses globales des universités suisses, milliards de francs courants, 1958 à 1987.

Le graphique 5.6 montre l'évolution du poids de chaque haute école dans les dépenses globales des hautes écoles de 1958 à 1987. On voit bien notamment l'apparition de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne en 1969. Les dépenses qui lui étaient affectées avant cette date, alors qu'elle n'était pas encore «fédéralisée», étaient incluses dans les dépenses relatives à l'Université de Lausanne. Les chiffres nous montrent en effet que, représen-

tant 10% des dépenses globales en 1968, l'Université de Lausanne n'en représente plus que 7,6% l'année suivante. Si l'on tient compte des 4% de l'EPFL, on remarque que la part des deux institutions a augmenté entre 1968 et 1969 de 10 à 11,6% des dépenses globales. Il est encore intéressant de remarquer que, en 1987, l'EPFZ coûte environ deux fois plus cher que l'EPFL, contre 6,6 fois plus en 1969.

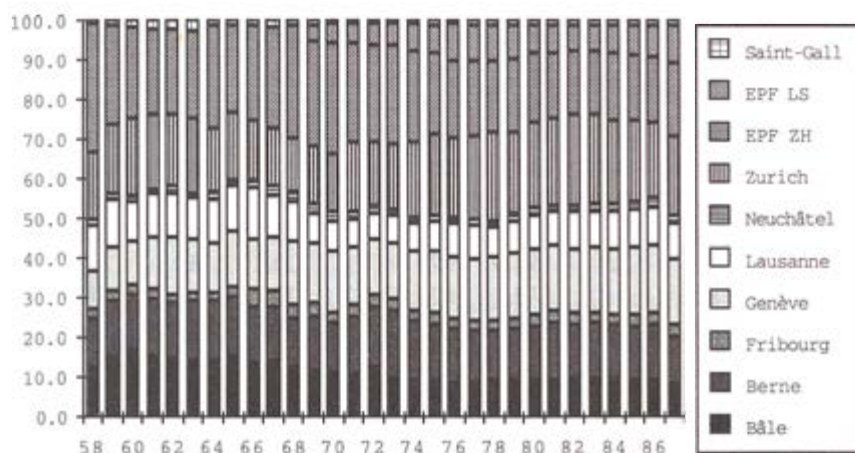


Figure 5.6 Part de chaque haute école dans les dépenses totales des hautes écoles, (%), 1958 à 1987.

Tableau 5F Part des dépenses globales des hautes écoles dans les dépenses globales totales des hautes écoles (%).

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G
58	12.8	12.2	2.2	9.8	11.1	1.4	17.4	32.1		1.0
59	15.5	13.9	2.2	11.2	11.9	1.5	17.6	24.7		1.6
60	16.6	14.3	2.2	11.0	10.2	1.4	19.6	23.0		1.9
61	15.2	14.8	2.3	12.8	10.9	1.4	19.0	21.2		2.5
62	15.0	13.7	2.2	14.1	11.3	1.8	17.8	21.6		2.6
63	14.4	14.9	2.0	13.2	10.5	1.3	18.8	21.9		2.9
64	14.2	14.9	2.0	12.5	11.1	2.0	16.1	26.0		1.3
65	15.4	14.8	2.6	13.7	11.5	1.6	16.7	22.3		1.3
66	13.7	14.1	4.3	12.8	13.0	1.6	14.9	24.2		1.3
67	14.1	13.5	3.9	13.9	10.2	2.6	14.4	25.7		1.8
68	12.9	11.9	3.5	15.8	10.0	2.4	13.8	28.1		1.6
69	11.7	13.6	3.3	15.1	7.6	2.3	14.7	26.5	4.0	1.2

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G
70	11.2	12.6	2.5	15.4	7.5	2.6	14.4	28.0	4.6	1.1
71	11.0	14.5	2.8	14.3	7.1	1.9	17.7	25.0	4.8	1.1
72	12.6	15.0	3.0	13.9	6.7	1.7	16.1	24.8	5.0	1.2
73	9.8	16.8	3.0	14.2	6.8	1.6	16.4	24.8	5.5	1.2
74	9.4	14.8	2.7	15.0	6.7	1.5	19.2	22.7	6.8	1.2
75	9.3	14.1	2.6	15.6	7.6	1.5	20.2	20.6	7.3	1.2
76	8.8	13.3	2.8	15.4	8.3	1.3	20.1	19.5	9.3	1.2
77	9.0	12.6	2.7	15.7	8.2	1.4	21.2	18.8	9.3	1.2
78	9.3	12.5	2.7	15.8	7.2	1.6	22.6	18.0	9.1	1.2
79	9.3	12.8	2.6	16.6	7.9	1.8	20.7	18.4	8.6	1.3
80	9.4	13.5	2.7	16.8	8.4	1.7	21.8	17.1	7.3	1.3
81	9.5	14.3	3.0	16.4	8.5	1.6	22.1	16.4	7.0	1.3
82	9.6	13.7	2.9	16.1	9.3	1.6	22.8	16.1	6.6	1.3
83	9.7	13.8	2.8	16.1	9.3	1.7	22.7	15.9	6.6	1.3
84	9.7	13.4	2.8	16.5	9.6	2.0	20.7	16.8	7.2	1.4
85	9.1	13.8	2.9	16.7	9.7	2.1	20.4	16.3	7.5	1.4
86	9.1	14.2	2.9	17.0	9.7	2.2	19.0	16.3	8.1	1.5
87	8.2	11.9	3.2	16.1	9.0	2.0	20.0	18.6	9.2	1.7

Afin de déterminer quelle a été l'évolution réelle des dépenses des hautes écoles, nous avons «déflaté» les valeurs nominales grâce à l'indice des dépenses de l'Etat (PG)<sup>1</sup>, que nous avons déjà utilisé au chapitre 1 et qui semble plus approprié à ce genre d'analyse. Le tableau 5G donne les valeurs de l'indice pour la période considérée, ainsi que les chiffres réels obtenus pour les dépenses globales des hautes écoles.

Le graphique 5.7 montre l'évolution des dépenses des hautes écoles en termes réels, c'est-à-dire dégagées de l'influence des prix. On voit très nettement l'accélération des dépenses d'une manière générale dès le milieu des années soixante. Ce phénomène traduit, comme on l'a dit plusieurs fois, l'effort de développement qui s'est avéré nécessaire à la suite notamment de la hausse du nombre des étudiants. Cette hausse résulte de différents facteurs: les personnes nées pendant et juste après la seconde guerre mondiale arrivent à ce moment-là à l'âge d'entrée à l'Université. Par ailleurs, une certaine «démocratisation» des études, l'ouverture de ces dernières aux femmes, les besoins nouveaux de la recherche et enfin la prospérité économique du moment, qui permet d'élargir le nombre de familles susceptibles d'envoyer leurs enfants à l'Université, tout cela provoque une mutation dans le monde

<sup>1</sup> Confédération, cantons et communes.

Tableau 5G Dépenses globales des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970).

	PG	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	57.5	34045	32480	5779	26207	29642	3699	46360	85647		2777	266637
59	58.8	39626	35714	5612	28571	30442	3741	45068	63265		4082	256122
60	60.8	44243	37993	5757	29276	27138	3618	52138	61184		4934	266283
61	63.7	42543	41444	6436	35950	30455	3925	53375	59498		6907	280534
62	68.4	45614	41813	6725	42836	34503	5409	54094	65643		7895	304532
63	72.1	49098	50763	6935	45076	35784	4577	64216	74619		9847	340915
64	77.2	54145	56606	7642	47409	42098	7513	61269	98705		4793	380181
65	79.4	60705	58060	10202	53904	45214	6423	65743	87657		5038	392947
66	83.1	66091	67907	20993	61797	62751	7937	72029	117023		6415	482943
67	86.9	74213	71087	20259	72751	53529	13761	75418	134972		9250	525241
68	90.2	74664	68859	20395	91284	57921	13982	79845	162414		9521	578885
69	94.4	74953	87091	21308	97109	49059	14763	94020	169831	25638	7893	641665
70	100.0	82419	92780	18443	113382	55034	19353	106239	205738	33966	8429	735783
71	111.7	91249	120480	22972	118745	58856	15687	147438	207654	40038	8940	832059
72	122.8	109438	130135	26299	121236	58554	15062	139901	215773	43786	10262	870446
73	137.9	90540	155415	28039	131809	62995	14378	151836	229666	50720	10677	926075
74	152.3	88683	139637	25469	141913	63639	13907	181623	214717	64439	11020	945045
75	163.1	84709	128802	23868	142280	68867	13752	183880	187190	66024	11180	910553
76	167.7	82391	124128	26584	144363	77221	12455	187701	182688	86884	11393	935807
77	168.8	85220	119293	25430	149344	77472	13622	201364	178305	87983	11818	949851
78	170.9	89827	121070	26245	153751	70029	15401	218922	174566	88666	11868	970345
79	177.9	88364	120867	24834	157610	75196	16743	195793	174262	81202	12049	946920
80	186.2	91416	131466	26189	162872	81146	16947	211674	166081	71133	12522	971446
81	197.4	95895	144725	30065	165732	86122	16534	223320	165493	70715	13436	1012038
82	212.3	96086	137660	29000	161092	93280	16448	228832	161874	65732	13372	1003376
83	219.0	101052	143187	28946	167184	96937	17722	235536	165468	68171	13404	1037606
84	225.4	99914	138077	28580	170472	99008	20671	214231	173955	74670	14048	1033626
85	233.1	96457	145926	30942	176386	102396	22332	215706	172690	79573	14571	1056979
86	234.7	100377	156811	32053	187136	106919	24160	209722	179850	89892	16277	1103198
87	235.4	89370	129286	34715	174417	97633	22183	216509	201531	99804	18003	1083450

universitaire. Un accroissement des moyens s'avère donc indispensable pour répondre à ces nouveaux défis. C'est ce que l'on constate à la figure 5.7 qui nous montre que l'accélération a lieu surtout durant les années soixante.

En termes réels, les dépenses globales passent de 266,6 millions de francs en 1958 à 1,1 milliard en 1987, ce qui représente un accroissement de plus de 300%. Après un léger recul entre 1958 et 1959, qui s'explique en grande partie par la baisse de 26,1% des dépenses réelles de l'EPFZ, les dépenses globales réelles s'accroissent considérablement jusqu'au début des années septante. Elles passent de 256,1 millions francs en 1959 à 945,0 millions de francs en 1974, soit un accroissement de 269%. Entre 1974 et 1975, les dépenses globales perdent 3,6% à 910,6 millions. A partir de cette date, la croissance est beaucoup plus faible puisque les dépenses atteignent 1,1 milliard de francs en 1987, ce qui représente un accroissement de 14,6% par rapport à 1974.

Cette évolution est-elle identique pour chaque haute école? Pour répondre à cette question, nous avons tracé, au graphique 5.8, l'évolution des dépenses globales réelles de chaque haute école, en rappelant que l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall n'y figure pas.

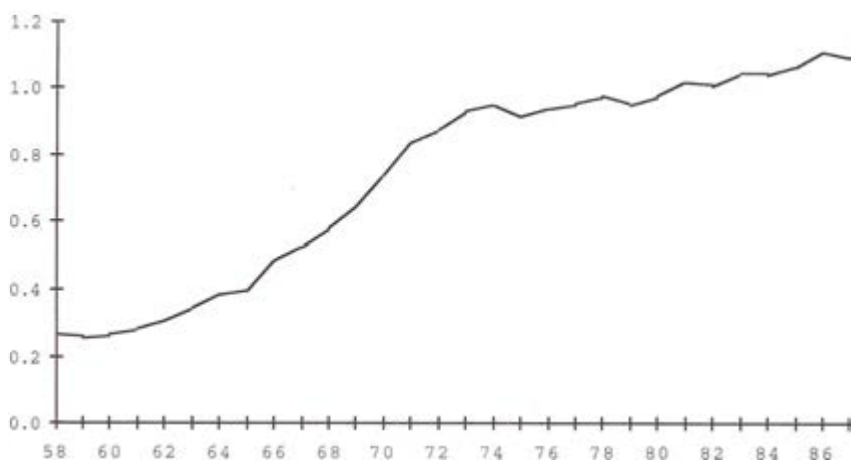


Figure 5.7 Dépenses globales des hautes écoles, 1958 à 1987, valeurs réelles, milliards de francs constants (prix de 1970).

Entre 1958 et 1968, les dépenses globales des hautes écoles, exprimées en termes réels, ont passé de 266,7 à 578,9 millions de francs, soit un accroissement de 117%. L'augmentation est de 312,2 millions de francs. Cette aug-



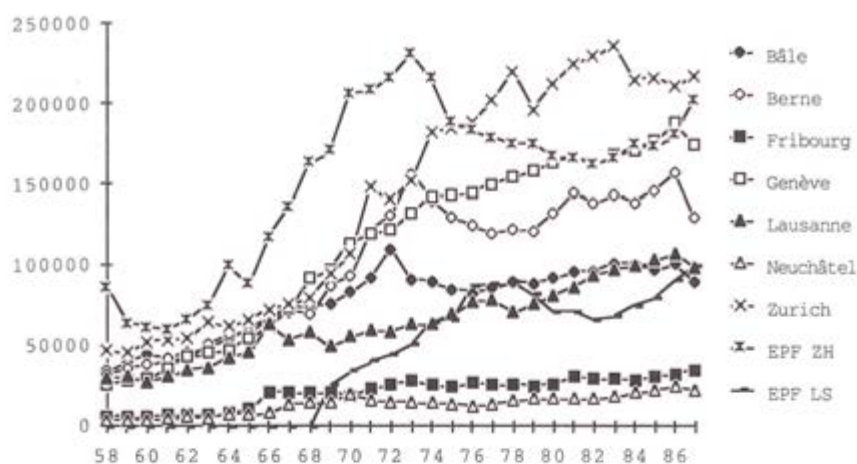


Figure 5.8 Dépenses globales des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970), 1958 à 1987.

mentation des dépenses n'a pas été la même selon la haute école. Le tableau ci-dessous montre l'évolution réelle des dépenses des hautes écoles entre 1958 et 1968:

	Accroissement en %	Accroissement en milliers de francs
BS	+119,3%	40 619
BE	+112,0%	36 379
FR	+252,9%	14 616
GE	+248,3%	65 077
LS	+95,4%	28 279
NE	+278,0%	10 283
ZH	+72,2%	33 485
EPFZ	+89,6%	76 767
St-G	+242,9%	6 744

On constate que les dépenses augmentent considérablement pour toutes les hautes écoles. Les dépenses de l'Université de Neuchâtel ont presque triplé et celles des hautes écoles de Fribourg, Genève et Saint-Gall ont été multipliées par environ deux et demi durant cette décennie. On remarque en revanche des accroissements beaucoup plus faibles pour les universités de Bâle, Berne, Lausanne et Zurich, ainsi que pour l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Le tableau des taux d'accroissement des valeurs réelles (tableau 5H) nous indique clairement que les hausses les plus importantes apparaissent durant les années soixante et que le taux maximum est observé entre 1965 et 1966; à ce moment-là, les dépenses globales gagnent en effet 22,9%, passant ainsi de 392,9 à 482,9 millions de francs. Cet accroissement s'explique par une hausse généralisée des dépenses, mais certaines hautes écoles y contribuent plus que d'autres. Il s'agit notamment de l'EPFZ qui, représentant environ 23% des dépenses globales à cette date-là, voit ses dépenses augmenter de 33,5% entre 1965 et 1966. Les dépenses de l'Université de Fribourg doublent en une année, celles de l'Université de Lausanne gagnent près de 40% et celles de Saint-Gall et Fribourg s'accroissent de plus de 20%.

Quant aux autres universités, elles gagnent entre 8,9 et 17,0%. La date de 1966 correspond à l'entrée en vigueur du régime provisoire d'aide aux universités qui a permis aux cantons d'engager de plus grandes dépenses pour le développement de leurs universités, ce qui explique la hausse importante des dépenses globales.

La seconde période est la période 1968 à 1974. Durant ces cinq années, les dépenses globales des universités suisses passent, en valeurs réelles, de 578,9 à 945,0 millions de francs, soit une hausse de 63,3% ou 366,1 millions de francs. On voit ainsi que l'augmentation est plus élevée que pour la période 1958 à 1968.

	Accroissement en %	Accroissement en milliers de francs
BS	+18,8%	14 019
BE	+102,8%	70 778
FR	+24,9%	5 074
GE	+55,5%	50 629
LS	+9,9% (+40,3%) <sup>1</sup>	5 718 (36 794)
NE	-0,5%	-75
ZH	+127,5%	101 778
EPFZ	+32,2%	52 303
St-G	+15,7%	1 499

Si l'on excepte la légère baisse des dépenses de l'Université de Neuchâtel entre 1968 et 1974, toutes les autres hautes écoles voient leurs dépenses s'accroître durant cette période. Des différences existent toutefois entre elles. Les dépenses de l'École de Saint-Gall et de l'Université de Fribourg augmentent très légèrement, ainsi que celles de l'Université de Lausanne.

<sup>1</sup> Chiffre obtenu en tenant compte de l'EPFL.

L'accroissement des dépenses de l'UNIL entre 1968 et 1974 n'est que de 9,9%, sans tenir compte de l'Ecole polytechnique. En prenant celle-ci en compte, la hausse des dépenses est de plus de 40%.

La hausse la plus importante concerne l'Université de Zurich dont les dépenses augmentent de 101,8 millions de francs. Les dépenses de l'Université de Berne s'accroissent de 70,8 millions de francs, celles de l'EPFZ de 52,3 millions et Genève gagne 50,6 millions de francs. Ces hausses sont considérables et dépassent de manière significative la hausse des dépenses de l'Université de Lausanne, même en tenant compte de l'Ecole polytechnique.

Entre 1974 et 1975, les dépenses globales réelles des hautes écoles suisses diminuent légèrement. Le tableau 5E montre que, en termes nominaux, elles augmentent très légèrement, de 1,44 à 1,49 millions de francs, soit un accroissement de 3,2%<sup>1</sup>. La baisse réelle constatée au tableau 5G s'explique donc, d'une part par la très faible hausse des chiffres nominaux et, d'autre part, par la hausse du niveau des prix (+7,1%).

Le tableau 5H des taux d'accroissement montre que les dépenses réelles des universités de Bâle, Berne, Fribourg, Neuchâtel et de l'EPFZ diminuent entre 1974 et 1975, alors que les dépenses de l'Université de Genève, de l'Université de Zurich et de l'Ecole de Saint-Gall s'accroissent légèrement. Les dépenses de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne augmentent, assez fortement pour la première (+8,2%) et plus faiblement pour la seconde (+2,5%).

Tableau 5H Taux d'accroissement des dépenses globales réelles des hautes écoles (%)

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
59	16.4	10.0	-2.9	9.0	2.7	1.1	-2.8	-26.1		47.0	-3.9
60	11.7	6.4	2.6	2.5	-10.9	-3.3	15.7	-3.3		20.9	4.0
61	-3.8	9.1	11.8	22.8	12.2	8.5	2.4	-2.8		40.0	5.4
62	7.2	0.9	4.5	19.2	13.3	37.8	1.3	10.3		14.3	8.6
63	7.6	21.4	3.1	5.2	3.7	-15.4	18.7	13.7		24.7	11.9
64	10.3	11.5	10.2	5.2	17.6	64.1	-4.6	32.3		-51.3	11.5
65	12.1	2.6	33.5	13.7	7.4	-14.5	7.3	-11.2		5.1	3.4
66	8.9	17.0	105.8	14.6	38.8	23.6	9.6	33.5		27.3	22.9
67	12.3	4.7	-3.5	17.7	-14.7	73.4	4.7	15.3		44.2	8.8
68	0.6	-3.1	0.7	25.5	8.2	1.6	5.9	20.3		2.9	10.2
69	0.4	26.5	4.5	6.4	-15.3	5.6	17.8	4.6		-17.1	10.8
70	10.0	6.5	-13.4	16.8	12.2	31.1	13.0	21.1	32.5	6.8	14.7

<sup>1</sup> Calcul effectué à partir des chiffres non arrondis.

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
71	10.7	29.9	24.6	4.7	6.9	-18.9	38.8	0.9	17.9	6.1	13.1
72	19.9	8.0	14.5	2.1	-0.5	-4.0	-5.1	3.9	9.4	14.8	4.6
73	-17.3	19.4	6.6	8.7	7.6	-4.5	8.5	6.4	15.8	4.0	6.4
74	-2.1	-10.2	-9.2	7.7	1.0	-3.3	19.6	-6.5	27.0	3.2	2.0
75	-4.5	-7.8	-6.3	0.3	8.2	-1.1	1.2	-12.8	2.5	1.5	-3.6
76	-2.7	-3.6	11.4	1.5	12.1	-9.4	2.1	-2.4	31.6	1.9	2.8
77	3.4	-3.9	-4.3	3.5	0.3	9.4	7.3	-2.4	1.3	3.7	1.5
78	5.4	1.5	3.2	3.0	-9.6	13.1	8.7	-2.1	0.8	0.4	2.2
79	-1.6	-0.2	-5.4	2.5	7.4	8.7	-10.6	-0.2	-8.4	1.5	-2.4
80	3.5	8.8	5.5	3.3	7.9	1.2	8.1	-4.7	-12.4	3.9	2.6
81	4.9	10.1	14.8	1.8	6.1	-2.4	5.5	-0.4	-0.6	7.3	4.2
82	0.2	-4.9	-3.5	-2.8	8.3	-0.5	2.5	-2.2	-7.0	-0.5	-0.9
83	5.2	4.0	-0.2	3.8	3.9	7.7	2.9	2.2	3.7	0.2	3.4
84	-1.1	-3.6	-1.3	2.0	2.1	16.6	-9.0	5.1	9.5	4.8	-0.4
85	-3.5	5.7	8.3	3.5	3.4	8.0	0.7	-0.7	6.6	3.7	2.3
86	4.1	7.5	3.6	6.1	4.4	8.2	-2.8	4.1	13.0	11.7	4.4
87	-11.0	-17.6	8.3	-6.8	-8.7	-8.2	3.2	12.1	11.0	10.6	-1.8

Dès 1972 déjà, on remarque que les taux d'accroissement sont beaucoup moins importants que durant les années soixante. La fin de notre série est donc caractérisée par une succession de taux positifs (majoritaires) et négatifs, ce qui a pour conséquence un ralentissement net de la croissance, comme on a pu le voir au graphique 5.7. Entre 1975 et 1987, les dépenses totales réelles des hautes écoles passent de 910,6 millions de francs à 1,1 milliard, ce qui représente un accroissement de 19,0%, taux nettement inférieur à celui observé pour la période 1958 à 1968 et pour la période 1968 à 1974. Le ralentissement est manifeste. En ce qui concerne les hautes écoles, les modifications sont les suivantes:

	Accroissement en %	Accroissement en milliers de francs
BS	+5,5%	4 661
BE	+0,4%	484
FR	+45,4%	10 847
GE	+22,6%	32 137
LS	+41,8%	28 766
NE	+61,3%	8 431
ZH	+17,7%	32 629
EPFZ	+7,7%	14 341
EPFL	+51,2%	33 780
St-G	+61,0%	6 823

On remarque très nettement que les taux d'accroissement sont plus faibles que pour les périodes précédemment examinées. Les taux les plus élevés concernent l'Université de Neuchâtel (+61,3%) et l'Ecole de Saint-Gall (+61,0%). Ce sont les établissements les plus petits qui augmentent le plus leurs dépenses. Les dépenses des universités de Bâle et de Berne, ainsi que celles de l'EPFZ n'augmentent que très légèrement. Zurich et Genève gagnent entre 17 et 23%, alors que Fribourg, Lausanne et l'EPFL voient leurs dépenses augmenter entre 45 et 51%.

Comme nous l'avons dit plus haut, il nous a été possible de distinguer les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement pour l'année 1958 et les années 1966 à 1987. Par leur nature différente, il ressort que les fluctuations des dépenses d'investissement influent fortement sur l'évolution des dépenses globales. L'analyse qui suit permet de considérer de manière distincte l'évolution de ces deux types de dépenses, en commençant par les dépenses d'exploitation.

## 2 Les dépenses d'exploitation des hautes écoles

Pour ce qui concerne cette série, nous avons retenu une valeur en 1958, puis toutes les valeurs de 1966 à 1987. Le premier chiffre nous permettra de déterminer quelles sont les universités qui ont augmenté le plus leurs dépenses au moment crucial des années soixante. Le tableau 5I contient les dépenses d'exploitation des dix hautes écoles suisses, en milliers de francs courants. Alors que les dépenses d'exploitation totales s'élevaient à 112,3 millions de francs en 1958, elles atteignent 2,2 milliards de francs en 1987. Elles ont donc été multipliées par vingt en près de trente ans.

Le tableau 5J nous donne le poids de chaque haute école dans les dépenses d'exploitation totales en 1958, puis de 1966 à 1987. En 1958, ce sont, dans l'ordre, les dépenses de l'Université de Zurich, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et des universités de Berne et de Bâle qui constituent la plus grande partie des dépenses d'exploitation totales. Les deux premiers établissements absorbent 36,6% des dépenses d'exploitation totales, alors que les quatre établissements en constituent ensemble 69,3%. Les dépenses en faveur de l'Université de Lausanne représentent 11,1% des dépenses d'exploitation totales en 1958, soit légèrement moins que l'Université de Genève. Les dépenses pour les universités de Fribourg et de Neuchâtel, ainsi que celles de l'Ecole de Saint-Gall ne représentent qu'entre 1,4 et 2,9% des dépenses d'exploitation totales. Ensemble, les dépenses d'exploitation de ces trois établissements ne constituent qu'un peu plus de 6% des dépenses d'exploitation de toutes les hautes écoles.

Tableau 51 Dépenses d'exploitation des hautes écoles, milliers de francs courants

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOTAL
58	18339	18443	3224	14986	12461	2075	21012	20131		1597	112268
66	45701	41354	8516	45994	36572	6079	58688	57271		4780	304955
67	50204	45218	11188	55808	40378	7436	64120	64346		5539	344237
68	56814	50562	13034	70427	45660	8649	69272	71366		7113	392897
69	61171	62001	15565	81674	41066	10124	83607	84518	15483	7451	462660
70	67578	72270	17346	93682	45974	11026	99228	96585	20651	8429	532769
71	81867	98790	20178	107945	57293	12978	135160	117209	28668	9986	670074
72	114593	126782	22458	125993	64148	14145	151462	141991	38736	12602	812910
73	113904	150759	27129	151840	73045	16561	179424	169508	49466	14724	946360
74	127782	166740	29660	181691	87182	19126	222129	202205	60185	16783	1113483
75	130596	191147	32660	209837	97478	20594	247585	219028	65449	18235	1232609
76	134292	193789	36110	219209	106182	20448	266549	228213	69338	19106	1293236
77	141562	190500	38038	228185	107181	22315	267288	231645	71339	19948	1318001
78	151164	194611	39174	238902	109101	22678	279929	241296	74876	20047	1371778
79	155904	203643	40971	252889	118538	24986	286081	246422	81221	21429	1432084
80	168490	226093	45589	263872	130765	28700	323489	253832	86708	23316	1550854
81	182492	252184	53224	289732	144774	30841	335914	289395	96616	26522	1716694
82	197988	270186	55767	311902	172048	33445	399512	311236	106918	28388	1887390
83	205046	293568	59851	338366	189114	34967	426879	324525	114283	29354	2015953
84	215421	303351	62613	362180	199957	38764	440392	341916	119781	31357	2115732
85	213466	332128	69414	385379	213603	40431	470374	352792	122383	33965	2233934
86	221732	348978	71955	401072	225206	42244	469131	368412	129673	38181	2316584
87	194642	281202	77746	378957	203720	45651	474136	389479	138111	42333	2225977

Tableau 5J Part des dépenses d'exploitation des hautes écoles dans les dépenses d'exploitation totales (%)

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G
58	16.3	16.4	2.9	13.3	11.1	1.8	18.7	17.9	0.0	1.4
66	15.0	13.6	2.8	15.1	12.0	2.0	19.2	18.8	0.0	1.6
67	14.6	13.1	3.3	16.2	11.7	2.2	18.6	18.7	0.0	1.6
68	14.5	12.9	3.3	17.9	11.6	2.2	17.6	18.2	0.0	1.8
69	13.2	13.4	3.4	17.7	8.9	2.2	18.1	18.3	3.3	1.6
70	12.7	13.6	3.3	17.6	8.6	2.1	18.6	18.1	3.9	1.6
71	12.2	14.7	3.0	16.1	8.6	1.9	20.2	17.5	4.3	1.5
72	14.1	15.6	2.8	15.5	7.9	1.7	18.6	17.5	4.8	1.6
73	12.0	15.9	2.9	16.0	7.7	1.7	19.0	17.9	5.2	1.6
74	11.5	15.0	2.7	16.3	7.8	1.7	19.9	18.2	5.4	1.5
75	10.6	15.5	2.6	17.0	7.9	1.7	20.1	17.8	5.3	1.5
76	10.4	15.0	2.8	17.0	8.2	1.6	20.6	17.6	5.4	1.5
77	10.7	14.5	2.9	17.3	8.1	1.7	20.3	17.6	5.4	1.5
78	11.0	14.2	2.9	17.4	8.0	1.7	20.4	17.6	5.5	1.5
79	10.9	14.2	2.9	17.7	8.3	1.7	20.0	17.2	5.7	1.5
80	10.9	14.6	2.9	17.0	8.4	1.9	20.9	16.4	5.6	1.5
81	10.6	14.7	3.1	16.9	8.4	1.8	19.6	16.9	5.6	1.5
82	10.5	14.3	3.0	16.5	9.1	1.8	21.2	16.5	5.7	1.5
83	10.2	14.6	3.0	16.8	9.4	1.7	21.2	16.1	5.7	1.5
84	10.2	14.3	3.0	17.1	9.5	1.8	20.8	16.2	5.7	1.5
85	9.6	14.9	3.1	17.3	9.6	1.8	21.1	15.8	5.5	1.5
86	9.6	15.1	3.1	17.3	9.7	1.8	20.3	15.9	5.6	1.6
87	8.7	12.6	3.5	17.0	9.2	2.1	21.3	17.5	6.2	1.9

Nous avons représenté, à la figure 5.9, la part des dépenses d'exploitation de chaque haute école dans les dépenses d'exploitation totales, de 1966 à 1987. Ce graphique nous montre bien que les hautes écoles peuvent se regrouper en a) grands établissements (Zurich, EPFZ et Genève), b) établissements de taille moyenne (Berne, Lausanne, Bâle et EPFL) et c) petits établissements (Fribourg, Neuchâtel et l'Ecole de Saint-Gall). En 1987, ce sont les dépenses d'exploitation en faveur de l'Université de Zurich qui absorbent la plus grande part des dépenses d'exploitation totales avec 21,3%. La part de cette université aux dépenses d'exploitation totales est ainsi encore plus importante qu'en 1958. En seconde position, on trouve l'EPFZ (17,5%) dont la part aux dépenses d'exploitation totales est à peu près la même qu'en 1958. Il est intéressant de voir que les dépenses en faveur de ces deux établissements représentent ensemble 38,8% des dépenses d'exploitation totales. Si on y ajoute les dépenses d'exploitation de l'Université de Genève, ce chiffre passe à 55,8%.



Figure 5.9 Part des dépenses d'exploitation des hautes écoles dans les dépenses d'exploitation totales (%), 1966 à 1987.

L'Université de Genève a considérablement accru sa part aux dépenses d'exploitation totales puisque celle-ci atteint 17% en 1987. La part des dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle dans les dépenses d'exploitation totales passe de 16,3% en 1958 à 8,7% en 1987. La baisse est moins prononcée pour l'Université de Berne puisque la part passe de 16,4% en 1958 à 12,6% en 1987. En ce qui concerne l'Université de Lausanne, on constate que ses dépenses d'exploitation représentent en moyenne 11,8% des dépenses d'exploitation totales entre 1966 et 1968, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 1958. Dès 1969, ce chiffre tombe à 8,9% et atteint son niveau le plus bas en 1973 (7,7%). Entre 1969 et 1987, il se situe en moyenne à 8,6%. On constate toutefois une légère hausse en fin de période. En effet, la part des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les dépenses d'exploitation totales passe de 8,4% à 9,4% entre 1981 et 1986. La forte baisse de ce chiffre entre 1968 et 1969 s'explique par le transfert de l'Ecole polytechnique de l'Université à la Confédération. En 1969, la part des dépenses d'exploitation de la nouvelle EPFL dans les dépenses d'exploitation totales est de 3,3%. Si l'on ajoute ce chiffre à celui correspondant à l'UNIL (8,9%), on obtient un chiffre supérieur à ceux des années précédentes.

La différence entre les deux écoles polytechniques est énorme. En 1969, les dépenses en faveur de l'EPFZ représentent 18,3% des dépenses d'exploitation totales, alors que celles de l'EPFL n'en représentent que 3,3%. Cet



Tableau 5K Dépenses d'exploitation des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970)

	PG	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	57.5	31894	32075	5607	26063	21671	3609	36543	35010		2777	195249
66	83.1	54995	49764	10248	55348	44010	7315	70623	68918		5752	366974
67	86.9	57772	52035	12875	64221	46465	8557	73786	74046		6374	396130
68	90.2	62987	56055	14450	78079	50621	9589	76798	79120		7886	435584
69	94.4	64800	65679	16488	86519	43502	10725	88567	89532	16401	7893	490106
70	100.0	67578	72270	17346	93682	45974	11026	99228	96585	20651	8429	532769
71	111.7	73292	88442	18064	96638	51292	11619	121003	104932	25665	8940	599887
72	122.8	93317	103243	18288	102600	52238	11519	123340	115628	31544	10262	661979
73	137.9	82599	109325	19673	110109	52970	12009	130112	122921	35871	10677	686265
74	152.3	83902	109481	19475	119298	57244	12558	145850	132768	39517	11020	731112
75	163.1	80071	117196	20025	128655	59766	12627	151800	134291	40128	11180	755738
76	167.7	80079	115557	21532	130715	63317	12193	158944	136084	41346	11393	771160
77	168.8	83864	112855	22534	135181	63496	13220	158346	137230	42262	11818	780806
78	170.9	88452	113874	22922	139791	63839	13270	163797	141191	43813	11730	802679
79	177.9	87636	114470	23030	142152	66632	14045	160810	138517	45655	12046	804994
80	186.2	90489	121425	24484	141714	70228	15414	173732	136322	46567	12522	832897
81	197.4	92448	127753	26963	146774	73340	15624	170169	146603	48944	13436	869652
82	212.3	93259	127266	26268	146916	81040	15754	188183	146602	50362	13372	889020
83	219.0	93628	134049	27329	154505	86353	15967	194922	148185	52184	13404	920526
84	225.4	95573	134583	27779	160683	88712	17198	195382	151693	53142	13912	938657
85	233.1	91577	142483	29779	165328	91636	17345	201791	151348	52502	14571	958359
86	234.7	94475	148691	30658	170887	95955	17999	199885	156971	55251	16268	987040
87	235.4	82686	119457	33027	160984	86542	19393	201417	165454	58671	17983	945615

écart se resserre, mais reste néanmoins important en 1987 puisque ces chiffres sont alors de 17,5% pour l'EPFZ et de 6,2% pour l'EPFL.

Comme pour les dépenses globales totales, nous avons actualisé aux prix de 1970 les dépenses d'exploitation des hautes écoles. Les résultats se trouvent au tableau 5K, en milliers de francs. Les dépenses d'exploitation totales ont été, en termes réels, multipliées par 4,8 entre 1958 et 1987. Ce chiffre est de 2,6 pour l'Université de Bâle, 3,7 pour Berne, 5,9 pour Fribourg, 6,2 pour l'Université de Genève, 6,7 pour Lausanne, y compris l'EPUL, 5,4 pour Neuchâtel, 5,5 pour Zurich, 4,7 pour l'EPFZ et 6,5 pour l'Ecole de Saint-Gall.

Au graphique 5.10, nous avons représenté l'évolution des dépenses d'exploitation des hautes écoles entre 1966 et 1987. Rappelons que, pour des raisons de clarté, l'Ecole de Saint-Gall n'y figure pas. Les taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles (tableau 5L) nous permettent par ailleurs de déterminer plus en détail l'évolution pour chacune des hautes écoles.

Entre 1958 et 1966, les dépenses d'exploitation totales des hautes écoles passent de 195,2 à 367,0 millions de francs, soit un accroissement de 88,0%. L'accroissement le plus important concerne l'Université de Genève (+112,4%) et le plus faible l'Université de Bâle (+55,1%). Les dépenses des universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que celles de l'EPFZ et de l'Ecole de Saint-Gall sont environ multipliées par deux durant cette période, alors que les dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle sont, elles, multipliées par 1,7 et celles de Berne par 1,6 seulement.

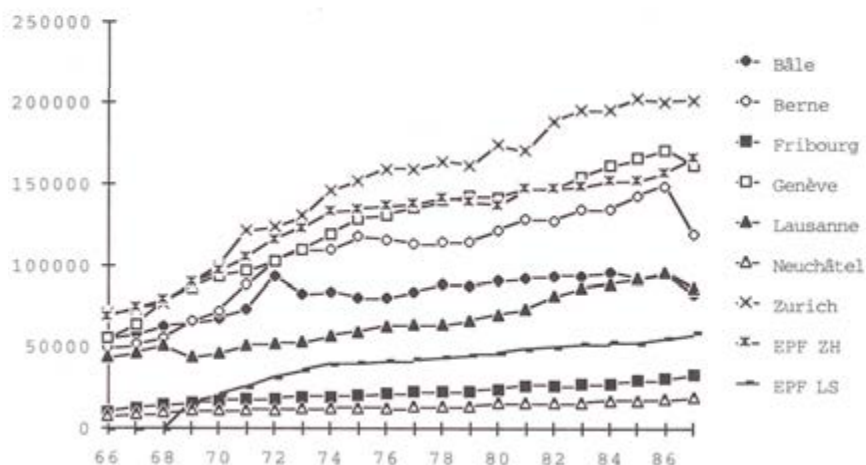


Figure 5.10 Dépenses d'exploitation des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970), 1966 à 1987.

Tableau 5L. Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles des hautes écoles (%)

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58-66	72.43	55.11	82.77	112.36	103.08	102.71	93.26	96.85		107.10	87.95
67	5.05	4.56	25.63	16.03	5.58	16.97	4.48	7.44		10.81	7.95
68	9.03	7.73	12.24	21.58	8.94	12.06	4.08	6.85		23.72	9.96
69	2.88	17.17	14.11	10.81	-14.06	11.85	15.32	13.16		0.09	12.52
70	4.29	10.04	5.20	8.28	5.68	2.81	12.04	7.88	25.91	6.79	8.70
71	8.46	22.38	4.14	3.16	11.57	5.37	21.94	8.64	24.28	6.06	12.60
72	27.32	16.73	1.24	6.17	1.84	-0.86	1.93	10.19	22.91	14.79	10.35
73	-11.49	5.89	7.57	7.32	1.40	4.26	5.49	6.31	13.72	4.04	3.67
74	1.58	0.14	-1.01	8.35	8.07	4.57	12.10	8.01	10.17	3.21	6.53
75	-4.57	7.05	2.82	7.84	4.41	0.55	4.08	1.15	1.55	1.46	3.37
76	0.01	-1.40	7.53	1.60	5.94	-3.43	4.71	1.34	3.04	1.90	2.04
77	4.73	-2.34	4.65	3.42	0.28	8.42	-0.38	0.84	2.22	3.73	1.25
78	5.47	0.90	1.72	3.41	0.54	0.38	3.44	2.89	3.67	-0.74	2.80
79	-0.92	0.52	0.47	1.69	4.37	5.84	-1.82	-1.89	4.21	2.69	0.29
80	3.26	6.08	6.31	-0.31	5.40	9.74	8.04	-1.58	2.00	3.96	3.47
81	2.17	5.21	10.12	3.57	4.43	1.36	-2.05	7.54	5.10	7.30	4.41
82	0.88	-0.38	-2.58	0.10	10.50	0.83	10.59	0.00	2.90	-0.48	2.23
83	0.40	5.33	4.04	5.17	6.56	1.35	3.58	1.08	3.62	0.24	3.54
84	2.08	0.40	1.64	4.00	2.73	7.71	0.24	2.37	1.83	3.79	1.97
85	-4.18	5.87	7.20	2.89	3.30	0.86	3.28	-0.23	-1.20	4.74	2.10
86	3.16	4.36	2.95	3.36	4.71	3.77	-0.94	3.72	5.23	11.65	2.99
87	-12.48	-19.66	7.73	-5.79	-9.81	7.74	0.77	5.40	6.19	10.54	-4.20

Les dépenses d'exploitation totales s'accroissent encore fortement jusqu'en 1972. Le tableau 5L montre que les taux d'accroissement sont importants jusqu'à cette date et qu'ils ne dépassent guère 6,5% jusqu'à la fin de la série. D'autre part, ces taux sont positifs durant toute la période à l'exception de la dernière année qui voit les dépenses d'exploitation totales chuter de 4,2%. Alors que nous avons observé une baisse des dépenses globales réelles des hautes écoles de 3,6% entre 1974 et 1975 (tableau 5H), les dépenses d'exploitation réelles s'accroissent, elles, de 3,4% (tableau 5L). Nous verrons plus loin que c'est une forte baisse des dépenses d'investissement de 27,6% qui explique la chute des dépenses globales (tableau 5P).

Entre 1968 et 1969, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne chutent de 14,1% passant ainsi de 50,6 à 43,5 millions de francs. Les dépenses d'exploitation de l'EPFL, elles, s'élèvent à 16,4 millions de francs en 1969. Il est intéressant de signaler l'effort particulier en faveur de cette

école durant les cinq premières années de son «existence». En effet, les dépenses d'exploitation de l'EPFL s'accroissent de plus de 20% les trois premières années et de plus de 10% les deux années suivantes. De 16,4 millions de francs, les dépenses d'exploitation de cet établissement passent à 39,5 millions de francs en 1974, soit près de deux fois et demi plus.

Comme on l'a dit, les dépenses d'exploitation totales perdent 4,2% entre 1986 et 1987, passant de 987,0 à 945,6 millions de francs. Il s'agit de la première baisse des dépenses d'exploitation depuis le début de notre série. Quatre hautes écoles sur dix voient leurs dépenses d'exploitation baisser entre 1986 et 1987. La baisse est particulièrement forte pour l'Université de Berne (-19,7%) et pour l'Université de Bâle (-12,5%). Lausanne perd également 9,8% et Genève 5,8%.

D'une manière générale, on constate donc une forte croissance des dépenses d'exploitation des hautes écoles jusqu'au milieu des années septante, puis un ralentissement de la croissance à partir de cette date et jusqu'en 1986. La dernière année est caractérisée par une baisse des dépenses d'exploitation totales, mais qui ne touche que quatre établissements.

Après avoir considéré l'évolution des dépenses d'exploitation des dix hautes écoles suisses, voyons comment évoluent les dépenses d'investissement durant la même période.

### 3 Les dépenses d'investissement des hautes écoles

Le tableau 5M montre les investissements des hautes écoles, en termes nominaux, pour 1958 et pour les années 1966 à 1987. En 1958, les hautes écoles ont dépensé 41 millions de francs en investissements. Trente ans plus tard, en 1987, ce montant est passé à 324,5 millions de francs, somme près de huit fois supérieure. Ce tableau nous permet également de constater que les investissements varient fortement d'une année à l'autre. Nous le verrons mieux encore au tableau des taux d'accroissement (tableau 5P).

Le tableau 5N nous montre quelles sont les hautes écoles qui investissent le plus durant la période étudiée. En 1958, la palme revient, et de très loin, à l'École polytechnique fédérale de Zurich dont les dépenses d'investissement représentent plus de 70% des dépenses d'investissement totales. L'Université de Zurich suit avec 13,8% des dépenses d'investissement totales, puis arrive l'Université de Lausanne (11,2%). A part l'Université de Bâle dont les dépenses d'investissement représentent 3% des dépenses d'investissement totales, tous les autres établissements sont en-dessous de 1%.

Tableau 5M Dépenses d'investissement des hautes écoles, milliers de francs courants

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	1237	233	99	83	4583	52	5645	29116		0	41048
66	9221	15077	8929	5359	15574	517	1168	39975		551	96371
67	14287	16557	6417	7413	6139	4522	1418	52945		2499	112197
68	10533	11549	5362	11911	6585	3963	2748	75131		1475	129257
69	9585	20213	4550	9997	5246	3812	5148	75802	8719	0	143072
70	14841	20510	1097	19700	9060	8327	7011	109153	13315	0	203014
71	20058	35786	5482	24693	8449	4544	29528	114741	16055	0	259336
72	19797	33024	9837	22885	7756	4351	20337	122978	15033	0	255998
73	10950	63558	11537	29925	13825	3266	29958	147201	20477	0	330697
74	7282	45927	9129	34442	9740	2054	54483	124809	37955	0	325821
75	7565	18929	6268	22222	14844	1836	52324	86279	42236	0	252503
76	3877	14373	8472	22887	23318	439	48225	78155	76366	0	276112
77	2290	10867	4888	23907	23592	679	72604	69333	77177	0	285347
78	2351	12297	5679	23858	10578	3643	94208	57037	76654	236	286541
79	1295	11380	3208	27500	15235	4799	62235	63590	63238	7	252487
80	1726	18697	3175	39395	20329	2856	70648	55411	45742	0	257979
81	6805	33503	6125	37422	25231	1798	89920	37289	42976	0	281069
82	6002	22067	5800	30096	25986	1475	86299	32422	32630	0	242777
83	16258	20012	3540	27766	23177	3845	88945	37850	35011	0	256404
84	9785	7874	1807	22063	23208	7829	42484	50179	48525	307	214061
85	11376	8026	2711	25776	25081	11626	32437	49748	63102	0	229883
86	13852	19057	3274	38137	25733	14460	23086	53697	81304	22	272622
87	15736	23138	3974	31620	26107	6568	35526	84924	96827	45	324465

Tableau 5N Part des dépenses d'investissement des hautes écoles dans les dépenses d'investissement totales (%)

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G
58	3.01	0.57	0.24	0.20	11.16	0.13	13.75	70.93	0.00	0.00
66	9.57	15.64	9.27	5.56	16.16	0.54	1.21	41.48	0.00	0.57
67	12.73	14.76	5.72	6.61	5.47	4.03	1.26	47.19	0.00	2.23
68	8.15	8.93	4.15	9.21	5.09	3.07	2.13	58.13	0.00	1.14
69	6.70	14.13	3.18	6.99	3.67	2.66	3.60	52.98	6.09	0.00
70	7.31	10.10	0.54	9.70	4.46	4.10	3.45	53.77	6.56	0.00
71	7.73	13.80	2.11	9.52	3.26	1.75	11.39	44.24	6.19	0.00
72	7.73	12.90	3.84	8.94	3.03	1.70	7.94	48.04	5.87	0.00
73	3.31	19.22	3.49	9.05	4.18	0.99	9.06	44.51	6.19	0.00
74	2.23	14.10	2.80	10.57	2.99	0.63	16.72	38.31	11.65	0.00
75	3.00	7.50	2.48	8.80	5.88	0.73	20.72	34.17	16.73	0.00
76	1.40	5.21	3.07	8.29	8.45	0.16	17.47	28.31	27.66	0.00
77	0.80	3.81	1.71	8.38	8.27	0.24	25.44	24.30	27.05	0.00
78	0.82	4.29	1.98	8.33	3.69	1.27	32.88	19.91	26.75	0.08
79	0.51	4.51	1.27	10.89	6.03	1.90	24.65	25.19	25.05	0.00
80	0.67	7.25	1.23	15.27	7.88	1.11	27.39	21.48	17.73	0.00
81	2.42	11.92	2.18	13.31	8.98	0.64	31.99	13.27	15.29	0.00
82	2.47	9.09	2.39	12.40	10.70	0.61	35.55	13.35	13.44	0.00
83	6.34	7.80	1.38	10.83	9.04	1.50	34.69	14.76	13.65	0.00
84	4.57	3.68	0.84	10.31	10.84	3.66	19.85	23.44	22.67	0.14
85	4.95	3.49	1.18	11.21	10.91	5.06	14.11	21.64	27.45	0.00
86	5.08	6.99	1.20	13.99	9.44	5.30	8.47	19.70	29.82	0.01
87	4.85	7.13	1.22	9.75	8.05	2.02	10.95	26.17	29.84	0.01

Le graphique 5.11 montre l'évolution des dépenses d'investissement de chaque haute école par rapport aux dépenses d'investissement totales. Le début de la série est caractérisé par la prédominance des investissements en faveur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ils représentent plus de 50% des investissements totaux en 1968, 1969 et 1970. Cette part diminue ensuite au profit notamment de l'EPFL et de l'Université de Zurich.

Le tableau 5O donne les dépenses d'investissement des hautes écoles en termes réels. Le graphique 5.12 montre que la hausse est particulièrement forte entre 1970 et 1974. Les dépenses d'investissement totales se situent en moyenne à 135 millions de francs entre 1966 et 1969. Les cinq années suivantes, ce chiffre grimpe à 219,5 millions de francs. On remarque alors une nouvelle baisse entre 1975 et 1981, période durant laquelle les dépenses d'investissement atteignent une moyenne de 154,1 millions de francs. De 1982 à

1986, les dépenses d'investissement se situent en moyenne à 108,2 millions de francs. Durant cette période, elles passent même en-dessous des cent millions de francs, en 1984 et 1985. En 1987, on constate une hausse assez conséquente (+18,7%) qui porte les dépenses d'investissement totales à 137,8 millions de francs.

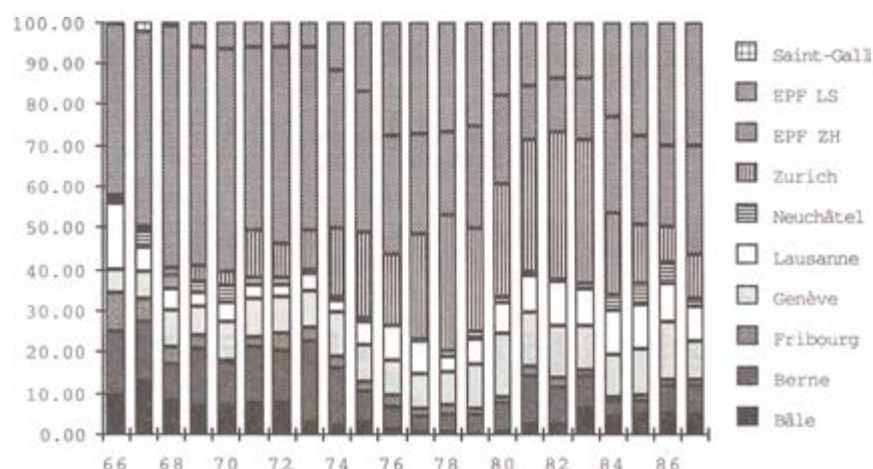


Figure 5.11 Dépenses d'investissement de chaque haute école par rapport aux dépenses d'investissement totales (%), 1966 à 1987.

Entre 1958 et 1966, les dépenses d'investissement totales passent de 71,4 à 116,0 millions de francs, soit un accroissement de 62,5%. Les taux d'accroissement (tableau 5P) montrent que toutes les universités accroissent de manière considérable leurs dépenses d'investissement, à l'exception de l'Université de Zurich et de l'EPFZ. Rappelons que les dépenses d'investissement de ces deux établissements représentent, en 1958, 84,7% des dépenses d'investissement totales. En 1966, les dépenses d'investissement de l'EPFZ n'en représentent plus que 41,5% et celles de l'Université de Zurich 1,2%. Ces dernières s'élèvent à 9,8 millions de francs en 1958 et tombent à 1,4 millions de francs en 1966, soit une chute de 85,7%. Elles restent inférieures au niveau de 1958 jusqu'en 1971, date à laquelle elles atteignent 26,4 millions de francs. Comme on peut le voir au tableau 5P, l'accroissement des dépenses d'investissement de l'Université de Zurich est de 277,1% entre 1970 et 1971!

Tableau 50 Dépenses d'investissement des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970)

	PG	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	57.5	2151	405	172	144	7970	90	9817	50637		0	71388
66	83.1	11096	18143	10745	6449	18741	622	1406	48105		663	115970
67	86.9	16441	19053	7384	8530	7064	5204	1632	60926		2876	129110
68	90.2	11677	12804	5945	13205	7300	4394	3047	83294		1635	143300
69	94.4	10154	21412	4820	10590	5557	4038	5453	80299	9236	0	151559
70	100.0	14841	20510	1097	19700	9060	8327	7011	109153	13315	0	203014
71	111.7	17957	32038	4908	22107	7564	4068	26435	102722	14373	0	232172
72	122.8	16121	26893	8011	18636	6316	3543	16561	100145	12242	0	208467
73	137.9	7941	46090	8366	21701	10025	2368	21724	106745	14849	0	239809
74	152.3	4781	30156	5994	22615	6395	1349	35773	81949	24921	0	213934
75	163.1	4638	11606	3843	13625	9101	1126	32081	52899	25896	0	154815
76	167.7	2312	8571	5052	13648	13905	262	28757	46604	45537	0	164646
77	168.8	1357	6438	2896	14163	13976	402	43012	41074	45721	0	169044
78	170.9	1376	7195	3323	13960	6190	2132	55125	33374	44853	138	167666
79	177.9	728	6397	1803	15458	8564	2698	34983	35745	35547	4	141926
80	186.2	927	10041	1705	21157	10918	1534	37942	29759	24566	0	138549
81	197.4	3447	16972	3103	18957	12782	911	45552	18890	21771	0	142386
82	212.3	2827	10394	2732	14176	12240	695	40650	15272	15370	0	114356
83	219.0	7424	9138	1616	12679	10583	1756	40614	17283	15987	0	117079
84	225.4	4341	3493	802	9788	10296	3473	18848	22262	21528	136	94969
85	233.1	4880	3443	1163	11058	10760	4988	13915	21342	27071	0	98620
86	234.7	5902	8120	1395	16249	10964	6161	9836	22879	34642	9	116158
87	235.4	6685	9829	1688	13432	11090	2790	15092	36076	41133	19	137836



Quant à l'EPFZ, les dépenses d'investissement en sa faveur diminuent de 5% entre 1958 et 1966, passant ainsi de 50,6 à 48,1 millions de francs. Cette baisse est toutefois rapidement rattrapée puisque, dès l'année suivante, les dépenses d'investissement atteignent 60,9 millions de francs.

Les dépenses d'investissement s'accroissent donc fortement durant les années 1966 à 1974. Elles gagnent près de 98 millions de francs entre ces deux dates, ce qui représente un accroissement de 84,5%. Nous allons voir plus en détail quel est le comportement des diverses hautes écoles durant cette période. Les modifications observées sont les suivantes:

	Accroissement entre 1966 et 1974 en milliers de francs	Accroissement en %
BS	-6315	-56,9%
BE	12013	66,2%
FR	-4751	-44,2%
GE	16166	2,5%
LS	-12346	-65,9%
NE	727	116,9%
ZH	34367	2444,3%
EPFZ	33844	70,4%
EPFL	24921	100,0%
St-G	-663	-100,0%

La hausse s'explique donc par l'accroissement des dépenses d'investissement de l'EPFZ de 70,4% (rappelons qu'en 1974, les dépenses d'investissement de l'EPFZ représentent 38,3% des dépenses d'investissement totales). Elles gagnent près de 34 millions de francs en moins de dix ans.

Les dépenses d'investissement de l'Université de Zurich sont celles qui augmentent le plus. Elles sont en effet multipliées par vingt-cinq entre 1966 et 1974 et gagnent ainsi 34,4 millions de francs. De plus, elles représentent 16,7% des dépenses d'investissement totales en 1974.

La hausse entre 1966 et 1974 s'explique également par l'accroissement des dépenses consacrées à l'EPFL, à l'Université de Genève et à celle de Berne, qui gagnent respectivement 24,9, 16 et 12 millions de francs. Lausanne, quant à elle, perd 12,3 millions de francs, de 18,7 à 6,4 millions. Représentant 16,2% des dépenses d'investissement totales en 1966, elles n'en forment plus que 3% en 1974.

L'étude des dépenses d'investissement est plus difficile à mener que celle des dépenses d'exploitation, étant donnée leur nature différente. Les dépenses d'investissement concernent des objets ponctuels dont les montants

varient fortement d'une année à l'autre. Ce que l'on constate, c'est que les dépenses d'investissement redescendent dès 1975 et qu'en 1987, les dépenses sont à peine plus élevées qu'en 1966: 137,8 millions contre 116 millions en 1966. En 1987, et si l'on ne considère pas l'EPFL qui est un cas particulier, seules les dépenses d'investissement de trois hautes écoles ont atteint un niveau supérieur à celui de 1966. Il s'agit des universités de Genève, de Neuchâtel et de Zurich.

Un élément intéressant est la part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales des hautes écoles. L'étude de ce sujet nous permettra de voir quels sont les établissements qui attachent une importance particulière aux investissements.

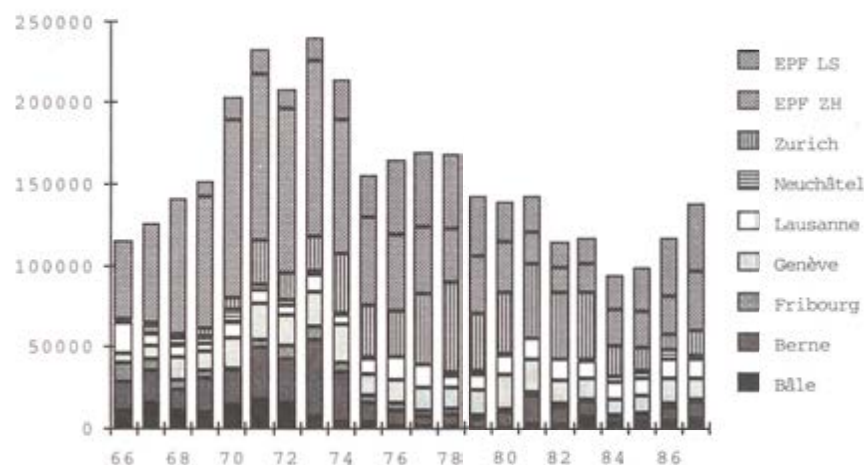


Figure 5.12 Dépenses d'investissement des hautes écoles, milliers de francs constants (prix de 1970), 1958 et 1966 à 1989.

Tableau 5P Taux d'accroissement des dépenses d'investissement réelles des hautes écoles (%).

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58-66	415.8	4377.4	6140.7	4367.6	135.1	587.9	-85.7	-5.0			62.5
67	48.2	5.0	-31.3	32.3	-62.3	736.4	16.1	26.7		333.7	11.3
68	-29.0	-32.8	-19.5	54.8	3.3	-15.6	86.7	36.7		-43.1	11.0
69	-13.0	67.2	-18.9	-19.8	-23.9	-8.1	79.0	-3.6		-100.0	5.8
70	46.2	-4.2	-77.2	86.0	63.0	106.2	28.6	35.9	44.2		34.0
71	21.0	56.2	347.4	12.2	-16.5	-51.1	277.1	-5.9	7.9		14.4

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
72	-10.2	-16.1	63.2	-15.7	-16.5	-12.9	-37.4	-2.5	-14.8		-10.2
73	-50.7	71.4	4.4	16.4	58.7	-33.2	31.2	6.6	21.3		15.0
74	-39.8	-34.6	-28.4	4.2	-36.2	-43.1	64.7	-23.2	67.8		-10.8
75	-3.0	-61.5	-35.9	-39.8	42.3	-16.5	-10.3	-35.4	3.9		-27.6
76	-50.2	-26.2	31.5	0.2	52.8	-76.7	-10.4	-11.9	75.8		6.4
77	-41.3	-24.9	-42.7	3.8	0.5	53.7	49.6	-11.9	0.4		2.7
78	1.4	11.8	14.8	-1.4	-55.7	429.9	28.2	-18.7	-1.9		-0.8
79	-47.1	-11.1	-45.7	10.7	38.4	26.5	-36.5	7.1	-20.7	-97.2	-15.4
80	27.3	57.0	-5.4	36.9	27.5	-43.1	8.5	-16.7	-30.9	-100.0	-2.4
81	271.9	69.0	82.0	-10.4	17.1	-40.6	20.1	-36.5	-11.4		2.8
82	-18.0	-38.8	-12.0	-25.2	-4.2	-23.7	-10.8	-19.2	-29.4		-19.7
83	162.6	-12.1	-40.8	-10.6	-13.5	152.7	-0.1	13.2	4.0		2.4
84	-41.5	-61.8	-50.4	-22.8	-2.7	97.8	-53.6	28.8	34.7		-18.9
85	12.4	-1.4	45.1	13.0	4.5	43.6	-26.2	-4.1	25.7	-100.0	3.8
86	20.9	135.8	19.9	46.9	1.9	23.5	-29.3	7.2	28.0		17.8
87	13.3	21.1	21.0	-17.3	1.2	-54.7	53.4	57.7	18.7	103.9	18.7

#### 4 Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales

Il est intéressant de considérer ce que représentent les dépenses d'investissement dans les dépenses totales des hautes écoles. Le tableau 5Q nous donne les chiffres obtenus pour les années 1958 et 1966 à 1987, pour toutes les hautes écoles. Au graphique 5.13, on a représenté la part des dépenses d'investissement totales dans les dépenses globales totales des hautes écoles de 1966 à 1987. Cette part est de 24% en 1966 et demeure à peu près stable jusqu'en 1969. En 1970 et 1971, elle grimpe à 27,6% et 27,9% qui est le chiffre le plus élevé de la série. Dès 1972, elle redescend à 23,9%, mais c'est surtout en 1975 que la baisse est importante. A cette date, les dépenses d'investissement représentent 17% des dépenses totales et se maintiennent à ce niveau jusqu'en 1978. Dès lors, on constate une baisse constante, en escaliers, de la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales. En 1979, la part tombe à 15% puis à 11,4% en 1982 et à 9,2% en 1984. Ce n'est qu'en 1986 et 1987 qu'elle remonte à 10,5% et 12,7%. On remarque qu'en 1958, les dépenses d'investissement représentent une part importante des dépenses globales de l'Ecole polytechnique de Zurich (59,1%), et une part considérable des dépenses des universités de Lausanne (26,9%) et de Zurich (21,2%). Les chiffres concernant les autres hautes écoles sont très faibles. Des changements surviennent en 1966, date de l'entrée en vigueur du régime

provisoire d'aide fédérale aux universités. La part des investissements dans les dépenses globales s'accroît fortement pour les universités de Berne (de 1,2% en 1958 à 26,7% en 1966) et Fribourg (3% à 51,2%). Cette part augmente également pour Bâle (de 6,3% à 16,8%), Genève (de 0,6% à 10,4%), Neuchâtel (2,4% à 7,8%) et Saint-Gall (de 0% à 10,3%), mais de manière moins prononcée. Lausanne augmente très légèrement sa part. Par contre, on remarque que l'EPFZ et l'Université de Zurich relâchent leur effort en matière d'investissement, et ce de manière particulièrement forte pour l'Université de Zurich dont les investissements ne représentent plus que 2% des dépenses totales en 1966.

Tableau 5Q Part des dépenses d'investissement des hautes écoles dans les dépenses globales des hautes écoles (%)

	BS	BE	FR	GE	LS	NE	ZH	EPFZ	EPFL	St-G	TOT
58	6.3	1.2	3.0	0.6	26.9	2.4	21.2	59.1		0.0	26.8
66	16.8	26.7	51.2	10.4	29.9	7.8	2.0	41.1		10.3	24.0
67	22.2	26.8	36.4	11.7	13.2	37.8	2.2	45.1		31.1	24.6
68	15.6	18.6	29.1	14.5	12.6	31.4	3.8	51.3		17.2	24.8
69	13.5	24.6	22.6	10.9	11.3	27.4	5.8	47.3	36.0	0.0	23.6
70	18.0	22.1	5.9	17.4	16.5	43.0	6.6	53.1	39.2	0.0	27.6
71	19.7	26.6	21.4	18.6	12.9	25.9	17.9	49.5	35.9	0.0	27.9
72	14.7	20.7	30.5	15.4	10.8	23.5	11.8	46.4	28.0	0.0	23.9
73	8.8	29.7	29.8	16.5	15.9	16.5	14.3	46.5	29.3	0.0	25.9
74	5.4	21.6	23.5	15.9	10.0	9.7	19.7	38.2	38.7	0.0	22.6
75	5.5	9.0	16.1	9.6	13.2	8.2	17.4	28.3	39.2	0.0	17.0
76	2.8	6.9	19.0	9.5	18.0	2.1	15.3	25.5	52.4	0.0	17.6
77	1.6	5.4	11.4	9.5	18.0	3.0	21.4	23.0	52.0	0.0	17.8
78	1.5	5.9	12.7	9.1	8.8	13.8	25.2	19.1	50.6	1.2	17.3
79	0.8	5.3	7.3	9.8	11.4	16.1	17.9	20.5	43.8	0.0	15.0
80	1.0	7.6	6.5	13.0	13.5	9.1	17.9	17.9	34.5	0.0	14.3
81	3.6	11.7	10.3	11.4	14.8	5.5	20.4	11.4	30.8	0.0	14.1
82	2.9	7.6	9.4	8.8	13.1	4.2	17.8	9.4	23.4	0.0	11.4
83	7.3	6.4	5.6	7.6	10.9	9.9	17.2	10.4	23.5	0.0	11.3
84	4.3	2.5	2.8	5.7	10.4	16.8	8.8	12.8	28.8	1.0	9.2
85	5.1	2.4	3.8	6.3	10.5	22.3	6.5	12.4	34.0	0.0	9.3
86	5.9	5.2	4.4	8.7	10.3	25.5	4.7	12.7	38.5	0.1	10.5
87	7.5	7.6	4.9	7.7	11.4	12.6	7.0	17.9	41.2	0.1	12.7

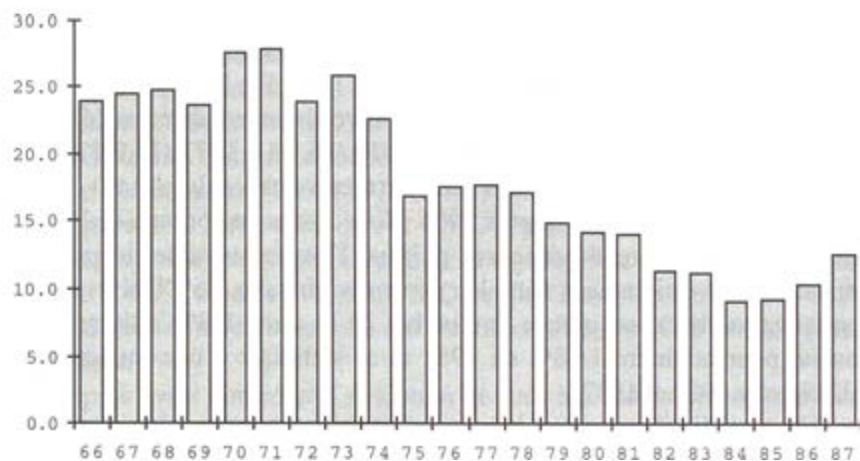


Figure 5.13 Dépenses d'investissement totales par rapport aux dépenses totales des hautes écoles, (%), 1966 à 1987.

En 1969, les dépenses d'investissement représentent 47,3% des dépenses totales de l'EPFZ et 36% des dépenses totales de l'EPFL. En ce qui concerne cette dernière, notons que la part des investissements dans les dépenses totales atteint sa valeur maximale en 1976 avec 52,4%, alors qu'elle tombe nettement pour l'EPFZ (25,5%). En 1987, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'EPFL est de 41,2% contre seulement 17,9% pour l'EPFZ. C'est d'ailleurs l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne qui, en 1987, consacre la plus grande part de ses dépenses globales aux investissements. Si l'on excepte l'EPFZ, on constate que les autres hautes écoles ne consacrent qu'un maximum de 12,6% de leurs dépenses totales aux investissements.

En ce qui concerne l'Université de Lausanne, on observe une forte chute de la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales entre 1958 et 1967. Celle-ci passe de 26,9 à 13,2%. En fait, le niveau des investissements en 1967 est légèrement supérieur au niveau de 1958: 6,1 millions de francs courants en 1967 contre 4,6 millions de francs en 1958. Ce qui change considérablement le poids des dépenses d'investissement dans les dépenses globales, c'est justement l'évolution de ces dernières. En 1958, elles s'élèvent, en francs courants, à 17 millions de francs, alors qu'elles sont de 46,5 millions de francs en 1967. La différence que l'on remarque entre 1966 et 1967 est, elle, due à une baisse des dépenses d'investissement puisque ces

dernières passent de 15,6 à 6,1 millions de francs. L'effet est toutefois légèrement atténué par une baisse des dépenses globales qui chutent de 52,1 à 46,5 millions de francs courants entre 1966 et 1967. Par la suite, on constate quelques hausses de la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'Université de Lausanne, en 1970 (16,5%), 1973 (15,9%), 1976 (18%) et 1977 (18%). Durant ces deux dernières années, la part est la plus élevée de celles observées depuis 1966. Nous avons une preuve de la forte variation de ce genre de dépenses puisque l'année suivante, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales de l'Université de Lausanne tombe à son niveau le plus bas de la série: 8,8%. Elle remonte ensuite pour atteindre 14,8% en 1981 et se stabiliser à une moyenne de 10,7% entre 1983 et 1987.

Un coup d'œil aux autres hautes écoles nous montre que les investissements sont particulièrement importants dans les dépenses globales de l'Université de Bâle entre 1966 et 1972 (17,2% en moyenne), puis qu'ils le sont moins par la suite (4,3% entre 1973 et 1987). Le schéma est à peu près le même pour l'Université de Berne. Après une forte hausse entre 1958 et 1966 (la part passe de 1,2 à 26,7%), les dépenses d'investissement représentent 24,2% en moyenne entre 1966 et 1974. Ensuite, ce chiffre tombe à 6,4% entre 1975 et 1987. La hausse est également très forte pour l'Université de Fribourg entre 1958 et 1987. Alors que les dépenses d'investissement ne représentent que 3% des dépenses globales en 1958, elles en représentent plus de la moitié en 1966. Si l'on excepte une baisse considérable en 1970, on remarque que les investissements ont une grande importance dans les dépenses globales de cette université entre 1966 et 1976. Ensuite, comme pour les établissements précédents, les investissements perdent de leur poids dans les dépenses globales. L'Université de Genève n'échappe pas à la règle. Après une hausse entre 1958 et 1966 (de 0,6 à 10,4%), la part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales se situe tout d'abord à 11,9% en moyenne entre 1966 et 1969, puis s'accroît à 16,8% entre 1970 et 1974. Dès 1975 et jusqu'en 1987, les dépenses d'investissement de l'Université de Genève ne représentent plus que 9% des dépenses globales. Le cas de l'Université de Neuchâtel est un peu différent. La hausse de la part des investissements dans les dépenses globales n'a lieu qu'en 1967 et se concentre sur les années 1967 à 1973 (29,4%). Entre 1974 et 1977, les investissements perdent de leur importance puisqu'ils ne représentent plus que 5,8% des dépenses globales de l'Université de Neuchâtel (la part est même de 2,1% en 1976). Après deux années de reprise (13,8% en 1978 et 16,1% en 1979), la part retombe à une moyenne de 7,2% entre 1980 et 1983. On observe alors une forte reprise entre 1984 et 1987, reprise qui ne touche pas les autres

hautes écoles. La part des dépenses d'investissement de l'Université de Neuchâtel dans les dépenses globales passe en effet à une moyenne de 19,3%. Alors que les dépenses d'investissement représentent 21,2% des dépenses globales de l'Université de Zurich en 1958, elles n'en forment que 2% en 1966. Cette université fonctionne donc à l'inverse des autres. Le niveau reste en effet très bas entre 1966 et 1970 (4,1%) et ce n'est qu'à partir de 1971 que la hausse a lieu. Entre cette date et 1983, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses globales se situe en moyenne à 18,0%. Elle baisse ensuite à 6,8% entre 1984 et 1987. Quant à l'Ecole de Saint-Gall, on remarque que les investissements ont été effectués entre 1966 et 1968 essentiellement.

Après avoir considéré l'évolution de tous les établissements universitaires suisses, nous voulions resserrer l'analyse et considérer l'évolution des dépenses de l'Université de Lausanne par rapport à celles d'une autre université. Le choix s'est porté sur l'Université de Bâle. Il est bien sûr difficile de choisir tel établissement plutôt que tel autre, car chaque université a ses propres caractéristiques et diffère des autres de maintes façons.

Nous avons, dans un premier temps, «éliminé» les deux écoles polytechniques et l'Ecole des Hautes études économiques de Saint-Gall, qui ne sont pas des universités à proprement parler. Parmi les autres établissements, soit Bâle, Berne, Genève, Zurich, Fribourg et Neuchâtel, nous avons choisi d'omettre les deux dernières universités, celles-ci n'ayant pas à leur charge une faculté de médecine. Cet élément a en effet une incidence considérable sur le niveau des dépenses des universités.

Le dernier critère retenu pour choisir parmi les universités de Bâle, Berne, Genève et Zurich est un critère de taille. Si l'on considère les chiffres des divers tableaux proposés jusqu'ici, on constate des similitudes entre les universités de Bâle et de Lausanne, en particulier pour ce qui est des dépenses totales (exploitation et investissement). Les chiffres divergent quant aux dépenses d'investissement, mais nous avons vu qu'il s'agit là d'un élément très variable. Nous avons donc basé notre comparaison essentiellement sur les dépenses d'exploitation. Le tableau ci-dessous montre les montants des dépenses pour les universités de Bâle et Lausanne en 1958 et 1987. Les chiffres sont donnés en milliers de francs courants.

	Bâle		Lausanne	
	1958	1987	1958	1987
Dépenses totales (expl.+inv.) de BS et LS	19 576	210 378	17 044	229 827
% des dépenses totales des hautes écoles	12,8	8,2	11,1	9,0
Dépenses d'exploitation de BS et LS	18 339	194 642	12 461	203 720
% des dépenses d'exploitation des hautes écoles	16,3	8,7	11,1	9,2
Dépenses d'investissement de BS et LS	1237	15 736	4583	26 107
% des dépenses d'investissement des hautes écoles	3,0	4,85	11,2	8,05
Part des dép. d'inv. dans les dép. totales	6,3	7,5	26,9	11,4

On constate donc que les dépenses globales (exploitation et investissement) de l'Université de Bâle représentent 12,8% des dépenses globales des hautes écoles en 1958, alors que ce chiffre est de 11,1% pour l'Université de Lausanne. En 1987, le chiffre tombe à 8,2% pour Bâle et à 9,0% pour Lausanne.

La capacité d'accueil des divers établissements universitaires suggère également des points communs entre l'Université de Bâle et l'Université de Lausanne. Le tableau ci-dessous donne le nombre d'étudiants des hautes écoles en 1988-1989 et 1989-1990. Les annuaires statistiques de la Suisse consultés sont ceux des années 1990 et 1991<sup>1</sup>.

	1988-1989	1989-1990
BS	6685	6763
BE	9293	9511
FR	5439	5814
GE	11357	12028
LS	6661	6942
EPFL	3431	3495
NE	2393	2512
St-G	3845	3952
ZH	20145	20690
EPFZ	11004	11200
TOT	80253	82907

L'Université de Bâle accueille ainsi 8,3% des étudiants des hautes écoles en 1988-1989, chiffre qui est exactement le même pour l'Université de Lausanne. L'année suivante, ce chiffre est de 8,2% pour Bâle et 8,4% pour

<sup>1</sup> Respectivement pages 303 et 311.



Lausanne. L'Université de Bâle a donc la capacité d'accueil la plus proche de celle de l'Université lausannoise.

Nous pensons donc qu'il peut être intéressant de comparer l'évolution des dépenses de l'Université de Lausanne et celle des dépenses de l'Université de Bâle. Ce sera l'objet de la prochaine section.

## 5 L'Université de Lausanne et l'Université de Bâle

Les chiffres utilisés pour cette comparaison sont tirés des différents tableaux proposés jusqu'ici.

### *a) dépenses globales*

Si nous considérons les dépenses globales des universités de Lausanne et de Bâle, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement (tableaux 5E, 5F et 5G), on constate qu'en 1958, leur poids dans les dépenses globales des hautes écoles est de 11,1% pour Lausanne et de 12,8% pour Bâle. Alors que le poids des dépenses de l'Université de Bâle dans les dépenses totales des hautes écoles suisses s'accroît de manière importante jusqu'en 1960 (la part est alors de 16,6%), l'Université de Lausanne perd du terrain puisque ses dépenses ne représentent plus que 10,2% du total à cette date. Ce n'est qu'en 1966 que les dépenses des deux universités se rejoignent: le poids de leurs dépenses dans les dépenses totales des universités suisses est alors de 13,7% pour l'Université de Bâle et de 13% pour l'Université de Lausanne (voir figure 5.14).

Alors que les dépenses globales de l'Université de Bâle représentent 12,6% des dépenses globales totales en 1972, Lausanne «décroche», à 6,7%. Bâle et Lausanne ne se rejoignent à nouveau qu'en 1976 (le poids de leurs dépenses dans les dépenses totales est alors respectivement de 8,8% et 8,3%) et en 1977 (9% et 8,2%). Dès 1978, le poids de l'Université de Lausanne diminue à nouveau, alors que celui de l'Université de Bâle reste à peu près stable. C'est en 1985 que les dépenses de l'Université de Lausanne ont, pour la première fois, plus de poids dans les dépenses totales que celles de l'Université de Bâle (9,7% contre 9,1%). Cette situation durera jusqu'à la fin de notre série.

Nous avons représenté, au graphique 5.15, les dépenses totales des universités de Lausanne et de Bâle, de 1958 à 1987, en milliers de francs constants. Nous retrouvons ce que nous avons déjà dit plus haut, soit une hausse des dépenses bâloises entre 1958 et 1960 (les dépenses passent de 34 à 44,2 millions de francs, soit un accroissement de près de 30%) et une

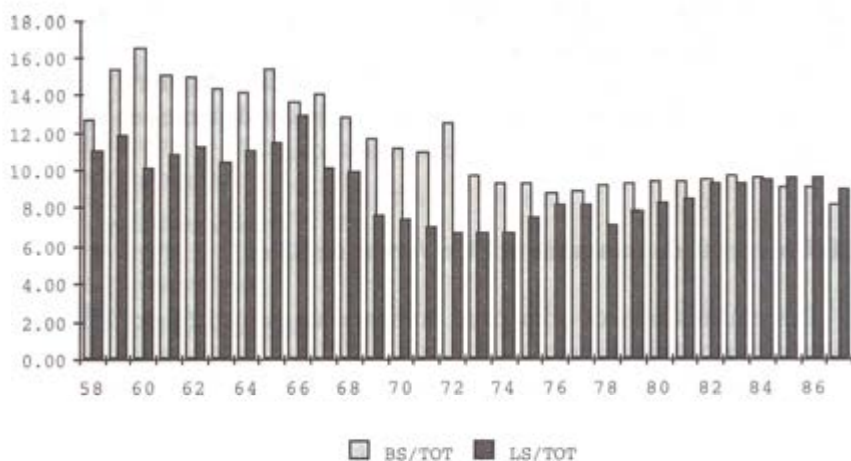


Figure 5.14 Dépenses totales (exploitation et investissement) des universités de Lausanne et de Bâle par rapport aux dépenses totales des hautes écoles (%), 1958 à 1987.

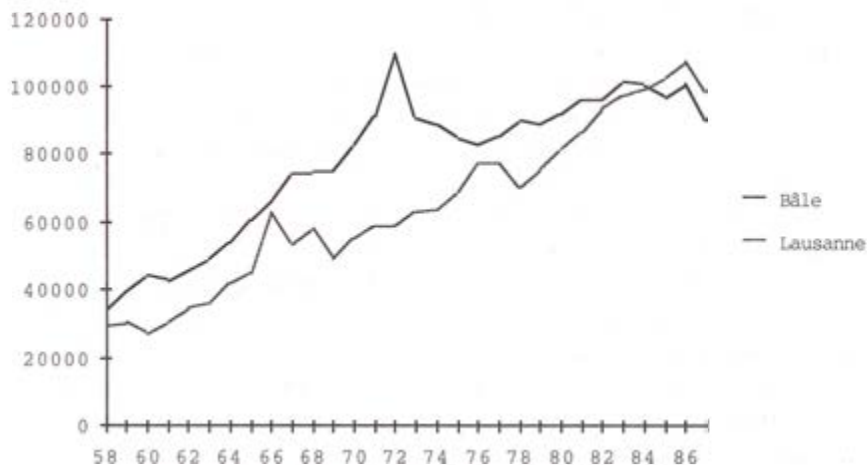


Figure 5.15 Dépenses totales (exploitation et investissement) des universités de Lausanne et de Bâle, milliers de francs constants (prix de 1970), 1958 à 1987.

baisse des dépenses lausannoises de 8,4%, de 29,6 à 27,1 millions de francs. Dès 1961 et jusqu'en 1965, les dépenses des deux universités s'accroissent de manière identique. C'est alors que l'on constate le fort accroissement des dépenses de l'Université de Lausanne. Entre 1965 et 1966, elles passent de

45,2 à 62,8 millions de francs, soit une hausse de 38,8%. Les dépenses de l'Université de Bâle augmentent également, mais de manière plus régulière. Entre 1965 et 1966, elles ne gagnent que 8,9%. Ceci montre que l'Université de Lausanne a réagi de manière beaucoup plus vive à l'entrée en vigueur du régime provisoire d'aide fédérale aux universités. Cette réaction se limite toutefois à cette année particulière puisque, dès 1967, on observe un taux d'accroissement négatif. Les dépenses de l'Université de Lausanne chutent en effet de 14,7%, à 53,5 millions de francs, alors que les dépenses de l'Université de Bâle poursuivent la croissance qui est la leur depuis 1961. Malgré un sursaut en 1968, les dépenses de l'Université de Lausanne chutent encore entre 1968 et 1969. Elles atteignent à cette date 49,1 millions de francs. Cette baisse, qui ne semble pas affecter l'Université de Bâle dont les dépenses ont toutefois une croissance pratiquement nulle depuis 1967, s'explique par le transfert à la Confédération de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, transfert devenu effectif le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Cet élément est également visible au graphique 5.14: la part des dépenses de l'Université de Lausanne dans les dépenses globales des hautes écoles suisses passe de 10% en 1968 à 7,6% en 1969.

La situation s'inverse durant la période 1969 à 1972. Alors que les dépenses de l'Université de Lausanne reprennent leur croissance du début des années soixante, celles de l'Université de Bâle explosent et atteignent 109,4 millions de francs en 1972, soit un accroissement de 46% par rapport à 1969. Ce niveau est le plus haut de la série en ce qui concerne cette université. L'année suivante, les dépenses de l'Université de Bâle chutent fortement (-17,3%) à 90,5 millions de francs. Cette baisse se poursuit pour Bâle alors même que les dépenses lausannoises s'accroissent fortement (+21,3% entre 1974 et 1976). En 1976, les dépenses de l'Université de Bâle s'élèvent à 82,4 millions et celles de l'Université de Lausanne à 77,2 millions de francs.

Après une baisse assez conséquente des dépenses lausannoises entre 1977 et 1978 (-9,6%), qui va creuser l'écart entre les deux universités, on voit bien, au graphique 5.15 que, dès 1978, les dépenses de l'Université de Lausanne s'accroissent de manière beaucoup plus prononcée que les dépenses de l'Université de Bâle, à tel point qu'en 1985, et pour la première fois depuis 1958, les dépenses de l'Université de Lausanne sont plus élevées que les dépenses de l'Université de Bâle (102,4 millions pour la première contre 96,5 millions pour la seconde). Cette situation se maintient jusqu'en 1987 et la baisse des dépenses, visible au graphique 5.15, concerne les deux universités: les dépenses de l'Université de Lausanne chutent de 8,7%, de 106,9 à 97,6 millions de francs, et celles de l'Université de Bâle de 11%, de 100,4 à 89,4 millions de francs.

Si l'on considère l'accroissement des dépenses globales entre 1975 et 1987, on constate que les dépenses de l'Université de Lausanne gagnent 28,8 millions de francs contre seulement 4,7 pour l'Université de Bâle:

	Accroissement entre 1975 et 1987 (%)	Accroissement en milliers de francs
BS	+5,5%	4 661
LS	+41,8%	28 766

On remarque donc que les dépenses des deux universités, parties d'un niveau proche en 1958, s'établissent à un niveau supérieur, mais toujours relativement proche en 1987. Entre ces deux dates, l'évolution n'a pas toujours été identique. On relève surtout le décalage, très visible au graphique 5.15, entre les deux pointes: la hausse des dépenses a surtout lieu entre 1965 et 1966 pour l'Université de Lausanne, alors qu'elle se produit un peu plus tard, dès 1970, pour l'Université de Bâle. La fin de la période est également intéressante. Elle témoigne de l'effort particulier en faveur de l'Université de Lausanne. Ses dépenses s'accroissent fortement jusqu'en 1986, alors que celles de l'Université de Bâle commencent à chuter dès 1983 déjà. En 1986, les dépenses de l'Université de Lausanne atteignent leur niveau le plus haut de la série. Par contre, en 1987, les dépenses de l'Université de Bâle n'arrivent pas au niveau qui était le leur en 1972, soit quinze ans auparavant.

#### *b) dépenses d'exploitation*

Le graphique 5.16 montre la part des dépenses d'exploitation des universités de Lausanne et de Bâle par rapport aux dépenses d'exploitation totales des hautes écoles suisses de 1966 à 1987. En 1966, cette part est de 15% pour Bâle et de 12% pour Lausanne. En 1969, les deux parts diminuent à respectivement 13,2 et 8,9%. La part des dépenses d'exploitation de l'Université vaudoise va encore diminuer jusqu'à 7,7% en 1973 pour remonter ensuite et se stabiliser à une moyenne de 8,2% entre 1976 et 1981.

Le graphique 5.16 montre bien ensuite la part de plus en plus importante des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne dans les dépenses d'exploitation totales des hautes écoles. Cette part atteint 9,7% en 1986 avant de retomber à 9,2% en 1987.

En ce qui concerne l'Université de Bâle, on remarque une forte hausse en 1972. La part des dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle dans les dépenses d'exploitation des hautes écoles est alors de 14,1%. Elle tombe

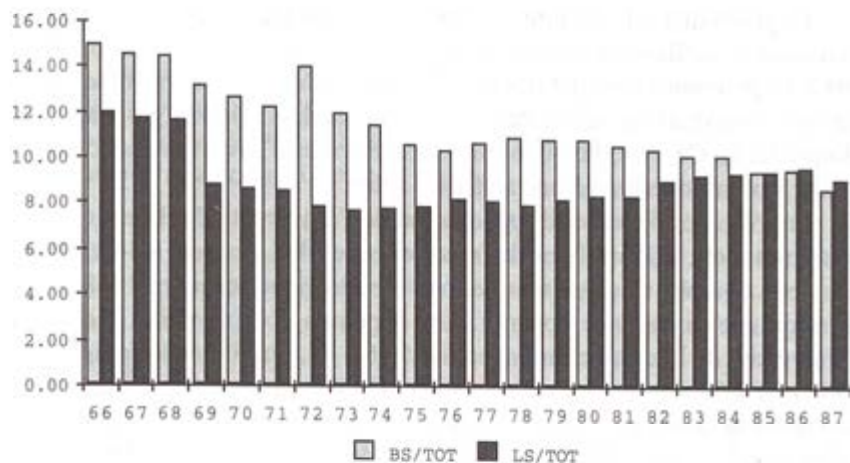


Figure 5.16 Dépenses d'exploitation des universités de Lausanne et de Bâle par rapport aux dépenses d'exploitation totales des hautes écoles (%), 1966 à 1987.

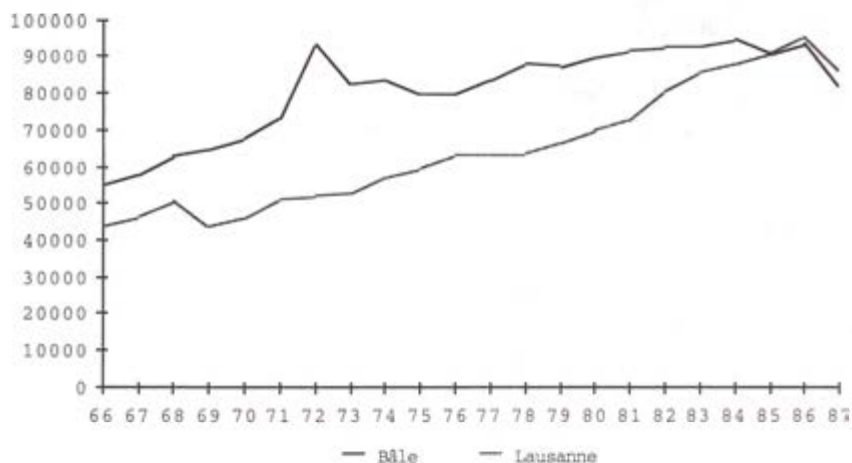


Figure 5.17 Dépenses d'exploitation des universités de Lausanne et de Bâle, milliers de francs constants (prix de 1970), 1966 à 1987.

ensuite à 10,4% en 1976, puis remonte légèrement jusqu'en 1978. A partir de 1979, elle ne va cesser de décroître, contrairement à ce que nous avons vu pour l'Université de Lausanne, pour atteindre 8,7% en 1987.

Le graphique 5.17 montre les dépenses d'exploitation des universités de Lausanne et de Bâle en milliers de francs constants, pour la période 1966 à 1987. La première chose qui frappe, c'est que les deux courbes semblent évoluer de manière moins saccadée que les courbes des dépenses globales (graphique 5.15). Ceci est dû à l'absence des dépenses d'investissement qui, on l'a dit, varient fortement d'une année à l'autre.

En 1966, les dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle s'élèvent, en termes réels, à 55 millions de francs et celles de Lausanne à 44 millions. Les deux courbes s'accroissent de manière identique jusqu'en 1968. C'est alors qu'une divergence apparaît. Les dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Lausanne diminuent de 50,6 à 43,5 millions de francs entre 1968 et 1969, soit une baisse de 14,1%. On l'a vu, ceci s'explique par le transfert à la Confédération de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Les dépenses d'exploitation réelles de l'Université de Bâle passent, elles, de 63 à 64,8 millions de francs, soit un accroissement de 2,9%. Le graphique 5.17 montre qu'ensuite les dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle augmentent nettement pour les deux universités avec toutefois une accélération plus prononcée pour l'Université de Bâle. Entre 1971 et 1972, par exemple, les dépenses d'exploitation de l'Université de Bâle augmentent de 27,3% et atteignent 93,3 millions de francs. Dès 1973, elles retombent à 82,6 millions et vont ensuite évoluer sans incidents notables jusqu'en 1984, date à laquelle elles s'élèvent à 95,6 millions. Les dernières années sont caractérisées par une évolution irrégulière qui va être ponctuée par une forte baisse entre 1986 et 1987 (-12,5%). Les dépenses d'exploitation de l'Université bâloise atteignent ainsi 82,7 millions de francs.

Quant aux dépenses de l'Université de Lausanne, elles reprennent leur croissance normale à partir de 1969. On note cependant une accélération marquée en fin de période. Les dépenses de l'Université vaudoise vont être pour la première fois supérieure aux dépenses de l'établissement bâlois. Le tableau 5K nous donne les valeurs suivantes pour l'année 1985: 91 577 000 francs pour l'Université de Bâle et 91 636 000 francs pour l'Université de Lausanne. La différence est mince, mais à partir de cette date, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne vont rester supérieures à celles de l'Université de Bâle. Entre 1986 et 1987, les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne perdent 9,8% à 86,5 millions de francs. Comme on l'a dit, cette baisse s'observe également pour l'Université de Bâle.

Les divergences observées entre l'évolution des dépenses globales et celle des dépenses d'exploitation peut s'expliquer par les dépenses d'investissement. C'est ce que nous allons voir maintenant.

## c) dépenses d'investissement

Le graphique 5.18 montre la part des dépenses d'investissement des universités de Lausanne et de Bâle dans les dépenses d'investissement totales des hautes écoles, de 1966 à 1987. On remarque tout de suite la nature particulièrement variable de ce genre de dépenses.

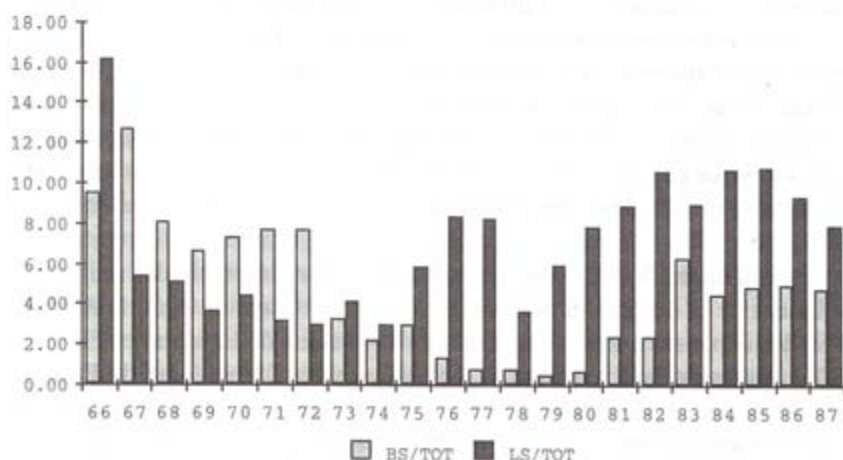


Figure 5.18 Dépenses d'investissement des universités de Lausanne et de Bâle par rapport aux dépenses d'investissement totales des hautes écoles (%), 1966 à 1987.

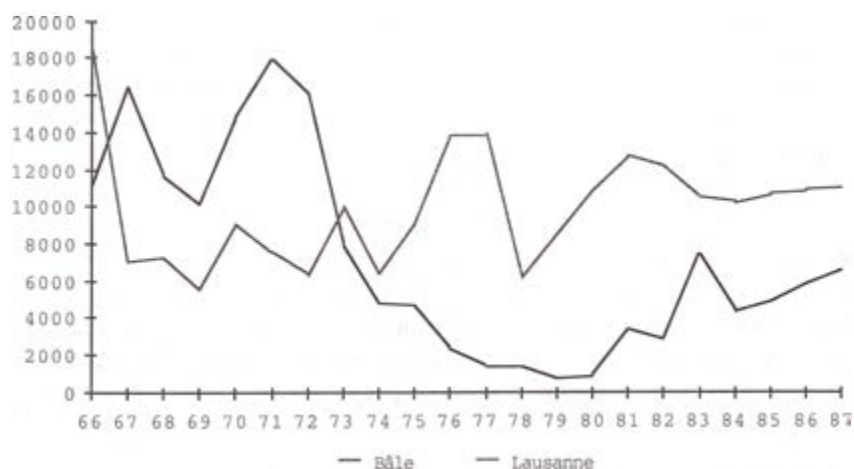


Figure 5.19 Dépenses d'investissement des universités de Lausanne et de Bâle, milliers de francs constants (prix de 1970), 1966 à 1987.

En 1966, les investissements de l'Université de Lausanne représentent 16,2% des dépenses d'investissement totales des hautes écoles contre 9,6% seulement pour l'Université de Bâle. En 1967, ces chiffres sont respectivement de 5,5 et 12,7%. On le voit, les investissements varient fortement d'une année à l'autre et il est difficile de dégager des tendances dans ces conditions. Notons cependant que les dépenses de l'Université de Bâle ont une part plus grande que l'Université de Lausanne dans les dépenses d'investissement totales entre 1967 et 1972 seulement. Les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne sont supérieures à celles de l'Université de Bâle les autres années. A partir de 1976, on constate que les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne augmentent considérablement alors que celles de l'Université de Bâle diminuent pour ne représenter plus que 0,5% des dépenses d'investissement totales des hautes écoles en 1979.

Le graphique 5.19 montre les dépenses d'investissement des universités de Lausanne et de Bâle en milliers de francs constants de 1966 à 1987. En 1966, les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne s'élèvent à 18,7 millions de francs, contre 11,1 millions pour l'Université de Bâle. La baisse est assez forte pour l'Université de Lausanne en 1967. Les dépenses d'investissement tombent à 7,1 millions et vont se situer en moyenne à 7,6 millions entre 1967 et 1975, non sans fluctuations considérables d'une année à l'autre. Les années 1975 et 1976 sont caractérisées par une hausse des dépenses, à respectivement 13,9 et 14 millions de francs. Suit alors une année de forte baisse: en 1978, les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne s'élèvent à 6,2 millions de francs. Les dépenses vont alors s'accroître considérablement pour atteindre 12,8 millions de francs en 1981. En trois ans, elles ont donc plus que doublé. La courbe ralentit ensuite pour se stabiliser à une moyenne de 10,7 millions de francs. En 1987, les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne atteignent 11,1 millions de francs, montant inférieur à celui de 1966.

La courbe des dépenses d'investissement de l'Université de Bâle suggère que les investissements de cette université sont plutôt concentrés en début de période. Bien qu'ils varient énormément d'une année à l'autre entre 1966 et 1973, on peut toutefois dire qu'ils se situent à une moyenne de 13,3 millions de francs. Le maximum est atteint durant cette période: 18 millions en 1971. Les dépenses d'investissement chutent alors considérablement et ne sont plus que de 728 000 francs en 1979. Elles remontent alors, de manière irrégulière, pour atteindre 6,7 millions de francs en 1987, montant inférieur à celui de 1966. Durant la seconde période donc, les dépenses d'investissement de l'Université de Bâle sont largement inférieures à leur niveau



de la période 1966 à 1973. Elles se situent en moyenne à 3,7 millions de francs entre 1974 et 1987.

Le comportement des dépenses d'investissement des deux universités semble donc diverger. Alors que les dépenses de l'Université de Lausanne diminuent entre 1966 et 1972, celles de Bâle progressent. A partir de 1973 environ, le schéma s'inverse: l'effort en matière d'investissements est plus important pour l'Université de Lausanne, alors qu'il baisse de manière très nette pour l'Université de Bâle. On peut cependant trouver une légère correspondance en fin de période puisqu'on observe une hausse des dépenses d'investissement des deux universités dès le début des années huitante, hausse qui s'interrompt toutefois plus rapidement pour l'Université de Lausanne (en 1982) que pour l'Université de Bâle (1984). Après un ralentissement touchant les deux universités, on constate une reprise en toute fin de période, reprise cependant plus forte pour l'Université de Bâle que pour l'Université de Lausanne. Les deux universités atteignent en 1987 un niveau de dépenses d'investissement inférieur à celui qui était le leur en 1966.

Le graphique 5.20 montre quelle est la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des universités de Lausanne et de Bâle, de 1966 à 1987. On remarque qu'en 1966, les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne représentent près de 30% des dépenses globales de cette université, alors que ce chiffre n'est que de 16,8% pour l'Université de Bâle. Par la suite, les dépenses d'investissement prennent moins d'import-

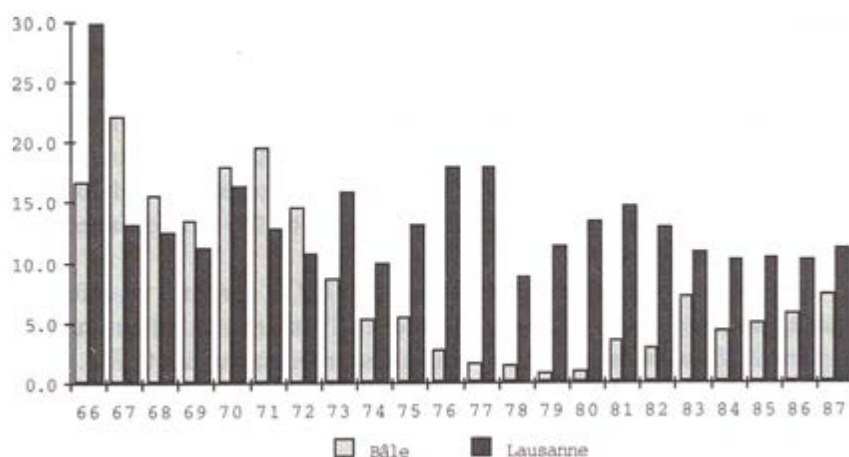


Figure 5.20 Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des universités de Lausanne et de Bâle (%), 1966 à 1987.

tance dans les dépenses de l'Université de Lausanne (en moyenne, elles représentent 12,9% des dépenses globales entre 1967 et 1975) que dans celles de l'Université de Bâle (13,7%). Le graphique 5.20 montre bien ensuite la forte divergence qui survient entre les deux universités à la fin des années septante. En 1977, par exemple, les dépenses d'investissement représentent 18% des dépenses globales de l'Université de Lausanne, alors que ce chiffre n'est que de 1,6% pour Bâle. La différence entre les deux universités se réduit légèrement en 1983, mais reste néanmoins importante jusqu'à la fin de la série. En 1987, les dépenses d'investissement représentent 11,4% des dépenses globales de l'Université de Lausanne, contre 7,5% seulement pour l'Université de Bâle.

Nous avons partagé la période 1966 à 1987 en deux parties. D'une part, les années 1966 à 1974, et d'autre part les années 1975 à 1987. Le tableau ci-dessous résume les modifications observées pour les universités de Bâle et de Lausanne. L'accroissement est donné en milliers de francs constants:

	1966 à 1974		1975 à 1987	
	<i>BS</i>	<i>LS</i>	<i>BS</i>	<i>LS</i>
Dépenses globales	22592	888	4661	28766
Dépenses d'exploitation	28907	13234	2615	26776
Dépenses d'investissement	-6315	-12346	2047	1989

On constate donc que les dépenses globales de l'Université de Bâle s'accroissent surtout entre 1966 et 1974, puisqu'elles gagnent 22,6 millions de francs. Ce sont surtout les dépenses d'exploitation qui augmentent fortement (+52,6%) durant cette période. Les dépenses d'investissement, qui diminuent de 56,9%, atténuent quelque peu la hausse des dépenses globales de l'Université de Bâle durant la période 1966 à 1974. Les dépenses globales de l'Université de Lausanne, elles, ne gagnent que 888 000 francs entre 1966 et 1974. La hausse assez forte des dépenses d'exploitation entre ces deux dates (+30,1%) est presque compensée par la baisse de 65,9% des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

La situation s'inverse entre 1975 et 1987. On constate en effet une hausse considérable des dépenses globales de l'Université de Lausanne qui gagnent 28,8 millions de francs, soit un accroissement de 41,8%. Cette hausse s'explique presque exclusivement par l'accroissement des dépenses d'exploitation qui augmentent de 26,8 millions de francs entre 1975 et 1987,

<sup>1</sup> Cette chute n'a pas autant d'impact sur les dépenses globales que la hausse des dépenses d'exploitation puisque, rappelons-le, les dépenses d'investissement ne représentent que 15,9% des dépenses globales de l'Université de Lausanne en 1974.

mais aussi par la hausse des dépenses d'investissement qui augmentent de près de deux millions de francs. Quant à l'Université de Bâle, on remarque un net ralentissement de la croissance par rapport à la période précédente. Ses dépenses globales ne gagnent que 4,6 millions de francs entre 1975 et 1987, soit un accroissement de 5,5% qui s'explique par une hausse de 2,6 millions des dépenses d'exploitation et de 2 millions des dépenses d'investissement.

Bien sûr, comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre, l'idéal aurait été de pouvoir disposer pour les autres universités de données comparables à celles que nous avons recueillies pour l'Université de Lausanne. Grâce aux données tirées de divers numéros de la «Vie économique», nous avons pu néanmoins procéder à une comparaison qui nous a permis de constater que, bien que les universités de Lausanne et de Bâle présentent des similitudes quant au niveau de leurs dépenses en 1958 et en 1987 ou encore par leur capacité d'accueil, la hausse des dépenses, par ailleurs généralisée à toutes les hautes écoles suisses dès le début des années soixante, a lieu d'abord pour Bâle et plus tard pour Lausanne.

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

## Conclusion

Nous voici donc arrivés au terme de notre étude que nous avons intitulée «Histoire de l'Université de Lausanne: aspects économiques et financiers». Ce titre suggère qu'il est possible d'analyser la vie d'une Université au moyen de chiffres et de graphiques. Cette approche n'est pas une approche classique comme le serait par exemple l'analyse de la vie universitaire au travers de l'évolution du nombre des étudiants et des professeurs ou encore en examinant ses relations avec le monde politique. Contrairement à ces manières de considérer l'histoire sociale de l'Université de Lausanne, notre souhait était avant tout de parcourir la distance qui nous sépare de la transformation de l'Académie en Université sans s'arrêter aux détails et de constituer une banque de données complète qui, nous le pensons, pourra servir à tous ceux qui s'intéressent à l'aspect financier de l'Université de Lausanne. La collecte des données ainsi que leur saisie sur ordinateur, leur traitement et leur mise en forme a constitué la plus grande partie de ce travail. Les chiffres récoltés ainsi que les calculs effectués se trouvent dans l'annexe qui suit. On peut bien sûr les utiliser dans d'autres buts que ceux qui ont été les nôtres dans ce travail.

Nous avons tout d'abord abordé l'analyse des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne. Nous nous sommes penchés sur leur évolution au XIX<sup>e</sup> siècle et, de manière plus détaillée, sur leur évolution au XX<sup>e</sup> siècle. Cela nous a permis d'identifier les années durant lesquelles les autorités eurent à cœur de développer leur établissement supérieur ou celles, au contraire qui, soit en raison des difficultés financières du Canton, soit en raison d'événements extérieurs (guerres mondiales, crise des années trente), ont vu une baisse de l'activité universitaire. Nous avons ainsi pu constater «sur graphique» l'explosion des coûts dès le milieu des années soixante, explosion qui témoigne du fort développement de l'enseignement supérieur depuis un quart de siècle, dû à la hausse considérable du nombre des étudiants.

Puis nous avons abordé la question des ressources à disposition de l'Université dès 1886, date de l'apparition des recettes dans les comptes de l'Etat de Vaud, ces derniers ayant constitué notre source principale pour ce qui concerne la partie proprement quantitative de ce travail. L'apparition de l'aide fédérale aux universités dès 1966 est un des faits les plus marquants en ce qui concerne les ressources universitaires. Il ne fait aucun doute qu'il a contribué d'une manière considérable au développement de l'Université de Lausanne car l'Etat de Vaud, qui couvrait la plus grande partie des dépenses de l'Université, aurait eu du mal à assurer seul les coûts supplémentaires induits par ce développement. Les subventions de la Confédération arrivèrent donc à point nommé au moment où l'Etat de Vaud s'apprêtait à construire une nouvelle Université en dehors de la ville pour répondre à l'afflux d'étudiants. Dès 1981, la participation des cantons au financement des universités constitue une ressource supplémentaire pour les cantons universitaires qui, jusque-là, supportaient seuls la charge de la formation supérieure pour tout le pays.

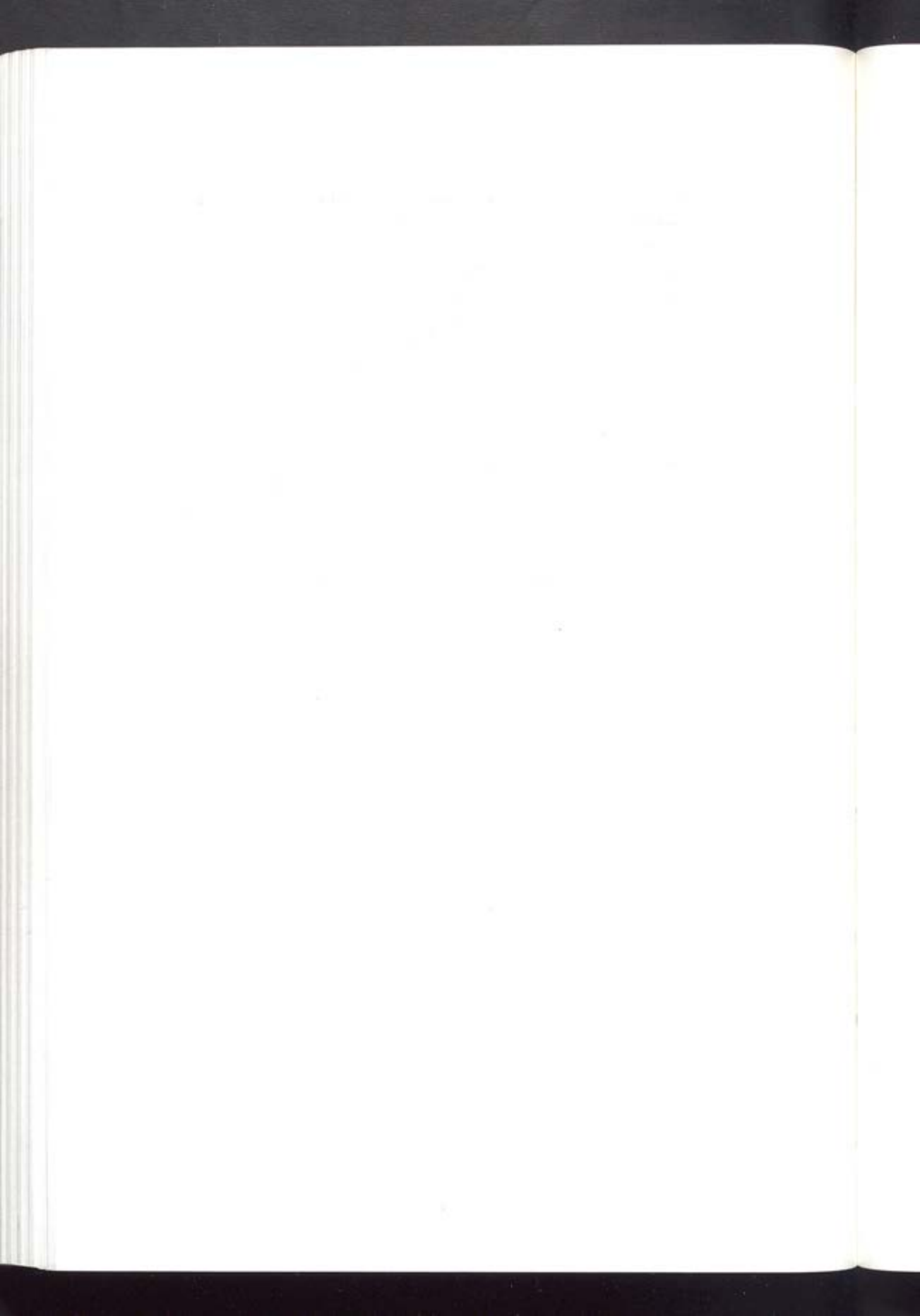
Nous avons également considéré quelle était la charge financière de l'Université de Lausanne pour le Canton de Vaud. L'étude de la part du revenu cantonal vaudois consacrée à la couverture des dépenses universitaires nous a permis de constater que l'effort du Canton pour son Université s'est fortement accru, et en particulier les vingt dernières années, pour répondre au défi lancé par le nombre toujours plus important d'étudiants.

Nous avons ensuite consacré un chapitre aux dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne, chapitre qui nous a permis de constater la forte hausse des investissements universitaires durant les vingt dernières années, bien qu'une comparaison avec les années antérieures soit difficile étant donné le manque d'informations dont nous disposons pour distinguer les dépenses d'exploitation des dépenses d'investissement. Nous nous sommes rendus compte, d'autre part, de l'importance des prévisions lorsqu'on décide de mettre sur pied un programme de constructions universitaires. En effet, l'évolution du nombre des étudiants a souvent été sous-estimée, provoquant inexorablement une pénurie de locaux que l'on a constaté pratiquement tout au long du siècle. Le déménagement de l'Université à Dorigny a apporté un peu de répit mais aujourd'hui déjà, en 1990, on évoque la pénurie de locaux qui s'amorce pour les facultés des sciences humaines, alors que le programme de Dorigny n'est pas encore terminé.

Le dernier chapitre tente une comparaison entre l'Université de Lausanne et les autres hautes écoles suisses. La hausse des dépenses d'exploitation a été générale et, si nous avions eu le temps de considérer quelques universités étrangères, nous aurions sans doute constaté le même phénomène:

dès les années soixante, l'afflux d'étudiants a contraint les autorités à développer l'enseignement supérieur afin d'assurer la formation de cadres et d'ingénieurs dont l'économie avait besoin.

Bien sûr, nous n'avons pas pu traiter tous les sujets et avons privilégié certains paramètres financiers et exclu d'autres. Nous avons pu remarquer que la plupart des événements extérieurs à l'Université (en particulier les deux guerres mondiales et la grande crise des années trente) se reflètent parfaitement dans les comptes. Les événements touchant l'Université de l'intérieur tels que les lois universitaires, les créations de nouvelles chaires ou la décision de reconstruire l'Université de toutes pièces en dehors de la ville, apparaissent également clairement sur les diverses courbes proposées. Cela montre que l'activité universitaire peut être analysée grâce aux données quantitatives que sont les dépenses d'exploitation et d'investissement, les recettes et les subventions accordées par la Confédération. Comme on l'a largement évoqué dans ce travail, l'Université de Lausanne s'est fortement développée depuis 1890 et ses dépenses se sont accrues de manière considérable, particulièrement durant les vingt-cinq dernières années. Les autorités cantonales et fédérales, par leur effort soutenu, ont affirmé le rôle primordial de l'enseignement supérieur dans la vie du Canton et du pays tout entier.





## **Annexes**

*DUNI: Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université, valeurs nominales, 1809 à 1989*

1809	24319	1860	51974	1911	639302	1962	9532886
1810	23776	1861	55112	1912	663315	1963	10492174
1811	28451	1862	51430	1913	649209	1964	12717049
1812	32761	1863	51840	1914	697380	1965	15208518
1813	30155	1864	50294	1915	615515	1966	17342926
1814	28762	1865	59347	1916	639141	1967	26141107
1815	28923	1866	56321	1917	679806	1968	37047691
1816	27875	1867	47240	1918	724418	1969	41807352
1817	28650	1868	51836	1919	868818	1970	47160998
1818	28623	1869	58052	1920	976095	1971	57126331
1819	29307	1870	102704	1921	1391994	1972	63241038
1820	29496	1871	87822	1922	1344080	1973	60263756
1821	34041	1872	100258	1923	1226232	1974	69327632
1822	33385	1873	103120	1924	1225557	1975	71807269
1823	31637	1874	170367	1925	1226213	1976	81254188
1824	32608	1875	140087	1926	1266070	1977	82485183
1825	33731	1876	118590	1927	1268648	1978	84490981
1826	34458	1877	124556	1928	1328016	1979	87495962
1827	32038	1878	130331	1929	1385471	1980	93783471
1828	31568	1879	128200	1930	1447560	1981	99870597
1829	31302	1880	135226	1931	1484702	1982	114582051
1830	31778	1881	140447	1932	1458467	1983	122966017
1831	31606	1882	136381	1933	1460122	1984	128885093
1832	30456	1883	142711	1934	1448722	1985	137249111
1833	39516	1884	141786	1935	1445253	1986	143761351
1834	35197	1885	154111	1936	1408124	1987	154568810
1835	37323	1886	177301	1937	1404636	1988	168261628
1836	36682	1887	186113	1938	1450329	1989	178220096
1837	41143	1888	193506	1939	1497315		
1838	51549	1889	202396	1940	1471247		
1839	46177	1890	234147	1941	1573939		
1840	52196	1891	285624	1942	1783774		
1841	38967	1892	285515	1943	1830704		
1842	45183	1893	305545	1944	2040111		
1843	46014	1894	330073	1945	2115302		
1844	45897	1895	329111	1946	2910312		
1845	43215	1896	336510	1947	3095766		
1846	34146	1897	353789	1948	3528816		
1847	23272	1898	378250	1949	3749470		
1848	20128	1899	396205	1950	3829963		
1849	27443	1900	421141	1951	3838447		
1850	22681	1901	460722	1952	4083640		
1851	29242	1902	475694	1953	4238670		
1852	31844	1903	499054	1954	4450115		
1853	41265	1904	530164	1955	4768356		
1854	37305	1905	538962	1956	5684211		
1855	42498	1906	608344	1957	6085714		
1856	41833	1907	613002	1958	5779917		
1857	45762	1908	618429	1959	5889607		
1858	45620	1909	604019	1960	6247655		
1859	50110	1910	609572	1961	7314741		

*DDIP: Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, valeurs nominales, 1809 à 1989*

1809	50164	1860	307427	1911	3119741	1962	59997731
1810	48084	1861	332135	1912	3233015	1963	64557510
1811	57730	1862	302766	1913	3309033	1964	75151574
1812	61868	1863	305442	1914	3350564	1965	88477313
1813	58522	1864	301210	1915	3175024	1966	96160569
1814	52767	1865	330652	1916	3296697	1967	83187188
1815	53259	1866	362872	1917	3658801	1968	99505110
1816	56349	1867	379122	1918	4605416	1969	108617947
1817	65722	1868	392599	1919	6867213	1970	126521228
1818	60446	1869	414175	1920	7474823	1971	148314624
1819	59377	1870	505600	1921	8027216	1972	169600810
1820	55841	1871	519315	1922	8740914	1973	181427339
1821	64450	1872	560692	1923	7688839	1974	215498996
1822	61212	1873	620156	1924	7500695	1975	246643272
1823	61851	1874	780253	1925	7533036	1976	283980929
1824	58834	1875	711159	1926	7712967	1977	299483632
1825	59856	1876	754050	1927	7752355	1978	304343950
1826	60062	1877	776533	1928	7929535	1979	321110002
1827	59437	1878	802060	1929	7796774	1980	349441854
1828	60581	1879	822497	1930	8290237	1981	375609625
1829	59390	1880	805421	1931	8861209	1982	418204476
1830	61758	1881	826609	1932	8979421	1983	447461285
1831	61396	1882	844868	1933	9068689	1984	471617416
1832	62405	1883	837562	1934	8974913	1985	504122162
1833	84368	1884	845205	1935	9011623	1986	530635836
1834	86133	1885	863996	1936	8721954	1987	526861009
1835	92037	1886	945932	1937	8772848	1988	556646085
1836	103565	1887	965815	1938	9065934	1989	594795218
1837	126125	1888	996847	1939	9203806		
1838	148671	1889	1006475	1940	9253913		
1839	182495	1890	1054992	1941	9573542		
1840	199044	1891	1175015	1942	10210943		
1841	219548	1892	1229568	1943	10374478		
1842	220229	1893	1293239	1944	10827828		
1843	222791	1894	1349004	1945	11144376		
1844	222961	1895	1406142	1946	11043902		
1845	216746	1896	1524863	1947	14934974		
1846	211028	1897	1569831	1948	16804504		
1847	177045	1898	1717596	1949	17826068		
1848	175355	1899	1826910	1950	16317545		
1849	179764	1900	1867614	1951	17167518		
1850	187570	1901	1944314	1952	19143444		
1851	239850	1902	1998990	1953	19308824		
1852	251178	1903	2212884	1954	20002701		
1853	256790	1904	2410366	1955	21447658		
1854	266870	1905	2543034	1956	27093078		
1855	267278	1906	2609396	1957	30448970		
1856	268028	1907	2844517	1958	29220553		
1857	259616	1908	2923670	1959	29000922		
1858	297537	1909	2964263	1960	30379939		
1859	299631	1910	3038569	1961	50284222		

*DET: Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, valeurs nominales, 1809 à 1989*

1809	769749	1860	2746241	1911	15986868	1962	289903439
1810	801147	1861	2903550	1912	16605633	1963	337260731
1811	861270	1862	3167079	1913	17276969	1964	358424978
1812	854512	1863	3384967	1914	17805057	1965	409167278
1813	882175	1864	3309072	1915	18460061	1966	460830575
1814	815245	1865	3399597	1916	18920557	1967	489520277
1815	833029	1866	3427998	1917	20918184	1968	542591052
1816	857054	1867	3491982	1918	44131104	1969	626450354
1817	993599	1868	3726297	1919	54418482	1970	692224704
1818	1040635	1869	3664528	1920	43986866	1971	806268251
1819	976232	1870	3705264	1921	40489121	1972	886521276
1820	923883	1871	3885032	1922	39624703	1973	1064915690
1821	982651	1872	4076266	1923	37394692	1974	1157927019
1822	983586	1873	4808185	1924	35439982	1975	1287776725
1823	998144	1874	5256660	1925	34182599	1976	1386439381
1824	922484	1875	4971290	1926	36014276	1977	1405248425
1825	1029206	1876	4752121	1927	36523655	1978	1482021393
1826	971867	1877	4960267	1928	37127874	1979	1553863213
1827	1092096	1878	4969566	1929	40459814	1980	1658056755
1828	1250694	1879	5079549	1930	44272867	1981	1813369712
1829	1205153	1880	5058929	1931	45504502	1982	2004893905
1830	1149517	1881	4838514	1932	46314275	1983	2160106331
1831	1110922	1882	4984036	1933	45060897	1984	2266936726
1832	1179309	1883	5026706	1934	43733300	1985	2497582651
1833	1526738	1884	4861051	1935	44506621	1986	2625188445
1834	1331169	1885	4854730	1936	42701002	1987	2962029486
1835	1425832	1886	6095712	1937	43206152	1988	3147662316
1836	1465895	1887	6455018	1938	43566964	1989	3366509106
1837	1508909	1888	6724312	1939	45264137		
1838	1826621	1889	6499527	1940	48567357		
1839	1689551	1890	6989935	1941	49564533		
1840	1645780	1891	7149983	1942	60605273		
1841	1579379	1892	7315581	1943	66512475		
1842	1550956	1893	7758832	1944	73732976		
1843	1547918	1894	7984788	1945	77546986		
1844	1669263	1895	7961168	1946	74635280		
1845	1737559	1896	8611647	1947	85584456		
1846	1568340	1897	9212653	1948	98110454		
1847	1596074	1898	9773673	1949	105600213		
1848	1577858	1899	10253876	1950	110021770		
1849	1585847	1900	10506016	1951	116087577		
1850	1628712	1901	10573718	1952	126031135		
1851	2246030	1902	10765722	1953	133830647		
1852	2318997	1903	11079070	1954	136173919		
1853	2356573	1904	11670889	1955	151827670		
1854	2481034	1905	11945729	1956	172312355		
1855	2465902	1906	12391288	1957	194270776		
1856	2495557	1907	13561317	1958	197961158		
1857	2717473	1908	14559875	1959	193496104		
1858	2651438	1909	14824189	1960	198250229		
1859	3025731	1910	15282341	1961	245598900		

*UDIP: Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université par rapport aux dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique (%)*

1809	48.48	1860	16.91	1911	20.49	1962	15.89
1810	49.45	1861	16.59	1912	20.52	1963	16.25
1811	49.28	1862	16.99	1913	19.62	1964	16.92
1812	52.95	1863	16.97	1914	20.81	1965	17.19
1813	51.53	1864	16.70	1915	19.39	1966	18.04
1814	54.51	1865	17.95	1916	19.39	1967	31.42
1815	54.31	1866	15.52	1917	18.58	1968	37.23
1816	49.47	1867	12.46	1918	15.73	1969	38.49
1817	43.59	1868	13.20	1919	12.65	1970	37.28
1818	47.35	1869	14.02	1920	13.06	1971	38.52
1819	49.36	1870	20.31	1921	17.34	1972	37.29
1820	52.82	1871	16.91	1922	15.38	1973	33.22
1821	52.82	1872	17.88	1923	15.95	1974	32.17
1822	54.54	1873	16.63	1924	16.34	1975	29.11
1823	51.15	1874	21.83	1925	16.28	1976	28.61
1824	55.42	1875	19.70	1926	16.41	1977	27.54
1825	56.35	1876	15.73	1927	16.36	1978	27.76
1826	57.37	1877	16.04	1928	16.75	1979	27.25
1827	53.90	1878	16.25	1929	17.77	1980	26.84
1828	52.11	1879	15.59	1930	17.46	1981	26.59
1829	52.71	1880	16.79	1931	16.76	1982	27.40
1830	51.46	1881	16.99	1932	16.24	1983	27.48
1831	51.48	1882	16.14	1933	16.10	1984	27.33
1832	48.80	1883	17.04	1934	16.14	1985	27.23
1833	46.84	1884	16.78	1935	16.04	1986	27.09
1834	40.86	1885	17.84	1936	16.14	1987	29.34
1835	40.55	1886	18.74	1937	16.01	1988	30.23
1836	35.42	1887	19.27	1938	16.00	1989	29.96
1837	32.62	1888	19.41	1939	16.27		
1838	34.67	1889	20.11	1940	15.90		
1839	25.30	1890	22.19	1941	16.44		
1840	26.22	1891	24.31	1942	17.47		
1841	17.75	1892	23.22	1943	17.65		
1842	20.52	1893	23.63	1944	18.84		
1843	20.65	1894	24.47	1945	18.98		
1844	20.59	1895	23.41	1946	26.35		
1845	19.94	1896	22.07	1947	20.73		
1846	16.18	1897	22.54	1948	21.00		
1847	13.14	1898	22.02	1949	21.03		
1848	11.48	1899	21.69	1950	23.47		
1849	15.27	1900	22.55	1951	22.36		
1850	12.09	1901	23.70	1952	21.33		
1851	12.19	1902	23.80	1953	21.95		
1852	12.68	1903	22.55	1954	22.25		
1853	16.07	1904	22.00	1955	22.23		
1854	13.98	1905	21.19	1956	20.98		
1855	15.90	1906	23.31	1957	19.99		
1856	15.61	1907	21.55	1958	19.78		
1857	17.63	1908	21.15	1959	20.31		
1858	15.33	1909	20.38	1960	20.57		
1859	16.72	1910	20.06	1961	14.55		

*DIPET: Dépenses d'exploitation du DIP par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (%)*

1809	6.52	1859	9.90	1909	20.00	1959	14.99
1810	6.00	1860	11.19	1910	19.88	1960	15.32
1811	6.70	1861	11.44	1911	19.51	1961	20.47
1812	7.24	1862	9.56	1912	19.47	1962	20.70
1813	6.63	1863	9.02	1913	19.15	1963	19.14
1814	6.47	1864	9.10	1914	18.82	1964	20.97
1815	6.39	1865	9.73	1915	17.20	1965	21.62
1816	6.57	1866	10.59	1916	17.42	1966	20.87
1817	6.61	1867	10.86	1917	17.49	1967	16.99
1818	5.81	1868	10.54	1918	10.44	1968	18.34
1819	6.08	1869	11.30	1919	12.62	1969	17.34
1820	6.04	1870	13.65	1920	16.99	1970	18.28
1821	6.56	1871	13.37	1921	19.83	1971	18.40
1822	6.22	1872	13.76	1922	22.06	1972	19.13
1823	6.20	1873	12.90	1923	20.56	1973	17.04
1824	6.38	1874	14.84	1924	21.16	1974	18.61
1825	5.82	1875	14.31	1925	22.04	1975	19.15
1826	6.18	1876	15.87	1926	21.42	1976	20.48
1827	5.44	1877	15.66	1927	21.23	1977	21.31
1828	4.84	1878	16.14	1928	21.36	1978	20.54
1829	4.93	1879	16.19	1929	19.27	1979	20.67
1830	5.37	1880	15.92	1930	18.73	1980	21.08
1831	5.53	1881	17.08	1931	19.47	1981	20.71
1832	5.29	1882	16.95	1932	19.39	1982	20.86
1833	5.53	1883	16.66	1933	20.13	1983	20.71
1834	6.47	1884	17.39	1934	20.52	1984	20.80
1835	6.45	1885	17.80	1935	20.25	1985	20.18
1836	7.06	1886	15.52	1936	20.43	1986	20.21
1837	8.36	1887	14.96	1937	20.30	1987	17.79
1838	8.14	1888	14.82	1938	20.81	1988	17.68
1839	10.80	1889	15.49	1939	20.33	1989	17.67
1840	12.09	1890	15.09	1940	19.05		
1841	13.90	1891	16.43	1941	19.32		
1842	14.20	1892	16.81	1942	16.85		
1843	14.39	1893	16.67	1943	15.60		
1844	13.36	1894	16.89	1944	14.69		
1845	12.47	1895	17.66	1945	14.37		
1846	13.46	1896	17.71	1946	14.80		
1847	11.09	1897	17.04	1947	17.45		
1848	11.11	1898	17.57	1948	17.13		
1849	11.34	1899	17.82	1949	16.88		
1850	11.52	1900	17.78	1950	14.83		
1851	10.68	1901	18.39	1951	14.79		
1852	10.83	1902	18.57	1952	15.19		
1853	10.90	1903	19.97	1953	14.43		
1854	10.76	1904	20.65	1954	14.69		
1855	10.84	1905	21.29	1955	14.13		
1856	10.74	1906	21.06	1956	15.72		
1857	9.55	1907	20.98	1957	15.67		
1858	11.22	1908	20.08	1958	14.76		

*UET: Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (%)*

1809	3.16	1860	1.89	1911	4.00	1962	3.29
1810	2.97	1861	1.90	1912	3.99	1963	3.11
1811	3.30	1862	1.62	1913	3.76	1964	3.55
1812	3.83	1863	1.53	1914	3.92	1965	3.72
1813	3.42	1864	1.52	1915	3.33	1966	3.76
1814	3.53	1865	1.75	1916	3.38	1967	5.34
1815	3.47	1866	1.64	1917	3.25	1968	6.83
1816	3.25	1867	1.35	1918	1.64	1969	6.67
1817	2.88	1868	1.39	1919	1.60	1970	6.81
1818	2.75	1869	1.58	1920	2.22	1971	7.09
1819	3.00	1870	2.77	1921	3.44	1972	7.13
1820	3.19	1871	2.26	1922	3.39	1973	5.66
1821	3.46	1872	2.46	1923	3.28	1974	5.99
1822	3.39	1873	2.14	1924	3.46	1975	5.58
1823	3.17	1874	3.24	1925	3.59	1976	5.86
1824	3.53	1875	2.82	1926	3.52	1977	5.87
1825	3.28	1876	2.50	1927	3.47	1978	5.70
1826	3.55	1877	2.51	1928	3.58	1979	5.63
1827	2.93	1878	2.62	1929	3.42	1980	5.66
1828	2.52	1879	2.52	1930	3.27	1981	5.51
1829	2.60	1880	2.67	1931	3.26	1982	5.72
1830	2.76	1881	2.90	1932	3.15	1983	5.69
1831	2.85	1882	2.74	1933	3.24	1984	5.69
1832	2.58	1883	2.84	1934	3.31	1985	5.50
1833	2.59	1884	2.92	1935	3.25	1986	5.48
1834	2.64	1885	3.17	1936	3.30	1987	5.22
1835	2.62	1886	2.91	1937	3.25	1988	5.35
1836	2.50	1887	2.88	1938	3.33	1989	5.29
1837	2.73	1888	2.88	1939	3.31		
1838	2.82	1889	3.11	1940	3.03		
1839	2.73	1890	3.35	1941	3.18		
1840	3.17	1891	3.99	1942	2.94		
1841	2.47	1892	3.90	1943	2.75		
1842	2.91	1893	3.94	1944	2.77		
1843	2.97	1894	4.13	1945	2.73		
1844	2.75	1895	4.13	1946	3.90		
1845	2.49	1896	3.91	1947	3.62		
1846	2.18	1897	3.84	1948	3.60		
1847	1.46	1898	3.87	1949	3.55		
1848	1.28	1899	3.86	1950	3.48		
1849	1.73	1900	4.01	1951	3.31		
1850	1.39	1901	4.36	1952	3.24		
1851	1.30	1902	4.42	1953	3.17		
1852	1.37	1903	4.50	1954	3.27		
1853	1.75	1904	4.54	1955	3.14		
1854	1.50	1905	4.51	1956	3.30		
1855	1.72	1906	4.91	1957	3.13		
1856	1.68	1907	4.52	1958	2.92		
1857	1.68	1908	4.25	1959	3.04		
1858	1.72	1909	4.07	1960	3.15		
1859	1.66	1910	3.99	1961	2.98		

*DUNIC: Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université «calculées», valeurs nominales 1809 à 1900*

1809	24319	1832	30656	1855	47858	1878	160228
1810	23777	1833	39716	1856	47585	1879	158326
1811	28452	1834	35396	1857	52910	1880	157372
1812	32761	1835	37521	1858	52518	1881	162948
1813	30155	1836	36881	1859	57589	1882	176170
1814	28761	1837	41143	1860	58327	1883	179597
1815	28922	1838	51551	1861	62806	1884	181943
1816	27875	1839	46178	1862	58803	1885	191010
1817	28650	1840	52196	1863	60143	1886	177299
1818	28623	1841	38968	1864	60680	1887	186113
1819	29306	1842	45183	1865	65153	1888	193506
1820	29496	1843	46014	1866	62340	1889	202395
1821	34040	1844	45897	1867	62722	1890	234147
1822	33385	1845	43216	1868	61915	1891	285624
1823	31836	1846	34146	1869	75618	1892	285515
1824	32808	1847	23272	1870	123599	1893	305545
1825	33931	1848	21991	1871	107745	1894	330073
1826	34657	1849	28425	1872	119661	1895	329111
1827	32238	1850	28514	1873	123945	1896	336510
1828	31767	1851	36020	1874	187827	1897	353789
1829	31501	1852	38355	1875	171962	1898	378250
1830	31976	1853	46427	1876	147613	1899	396205
1831	31806	1854	42134	1877	155507	1900	421141

*TPS: Traitements et prestations sociales, valeurs nominales, 1809 à 1900*

1809	18464	1832	22947	1855	41591	1878	126499
1810	17337	1833	28839	1856	41705	1879	126064
1811	21028	1834	25194	1857	47003	1880	126689
1812	24277	1835	26389	1858	46773	1881	125607
1813	22800	1836	26310	1859	51569	1882	137225
1814	21859	1837	28845	1860	49815	1883	141599
1815	21798	1838	29507	1861	55101	1884	144571
1816	20678	1839	34130	1862	53238	1885	149172
1817	20912	1840	36368	1863	53389	1886	146991
1818	21103	1841	31123	1864	54301	1887	152010
1819	21416	1842	36146	1865	56020	1888	154619
1820	21253	1843	36106	1866	51863	1889	163358
1821	22660	1844	35899	1867	53413	1890	190221
1822	22363	1845	35383	1868	53389	1891	187924
1823	22432	1846	28370	1869	61267	1892	198742
1824	24212	1847	21282	1870	96373	1893	207531
1825	24368	1848	18265	1871	91391	1894	217658
1826	23550	1849	24307	1872	101141	1895	221868
1827	22202	1850	23775	1873	100761	1896	224045
1828	22602	1851	30231	1874	121024	1897	230443
1829	22468	1852	32631	1875	137349	1898	240562
1830	23195	1853	38486	1876	120595	1899	258897
1831	23476	1854	35890	1877	122849	1900	267426



*EFF: Entretien et frais de fonctionnement, valeurs nominales, 1809 à 1900*

1809	5855	1832	7709	1855	5201	1878	27655
1810	6440	1833	10877	1856	4759	1879	25919
1811	7424	1834	10202	1857	4934	1880	29671
1812	8484	1835	11132	1858	4939	1881	30267
1813	7355	1836	10571	1859	4994	1882	28929
1814	6902	1837	12298	1860	7365	1883	24047
1815	7124	1838	22044	1861	6165	1884	26328
1816	7197	1839	12048	1862	4716	1885	31335
1817	7738	1840	11278	1863	5209	1886	16941
1818	7520	1841	6578	1864	5206	1887	18562
1819	7890	1842	6621	1865	7719	1888	19157
1820	8243	1843	5880	1866	8679	1889	20695
1821	11380	1844	6511	1867	8059	1890	23885
1822	11022	1845	6243	1868	7039	1891	73806
1823	9404	1846	4598	1869	11769	1892	60140
1824	8596	1847	1192	1870	24093	1893	68865
1825	9563	1848	2995	1871	15136	1894	80474
1826	11107	1849	3747	1872	17282	1895	78352
1827	10036	1850	3859	1873	18218	1896	80798
1828	9165	1851	4141	1874	60652	1897	87546
1829	9033	1852	5116	1875	27691	1898	97700
1830	8781	1853	7018	1876	25155	1899	94028
1831	8330	1854	5379	1877	27151	1900	106916

*INV: Investissements (dépenses d'exploitation), valeurs nominales, 1809 à 1900*

1809-1839	0	1855	1066	1871	1218	1887	15541
1840	4550	1856	1121	1872	1238	1888	19730
1841	1267	1857	973	1873	4966	1889	18342
1842	2416	1858	806	1874	6151	1890	20041
1843	4028	1859	1026	1875	6922	1891	23894
1844	3487	1860	1147	1876	1863	1892	26633
1845	1590	1861	1540	1877	5507	1893	29149
1846	1178	1862	849	1878	6074	1894	31941
1847	798	1863	1545	1879	6343	1895	28891
1848	731	1864	1173	1880	1012	1896	31667
1849	371	1865	1414	1881	7074	1897	30800
1850	880	1866	1798	1882	10016	1898	34988
1851	1648	1867	1250	1883	13951	1899	37000
1852	608	1868	1487	1884	11044	1900	40999
1853	923	1869	2582	1885	10503		
1854	865	1870	3133	1886	13367		

*DIV: Catégorie de dépenses «Divers», valeurs nominales, 1809 à 1900*

1809-1896	0	1899	6280
1897	5000	1900	5800
1898	5000		

*TPS/DUNIC: «Traitements et prestations sociales»/dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (%), 1809 à 1900*

1809	75.92	1832	74.85	1855	86.91	1878	78.95
1810	72.92	1833	72.61	1856	87.64	1879	79.62
1811	73.91	1834	71.18	1857	88.84	1880	80.50
1812	74.10	1835	70.33	1858	89.06	1881	77.08
1813	75.61	1836	71.34	1859	89.55	1882	77.89
1814	76.00	1837	70.11	1860	85.41	1883	78.84
1815	75.37	1838	57.24	1861	87.73	1884	79.46
1816	74.18	1839	73.91	1862	90.54	1885	78.10
1817	72.99	1840	69.68	1863	88.77	1886	82.91
1818	73.73	1841	79.87	1864	89.49	1887	81.68
1819	73.08	1842	80.00	1865	85.98	1888	79.90
1820	72.05	1843	78.47	1866	83.19	1889	80.71
1821	66.57	1844	78.22	1867	85.16	1890	81.24
1822	66.99	1845	81.87	1868	86.23	1891	65.79
1823	70.46	1846	83.08	1869	81.02	1892	69.61
1824	73.80	1847	91.45	1870	77.97	1893	67.92
1825	71.82	1848	83.06	1871	84.82	1894	65.94
1826	67.95	1849	85.51	1872	84.52	1895	67.41
1827	68.87	1850	83.38	1873	81.29	1896	66.58
1828	71.15	1851	83.93	1874	64.43	1897	65.14
1829	71.32	1852	85.08	1875	79.87	1898	63.60
1830	72.54	1853	82.90	1876	81.70	1899	65.34
1831	73.81	1854	85.18	1877	79.00	1900	63.50

*EFF/DUNIC: «Entretien et frais de fonctionnement»/dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (%), 1809 à 1900*

1809	24.08	1832	25.15	1855	10.87	1878	17.26
1810	27.08	1833	27.39	1856	10.00	1879	16.37
1811	26.09	1834	28.82	1857	9.33	1880	18.85
1812	25.90	1835	29.67	1858	9.40	1881	18.57
1813	24.39	1836	28.66	1859	8.67	1882	16.42
1814	24.00	1837	29.89	1860	12.63	1883	13.39
1815	24.63	1838	42.76	1861	9.82	1884	14.47
1816	25.82	1839	26.09	1862	8.02	1885	16.40
1817	27.01	1840	21.61	1863	8.66	1886	9.56
1818	26.27	1841	16.88	1864	8.58	1887	9.97
1819	26.92	1842	14.65	1865	11.85	1888	9.90
1820	27.95	1843	12.78	1866	13.92	1889	10.23
1821	33.43	1844	14.19	1867	12.85	1890	10.20
1822	33.01	1845	14.45	1868	11.37	1891	25.84
1823	29.54	1846	13.47	1869	15.56	1892	21.06
1824	26.20	1847	5.12	1870	19.49	1893	22.54
1825	28.18	1848	13.62	1871	14.05	1894	24.38
1826	32.05	1849	13.18	1872	14.44	1895	23.81
1827	31.13	1850	13.53	1873	14.70	1896	24.01
1828	28.85	1851	11.50	1874	32.29	1897	24.75
1829	28.68	1852	13.34	1875	16.10	1898	25.83
1830	27.46	1853	15.12	1876	17.04	1899	23.73
1831	26.19	1854	12.77	1877	17.46	1900	25.39

*INV/DUNIC: «Investissements»/dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (%), 1809 à 1900*

1809-1839	0.00	1855	2.23	1871	1.13	1887	8.35
1840	8.72	1856	2.36	1872	1.03	1888	10.20
1841	3.25	1857	1.84	1873	4.01	1889	9.06
1842	5.35	1858	1.53	1874	3.27	1890	8.56
1843	8.75	1859	1.78	1875	4.03	1891	8.37
1844	7.60	1860	1.97	1876	1.26	1892	9.33
1845	3.68	1861	2.45	1877	3.54	1893	9.54
1846	3.45	1862	1.44	1878	3.79	1894	9.68
1847	3.43	1863	2.57	1879	4.01	1895	8.78
1848	3.32	1864	1.93	1880	0.64	1896	9.41
1849	1.31	1865	2.17	1881	4.34	1897	8.71
1850	3.09	1866	2.88	1882	5.69	1898	9.25
1851	4.58	1867	1.99	1883	7.77	1899	9.34
1852	1.59	1868	2.40	1884	6.07	1900	9.74
1853	1.99	1869	3.41	1885	5.50		
1854	2.05	1870	2.53	1886	7.54		

*DIV/DUNIC: «Divers» par rapport aux dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (%)*, 1809 à 1900

1809-1896	0.00	1899	1.59
1897	1.41	1900	1.38
1898	1.32		

*Tduni: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation de l'Académie/Université (%)*, 1809 à 1900

1810	-2.23	1833	29.75	1856	-1.56	1879	-1.64
1811	19.66	1834	-10.93	1857	9.39	1880	5.48
1812	15.15	1835	6.04	1858	-0.31	1881	3.86
1813	-7.95	1836	-1.72	1859	9.84	1882	-2.90
1814	-4.62	1837	12.16	1860	3.72	1883	4.64
1815	0.56	1838	25.29	1861	6.04	1884	-0.65
1816	-3.62	1839	-10.42	1862	-6.68	1885	8.69
1817	2.78	1840	13.03	1863	0.80	1886	15.05
1818	-0.09	1841	-25.34	1864	-2.98	1887	4.97
1819	2.39	1842	15.95	1865	18.00	1888	3.97
1820	0.64	1843	1.84	1866	-5.10	1889	4.59
1821	15.41	1844	-0.25	1867	-16.12	1890	15.69
1822	-1.93	1845	-5.84	1868	9.73	1891	21.98
1823	-5.24	1846	-20.99	1869	11.99	1892	-0.04
1824	3.07	1847	-31.85	1870	76.92	1893	7.02
1825	3.44	1848	-13.51	1871	-14.49	1894	8.03
1826	2.16	1849	36.34	1872	14.16	1895	-0.29
1827	-7.02	1850	-17.35	1873	2.85	1896	2.25
1828	-1.47	1851	28.93	1874	65.21	1897	5.13
1829	-0.84	1852	8.90	1875	-17.77	1898	6.91
1830	1.52	1853	29.58	1876	-15.35	1899	4.75
1831	-0.54	1854	-9.60	1877	5.03	1900	6.29
1832	-3.64	1855	13.92	1878	4.64		

*Tddip: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique (%), 1809 à 1900*

1810	-4.15	1833	35.19	1856	0.28	1879	2.55
1811	20.06	1834	2.09	1857	-3.14	1880	-2.08
1812	7.17	1835	6.85	1858	14.61	1881	2.63
1813	-5.41	1836	12.53	1859	0.70	1882	2.21
1814	-9.83	1837	21.78	1860	2.60	1883	-0.86
1815	0.93	1838	17.88	1861	8.04	1884	0.91
1816	5.80	1839	22.75	1862	-8.84	1885	2.22
1817	16.63	1840	9.07	1863	0.88	1886	9.48
1818	-8.03	1841	10.30	1864	-1.39	1887	2.10
1819	-1.77	1842	0.31	1865	9.77	1888	3.21
1820	-5.96	1843	1.16	1866	9.74	1889	0.97
1821	15.42	1844	0.08	1867	4.48	1890	4.82
1822	-5.02	1845	-2.79	1868	3.55	1891	11.38
1823	1.04	1846	-2.64	1869	5.50	1892	4.64
1824	-4.88	1847	-16.10	1870	22.07	1893	5.18
1825	1.74	1848	-0.95	1871	2.71	1894	4.31
1826	0.34	1849	2.51	1872	7.97	1895	4.24
1827	-1.04	1850	4.34	1873	10.61	1896	8.44
1828	1.92	1851	27.87	1874	25.82	1897	2.95
1829	-1.97	1852	4.72	1875	-8.86	1898	9.41
1830	3.99	1853	2.23	1876	6.03	1899	6.36
1831	-0.59	1854	3.93	1877	2.98	1900	2.23
1832	1.64	1855	0.15	1878	3.29		

*Tdet: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud (%), 1809 à 1900*

1810	4.08	1833	29.46	1856	1.20	1879	2.21
1811	7.50	1834	-12.81	1857	8.89	1880	-0.41
1812	-0.78	1835	7.11	1858	-2.43	1881	-4.36
1813	3.24	1836	2.81	1859	14.12	1882	3.01
1814	-7.59	1837	2.93	1860	-9.24	1883	0.86
1815	2.18	1838	21.06	1861	5.73	1884	-3.30
1816	2.88	1839	-7.50	1862	9.08	1885	-0.13
1817	15.93	1840	-2.59	1863	6.88	1886	25.56
1818	4.73	1841	-4.03	1864	-2.24	1887	5.89
1819	-6.19	1842	-1.80	1865	2.74	1888	4.17
1820	-5.36	1843	-0.20	1866	0.84	1889	-3.34
1821	6.36	1844	7.84	1867	1.87	1890	7.55
1822	0.10	1845	4.09	1868	6.71	1891	2.29
1823	1.48	1846	-9.74	1869	-1.66	1892	2.32
1824	-7.58	1847	1.77	1870	1.11	1893	6.06
1825	11.57	1848	-1.14	1871	4.85	1894	2.91
1826	-5.57	1849	0.51	1872	4.92	1895	-0.30
1827	12.37	1850	2.70	1873	17.96	1896	8.17
1828	14.52	1851	37.90	1874	9.33	1897	6.98
1829	-3.64	1852	3.25	1875	-5.43	1898	6.09
1830	-4.62	1853	1.62	1876	-4.41	1899	4.91
1831	-3.36	1854	5.28	1877	4.38	1900	2.46
1832	6.16	1855	-0.61	1878	0.19		

*Tudip: Taux d'accroissement du rapport UDIP (%), 1809 à 1900*

1810	2.00	1833	-4.03	1856	-1.84	1879	-4.08
1811	-0.33	1834	-12.75	1857	12.94	1880	7.72
1812	7.45	1835	-0.76	1858	-13.02	1881	1.20
1813	-2.69	1836	-12.66	1859	9.07	1882	-4.99
1814	5.78	1837	-7.90	1860	1.09	1883	5.55
1815	-0.37	1838	6.29	1861	-1.85	1884	-1.55
1816	-8.91	1839	-27.02	1862	2.37	1885	6.33
1817	-11.88	1840	3.64	1863	-0.09	1886	5.08
1818	8.63	1841	-32.32	1864	-1.62	1887	2.81
1819	4.23	1842	15.59	1865	7.49	1888	0.74
1820	7.02	1843	0.67	1866	-13.53	1889	3.59
1821	-0.01	1844	-0.33	1867	-19.72	1890	10.37
1822	3.26	1845	-3.14	1868	5.96	1891	9.52
1823	-6.21	1846	-18.84	1869	6.16	1892	-4.47
1824	8.35	1847	-18.76	1870	44.93	1893	1.75
1825	1.68	1848	-12.68	1871	-16.75	1894	3.56
1826	1.80	1849	33.00	1872	5.74	1895	-4.34
1827	-6.05	1850	-20.79	1873	-7.01	1896	-5.71
1828	-3.33	1851	0.83	1874	31.31	1897	2.12
1829	1.15	1852	3.99	1875	-9.78	1898	-2.28
1830	-2.37	1853	26.75	1876	-20.16	1899	-1.52
1831	0.05	1854	-13.01	1877	1.99	1900	3.98
1832	-5.20	1855	13.75	1878	1.31		

*Tuet: Taux d'accroissement du rapport UET (%), 1809 à 1900*

1810	-6.06	1833	0.22	1856	-2.73	1879	-3.76
1811	11.31	1834	2.16	1857	0.46	1880	5.91
1812	16.06	1835	-1.00	1858	2.17	1881	8.59
1813	-10.84	1836	-4.40	1859	-3.75	1882	-5.73
1814	3.21	1837	8.96	1860	14.28	1883	3.75
1815	-1.59	1838	3.50	1861	0.29	1884	2.74
1816	-6.33	1839	-3.15	1862	-14.45	1885	8.83
1817	-11.34	1840	16.04	1863	-5.69	1886	-8.37
1818	-4.61	1841	-22.21	1864	-0.76	1887	-0.87
1819	9.14	1842	18.08	1865	14.86	1888	-0.19
1820	6.35	1843	2.04	1866	-5.89	1889	8.21
1821	8.51	1844	-7.51	1867	-17.66	1890	7.57
1822	-2.02	1845	-9.54	1868	2.83	1891	19.25
1823	-6.62	1846	-12.46	1869	13.88	1892	-2.30
1824	11.52	1847	-33.03	1870	74.97	1893	0.90
1825	-7.28	1848	-12.51	1871	-18.45	1894	4.97
1826	8.18	1849	35.66	1872	8.80	1895	0.00
1827	-17.26	1850	-19.53	1873	-12.80	1896	-5.48
1828	-13.96	1851	-6.51	1874	51.12	1897	-1.72
1829	2.90	1852	5.47	1875	-13.05	1898	0.78
1830	6.43	1853	27.52	1876	-11.44	1899	-0.16
1831	2.91	1854	-14.13	1877	0.62	1900	3.74
1832	-9.23	1855	14.62	1878	4.44		

*Tâpnet: Taux d'accroissement du rapport DIPET (%), 1809 à 1900*

1810	-7.90	1833	4.43	1856	-0.91	1879	0.33
1811	11.68	1834	17.09	1857	-11.05	1880	-1.68
1812	8.02	1835	-0.24	1858	17.46	1881	7.31
1813	-8.37	1836	9.45	1859	-11.75	1882	-0.78
1814	-2.43	1837	18.31	1860	13.04	1883	-1.71
1815	-1.22	1838	-2.63	1861	2.18	1884	4.35
1816	2.84	1839	32.71	1862	-16.43	1885	2.36
1817	0.61	1840	11.97	1863	-5.61	1886	-12.81
1818	-12.18	1841	14.94	1864	0.88	1887	-3.58
1819	4.71	1842	2.15	1865	6.85	1888	-0.92
1820	-0.63	1843	1.36	1866	8.84	1889	4.46
1821	8.51	1844	-7.20	1867	2.56	1890	-2.53
1822	-5.11	1845	-6.61	1868	-2.96	1891	8.88
1823	-0.43	1846	7.87	1869	7.27	1892	2.27
1824	2.92	1847	-17.56	1870	20.73	1893	-0.83
1825	-8.81	1848	0.19	1871	-2.04	1894	1.36
1826	6.26	1849	2.00	1872	2.90	1895	4.54
1827	-11.94	1850	1.60	1873	-6.23	1896	0.25
1828	-11.00	1851	-7.27	1874	15.08	1897	-3.77
1829	1.74	1852	1.43	1875	-3.62	1898	3.13
1830	9.02	1853	0.60	1876	10.92	1899	1.38
1831	2.87	1854	-1.29	1877	-1.34	1900	-0.23
1832	-4.25	1855	0.77	1878	3.09		

*TRA: Traitements des professeurs, secrétaires, préparateurs, garçons et aides de laboratoire, valeurs nominales*

1809	18464	1844	35899	1879	126064	1914	422949
1810	17337	1845	35383	1880	126689	1915	423264
1811	21028	1846	28370	1881	125607	1916	422074
1812	24277	1847	21282	1882	137225	1917	443447
1813	22800	1848	18265	1883	141599	1918	454346
1814	21859	1849	24307	1884	144571	1919	480474
1815	21798	1850	23775	1885	149172	1920	530460
1816	20678	1851	30231	1886	146991	1921	1051421
1817	20912	1852	32631	1887	152010	1922	1037928
1818	21103	1853	38486	1888	154619	1923	919352
1819	21416	1854	35890	1889	163358	1924	922572
1820	21253	1855	41591	1890	190221	1925	930578
1821	22660	1856	41705	1891	187924	1926	941866
1822	22363	1857	47003	1892	198742	1927	964020
1823	22432	1858	46773	1893	207531	1928	995013
1824	24212	1859	51569	1894	217658	1929	1035582
1825	24368	1860	49815	1895	221868	1930	1063543
1826	23550	1861	55101	1896	224045	1931	1073715
1827	22202	1862	53238	1897	230443	1932	1088488
1828	22602	1863	53389	1898	240562	1933	1102527
1829	22468	1864	54301	1899	258897	1934	1068205
1830	23195	1865	56020	1900	267426	1935	1071445
1831	23476	1866	51863	1901	287158	1936	1036904
1832	22947	1867	53413	1902	298009	1937	1047950
1833	28839	1868	53389	1903	306361	1938	1074338
1834	25194	1869	61267	1904	316755	1939	1102726
1835	26389	1870	96373	1905	315971	1940	1098001
1836	26310	1871	91391	1906	332487	1941	1158197
1837	28845	1872	101141	1907	335600	1942	1297682
1838	29507	1873	100761	1908	344042	1943	1328207
1839	34130	1874	121024	1909	346977	1944	1411986
1840	36368	1875	137349	1910	355035	1945	1503471
1841	31123	1876	120595	1911	373155	1946	2099231
1842	36146	1877	122849	1912	396773		
1843	36106	1878	126499	1913	404324		



*MAT: Achat d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et cliniques, valeurs nominales*

1809-1839	0	1866	1798	1893	29149	1920	88449
1840	4550	1867	1250	1894	31941	1921	87928
1841	1267	1868	1487	1895	28891	1922	88478
1842	2416	1869	2582	1896	31667	1923	78508
1843	4028	1870	3133	1897	30800	1924	70237
1844	3487	1871	1218	1898	34988	1925	64933
1845	1590	1872	1238	1899	37000	1926	78358
1846	1178	1873	4966	1900	40999	1927	76251
1847	798	1874	6151	1901	45584	1928	79914
1848	731	1875	6922	1902	48069	1929	85194
1849	371	1876	1863	1903	47967	1930	94995
1850	880	1877	5507	1904	65174	1931	108007
1851	1648	1878	6074	1905	62484	1932	118039
1852	608	1879	6343	1906	59606	1933	98214
1853	923	1880	6905	1907	59733	1934	98046
1854	865	1881	7074	1908	69786	1935	90585
1855	1066	1882	10016	1909	70207	1936	103103
1856	1121	1883	13951	1910	66698	1937	94933
1857	973	1884	11044	1911	66528	1938	111170
1858	806	1885	10503	1912	68275	1939	92294
1859	1026	1886	13367	1913	66728	1940	106545
1860	1147	1887	15541	1914	61100	1941	118356
1861	1540	1888	19730	1915	49940	1942	166773
1862	849	1889	18342	1916	48613	1943	142393
1863	1545	1890	20041	1917	51494	1944	179482
1864	1173	1891	23894	1918	70831	1945	187781
1865	1414	1892	26633	1919	65005	1946	206835

*VAC: Vacations aux experts, frais de publicité, secrétariat et autres frais, valeurs nominales*

1809	614	1844	2038	1879	16194	1914	7995
1810	1156	1845	1852	1880	17181	1915	5064
1811	1254	1846	857	1881	18812	1916	3540
1812	975	1847	1092	1882	18779	1917	5172
1813	888	1848	1306	1883	13897	1918	29330
1814	886	1849	1492	1884	16178	1919	7132
1815	610	1850	1318	1885	21185	1920	7684
1816	1200	1851	1763	1886	4788	1921	6769
1817	2605	1852	1393	1887	3542	1922	17238
1818	1282	1853	3577	1888	2489	1923	6466
1819	1251	1854	2714	1889	3837	1924	7353
1820	2148	1855	3026	1890	4042	1925	7067
1821	2297	1856	2459	1891	25821	1926	6651
1822	4230	1857	3119	1892	3758	1927	6621
1823	2813	1858	2973	1893	5022	1928	5662
1824	2250	1859	2699	1894	3499	1929	5903
1825	3305	1860	4821	1895	5075	1930	6504
1826	4724	1861	3700	1896	3436	1931	8058
1827	3946	1862	3756	1897	4700	1932	6648
1828	3742	1863	3339	1898	5683	1933	5831
1829	3819	1864	2926	1899	5659	1934	6336
1830	3569	1865	3869	1900	5504	1935	6140
1831	3046	1866	5209	1901	4998	1936	5530
1832	2338	1867	3469	1902	5000	1937	4885
1833	1908	1868	3361	1903	5000	1938	6478
1834	1586	1869	7906	1904	5000	1939	7127
1835	2106	1870	19023	1905	6198	1940	5341
1836	2041	1871	4500	1906	6999	1941	6509
1837	2639	1872	4500	1907	6855	1942	6763
1838	13733	1873	11318	1908	6920	1943	7610
1839	3816	1874	49917	1909	8922	1944	9720
1840	3091	1875	17541	1910	9451	1945	6926
1841	2856	1876	14755	1911	10354	1946	12198
1842	1778	1877	15351	1912	9000		
1843	1615	1878	13480	1913	8525		

*LO: Loyers, valeurs nominales*

1809-1872	0	1891	10150	1910	9720	1929	13450
1873	6900	1892	10150	1911	9720	1930	13450
1874	10235	1893	8687	1912	6070	1931	13450
1875	10150	1894	11200	1913	6070	1932	15250
1876	10150	1895	11200	1914	6095	1933	18350
1877	10150	1896	11200	1915	6070	1934	26700
1878	12550	1897	11200	1916	6070	1935	26617
1879	7750	1898	11200	1917	6070	1936	32136
1880	10150	1899	11200	1918	6070	1937	41259
1881	10150	1900	11200	1919	6070	1938	30751
1882	10150	1901	10375	1920	6820	1939	21386
1883	10150	1902	10200	1921	13250	1940	35634
1884	10150	1903	11240	1922	13387	1941	43200
1885	10150	1904	11120	1923	13336	1942	38430
1886	10150	1905	10690	1924	12985	1943	41362
1887	10150	1906	9620	1925	14031	1944	83213
1888	10150	1907	9695	1926	13250	1945	73326
1889	10150	1908	9720	1927	13350	1946	63273
1890	10150	1909	9720	1928	13554		

*FIN: Finances de cours, valeurs nominales*

1809-1876	0	1896	51199	1913	134945	1930	153478
1877	1400	1897	56209	1914	168166	1931	155633
1878	1625	1898	62913	1915	109187	1932	152265
1879	1975	1899	65910	1916	133378	1933	148343
1880	2340	1900	77235	1917	142862	1934	161666
1881	1305	1901	87100	1918	137350	1935	168572
1882-1885	0	1902	89616	1919	279460	1936	151137
1886	1306	1903	100683	1920	310224	1937	139216
1887	2690	1904	102737	1921	182179	1938	151258
1888	4885	1905	110706	1922	140349	1939	168546
1889	4892	1906	156028	1923	116480	1940	148499
1890	6393	1907	164237	1924	126494	1941	188631
1891	27222	1908	148451	1925	123725	1942	203297
1892	34518	1909	134367	1926	120209	1943	217784
1893	41739	1910	141624	1927	119170	1944	267131
1894	48468	1911	147746	1928	127641	1945	229059
1895	48230	1912	152312	1929	143884	1946	420202

*IMM: Immatriculations – bibliothèque, valeurs nominales*

1809	400	1842	406	1875	0	1915	10902
1810	400	1843	200	1876	250	1916	8469
1811	400	1844	200	1877	250	1917	7563
1812	400	1845	248	1878-1885	0	1918	6878
1813	400	1846	225	11886	194	1919	8690
1814	400	1847	100	1887	1130	1920	9458
1815	400	1848	100	1888	633	1921	21408
1816	400	1849	200	1889	546	1922	15895
1817	400	1850	0	1890	500	1923	17334
1818	400	1851	150	1891	6368	1924	16977
1819	170	1852	150	1892	10121	1925	22510
1820	0	1853	150	1893	9252	1926	32943
1821	700	1854	0	1894	6185	1927	21634
1822	400	1855	150	1895	8908	1928	27815
1823	400	1856	0	1896	11738	1929	30350
1824	400	1857	300	1897	12387	1930	23766
1825	400	1858	150	1898	14029	1931	30256
1826	578	1859	150	1899	7434	1932	22432
1827	600	1860	150	1900	9527	1933	25922
1828	600	1861	150	1901	9665	1934	27460
1829	600	1862	250	1902	13226	1935	25304
1830	600	1863	250	1903	13713	1936	23088
1831	600	1864	250	1904	16797	1937	24948
1832	600	1865	1250	1905	18599	1938	24365
1833	2750	1866	370	1906	24428	1939	25057
1834	3600	1867	750	1907	18570	1940	24145
1835	4045	1868	250	1908	17577	1941	15537
1836	3720	1869	250	1909	10630	1942	25142
1837	4660	1870	250	1910	12067	1943	29234
1838	3760	1871	7638	1911	14503	1944	36711
1839	4858	1872	9175	1912	13473	1945	29212
1840	4476	1873	0	1913	14040	1946	28032
1841	0	1874	500	1914	12519		

*FU: Fonds universitaire, valeurs nominales*

1809-1885	0	1900	3450	1915	1105	1930	29149
1886	503	1901	7093	1916	7000	1931	30483
1887	1050	1902	6400	1917	12000	1932	1150
1888	1000	1903	8080	1918	8381	1933	5900
1889	1270	1904	6584	1919	4340	1934	5400
1890	2800	1905	5250	1920	5000	1935	2293
1891	4245	1906	7500	1921	5539	1936	2914
1892	1593	1907	10000	1922	5805	1937	300
1893	4165	1908	10500	1923	12723	1938	2412
1894	11122	1909	16896	1924	10000	1939	32309
1895	4939	1910	8510	1925	14218	1940	10000
1896	3225	1911	11250	1926	19690	1941	165
1897	3050	1912	11041	1927	10809	1942-1946	0
1898	3875	1913	8030	1928	17395		
1899	3825	1914	8518	1929	9000		

*HOP: Enseignement universitaire à l'hôpital cantonal, valeurs nominales*

1809-1896	0	1909	6300	1922	25000	1935	40000
1897	5000	1910	6467	1923	62033	1936	40000
1898	5000	1911	6046	1924	58939	1937	40000
1899	6280	1912	6371	1925	41874	1938	38200
1900	5800	1913	6547	1926	42367	1939	36400
1901	8749	1914	10038	1927	44957	1940	36000
1902	5174	1915	9983	1928	48312	1941	36000
1903	6010	1916	9997	1929	48500	1942	36000
1904	5997	1917	10198	1930	48500	1943	40000
1905	9064	1918	11232	1931	50380	1944	40000
1906	11676	1919	16647	1932	40000	1945	70000
1907	8312	1920	15500	1933	40000	1946	70000
1908	11433	1921	16000	1934	40000		

*EES: Encouragement pour l'enseignement supérieur, valeurs nominales*

1809-1916	0	1919	1000	1922-1946	0
1917	1000	1920	2500		
1918	0	1921	7500		

*ICH: Institut de chimie clinique, valeurs nominales*

1809-1924	0	1930	11175	1936	11532	1942	7687
1925	7277	1931	11300	1937	11145	1943	7800
1926	10736	1932	11425	1938	11357	1944	7925
1927	10736	1933	11550	1939	11470	1945	8000
1928	10850	1934	11454	1940	7082	1946	5574
1929	11008	1935	11572	1941	7344		

*SP: Sports, divers, valeurs nominales*

1809-1926	0	1930	1000	1934	1000	1943	16314
1927	1100	1931	1500	1935	1050	1944	3943
1928	1000	1932	1000	1936-1941	0	1945	7527
1929	1000	1933	1000	11942	2000	1946	4968

*PR: Prix et concours, valeurs nominales*

1809	4841	1829	4614	1849	2055	1869	3613
1810	4884	1830	4612	1850	2541	1870	4820
1811	5770	1831	4684	1851	2228	1871	2998
1812	7109	1832	4771	1852	3573	1872	3607
1813	6067	1833	6219	1853	3291	1873-1879	0
1814	5616	1834	5016	1854	2665	1880	5893
1815	6114	1835	4981	1855	2025	1881-1927	0
1816	5597	1836	4810	1856	2300	1928	860
1817	4733	1837	4999	1857	1515	1929	1600
1818	5838	1838	4551	1858	1816	1930	2000
1819	6469	1839	3374	1859	2145	1931	1920
1820	6095	1840	3711	1860	2394	1932	1770
1821	8383	1841	3722	1861	2315	1933	2485
1822	6392	1842	4437	1862	710	1934	2455
1823	6191	1843	4065	1863	1620	1935	1675
1824	5946	1844	4273	1864	2030	1936	1780
1825	5858	1845	4143	1865	2600	1937-1946	0
1826	5805	1846	3516	1866	3100		
1827	5490	1847	0	1867	3840		
1828	4823	1848	1589	1868	3428		

*DCULT: Dépenses des cultes, valeurs nominales*

1890	516464	1915	712787	1940	1390516	1965	6778700
1891	512168	1916	721844	1941	1439266	1966	7661628
1892	515335	1917	739491	1942	1500997	1967	8420486
1893	527517	1918	738971	1943	1514377	1968	8645830
1894	531733	1919	771228	1944	1494189	1969	8938139
1895	535287	1920	771234	1945	1471699	1970	9528704
1896	545546	1921	1588113	1946	2104834	1971	18489894
1897	562024	1922	1773978	1947	2493303	1972	20241310
1898	583215	1923	1373656	1948	2865147	1973	23829106
1899	593041	1924	1362146	1949	2947662	1974	21068091
1900	595262	1925	1362557	1950	3023565	1975	22812544
1901	609357	1926	1401135	1951	3128480	1976	24405397
1902	605924	1927	1412561	1952	3271565	1977	24396359
1903	615625	1928	1413363	1953	3521273	1978	24197404
1904	624432	1929	1466438	1954	3542065	1979	24496488
1905	618731	1930	1487142	1955	3622482	1980	25602891
1906	631548	1931	1528566	1956	4306566	1981	27645290
1907	630287	1932	1548324	1957	4648489	1982	30069209
1908	633759	1933	1522549	1958	4781400	1983	32346961
1909	697340	1934	1451142	1959	4684692	1984	34382064
1910	700925	1935	1442181	1960	4826631	1985	36064426
1911	709230	1936	1365199	1961	4889516	1986	38468673
1912	708238	1937	1370686	1962	5926430	1987	39613567
1913	715614	1938	1403324	1963	6115716	1988	40993942
1914	711833	1939	1419547	1964	6470957	1989	43831151

*DDIPC: Dépenses du Département de l'Instruction publique et des cultes, valeurs nominales*

1890	1592673	1915	3954722	1940	10838231	1965	97965868
1891	1708458	1916	4083598	1941	11216587	1966	106920395
1892	1770102	1917	4467135	1942	11925393	1967	95318823
1893	1848288	1918	5415765	1943	12113852	1968	112609634
1894	1908237	1919	7711118	1944	12551882	1969	121752386
1895	1970129	1920	8324429	1945	12856898	1970	138630629
1896	2096476	1921	9791189	1946	16581232	1971	169675101
1897	2161072	1922	10690911	1947	17734142	1972	193938841
1898	2330011	1923	9219449	1948	20019690	1973	210327424
1899	2458601	1924	9016652	1949	21138502	1974	240523328
1900	2505676	1925	9046990	1950	21832068	1975	271850979
1901	2596221	1926	9283331	1951	22925082	1976	310830710
1902	2649814	1927	9333660	1952	24923753	1977	326368349
1903	2874226	1928	9408332	1953	23230086	1978	331064095
1904	3081298	1929	9446752	1954	23963594	1979	348151080
1905	3212583	1930	9969672	1955	25509923	1980	377775648
1906	3293344	1931	10583407	1956	32616229	1981	406468292
1907	3528604	1932	10724340	1957	36369674	1982	451833762
1908	3611559	1933	10789080	1958	35323356	1983	484201581
1909	3717203	1934	10621656	1959	34900462	1984	510898407
1910	3797019	1935	10639796	1960	36452930	1985	545807659
1911	3885079	1936	10248078	1961	56798924	1986	577538492
1912	3998353	1937	10304564	1962	67820274	1987	605419780
1913	4083764	1938	10630008	1963	72816568	1988	642479657
1914	4129658	1939	10811847	1964	84004244	1989	684311649



*DUNIR: Dépenses d'exploitation de l'UNIL, valeurs réelles (1914 = 100)*

1886	204736	1912	663315	1938	1058634	1964	4462122
1887	217422	1913	649209	1939	1085011	1965	5160678
1888	229817	1914	697380	1940	975628	1966	5618052
1889	236168	1915	544704	1941	905083	1967	8138576
1890	270378	1916	487894	1942	922324	1968	11264120
1891	327175	1917	417059	1943	900937	1969	12402062
1892	333936	1918	355107	1944	983186	1970	13501574
1893	362020	1919	391359	1945	1012591	1971	15348289
1894	392011	1920	435757	1946	1400535	1972	15929732
1895	401355	1921	694955	1947	1425963	1973	13959638
1896	413911	1922	820061	1948	1578182	1974	14632257
1897	433034	1923	748615	1949	1691236	1975	14196771
1898	459041	1924	726041	1950	1756058	1976	15795915
1899	481416	1925	729021	1951	1679846	1977	15829051
1900	492563	1926	780561	1952	1742167	1978	16047670
1901	547176	1927	791421	1953	1819172	1979	16036650
1902	561622	1928	824855	1954	1899324	1980	16522810
1903	567107	1929	859473	1955	2014515	1981	16523924
1904	606595	1930	913864	1956	2364480	1982	17942695
1905	624521	1931	988483	1957	2482951	1983	18704901
1906	707377	1932	1053045	1958	2315672	1984	19048935
1907	683391	1933	1111204	1959	2374842	1985	19609817
1908	690982	1934	1118704	1960	2483170	1986	20388789
1909	674128	1935	1127342	1961	2855090	1987	21608949
1910	662578	1936	1079850	1962	3567697	1988	23090658
1911	663865	1937	1027532	1963	3796011	1989	23708939

*DDIPR: Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, valeurs réelles  
(1914 = 100)*

1886	1092300	1912	3233015	1938	6617470	1964	26368973
1887	1128289	1913	3309033	1939	6669425	1965	30022841
1888	1183904	1914	3350564	1940	6136547	1966	31150168
1889	1174417	1915	2809756	1941	5505200	1967	25898875
1890	1218236	1916	2516563	1942	5279702	1968	30253910
1891	1345951	1917	2244663	1943	5105550	1969	32221284
1892	1438091	1918	2257557	1944	5218230	1970	36221365
1893	1532274	1919	3093339	1945	5334790	1971	39848099
1894	1602143	1920	3336975	1946	5314679	1972	42720607
1895	1714807	1921	4007597	1947	6879306	1973	42026254
1896	1875600	1922	5333077	1948	7515431	1974	45483114
1897	1921458	1923	4694041	1949	8040626	1975	48763004
1898	2084461	1924	4443540	1950	7481680	1976	55206246
1899	2219818	1925	4478618	1951	7513137	1977	57471432
1900	2184344	1926	4755220	1952	8166998	1978	57805119
1901	2309162	1927	4836154	1953	8287049	1979	58854473
1902	2360083	1928	4925177	1954	8537218	1980	61564809
1903	2514641	1929	4836708	1955	9061114	1981	62145868
1904	2757856	1930	5233735	1956	11269999	1982	65487704
1905	2946737	1931	5899607	1957	12423080	1983	68065300
1906	3034181	1932	6483336	1958	11706952	1984	69704022
1907	3171145	1933	6901590	1959	11693920	1985	72027741
1908	3266670	1934	6930435	1960	12074698	1986	75256820
1909	3308329	1935	7029347	1961	19626941	1987	73655950
1910	3302792	1936	6688615	1962	22454241	1988	76388923
1911	3239606	1937	6417592	1963	23356552	1989	79126675

*DETR: Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, valeurs réelles (1914 = 100)*

1886	7038928	1912	16605633	1938	31800704	1964	125763150
1887	7540909	1913	17276969	1939	32800099	1965	138841967
1888	7986119	1914	17805057	1940	32206470	1966	149281041
1889	7584046	1915	16336337	1941	28501744	1967	152403573
1890	8071518	1916	14443173	1942	31336749	1968	164971436
1891	8190129	1917	12833242	1943	32732517	1969	185835169
1892	8556235	1918	21632894	1944	35533964	1970	198174837
1893	9192929	1919	24512830	1945	37121583	1971	216622314
1894	9483121	1920	19636994	1946	35916882	1972	223305107
1895	9708741	1921	20214239	1947	39421675	1973	246679567
1896	10592432	1922	24176146	1948	43877663	1974	244391519
1897	11276197	1923	22829482	1949	47632031	1975	254601962
1898	11861254	1924	20995250	1950	50445562	1976	269525541
1899	12459145	1925	20322592	1951	50804191	1977	269669627
1900	12287738	1926	22203623	1952	53767549	1978	281485545
1901	12557860	1927	22784563	1953	57438046	1979	284798976
1902	12710416	1928	23060791	1954	58119470	1980	292117117
1903	12589852	1929	25099140	1955	64143502	1981	300028079
1904	13353420	1930	27950042	1956	71677352	1982	313951441
1905	13842096	1931	30295940	1957	79261843	1983	328583257
1906	14408474	1932	33439910	1958	79311361	1984	335048289
1907	15118525	1933	34292920	1959	78022623	1985	356848500
1908	16268017	1934	33770888	1960	78795798	1986	372314345
1909	16544854	1935	34716553	1961	95862178	1987	414096112
1910	16611240	1936	32746167	1962	108496796	1988	431955855
1911	16601109	1937	31606549	1963	122019078	1989	447852748

*Tdunir: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'UNIL (%)*

1887	6.20	1913	-2.13	1939	2.49	1965	15.66
1888	5.70	1914	7.42	1940	-10.08	1966	8.86
1889	2.76	1915	-21.89	1941	-7.23	1967	44.86
1890	14.49	1916	-10.43	1942	1.90	1968	38.40
1891	21.01	1917	-14.52	1943	-2.32	1969	10.10
1892	2.07	1918	-14.85	1944	9.13	1970	8.87
1893	8.41	1919	10.21	1945	2.99	1971	13.68
1894	8.28	1920	11.34	1946	38.31	1972	3.79
1895	2.38	1921	59.48	1947	1.82	1973	-12.37
1896	3.13	1922	18.00	1948	10.67	1974	4.82
1897	4.62	1923	-8.71	1949	7.16	1975	-2.98
1898	6.01	1924	-3.02	1950	3.83	1976	11.26
1899	4.87	1925	0.41	1951	-4.34	1977	0.21
1900	2.32	1926	7.07	1952	3.71	1978	1.38
1901	11.09	1927	1.39	1953	4.42	1979	-0.07
1902	2.64	1928	4.22	1954	4.41	1980	3.03
1903	0.98	1929	4.20	1955	6.06	1981	0.01
1904	6.96	1930	6.33	1956	17.37	1982	8.59
1905	2.96	1931	8.17	1957	5.01	1983	4.25
1906	13.27	1932	6.53	1958	-6.74	1984	1.84
1907	-3.39	1933	5.52	1959	2.56	1985	2.94
1908	1.11	1934	0.67	1960	4.56	1986	3.97
1909	-2.44	1935	0.77	1961	14.98	1987	5.98
1910	-1.71	1936	-4.21	1962	24.96	1988	6.85
1911	0.19	1937	-4.84	1963	6.40	1989	2.68
1912	-0.08	1938	3.03	1964	17.55		

*Tddipr: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles du Département de l'Instruction publique (%)*

1887	3.29	1913	2.35	1939	0.79	1965	13.86
1888	4.93	1914	1.26	1940	-7.99	1966	3.75
1889	-0.80	1915	-16.14	1941	-10.29	1967	-16.86
1890	3.73	1916	-10.43	1942	-4.10	1968	16.82
1891	10.48	1917	-10.80	1943	-3.30	1969	6.50
1892	6.85	1918	0.57	1944	2.21	1970	12.41
1893	6.55	1919	37.02	1945	2.23	1971	10.01
1894	4.56	1920	7.88	1946	-0.38	1972	7.21
1895	7.03	1921	20.10	1947	29.44	1973	-1.63
1896	9.38	1922	33.07	1948	9.25	1974	8.23
1897	2.44	1923	-11.98	1949	6.99	1975	7.21
1898	8.48	1924	-5.34	1950	-6.95	1976	13.21
1899	6.49	1925	0.79	1951	0.42	1977	4.10
1900	-1.60	1926	6.18	1952	8.70	1978	0.58
1901	5.71	1927	1.70	1953	1.47	1979	1.82
1902	2.21	1928	1.84	1954	3.02	1980	4.61
1903	6.55	1929	-1.80	1955	6.14	1981	0.94
1904	9.67	1930	8.21	1956	24.38	1982	5.38
1905	6.85	1931	12.72	1957	10.23	1983	3.94
1906	2.97	1932	9.89	1958	-5.76	1984	2.41
1907	4.51	1933	6.45	1959	-0.11	1985	3.33
1908	3.01	1934	0.42	1960	3.26	1986	4.48
1909	1.28	1935	1.43	1961	62.55	1987	-2.13
1910	-0.17	1936	-4.85	1962	14.41	1988	3.71
1911	-1.91	1937	-4.05	1963	4.02	1989	3.58
1912	-0.20	1938	3.11	1964	12.90		

*Tdetr: Taux d'accroissement des dépenses d'exploitation réelles de l'Etat de Vaud (%)*

1887	7.13	1913	4.04	1939	3.14	1965	10.40
1888	5.90	1914	3.06	1940	-1.81	1966	7.52
1889	-5.03	1915	-8.25	1941	-11.50	1967	2.09
1890	6.43	1916	-11.59	1942	9.95	1968	8.25
1891	1.47	1917	-11.15	1943	4.45	1969	12.65
1892	4.47	1918	68.57	1944	8.56	1970	6.64
1893	7.44	1919	13.31	1945	4.47	1971	9.31
1894	3.16	1920	-19.89	1946	-3.25	1972	3.08
1895	2.38	1921	2.94	1947	9.76	1973	10.47
1896	9.10	1922	19.60	1948	11.30	1974	-0.93
1897	6.46	1923	-5.57	1949	8.56	1975	4.18
1898	5.19	1924	-8.03	1950	5.91	1976	5.86
1899	5.04	1925	-3.20	1951	0.71	1977	0.05
1900	-1.38	1926	9.26	1952	5.83	1978	4.38
1901	2.20	1927	2.62	1953	6.83	1979	1.18
1902	1.21	1928	1.21	1954	1.19	1980	2.57
1903	-0.95	1929	8.84	1955	10.36	1981	2.71
1904	6.06	1930	11.36	1956	11.75	1982	4.64
1905	3.66	1931	8.39	1957	10.58	1983	4.66
1906	4.09	1932	10.38	1958	0.06	1984	1.97
1907	4.93	1933	2.55	1959	-1.62	1985	6.51
1908	7.60	1934	-1.52	1960	0.99	1986	4.33
1909	1.70	1935	2.80	1961	21.66	1987	11.22
1910	0.40	1936	-5.68	1962	13.18	1988	4.31
1911	-0.06	1937	-3.48	1963	12.46	1989	3.68
1912	0.03	1938	0.61	1964	3.07		

*TPS: «Traitements et prestations sociales», valeurs nominales 1886 à 1989*

1886	146991	1912	396773	1938	1074338	1964	10035886
1887	152010	1913	404324	1939	1102726	1965	11656640
1888	154619	1914	422949	1940	1098001	1966	13142746
1889	163358	1915	423264	1941	1158197	1967	15175849
1890	190221	1916	422074	1942	1297682	1968	17991502
1891	187924	1917	443447	1943	1328207	1969	10719184
1892	198742	1918	454346	1944	1411986	1970	14669655
1893	207531	1919	480474	1945	1503471	1971	18817947
1894	217658	1920	530460	1946	2099231	1972	22206771
1895	221868	1921	1051421	1947	2576309	1973	25752077
1896	224045	1922	1037928	1948	2932030	1974	30664930
1897	230443	1923	919352	1949	3061195	1975	35016515
1898	240562	1924	922572	1950	3145971	1976	39496942
1899	258897	1925	930578	1951	3178727	1977	40866032
1900	267426	1926	941866	1952	3331178	1978	42125947
1901	287158	1927	964020	1953	3434607	1979	45092771
1902	298009	1928	995013	1954	3555049	1980	50591949
1903	306361	1929	1035582	1955	3689086	1981	56732395
1904	316755	1930	1063543	1956	4313743	1982	66898555
1905	315971	1931	1073715	1957	4761812	1983	72556090
1906	332487	1932	1088488	1958	4831112	1984	77220629
1907	335600	1933	1102527	1959	4895761	1985	83672583
1908	344042	1934	1068205	1960	5299428	1986	87373495
1909	346977	1935	1071445	1961	5616844	1987	93702087
1910	355035	1936	1036904	1962	7998807	1988	101057609
1911	373155	1937	1047950	1963	8814423	1989	108072342

*TPSR: «Traitements et prestations sociales», valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886	169736	1912	396773	1938	784188	1964	3521364
1887	177582	1913	404324	1939	799077	1965	3955426
1888	183633	1914	422949	1940	728117	1966	4257449
1889	190616	1915	374570	1941	666013	1967	4724735
1890	219655	1916	322194	1942	670983	1968	5470204
1891	215262	1917	272053	1943	653645	1969	3179823
1892	232447	1918	222719	1944	680475	1970	4199729
1893	245890	1919	216430	1945	719708	1971	5055870
1894	258501	1920	236813	1946	1010217	1972	5593645
1895	270571	1921	524923	1947	1186692	1973	5965271
1896	275578	1922	633269	1948	1311284	1974	6472125
1897	282060	1923	561265	1949	1380783	1975	6922996
1898	291944	1924	546547	1950	1442444	1976	7678255
1899	314577	1925	553257	1951	1391128	1977	7842263
1900	312779	1926	580682	1952	1421151	1978	8001130
1901	341043	1927	601385	1953	1474080	1979	8264804
1902	351841	1928	618020	1954	1517306	1980	8913310
1903	348138	1929	642421	1955	1558549	1981	9386564
1904	362420	1930	671429	1956	1794402	1982	10475815
1905	366131	1931	714857	1957	1942804	1983	11036825
1906	386613	1932	785912	1958	1935542	1984	11413040
1907	374136	1933	839062	1959	1974097	1985	11954934
1908	384404	1934	824869	1960	2106291	1986	12391646
1909	387251	1935	835761	1961	2192367	1987	13099691
1910	385908	1936	795172	1962	2993565	1988	13868205
1911	387492	1937	766606	1963	3189010	1989	14377058



*Tpsr: Taux d'accroissement de la catégorie TPSR, (%), 1887 à 1989*

1887	4.62	1913	1.90	1939	1.90	1965	12.33
1888	3.41	1914	4.61	1940	-8.88	1966	7.64
1889	3.80	1915	-11.44	1941	-8.53	1967	10.98
1890	15.23	1916	-13.98	1942	0.75	1968	15.78
1891	-2.00	1917	-15.56	1943	-2.58	1969	-41.87
1892	7.98	1918	-18.13	1944	4.10	1970	32.07
1893	5.78	1919	-2.82	1945	5.77	1971	20.39
1894	5.13	1920	9.42	1946	40.36	1972	10.64
1895	4.67	1921	121.66	1947	17.47	1973	6.64
1896	1.85	1922	20.64	1948	10.50	1974	8.50
1897	2.35	1923	-11.37	1949	5.30	1975	6.97
1898	3.50	1924	-2.62	1950	4.47	1976	10.91
1899	7.75	1925	1.23	1951	-3.56	1977	2.14
1900	-0.57	1926	4.96	1952	2.16	1978	2.03
1901	9.04	1927	3.57	1953	3.72	1979	3.30
1902	3.17	1928	2.77	1954	2.93	1980	7.85
1903	-1.05	1929	3.95	1955	2.72	1981	5.31
1904	4.10	1930	4.52	1956	15.13	1982	11.60
1905	1.02	1931	6.47	1957	8.27	1983	5.36
1906	5.59	1932	9.94	1958	-0.37	1984	3.41
1907	-3.23	1933	6.76	1959	1.99	1985	4.75
1908	2.74	1934	-1.69	1960	6.70	1986	3.65
1909	0.74	1935	1.32	1961	4.09	1987	5.71
1910	-0.35	1936	-4.86	1962	36.54	1988	5.87
1911	0.41	1937	-3.59	1963	6.53	1989	3.67
1912	2.40	1938	2.29	1964	10.42		

*EFF: «Entretien et frais de fonctionnement», valeurs nominales, 1886 à 1989.*

1886	16941	1912	191896	1938	215264	1964	1329420
1887	18562	1913	171610	1939	254425	1965	2090786
1888	19157	1914	203293	1940	223619	1966	2254321
1889	20695	1915	132328	1941	254042	1967	3185130
1890	23885	1916	158457	1942	275632	1968	4261001
1891	73806	1917	174667	1943	312304	1969	7212623
1892	60140	1918	188009	1944	400718	1970	31085630
1893	68865	1919	306692	1945	346050	1971	36857437
1894	80474	1920	341686	1946	528673	1972	39105157
1895	78352	1921	236645	1947	184965	1973	31827646
1896	80798	1922	192674	1948	216141	1974	34332827
1897	87546	1923	166339	1949	283012	1975	31981045
1898	97700	1924	173809	1950	244916	1976	36081920
1899	94028	1925	181551	1951	240850	1977	35467637
1900	106916	1926	192743	1952	238927	1978	36412947
1901	119231	1927	172684	1953	243404	1979	35173229
1902	124442	1928	193927	1954	277236	1980	35658364
1903	138716	1929	205187	1955	282619	1981	35366804
1904	142238	1930	229347	1956	561723	1982	38666564
1905	151443	1931	241300	1957	359314	1983	40605365
1906	204575	1932	200515	1958	510072	1984	41131385
1907	209357	1933	207831	1959	507407	1985	42154105
1908	193168	1934	231017	1960	478658	1986	42935880
1909	180535	1935	231651	1961	1162463	1987	45936112
1910	181372	1936	216585	1962	889032	1988	47449265
1911	193573	1937	210608	1963	990415	1989	49470558

*EFFR: «Entretien et frais de fonctionnement», valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886	19562	1912	191896	1938	157127	1964	466463
1887	21685	1913	171610	1939	184366	1965	709463
1888	22752	1914	203293	1940	148288	1966	730263
1889	24148	1915	117104	1941	146085	1967	991634
1890	27581	1916	120960	1942	142519	1968	1295531
1891	84543	1917	107158	1943	153693	1969	2139609
1892	70339	1918	92161	1944	193117	1970	8899407
1893	81594	1919	138150	1945	165653	1971	9902589
1894	95575	1920	152538	1946	254414	1972	9850165
1895	95551	1921	118145	1947	85198	1973	7372631
1896	99383	1922	117556	1948	96664	1974	7246270
1897	107155	1923	101550	1949	127655	1975	6322864
1898	118568	1924	102967	1950	112295	1976	7014370
1899	114250	1925	107938	1951	105405	1977	6806301
1900	125048	1926	118830	1952	101931	1978	6916039
1901	141605	1927	107726	1953	104465	1979	6446706
1902	146921	1928	120452	1954	118325	1980	6282305
1903	157632	1929	127287	1955	119400	1981	5851556
1904	162744	1930	144790	1956	233662	1982	6054896
1905	175484	1931	160652	1957	146599	1983	6176660
1906	237878	1932	144776	1958	204356	1984	6079129
1907	233397	1933	158167	1959	204600	1985	6022875
1908	215830	1934	178392	1960	190246	1986	6089332
1909	201490	1935	180695	1961	453733	1987	6421937
1910	197143	1936	166093	1962	332722	1988	6511495
1911	201010	1937	154066	1963	358327	1989	6581157

*Teffr: Taux d'accroissement de la catégorie EFR, (%), 1887 à 1989*

1887	10.85	1913	-10.57	1939	17.34	1965	52.09
1888	4.92	1914	18.46	1940	-19.57	1966	2.93
1889	6.14	1915	-42.40	1941	-1.49	1967	35.79
1890	14.21	1916	3.29	1942	-2.44	1968	30.65
1891	206.53	1917	-11.41	1943	7.84	1969	65.15
1892	-16.80	1918	-13.99	1944	25.65	1970	315.94
1893	16.00	1919	49.90	1945	-14.22	1971	11.27
1894	17.14	1920	10.42	1946	53.58	1972	-0.53
1895	-0.02	1921	-22.55	1947	-66.51	1973	-25.15
1896	4.01	1922	-0.50	1948	13.46	1974	-1.71
1897	7.82	1923	-13.62	1949	32.06	1975	-12.74
1898	10.65	1924	1.40	1950	-12.03	1976	10.94
1899	-3.64	1925	4.83	1951	-6.14	1977	-2.97
1900	9.45	1926	10.09	1952	-3.30	1978	1.61
1901	13.24	1927	-9.35	1953	2.49	1979	-6.79
1902	3.75	1928	11.81	1954	13.27	1980	-2.55
1903	7.29	1929	5.68	1955	0.91	1981	-6.86
1904	3.24	1930	13.75	1956	95.70	1982	3.47
1905	7.83	1931	10.96	1957	-37.26	1983	2.01
1906	35.56	1932	-9.88	1958	39.40	1984	-1.58
1907	-1.88	1933	9.25	1959	0.12	1985	-0.93
1908	-7.53	1934	12.79	1960	-7.02	1986	1.10
1909	-6.64	1935	1.29	1961	138.50	1987	5.46
1910	-2.16	1936	-8.08	1962	-26.67	1988	1.39
1911	1.96	1937	-7.24	1963	7.70	1989	1.07
1912	-4.53	1938	1.99	1964	30.18		

*INV: «Investissements», valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	13367	1912	68275	1938	111170	1964	1117340
1887	15541	1913	66728	1939	92294	1965	1196242
1888	19730	1914	61100	1940	106545	1966	1646095
1889	18342	1915	49940	1941	118356	1967	1906310
1890	20041	1916	48613	1942	166773	1968	1847155
1891	23894	1917	51494	1943	142393	1969	933938
1892	26633	1918	70831	1944	179482	1970	1340307
1893	29149	1919	65005	1945	187781	1971	1441442
1894	31941	1920	88449	1946	206835	1972	1913346
1895	28891	1921	87928	1947	243871	1973	2604810
1896	31667	1922	88478	1948	291684	1974	3778799
1897	30800	1923	78508	1949	270302	1975	4104568
1898	34988	1924	70237	1950	274115	1976	4911496
1899	37000	1925	64933	1951	258485	1977	5356219
1900	40999	1926	78358	1952	276122	1978	5669027
1901	45584	1927	76251	1953	300020	1979	6912476
1902	48069	1928	79914	1954	372204	1980	7163321
1903	47967	1929	85194	1955	368333	1981	7329148
1904	65174	1930	94995	1956	388839	1982	8484938
1905	62484	1931	108007	1957	458236	1983	9207714
1906	59606	1932	118039	1958	298448	1984	9834700
1907	59733	1933	98214	1959	344080	1985	10698218
1908	69786	1934	98046	1960	331420	1986	12585873
1909	70207	1935	90585	1961	374105	1987	13838833
1910	66698	1936	103103	1962	482024	1988	18302862
1911	66528	1937	94933	1963	538043	1989	19050221

*INVR: «Investissements», valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886	15435	1912	68275	1938	81146	1964	392049
1887	18155	1913	66728	1939	66880	1965	405919
1888	23432	1914	61100	1940	70653	1966	533235
1889	21403	1915	44195	1941	68060	1967	593496
1890	23142	1916	37109	1942	86232	1968	561616
1891	27370	1917	31591	1943	70075	1969	277051
1892	31150	1918	34721	1944	86497	1970	383712
1893	34537	1919	29282	1945	89890	1971	387276
1894	37935	1920	39486	1946	99536	1972	481951
1895	35233	1921	43898	1947	112331	1973	603384
1896	38951	1922	53983	1948	130449	1974	797551
1897	37699	1923	47929	1949	121922	1975	811500
1898	42461	1924	41610	1950	125683	1976	954801
1899	44957	1925	38605	1951	113123	1977	1027868
1900	47952	1926	48309	1952	117799	1978	1076738
1901	54138	1927	47568	1953	128764	1979	1266949
1902	56752	1928	49636	1954	158858	1980	1262037
1903	54508	1929	52850	1955	155612	1981	1212632
1904	74570	1930	59972	1956	161747	1982	1328678
1905	72403	1931	71909	1957	186959	1983	1400626
1906	69309	1932	85227	1958	119571	1984	1453547
1907	66592	1933	74744	1959	138742	1985	1528535
1908	77973	1934	75711	1960	131725	1986	1784977
1909	78356	1935	70659	1961	146021	1987	1934689
1910	72498	1936	79067	1962	180398	1988	2511714
1911	69084	1937	69446	1963	194661	1989	2534285

*Tinvr: Taux d'accroissement de la catégorie INVR, (%), 1887 à 1989*

1887	17.62	1913	-2.27	1939	-17.58	1965	3.54
1888	29.07	1914	-8.43	1940	5.64	1966	31.36
1889	-8.66	1915	-27.67	1941	-3.67	1967	11.30
1890	8.13	1916	-16.03	1942	26.70	1968	-5.37
1891	18.27	1917	-14.87	1943	-18.74	1969	-50.67
1892	13.81	1918	9.91	1944	23.43	1970	38.50
1893	10.87	1919	-15.67	1945	3.92	1971	0.93
1894	9.84	1920	34.85	1946	10.73	1972	24.45
1895	-7.12	1921	11.17	1947	12.86	1973	25.20
1896	10.55	1922	22.97	1948	16.13	1974	32.18
1897	-3.21	1923	-11.21	1949	-6.54	1975	1.75
1898	12.63	1924	-13.19	1950	3.08	1976	17.66
1899	5.88	1925	-7.22	1951	-9.99	1977	7.65
1900	6.66	1926	25.14	1952	4.13	1978	4.75
1901	12.90	1927	-1.54	1953	9.31	1979	17.67
1902	4.83	1928	4.35	1954	23.37	1980	-0.39
1903	-3.95	1929	6.47	1955	-2.04	1981	-3.91
1904	36.81	1930	13.48	1956	3.94	1982	9.57
1905	-2.91	1931	19.90	1957	15.59	1983	5.41
1906	-4.27	1932	18.52	1958	-36.04	1984	3.78
1907	-3.92	1933	-12.30	1959	16.03	1985	5.16
1908	17.09	1934	1.29	1960	-5.06	1986	16.78
1909	0.49	1935	-6.67	1961	10.85	1987	8.39
1910	-7.48	1936	11.90	1962	23.54	1988	29.83
1911	-4.71	1937	-12.17	1963	7.91	1989	0.90
1912	-1.17	1938	16.85	1964	101.40		

*DIV: «Divers», valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1896	0	1920	15500	1944	47925	1968	12948036
1897	5000	1921	16000	1945	78000	1969	22941607
1898	5000	1922	25000	1946	75574	1970	65409
1899	6280	1923	62033	1947	90621	1971	9504
1900	5800	1924	58939	1948	88963	1972	15766
1901	8749	1925	49151	1949	134960	1973	79225
1902	5174	1926	53103	1950	164961	1974	551077
1903	6010	1927	55693	1951	160385	1975	705141
1904	5997	1928	59162	1952	237410	1976	763831
1905	9064	1929	59508	1953	260630	1977	795299
1906	11676	1930	59675	1954	245624	1978	283059
1907	8312	1931	61680	1955	428318	1979	317491
1908	11433	1932	51425	1956	419898	1980	369841
1909	6300	1933	51550	1957	506338	1981	442253
1910	6467	1934	51454	1958	140274	1982	531995
1911	6046	1935	51572	1959	142350	1983	596850
1912	6371	1936	51532	1960	138142	1984	698377
1913	6547	1937	51145	1961	161319	1985	724204
1914	10038	1938	49557	1962	163024	1986	866104
1915	9983	1939	47870	1963	149294	1987	1091779
1916	9997	1940	43082	1964	234404	1988	1451893
1917	10198	1941	43344	1965	264852	1989	1626977
1918	11232	1942	43687	1966	299764		
1919	16647	1943	47800	1967	5873822		



*DIVR: «Divers», valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886-1896	0	1920	6920	1944	23096	1968	3936770
1897	6120	1921	7988	1945	37338	1969	6805579
1898	6068	1922	15253	1946	36369	1970	18726
1899	7631	1923	37871	1947	41742	1971	2553
1900	6784	1924	34916	1948	39787	1972	3971
1901	10391	1925	29222	1949	60875	1973	18352
1902	6109	1926	32739	1950	75635	1974	116310
1903	6830	1927	34743	1951	70190	1975	139411
1904	6862	1928	36747	1952	101284	1976	148490
1905	10503	1929	36916	1953	111858	1977	152619
1906	13577	1930	37674	1954	104833	1978	53762
1907	9266	1931	41065	1955	180954	1979	58191
1908	12774	1932	37130	1956	174666	1980	65159
1909	7031	1933	39231	1957	206584	1981	73172
1910	7029	1934	39733	1958	56200	1982	83306
1911	6278	1935	40228	1959	57399	1983	90789
1912	6371	1936	39518	1960	54905	1984	103219
1913	6547	1937	37414	1961	62966	1985	103472
1914	10038	1938	36173	1962	61012	1986	122834
1915	8835	1939	34688	1963	54014	1987	152632
1916	7631	1940	28569	1964	82247	1988	199244
1917	6256	1941	24925	1965	89872	1989	216440
1918	5506	1942	22589	1966	97105		
1919	7499	1943	23524	1967	1828712		

*Tdivr: Taux d'accroissement de la catégorie DIVR, (%), 1887 à 1989*

1887-1897	0.00	1921	15.44	1945	61.66	1969	72.87
1898	-0.85	1922	90.95	1946	-2.60	1970	-99.72
1899	25.75	1923	148.28	1947	14.77	1971	-86.36
1900	-11.10	1924	-7.80	1948	-4.68	1972	55.53
1901	53.17	1925	-16.31	1949	53.00	1973	362.11
1902	-41.21	1926	12.04	1950	24.25	1974	533.78
1903	11.80	1927	6.12	1951	-7.20	1975	19.86
1904	0.47	1928	5.77	1952	44.30	1976	6.51
1905	53.07	1929	0.46	1953	10.44	1977	2.78
1906	29.27	1930	2.05	1954	-6.28	1978	-64.77
1907	-31.75	1931	9.00	1955	72.61	1979	8.24
1908	37.86	1932	-9.58	1956	-3.47	1980	11.97
1909	-44.96	1933	5.66	1957	18.27	1981	12.30
1910	-0.03	1934	1.28	1958	-72.80	1982	13.85
1911	-10.68	1935	1.25	1959	2.13	1983	8.98
1912	1.48	1936	-1.76	1960	-4.34	1984	13.69
1913	2.76	1937	-5.33	1961	14.68	1985	0.25
1914	53.32	1938	-3.32	1962	-3.10	1986	18.71
1915	-11.99	1939	-4.10	1963	-11.47	1987	24.26
1916	-13.62	1940	-17.64	1964	52.27	1988	30.54
1917	-18.02	1941	-12.76	1965	9.27	1989	8.63
1918	-12.00	1942	-9.37	1966	8.05		
1919	36.19	1943	4.14	1967	1783.23		
1920	-7.72	1944	-1.82	1968	115.28		

*TPS/DUNI: Part de la catégorie TPS dans les dépenses d'exploitation de l'UNIL (%),  
1886 à 1989*

1886	82.90	1912	59.82	1938	74.08	1964	78.92
1887	81.68	1913	62.28	1939	73.65	1965	76.65
1888	79.90	1914	60.65	1940	74.63	1966	75.78
1889	80.71	1915	68.77	1941	73.59	1967	58.05
1890	81.24	1916	66.04	1942	72.75	1968	48.56
1891	65.79	1917	65.23	1943	72.55	1969	25.64
1892	69.61	1918	62.72	1944	69.21	1970	31.11
1893	67.92	1919	55.30	1945	71.08	1971	32.94
1894	65.94	1920	54.35	1946	72.13	1972	35.11
1895	67.41	1921	75.53	1947	83.22	1973	42.73
1896	66.58	1922	77.22	1948	83.09	1974	44.23
1897	65.14	1923	74.97	1949	81.64	1975	48.76
1898	63.60	1924	75.28	1950	82.14	1976	48.61
1899	65.34	1925	75.89	1951	82.81	1977	49.54
1900	63.50	1926	74.39	1952	81.57	1978	49.86
1901	62.33	1927	75.99	1953	81.03	1979	51.54
1902	62.65	1928	74.92	1954	79.89	1980	53.95
1903	61.39	1929	74.75	1955	77.37	1981	56.81
1904	59.75	1930	73.47	1956	75.89	1982	58.38
1905	58.63	1931	72.32	1957	78.25	1983	59.00
1906	54.65	1932	74.63	1958	83.58	1984	59.91
1907	54.75	1933	75.51	1959	83.13	1985	60.96
1908	55.63	1934	73.73	1960	84.82	1986	60.78
1909	57.44	1935	74.14	1961	76.79	1987	60.62
1910	58.24	1936	73.64	1962	83.91		
1911	58.37	1937	74.61	1963	84.01		

*EFF/DUNI: Part de la catégorie EFF dans les dépenses d'exploitation de l'UNIL (%),  
1886 à 1989*

1886	9.55	1912	28.93	1938	14.84	1964	10.45
1887	9.97	1913	26.43	1939	16.99	1965	13.75
1888	9.90	1914	29.15	1940	15.20	1966	13.00
1889	10.23	1915	21.50	1941	16.14	1967	12.18
1890	10.20	1916	24.79	1942	15.45	1968	11.50
1891	25.84	1917	25.69	1943	17.06	1969	17.25
1892	21.06	1918	25.95	1944	19.64	1970	65.91
1893	22.54	1919	35.30	1945	16.36	1971	64.52
1894	24.38	1920	35.01	1946	18.17	1972	61.84
1895	23.81	1921	17.00	1947	5.97	1973	52.81
1896	24.01	1922	14.34	1948	6.13	1974	49.52
1897	24.75	1923	13.57	1949	7.55	1975	44.54
1898	25.83	1924	14.18	1950	6.39	1976	44.41
1899	23.73	1925	14.81	1951	6.27	1977	43.00
1900	25.39	1926	15.22	1952	5.85	1978	43.10
1901	25.88	1927	13.61	1953	5.74	1979	40.20
1902	26.16	1928	14.60	1954	6.23	1980	38.02
1903	27.80	1929	14.81	1955	5.93	1981	35.41
1904	26.83	1930	15.84	1956	9.88	1982	33.75
1905	28.10	1931	16.25	1957	5.90	1983	33.02
1906	33.63	1932	13.75	1958	8.82	1984	31.91
1907	34.15	1933	14.23	1959	8.62	1985	30.71
1908	31.24	1934	15.95	1960	7.66	1986	29.87
1909	29.89	1935	16.03	1961	15.89	1987	29.72
1910	29.75	1936	15.38	1962	9.33	1988	28.20
1911	30.28	1937	14.99	1963	9.44	1989	27.76

*INV/DUNI: Part de la catégorie INV dans les dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%),  
1886 - 1989*

1886	7.54	1912	10.29	1938	7.67	1964	8.79
1887	8.35	1913	10.28	1939	6.16	1965	7.87
1888	10.20	1914	8.76	1940	7.24	1966	9.49
1889	9.06	1915	8.11	1941	7.52	1967	7.29
1890	8.56	1916	7.61	1942	9.35	1968	4.99
1891	8.37	1917	7.57	1943	7.78	1969	2.23
1892	9.33	1918	9.78	1944	8.80	1970	2.84
1893	9.54	1919	7.48	1945	8.88	1971	2.52
1894	9.68	1920	9.06	1946	7.11	1972	3.03
1895	8.78	1921	6.32	1947	7.88	1973	4.32
1896	9.41	1922	6.58	1948	8.27	1974	5.45
1897	8.71	1923	6.40	1949	7.21	1975	5.72
1898	9.25	1924	5.73	1950	7.16	1976	6.04
1899	9.34	1925	5.30	1951	6.73	1977	6.49
1900	9.74	1926	6.19	1952	6.76	1978	6.71
1901	9.89	1927	6.01	1953	7.08	1979	7.90
1902	10.11	1928	6.02	1954	8.36	1980	7.64
1903	9.61	1929	6.15	1955	7.72	1981	7.34
1904	12.29	1930	6.56	1956	6.84	1982	7.41
1905	11.59	1931	7.27	1957	7.53	1983	7.49
1906	9.80	1932	8.09	1958	5.16	1984	7.63
1907	9.74	1933	6.73	1959	5.84	1985	7.79
1908	11.28	1934	6.77	1960	5.30	1986	8.75
1909	11.62	1935	6.27	1961	5.11	1987	8.95
1910	10.94	1936	7.32	1962	5.06		
1911	10.41	1937	6.76	1963	5.13		

*DIV/DUNI: Part de la catégorie DIV dans les dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%),  
1886 à 1989*

1886-1896	0.00	1920	1.59	1944	2.35	1968	34.95
1897	1.41	1921	1.15	1945	3.69	1969	54.87
1898	1.32	1922	1.86	1946	2.60	1970	0.14
1899	1.59	1923	5.06	1947	2.93	1971	0.02
1900	1.38	1924	4.81	1948	2.52	1972	0.02
1901	1.90	1925	4.01	1949	3.60	1973	0.13
1902	1.09	1926	4.19	1950	4.31	1974	0.79
1903	1.20	1927	4.39	1951	4.18	1975	0.98
1904	1.13	1928	4.45	1952	5.81	1976	0.94
1905	1.68	1929	4.30	1953	6.15	1977	0.96
1906	1.92	1930	4.12	1954	5.52	1978	0.34
1907	1.36	1931	4.15	1955	8.98	1979	0.36
1908	1.85	1932	3.53	1956	7.39	1980	0.39
1909	1.04	1933	3.53	1957	8.32	1981	0.44
1910	1.06	1934	3.55	1958	2.43	1982	0.46
1911	0.95	1935	3.57	1959	2.42	1983	0.49
1912	0.96	1936	3.66	1960	2.21	1984	0.54
1913	1.01	1937	3.64	1961	2.21	1985	0.53
1914	1.44	1938	3.42	1962	1.71	1986	0.60
1915	1.62	1939	3.20	1963	1.42	1987	0.71
1916	1.56	1940	2.93	1964	1.84	1988	0.86
1917	1.50	1941	2.75	1965	1.74	1989	0.91
1918	1.55	1942	2.45	1966	1.73		
1919	1.92	1943	2.61	1967	22.47		

*Tudip: Taux d'accroissement du rapport UDIP, (%), 1887 à 1989*

1887	2.81	1913	-4.38	1939	1.69	1965	1.58
1888	0.74	1914	6.09	1940	-2.27	1966	4.92
1889	3.59	1915	-6.86	1941	3.41	1967	74.24
1890	10.37	1916	0.01	1942	6.26	1968	18.48
1891	9.52	1917	-4.16	1943	1.01	1969	3.38
1892	-4.47	1918	-15.34	1944	6.77	1970	-3.16
1893	1.75	1919	-19.57	1945	0.74	1971	3.33
1894	3.56	1920	3.22	1946	38.84	1972	-3.19
1895	-4.34	1921	32.79	1947	-21.34	1973	-10.92
1896	-5.71	1922	-11.33	1948	1.31	1974	-3.15
1897	2.12	1923	3.72	1949	0.16	1975	-9.50
1898	-2.28	1924	2.45	1950	11.59	1976	-1.72
1899	-1.52	1925	-0.38	1951	-4.74	1977	-3.74
1900	3.98	1926	0.84	1952	-4.59	1978	0.80
1901	5.08	1927	-0.31	1953	2.91	1979	-1.85
1902	0.43	1928	2.34	1954	1.35	1980	-1.50
1903	-5.23	1929	6.10	1955	-0.07	1981	-0.93
1904	-2.47	1930	-1.74	1956	-5.63	1982	3.05
1905	-3.64	1931	-4.04	1957	-4.74	1983	0.30
1906	10.00	1932	-3.06	1958	-1.03	1984	-0.55
1907	-7.56	1933	-0.87	1959	2.67	1985	-0.38
1908	-1.85	1934	0.26	1960	1.26	1986	-0.49
1909	-3.67	1935	-0.65	1961	-29.26	1987	8.29
1910	-1.55	1936	0.67	1962	9.23	1988	3.03
1911	2.15	1937	-0.83	1963	2.29	1989	-0.89
1912	0.12	1938	-0.08	1964	4.12		

*Tuet: Taux d'accroissement du rapport UET, (%), 1887 à 1989*

1887	-0.87	1913	-5.93	1939	-0.63	1965	4.76
1888	-0.19	1914	4.23	1940	-8.42	1966	1.25
1889	8.21	1915	-14.87	1941	4.83	1967	41.90
1890	7.57	1916	1.31	1942	-7.31	1968	27.86
1891	19.25	1917	-3.79	1943	-6.48	1969	-2.26
1892	-2.30	1918	-49.49	1944	0.53	1970	2.09
1893	0.90	1919	-2.74	1945	-1.41	1971	4.00
1894	4.97	1920	38.99	1946	42.95	1972	0.68
1895	0.00	1921	54.93	1947	-7.24	1973	-20.67
1896	-5.48	1922	-1.34	1948	-0.56	1974	5.80
1897	-1.72	1923	-3.33	1949	-1.28	1975	-6.87
1898	0.78	1924	5.46	1950	-1.96	1976	5.10
1899	-0.16	1925	3.73	1951	-5.02	1977	0.16
1900	3.74	1926	-2.00	1952	-2.01	1978	-2.87
1901	8.70	1927	-1.19	1953	-2.25	1979	-1.23
1902	1.41	1928	2.98	1954	3.18	1980	0.45
1903	1.94	1929	-4.27	1955	-3.90	1981	-2.63
1904	0.85	1930	-4.52	1956	5.04	1982	3.77
1905	-0.68	1931	-0.21	1957	-5.04	1983	-0.39
1906	8.81	1932	-3.48	1958	-6.80	1984	-0.13
1907	-7.93	1933	2.90	1959	4.25	1985	-3.34
1908	-6.03	1934	2.23	1960	3.54	1986	-0.35
1909	-4.07	1935	-1.97	1961	-5.49	1987	-4.71
1910	-2.11	1936	1.55	1962	10.41	1988	2.49
1911	0.26	1937	-1.41	1963	-5.39	1989	-1.12
1912	-0.11	1938	2.40	1964	14.05		



*Tdipet: Taux d'accroissement de rapport DIPET, (%), 1887 à 1989*

1887	-3.58	1913	-1.63	1939	-2.29	1965	3.13
1888	-0.92	1914	-1.75	1940	-6.29	1966	-3.50
1889	4.46	1915	-8.60	1941	1.37	1967	-18.56
1890	-2.53	1916	1.31	1942	-12.77	1968	7.92
1891	8.88	1917	0.39	1943	-7.42	1969	-5.45
1892	2.27	1918	-40.34	1944	-5.85	1970	5.41
1893	-0.83	1919	20.92	1945	-2.14	1971	0.64
1894	1.36	1920	34.66	1946	2.96	1972	4.00
1895	4.54	1921	16.67	1947	17.93	1973	-10.95
1896	0.25	1922	11.27	1948	-1.85	1974	9.24
1897	-3.77	1923	-6.79	1949	-1.44	1975	2.91
1898	3.13	1924	2.93	1950	-12.14	1976	6.94
1899	1.38	1925	4.13	1951	-0.29	1977	4.05
1900	-0.23	1926	-2.82	1952	2.71	1978	-3.64
1901	3.44	1927	-0.89	1953	-5.01	1979	0.63
1902	0.98	1928	0.62	1954	1.81	1980	1.98
1903	7.57	1929	-9.77	1955	-3.83	1981	-1.72
1904	3.40	1930	-2.83	1956	11.30	1982	0.70
1905	3.08	1931	3.99	1957	-0.32	1983	-0.69
1906	-1.08	1932	-0.44	1958	-5.82	1984	0.43
1907	-0.39	1933	3.80	1959	1.54	1985	-2.98
1908	-4.27	1934	1.97	1960	2.24	1986	0.14
1909	-0.42	1935	-1.34	1961	33.61	1987	-12.00
1910	-0.57	1936	0.88	1962	1.08	1988	-0.62
1911	-1.85	1937	-0.59	1963	-7.51	1989	-0.01
1912	-0.23	1938	2.48	1964	9.54		

*Dépenses d'exploitation, postes X1 à X6, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X1	X2	X3	X4	X5	X6
1946	1	1	1	1	1	1
1947	10000	24843	0	452674	178676	1239161
1948	10000	23147	0	632709	195961	1357507
1949	5047	24000	0	619013	275561	1360614
1950	19950	24000	0	637175	283448	1397988
1951	22950	17804	0	637671	314971	1392195
1952	28650	12575	0	614574	333273	1412111
1953	60150	24000	0	603435	339085	1465556
1954	60200	24000	0	603512	360060	1508183
1955	259450	24000	0	610415	441047	1569087
1956	286400	30000	0	910783	673864	2177940
1957	282400	36000	0	941241	757697	2295819
1958	0	40000	0	912849	705008	2388035
1959	0	35000	0	948644	741894	2419619
1960	0	35000	0	959971	928049	2596749
1961	0	435000	0	982329	1041935	2681927
1962	0	435000	0	1197881	1614204	4211706
1963	0	440000	0	1302492	1914484	4411686
1964	0	665000	0	1387284	2294800	4620320
1965	0	795000	0	1562290	2729380	5050856
1966	0	1006000	0	1704636	3106808	5380579
1967	0	1465000	0	2111692	4351504	6606941
1968	0	2245000	0	2124835	5516969	8019198
1969	0	2845000	0	1445060	2701430	5051899
1970	0	2925000	0	1622834	4235898	6352529
1971	0	3209500	0	2044566	5533718	8628024
1972	0	3020000	0	2473059	6474277	10121754
1973	0	3680000	0	2702997	7042936	10824523
1974	0	3676000	0	4906065	5907479	11703765
1975	0	0	456000	7260396	7836261	15948190
1976	0	0	440000	8013331	8175398	17523918
1977	0	0	140000	8459426	8188503	18127587
1978	0	0	110000	9025042	8435350	18398113
1979	0	0	110000	9515225	9036547	19642317
1980	0	0	110000	10716393	10391462	22003989
1981	0	0	190000	11975149	11756462	24376578
1982	0	0	230000	14059178	13264871	28360909
1983	0	0	492400	16016787	14532347	30977278
1984	0	0	455100	16932246	15097743	32601031
1985	0	0	694300	17800091	16044785	34463319
1986	0	0	739900	18865368	16651431	36294674
1987	0	150000	710000	20150874	18277900	38722170
1988	0	228300	790000	21594215	19172786	41948491
1989	0	215700	890000	24914897	20239998	43963331

*Dépenses d'exploitation, postes X7 à X12, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X7	X8	X9	X10	X11	X12
1946	1	1	300559	1	1	1
1947	0	21514	533730	37648	64542	0
1948	0	42370	532347	36388	84840	0
1949	0	49269	609429	34530	57591	0
1950	0	51872	625684	36233	58176	0
1951	0	52109	626238	35038	57143	0
1952	0	53932	711804	54060	86781	0
1953	0	57046	734033	70047	97915	3730
1954	0	56887	745792	88033	113996	3587
1955	0	59079	736016	78004	118920	2541
1956	94732	58450	91644	88532	135451	1080
1957	100725	65047	175214	125084	199188	1393
1958	103944	66120	253356	119837	194077	1207
1959	104398	68051	257962	92133	171781	643
1960	107401	67084	267885	94911	161859	1225
1961	109266	71126	354813	91351	150212	1155
1962	173351	77563	189448	108731	256985	1056
1963	194960	84209	353395	112535	250686	1165
1964	217392	94564	711006	141026	349051	1351
1965	330999	150561	994244	231900	359532	1165
1966	358429	186536	1536244	199121	376812	1232
1967	398294	215624	494995	234405	437956	697
1968	443660	225638	516781	268370	478225	697
1969	216205	130622	390683	175443	244116	837
1970	295451	169934	909535	217780	436005	1116
1971	336184	201778	643473	247781	662667	1117
1972	388888	272217	845872	272222	742389	2232
1973	417053	313828	2270741	289439	879645	0
1974	452122	348734	4786515	338477	1020239	433
1975	467001	418138	0	536620	1075943	22831
1976	483868	501400	0	916325	2225299	23075
1977	484091	497203	0	985753	2348047	21164
1978	496246	503414	0	1028010	2352039	17142
1979	507742	534554	0	1058161	2740540	17586
1980	530112	556184	0	1206902	2926429	14856
1981	530488	574950	0	1478477	3535196	22852
1982	559649	745377	0	1693833	5366908	16928
1983	568091	755424	0	1854225	4702921	21442
1984	578534	824435	0	1927033	5145482	735561
1985	555546	866552	0	2192051	7357969	835859
1986	563986	948992	0	2247131	7193103	856955
1987	0	1046676	0	2394387	8125983	959165
1988	0	1080725	0	2626112	9263167	1014835
1989	0	1083851	0	2867055	9279034	1065502

*Dépenses d'exploitation, postes X13 à X18, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X13	X14	X15	X16	X17	X18
1946	1	1	1	0	3642	0
1947	0	48364	0	4162	0	200
1948	0	49908	0	3808	0	0
1949	2800	52388	0	3519	0	0
1950	350	55045	0	5223	0	0
1951	6475	56887	0	6277	0	0
1952	4300	60343	0	6864	0	170
1953	1500	62260	0	5399	0	0
1954	14339	60660	0	6500	0	0
1955	11035	62942	0	6902	0	0
1956	7287	73980	0	6069	0	200
1957	19359	81045	0	9018	0	200
1958	5000	81679	0	7680	0	200
1959	6080	84556	0	7627	0	200
1960	5020	109274	0	6626	0	200
1961	17065	115665	0	5075	0	200
1962	4270	163612	0	9401	0	200
1963	8105	180706	0	5769	0	200
1964	10040	209052	0	9446	0	200
1965	3000	242713	0	7734	0	200
1966	18950	273399	0	6389	0	200
1967	6000	317741	0	10035	0	200
1968	13250	383879	0	9767	0	200
1969	3900	358989	0	14939	0	200
1970	37495	391078	0	54723	0	200
1971	9600	509039	0	0	0	0
1972	5700	608161	0	8115	0	300
1973	27144	983771	0	14007	8890	300
1974	18390	1182711	0	10648	7401	300
1975	11000	1440135	0	24497	10325	300
1976	6000	1628328	0	31515	10611	300
1977	0	1672174	82084	32301	10495	500
1978	31900	1725094	113597	37449	15900	500
1979	40800	1877704	121595	42744	14345	500
1980	40566	2122062	82994	28481	16672	500
1981	15280	2376265	90698	38080	17132	500
1982	22150	2748241	60511	40140	16178	500
1983	13050	3038037	76488	63010	18438	500
1984	32260	3187415	158889	53902	18528	500
1985	16330	3374534	165547	55572	20451	500
1986	32200	3548707	170948	49540	22969	500
1987	18850	3814513	191569	69835	25181	250
1988	21783	4130226	205269	74871	30247	500
1989	22320	4419890	216464	89561	32965	2000

*Dépenses d'exploitation, postes X19 à X24, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X19	X20	X21	X22	X23	X24
1946	1	50747	3341	19456	34	16588
1947	0	57826	3463	24008	0	14734
1948	0	68065	3259	27534	288	17013
1949	0	81969	5551	35872	257	18642
1950	0	65947	8080	30966	276	18764
1951	0	70596	8021	26521	299	17032
1952	0	75704	8670	19606	265	18557
1953	0	73201	8003	15858	304	21482
1954	0	77255	8445	22133	267	22515
1955	0	91424	8916	66096	330	24256
1956	0	89890	7761	28856	0	25505
1957	0	92053	5856	28729	0	82677
1958	0	105466	3450	21230	0	30950
1959	0	91345	4650	42265	0	33689
1960	0	101727	3655	35500	0	33668
1961	0	106815	5843	43525	0	37417
1962	0	127351	4785	37326	0	55881
1963	0	145201	5290	64970	0	49848
1964	0	158532	5868	94897	0	46270
1965	0	213287	5922	143885	0	74273
1966	0	225062	10075	185701	0	68262
1967	0	279136	7106	177140	0	78925
1968	0	276310	6587	158072	0	83192
1969	0	205606	5789	107068	0	42943
1970	0	213440	1116	220365	0	70189
1971	5487	329786	11765	149265	0	85490
1972	6928	294721	4092	191318	0	108688
1973	5992	368872	14861	170040	1321	123196
1974	9821	440124	15283	253484	2343	154259
1975	6810	492849	11304	297694	5600	190712
1976	10990	586744	14586	287069	1100	210249
1977	12544	586998	14863	265695	2400	256635
1978	10723	651294	22253	248152	4692	380847
1979	12444	668202	21341	307343	1628	367753
1980	15008	707536	32778	330085	7299	396319
1981	20814	823060	21684	358512	7807	420362
1982	15901	903758	36433	362224	7462	502641
1983	16904	1045280	42081	539573	10698	530485
1984	20443	1006574	33659	620949	11780	647861
1985	18116	1080817	56824	697153	11099	626199
1986	22843	1203400	94371	825545	12757	671105
1987	21478	1234911	70197	1055022	11389	882721
1988	24677	1304489	102824	1033227	19384	1029025
1989	22212	1493476	132780	1223509	21415	1132738

*Dépenses d'exploitation, postes X25 à X30, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X25	X26	X27	X28	X29	X30
1946	0	0	0	0	2574	5181
1947	0	0	0	0	2857	6153
1948	0	0	0	0	2655	6525
1949	0	0	0	0	6980	6552
1950	500	0	0	0	6587	6869
1951	500	0	0	0	6694	6996
1952	500	0	0	0	7652	6977
1953	500	0	0	0	10217	7975
1954	500	0	0	0	4048	8431
1955	500	0	0	0	2921	10691
1956	500	0	0	0	2132	12090
1957	500	0	0	0	1633	9259
1958	500	0	0	0	600	13686
1959	500	0	0	0	1110	11971
1960	500	0	0	0	600	14985
1961	500	0	0	0	9600	16586
1962	500	0	560	0	600	24800
1963	500	0	1117	0	600	24295
1964	0	0	1043	0	1418	27817
1965	500	0	8904	0	1418	57017
1966	500	0	1199	0	1418	35538
1967	500	0	950	0	1677	50614
1968	500	0	938	0	1677	82401
1969	500	0	952	0	1109	41334
1970	0	0	843	0	1345	33263
1971	5953	0	2183	0	0	44356
1972	7492	0	2668	0	4183	30896
1973	10478	0	28644	0	64053	37622
1974	11527	0	14391	0	39155	41368
1975	13819	0	33049	0	159098	44587
1976	29767	0	25065	971	222273	55425
1977	53271	83916	52156	900	253023	57277
1978	58760	14888	64018	2230	236107	59160
1979	63747	910	63206	3687	266094	118548
1980	80973	235	68831	1155	331322	85002
1981	82692	33202	85860	6965	384660	142511
1982	89737	46177	119904	6656	483336	178692
1983	99882	190009	146391	7527	525321	214364
1984	106133	6531	173404	27362	633971	221159
1985	122789	660	226799	25078	655792	218239
1986	126248	2490	136091	13645	804013	309337
1987	131483	376143	176521	43912	1006428	282546
1988	152747	5325	223858	59133	1361256	314566
1989	168042	39390	313293	162734	1519655	439215

*Dépenses d'exploitation, postes X31 à X36, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X31	X32	X33	X34	X35	X36
1946	0	0	219926	32585	0	40629
1947	0	0	4758	34108	5063	0
1948	0	0	0	46798	10785	0
1949	0	0	20000	59468	24739	0
1950	0	0	9516	64528	5853	0
1951	0	0	10025	64656	5705	0
1952	0	0	5954	64468	6145	0
1953	0	0	1445	64468	5687	534
1954	0	0	10100	56468	6801	511
1955	0	0	146	57268	6167	449
1956	0	0	277808	57558	6757	706
1957	0	0	10023	57558	6377	1800
1958	0	0	199117	53976	5346	1800
1959	0	0	176309	66923	6351	1958
1960	0	0	117559	78203	8530	600
1961	250	0	355712	84750	9113	660
1962	0	0	32963	75883	8114	0
1963	0	0	113975	73338	10462	0
1964	0	0	160832	87066	11779	0
1965	0	0	620523	99978	15680	20000
1966	0	0	522127	127581	17338	20089
1967	0	0	835477	148002	22362	19785
1968	0	0	346057	171000	19164	18546
1969	0	0	217990	107712	12022	17890
1970	0	0	589829	318513	28243	0
1971	0	0	95831	357858	215307	155370
1972	0	0	164589	401821	38292	127946
1973	0	0	511147	502761	63059	177809
1974	1500	0	410884	521922	32958	218400
1975	1076	0	527093	612184	40587	353305
1976	1871	0	777478	640076	46402	337525
1977	0	0	717027	647976	41519	415890
1978	0	0	994968	500749	89734	458971
1979	220	0	1096626	608961	83149	468780
1980	16562	0	1076882	533639	78682	572540
1981	21755	0	1043052	544871	88324	587340
1982	23836	284036	1153649	491794	113249	822772
1983	32656	0	1658873	492872	299750	1165617
1984	33000	0	1856896	506888	301654	1349022
1985	33000	0	2099917	424479	309897	1356712
1986	49016	0	2568308	421703	370524	1345093
1987	281065	0	4511386	369853	411505	1412595
1988	145804	0	6084386	80778	356877	1541918
1989	282183	0	6879923	190902	398520	1620770

*Dépenses d'exploitation, postes X37 à X41, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X37	X38	X39	X40	X41
1946	123000	0	187379	0	28032
1947	0	0	219863	102	27900
1948	3609	0	264150	0	28000
1949	3341	0	234430	114	28000
1950	3147	0	243149	201	28000
1951	2799	0	231964	164	27967
1952	3303	27567	228949	124	28302
1953	3002	22437	261725	864	27927
1954	3281	0	350071	876	50000
1955	2402	0	302237	871	50000
1956	2748	0	359983	97	50000
1957	5735	0	429507	922	49351
1958	4291	0	277218	794	50000
1959	2400	0	301815	1413	44999
1960	3657	0	295920	716	45000
1961	2917	0	330580	5290	60000
1962	1315	4000	440698	22823	65000
1963	7319	0	473073	12725	75000
1964	1978	0	1022443	16340	85000
1965	10102	0	1052357	23500	115000
1966	12450	0	1460394	19887	145000
1967	11673	0	1729170	15028	220000
1968	13806	0	1689083	640	270000
1969	10385	0	826870	390	350000
1970	27889	0	1119942	9141	390000
1971	130010	0	1292177	9504	440000
1972	125300	0	1722028	3168	470000
1973	189934	53805	2380965	865	560000
1974	223188	30326	3494989	974	620000
1975	254188	37961	3768913	21246	682000
1976	235271	39789	4584638	9743	736000
1977	311025	33467	5057057	9475	758000
1978	409701	54268	5366607	9003	758000
1979	460909	12465	6592668	8153	700000
1980	526883	30821	6802415	9538	700000
1981	672005	33609	6937027	9013	770000
1982	1091703	63064	7775614	8019	920000
1983	1111564	75191	8592950	8019	900000
1984	956690	47810	9165941	10004	950000
1985	1160275	60844	9940221	12340	1100000
1986	793773	79175	11681153	12051	1200000
1987	611614	97240	12686571	15266	1250000
1988	595253	139326	17130309	15266	1300000
1989	597975	126773	15674011	15761	1300000



*Dépenses d'exploitation, postes X42 à X46, valeurs nominales, 1946 à 1989*

	X42	X43	X44	X45	X46
1946	0	4967	73000	0	0
1947	6117	0	73300	0	0
1948	8652	0	72500	0	0
1949	10493	0	119300	0	0
1950	9436	0	133000	0	0
1951	8450	0	124300	0	0
1952	7507	0	193950	0	0
1953	4876	0	184000	0	0
1954	8662	0	174000	0	0
1955	6070	0	158174	0	0
1956	400	0	125000	0	0
1957	2125	0	212165	0	0
1958	1490	0	131000	0	0
1959	31312	0	132000	0	0
1960	35574	0	130000	0	0
1961	46900	0	141154	0	0
1962	56880	0	130000	0	0
1963	44070	0	130000	0	0
1964	78235	0	207000	0	0
1965	54600	0	232000	0	0
1966	63100	0	271870	0	0
1967	45600	0	5846882	0	0
1968	727500	0	12935752	0	0
1969	3354500	0	22924969	0	0
1970	26487305	0	0	0	0
1971	31768541	0	0	0	0
1972	34301724	0	0	0	0
1973	25461852	81208	0	0	0
1974	27901458	30000	500000	0	0
1975	28056023	189534	500000	0	0
1976	31864039	57750	500000	0	0
1977	31231602	73143	500000	0	0
1978	31727409	78650	0	0	0
1979	30239504	69269	0	0	0
1980	30561158	70210	0	0	0
1981	29710455	76913	10000	0	0
1982	31820917	75105	0	0	0
1983	32050908	78666	0	0	0
1984	32372222	76479	0	0	0
1985	32492986	75468	0	0	0
1986	32750012	82295	0	0	0
1987	32890042	81570	0	0	0
1988	32950947	108727	0	0	0
1989	33027394	108931	0	37977	1987951

*Postes X1 à X4, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X1R	TX1R	X2R	TX2R	X3R	TX3R	X4R	TX4R
1948	21505		49778		0		1360665	
1949	10784	-49.85	51282	3.02	0		1322677	-2.79
1950	43182	300.43	51948	1.30	0		1379167	4.27
1951	47614	10.26	36938	-28.89	0		1322969	-4.07
1952	57646	21.07	25302	-31.50	0		1236567	-6.53
1953	120783	109.53	48193	90.47	0		1211717	-2.01
1954	119444	-1.11	47619	-1.19	0		1197444	-1.18
1955	502810	320.96	46512	-2.32	0		1182975	-1.21
1956	533333	6.07	55866	20.11	0		1696058	43.37
1957	509747	-4.42	64982	16.32	0		1698991	0.17
1958	0	-100.00	69565	7.05	0		1587563	-6.56
1959	0		59524	-14.43	0		1613340	1.62
1960	0		57566	-3.29	0		1578900	-2.13
1961	0		682889	1086.27	0		1542118	-2.33
1962	0		635965	-6.87	0		1751288	13.56
1963	0		610264	-4.04	0		1806508	3.15
1964	0		861399	41.15	0		1797000	-0.53
1965	0		1001259	16.24	0		1967620	9.49
1966	0		1210590	20.91	0		2051307	4.25
1967	0		1685846	39.26	0		2430025	18.46
1968	0		2488914	47.64	0		2355693	-3.06
1969	0		3013771	21.09	0		1530784	-35.02
1970	0		2925000	-2.95	0		1622834	6.01
1971	0		2873321	-1.77	0		1830408	12.79
1972	0		2459283	-14.41	0		2013892	10.02
1973	0		2668600	8.51	0		1960114	-2.67
1974	0		2413657	-9.55	0		3221316	64.34
1975	0		0		279583		4451500	38.19
1976	0		0		262373	-6.16	4778373	7.34
1977	0		0		82938	-68.39	5011508	4.88
1978	0		0		64365	-22.39	5280891	5.38
1979	0		0		61832	-3.94	5348637	1.28
1980	0		0		59076	-4.46	5755313	7.60
1981	0		0		96251	62.93	6066438	5.41
1982	0		0		108337	12.56	6622317	9.16
1983	0		0		224840	107.54	7313601	10.44
1984	0		0		201908	-10.20	7512088	2.71
1985	0		0		297855	47.52	7636247	1.65
1986	0		0		315254	5.84	8038078	5.26
1987	0		63721		301614	-4.33	8560269	6.50
1988	0		94378	48.11	326581	8.28	8926918	4.28
1989	0		85304	-9.61	351973	7.78	9853238	10.38

*Postes X5 à X8, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X5R	TX5R	X6R	TX6R	X7R	TX7R	X8R	TX8R
1948	421422		2919370		0		91118	
1949	588806	39.72	2907295	-0.41	0		105276	15.54
1950	613524	4.20	3025948	4.08	0		112277	6.65
1951	653467	6.51	2888371	-4.55	0		108110	-3.71
1952	670569	2.62	2841270	-1.63	0		108515	0.37
1953	680894	1.54	2942884	3.58	0		114550	5.56
1954	714405	4.92	2992427	1.68	0		112871	-1.47
1955	854742	19.64	3040866	1.62	0		114494	1.44
1956	1254868	46.81	4055754	33.37	176410		108845	-4.93
1957	1367684	8.99	4144078	2.18	181814	3.06	117413	7.87
1958	1226101	-10.35	4153104	0.22	180772	-0.57	114991	-2.06
1959	1261724	2.91	4114998	-0.92	177548	-1.78	115733	0.65
1960	1526396	20.98	4270969	3.79	176646	-0.51	110336	-4.66
1961	1635691	7.16	4210246	-1.42	171532	-2.90	111658	1.20
1962	2359947	44.28	6157465	46.25	253437	47.75	113396	1.56
1963	2655318	12.52	6118843	-0.63	270402	6.69	116795	3.00
1964	2972539	11.95	5984870	-2.19	281596	4.14	122492	4.88
1965	3437506	15.64	6361280	6.29	416875	48.04	189623	54.80
1966	3738638	8.76	6474824	1.78	431323	3.47	224472	18.38
1967	5007484	33.94	7602924	17.42	458336	6.26	248129	10.54
1968	6116374	22.14	8890463	16.93	491863	7.31	250153	0.82
1969	2861684	-53.21	5351588	-39.81	229031	-53.44	138371	-44.69
1970	4235898	48.02	6352529	18.70	295451	29.00	169934	22.81
1971	4954090	16.95	7724283	21.59	300970	1.87	180643	6.30
1972	5272213	6.42	8242471	6.71	316684	5.22	221675	22.71
1973	5107278	-3.13	7849545	-4.77	302431	-4.50	227577	2.66
1974	3878844	-24.05	7684678	-2.10	296863	-1.84	228978	0.62
1975	4804574	23.87	9778167	27.24	286328	-3.55	256369	11.96
1976	4875014	1.47	10449564	6.87	288532	0.77	298986	16.62
1977	4851009	-0.49	10739092	2.77	286784	-0.61	294552	-1.48
1978	4935840	1.75	10765426	0.25	290372	1.25	294566	0.00
1979	5079565	2.91	11041212	2.56	285409	-1.71	300480	2.01
1980	5580807	9.87	11817395	7.03	284700	-0.25	298702	-0.59
1981	5955655	6.72	12348824	4.50	268738	-5.61	291261	-2.49
1982	6248173	4.91	13358883	8.18	263612	-1.91	351096	20.54
1983	6635775	6.20	14144876	5.88	259402	-1.60	344942	-1.75
1984	6698200	0.94	14463634	2.25	256670	-1.05	365765	6.04
1985	6883220	2.76	14784779	2.22	238329	-7.15	371751	1.64
1986	7094772	3.07	15464284	4.60	240301	0.83	404343	8.77
1987	7764613	9.44	16449520	6.37	0	-100.00	444637	9.97
1988	7925914	2.08	17341253	5.42	0		446765	0.48
1989	8004429	0.99	17386432	0.26	0		428637	-4.06

*Postes X9 à X12, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X9R	TX9R	X10R	TX10R	X11R	TX11R	X12R	TX12R
1948	1144832		78254		182452		0	
1949	1302199	13.75	73782	-5.71	123058	-32.55	0	
1950	1354294	4.00	78426	6.29	125922	2.33	0	
1951	1299249	-4.06	72693	-7.31	118554	-5.85	0	
1952	1432201	10.23	108773	49.63	174610	47.28	0	
1953	1473962	2.92	140657	29.31	196616	12.60	7490	
1954	1479746	0.39	174669	24.18	226183	15.04	7117	-4.98
1955	1426388	-3.61	151171	-13.45	230465	1.89	4924	-30.81
1956	170659	-88.04	164864	9.06	252236	9.45	2011	-59.16
1957	316271	85.32	225783	36.95	359545	42.54	2514	25.01
1958	440619	39.32	208412	-7.69	337525	-6.12	2099	-16.51
1959	438711	-0.43	156689	-24.82	292145	-13.44	1094	-47.88
1960	440600	0.43	156104	-0.37	266215	-8.88	2015	84.19
1961	557006	26.42	143408	-8.13	235812	-11.42	1813	-10.02
1962	276971	-50.28	158963	10.85	375709	59.33	1544	-14.84
1963	490146	76.97	156082	-1.81	347692	-7.46	1616	4.66
1964	920992	87.90	182676	17.04	452139	30.04	1750	8.29
1965	1252196	35.96	292065	59.88	452811	0.15	1467	-16.17
1966	1848669	47.63	239616	-17.96	453444	0.14	1483	1.09
1967	569614	-69.19	269741	12.57	503977	11.14	802	-45.92
1968	572928	0.58	297528	10.30	530183	5.20	773	-3.62
1969	413859	-27.76	185851	-37.53	258597	-51.22	887	14.75
1970	909535	119.77	217780	17.18	436005	68.60	1116	25.82
1971	576073	-36.66	221827	1.86	593256	36.07	1000	-10.39
1972	688821	19.57	221679	-0.07	604551	1.90	1818	81.80
1973	1646658	139.05	209891	-5.32	637886	5.51	0	-100.00
1974	3142820	90.86	222244	5.89	669888	5.02	284	
1975	0	-100.00	329013	48.04	659683	-1.52	13998	4828.87
1976	0		546407	66.07	1326952	101.15	13760	-1.70
1977	0		583977	6.88	1391023	4.83	12538	-8.88
1978	0		601527	3.01	1376266	-1.06	10030	-20.00
1979	0		594807	-1.12	1540495	11.93	9885	-1.45
1980	0		648175	8.97	1571659	2.02	7979	-19.28
1981	0		748975	15.55	1790879	13.95	11576	45.08
1982	0		797849	6.53	2527983	41.16	7974	-31.12
1983	0		846678	6.12	2147453	-15.05	9791	22.79
1984	0		854939	0.98	2282823	6.30	326336	3233.02
1985	0		940391	10.00	3156572	38.27	358584	9.88
1986	0		957448	1.81	3064807	-2.91	365128	1.82
1987	0		1017157	6.24	3451989	12.63	407462	11.59
1988	0		1085619	6.73	3829337	10.93	419527	2.96
1989	0		1133851	4.44	3669633	-4.17	421380	0.44

*Postes X13 à X16, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X13R	TX13R	X14R	TX14R	X15R	TX15R	X16R	TX16R
1948	0		107329		0		8189	
1949	5983		111940	4.30	0		7519	-8.18
1950	758	-87.33	119145	6.44	0		11305	50.35
1951	13434	1672.30	118023	-0.94	0		13023	15.20
1952	8652	-35.60	121414	2.87	0		13811	6.05
1953	3012	-65.19	125020	2.97	0		10841	-21.50
1954	28450	844.56	120357	-3.73	0		12897	18.97
1955	21386	-24.83	121981	1.35	0		13376	3.71
1956	13570	-36.55	137765	12.94	0		11302	-15.51
1957	34944	157.51	146291	6.19	0		16278	44.03
1958	8696	-75.11	142050	-2.90	0		13357	-17.94
1959	10340	18.91	143803	1.23	0		12971	-2.89
1960	8257	-20.15	179727	24.98	0		10898	-15.98
1961	26790	224.45	181578	1.03	0		7967	-26.89
1962	6243	-76.70	239199	31.73	0		13744	72.51
1963	11241	80.06	250632	4.78	0		8001	-41.79
1964	13005	15.69	270793	8.04	0		12236	52.93
1965	3778	-70.95	305684	12.88	0		9741	-20.39
1966	22804	503.60	329000	7.63	0		7688	-21.08
1967	6904	-69.72	365640	11.14	0		11548	50.21
1968	14690	112.78	425586	16.39	0		10828	-6.23
1969	4131	-71.88	380285	-10.64	0		15825	46.15
1970	37495	807.65	391078	2.84	0		54723	245.80
1971	8594	-77.08	455720	16.53	0		0	-100.00
1972	4642	-45.99	495245	8.67	0		6608	
1973	19684	324.04	713394	44.05	0		10157	53.71
1974	12075	-38.66	776567	8.86	0		6991	-31.17
1975	6744	-44.15	882977	13.70	0		15020	114.85
1976	3578	-46.95	970977	9.97	0		18792	25.11
1977	0	-100.00	990624	2.02	48628		19136	1.83
1978	18666		1009417	1.90	66470	36.69	21913	14.51
1979	22934	22.87	1055483	4.56	68350	2.83	24027	9.65
1980	21786	-5.01	1139668	7.98	44573	-34.79	15296	-36.34
1981	7741	-64.47	1203782	5.63	45946	3.08	19291	26.12
1982	10433	34.78	1294508	7.54	28503	-37.96	18907	-1.99
1983	5959	-42.88	1387232	7.16	34926	22.53	28772	52.18
1984	14312	140.17	1414115	1.94	70492	101.83	23914	-16.88
1985	7006	-51.05	1447677	2.37	71020	0.75	23840	-0.31
1986	13720	95.83	1512018	4.44	72837	2.56	21108	-11.46
1987	8008	-41.63	1620439	7.17	81380	11.73	29667	40.55
1988	9005	12.45	1707411	5.37	84857	4.27	30951	4.33
1989	8827	-1.98	1747959	2.37	85606	0.88	35419	14.44

*Postes X17 à X20, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X17R	TX17R	X18R	TX18R	X19R	TX19R	X20R	TX20R
1948	0		0		0		146376	
1949	0		0		0		175147	19.66
1950	0		0		0		142742	-18.50
1951	0		0		0		146465	2.61
1952	0		342		0		152322	4.00
1953	0		0	-100.00	0		146990	-3.50
1954	0		0		0		153284	4.28
1955	0		0		0		177178	15.59
1956	0		372		0		167393	-5.52
1957	0		361	-2.96	0		166161	-0.74
1958	0		348	-3.60	0		183419	10.39
1959	0		340	-2.30	0		155349	-15.30
1960	0		329	-3.24	0		167314	7.70
1961	0		314	-4.56	0		167684	0.22
1962	0		292	-7.01	0		186186	11.03
1963	0		277	-5.14	0		201388	8.16
1964	0		259	-6.50	0		205352	1.97
1965	0		252	-2.70	0		268623	30.81
1966	0		241	-4.37	0		270833	0.82
1967	0		230	-4.56	0		321215	18.60
1968	0		222	-3.48	0		306330	-4.63
1969	0		212	-4.50	0		217803	-28.90
1970	0		200	-5.66	0		213440	-2.00
1971	0		0	-100.00	4912		295243	38.33
1972	0		244		5642	14.86	240001	-18.71
1973	6447		218	-10.66	4345	-22.99	267492	11.45
1974	4859	-24.63	197	-9.63	6448	48.40	288985	8.04
1975	6330	30.27	184	-6.60	4175	-35.25	302176	4.56
1976	6327	-0.05	179	-2.72	6553	56.96	349877	15.79
1977	6217	-1.74	296	65.36	7431	13.40	347748	-0.61
1978	9304	49.65	293	-1.01	6274	-15.57	381097	9.59
1979	8064	-13.33	281	-4.10	6995	11.49	375605	-1.44
1980	8954	11.04	269	-4.27	8060	15.23	379987	1.17
1981	8679	-3.07	253	-5.95	10544	30.82	416950	9.73
1982	7620	-12.20	236	-6.72	7490	-28.96	425699	2.10
1983	8419	10.49	228	-3.39	7719	3.06	477297	12.12
1984	8220	-2.36	222	-2.63	9070	17.50	446572	-6.44
1985	8773	6.73	215	-3.15	7772	-14.31	463671	3.83
1986	9787	11.56	213	-0.93	9733	25.23	512740	10.58
1987	10697	9.30	106	-50.23	9124	-6.26	524601	2.31
1988	12504	16.89	207	95.28	10201	11.80	539268	2.80
1989	13037	4.26	791	282.13	8784	-13.89	590634	9.53

*Postes X21 à X24, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X21R	TX21R	X22R	TX22R	X23R	TX23R	X24R	TX24R
1948	7009		59213		619		36587	
1949	11861	69.23	76650	29.45	549	-11.31	39833	8.87
1950	17489	47.45	67026	-12.56	597	8.74	40615	1.96
1951	16641	-4.85	55023	-17.91	620	3.85	35336	-13.00
1952	17445	4.83	39449	-28.30	533	-14.03	37338	5.67
1953	16070	-7.88	31843	-19.28	610	14.45	43137	15.53
1954	16756	4.27	43915	37.91	530	-13.11	44673	3.56
1955	17279	3.12	128093	191.68	640	20.75	47008	5.23
1956	14453	-16.36	53736	-58.05	0	-100.00	47495	1.04
1957	10570	-26.87	51857	-3.50	0		149236	214.21
1958	6000	-43.24	36922	-28.80	0		53826	-63.93
1959	7908	31.80	71879	94.68	0		57294	6.44
1960	6012	-23.98	58388	-18.77	0		55375	-3.35
1961	9173	52.58	68328	17.02	0		58739	6.07
1962	6996	-23.73	54570	-20.14	0		81697	39.08
1963	7337	4.87	90111	65.13	0		69137	-15.37
1964	7601	3.60	122924	36.41	0		59935	-13.31
1965	7458	-1.88	181215	47.42	0		93543	56.07
1966	12124	62.56	223467	23.32	0		82144	-12.19
1967	8177	-32.56	203843	-8.78	0		90823	10.57
1968	7303	-10.69	175246	-14.03	0		92231	1.55
1969	6132	-16.03	113419	-35.28	0		45490	-50.68
1970	1116	-81.80	220365	94.29	0		70189	54.30
1971	10533	843.82	133630	-39.36	0		76535	9.04
1972	3332	-68.37	155796	16.59	0		88508	15.64
1973	10777	223.44	123307	-20.85	958		89337	0.94
1974	10035	-6.89	166437	34.98	1538	60.54	101286	13.38
1975	6931	-30.93	182522	9.66	3433	123.21	116929	15.44
1976	8698	25.49	171180	-6.21	656	-80.89	125372	7.22
1977	8805	1.23	157402	-8.05	1422	116.77	152035	21.27
1978	13021	47.88	145203	-7.75	2745	93.04	222848	46.58
1979	11996	-7.87	172762	18.98	915	-66.67	206719	-7.24
1980	17604	46.75	177274	2.61	3920	328.42	212846	2.96
1981	10985	-37.60	181617	2.45	3955	0.89	212949	0.05
1982	17161	56.22	170619	-6.06	3515	-11.13	236760	11.18
1983	19215	11.97	246380	44.40	4885	38.98	242231	2.31
1984	14933	-22.28	275488	11.81	5226	6.98	287427	18.66
1985	24378	63.25	299079	8.56	4761	-8.90	268640	-6.54
1986	40209	64.94	351745	17.61	5435	14.16	285942	6.44
1987	29820	-25.84	448183	27.42	4838	-10.98	374988	31.14
1988	42507	42.55	427130	-4.70	8013	65.63	425393	13.44
1989	52511	23.53	483868	13.28	8469	5.69	447970	5.31

*Postes X25 à X28, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X25R	TX25R	X26R	TX26R	X27R	TX27R	X28R	TX28R
1948	0		0		0		0	
1949	0		0		0		0	
1950	1082		0		0		0	
1951	1037	-4.16	0		0		0	
1952	1006	-2.99	0		0		0	
1953	1004	-0.20	0		0		0	
1954	992	-1.20	0		0		0	
1955	969	-2.32	0		0		0	
1956	931	-3.92	0		0		0	
1957	903	-3.01	0		0		0	
1958	870	-3.65	0		0		0	
1959	850	-2.30	0		0		0	
1960	822	-3.29	0		0		0	
1961	785	-4.50	0		0		0	
1962	731	-6.88	0		819		0	
1963	693	-5.20	0		1549	89.13	0	
1964	0	-100.00	0		1351	-12.78	0	
1965	630		0		11214	730.05	0	
1966	602	-4.44	0		1443	-87.13	0	
1967	575	-4.49	0		1093	-24.26	0	
1968	554	-3.65	0		1040	-4.85	0	
1969	530	-4.33	0		1008	-3.08	0	
1970	0	-100.00	0		843	-16.37	0	
1971	5329		0		1954	131.79	0	
1972	6101	14.49	0		2173	11.21	0	
1973	7598	24.54	0		20772	855.91	0	
1974	7569	-0.38	0		9449	-54.51	0	
1975	8473	11.94	0		20263	114.45	0	
1976	17750	109.49	0		14946	-26.24	579	
1977	31559	77.80	49713		30898	106.73	533	-7.94
1978	34383	8.95	8712	-82.48	37459	21.23	1305	144.84
1979	35833	4.22	512	-94.12	35529	-5.15	2073	58.85
1980	43487	21.36	126	-75.39	36966	4.04	620	-70.09
1981	41891	-3.67	16820	13249.21	43495	17.66	3528	469.03
1982	42269	0.90	21751	29.32	56479	29.85	3135	-11.14
1983	45608	7.90	86762	298.89	66845	18.35	3437	9.63
1984	47087	3.24	2898	-96.66	76932	15.09	12139	253.19
1985	52677	11.87	283	-90.23	97297	26.47	10758	-11.38
1986	53791	2.11	1061	274.91	57985	-40.40	5814	-45.96
1987	55855	3.84	159789	14960.23	74988	29.32	18654	220.85
1988	63145	13.05	2201	-98.62	92542	23.41	24445	31.04
1989	66457	5.25	15578	607.77	123900	33.89	64357	163.27



*Postes X29 à X32, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X29R	TX29R	X30R	TX30R	X31R	TX31R	X32R	TX32R
1948	5710		14032		0		0	
1949	14915	161.21	14000	-0.23	0		0	
1950	14258	-4.40	14868	6.20	0		0	
1951	13888	-2.60	14515	-2.37	0		0	
1952	15396	10.86	14038	-3.29	0		0	
1953	20516	33.26	16014	14.08	0		0	
1954	8032	-60.85	16728	4.46	0		0	
1955	5661	-29.52	20719	23.86	0		0	
1956	3970	-29.87	22514	8.66	0		0	
1957	2948	-25.74	16713	-25.77	0		0	
1958	1043	-64.62	23802	42.42	0		0	
1959	1888	81.02	20359	-14.47	0		0	
1960	987	-47.72	24646	21.06	0		0	
1961	15071	1426.95	26038	5.65	392		0	
1962	877	-94.18	36257	39.25	0	-100.00	0	
1963	832	-5.13	33696	-7.06	0		0	
1964	1837	120.79	36032	6.93	0		0	
1965	1786	-2.78	71810	99.30	0		0	
1966	1706	-4.48	42765	-40.45	0		0	
1967	1930	13.13	58244	36.20	0		0	
1968	1859	-3.68	91354	56.85	0		0	
1969	1175	-36.79	43786	-52.07	0		0	
1970	1345	14.47	33263	-24.03	0		0	
1971	0	-100.00	39710	19.38	0		0	
1972	3406		25160	-36.64	0		0	
1973	46449	1263.74	27282	8.43	0		0	
1974	25709	-44.65	27162	-0.44	985		0	
1975	97546	279.42	27337	0.64	660	-32.99	0	
1976	132542	35.88	33050	20.90	1116	69.09	0	
1977	149895	13.09	33932	2.67	0	-100.00	0	
1978	138155	-7.83	34617	2.02	0		0	
1979	149575	8.27	66637	92.50	124		0	
1980	177939	18.96	45651	-31.49	8895	7073.39	0	
1981	194863	9.51	72194	58.14	11021	23.90	0	
1982	227667	16.83	84170	16.59	11228	1.88	133790	
1983	239873	5.36	97883	16.29	14911	32.80	0	-100.00
1984	281265	17.26	98118	0.24	14641	-1.81	0	
1985	281335	0.02	93625	-4.58	14157	-3.31	0	
1986	342571	21.77	131801	40.78	20885	47.52	0	
1987	427540	24.80	120028	-8.93	119399	471.70	0	
1988	562735	31.62	130040	8.34	60274	-49.52	0	
1989	600987	6.80	173699	33.57	111597	85.15	0	

*Postes X33 à X36, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X33R	TX33R	X34R	TX34R	X35R	TX35	X36R	TX36R
1948	0		100641		23194		0	
1949	42735		127068	26.26	52861	127.91	0	
1950	20597	-51.80	139671	9.92	12669	-76.03	0	
1951	20799	0.98	134141	-3.96	11836	-6.58	0	
1952	11980	-42.40	129714	-3.30	12364	4.46	0	
1953	2902	-75.78	129454	-0.20	11420	-7.64	1072	
1954	20040	590.56	112040	-13.45	13494	18.16	1014	-5.41
1955	283	-98.59	110984	-0.94	11952	-11.43	870	-14.20
1956	517333	182703.18	107184	-3.42	12583	5.28	1315	51.15
1957	18092	-96.50	103895	-3.07	11511	-8.52	3249	147.07
1958	346290	1814.05	93871	-9.65	9297	-19.23	3130	-3.66
1959	299845	-13.41	113815	21.25	10801	16.18	3330	6.39
1960	193354	-35.52	128623	13.01	14030	29.90	987	-70.36
1961	558418	188.81	133046	3.44	14306	1.97	1036	4.96
1962	48192	-91.37	110940	-16.62	11863	-17.08	0	-100.00
1963	158079	228.02	101717	-8.31	14510	22.31	0	
1964	208332	31.79	112780	10.88	15258	5.16	0	
1965	781515	275.13	125917	11.65	19748	29.43	25189	
1966	628312	-19.60	153527	21.93	20864	5.65	24174	-4.03
1967	961423	53.02	170313	10.93	25733	23.34	22768	-5.82
1968	383655	-60.10	189579	11.31	21246	-17.44	20561	-9.69
1969	230922	-39.81	114102	-39.81	12735	-40.06	18951	-7.83
1970	589829	155.42	318513	179.15	28243	121.77	0	-100.00
1971	85793	-85.45	320374	0.58	192755	582.49	139096	
1972	134030	56.22	327216	2.14	31182	-83.82	104191	-25.09
1973	370665	176.55	364584	11.42	45728	46.65	128941	23.75
1974	269786	-27.22	342693	-6.00	21640	-52.68	143401	11.21
1975	323172	19.79	375343	9.53	24885	15.00	216619	51.06
1976	463612	43.46	381679	1.69	27670	11.19	201267	-7.09
1977	424779	-8.38	383872	0.57	24597	-11.11	246380	22.41
1978	582193	37.06	293007	-23.67	52507	113.47	268561	9.00
1979	616428	5.88	342305	16.82	46739	-10.99	263508	-1.88
1980	578347	-6.18	286595	-16.27	42257	-9.59	307487	16.69
1981	528395	-8.64	276024	-3.69	44744	5.89	297538	-3.24
1982	543405	2.84	231650	-16.08	53344	19.22	387552	30.25
1983	757476	39.39	225056	-2.85	136872	156.58	532245	37.34
1984	823823	8.76	224884	-0.08	133831	-2.22	598501	12.45
1985	900865	9.35	182102	-19.02	132946	-0.66	582030	-2.75
1986	1094294	21.47	179677	-1.33	157871	18.75	573112	-1.53
1987	1916477	75.13	157117	-12.56	174811	10.73	600083	4.71
1988	2515248	31.24	33393	-78.75	147531	-15.61	637420	6.22
1989	2720843	8.17	75497	126.09	157605	6.83	640975	0.56

*Postes X37 à X40, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X37R	TX37R	X38R	TX38R	X39R	TX39R	X40R	TX40R
1948	7761		0		568065		0	
1949	7139	-8.01	0		500919	-11.82	244	
1950	6812	-4.58	0		526297	5.07	435	78.28
1951	5807	-14.75	0		481253	-8.56	340	-21.84
1952	6646	14.45	55467		460662	-4.28	249	-26.76
1953	6028	-9.30	45054	-18.77	525552	14.09	1735	596.79
1954	6510	8.00	0	-100.00	694585	32.16	1738	0.17
1955	4655	-28.49	0		585731	-15.67	1688	-2.88
1956	5117	9.92	0		670359	14.45	181	-89.28
1957	10352	102.31	0		775283	15.65	1664	819.34
1958	7463	-27.91	0		482118	-37.81	1381	-17.01
1959	4082	-45.30	0		513291	6.47	2403	74.00
1960	6015	47.35	0		486711	-5.18	1178	-50.98
1961	4579	-23.87	0		518964	6.63	8305	605.01
1962	1923	-58.00	5848		644295	24.15	33367	301.77
1963	10151	427.87	0	-100.00	656135	1.84	17649	-47.11
1964	2562	-74.76	0		1324408	101.85	21166	19.93
1965	12723	396.60	0		1325387	0.07	29597	39.83
1966	14982	17.76	0		1757394	32.59	23931	-19.14
1967	13433	-10.34	0		1989839	13.23	17293	-27.74
1968	15306	13.94	0		1872598	-5.89	710	-95.89
1969	11001	-28.13	0		875922	-53.22	413	-41.83
1970	27889	153.51	0		1119942	27.86	9141	2113.32
1971	116392	317.34	0		1156828	3.29	8509	-6.91
1972	102036	-12.33	0		1402303	21.22	2580	-69.68
1973	137733	34.98	39017		1726588	23.13	627	-75.70
1974	146545	6.40	19912	-48.97	2294806	32.91	640	2.07
1975	155848	6.35	23275	16.89	2310799	0.70	13026	1935.31
1976	140293	-9.98	23726	1.94	2733833	18.31	5810	-55.40
1977	184257	31.34	19826	-16.44	2995887	9.59	5613	-3.39
1978	239731	30.11	31754	60.16	3140203	4.82	5268	-6.15
1979	259083	8.07	7007	-77.93	3705828	18.01	4583	-13.00
1980	282966	9.22	16553	136.24	3653284	-1.42	5122	11.76
1981	340428	20.31	17026	2.86	3514198	-3.81	4566	-10.86
1982	514227	51.05	29705	74.47	3662560	4.22	3777	-17.28
1983	507563	-1.30	34334	15.58	3923721	7.13	3662	-3.04
1984	424441	-16.38	21211	-38.22	4066522	3.64	4438	21.19
1985	497758	17.27	26102	23.06	4264359	4.87	5294	19.29
1986	338207	-32.05	33735	29.24	4977057	16.71	5135	-3.00
1987	259819	-23.18	41308	22.45	5389367	8.28	6485	26.29
1988	246074	-5.29	57597	39.43	7081566	31.40	6311	-2.68
1989	236485	-3.90	50136	-12.95	6198691	-12.47	6233	-1.24

*Postes X41 à X44, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X41R	TX41R	X42R	TX42R	X43R	TX43R	X44R	TX44R
1948	60215		18606		0		155914	
1949	59829	-0.64	22421	20.50	0		254915	63.50
1950	60606	1.30	20424	-8.91	0		287879	12.93
1951	58023	-4.26	17531	-14.16	0		257884	-10.42
1952	56946	-1.86	15105	-13.84	0		390241	51.32
1953	56078	-1.52	9791	-35.18	0		369478	-5.32
1954	99206	76.91	17187	75.54	0		345238	-6.56
1955	96899	-2.33	11764	-31.55	0		306539	-11.21
1956	93110	-3.91	745	-93.67	0		232775	-24.06
1957	89081	-4.33	3836	414.90	0		382969	64.52
1958	86957	-2.38	2591	-32.46	0		227826	-40.51
1959	76529	-11.99	53252	1955.27	0		224490	-1.46
1960	74013	-3.29	58510	9.87	0		213816	-4.75
1961	94192	27.26	73626	25.83	0		221592	3.64
1962	95029	0.89	83158	12.95	0		190058	-14.23
1963	104022	9.46	61123	-26.50	0		180305	-5.13
1964	110104	5.85	101341	65.80	0		268135	48.71
1965	144836	31.54	68766	-32.14	0		292191	8.97
1966	174489	20.47	75933	10.42	0		327160	11.97
1967	253165	45.09	52474	-30.89	0		6728288	1956.57
1968	299335	18.24	806541	1437.03	0		1434188	113.15
1969	370763	23.86	3553496	340.58	0		24284925	69.34
1970	390000	5.19	26487305	645.39	0		0	-100.00
1971	393912	1.00	28440950	7.38	0		0	
1972	382736	-2.84	27933000	-1.79	0		0	
1973	406091	6.10	18463997	-33.90	58889		0	
1974	407091	0.25	18320064	-0.78	19698	-66.55	328299	
1975	418148	2.72	17201731	-6.10	116207	489.94	306560	-6.62
1976	438879	4.96	19000620	10.46	34436	-70.37	298151	-2.74
1977	449052	2.32	18502134	-2.62	43331	25.83	296209	-0.65
1978	443534	-1.23	18564897	0.34	46021	6.21	0	-100.00
1979	393479	-11.29	16998035	-8.44	38937	-15.39	0	
1980	375940	-4.46	16413082	-3.44	37707	-3.16	0	
1981	390071	3.76	15050889	-8.30	38963	3.33	5066	
1982	433349	11.09	14988656	-0.41	35377	-9.20	0	-100.00
1983	410959	-5.17	14635118	-2.36	35921	1.54	0	
1984	421473	2.56	14362122	-1.87	33930	-5.54	0	
1985	471900	11.96	13939505	-2.94	32376	-4.58	0	
1986	511291	8.35	13953989	0.10	35064	8.30	0	
1987	531011	3.86	13971980	0.13	34652	-1.17	0	
1988	537412	1.21	13621723	-2.51	44947	29.71	0	
1989	514118	-4.33	13061534	-4.11	43080	-4.15	0	

*Postes X45 et X46, valeurs réelles et taux d'accroissement, 1948 à 1989*

	X45R	TX45R	X46R	TX46R
1948-1988	0		0	
1989	15019		786186	

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X4/TPS	X5/TPS	X6/TPS	X7/TPS	X8/TPS	X9/TPS	X10/TPS
1946	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	14.32	0.00
1947	17.57	6.94	48.10	0.00	0.84	20.72	1.46
1948	21.58	6.68	46.30	0.00	1.45	18.16	1.24
1949	20.22	9.00	44.45	0.00	1.61	19.91	1.13
1950	20.25	9.01	44.44	0.00	1.65	19.89	1.15
1951	20.06	9.91	43.80	0.00	1.64	19.70	1.10
1952	18.45	10.00	42.39	0.00	1.62	21.37	1.62
1953	17.57	9.87	42.67	0.00	1.66	21.37	2.04
1954	16.98	10.13	42.42	0.00	1.60	20.98	2.48
1955	16.55	11.96	42.53	0.00	1.60	19.95	2.11
1956	21.11	15.62	50.49	2.20	1.35	2.12	2.05
1957	19.77	15.91	48.21	2.12	1.37	3.68	2.63
1958	18.90	14.59	49.43	2.15	1.37	5.24	2.48
1959	19.38	15.15	49.42	2.13	1.39	5.27	1.88
1960	18.11	17.51	49.00	2.03	1.27	5.05	1.79
1961	17.49	18.55	47.75	1.95	1.27	6.32	1.63
1962	14.98	20.18	52.65	2.17	0.97	2.37	1.36
1963	14.78	21.72	50.05	2.21	0.96	4.01	1.28
1964	13.82	22.87	46.04	2.17	0.94	7.08	1.41
1965	13.40	23.41	43.33	2.84	1.29	8.53	1.99
1966	12.97	23.64	40.94	2.73	1.42	11.69	1.52
1967	13.91	28.67	43.54	2.62	1.42	3.26	1.54
1968	11.81	30.66	44.57	2.47	1.25	2.87	1.49
1969	13.48	25.20	47.13	2.02	1.22	3.64	1.64
1970	11.06	28.88	43.30	2.01	1.16	6.20	1.48
1971	10.86	29.41	45.85	1.79	1.07	3.42	1.32
1972	11.14	29.15	45.58	1.75	1.23	3.81	1.23
1973	10.50	27.35	42.03	1.62	1.22	8.82	1.12
1974	16.00	19.26	38.17	1.47	1.14	15.61	1.10
1975	20.73	22.38	45.54	1.33	1.19	0.00	1.53
1976	20.29	20.70	44.37	1.23	1.27	0.00	2.32
1977	20.70	20.04	44.36	1.18	1.22	0.00	2.41
1978	21.42	20.02	43.67	1.18	1.20	0.00	2.44
1979	21.10	20.04	43.56	1.13	1.19	0.00	2.35
1980	21.18	20.54	43.49	1.05	1.10	0.00	2.39
1981	21.11	20.72	42.97	0.94	1.01	0.00	2.61
1982	21.02	19.83	42.39	0.84	1.11	0.00	2.53
1983	22.08	20.03	42.69	0.78	1.04	0.00	2.56
1984	21.93	19.55	42.22	0.75	1.07	0.00	2.50
1985	21.27	19.18	41.19	0.66	1.04	0.00	2.62
1986	21.59	19.06	41.54	0.65	1.09	0.00	2.57
1987	21.51	19.51	41.32	0.00	1.12	0.00	2.56
1988	21.37	18.97	41.51	0.00	1.07	0.00	2.60
1989	23.05	18.73	40.68	0.00	1.00	0.00	2.65

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X11/TPS	X12/TPS	X13/TPS	X14/TPS	X15/TPS	X22/INV	X32/INV
1946	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.41	0.00
1947	2.51	0.00	0.00	1.88	0.00	9.84	0.00
1948	2.89	0.00	0.00	1.70	0.00	9.44	0.00
1949	1.88	0.00	0.09	1.71	0.00	13.27	0.00
1950	1.85	0.00	0.01	1.75	0.00	11.30	0.00
1951	1.80	0.00	0.20	1.79	0.00	10.26	0.00
1952	2.61	0.00	0.13	1.81	0.00	7.10	0.00
1953	2.85	0.11	0.04	1.81	0.00	5.29	0.00
1954	3.21	0.10	0.40	1.71	0.00	5.95	0.00
1955	3.22	0.07	0.30	1.71	0.00	17.94	0.00
1956	3.14	0.03	0.17	1.71	0.00	7.42	0.00
1957	4.18	0.03	0.41	1.70	0.00	6.27	0.00
1958	4.02	0.02	0.10	1.69	0.00	7.11	0.00
1959	3.51	0.01	0.12	1.73	0.00	12.28	0.00
1960	3.05	0.02	0.09	2.06	0.00	10.71	0.00
1961	2.67	0.02	0.30	2.06	0.00	11.63	0.00
1962	3.21	0.01	0.05	2.05	0.00	7.74	0.00
1963	2.84	0.01	0.09	2.05	0.00	12.08	0.00
1964	3.48	0.01	0.10	2.08	0.00	8.49	0.00
1965	3.08	0.01	0.03	2.08	0.00	12.03	0.00
1966	2.87	0.01	0.14	2.08	0.00	11.28	0.00
1967	2.89	0.00	0.04	2.09	0.00	9.29	0.00
1968	2.66	0.00	0.07	2.13	0.00	8.56	0.00
1969	2.28	0.01	0.04	3.35	0.00	11.46	0.00
1970	2.97	0.01	0.26	2.67	0.00	16.44	0.00
1971	3.52	0.01	0.05	2.71	0.00	10.36	0.00
1972	3.34	0.01	0.03	2.74	0.00	10.00	0.00
1973	3.42	0.00	0.11	3.82	0.00	6.53	0.00
1974	3.33	0.00	0.06	3.86	0.00	6.71	0.00
1975	3.07	0.07	0.03	4.11	0.00	7.25	0.00
1976	5.63	0.06	0.02	4.12	0.00	5.84	0.00
1977	5.75	0.05	0.00	4.09	0.20	4.96	0.00
1978	5.58	0.04	0.08	4.10	0.27	4.38	0.00
1979	6.08	0.04	0.09	4.16	0.27	4.45	0.00
1980	5.78	0.03	0.08	4.19	0.16	4.61	0.00
1981	6.23	0.04	0.03	4.19	0.16	4.89	0.00
1982	8.02	0.03	0.03	4.11	0.09	4.27	3.35
1983	6.48	0.03	0.02	4.19	0.11	5.86	0.00
1984	6.66	0.95	0.04	4.13	0.21	6.31	0.00
1985	8.79	1.00	0.02	4.03	0.20	6.52	0.00
1986	8.23	0.98	0.04	4.06	0.20	6.56	0.00
1987	8.67	1.02	0.02	4.07	0.20	7.62	0.00
1988	9.17	1.00	0.02	4.09	0.20	5.65	0.00
1989	8.59	0.99	0.02	4.09	0.20	6.42	0.00

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X38/INV	X39/INV	X45/INV	X46/INV	X2/EFF	X3/EFF	X17/EFF
1946	0.00	90.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.69
1947	0.00	90.16	0.00	0.00	13.43	0.00	0.00
1948	0.00	90.56	0.00	0.00	10.71	0.00	0.00
1949	0.00	86.73	0.00	0.00	8.48	0.00	0.00
1950	0.00	88.70	0.00	0.00	9.80	0.00	0.00
1951	0.00	89.74	0.00	0.00	7.39	0.00	0.00
1952	9.98	82.92	0.00	0.00	5.26	0.00	0.00
1953	7.48	87.24	0.00	0.00	9.86	0.00	0.00
1954	0.00	94.05	0.00	0.00	8.66	0.00	0.00
1955	0.00	82.06	0.00	0.00	8.49	0.00	0.00
1956	0.00	92.58	0.00	0.00	5.34	0.00	0.00
1957	0.00	93.73	0.00	0.00	10.02	0.00	0.00
1958	0.00	92.89	0.00	0.00	7.84	0.00	0.00
1959	0.00	87.72	0.00	0.00	6.90	0.00	0.00
1960	0.00	89.29	0.00	0.00	7.31	0.00	0.00
1961	0.00	88.37	0.00	0.00	37.42	0.00	0.00
1962	0.83	91.43	0.00	0.00	48.93	0.00	0.00
1963	0.00	87.92	0.00	0.00	44.43	0.00	0.00
1964	0.00	91.51	0.00	0.00	50.02	0.00	0.00
1965	0.00	87.97	0.00	0.00	38.02	0.00	0.00
1966	0.00	88.72	0.00	0.00	44.63	0.00	0.00
1967	0.00	90.71	0.00	0.00	45.99	0.00	0.00
1968	0.00	91.44	0.00	0.00	52.69	0.00	0.00
1969	0.00	88.54	0.00	0.00	39.44	0.00	0.00
1970	0.00	83.56	0.00	0.00	9.41	0.00	0.00
1971	0.00	89.64	0.00	0.00	8.71	0.00	0.00
1972	0.00	90.00	0.00	0.00	7.72	0.00	0.00
1973	2.07	91.41	0.00	0.00	11.56	0.00	0.03
1974	0.80	92.49	0.00	0.00	10.71	0.00	0.02
1975	0.92	91.82	0.00	0.00	0.00	1.43	0.03
1976	0.81	93.35	0.00	0.00	0.00	1.22	0.03
1977	0.62	94.41	0.00	0.00	0.00	0.39	0.03
1978	0.96	94.67	0.00	0.00	0.00	0.30	0.04
1979	0.18	95.37	0.00	0.00	0.00	0.31	0.04
1980	0.43	94.96	0.00	0.00	0.00	0.31	0.05
1981	0.46	94.65	0.00	0.00	0.00	0.54	0.05
1982	0.74	91.64	0.00	0.00	0.00	0.59	0.04
1983	0.82	93.32	0.00	0.00	0.00	1.21	0.05
1984	0.49	93.20	0.00	0.00	0.00	1.11	0.05
1985	0.57	92.91	0.00	0.00	0.00	1.65	0.05
1986	0.63	92.81	0.00	0.00	0.00	1.72	0.05
1987	0.70	91.67	0.00	0.00	0.33	1.55	0.05
1988	0.76	93.59	0.00	0.00	0.48	1.66	0.06
1989	0.67	82.28	0.20	10.44	0.44	1.80	0.07

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X18/EFF	X19/EFF	X20/EFF	X21/EFF	X23/EFF	X24/EFF	X25/EFF
1946	0.00	0.00	9.60	0.63	0.01	3.14	0.00
1947	0.11	0.00	31.26	1.87	0.00	7.97	0.00
1948	0.00	0.00	31.49	1.51	0.13	7.87	0.00
1949	0.00	0.00	28.96	1.96	0.09	6.59	0.00
1950	0.00	0.00	26.93	3.30	0.11	7.66	0.20
1951	0.00	0.00	29.31	3.33	0.12	7.07	0.21
1952	0.07	0.00	31.68	3.63	0.11	7.77	0.21
1953	0.00	0.00	30.07	3.29	0.12	8.83	0.21
1954	0.00	0.00	27.87	3.05	0.10	8.12	0.18
1955	0.00	0.00	32.35	3.15	0.12	8.58	0.18
1956	0.04	0.00	16.00	1.38	0.00	4.54	0.09
1957	0.06	0.00	25.62	1.63	0.00	23.01	0.14
1958	0.04	0.00	20.68	0.68	0.00	6.07	0.10
1959	0.04	0.00	18.00	0.92	0.00	6.64	0.10
1960	0.04	0.00	21.25	0.76	0.00	7.03	0.10
1961	0.02	0.00	9.19	0.50	0.00	3.22	0.04
1962	0.02	0.00	14.32	0.54	0.00	6.29	0.06
1963	0.02	0.00	14.66	0.53	0.00	5.03	0.05
1964	0.02	0.00	11.92	0.44	0.00	3.48	0.00
1965	0.01	0.00	10.20	0.28	0.00	3.55	0.02
1966	0.01	0.00	9.98	0.45	0.00	3.03	0.02
1967	0.01	0.00	8.76	0.22	0.00	2.48	0.02
1968	0.00	0.00	6.48	0.15	0.00	1.95	0.01
1969	0.00	0.00	2.85	0.08	0.00	0.60	0.01
1970	0.00	0.00	0.69	0.00	0.00	0.23	0.00
1971	0.00	0.01	0.89	0.03	0.00	0.23	0.02
1972	0.00	0.02	0.75	0.01	0.00	0.28	0.02
1973	0.00	0.02	1.16	0.05	0.00	0.39	0.03
1974	0.00	0.03	1.28	0.04	0.01	0.45	0.03
1975	0.00	0.02	1.54	0.04	0.02	0.60	0.04
1976	0.00	0.03	1.63	0.04	0.00	0.58	0.08
1977	0.00	0.04	1.66	0.04	0.01	0.72	0.15
1978	0.00	0.03	1.79	0.06	0.01	1.05	0.16
1979	0.00	0.04	1.90	0.06	0.00	1.05	0.18
1980	0.00	0.04	1.98	0.09	0.02	1.11	0.23
1981	0.00	0.06	2.33	0.06	0.02	1.19	0.23
1982	0.00	0.04	2.34	0.09	0.02	1.30	0.23
1983	0.00	0.04	2.57	0.10	0.03	1.31	0.25
1984	0.00	0.05	2.45	0.08	0.03	1.58	0.26
1985	0.00	0.04	2.56	0.13	0.03	1.49	0.29
1986	0.00	0.05	2.80	0.22	0.03	1.56	0.29
1987	0.00	0.05	2.69	0.15	0.02	1.92	0.29
1988	0.00	0.05	2.75	0.22	0.04	2.17	0.32
1989	0.00	0.04	3.02	0.27	0.04	2.29	0.34



*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X26/EFF	X27/EFF	X28/EFF	X30/EFF	X31/EFF	X33/EFF	X34/EFF
1946	0.00	0.00	0.00	0.98	0.00	41.60	6.16
1947	0.00	0.00	0.00	3.33	0.00	2.57	18.44
1948	0.00	0.00	0.00	3.02	0.00	0.00	21.65
1949	0.00	0.00	0.00	2.32	0.00	7.07	21.01
1950	0.00	0.00	0.00	2.80	0.00	3.89	26.35
1951	0.00	0.00	0.00	2.90	0.00	4.16	26.84
1952	0.00	0.00	0.00	2.92	0.00	2.49	26.98
1953	0.00	0.00	0.00	3.28	0.00	0.59	26.49
1954	0.00	0.00	0.00	3.04	0.00	3.64	20.37
1955	0.00	0.00	0.00	3.78	0.00	0.05	20.26
1956	0.00	0.00	0.00	2.15	0.00	49.46	10.25
1957	0.00	0.00	0.00	2.58	0.00	2.79	16.02
1958	0.00	0.00	0.00	2.68	0.00	39.04	10.58
1959	0.00	0.00	0.00	2.36	0.00	34.75	13.19
1960	0.00	0.00	0.00	3.13	0.00	24.56	16.34
1961	0.00	0.00	0.00	1.43	0.02	30.60	7.29
1962	0.00	0.06	0.00	2.79	0.00	3.71	8.54
1963	0.00	0.11	0.00	2.45	0.00	11.51	7.40
1964	0.00	0.08	0.00	2.09	0.00	12.10	6.55
1965	0.00	0.43	0.00	2.73	0.00	29.68	4.78
1966	0.00	0.05	0.00	1.58	0.00	23.16	5.66
1967	0.00	0.03	0.00	1.59	0.00	26.23	4.65
1968	0.00	0.02	0.00	1.93	0.00	8.12	4.01
1969	0.00	0.01	0.00	0.57	0.00	3.02	1.49
1970	0.00	0.00	0.00	0.11	0.00	1.90	1.02
1971	0.00	0.01	0.00	0.12	0.00	0.26	0.97
1972	0.00	0.01	0.00	0.08	0.00	0.42	1.03
1973	0.00	0.09	0.00	0.12	0.00	1.61	1.58
1974	0.00	0.04	0.00	0.12	0.00	1.20	1.52
1975	0.00	0.10	0.00	0.14	0.00	1.65	1.91
1976	0.00	0.07	0.00	0.15	0.01	2.15	1.77
1977	0.24	0.15	0.00	0.16	0.00	2.02	1.83
1978	0.04	0.18	0.01	0.16	0.00	2.73	1.38
1979	0.00	0.18	0.01	0.34	0.00	3.12	1.73
1980	0.00	0.19	0.00	0.24	0.05	3.02	1.50
1981	0.09	0.24	0.02	0.40	0.06	2.95	1.54
1982	0.12	0.31	0.02	0.46	0.06	2.98	1.27
1983	0.47	0.36	0.02	0.53	0.08	4.09	1.21
1984	0.02	0.42	0.07	0.54	0.08	4.51	1.23
1985	0.00	0.54	0.06	0.52	0.08	4.98	1.01
1986	0.01	0.32	0.03	0.72	0.11	5.98	0.98
1987	0.82	0.38	0.10	0.62	0.61	9.82	0.81
1988	0.01	0.47	0.12	0.66	0.31	12.82	0.17
1989	0.08	0.63	0.33	0.89	0.57	13.91	0.39

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X35/EFF	X36/EFF	X37/EFF	X41/EFF	X42/EFF	X43/EFF	X1/DIV
1946	0.00	7.69	23.27	5.30	0.00	0.94	0.00
1947	2.74	0.00	0.00	15.08	3.31	0.00	11.03
1948	4.99	0.00	1.67	12.95	4.00	0.00	11.24
1949	8.74	0.00	1.18	9.89	3.71	0.00	3.74
1950	2.39	0.00	1.28	11.43	3.85	0.00	12.09
1951	2.37	0.00	1.16	11.61	3.51	0.00	14.31
1952	2.57	0.00	1.38	11.85	3.14	0.00	12.07
1953	2.34	0.22	1.23	11.47	2.00	0.00	23.08
1954	2.45	0.18	1.18	18.04	3.12	0.00	24.51
1955	2.18	0.16	0.85	17.69	2.15	0.00	60.57
1956	1.20	0.13	0.49	8.90	0.07	0.00	68.21
1957	1.77	0.50	1.60	13.73	0.59	0.00	55.77
1958	1.05	0.35	0.84	9.80	0.29	0.00	0.00
1959	1.25	0.39	0.47	8.87	6.17	0.00	0.00
1960	1.78	0.13	0.76	9.40	7.43	0.00	0.00
1961	0.78	0.06	0.25	5.16	4.03	0.00	0.00
1962	0.91	0.00	0.15	7.31	6.40	0.00	0.00
1963	1.06	0.00	0.74	7.57	4.45	0.00	0.00
1964	0.89	0.00	0.15	6.39	5.88	0.00	0.00
1965	0.75	0.96	0.48	5.50	2.61	0.00	0.00
1966	0.77	0.89	0.55	6.43	2.80	0.00	0.00
1967	0.70	0.62	0.37	6.91	1.43	0.00	0.00
1968	0.45	0.44	0.32	6.34	17.07	0.00	0.00
1969	0.17	0.25	0.14	4.85	46.51	0.00	0.00
1970	0.09	0.00	0.09	1.25	85.21	0.00	0.00
1971	0.58	0.42	0.35	1.19	86.19	0.00	0.00
1972	0.10	0.33	0.32	1.20	87.72	0.00	0.00
1973	0.20	0.56	0.60	1.76	80.00	0.26	0.00
1974	0.10	0.64	0.65	1.81	81.27	0.09	0.00
1975	0.13	1.10	0.79	2.13	87.73	0.59	0.00
1976	0.13	0.94	0.65	2.04	88.31	0.16	0.00
1977	0.12	1.17	0.88	2.14	88.06	0.21	0.00
1978	0.25	1.26	1.13	2.08	87.13	0.22	0.00
1979	0.24	1.33	1.31	1.99	85.97	0.20	0.00
1980	0.22	1.61	1.48	1.96	85.71	0.20	0.00
1981	0.25	1.66	1.90	2.18	84.01	0.22	0.00
1982	0.29	2.13	2.82	2.38	82.30	0.19	0.00
1983	0.74	2.87	2.74	2.22	78.93	0.19	0.00
1984	0.73	3.28	2.33	2.31	78.70	0.19	0.00
1985	0.74	3.22	2.75	2.61	77.08	0.18	0.00
1986	0.86	3.13	1.85	2.79	76.28	0.19	0.00
1987	0.90	3.08	1.33	2.72	71.60	0.18	0.00
1988	0.75	3.25	1.25	2.74	69.44	0.23	0.00
1989	0.81	3.28	1.21	2.63	66.76	0.22	0.00

*Part des postes «X» dans les quatre catégories de dépenses, (%), 1946 à 1989*

	X16/DIV	X18/DIV	X29/DIV	X40/DIV	X44/DIV
1946	0.00	0.00	3.41	0.00	96.59
1947	4.59	0.22	3.15	0.11	80.89
1948	4.28	0.00	2.98	0.00	81.49
1949	2.61	0.00	5.17	0.08	88.40
1950	3.17	0.00	3.99	0.12	80.63
1951	3.91	0.00	4.17	0.10	77.50
1952	2.89	0.07	3.22	0.05	81.69
1953	2.07	0.00	3.92	0.33	70.60
1954	2.65	0.00	1.65	0.36	70.84
1955	1.61	0.00	0.68	0.20	36.93
1956	1.45	0.05	0.51	0.02	29.77
1957	1.78	0.04	0.32	0.18	41.90
1958	5.47	0.14	0.43	0.57	93.39
1959	5.36	0.14	0.78	0.99	92.73
1960	4.80	0.14	0.43	0.52	94.11
1961	3.15	0.12	5.95	3.28	87.50
1962	5.77	0.12	0.37	14.00	79.74
1963	3.86	0.13	0.40	8.52	87.08
1964	4.03	0.09	0.60	6.97	88.31
1965	2.92	0.08	0.54	8.87	87.60
1966	2.13	0.07	0.47	6.63	90.69
1967	0.17	0.00	0.03	0.26	99.54
1968	0.08	0.00	0.01	0.00	99.91
1969	0.07	0.00	0.00	0.00	99.93
1970	83.66	0.31	2.06	13.98	0.00
1971	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
1972	51.47	1.90	26.53	20.09	0.00
1973	17.68	0.38	80.85	1.09	0.00
1974	1.93	0.05	7.11	0.18	90.73
1975	3.47	0.04	22.56	3.01	70.91
1976	4.13	0.04	29.10	1.28	65.46
1977	4.06	0.06	31.81	1.19	62.87
1978	13.23	0.18	83.41	3.18	0.00
1979	13.46	0.16	83.81	2.57	0.00
1980	7.70	0.14	89.58	2.58	0.00
1981	8.61	0.11	86.98	2.04	2.26
1982	7.55	0.09	90.85	1.51	0.00
1983	10.56	0.08	88.02	1.34	0.00
1984	7.72	0.07	90.78	1.43	0.00
1985	7.67	0.07	90.55	1.70	0.00
1986	5.72	0.06	92.83	1.39	0.00
1987	6.40	0.02	92.18	1.40	0.00
1988	5.16	0.03	93.76	1.05	0.00
1989	5.50	0.12	93.40	0.97	0.00

*TPS = TP (traitements du personnel) + TCE (traitements corps enseignant)  
+ PS (prestations sociales), valeurs nominales, 1948 à 1989*

	TPS	TP	TCE	PS
1948	2932030	828670	1357507	745853
1949	3061195	894574	1360614	806007
1950	3145971	920623	1397988	827360
1951	3178727	952642	1392195	833890
1952	3331178	947847	1412111	971220
1953	3434607	942520	1465556	1026531
1954	3555049	963572	1508183	1083294
1955	3689086	1051462	1569087	1068537
1956	4313743	1584647	2177940	551156
1957	4761812	1698938	2295819	767055
1958	4831112	1617857	2388035	825220
1959	4895761	1690538	2419619	785604
1960	5299428	1888020	2596749	814659
1961	5616844	2024264	2681927	910653
1962	7998807	2812085	4211706	975016
1963	8814423	3216976	4411686	1185761
1964	10035886	3682084	4620320	1733482
1965	11656640	4291670	5050856	2314114
1966	13142746	4811444	5380579	2950723
1967	15175849	6463196	5606941	2105712
1968	17991502	7641804	6019198	2330500
1969	10719184	4146490	5051899	1520795
1970	14669655	5858732	6352529	2458394
1971	18817947	7578284	8628024	2611639
1972	22206771	8947336	10121754	3137681
1973	25752077	9745932	10824523	5181621
1974	30664930	10813544	11703765	8147621
1975	35016515	15096658	15948190	3971668
1976	39496942	16188729	17523918	5784295
1977	40866032	16647929	18127587	6090516
1978	42125947	17460393	18398113	6267442
1979	45092771	18551772	19642317	6898682
1980	50591949	21107855	22003989	7480105
1981	56732395	23731611	24376578	8624206
1982	66898555	27324049	28360909	11213597
1983	72556090	30549134	30977278	11029678
1984	77220629	32029990	32601031	12589609
1985	83672583	33844876	34463319	15364388
1986	87373495	35516799	36294674	15562021
1987	93702087	38428774	38722170	15506189
1988	101057609	40767001	41948491	18342116
1989	108072342	45154895	43963331	18954117

*Six catégories de dépenses, valeurs réelles (1970 = 100), 1948 à 1989*

	TPR	TCER	PSR	INVR	EFFR	DIVR
1948	1782086	2919370	1603985	627277	464819	191318
1949	1911483	2907295	1722237	577568	604726	288376
1950	1992690	3025948	1790823	593323	530121	357058
1951	1976436	2888371	1730062	536276	499689	332749
1952	1907137	2841270	1954165	555577	480738	477686
1953	1892610	2942884	2061307	602450	488763	523353
1954	1911849	2992427	2149393	738500	550071	487349
1955	2037717	3040866	2070808	713824	547711	830074
1956	2950926	4055754	1026361	724095	1046039	781933
1957	3066675	4144078	1384576	827141	648581	913968
1958	2813664	4153104	1435165	519040	887082	243955
1959	2875065	4114998	1336061	585170	862937	242092
1960	3105296	4270969	1339900	545099	787266	227207
1961	3177808	4210246	1429597	587292	1824903	253248
1962	4111235	6157465	1425462	704713	1299754	238339
1963	4461825	6118843	1644606	746245	1373669	207065
1964	4769539	5984870	2245443	1447332	1722047	303632
1965	5405126	6361280	2914501	1506602	2633232	333567
1966	5789945	6474824	3550810	1980860	2712781	360727
1967	7437510	6452176	2423144	2193682	3665282	6759289
1968	8472067	6673169	2583703	2047844	4723948	14354807
1969	4392468	5351588	1611012	989341	7640490	24302550
1970	5858732	6352529	2458394	1340307	31085630	65409
1971	6784498	7724283	2338083	1290458	32996810	8509
1972	7286104	8242471	2555115	1558099	31844590	12839
1973	7067391	7849545	3757521	1888912	23080236	57451
1974	7100160	7684678	5349718	2481155	22542894	361837
1975	9256075	9778167	2435112	2516596	19608243	432337
1976	9653386	10449564	3449192	2928739	21515754	455475
1977	9862517	10739092	3608126	3173116	21011633	471149
1978	10216731	10765426	3667315	3317160	21306581	165628
1979	10428202	11041212	3877843	3885596	19771349	178466
1980	11336120	11817395	4017242	3847111	19150571	198626
1981	12022093	12348824	4368899	3712841	17916314	224039
1982	12870489	13358883	5281958	3996674	18213172	250586
1983	13949376	14144876	5036383	4204436	18541263	272534
1984	14210288	14463634	5585452	4363221	18248174	309839
1985	14519466	14784779	6591329	4589540	18084129	310684
1986	15132850	15464284	6630601	5362536	18293941	369026
1987	16324883	16449520	6587166	5878859	19514066	463797
1988	16852832	17341253	7582520	7566293	19615240	600204
1989	17857666	17386432	7495894	7533901	19564406	643430

*Six catégories de dépenses/dépenses d'exploitation de l'UNIL(%, 1948 à 1989)*

	TP/DUNI	TCE/DUNI	PS/DUNI	INV/DUNI	EFF/DUNI	DIV/DUNI
1948	23.48	38.47	21.14	8.27	6.13	2.52
1949	23.86	36.29	21.50	7.21	7.55	3.60
1950	24.04	36.50	21.60	7.16	6.39	4.31
1951	24.82	36.27	21.72	6.73	6.27	4.18
1952	23.21	34.58	23.78	6.76	5.85	5.81
1953	22.24	34.58	24.22	7.08	5.74	6.15
1954	21.65	33.89	24.34	8.36	6.23	5.52
1955	22.05	32.91	22.41	7.72	5.93	8.98
1956	27.88	38.32	9.70	6.84	9.88	7.39
1957	27.92	37.72	12.60	7.53	5.90	8.32
1958	27.99	41.32	14.28	5.16	8.82	2.43
1959	28.70	41.08	13.34	5.84	8.62	2.42
1960	30.22	41.56	13.04	5.30	7.66	2.21
1961	27.67	36.66	12.45	5.11	15.89	2.21
1962	29.50	44.18	10.23	5.06	9.33	1.71
1963	30.66	42.05	11.30	5.13	9.44	1.42
1964	28.95	36.33	13.63	8.79	10.45	1.84
1965	28.22	33.21	15.22	7.87	13.75	1.74
1966	27.74	31.02	17.01	9.49	13.00	1.73
1967	24.72	21.45	8.06	7.29	12.18	22.47
1968	20.63	16.25	6.29	4.99	11.50	34.95
1969	9.92	12.08	3.64	2.23	17.25	54.87
1970	12.42	13.47	5.21	2.84	65.91	0.14
1971	13.27	15.10	4.57	2.52	64.52	0.02
1972	14.15	16.01	4.96	3.03	61.84	0.02
1973	16.17	17.96	8.60	4.32	52.81	0.13
1974	15.60	16.88	11.75	5.45	49.52	0.79
1975	21.02	22.21	5.53	5.72	44.54	0.98
1976	19.92	21.57	7.12	6.04	44.41	0.94
1977	20.18	21.98	7.38	6.49	43.00	0.96
1978	20.67	21.78	7.42	6.71	43.10	0.34
1979	21.20	22.45	7.88	7.90	40.20	0.36
1980	22.51	23.46	7.98	7.64	38.02	0.39
1981	23.76	24.41	8.64	7.34	35.41	0.44
1982	23.85	24.75	9.79	7.41	33.75	0.46
1983	24.84	25.19	8.97	7.49	33.02	0.49
1984	24.85	25.29	9.77	7.63	31.91	0.54
1985	24.66	25.11	11.19	7.79	30.71	0.53
1986	24.71	25.25	10.82	8.75	29.87	0.60
1987	24.86	25.05	10.03	8.95	29.72	0.71
1988	24.23	24.93	10.90	10.88	28.20	0.86
1989	25.34	24.67	10.64	10.69	27.76	0.91

*PG = indice des dépenses de l'Etat, DUNIR-pg = dépenses d'exploitation réelles, Tdunir-pg = taux d'accroissement de DUNIR-pg*

	DUNI	PG	DUNIR-PG	Tdunir-pg
1948	3528816	46.50	7588852	
1949	3749470	46.80	8011688	5.57
1950	3829963	46.20	8289963	3.47
1951	3838447	48.20	7963583	-3.94
1952	4083640	49.70	8216579	3.18
1953	4238670	49.80	8511386	3.59
1954	4450115	50.40	8829593	3.74
1955	4768356	51.60	9241000	4.66
1956	5684211	53.70	10585123	14.55
1957	6085714	55.40	10985043	3.78
1958	5779917	57.50	10052030	-8.49
1959	5889607	58.80	10016338	-0.36
1960	6247655	60.80	10275748	2.59
1961	7314741	63.70	11483110	11.75
1962	9532886	68.40	13936968	21.37
1963	10492174	72.10	14552252	4.41
1964	12717049	77.20	16472861	13.2
1965	15208518	79.40	19154305	16.28
1966	17342926	83.10	20869947	8.96
1967	26141107	86.90	30081826	44.14
1968	37047691	90.20	41072828	36.54
1969	41807352	94.40	44287449	7.83
1970	47160998	100.00	47160998	6.49
1971	57126331	111.70	51142642	8.44
1972	63241038	122.80	51499217	0.7
1973	60263756	137.90	43701056	-15.14
1974	69327632	152.30	45520441	4.16
1975	71807269	163.10	44026529	-3.28
1976	81254188	167.70	48452110	10.05
1977	82485183	168.80	48865630	0.85
1978	84490981	170.90	49438842	1.17
1979	87495962	177.90	49182666	-0.52
1980	93783471	186.20	50367063	2.41
1981	99870597	197.40	50593008	0.45
1982	114582051	212.30	53971762	6.68
1983	122966017	219.00	56148866	4.03
1984	128885093	225.40	57180609	1.84
1985	137249111	233.10	58879927	2.97
1986	143761351	234.70	61253239	4.03
1987	154568810	235.40	65662196	7.2
1988	168261628	241.90	69558341	5.93
1989	178220096	252.86	70481727	1.33

*Taux d'accroissement des six catégories de dépenses réelles + celui de la catégorie TPSR, (%)*, 1949 à 1989

	TTPR	TTCER	TAPSR	TTPSR	TINVR	TEFFR	TDIVR
1949	7.26	-0.41	7.37	3.74	-7.92	30.10	50.73
1950	4.25	4.08	3.98	4.10	2.73	-12.34	23.82
1951	-0.82	-4.55	-3.39	-3.15	-9.61	-5.74	-6.81
1952	-3.51	-1.63	12.95	1.63	3.60	-3.79	43.56
1953	-0.76	3.58	5.48	2.90	8.44	1.67	9.56
1954	1.02	1.68	4.27	2.27	22.58	12.54	-6.88
1955	6.58	1.62	-3.66	1.36	-3.34	-0.43	70.32
1956	44.82	33.37	-50.44	12.36	1.44	90.98	-5.80
1957	3.92	2.18	34.90	7.00	14.23	-38.00	16.89
1958	-8.25	0.22	3.65	-2.25	-37.25	36.77	-73.31
1959	2.18	-0.92	-6.91	-0.90	12.74	-2.72	-0.76
1960	8.01	3.79	0.29	4.68	-6.85	-8.77	-6.15
1961	2.34	-1.42	6.69	1.16	7.74	131.80	11.46
1962	29.37	46.25	-0.29	32.62	19.99	-28.78	-5.89
1963	8.53	-0.63	15.37	4.54	5.89	5.69	-13.12
1964	6.90	-2.19	36.53	6.34	93.95	25.36	46.64
1965	13.33	6.29	29.80	12.93	4.10	52.91	9.86
1966	7.12	1.78	21.83	7.73	31.48	3.02	8.14
1967	28.46	-0.35	-31.76	10.42	10.74	35.11	1773.80
1968	13.91	3.43	6.63	14.22	-6.65	28.88	112.37
1969	-48.15	-19.80	-37.65	-43.07	-51.69	61.74	69.30
1970	33.38	18.70	52.60	29.19	35.47	306.85	-99.73
1971	15.80	21.59	-4.89	14.84	-3.72	6.15	-86.99
1972	7.39	6.71	9.28	7.34	20.74	-3.49	50.89
1973	-3.00	-4.77	47.06	3.27	21.23	-27.52	347.48
1974	0.46	-2.10	42.37	7.82	31.35	-2.33	529.82
1975	30.36	27.24	-54.48	6.63	1.43	-13.02	19.48
1976	4.29	6.87	41.64	9.70	16.38	9.73	5.35
1977	2.17	2.77	4.61	2.79	8.34	-2.34	3.44
1978	3.59	0.25	1.64	1.82	4.54	1.40	-64.85
1979	2.07	2.56	5.74	2.83	17.14	-7.21	7.75
1980	8.71	7.03	3.59	7.19	-0.99	-3.14	11.30
1981	6.05	4.50	8.75	5.77	-3.49	-6.45	12.79
1982	7.06	8.18	20.90	9.64	7.64	1.66	11.85
1983	8.38	5.88	-4.65	5.14	5.20	1.80	8.76
1984	1.87	2.25	10.90	3.41	3.78	-1.58	13.69
1985	2.18	2.22	18.01	4.78	5.19	-0.90	0.27
1986	4.22	4.60	0.60	3.71	16.84	1.16	18.78
1987	7.88	6.37	-0.66	6.92	9.63	6.67	25.68
1988	3.23	5.42	15.11	4.95	28.70	0.52	29.41
1989	5.96	0.26	-1.14	2.31	-0.43	-0.26	7.20



*FINET: Ecolages, finances de cours, finances d'examens, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	32516	1912	248982	1938	335568	1964	1274983
1887	30572	1913	264606	1939	288853	1965	1230371
1888	33157	1914	236254	1940	373628	1966	1232974
1889	39938	1915	237603	1941	401069	1967	811643
1890	42063	1916	251867	1942	426291	1968	2390322
1891	60548	1917	232340	1943	420036	1969	1251194
1892	70258	1918	206211	1944	452026	1970	1218880
1893	82130	1919	282942	1945	425903	1971	1227090
1894	85103	1920	314835	1946	490811	1972	1217457
1895	95714	1921	280230	1947	549277	1973	1320222
1896	98836	1922	234009	1948	583839	1974	1357536
1897	105885	1923	235901	1949	567025	1975	1465136
1898	115266	1924	234219	1950	593706	1976	1453857
1899	121030	1925	240975	1951	591701	1977	1704555
1900	136369	1926	211057	1952	600122	1978	1737182
1901	152450	1927	236399	1953	621728	1979	1756904
1902	160809	1928	255319	1954	639583	1980	1777420
1903	173939	1929	264882	1955	661311	1981	2905436
1904	184579	1930	265313	1956	699562	1982	3323848
1905	222646	1931	273207	1957	694877	1983	3745433
1906	289736	1932	255248	1958	726838	1984	4358552
1907	282188	1933	278672	1959	797045	1985	4821475
1908	251590	1934	280249	1960	915039	1986	5426877
1909	227416	1935	280245	1961	1073533	1987	5893146
1910	249839	1936	264620	1962	1291852	1988	6288170
1911	266573	1937	288765	1963	1322405	1989	7592972

*VAUD: Contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	135345	1912	365965	1938	1060551	1964	10975664
1887	145758	1913	336357	1939	1123988	1965	13540220
1888	150864	1914	406542	1940	1037922	1966	9580275
1889	152845	1915	328212	1941	1127694	1967	14302666
1890	179366	1916	337751	1942	1292290	1968	19636602
1891	206771	1917	397895	1943	1311818	1969	31029861
1892	194953	1918	462744	1944	1476995	1970	35198109
1893	198273	1919	553725	1945	1560063	1971	45820770
1894	217491	1920	576349	1946	2315148	1972	47791886
1895	209072	1921	1037927	1947	2440393	1973	43684806
1896	212124	1922	1071592	1948	2834437	1974	50202607
1897	221614	1923	900842	1949	3057727	1975	53737889
1898	234696	1924	910629	1950	3115515	1976	59816888
1899	251848	1925	894967	1951	3130862	1977	58555691
1900	261064	1926	959108	1952	3387788	1978	57686809
1901	281707	1927	960603	1953	3520354	1979	61657139
1902	284249	1928	988934	1954	3710516	1980	67870503
1903	292816	1929	1044850	1955	4017299	1981	72444624
1904	304500	1930	1063003	1956	4885813	1982	86618215
1905	282353	1931	1102749	1957	5281653	1983	92497549
1906	276083	1932	1129717	1958	4934535	1984	96092478
1907	290701	1933	1109130	1959	4938787	1985	99414043
1908	327052	1934	1100075	1960	5182443	1986	105148882
1909	338316	1935	1104375	1961	6097141	1987	112164534
1910	327822	1936	1088659	1962	7973394	1988	121930058
1911	335385	1937	1062607	1963	8876346	1989	131443815

*SUBFED: Subventions fédérales, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1906	0	1950	27757	1964	13408	1978	24083229
1907	700	1951	28260	1965	16469	1979	23142241
1908	500	1952	19106	1966	6079223	1980	23287699
1909-1911	0	1953	19203	1967	10628975	1981	23615241
1912	10638	1954	13908	1968	14595172	1982	23575056
1913	14771	1955	10026	1969	9035821	1983	25463541
1914	20815	1956	11109	1970	10276206	1984	26869618
1915	18927	1957	11660	1971	9469434	1985	31266923
1916	17763	1958	13375	1972	13246520	1986	31399249
1917-1945	0	1959	13458	1973	14672866	1987	34550497
1946	5400	1960	19124	1974	17034739	1988	36702030
1947	21706	1961	21726	1975	15727284	1989	36774024
1948	21435	1962	32058	1976	18926160		
1949	26600	1963	22595	1977	21288020		

*DIV: Recettes d'exploitation et divers, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	9440	1912	37730	1938	54210	1964	452994
1887	9783	1913	33475	1939	84474	1965	421458
1888	9485	1914	33769	1940	59697	1966	450454
1889	9613	1915	30773	1941	45176	1967	397823
1890	12718	1916	31760	1942	65193	1968	425595
1891	18305	1917	49571	1943	98850	1969	490476
1892	20304	1918	55463	1944	111090	1970	467803
1893	25142	1919	32151	1945	129336	1971	609037
1894	27479	1920	84911	1946	98953	1972	985175
1895	24325	1921	73837	1947	84390	1973	585862
1896	25550	1922	38479	1948	89105	1974	732750
1897	26290	1923	89489	1949	98118	1975	876960
1898	28288	1924	80709	1950	92985	1976	1057283
1899	23327	1925	90271	1951	87624	1977	936917
1900	23708	1926	95905	1952	76624	1978	983761
1901	26565	1927	71646	1953	77385	1979	939678
1902	30636	1928	83763	1954	86108	1980	847849
1903	32299	1929	75739	1955	79720	1981	905296
1904	41085	1930	119244	1956	87727	1982	1064932
1905	33963	1931	108746	1957	97524	1983	1259494
1906	42525	1932	73502	1958	105169	1984	1564445
1907	39413	1933	72320	1959	140317	1985	1746670
1908	39287	1934	68398	1960	131049	1986	1786343
1909	38287	1935	60633	1961	122341	1987	1960633
1910	31911	1936	54845	1962	235582	1988	3341370
1911	37344	1937	53264	1963	270828	1989	2409285

*FINETR: Ecolages, finances de cours, finances d'examens, valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886	37547	1912	248982	1938	244940	1964	447362
1887	35715	1913	264606	1939	209314	1965	417499
1888	39379	1914	236254	1940	247764	1966	399408
1889	46602	1915	210268	1941	230632	1967	252691
1890	48572	1916	192265	1942	220419	1968	726763
1891	69356	1917	142540	1943	206711	1969	371164
1892	82173	1918	101084	1944	217844	1970	348949
1893	97310	1919	127451	1945	203879	1971	329686
1894	101072	1920	140551	1946	236194	1972	306664
1895	116724	1921	139905	1947	253006	1973	305819
1896	121569	1922	142775	1948	261109	1974	286521
1897	129602	1923	144018	1949	255762	1975	289667
1898	139886	1924	138755	1950	272217	1976	282632
1899	147060	1925	143267	1951	258950	1977	327107
1900	159496	1926	130121	1952	256025	1978	329949
1901	181057	1927	147473	1953	266836	1979	322013
1902	189857	1928	158583	1954	272976	1980	313147
1903	197658	1929	164319	1955	279388	1981	480714
1904	211189	1930	167496	1956	290999	1982	520490
1905	257991	1931	181895	1957	283508	1983	569734
1906	336902	1932	184295	1958	291201	1984	644184
1907	314591	1933	212079	1959	321389	1985	688881
1908	281106	1934	216408	1960	363688	1986	769661
1909	253813	1935	218600	1961	419021	1987	823640
1910	271564	1936	202929	1962	483478	1988	862930
1911	276815	1937	211240	1963	478439	1989	1010107

*Tfinetr: Taux d'accroissement de la catégorie FINETR, (%), 1887 à 1989*

1887	-4.88	1913	6.28	1939	-14.54	1965	-6.68
1888	10.26	1914	-10.71	1940	18.37	1966	-4.33
1889	18.34	1915	-11.00	1941	-6.91	1967	-36.73
1890	4.23	1916	-8.56	1942	-4.43	1968	187.61
1891	42.79	1917	-25.86	1943	-6.22	1969	-48.93
1892	18.48	1918	-29.08	1944	5.39	1970	-5.99
1893	18.42	1919	26.08	1945	-6.41	1971	-5.52
1894	3.87	1920	10.28	1946	15.85	1972	-6.98
1895	15.49	1921	-0.46	1947	7.12	1973	-0.28
1896	4.15	1922	2.05	1948	3.20	1974	-6.31
1897	6.61	1923	0.87	1949	-2.05	1975	1.10
1898	7.94	1924	-3.65	1950	6.43	1976	-2.43
1899	5.13	1925	3.25	1951	-4.87	1977	15.74
1900	8.46	1926	-9.18	1952	-1.13	1978	0.87
1901	13.52	1927	13.34	1953	4.22	1979	-2.41
1902	4.86	1928	7.53	1954	2.30	1980	-2.75
1903	4.11	1929	3.62	1955	2.35	1981	53.51
1904	6.85	1930	1.93	1956	4.16	1982	8.27
1905	22.16	1931	8.60	1957	-2.57	1983	9.46
1906	30.59	1932	1.32	1958	2.71	1984	13.07
1907	-6.62	1933	15.08	1959	10.37	1985	6.94
1908	-10.64	1934	2.04	1960	13.16	1986	11.73
1909	-9.71	1935	1.01	1961	15.21	1987	7.01
1910	6.99	1936	-7.17	1962	15.38	1988	4.77
1911	1.93	1937	4.10	1963	-1.04	1989	17.06
1912	-10.05	1938	15.95	1964	-6.50		

*VAUDR: Contribution de l'Etat de Vaud à la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, valeurs réelles (1914 = 100)*

1886	156288	1912	365965	1938	774125	1964	3851110
1887	170278	1913	336357	1939	814484	1965	4594578
1888	179173	1914	406542	1940	688277	1966	3103426
1889	178349	1915	290453	1941	648473	1967	4452885
1890	207120	1916	257825	1942	668195	1968	5970387
1891	236851	1917	244107	1943	645580	1969	9204942
1892	228015	1918	226835	1944	711805	1970	10076756
1893	234921	1919	249426	1945	746799	1971	12310793
1894	258303	1920	257299	1946	1114123	1972	12038258
1895	254966	1921	518186	1947	1124087	1973	10119251
1896	260915	1922	653808	1948	1267637	1974	10595738
1897	271253	1923	549965	1949	1379218	1975	10624336
1898	284825	1924	539472	1950	1428480	1976	11628477
1899	306012	1925	532085	1951	1370180	1977	11236939
1900	305338	1926	591312	1952	1445302	1978	10956659
1901	334569	1927	599253	1953	1510882	1979	11300795
1902	335595	1928	614245	1954	1583660	1980	11957453
1903	332745	1929	648170	1955	1697211	1981	11986205
1904	348398	1930	671088	1956	2032368	1982	13563767
1905	327176	1931	734187	1957	2154897	1983	14070208
1906	321027	1932	815680	1958	1976977	1984	14202258
1907	324081	1933	844087	1959	1991446	1985	14204035
1908	365421	1934	849479	1960	2059795	1986	14912620
1909	377585	1935	861447	1961	2379836	1987	15676385
1910	356328	1936	834861	1962	2984055	1988	16732545
1911	348271	1937	777328	1963	3211413	1989	17486207

*Tvaudr: Taux d'accroissement de la catégorie VAUDR, (%), 1887 à 1989*

1887	8.95	1913	-8.09	1939	5.21	1965	19.31
1888	5.22	1914	20.87	1940	-15.50	1966	-32.45
1889	-0.46	1915	-28.56	1941	-5.78	1967	43.48
1890	16.13	1916	-11.23	1942	3.04	1968	34.08
1891	14.35	1917	-5.32	1943	-3.38	1969	54.18
1892	-3.73	1918	-7.08	1944	10.26	1970	9.47
1893	3.03	1919	9.96	1945	4.92	1971	22.17
1894	9.95	1920	3.16	1946	49.19	1972	-2.21
1895	-1.29	1921	101.39	1947	0.89	1973	-15.94
1896	2.33	1922	26.17	1948	12.77	1974	4.71
1897	3.96	1923	-15.88	1949	8.80	1975	0.27
1898	5.00	1924	-1.91	1950	3.57	1976	9.45
1899	7.44	1925	-1.37	1951	-4.08	1977	-3.37
1900	-0.22	1926	11.13	1952	5.48	1978	-2.49
1901	9.57	1927	1.34	1953	4.54	1979	3.14
1902	0.31	1928	2.50	1954	4.82	1980	5.81
1903	-0.85	1929	5.52	1955	7.17	1981	0.24
1904	4.70	1930	3.54	1956	19.75	1982	13.16
1905	-6.09	1931	9.40	1957	6.03	1983	3.73
1906	-1.88	1932	11.10	1958	-8.26	1984	0.94
1907	0.95	1933	3.48	1959	0.73	1985	0.01
1908	12.76	1934	0.64	1960	3.43	1986	4.99
1909	3.33	1935	1.41	1961	15.54	1987	5.12
1910	-5.63	1936	-3.09	1962	25.39	1988	6.74
1911	-2.26	1937	-6.89	1963	7.62	1989	4.50
1912	5.08	1938	-0.41	1964	19.92		

*SUBFEDR: Subventions fédérales, valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886-1906	0	1950	12727	1964	4705	1978	4574213
1907	780	1951	12368	1965	5588	1979	4241613
1908	559	1952	8151	1966	1969298	1980	4102836
1909-1911	0	1953	8242	1967	3309145	1981	3907221
1912	10638	1954	5936	1968	4437571	1982	3691678
1913	14771	1955	4236	1969	2680457	1983	3873371
1914	20815	1956	4621	1970	2941943	1984	3971271
1915	16750	1957	4757	1971	2544179	1985	4467341
1916	13560	1958	5359	1972	3336655	1986	4453163
1917-1945	0	1959	5427	1973	3398857	1987	4828861
1946	2599	1960	7601	1974	3595344	1988	5036645
1947	9998	1961	8480	1975	3109388	1989	4892114
1948	9586	1962	11998	1976	3679269		
1949	11998	1963	8175	1977	4085208		

*Tsubfedr: Taux d'accroissement de la catégorie SUBFEDR, (%), 1887 à 1989*

1887-1907	0.00	1951	-2.82	1965	18.77	1979	-7.27
1908	-28.33	1952	-34.1	1966	35141.55	1980	-3.27
1909	-100.00	1953	1.12	1967	68.04	1981	-4.77
1910-1912	0.00	1954	-27.98	1968	34.10	1982	-5.52
1913	38.85	1955	-28.64	1969	-39.60	1983	4.92
1914	40.92	1956	9.09	1970	9.76	1984	2.53
1915	-19.53	1957	2.94	1971	-13.52	1985	12.49
1916	-19.04	1958	12.66	1972	31.15	1986	-0.32
1917	-100.00	1959	1.27	1973	1.86	1987	8.44
1918-1946	0.00	1960	40.06	1974	5.78	1988	4.30
1947	284.69	1961	11.56	1975	-13.52	1989	-2.87
1948	-4.12	1962	41.49	1976	18.33		
1949	25.16	1963	-31.86	1977	11.03		
1950	6.08	1964	-42.45	1978	11.97		

*DIVR: Recettes d'exploitation et divers, valeurs réelles (1914 = 100), 1886 à 1989*

1886	10901	1912	37730	1938	39569	1964	158945
1887	11429	1913	33475	1939	61213	1965	143013
1888	11265	1914	33769	1940	39587	1966	145920
1889	11217	1915	27233	1941	25978	1967	123855
1890	14686	1916	24244	1942	33709	1968	129400
1891	20968	1917	30412	1943	48647	1969	145499
1892	23747	1918	27188	1944	53537	1970	133926
1893	29789	1919	14482	1945	61913	1971	163632
1894	32635	1920	37907	1946	47619	1972	248155
1895	29665	1921	36863	1947	38871	1973	135710
1896	31427	1922	23477	1948	39850	1974	154654
1897	32179	1923	54633	1949	44257	1975	173381
1898	34330	1924	47813	1950	42634	1976	205537
1899	28344	1925	53669	1951	38347	1977	179796
1900	27729	1926	59128	1952	32689	1978	186849
1901	31550	1927	44695	1953	33212	1979	172228
1902	36170	1928	52027	1954	36751	1980	149374
1903	36703	1929	46984	1955	33680	1981	149784
1904	47008	1930	75280	1956	36492	1982	166760
1905	39355	1931	72401	1957	39789	1983	191587
1906	49448	1932	53070	1958	42135	1984	231222
1907	43939	1933	55038	1959	56579	1985	249560
1908	43896	1934	52817	1960	52086	1986	253346
1909	42731	1935	47296	1961	47752	1987	274023
1910	34686	1936	42059	1962	88167	1988	458538
1911	38779	1937	38964	1963	97984	1989	320512



*Tdivr: Taux d'accroissement de la catégorie DIVR, (%), 1887 à 1989*

1887	4.84	1913	-11.28	1939	54.70	1965	-10.02
1888	-1.43	1914	0.88	1940	-35.33	1966	2.03
1889	-0.43	1915	-19.36	1941	-34.38	1967	-15.12
1890	30.93	1916	-10.98	1942	29.76	1968	4.48
1891	42.78	1917	25.44	1943	44.31	1969	12.44
1892	13.25	1918	-10.60	1944	10.05	1970	-7.95
1893	25.44	1919	-46.73	1945	15.65	1971	22.18
1894	9.55	1920	161.75	1946	-23.09	1972	51.65
1895	-9.10	1921	-2.75	1947	-18.37	1973	-45.31
1896	5.94	1922	-36.31	1948	2.52	1974	13.96
1897	2.39	1923	132.71	1949	11.06	1975	12.11
1898	6.68	1924	-12.48	1950	-3.67	1976	18.55
1899	-17.44	1925	12.25	1951	-10.06	1977	-12.52
1900	-2.17	1926	10.17	1952	-14.75	1978	3.92
1901	13.78	1927	-24.41	1953	1.60	1979	-7.83
1902	14.64	1928	16.40	1954	10.66	1980	-13.27
1903	1.47	1929	-9.69	1955	-8.36	1981	0.27
1904	28.08	1930	60.22	1956	8.35	1982	11.33
1905	-16.28	1931	-3.82	1957	9.03	1983	14.89
1906	25.65	1932	-26.70	1958	5.90	1984	20.69
1907	-11.14	1933	3.71	1959	34.28	1985	7.93
1908	-0.10	1934	-4.04	1960	-7.94	1986	1.52
1909	-2.65	1935	-10.45	1961	-8.32	1987	8.16
1910	-18.83	1936	-11.07	1962	84.64	1988	67.34
1911	11.80	1937	-7.36	1963	11.13	1989	-30.10
1912	-2.71	1938	1.55	1964	62.22		

*FUNI: Part de la catégorie FINET dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%), 1886 à 1989*

1886	18.34	1912	37.54	1938	23.14	1964	10.03
1887	16.43	1913	40.76	1939	19.29	1965	8.09
1888	17.13	1914	33.88	1940	25.4	1966	7.11
1889	19.73	1915	38.6	1941	25.48	1967	3.1
1890	17.96	1916	39.41	1942	23.9	1968	6.45
1891	21.2	1917	34.18	1943	22.94	1969	2.99
1892	24.61	1918	28.47	1944	22.16	1970	2.58
1893	26.88	1919	32.57	1945	20.13	1971	2.15
1894	25.78	1920	32.25	1946	16.86	1972	1.93
1895	29.08	1921	20.13	1947	17.74	1973	2.19
1896	29.37	1922	17.41	1948	16.54	1974	1.96
1897	29.93	1923	19.24	1949	15.12	1975	2.04
1898	30.47	1924	19.11	1950	15.5	1976	1.79
1899	30.55	1925	19.65	1951	15.42	1977	2.07
1900	32.38	1926	16.67	1952	14.7	1978	2.06
1901	33.09	1927	18.63	1953	14.67	1979	2.01
1902	33.81	1928	19.23	1954	14.37	1980	1.9
1903	34.85	1929	19.12	1955	13.87	1981	2.91
1904	34.82	1930	18.33	1956	12.31	1982	2.9
1905	41.31	1931	18.4	1957	11.42	1983	3.05
1906	47.63	1932	17.5	1958	12.58	1984	3.38
1907	46.03	1933	19.09	1959	13.53	1985	3.51
1908	40.68	1934	19.34	1960	14.65	1986	3.77
1909	37.65	1935	19.39	1961	14.68	1987	3.81
1910	40.99	1936	18.79	1962	13.55	1988	3.74
1911	41.7	1937	20.56	1963	12.6	1989	4.26

*VUNI: Part de la catégorie VAUD dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%), 1886 à 1989*

1886	76.34	1912	55.17	1938	73.12	1964	86.31
1887	78.32	1913	51.81	1939	75.07	1965	89.03
1888	77.96	1914	58.3	1940	70.55	1966	55.24
1889	75.52	1915	53.32	1941	71.65	1967	54.71
1890	76.6	1916	52.84	1942	72.45	1968	53
1891	72.39	1917	58.53	1943	71.66	1969	74.22
1892	68.28	1918	63.88	1944	72.4	1970	74.63
1893	64.89	1919	63.73	1945	73.75	1971	80.21
1894	65.89	1920	59.05	1946	79.55	1972	75.57
1895	63.53	1921	74.56	1947	78.83	1973	72.49
1896	63.04	1922	79.73	1948	80.32	1974	72.41
1897	62.64	1923	73.46	1949	81.55	1975	74.84
1898	62.05	1924	74.3	1950	81.35	1976	73.62
1899	63.57	1925	72.99	1951	81.57	1977	70.99
1900	61.99	1926	75.75	1952	82.96	1978	68.28
1901	61.14	1927	75.72	1953	83.05	1979	70.47
1902	59.75	1928	74.47	1954	83.38	1980	72.37
1903	58.67	1929	75.41	1955	84.25	1981	72.54
1904	57.44	1930	73.43	1956	85.95	1982	75.59
1905	52.39	1931	74.27	1957	86.79	1983	75.22
1906	45.38	1932	77.46	1958	85.37	1984	74.56
1907	47.42	1933	75.96	1959	83.86	1985	72.43
1908	52.88	1934	75.93	1960	82.95	1986	73.14
1909	56.01	1935	76.41	1961	83.35	1987	72.57
1910	53.78	1936	77.31	1962	83.64	1988	72.46
1911	52.46	1937	75.65	1963	84.6	1989	73.75

*SUNI: Part de la catégorie SUBFED dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%), 1886 à 1989*

1886-1906	0.00	1950	0.72	1964	0.11	1978	28.50
1907	0.11	1951	0.74	1965	0.11	1979	26.45
1908	0.08	1952	0.47	1966	35.05	1980	24.83
1909-1911	0.00	1953	0.45	1967	40.66	1981	23.65
1912	1.60	1954	0.31	1968	39.40	1982	20.57
1913	2.28	1955	0.21	1969	21.61	1983	20.71
1914	2.98	1956	0.20	1970	21.79	1984	20.85
1915	3.07	1957	0.19	1971	16.58	1985	22.78
1916	2.78	1958	0.23	1972	20.95	1986	21.84
1917-1945	0.00	1959	0.23	1973	24.35	1987	22.35
1946	0.19	1960	0.31	1974	24.57	1988	21.81
1947	0.70	1961	0.30	1975	21.90	1989	20.63
1948	0.61	1962	0.34	1976	23.29		
1949	0.71	1963	0.22	1977	25.81		

*DIVUNI: Part de la catégorie DIV dans la couverture des dépenses d'exploitation de l'UNIL, (%) 1886 à 1989*

1886	5.32	1912	5.69	1938	3.74	1964	3.56
1887	5.26	1913	5.16	1939	5.64	1965	2.77
1888	4.90	1914	4.84	1940	4.06	1966	2.60
1889	4.75	1915	5.00	1941	2.87	1967	1.52
1890	5.43	1916	4.97	1942	3.65	1968	1.15
1891	6.41	1917	7.29	1943	5.4	1969	1.17
1892	7.11	1918	7.66	1944	5.45	1970	0.99
1893	8.23	1919	3.70	1945	6.11	1971	1.07
1894	8.33	1920	8.70	1946	3.40	1972	1.56
1895	7.39	1921	5.30	1947	2.73	1973	0.97
1896	7.59	1922	2.86	1948	2.53	1974	1.06
1897	7.43	1923	7.30	1949	2.62	1975	1.22
1898	7.48	1924	6.59	1950	2.43	1976	1.30
1899	5.89	1925	7.36	1951	2.28	1977	1.14
1900	5.63	1926	7.58	1952	1.88	1978	1.16
1901	5.77	1927	5.65	1953	1.83	1979	1.07
1902	6.44	1928	6.31	1954	1.93	1980	0.9
1903	6.47	1929	5.47	1955	1.67	1981	0.91
1904	7.75	1930	8.24	1956	1.54	1982	0.93
1905	6.30	1931	7.32	1957	1.60	1983	1.02
1906	6.99	1932	5.04	1958	1.82	1984	1.21
1907	6.43	1933	4.95	1959	2.38	1985	1.27
1908	6.35	1934	4.72	1960	2.10	1986	1.24
1909	6.34	1935	4.20	1961	1.67	1987	1.27
1910	5.23	1936	3.89	1962	2.47	1988	1.99
1911	5.84	1937	3.79	1963	2.58	1989	1.35

*ACHAT: Achat d'instruments et de matières premières pour les laboratoires et cliniques, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	225	1902	2400	1918	11280	1934	280
1887	0	1903	2600	1919	6402	1935	80
1888	22	1904	8240	1920	1360	1936	580
1889	0	1905	799	1921	1475	1937	93
1890	32	1906	1200	1922	2286	1938	80
1891	193	1907	1200	1923	1280	1939	80
1892	600	1908	1212	1924	1406	1940	80
1893	2400	1909	1260	1925	1284	1941	0
1894	2400	1910	1231	1926	1291	1942	20333
1895	2400	1911	1200	1927	1280	1943	28000
1896	2400	1912	3001	1928	116	1944	37981
1897	2500	1913	1200	1929	80	1945	40113
1898	2400	1914	1292	1930	228	1946-1989	0
1899	2872	1915	1525	1931	145		
1900	2831	1916	1280	1932	80		
1901	2400	1917	1377	1933	80		

*ANALYS: Produit des analyses de l'Institut de bactériologie, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1945	0	1952	35556	1959	83768	1966	169314
1946	34126	1953	34413	1960	79575	1967	49096
1947	29344	1954	33127	1961	69150	1968	36931
1948	32943	1955	36098	1962	97224	1969	4000
1949	40675	1956	36664	1963	99564	1970-1989	0
1950	42940	1957	41205	1964	144595		
1951	26774	1958	52129	1965	151496		

*BIBLIO: Immatriculations, bibliothèque, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	1031	1902	13226	1918	6878	1934	27460
1887	1230	1903	13713	1919	8690	1935	25304
1888	960	1904	16797	1920	9458	1936	23088
1889	840	1905	18599	1921	21408	1937	24948
1890	2386	1906	24428	1922	15895	1938	24365
1891	6368	1907	18570	1923	17334	1939	25057
1892	10121	1908	17577	1924	16977	1940	24145
1893	9252	1909	10630	1925	22510	1941	24538
1894	6185	1910	12053	1926	32943	1942	27343
1895	8908	1911	14503	1927	21634	1943	32748
1896	11738	1912	13473	1928	27815	1944	38911
1897	12387	1913	14040	1929	30350	1945	31402
1898	14029	1914	12519	1930	23766	1946-1989	0
1899	7434	1915	10902	1931	30256		
1900	9527	1916	8469	1932	22431		
1901	9665	1917	7563	1933	25923		

*ENSSUP: Encouragement pour l'enseignement supérieur, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1919	0
1920	1000
1921-1989	0

*ENTR: Remboursement sur frais d'entretien des immeubles et loyers, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1982	0	1986	78400
1983	1400	1987	360964
1984	4200	1988	245212
1985	126802	1989	297904

---

*FONDS: Fonds universitaire, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	503	1901	6600	1916	7000	1931	30483
1887	1050	1902	6400	1917	12000	1932	1150
1888	1000	1903	8080	1918	8381	1933	5900
1889	1270	1904	6584	1919	4340	1934	5400
1890	2800	1905	5250	1920	5000	1935	2293
1891	4244	1906	7500	1921	5539	1936	2914
1892	1593	1907	10000	1922	5805	1937	300
1893	4165	1908	10500	1923	12723	1938	2412
1894	11122	1909	16896	1924	10000	1939	32309
1895	4939	1910	8510	1925	14218	1940	10000
1896	3225	1911	11250	1926	19690	1941	165
1897	3050	1912	11041	1927	10809	1942-1989	0
1898	3875	1913	8030	1928	17395		
1899	3825	1914	8518	1929	9000		
1900	3450	1915	1105	1930	29149		

---

*IMPRIM: Vente d'imprimés, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1957	0	1983	3527
1958	91	1984	3284
1959	87	1985	4171
1960	0	1986	4247
1961	2	1987	1412
1962-1980	0	1988	1153
1981	3705	1989	2392
1982	3206		

*LAUS: Contribution de la commune de Lausanne, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	7500	1906	7500	1926	7500	1946	10500
1887	7500	1907	7500	1927	7500	1947	10500
1888	7500	1908	7500	1928	7500	1948	10500
1889	7500	1909	7500	1929	7500	1949	10500
1890	7500	1910	7500	1930	7500	1950	10500
1891	7500	1911	7500	1931	7500	1951	10500
1892	7500	1912	7500	1932	7500	1952	10800
1893	7500	1913	7500	1933	7500	1953	10500
1894	7500	1914	7500	1934	7500	1954	7500
1895	7500	1915	7500	1935	7500	1955	7500
1896	7500	1916	7500	1936	7500	1956	7500
1897	7500	1917	7500	1937	7500	1957	7500
1898	7500	1918	7500	1938	7500	1958	7500
1899	7500	1919	7500	1939	7500	1959	7500
1900	7500	1920	7500	1940	7500	1960	7500
1901	7500	1921	7500	1941	7500	1961	0
1902	7500	1922	7500	1942	7500	1962	0
1903	7500	1923	7500	1943	7500	1963	15000
1904	7500	1924	7500	1944	7500	1964-1989	0
1905	7500	1925	7500	1945	7500		

*LOYER: Loyers, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1908	0	1924	1230	1940	350	1956	150
1909	93	1925	1256	1941	673	1957-1973	0
1910	153	1926	1475	1942	462	1974	2640
1911	65	1927	823	1943	338	1975	660
1912	277	1928	2127	1944	350	1976-1980	0
1913	369	1929	2302	1945	120	1981	10769
1914	267	1930	2154	1946	280	1982	20172
1915	286	1931	2362	1947	520	1983	28178
1916	129	1932	2391	1948	415	1984	56877
1917	84	1933	2787	1949	410	1985	59894
1918	50	1934	2118	1950	320	1986	67105
1919	68	1935	1486	1951	390	1987	65395
1920	23	1936	443	1952	300	1988	63278
1921	623	1937	753	1953	180	1989	70422
1922	418	1938	1273	1954	230		
1923	608	1939	672	1955	210		

*PFSS: prélèvements sur fonds spéciaux du bilan (1986) et prélèvements sur fonds spéciaux hors bilan (1988), valeurs nominales*

1886-1985	0	1988	1250000
1986	163080	1989	0
1987	0		

*PREST: Remboursement de prestations sociales, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1952	0	1962	5515	1972	29741	1982	8124
1953	2006	1963	8115	1973	8973	1983	38241
1954	6812	1964	6688	1974	12704	1984	248858
1955	3436	1965	699	1975	73158	1985	207420
1956	0	1966	9769	1976	59885	1986	215470
1957	2903	1967	6299	1977	30528	1987	323671
1958	4351	1968	3569	1978	23023	1988	257202
1959	7086	1969	17066	1979	64404	1989	270756
1960	1725	1970	8015	1980	61346		
1961	2443	1971	2185	1981	66978		

*REC: Autres recettes, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1961	0	1969	31917	1977	264829	1985	551215
1962	1969	1970	7170	1978	298706	1986	563281
1963	1219	1971	142129	1979	273944	1987	582850
1964	5786	1972	436606	1980	250940	1988	657387
1965	4409	1973	65618	1981	274235	1989	794517
1966	21375	1974	142200	1982	367774		
1967	27368	1975	58654	1983	472615		
1968	0	1976	198542	1984	494471		



*REMBFD: Remboursement sur frais divers et taxes, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1951	0	1961	1902	1971	6881	1981	28021
1952	1197	1962	2232	1972	6331	1982	52221
1953	994	1963	2075	1973	6339	1983	75278
1954	848	1964	3818	1974	10197	1984	85488
1955	964	1965	3644	1975	15736	1985	132364
1956	4965	1966	4337	1976	15362	1986	88104
1957	783	1967	4763	1977	16043	1987	62630
1958	2677	1968	5890	1978	44602	1988	184220
1959	1990	1969	4029	1979	18502	1989	140230
1960	1665	1970	8101	1980	22736		

*RETR: Remboursement de rétributions du personnel, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1945	0	1957	45133	1969	433464	1981	521588
1946	54047	1958	38421	1970	444517	1982	613435
1947	44026	1959	39886	1971	457842	1983	640255
1948	45247	1960	40584	1972	512497	1984	671267
1949	46533	1961	48844	1973	504932	1985	664804
1950	39225	1962	128642	1974	565009	1986	606656
1951	49960	1963	144855	1975	728752	1987	563711
1952	28771	1964	292107	1976	783494	1988	682918
1953	29292	1965	261210	1977	625517	1989	833064
1954	37591	1966	245659	1978	617430		
1955	31512	1967	310297	1979	582828		
1956	38448	1968	379205	1980	512827		

*SPORTS: Sports divers, valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886-1942	0	1945	3710
1943	11800	1946-1989	0
1944	5623		

*TRPROF: Traitements des professeurs ordinaires et extraordinaires, des secrétaires, etc., valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	175	1905	1500	1920	60479	1935	23370
1887-1891	0	1906	1600	1921	36722	1936	20320
1892	200	1907	1600	1922	5150	1937	19670
1893	325	1908	1900	1923	49444	1938	18580
1894	200	1909	1900	1924	42996	1939	18856
1895	450	1910	2105	1925	42903	1940	17622
1896	450	1911	1900	1926	32506	1941	12300
1897	775	1912	1900	1927	29100	1942	9555
1898	450	1913	1900	1928	28210	1943	18464
1899	775	1914	3197	1929	25907	1944	20725
1900	400	1915	8754	1930	55760	1945	46491
1901	400	1916	6952	1931	37400	1946-1989	0
1902	400	1917	20540	1932	39300		
1903	400	1918	21180	1933	29530		
1904	1500	1919	4781	1934	25040		

*VACEXP: Vacances aux experts, abonnements, etc., valeurs nominales, 1886 à 1989*

1886	6	1899	921	1912	538	1925	600
1887	3	1900	0	1913	436	1926	500
1888	3	1901	0	1914	476	1927	500
1889	3	1902	710	1915	701	1928	600
1890	0	1903	6	1916	430	1929	600
1891	0	1904	464	1917	507	1930	687
1892	290	1905	315	1918	194	1931	600
1893	1500	1906	297	1919	370	1932	650
1894	72	1907	543	1920	91	1933	600
1895	128	1908	598	1921	570	1934	600
1896	237	1909	8	1922	1425	1935	600
1897	78	1910	359	1923	600	1936-1989	0
1898	34	1911	926	1924	600		

*ACHAT/DUNI*

1886	0.13	1917	0.20
1887	0.00	1918	1.56
1888	0.01	1919	0.74
1889	0.00	1920	0.14
1890	0.01	1921	0.11
1891	0.07	1922	0.17
1892	0.21	1923	0.10
1893	0.79	1924	0.11
1894	0.73	1925	0.10
1895	0.73	1926	0.10
1896	0.71	1927	0.10
1897	0.71	1928	0.01
1898	0.63	1929	0.01
1899	0.72	1930	0.02
1900	0.67	1931	0.01
1901	0.52	1932	0.01
1902	0.50	1933	0.01
1903	0.52	1934	0.02
1904	1.55	1935	0.01
1905	0.15	1936	0.04
1906	0.20	1937	0.01
1907	0.20	1938	0.01
1908	0.20	1939	0.01
1909	0.21	1940	0.01
1910	0.20	1941	0.00
1911	0.19	1942	1.14
1912	0.45	1943	1.53
1913	0.18	1944	1.86
1914	0.19	1945	1.90
1915	0.25	1946-1965	0.00
1916	0.20		

*BIBLIO/DUNI*

1886	0.58	1917	1.11
1887	0.66	1918	0.95
1888	0.50	1919	1.00
1889	0.42	1920	0.97
1890	1.02	1921	1.54
1891	2.23	1922	1.18
1892	3.54	1923	1.41
1893	3.03	1924	1.39
1894	1.87	1925	1.84
1895	2.71	1926	2.60
1896	3.49	1927	1.71
1897	3.50	1928	2.09
1898	3.71	1929	2.19
1899	1.88	1930	1.64
1900	2.26	1931	2.04
1901	2.10	1932	1.54
1902	2.78	1933	1.78
1903	2.75	1934	1.90
1904	3.17	1935	1.75
1905	3.45	1936	1.64
1906	4.02	1937	1.78
1907	3.03	1938	1.68
1908	2.84	1939	1.67
1909	1.76	1940	1.64
1910	1.98	1941	1.56
1911	2.27	1942	1.53
1912	2.03	1943	1.79
1913	2.16	1944	1.91
1914	1.80	1945	1.48
1915	1.77	1946-1965	0.00
1916	1.33		

*ENTR/DUNI*

1886-1965 0.00

*FONDS/DUNI*

1886	0.28	1915	0.18
1887	0.56	1916	1.1
1888	0.52	1917	1.77
1889	0.63	1918	1.16
1890	1.2	1919	0.5
1891	1.49	1920	0.51
1892	0.56	1921	0.4
1893	1.36	1922	0.43
1894	3.37	1923	1.04
1895	1.5	1924	0.82
1896	0.96	1925	1.16
1897	0.86	1926	1.56
1898	1.02	1927	0.85
1899	0.97	1928	1.31
1900	0.82	1929	0.65
1901	1.43	1930	2.01
1902	1.35	1931	2.05
1903	1.62	1932	0.08
1904	1.24	1933	0.4
1905	0.97	1934	0.37
1906	1.23	1935	0.16
1907	1.63	1936	0.21
1908	1.7	1937	0.02
1909	2.8	1938	0.17
1910	1.4	1939	2.16
1911	1.76	1940	0.68
1912	1.66	1941	0.01
1913	1.24	1942-1965	0
1914	1.22		

*SPORTS/DUNI*

1886-1942	0	1945	0.18
1943	0.64	1946-1965	0
1944	0.28		

---

*IMPRIM/DUNI*

1886-1965	0.00
-----------	------

---

*REC/DUNI*

1886-1961	0.00	1964	0.05
1962	0.02	1965	0.03
1963	0.01		

*LOYER/DUNI*

1886-1908	0.00	1932	0.16
1909	0.02	1933	0.19
1910	0.03	1934	0.15
1911	0.01	1935	0.10
1912	0.04	1936	0.03
1913	0.06	1937	0.05
1914	0.04	1938	0.09
1915	0.05	1939	0.04
1916	0.02	1940	0.02
1917	0.01	1941	0.04
1918	0.01	1942	0.03
1919	0.01	1943	0.02
1920	0.00	1944	0.02
1921	0.04	1945	0.01
1922	0.03	1946	0.01
1923	0.05	1947	0.02
1924	0.10	1948	0.01
1925	0.10	1949	0.01
1926	0.12	1950	0.01
1927	0.06	1951	0.01
1928	0.16	1952	0.01
1929	0.17	1953	0.00
1930	0.15	1954	0.01
1931	0.16	1955-1965	0.00

*LAUS/DUNI*

1886	4.23	1926	0.59
1887	4.03	1927	0.59
1888	3.88	1928	0.56
1889	3.71	1929	0.54
1890	3.20	1930	0.52
1891	2.63	1931	0.51
1892	2.63	1932	0.51
1893	2.45	1933	0.51
1894	2.27	1934	0.52
1895	2.28	1935	0.52
1896	2.23	1936	0.53
1897	2.12	1937	0.53
1898	1.98	1938	0.52
1899	1.89	1939	0.50
1900	1.78	1940	0.51
1901	1.63	1941	0.48
1902	1.58	1942	0.42
1903	1.50	1943	0.41
1904	1.41	1944	0.37
1905	1.39	1945	0.35
1906	1.23	1946	0.36
1907	1.22	1947	0.34
1908	1.21	1948	0.30
1909	1.24	1949	0.28
1910	1.23	1950	0.27
1911	1.17	1951	0.27
1912	1.13	1952	0.26
1913	1.16	1953	0.25
1914	1.08	1954	0.17
1915	1.22	1955	0.16
1916	1.17	1956	0.13
1917	1.10	1957	0.12
1918	1.04	1958	0.13
1919	0.86	1959	0.13
1920	0.77	1960	0.12
1921	0.54	1961	0.00
1922	0.56	1962	0.00
1923	0.61	1963	0.14
1924	0.61	1964	0.00
1925	0.61	1965	0.00

<i>PREST/DUNI</i>				<i>REMBFD/DUNI</i>			
1886-1952	0.00	1959	0.12	1886-1951	0.00	1959	0.03
1953	0.05	1960	0.03	1952	0.03	1960	0.03
1954	0.15	1961	0.03	1953	0.02	1961	0.03
1955	0.07	1962	0.06	1954	0.02	1962	0.02
1956	0.00	1963	0.08	1955	0.02	1963	0.02
1957	0.05	1964	0.05	1956	0.09	1964	0.03
1958	0.08	1965	0.00	1957	0.01	1965	0.02
				1958	0.05		

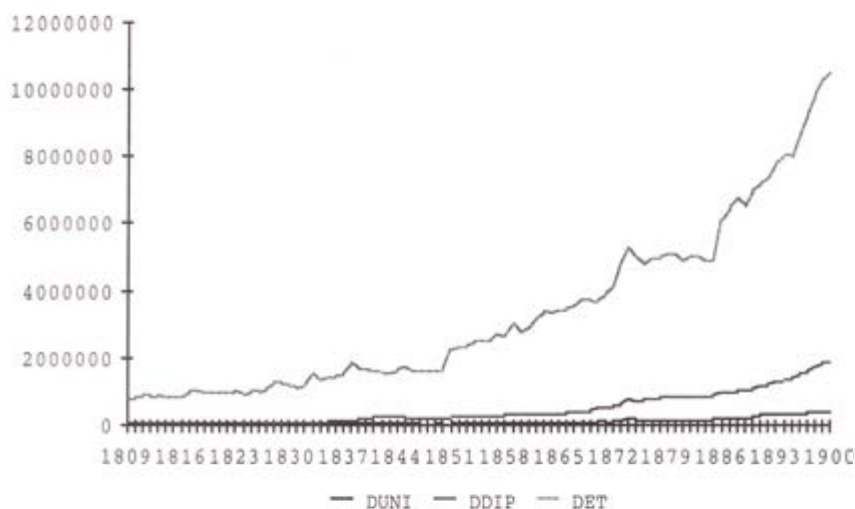
<i>RETR/DUNI</i>				<i>ANALYS/DUNI</i>			
1886-1945	0.00	1956	0.68	1886-1945	0.00	1956	0.65
1946	1.86	1957	0.74	1946	1.17	1957	0.68
1947	1.42	1958	0.66	1947	0.95	1958	0.90
1948	1.28	1959	0.68	1948	0.93	1959	1.42
1949	1.24	1960	0.65	1949	1.08	1960	1.27
1950	1.02	1961	0.67	1950	1.12	1961	0.95
1951	1.30	1962	1.35	1951	0.70	1962	1.02
1952	0.70	1963	1.38	1952	0.87	1963	0.95
1953	0.69	1964	2.30	1953	0.81	1964	1.14
1954	0.84	1965	1.72	1954	0.74	1965	1.00
1955	0.66			1955	0.76		

*TRPROF/DUNI*

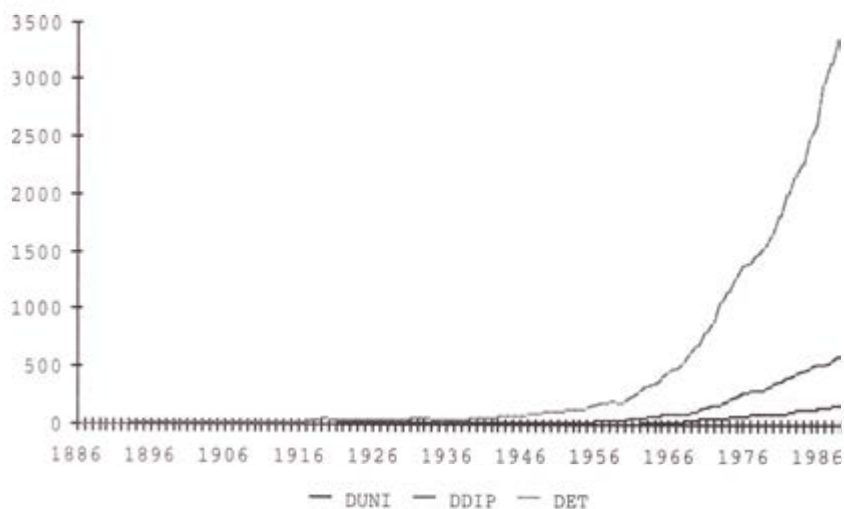
1886	0.10	1918	2.92
1887	0.00	1919	0.55
1888-1891	0.00	1920	6.20
1892	0.07	1921	2.64
1893	0.11	1922	0.38
1894	0.06	1923	4.03
1895	0.14	1924	3.51
1896	0.13	1925	3.50
1897	0.22	1926	2.57
1898	0.12	1927	2.29
1899	0.20	1928	2.12
1900	0.09	1929	1.87
1901	0.09	1930	3.85
1902	0.08	1931	2.52
1903	0.08	1932	2.69
1904	0.28	1933	2.02
1905	0.28	1934	1.73
1906	0.26	1935	1.62
1907	0.26	1936	1.44
1908	0.31	1937	1.40
1909	0.31	1938	1.28
1910	0.35	1939	1.26
1911	0.30	1940	1.20
1912	0.29	1941	0.78
1913	0.29	1942	0.54
1914	0.46	1943	1.01
1915	1.42	1944	1.02
1916	1.09	1945	2.20
1917	3.02	1946-1965	0.00

*VACEXP/DUNI*

1886-1891	0.00	1915	0.11
1892	0.10	1916	0.07
1893	0.49	1917	0.07
1894	0.02	1918	0.03
1895	0.04	1919	0.04
1896	0.07	1920	0.01
1897	0.02	1921	0.04
1898	0.01	1922	0.11
1899	0.23	1923	0.05
1900	0.00	1924	0.05
1901	0.00	1925	0.05
1902	0.15	1926	0.04
1903	0.00	1927	0.04
1904	0.09	1928	0.05
1905	0.06	1929	0.04
1906	0.05	1930	0.05
1907	0.09	1931	0.04
1908	0.10	1932	0.04
1909	0.00	1933	0.04
1910	0.06	1934	0.04
1911	0.14	1935	0.04
1912	0.08	1936-1965	0.00
1913	0.07		
1914	0.07		

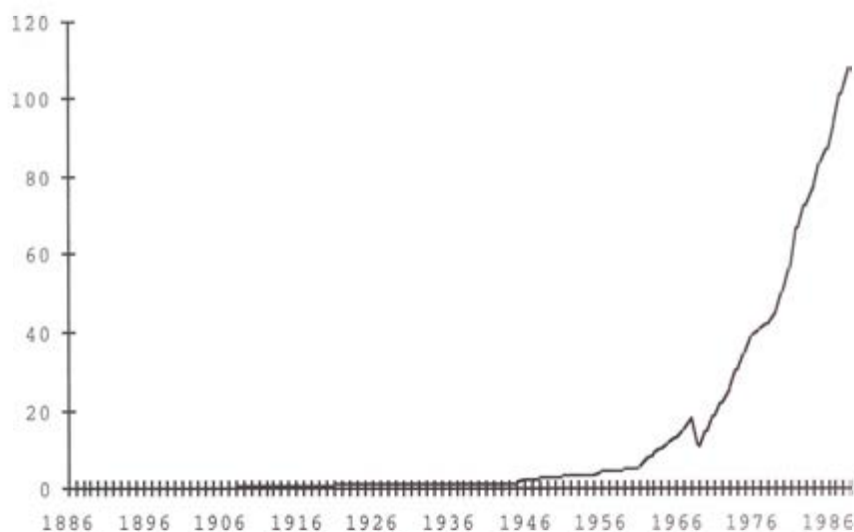


*Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université de Lausanne (DUNI), du Département de l'Instruction publique (DDIP) et de l'Etat de Vaud (DET), francs courants, 1809 à 1900.*

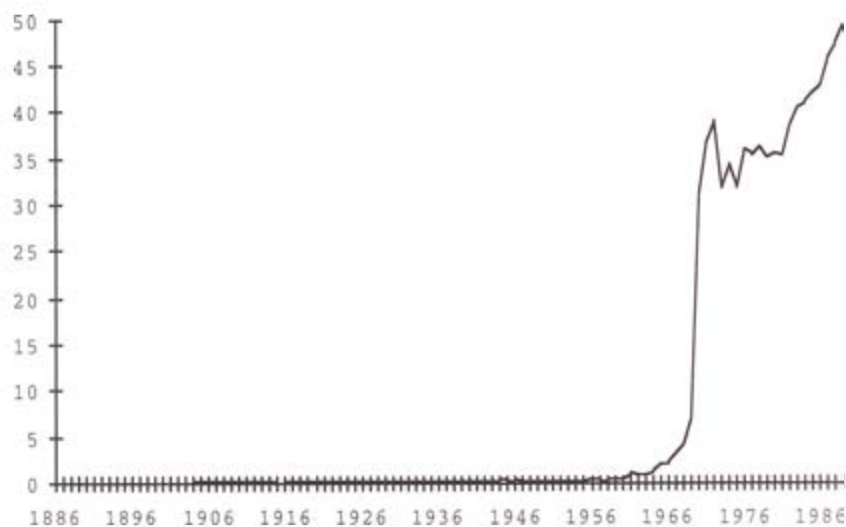


*Dépenses d'exploitation de l'Académie/Université de Lausanne (DUNI), du Département de l'Instruction publique (DDIP) et de l'Etat de Vaud (DET), millions de francs courants, 1886 à 1989.*

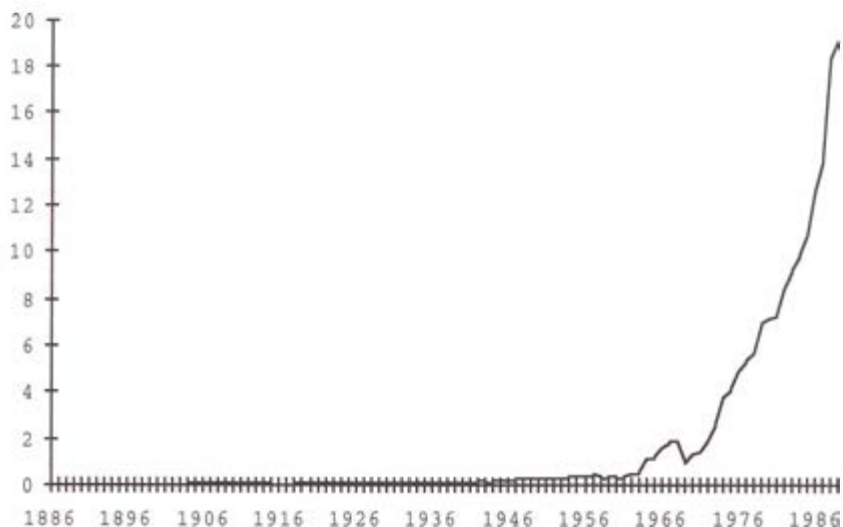




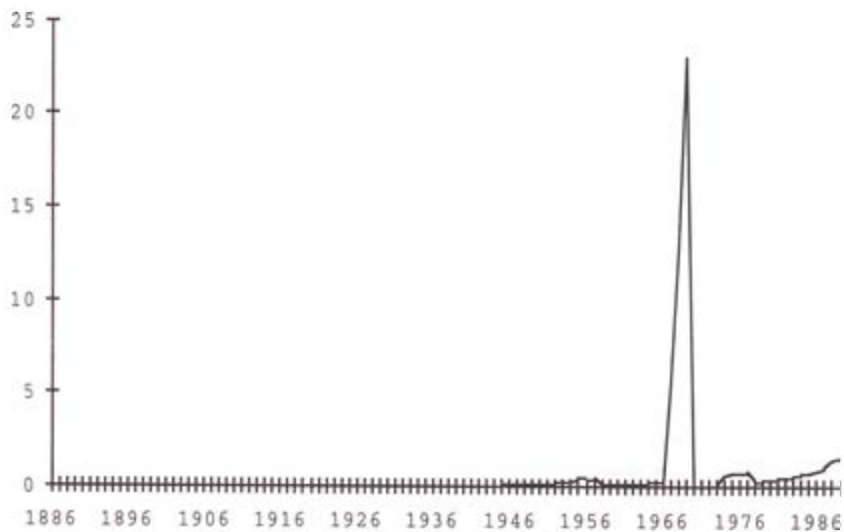
*Dépenses d'exploitation: catégorie «traitements et prestations sociales» (TPS), millions de francs courants, 1886 à 1989.*



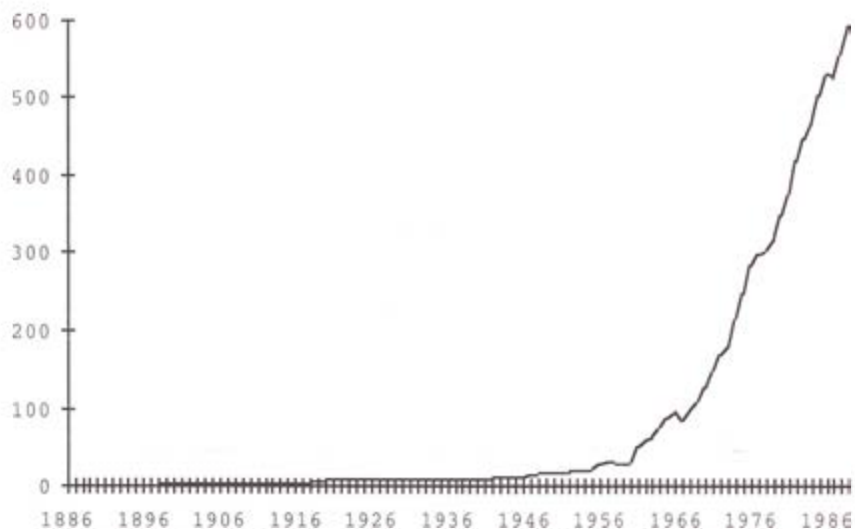
*Dépenses d'exploitation: catégorie «entretien et frais de fonctionnement» (EFF), millions de francs courants, 1886 à 1989.*



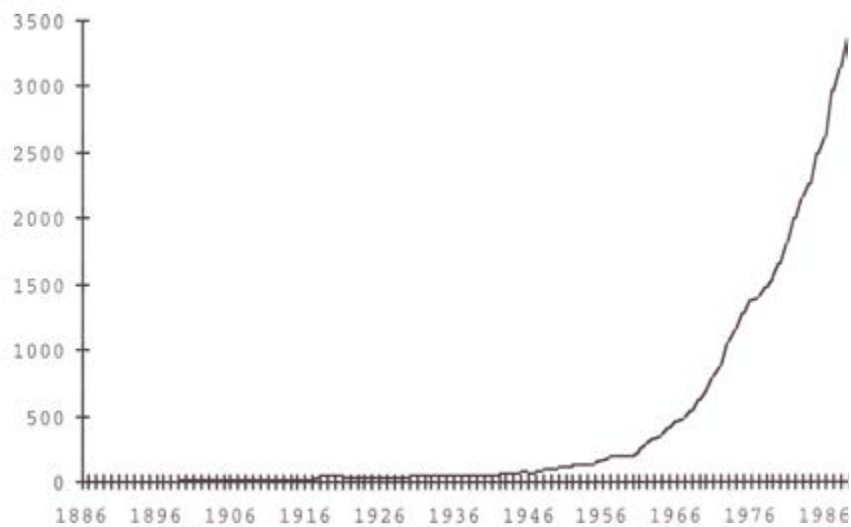
*Dépenses d'exploitation: catégorie «investissements» (INV), millions de francs courants, 1886 à 1989.*



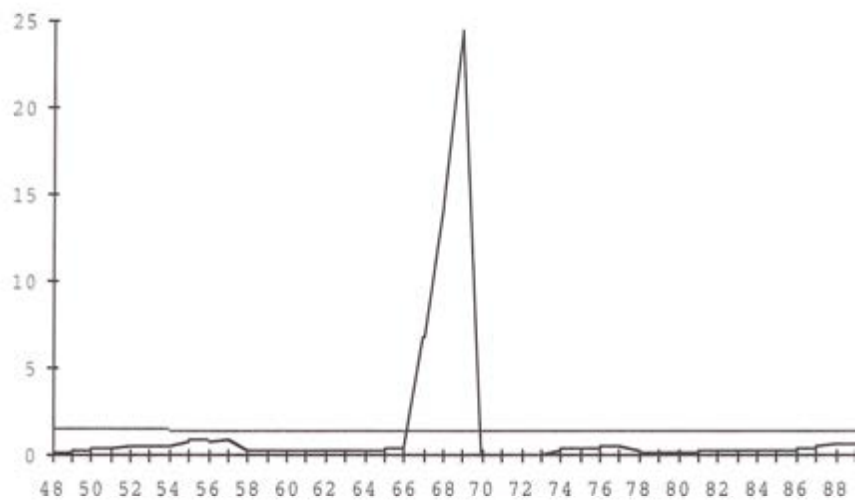
*Dépenses d'exploitation: catégorie «divers» (DIV), millions de francs courants, 1886 à 1989.*



*Dépenses d'exploitation du Département de l'Instruction publique, millions de francs courants, 1886 à 1989.*



*Dépenses d'exploitation de l'Etat de Vaud, millions de francs courants, 1886 à 1989.*



*Dépenses d'exploitation: catégorie «divers» (DIVR), millions de francs constants, 1948 à 1989. Tendance générale.*

Investissements de Dorigny: A = mouvements annuels B = montants cumulés

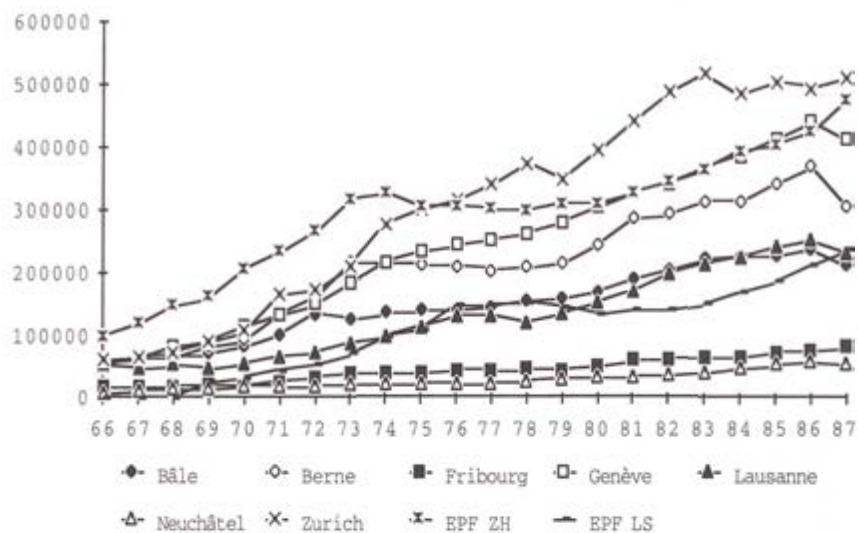
En milliers de francs	1969		1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Etudes I	1997	3855	1670	5525	599	6124	720	6844	588	7432	213	7432	-11	7634		
Infrastructure I	1010	1209	1482	2691	450	3141	121	3262	17	3279						
CP	8831	8831	11535	20366	2572	22938	58	22996								
Inventaire CP			1604	1604	1091		3	2698								
Sport-Est	195	195	135	330	37	367	277	644	176	820						
Caniveaux					1612	1612	1851	3463	445	3908	19	3927	10	3937		
Route Sorge			179	179	1303	1482	205	1687	-3	1684	1	1685				
Etudes II					1307	1307	677	1984	978	2962	909	3871	-991	2880	573	3453
BSP					5499	5499	4674	10173	5494	15667	3528	19195	276	19471	25	19496
Inventaire BSP							784	784	1334	2118	1868	3986	4	3990		
Infrastructure II							794	1395	932	2327	291	2618	319	2937	187	3124
Sport-ouest					601	601			1746	1746	906	2652	-1	2651	1	2652
Automatisation BCU											677	677	392	1069	181	1250
Infrastructure III											1542	1542	1985	3527	1900	5427
Frais BUD											189	189	648	837	333	1170
BFSH I													10362	10362	12130	22492
Droit comparé																
Chimie organique															275	275
Station électrique																
Station de pompage																
Locaux communs																
Batiment de biologie																
Microsonde ionique																
Ferme de Dorigny																
Transformations BFSH I																
Grange de Dorigny																
BFSH 2																
Parking 500 places																
Transformations 1987																
Développement inform.																
Bâtiment de pharmacie																
Total	12033		16605		15071		10164		11707		10143		12993		15605	
dont à la charge du																
Canton de Vaud	5662		7800		6850		4362		5245		4525		5465		6404	
% part du Canton de Vaud	47.05		46.97		45.45		42.92		44.80		44.61		42.06		41.04	

Investissements de Dorigny: A = mouvements annuels B = montants cumulés

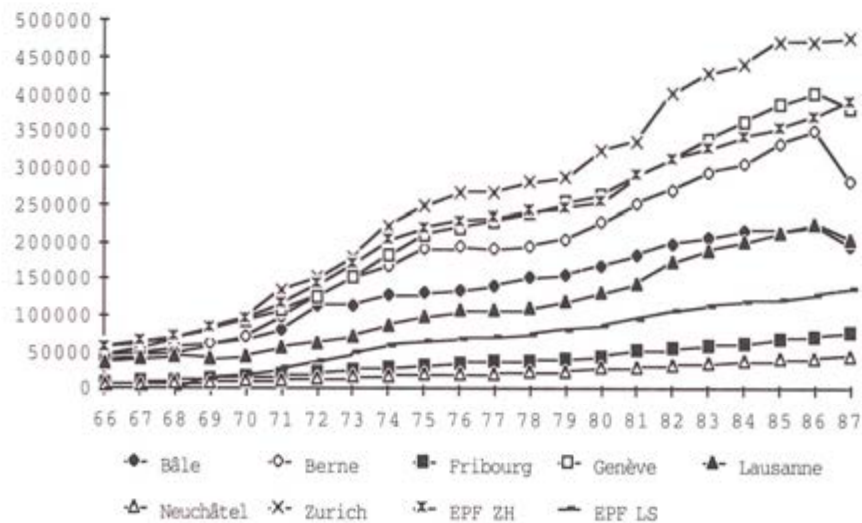
	1977		1978		1979		1980		1981		1982		1983		1984	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Etudes I																
Infrastructure I																
CP																
Inventaire CP																
Sport-Est																
Caniveaux																
Route Sorge																
Etudes II	1096	4549	-705	3844	446	4290	-261	4029	-12	4017	-17	4000	-218	3782	4	3786
BSP																
Inventaire BSP																
Infrastructure II																
Sport-ouest	196	2847	470	3317	1023	4340	892	5232	20	5252	-139	5113	-178	4935		
Automatisation BCU																
Infrastructure III	742	6169	75	6244			13	6257								
Frais BUD			1254	2424	328	2752	332	3084	281	3365	138	3503	334	3837	219	4056
BFSH 1	17762	40254	9470	49724	454	50178	15	50193	12	50205			5	50210	-85	50125
Droit comparé							2571	2571	2682	5253	593	5846	388	6234	118	6352
Chimie organique	147	422	30	452												
Station électrique			430	430											1613	2043
Station de pompage	2518	2518	1834	4352	278	4630	60	4690	127	4817						
Locaux communs			1153	1153	8629	9782	10128	19910	13597	33507	16246	49753	9531	59284	925	60209
Batiment de biologie							5083	5083	4800	9883	5627	15510	12151	27661	4902	32563
Microsonde ionique							37	37					1271	1308	132	1440
Ferme de Dorigny							169	169	527	696	377	1073	84	1157		
Transformations BFSH 1											432	432	133	565	18	583
Grange de Dorigny													524	524	1042	1566
BFSH 2													2673	2673	10263	12936
Parking 500 places															1632	1632
Transformations 1987																
Développement inform.																
Bâtiment de pharmacie																
Total	22461		14011		11158		19039		22034		23257		26698		20783	
dont à la charge du																
Canton de Vaud	7294		6139		6010		10068		11780		12186		13714		11452	
% part du Canton de Vaud	32.47		43.82		53.86		52.88		53.46		52.40		51.37		55.10	

*Investissements de Dorigny: A = mouvements annuels B = montants cumulés*

	1985		1986		1987	
	A	B	A	B	A	B
Etudes I						
Infrastructure I						
CP						
Inventaire CP						
Sport-Est						
Caniveaux						
Route Sorge						
Etudes II	220	4006	17	4023	11	4034
BSP						
Inventaire BSP						
Infrastructure II						
Sport-ouest						
Automatisation BCU						
Infrastructure III						
Frais BUD	266	4322	344	4666	210	4876
BFSH 1						
Droit comparé						
Chimie organique						
Station électrique						
Station de pompage	-41	4776				
Locaux communs	627	60836	87	60923	69	60992
Batiment de biologie	1339	33902	180	34082	26	34108
Microsonde ionique	13	1453				
Ferme de Dorigny	6	1163				
Transformations BFSH 1						
Grange de Dorigny	237	1803	69	1872		
BFSH 2	17874	30810	20111	50921	20522	71443
Parking 500 places	246	1878				
Transformations 1987					4169	4169
Développement informatique					974	974
Bâtiment de pharmacie					443	443
Total	20787		20808		26424	
dont à la charge du						
Canton de Vaud	12040		11902		14500	
% part du Canton de Vaud	57.92		57.20		54.87	

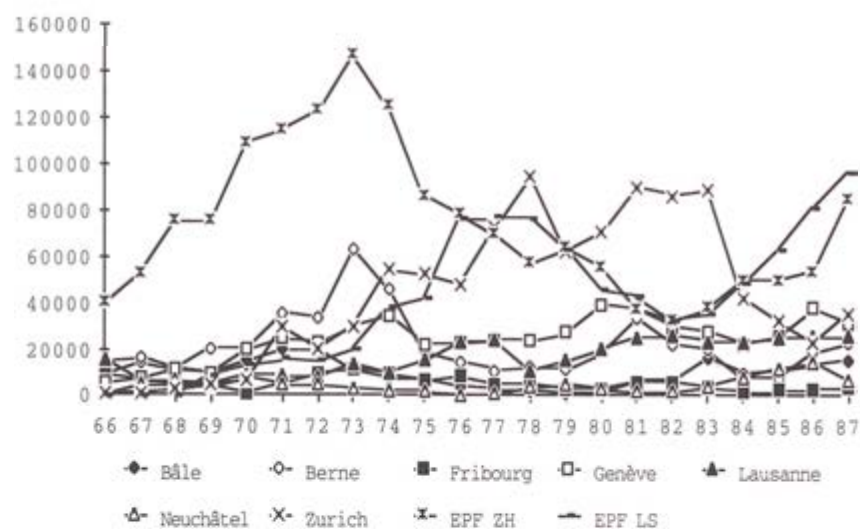


*Dépenses totales des hautes écoles, milliers de francs courants, 1966 à 1987.*

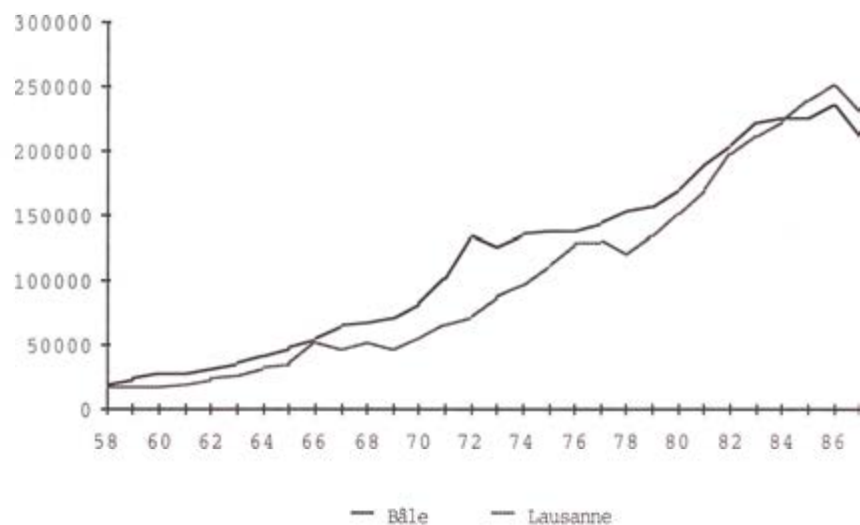


*Dépenses d'exploitation des hautes écoles, milliers de francs courants, 1966 à 1987.*

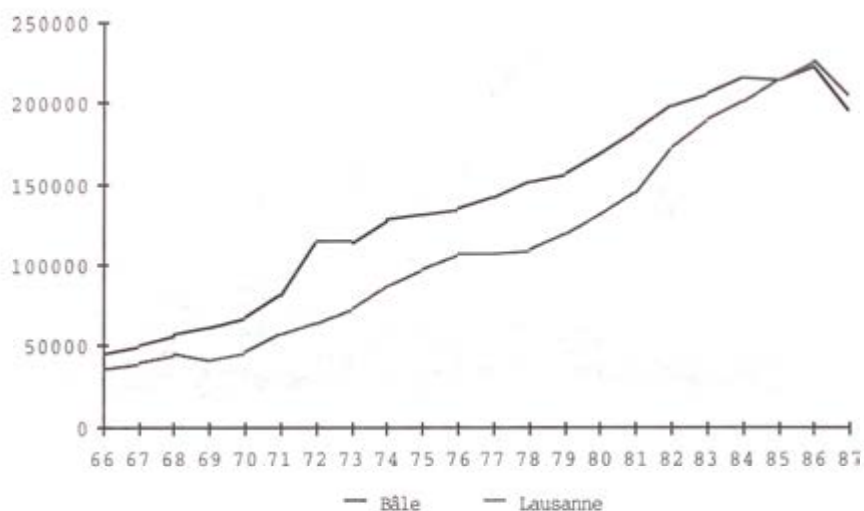




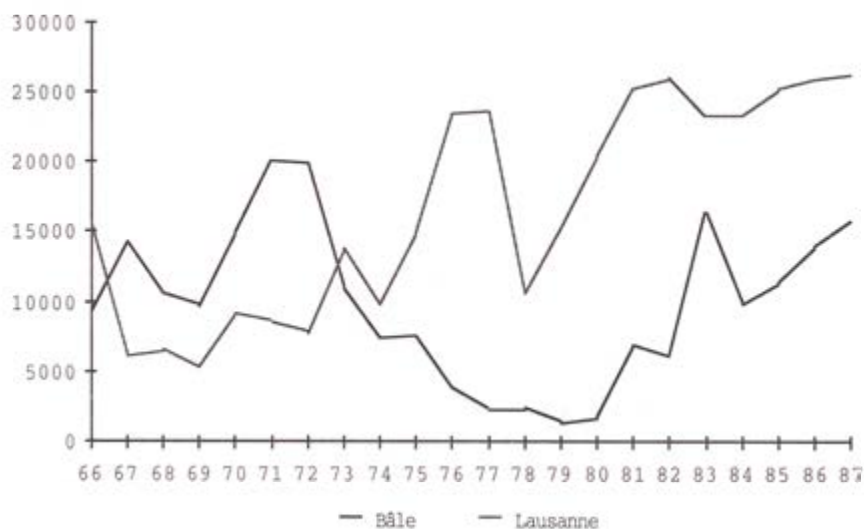
*Dépenses d'investissement des hautes écoles, milliers de francs courants, 1966 à 1987.*



*Dépenses totales des universités de Bâle et Lausanne, milliers de francs courants, 1958 à 1987.*



*Dépenses d'exploitation des universités de Bâle et Lausanne, milliers de francs courants, 1966 à 1987.*



*Dépenses d'investissement des universités de Bâle et Lausanne, milliers de francs courants, 1966 à 1987.*

## Bibliographie

### *Exposés des motifs et projets de décret*

- Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la Convention conclue les 23 juin et 3 août 1888 entre l'Etat et la commune de Lausanne pour l'affectation du legs de Rumine, BSGC, automne 1888.
- Exposé des motifs du projet de décret autorisant la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les laboratoires de chimie de l'Académie et ceux des Stations agricole et laitière, BSGC, printemps 1889.
- Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de 236 000 francs pour solder les comptes de constructions et d'installations diverses du bâtiment de l'Ecole de Chimie, à la Cité, Lausanne. BSGC, séance du 16 novembre 1894, pp. 124-129.
- Exposé des motifs et projet de décret sur la mise à la disposition des Départements de l'Instruction publique et de l'Agriculture, des bâtiments et du terrain affectés actuellement au Pénitencier de Lausanne, BSGC, printemps 1898.
- Projet de décret accordant le crédit nécessaire pour construire un bâtiment à la Solitude, Lausanne (Policlinique), BSGC, séance du 30 novembre 1898, pp. 321-323 et 369-370.
- Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de 140 200 francs, pour solder les comptes de construction du bâtiment de la Polyclinique universitaire, à Lausanne, BSGC, séance du 25 août 1905, pp. 339 et 372-374.
- Projet de décret autorisant l'acquisition d'immeubles à Beau-Réveil, Lausanne, pour y construire la nouvelle Maternité, BSGC, séance du 18 février 1908, p. 220.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de Fr. 11 500.- pour solder les comptes de construction du laboratoire d'électricité industrielle, BSGC, séance du 18 novembre 1912, p. 305.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de Fr. 250 000.- pour la construction d'un bâtiment de physiologie au Champ-de-l'Air, à Lausanne, automne 1913. Rapport de la commission, BSGC, séance du 19 novembre 1913, pp. 316-320.

- Exposé des motifs du décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de Fr. 1 270 000.- pour la construction d'une maternité et d'un hôpital pour enfants et Rapport de la commission, BSGC, séance du 13 mai 1913, pp. 157-167.
- Exposé des motifs et projet de décret relatif à l'acquisition d'immeubles à Lausanne (Solitude) et rapport de la Commission de gestion, BSGC, séance du 25 novembre 1919, pp. 366-371.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour des travaux à l'Ecole d'ingénieurs et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 18 mai 1920, pp. 321-325.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit supplémentaire pour la construction d'un pavillon destiné à recevoir des salles à dessiner sur les terrains consacrés à l'Ecole d'ingénieurs, et rapport de la Commission de gestion, BSGC, séance du 31 août 1920, pp. 573-575.
- Rapport de la commission et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de Fr. 90 000.- pour la transformation du bâtiment Riponne n° 1, à Lausanne, ainsi que de l'annexe sur la rue du Valentin, en vue d'y créer des locaux pour le collège classique et la bibliothèque de l'école d'ingénieurs, BSGC, séance du 10 mai 1921, pp. 340-342.
- Exposé des motifs du projet de décret concernant la transformation du bâtiment Riponne n° 1, en vue d'y créer des locaux pour le collège classique et la bibliothèque de l'école d'ingénieurs, Lausanne, printemps 1921.
- Projet de décret accordant un crédit de 945 000 francs pour la transformation de l'ancienne Académie, la transformation de l'ancienne école normale, l'aménagement d'un auditoire pour la faculté de droit et la construction d'une annexe à la préfecture, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 28 novembre 1921, pp. 388-418.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit extraordinaire de Fr. 23 000.- pour la réfection de la batterie d'accumulateurs de l'hôpital cantonal et la transformation des installations électriques du palais de Rumine, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 8 mai 1923, pp. 198-204.
- Projet de décret ratifiant la convention passée le 15 mars 1927, entre le Conseil d'Etat et la commune de Lausanne, fixant les conditions d'un échange par lequel le premier rétrocède à la commune de Lausanne le palais de justice édifié sur la place de Montbenon et cette Commune rétrocède à l'Etat le bâtiment dit de l'école industrielle, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 27 juin 1927, pp. 116-123.
- Exposé des motifs et projet de décret d'un échange immobilier entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne, le premier cédant à celle-ci le palais de justice sis à Montbenon, et la dite commune cédant à l'Etat de Vaud le bâtiment sis à la rue de la Mercerie dit de l'école industrielle, actuellement collège scientifique, aux conditions déterminées par la convention passée entre parties le 15 mars 1927, et accordant au Conseil d'Etat les crédits nécessaires à l'exécution de dite convention, Lausanne, printemps 1927.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à acquérir l'immeuble situé à Lausanne, place de la Cathédrale N° 1 (anciennement propriété Chavannes) pour le prix de 130 000 francs, aux termes de la promesse de vente passée le 18 janvier 1929 entre l'Etat et M<sup>mes</sup> Grenier, de Rham et M. P. de Rham

- devant le notaire H.-S. Bergier, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 18 février 1929, pp. 559-569.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à faire exécuter diverses transformations au sous-sol du bâtiment de l'Ecole de médecine, prévoyant notamment la création d'un local frigorifique, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 26 août 1929, pp. 294-301.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à acquérir au nom et pour le compte de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et autres dommages, institution de droit public dont le siège est à Lausanne, l'immeuble ci-après désigné, pour le prix de 40 000 francs; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 5 mai 1930, pp. 35-39.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 170 000 francs pour l'agrandissement et l'aménagement de la cuisine de la Maternité; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 24 août 1931, pp. 352-357.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit spécial de 20 000 francs pour l'aménagement du premier étage de l'immeuble n° 23 de la rue de la Solitude, à Lausanne, en vue de l'extension du service dentaire de la Polyclinique universitaire, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 10 novembre 1931, pp. 110-116.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à faire exécuter la réfection de deux façades du bâtiment de l'école de chimie à Lausanne, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 16 novembre 1931, pp. 137-140.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit spécial de 85 000 francs pour la transformation et l'aménagement du bâtiment Levade, place de la Cathédrale no 1, et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 18 novembre 1931, pp. 248-255.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 34 000 francs pour l'aménagement du dispensaire antituberculeux et la réfection de la buanderie de la Polyclinique universitaire, à Lausanne; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 22 novembre 1932, pp. 451-459.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de 26 168 francs en faveur de l'Institut de physiologie, à Lausanne; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 8 mai 1933, pp. 285-291.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit spécial de 27 800 francs pour l'ameublement du bâtiment Levade, place de la Cathédrale 1, à Lausanne; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 21 août 1933, pp. 788-794.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 38 000 francs pour le laboratoire d'hydraulique de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 26 mars 1934, pp. 678-696.
- Exposé des motifs et projet de décret a) autorisant le Conseil d'Etat à acheter de la commune de Lausanne la chaleur nécessaire aux établissements hospitaliers et universitaires formant l'hôpital cantonal et à régler par convention toutes questions y relatives; b) accordant à cet effet au Conseil d'Etat un crédit de 330 000 francs destiné à la construction des conduites pour l'eau surchauffée,

- sous-stations, raccordements et installations nécessaires, crédit dont le montant sera remboursé par le budget des Secours publics; et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 mai 1934, pp. 107-131.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 51 900 francs pour la transformation des auditoires XVIII et XIX du palais de Rumine; et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 mai 1934, pp. 288-294.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 49 300 francs pour diverses transformations à la Policlinique universitaire et notamment pour l'aménagement du bâtiment sis à Lausanne, rue de la Solitude N° 25; et rapport de la commission de gestion, BSGC, séance du 21 août 1934, pp. 900-911.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 452 500 francs pour l'achat d'un terrain sis au Pavement, commune de Lausanne, en vue de la construction de bâtiments pour l'Ecole d'ingénieurs; et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 mai 1935, pp. 237-248.
- Exposé des motifs et projet de loi modifiant et complétant les articles 32 et 33 de la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1935, pp. 1046-1053.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant à l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne un crédit de 25 000 francs, pour l'aménagement de ses locaux et frais d'installation, rapport de la commission, BSGC, séance du 24 août 1936, pp. 442-448.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 95 000 francs pour l'aménagement de l'Ecole de physique, à Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 22 mai 1939, pp. 538-545.
- Adresse envoyée par l'Université de Lausanne au Grand Conseil, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la transformation de l'Académie en Université et de la fondation de la Faculté de médecine, BSGC, séance du 3 septembre 1940, pp. 414-418; intervention du conseiller d'Etat Paul Perret, même séance, pp. 418-426 et intervention du président du Grand Conseil, David Dénézé, pp. 426-429.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 465 000 francs pour l'acquisition d'immeubles et leur aménagement pour l'Ecole d'ingénieurs et autorisant la vente de ceux qui étaient précédemment affectés à cette école; et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 février 1943, pp. 724-789.
- Développement de l'interpellation Baudraz et consorts relative à la nomination de professeurs à l'Université, BSGC, séance du 13 novembre 1945, pp. 155-159.
- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Baudraz et consorts relative à la nomination de professeurs à l'Université, BSGC, séance du 18 décembre 1945, pp. 907-914.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant un crédit de 35 000 francs au Conseil d'Etat pour l'équipement des laboratoires de chimie minérale et de chimie physique de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 30 mai 1945, pp. 503-514.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 92 500 francs pour l'aménagement de locaux du Dispensaire antituberculeux de

- la Polyclinique universitaire; et rapport de la commission, BSGC, séance du 26 août 1946, pp. 875-881.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant la personnalité morale de droit public à la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs; et rapport de la commission, BSGC, séance du 2 septembre 1946, pp. 1323-1328.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de Fr. 26 500.- pour l'aménagement des laboratoires de l'Ecole de pharmacie à la rue Vuillermet 2; et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 septembre 1948, pp. 1157-1162.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de Fr. 173 000.- pour la construction d'une annexe au bâtiment de Beauregard de l'Ecole polytechnique de l'Université, BSGC, séance du 8 septembre 1948, pp. 1162-1171.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 1 265 000 francs pour l'acquisition de la propriété du Cèdre, à Lausanne, et un crédit de 20 000 francs pour l'établissement du plan d'aménagement de la propriété; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 mai 1949, pp. 188-203.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 20 000 francs destiné à appuyer financièrement l'action en faveur de la fondation, à Leysin, d'un Sanatorium universitaire international; et rapport de la commission, BSGC, séance du 2 mai 1950, pp. 268-282.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 1 758 000 francs pour l'achat de la propriété «Mon Abri», chemin de l'Elysée, Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 mai 1951, pp. 112-123.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 75 000 francs pour l'amélioration des installations électriques et le changement de tension des bâtiments de la Polyclinique universitaire; et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 mai 1951, pp. 449-454.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant au Conseil d'Etat un crédit de 57 000 francs pour l'achat de microscopes en faveur de divers laboratoires de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 22 mai 1951, pp. 502-507.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant 1. l'échange de parcelles à la campagne du Cèdre, à Lausanne, entre l'Etat de Vaud et l'Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents; 2. la cession par l'Etat de Vaud, à la commune de Lausanne, de deux parcelles de la campagne du Cèdre, à Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 13 février 1952, pp. 1497-1502.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 6 600 000 francs pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Ecole de médecine, BSGC, séance du 24 août 1953, pp. 567-587.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de 13 800 francs pour l'aménagement du laboratoire de géophysique au Palais de Rumine, BSGC, séance du 12 mai 1954, pp. 432-433.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de 30 000 francs pour l'aménagement de locaux destinés à recevoir un microscope électronique dans l'immeuble de la Polyclinique universitaire, BSGC, séance du 12 mai 1954, pp. 433-434.

- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de 36 200 francs pour l'aménagement et la transformation des laboratoires de chimie à la rue Vuillermet 2, à Lausanne; et rapport de la commission sur les trois projets de décrets, BSGC, séance du 12 mai 1954, pp. 435-441.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme général des travaux futurs, BSGC, séance du 18 mai 1954, pp. 588-595 et pp. 604-638.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de 1 511 000 francs pour la construction de bâtiments destinés au laboratoire d'essai des matériaux à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 novembre 1954, pp. 479-489.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation des instituts de zoologie et de botanique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 27 février 1956, pp. 1175-1179.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement d'un pavillon pour le laboratoire de physique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 mai 1956, pp. 172-176.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation de l'Ecole de pharmacie et de l'Institut de géographie; et rapport de la commission, BSGC, séance du 19 novembre 1956, pp. 222-226.
- Exposé des motifs et projet de décret sur la Policlinique médicale universitaire et dispensaire central de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 6 mai 1957, pp. 73-89.
- Projet de décret sur la Policlinique médicale universitaire et dispensaire central de Lausanne (deuxième débat), BSGC, séance du 13 mai 1957, pp. 145-148.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement de l'Ecole polytechnique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 mai 1957, pp. 350-370.
- Exposé des motifs et projet de décret pour l'installation d'un central téléphonique à l'Ecole polytechnique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 mai 1957, pp. 372-374.
- Observations de M. Kuttel relatives à l'E.P.U.L., BSGC, séance du 3 septembre 1957, pp. 1330-1334.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 25 novembre 1957, pp. 706-725.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation de divers locaux universitaires; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 décembre 1957, pp. 1160-1168.
- Motion Julien Mercier et consorts sur la condition sociale de l'étudiant et la démocratisation de l'enseignement universitaire, BSGC, séance du 18 novembre 1958, en particulier pp. 204 et 208.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour aménager des locaux à l'Institut de botanique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 25 novembre 1958, pp. 333-340.
- Développement de la motion Julien Mercier et consorts sur la condition sociale de l'étudiant et la démocratisation de l'enseignement universitaire, BSGC, séance du 20 mai 1958, pp. 484-499.



- Exposé des motifs et projet de décret modifiant la convention des 23 juin et 3 août 1888 entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne pour l'affectation du legs de Rumine; et rapport de la commission, BSGC, séance du 26 août 1958, pp. 970-974.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant un crédit pour aménager des locaux destinés aux laboratoires de chimie-physique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1958, pp. 1446-1452.
- Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1958, pp. 1453-1455.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1958, pp. 1455-1488.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit complémentaire pour le nouveau bâtiment de l'Ecole de médecine; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1958, pp. 1489-1499.
- Exposé des motifs et projet de décret allouant un crédit pour des travaux à la chaufferie de l'Ecole de chimie et de physique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1958, pp. 1499-1503.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat de machines destinées au musée et aux laboratoires de géologie et de minéralogie; et rapport de la commission, BSGC, séance du 4 mai 1959, pp. 49-54.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour divers travaux au Laboratoire de physique de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 7 septembre 1959, pp. 1135-1140.
- Projet de budget des recettes et dépenses de l'Etat de Vaud pour l'année 1960, BSGC, séances du 24 novembre 1959, pp. 590-591 et du 1<sup>er</sup> décembre 1959 (deuxième débat), pp. 886-887.
- Motion Hofmann et consorts demandant une collaboration des universités romandes, BSGC, séance du 6 septembre 1960, pp. 1320-1331.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour aménager des locaux destinés au laboratoire et au musée de zoologie; et rapport de la commission, BSGC, séance du 28 novembre 1960, pp. 462-467.
- Projet de budget des recettes et dépenses de l'Etat de Vaud pour l'année 1961, BSGC, séances du 6 décembre 1960, pp. 774 et 775 et du 12 décembre 1960, pp. 850 et 851.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achèvement des travaux à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 13 décembre 1960, pp. 912-937.
- Développement de l'interpellation Kuttel et consorts concernant l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 13 février 1961, pp. 1050-1058.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné au laboratoire de chimie organique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 13 février 1961, pp. 1059-1064.
- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Kuttel et consorts concernant l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 20 février 1961, pp. 1337-1355.
- Motion Kuttel sur le développement de l'Université de Lausanne, rapport de la commission, BSGC, séance du 24 mai 1961, pp. 777-779.

- Observations de la sous-commission de gestion du Département de l'Instruction publique et des cultes, BSGC, séance du 28 août 1961, pp. 1106-1107.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat du bâtiment de la rue Charles-Vuillermet N° 2, à Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 novembre 1961, pp. 364-368.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement de locaux destinés provisoirement à la faculté des sciences et à l'École de pharmacie de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 29 novembre 1961, pp. 654-662.
- Développement de l'interpellation Petit et consorts sur le prix des repas au Foyer-restaurant universitaire et les finances de cours à l'Université de Lausanne; et réponse du Conseil d'Etat, BSGC, séances du 29 novembre 1961, pp. 667-683 et du 5 décembre 1961, p. 825.
- Rapport de la commission sur la motion Petit et consorts relative aux finances de cours à l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 4 septembre 1962, pp. 836-857.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation de l'Institut de physiologie; et rapport de la commission, BSGC, séance du 13 novembre 1962, pp. 141-153.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'agrandissement du bâtiment de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 7 mai 1963, pp. 98-102.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction d'un pavillon d'astronomie universitaire; et rapport de la commission, BSGC, séance du 7 mai 1963, pp. 102-110.
- Motion Deppen et consorts demandant une aide fédérale en faveur de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 27 août 1963, pp. 820-823.
- Exposé des motifs et projet de décret concernant l'acquisition de la propriété de l'hoirie Hoyos à Dorigny, N° 98, août 1963.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat de matériel pour l'École polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 11 novembre 1963, pp. 92-96.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat d'une calculatrice électronique pour l'École polytechnique de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 17 février 1964, pp. 1002-1023.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat d'un coordinateur automatique pour l'École polytechnique de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 25 février 1964, pp. 1315-1318.
- Motion Leu et consorts demandant un inventaire des besoins généraux de l'Université de Lausanne, BSGC, séance du 25 février 1964, pp. 1338-1341.
- Motion Christinet et consorts concernant la création d'une cité universitaire, BSGC, séance du 25 février 1964, pp. 1352-1356.
- Motion Christinet et consorts concernant la création d'une cité universitaire, Motion Leu et consorts demandant un inventaire des besoins généraux de l'Université de Lausanne, rapport de la commission, BSGC, séance du 11 mai 1964, pp. 170-175.

- Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités (du 29 juin 1964), Département fédéral de l'intérieur, Berne, 1964, 249 pages.
- Exposé des motifs et projet de décret pour l'aménagement et l'équipement de locaux pour le laboratoire de physique; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 février 1965, pp. 752-758.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour parachever la construction de l'Institut d'électrotechnique de l'EPUL à Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 février 1965, pp. 780-795.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour acheter et équiper des pavillons pour l'EPUL et la Faculté des sciences de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 février 1965, pp. 798-814.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement de l'immeuble de la place de la Cathédrale 5a; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 février 1965, pp. 814-819.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le laboratoire de chimie minérale et analytique de l'Université, N° 212; et rapport de la commission, BSGC, séance du 4 mai 1965, pp. 93-101.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de parcelles de terrains à Dorigny et pour couvrir les frais d'études de la mise en valeur de ces terrains, N° 266, automne 1965.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le laboratoire de chimie minérale et analytique de l'Université, deuxième étape, N° 271, automne 1965, et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 novembre 1965, pp. 62-70.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction d'un stand d'essai et pour l'agrandissement des laboratoires de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 9 novembre 1965, pp. 141-154.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de locaux pour la Faculté des sciences; et rapport de la commission, BSGC, séance du 16 novembre 1965, pp. 260-272.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement du Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 17 novembre 1965, pp. 482-491.
- Message du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant le régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités (Du 29 novembre 1965), Feuille Fédérale, Berne, le 16 décembre 1965, Volume III, N° 50, pp. 377-399.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'achat d'équipements pour l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 10 mai 1966, pp. 275-288.
- Arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités (Du 16 juin 1966), Feuille fédérale, Berne, 1966, Volume I, pp. 1245-1248.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement d'une bibliothèque et de locaux pour l'Institut de physique expérimentale de l'Université; et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 novembre 1966, pp. 23-28.

- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'Institut de photogrammétrie de l'EPUL; et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 février 1967, pp. 1299-1303.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le Laboratoire d'essai des matériaux pierreux de l'EPUL; et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 février 1967, pp. 1303-1311.
- Rapport de la communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur de 1967 (19 juin 1967).
- Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 29 novembre 1967, pp. 514-519.
- Projet de décret concernant la Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 6 décembre 1967, pp. 776-781.
- Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la convention entre la Confédération et l'Etat de Vaud pour la reprise de l'EPUL par la Confédération; et rapport de la commission, BSGC, séance du 7 mai 1968, pp. 121-132; et rapport de la commission, pp. 136-146.
- Convention entre la Confédération suisse et le canton de Vaud au sujet du transfert de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne à la Confédération, conclue le 14 mars 1968; BSGC, séance du 7 mai 1968, pp. 132-136.
- Projet de décret accordant un crédit pour la réalisation des premiers travaux d'infrastructure de la Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 13 mai 1968, pp. 215-217.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales, BSGC, séance du 14 mai 1968, pp. 266-291.
- Loi fédérale sur l'aide aux universités (Du 28 juin 1968), Feuille fédérale, Berne, 1968, Volume II, pp. 10-21.
- Projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain nécessaires à la construction de la cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 18 novembre 1968, pp. 84-87.
- Annexe à l'exposé des motifs et projet de décret (N° 154) accordant un crédit pour l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain nécessaires à la construction de la cité universitaire de Lausanne-Dorigny (rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'avancement des études de la Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny); et rapport de la commission, BSGC, séance du 18 novembre 1968, pp. 90-120.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 24 février 1969, pp. 922-950.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de matériel d'enseignement pour la Faculté des sciences (N° 207); et rapport de la commission, BSGC, séance du 2 septembre 1969, pp. 622-626 et décret y relatif du 9 septembre 1969.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la transformation de l'Institut de chimie minérale et analytique de l'Université de Lausanne, troisième étape, (N° 226); et rapport de la commission, BSGC, pp. 204-212.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de plu-

- sieurs parcelles de terrain pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 11 novembre 1969, pp. 212-216.
- Exposé des motifs et projet accordant un crédit pour des travaux de transformation à l'Institut de physiologie (N° 206); annexe à l'exposé des motifs N° 206 (transformation du troisième étage de l'Institut de physiologie); et rapport de la commission, BSGC, séance du 19 novembre 1969, pp. 360-367.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 7 septembre 1970, pp. 731-747.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition de parcelles pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 16 novembre 1970, pp. 125-141.
- Convention entre la Confédération suisse et le canton de Vaud concernant les terrains de sport du complexe universitaire de Lausanne-Dorigny et annexe (décompte concernant l'achat des terrains), BSGC, séance du 16 novembre 1970, pp. 129-134.
- Interpellation Anne-Catherine Ménètrety et consorts sur l'avancement des travaux de construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 14 décembre 1970, pp. 694-699.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le financement de la suite des études relatives à la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 17 mai 1971, pp. 352-380.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 17 mai 1971, pp. 338-351.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné aux sciences physiques de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 17 mai 1971, pp. 380-400.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la réalisation de travaux d'infrastructure de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 8 septembre 1971, pp. 915-925.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour participer à l'achat d'une calculatrice électronique commune à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et à l'Université de Lausanne (N° 120); et rapport de la commission, BSGC, séance du 8 septembre 1971, pp. 905-914, et décret du 15 septembre 1971 y relatif.
- Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne; et rapport de la commission, BSGC, séance du 6 décembre 1971, pp. 261-269.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement de la zone sportive de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 2 mai 1972, pp. 77-88.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales (L'enseignement et la recherche art. 27, 27 bis et 27 quater de la Constitution fédérale), BSGC, séance du 4 décembre 1972, pp. 357-375.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude pour l'automatisation des bibliothèques universitaires (N° 232); et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 mai 1973, pp. 184-190.

- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan directeur des facultés des sciences morales, de la bibliothèque universitaire centrale et des locaux communs de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 12 novembre 1973, pp. 69-83 et 93-98.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la réalisation de travaux d'infrastructure dans la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 12 novembre 1973, pp. 83-93.
- Interpellation Anne-Catherine Ménétreay et consorts concernant l'immatriculation à l'Université, BSGC, séance du 22 mai 1974, pp. 438-444.
- Interpellation Jean-Daniel Cruchaud et consorts concernant la démocratisation des études et l'engagement de l'Université, BSGC, séance du 22 mai 1974, pp. 444-445.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour financer la construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 3 septembre 1974, pp. 621-629.
- Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne; rapports de la majorité et de la minorité de la commission, BSGC, séance du 9 septembre 1974, pp. 1006-1040 et second débat, séance du 11 septembre 1974, pp. 1240-1247.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de la première étape des facultés des sciences humaines de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC; et rapport de la commission, séance du 24 février 1975, pp. 1085-1114.
- Convention entre l'Etat de Vaud, l'Ecole polytechnique fédérale et la commune de Lausanne sur la défense incendie de la Cité universitaire Lausanne-Dorigny, 14 mars 1975.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement de l'Institut de physiologie de la Faculté de médecine; et rapport de la commission, BSGC, séance du 20 mai 1975, pp. 371-378.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'aménagement de la rive du lac à Dorigny et pour la création d'un Centre sportif (première étape); et rapport de la commission, BSGC, séance du 12 novembre 1975, pp. 170-194 et second débat, séance du 18 novembre 1975, pp. 351-352.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de l'Institut suisse de droit comparé (N° 148); et rapport de la commission, BSGC, séance du 4 mai 1976, pp. 95-103 et pp. 108-111; et décret du 10 mai 1976 y relatif.
- Annexe à l'exposé des motifs N° 148. Projet de convention entre la confédération suisse et le Canton de Vaud sur la construction et l'exploitation de l'Institut suisse de droit comparé dans le canton de Vaud, BSGC, pp. 103-108.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la réfection de locaux de l'Ecole de chimie et le transfert du 2<sup>e</sup> cycle de chimie organique à Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 4 mai 1976, pp. 112-127.
- Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la demande de référendum concernant le décret accordant un crédit pour l'aménagement de la rive du lac à Dorigny et pour la création d'un Centre sportif cantonal et projet de décret ordonnant la convocation des assemblées de commune; rapport de la majorité et de la minorité

- de la commission, BSGC, séance du 10 mai 1976, pp. 188-231 et second débat, séance du 17 mai 1976, pp. 372-374.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction d'une station de pompage de l'eau du lac pour la climatisation des bâtiments de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 9 novembre 1976, pp. 111-127; et second débat, pp. 467-470.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction d'une station de transformation d'électricité pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny; et rapport de la commission, BSGC, séance du 9 novembre 1976, pp. 127-140; et second débat, pp. 464-466.
- Décret du 17 novembre 1976 accordant un crédit pour la construction d'une station de transformation d'électricité pour la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 13 septembre 1977, pp. 1534-1536.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de la bibliothèque universitaire, des restaurants et de l'administration générale de la cité universitaire de Lausanne-Dorigny (N° 259); et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 novembre 1977, pp. 58-77; et décret du 16 novembre 1977 accordant un crédit aux réalisations précitées.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales (L'aide fédérale aux universités); et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 novembre 1977, pp. 78-137.
- Projet de loi sur l'enseignement supérieur, BSGC, séance du 21 novembre 1977, pp. 339-359.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour financer les frais propres du Bureau de construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 4 septembre 1978, pp. 938-943.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit couvrant les hausses intervenues au cours de travaux de construction de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, BSGC, séance du 4 septembre 1978, pp. 943-948.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition d'un microanalyseur ionique à l'intention de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne (N° 88); et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 mai 1979, pp. 408-416; adopté par le Conseil d'Etat en mars 1979 et par le Grand Conseil un peu plus tard.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'évacuation des terres en provenance des chantiers de l'Université stockées provisoirement sur les terrains de la zone sportive de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny (N° 174); et rapport de la commission, BSGC, séance du 6 mai 1980, pp. 106-111; et décret du 19 mai 1980 s'y rapportant.
- Projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à signer l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, pp. 463-471; Accord intercantonal sur la participation au financement des universités, BSGC, séance du 19 mai 1980, pp. 472-477; rapport de la commission, pp. 478-485; et second débat, séance du 27 mai 1980, pp. 600-601.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné au bâtiment de biologie de l'Université de Lausanne-Dorigny (N° 198); et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 septembre 1980, pp. 1423-1442.

- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien et de transformation de l'habitation de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud (N° 264); et rapport de la commission, BSGC, séance du 11 mai 1981, pp. 187-198 et p. 349 (deuxième débat).
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour financer les frais propres du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD) (N° 9); et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 mai 1982, pp. 165-170.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour permettre le transfert à Dorigny de l'ensemble de la Faculté des lettres (N° 10); et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 mai 1982, pp. 170-180.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'amélioration de l'équipement scientifique de l'Institut d'histologie et d'embryologie de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne (N° 46); et rapport de la commission, BSGC, séance du 23 novembre 1982, pp. 781-787.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le développement de l'équipement informatique de l'Université de Lausanne, en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (N° 90); et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 février 1983, pp. 1531-1546 et séance du 22 février 1983, pp. 1732-1734 (deuxième débat).
- Motion Henri Jaton et consorts concernant le transport des étudiants à Dorigny, BSGC, séance du 15 février 1983, pp. 1520-1522.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'étude de la desserte par transports publics du sud-ouest lausannois et des hautes écoles (N° 91); et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 février 1983, pp. 1623-1657, et séance du 23 février 1983, pp. 1806-1807 (deuxième débat) et décret du 23 février 1983 s'y rapportant.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien et de transformation de la grange de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud (N° 106); et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 mai 1983, pp. 221-234.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit complémentaire pour la construction du bâtiment des Facultés des sciences humaines (BFSH), première étape (N° 107); et rapport de la commission, pp. 235-242.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction du bâtiment des Facultés des sciences humaines de l'Université de Lausanne-Dorigny (BFSH 2) (N° 142); et rapport de la commission, BSGC, séance du 15 novembre 1983, pp. 170-196.
- Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la convention passée entre l'Etat de Vaud et la Fondation Jean Monnet pour l'Europe; et rapport de la commission, BSGC, séance du 14 février 1984, pp. 1525-1539 et séance du 20 février 1984, pp. 1824-1826 (deuxième débat).
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition d'un spectromètre de résonance magnétique nucléaire avec aimant supraconducteur à large cavité à l'intention de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne (N° 215); et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1984, pp. 1893-1906 et séance du 5 septembre 1984, pp. 2351-2352 (deuxième débat).
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'agrandissement de



- l'Institut d'astronomie de Sauverny, à Chavannes-des-Bois (N° 198); et rapport de la commission, BSGC, séance du 22 mai 1984, pp. 589-603.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude pour la construction de logements pour étudiants aux Ochettes sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens (N° 216); et rapport de la commission, BSGC, séance du 3 septembre 1984, pp. 1906-1919.
- Interpellation Remo Martinelli sur le financement de la desserte des Hautes écoles, BSGC, séance du 27 novembre 1984, pp. 582-584.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour l'acquisition d'équipements informatiques destinés à l'Université de Lausanne (N° 263); et rapport de la commission, BSGC, séance du 20 février 1985, pp. 1665-1682.
- Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités pour les années 1987-1992 (N° 271); rapport de la commission, BSGC, séance du 7 mai 1985, pp. 157-171, et décret du 13 mai 1985 s'y rapportant.
- Exposé des motifs et projet de décret concernant le financement du projet de tramway moderne dans le sud-ouest lausannois (TSOL) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur: la motion Henri Jaton et consorts concernant le transport des étudiants à Dorigny, la pétition «pour une amélioration rapide des transports vers les hautes écoles» et réponse à l'interpellation Remo Martinelli concernant le financement de la desserte des hautes écoles (N° 311); et rapport de la commission, BSGC, séance du 26 novembre 1985, pp. 896-930, 932-935, 938-955 et séance du 3 décembre 1985, pp. 1165-1167.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction de logements pour étudiants aux Ochettes, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens (N° 327); et rapport de la commission, BSGC, séance du 2 décembre 1985, pp. 1117-1133.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude pour la rénovation du Palais de Rumine à Lausanne (N° 21); et rapport de la commission, BSGC, séance du 21 mai 1986, pp. 862-869.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour les aménagements complémentaires dans le second bâtiment des facultés des sciences humaines, l'acquisition d'équipements scientifiques, le développement des moyens audiovisuels, la poursuite du catalogage de collections de livres et les travaux d'extension et de transformations dans des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny (N° 60); et rapport de la commission, BSGC, séance du 18 novembre 1986, pp. 440-454 et décret du 24 novembre 1986 s'y rapportant.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour le financement du développement informatique de l'Université de Lausanne (N° 67); et rapport de la commission, BSGC, séance du 18 novembre 1986, pp. 423-439 et séance du 24 novembre 1986, pp. 577-579.
- Exposé des motifs et projets de décrets accordant deux crédits d'ouvrage et un crédit d'étude pour la rénovation et la réaffectation du Palais de Rumine (N° 113); et rapport de la commission, BSGC, séance du 12 mai 1987, pp. 327-355.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage pour la construction de l'Institut de biochimie à Epalinges (N° 201), février 1988; et décret du 2 mars 1988 s'y rapportant.

- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit pour la construction du bâtiment de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne-Dorigny N° 239), printemps 1988; et décret du 10 mai 1988 s'y rapportant.
- Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit destiné à la construction d'une deuxième salle omnisports et de deux annexes dans la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (N° 371), automne 1989. *L'économie suisse, chiffres, faits, analyses 1946-1986*, Union de Banques Suisses, Zurich, 1987, 269 pages.
- CUNHA, Antonio, Delapierre Claudine et Lambelet Jean-Christian, *L'Université dans la Cité*, études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne-XXV, Université de Lausanne, 1987.
- DELESSERT, André. *L'Université au défi. Une histoire sociale de l'Université de Lausanne*. Editions Payot Lausanne, 1991.
- FAVEZ, Valérie et Hanus Laurence, séminaire d'histoire contemporaine intitulé *La société académique vaudoise*, présenté à l'Université de Lausanne, sous la direction du Professeur François Jequier, 20 janvier 1987.
- Annuaire statistique de la suisse, Bureau fédéral de la statistique, Berne, 1900 à 1987.
- La vie économique, Berne, janvier 1969 (pp. 5 à 7), mai 1970 (pp. 270 à 272), mai 1971 (pp. 238 à 240), mars 1972 (pp. 132 à 134), mars 1973 (pp. 136 à 138), janvier 1974 (pp. 23 à 25), février 1975 (pp. 82 à 84), avril 1976 (pp. 200 à 202), avril 1977 (pp. 225 à 227), avril 1978 (pp. 209 à 211), avril 1979 (pp. 249 à 251), avril 1980 (pp. 253 à 255), avril 1981 (pp. 239 à 241), mai 1982 (pp. 357 à 359), mai 1983 (pp. 356 à 358), mai 1984 (pp. 334 à 336), juin 1985 (pp. 412 à 414), mai 1986 (pp. 319 à 321), mai 1987 (pp. 341 à 343), mai 1988 (pp. 22 à 27) et mai 1989 (pp. 30 à 34).

*Rapports de la Commission de gestion du Département de l'Instruction publique et des cultes, séances du Grand Conseil du:*

- 24 août 1888, pp. 68 et 69.  
 26 août 1891, pp. 263-265.  
 24 août 1893, pp. 202 et 203.  
 30 août 1894, pp. 176-181.  
 20 septembre 1895, pp. 180-185.  
 10 septembre 1897, pp. 452 et 453 et pp. 699-703.  
 8 septembre 1898, pp. 258-261.  
 7 mai 1901, pp. 46-47.  
 21 août 1901, pp. 402-403.  
 27 août 1902, pp. 298-303.  
 13 novembre 1902, pp. 95-101.  
 19 août 1903, pp. 193-201.  
 25 août 1904, pp. 376-390.  
 24 août 1905, pp. 212-214.

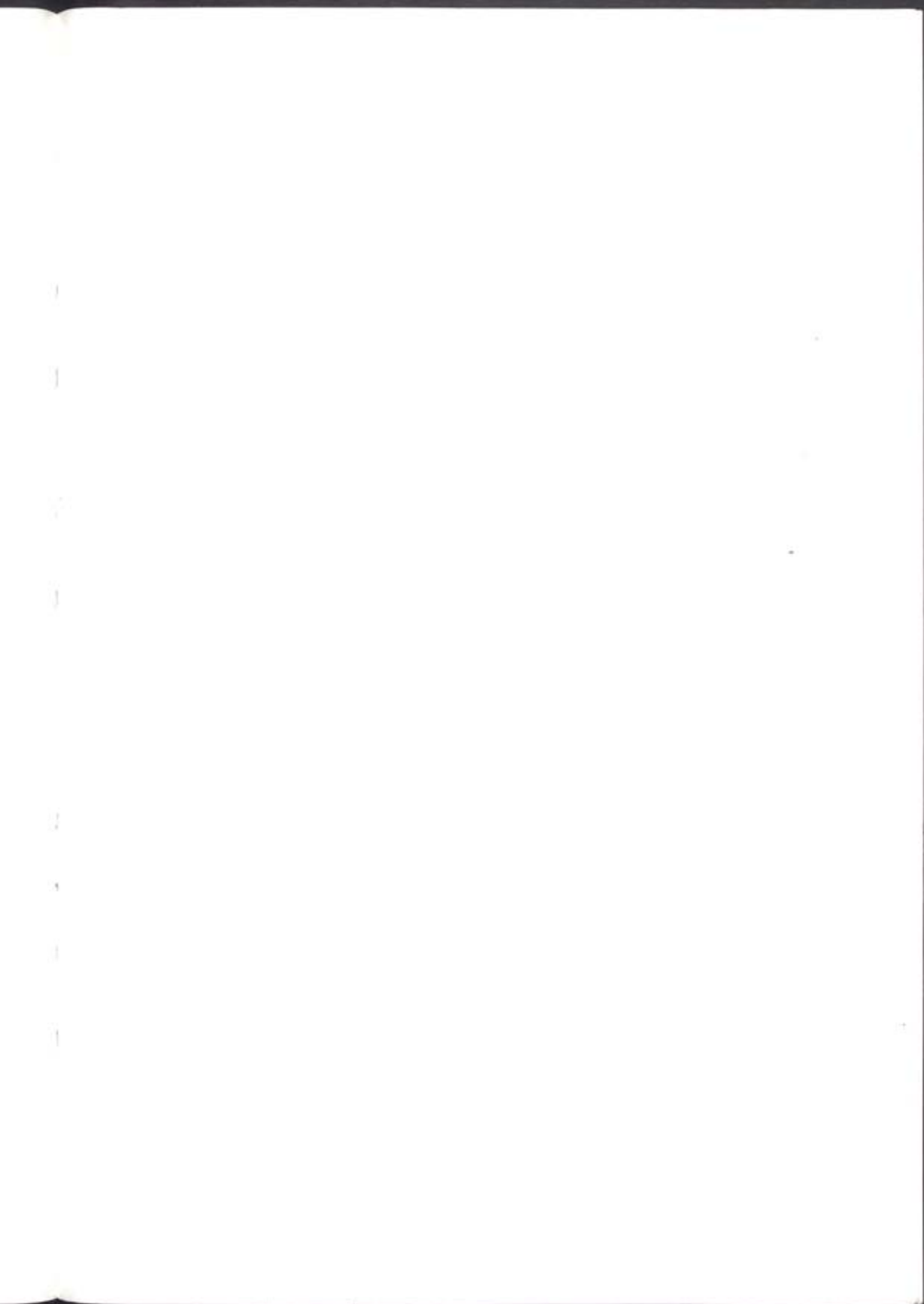
- 27 août 1906, pp. 228-241.  
19 août 1907, pp. 230-239.  
31 août 1908, pp. 262-265.  
30 août 1909, pp. 271-273.  
30 août 1910, pp. 303-305.  
21 août 1911, pp. 635-637.  
26 août 1912, pp. 220-221.  
26 août 1913, pp. 288-291.  
10 novembre 1914, pp. 106-108.  
29 août 1916, pp. 448-450.  
13 janvier 1919, pp. 405-414.  
1<sup>er</sup> septembre 1919, pp. 319-320.  
30 août 1920, pp. 460-463.  
30 août 1921, pp. 784-787.  
28 août 1922, pp. 425-429.  
27 août 1923, pp. 258-264.  
25 août 1924, pp. 438-442.  
31 août 1925, pp. 619-629.  
30 août 1926, pp. 378-379 et pp. 389-397.  
29 août 1927, pp. 255-263.  
26 août 1929, pp. 411-420.  
25 août 1930, pp. 195-199.  
24 août 1931, pp. 416-430.  
23 août 1932, pp. 226-231.  
21 août 1933, pp. 861-867.  
20 août 1934, pp. 703-704 et pp. 752-754.  
26 août 1935, pp. 727-728 et pp. 743-745.  
31 août 1936, pp. 574-576 et pp. 587-589.  
23 août 1937, pp. 638-645.  
29 août 1938, p. 565 et pp. 580-581.  
29 août 1939, pp. 821-827.  
26 août 1940, pp. 223-226 et pp. 240-249.  
25 août 1941, pp. 629-636.  
24 août 1942, pp. 438-439 et pp. 444-445.  
30 août 1943, pp. 661-675.  
28 août 1944, pp. 610-613 et pp. 621-624.  
27 août 1945, pp. 747-749 et pp. 759-764.  
2 septembre 1946, pp. 1274-1227 et pp. 1284-1291.  
26 août 1947, pp. 1128-1130 et pp. 1139-1141.  
1<sup>er</sup> septembre 1948, pp. 808-824.  
29 août 1950, pp. 1187-1190, pp. 1272-1273 et pp. 1294-1295.  
4 septembre 1951, pp. 1117-1119 et pp. 1233-1236.  
1<sup>er</sup> septembre 1952, pp. 1115.  
25 août 1953, p. 721.  
29 août 1955, pp. 734-737.  
29 août 1956, pp. 1012-1028 et pp. 1089-1092.  
27 août 1957, pp. 1083-1086.

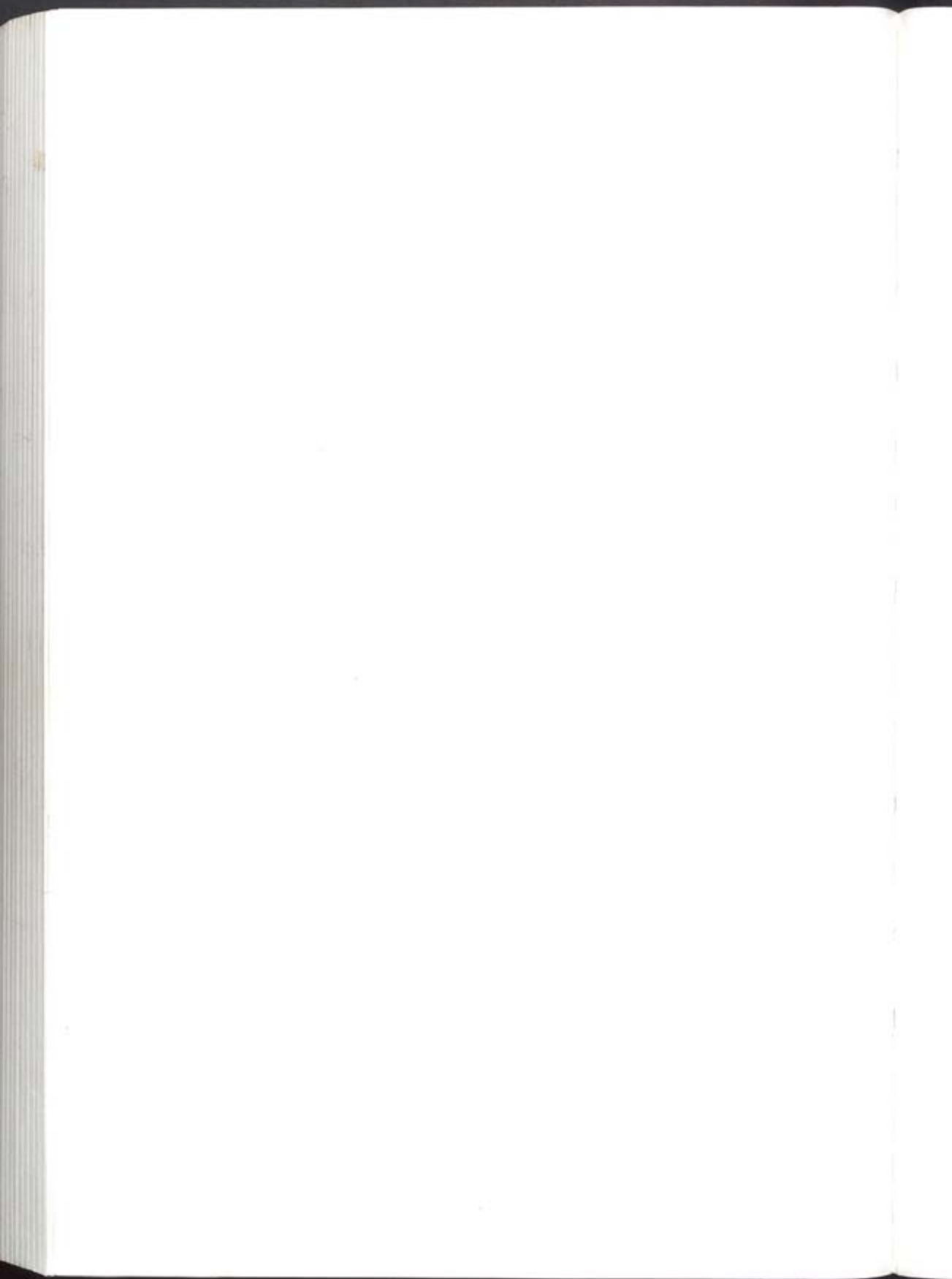
- 27 août 1958, pp. 1044-1049.  
31 août 1959, pp. 970-973.  
29 août 1960, pp. 907-910.  
28 août 1961, pp. 1037-1039.  
27 août 1962, pp. 451-455 et pp. 516-517.  
27 août 1963, pp. 682-689.  
2 septembre 1964, pp. 690-696 et pp. 744-745.  
31 août 1965, pp. 1022-1023.  
5 septembre 1966, pp. 606-608 et pp. 674-675.  
5 septembre 1967, pp. 764-767, pp. 832-839 et pp. 844-848.  
3 septembre 1968, pp. 664-665, pp. 670-671 et pp. 723-724.  
2 septembre 1969, pp. 484-490.  
8 septembre 1970, pp. 779-783.  
7 septembre 1971, pp. 665-669 et pp. 755-761.  
5 septembre 1972, pp. 896-900.  
5 septembre 1973, pp. 971-973 et pp. 1215-1216.  
3 septembre 1974, pp. 646 et 653.  
2 septembre 1975, pp. 1126-1127.  
8 septembre 1976, pp. 977-980.  
6 septembre 1977, pp. 1140-1143 et pp. 1193-1195.  
13 septembre 1978, pp. 1471-1473.  
4 septembre 1979, pp. 1438-1439.  
9 septembre 1980, p. 1004.  
8 septembre 1981, pp. 756-758.  
14 septembre 1982, pp. 1386-1389 et pp. 1325-1327.  
6 septembre 1983, pp. 1530-1531.  
4 septembre 1984, pp. 1968-1971 et pp. 2068-2072.  
3 septembre 1985, pp. 1091-1092.  
12 novembre 1986, pp. 212-214 et pp. 282-283.  
8 septembre 1987, pp. 1425-1426 et pp. 1542-1543.

## Table des matières

Préface, par <i>Jean-Christian Lambelet</i> . . . . .	5
Introduction . . . . .	9
CHAPITRE PREMIER	
<b>Les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne</b> . . . . .	13
1.1 Les données concernant les dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne, du Département de l'Instruction publique et de l'Etat de Vaud . . . . .	13
1.2 Le XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	26
1.3 Dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne au XX <sup>e</sup> siècle . . . . .	51
CHAPITRE 2	
<b>Couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne</b> . . . . .	113
2.1 Evolution des postes de recettes de l'Université de Lausanne de 1886 à 1989 avec quelques indications pour les années antérieures: détails de l'organisation comptable . . . . .	113
2.2 Evolution de la couverture des dépenses d'exploitation . . . . .	117
CHAPITRE 3	
<b>Part du revenu cantonal consacrée à la couverture des dépenses d'exploitation de l'Université de Lausanne de 1886 à 1987</b> . . . . .	149

CHAPITRE 4	
<b>Les dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne . . . . .</b>	<b>171</b>
4.1 Les investissements universitaires depuis 1890 . . . . .	172
4.2 L'acquisition de la propriété Dorigny, une décision historique . . . . .	207
4.3 Evolution des dépenses d'investissement de l'Université de Lausanne dès la fin des années soixante . . . . .	250
<i>Première partie: Evolution des investissements en faveur de     l'Université (part vaudoise) et part de ces dépenses dans les     dépenses d'investissement du Département de l'Instruction publique     et des cultes et dans celles de l'Etat de Vaud . . . . .</i>	<i>253</i>
<i>Deuxième partie: Evolution des investissements en faveur de     l'Université (part vaudoise et part de la Confédération), selon     les chiffres transmis par le Bureau de construction de l'Université . . . . .</i>	<i>274</i>
CHAPITRE 5	
<b>Analyse comparative . . . . .</b>	<b>283</b>
5.1 La période 1907-1923 . . . . .	285
5.2 La période 1958-1987 . . . . .	293
1 Dépenses de l'ensemble des universités suisses . . . . .	293
2 Les dépenses d'exploitation des hautes écoles . . . . .	305
3 Les dépenses d'investissement des hautes écoles . . . . .	312
4 Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales . . . . .	318
5 L'Université de Lausanne et l'Université de Bâle . . . . .	325
Conclusion . . . . .	337
Annexes . . . . .	341
Bibliographie . . . . .	455

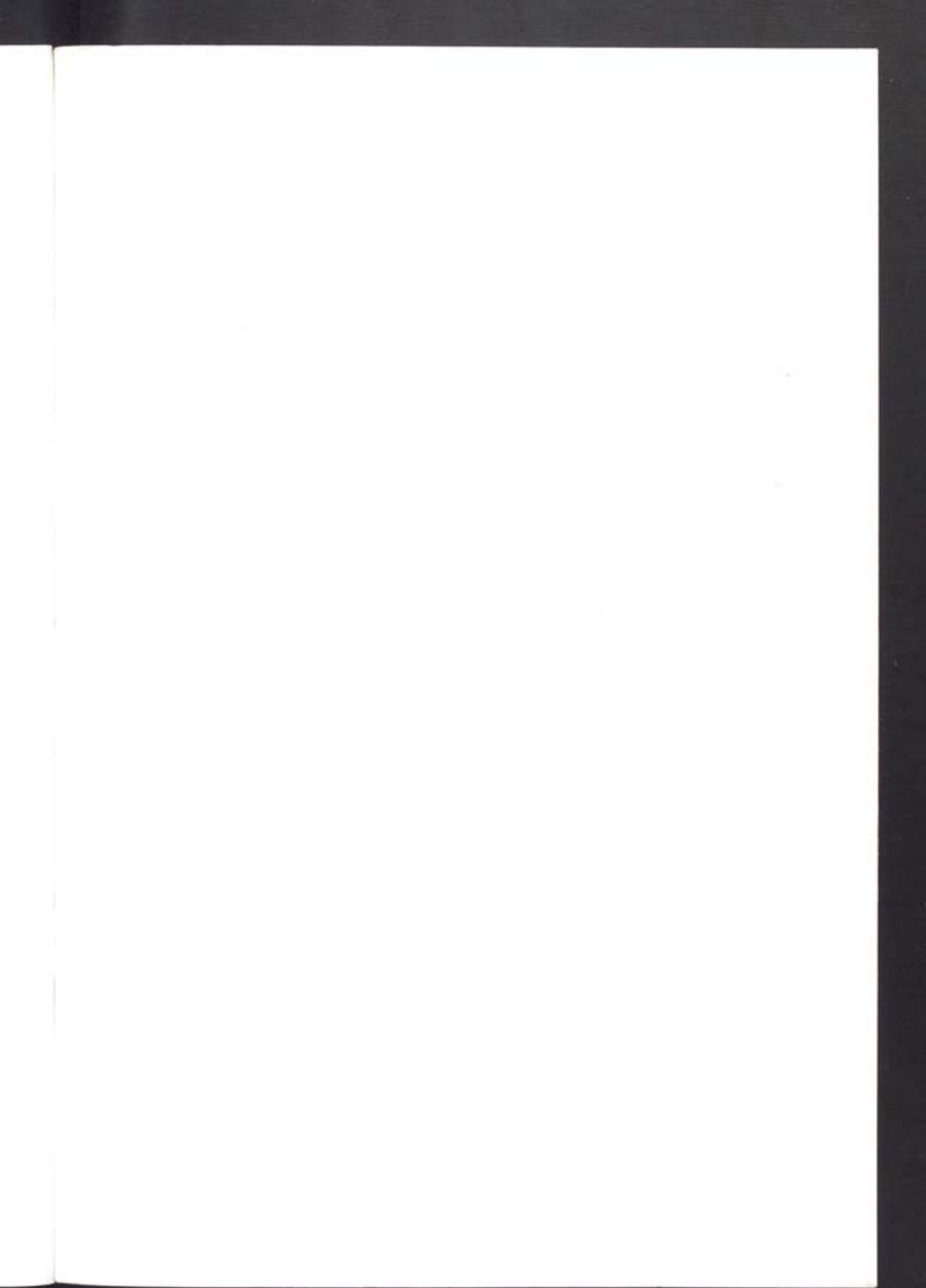






Achévé d'imprimer  
sur rotative du Groupe Edipresse  
en février 1997





Cet ouvrage aborde l'histoire de l'Université de Lausanne sous l'angle économique et financier. Dès 1809 et jusqu'à la fin des années 1980, les comptes de l'Académie tout d'abord, puis de l'Université ont été examinés et ont donné naissance à une précieuse et impressionnante banque de données.

Cette approche permet de mesurer à quel point l'Université de Lausanne s'est modifiée tout au long de la période étudiée et plus particulièrement à partir du début des années 1960. Quelle charge l'Université de Lausanne représente-t-elle dans l'économie vaudoise? Les efforts financiers consentis par la collectivité correspondent-ils aux fluctuations conjoncturelles? Ces efforts ont-ils toujours été de la même importance? Quelles sont les causes de l'explosion des coûts de ces dernières décennies?

Du premier compte, écrit à la main, aux derniers établis par ordinateur, deux siècles d'histoire financière de l'Université de Lausanne sont retracés ici, apportant des réponses à un grand nombre d'interrogations.

ISBN 2-601-03149-2



9 782601 031492